

L'HISTOIRE

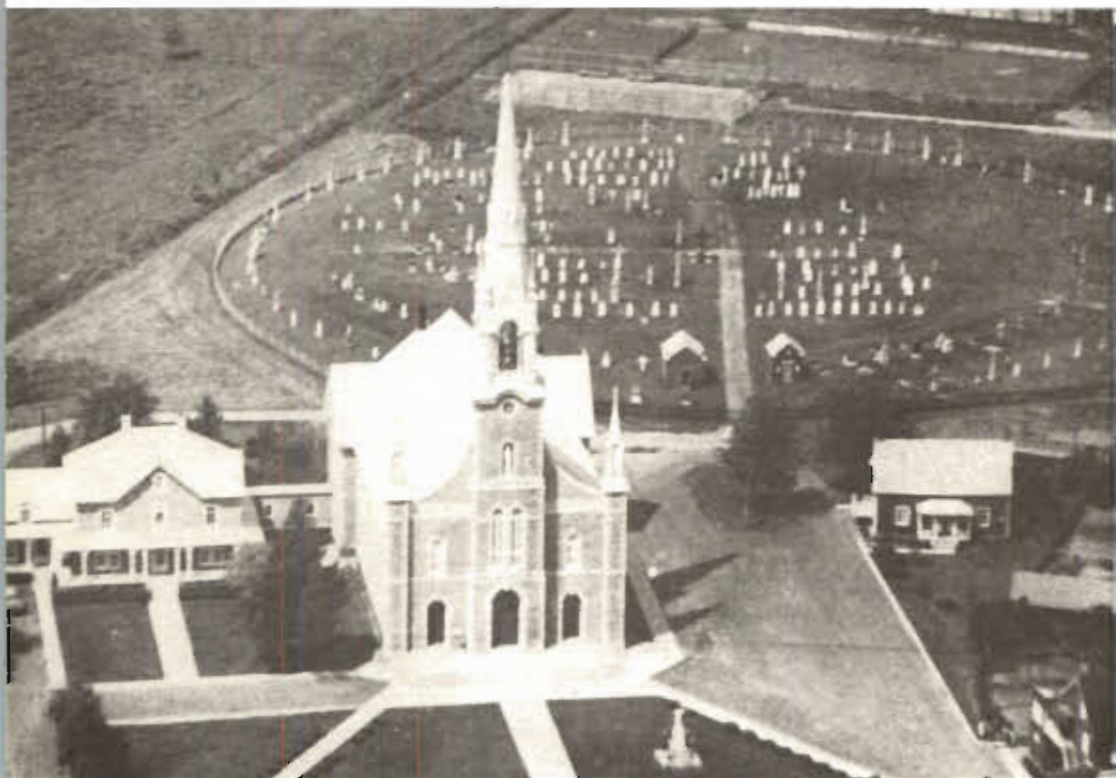
DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE

MASKINONGÉ



JACQUES CASAUBON

1982



Vue aérienne de la Fabrique de Maskinongé en 1962.

(Photo: Globe Airview Limited, Ste-Anne-de-la-Pérade)

**L'Histoire
de la
Paroisse
St-Joseph
de Maskinongé**

1700 — 1982

Jacques Casaubon

Photo de la page couverture: de Trans-Canada Photo Inc. Souvenir remis par l'Équipe liturgie à M. l'abbé Jacques Casaubon à l'occasion de son 15^e anniversaire de sacerdoce le 11 juin 1982.

La carte de la page couverture est une gracieuseté de M. Denis Allard.

Dépot légal — 4^e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
Tous droits réservés 1982

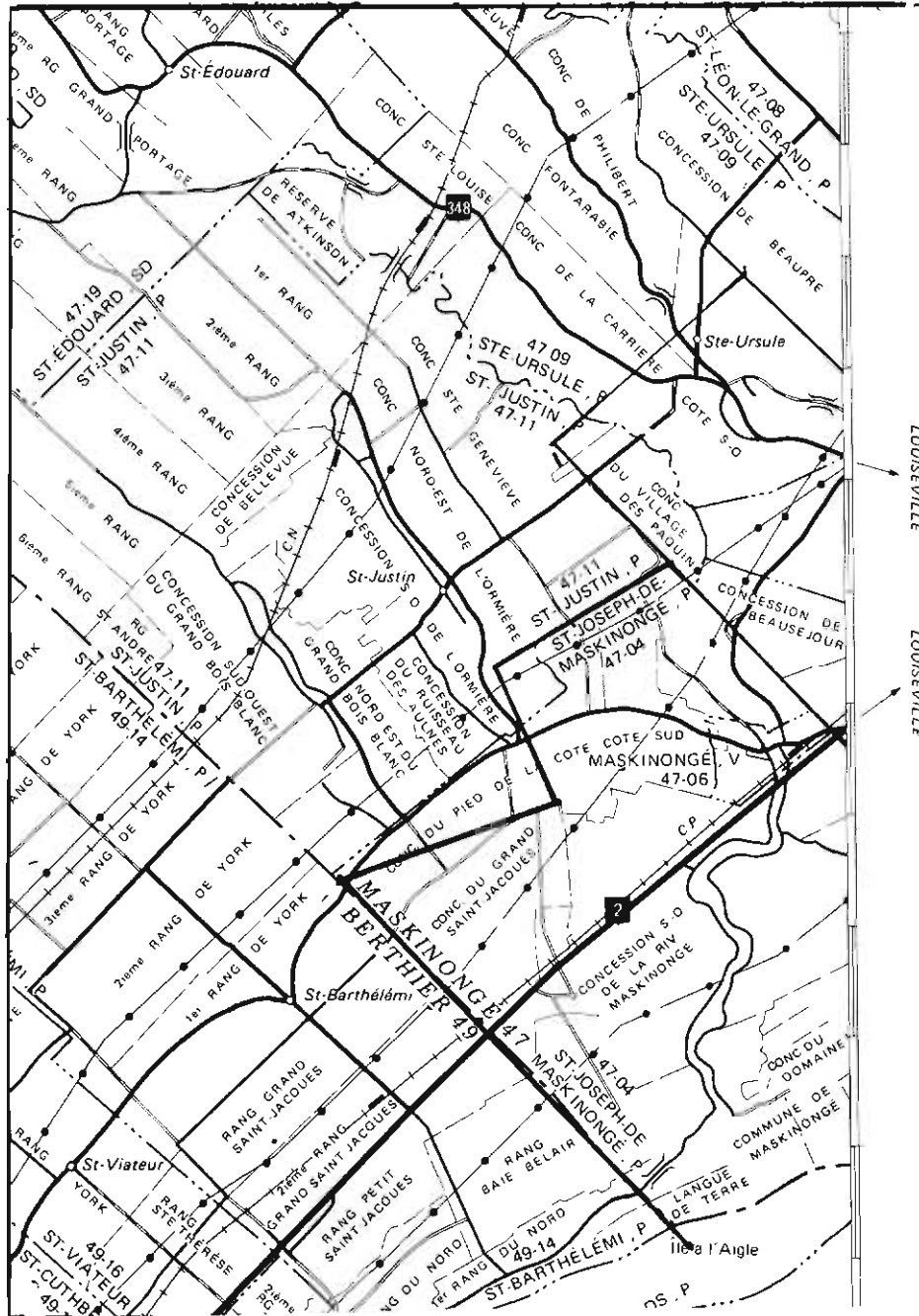


L'HISTOIRE
DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH DE
MASKINONGÉ

JACQUES CASAUBON

1982

Situation géographique de la Paroisse
St-Joseph de Maskinongé.



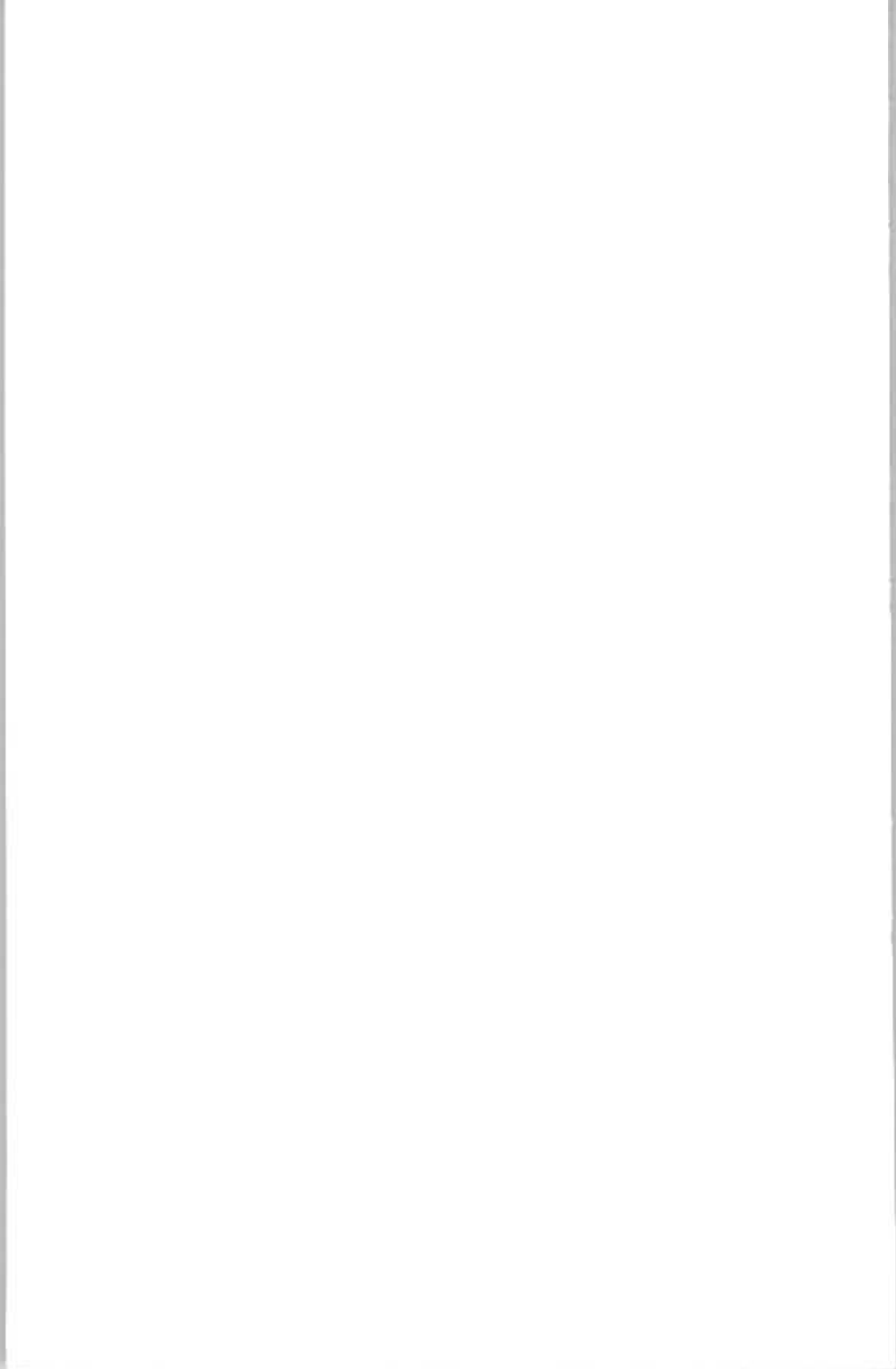


Jacques Casaubon ptre, curé de Maskinongé.

*Je dédie ce volume à mes ancêtres,
à mes chers parents,
aux membres de ma famille et
à tous mes amis.*

*à
en souvenir de ton pèreillon
à Maskinongé,
Jacques Casaubon ptre
curé*

1984



PRÉFACE

Ce livre sur l'histoire de Maskinongé se veut un hommage à tous mes prédécesseurs comme curé de cette paroisse. Il se veut aussi le signe de mon attachement profond à tous les paroissiens de Maskinongé, qui m'accueillent aujourd'hui avec tant de bonté et de sollicitude, grâce à mes bons parents, M. Mme Édouard Casaubon, qui m'ont donné la chance de naître et de grandir ici.

Je voudrais que les événements qui ont façonné notre beau coin de terre, soient consignés pour indiquer à ceux qui nous suivront, avec quel courage et quelle générosité nos ancêtres ont accepté de vivre des heures de peines, de souffrances, et aussi des moments de bonheur et de joies.

Je tiens à souligner la précieuse collaboration de M. Clément Plante, de Soeur Rébecca Bourgon, s.n.j.m. dernière supérieure du couvent, de M. François Brousseau, de Mlle Guylaine Coutu, de Mme Jean Charles Lemyre et de Mlle Brigitte Grenier, qui ont fait des recherches dans le cadre des Projets Canada-Travail, de Soeur Angéla Gaudreau et de Soeur Huguette Belleville. À eux s'ajoutent tous les gens qui ont bien voulu fournir des renseignements, des photos, et qui ont accepté de raconter ce qu'ils savaient de notre histoire.

Puisse, ce volume, être pour nous source de fierté et occasion d'apprécier encore mieux notre belle paroisse.

Je remercie d'une manière spéciale M. Antonio Yanakis, député au Fédéral, et le ministère de la Main-d'oeuvre de nous avoir fourni la possibilité de faire des recherches, grâce à des projets de développement Canada.

Je veux dire merci également à M. Yvon Picotte, député au Provincial, pour sa présence à nos activités, et l'appui du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Aux autorités municipales et scolaires ainsi qu'aux responsables du journal «L'Écho de Louiseville», je réitère toute ma gratitude pour leur accueil si bienveillant.

À Mgr Laurent Noël, évêque de notre diocèse, j'exprime aussi mes sentiments de reconnaissance pour son encouragement à ce projet, puisque j'ai pu avoir de l'archiviste de l'Évêché, Sr Brigitte Hamel, tous les renseignements nécessaires à mon travail. Enfin, je dis un gros merci aux marguilliers de la Fabrique de Maskinongé pour leur soutien et leur étroite collaboration.

Je vous souhaite donc autant de plaisir à lire ces pages que j'en ai eu à vous les présenter.

Jacques Casaubon ptre curé.

Jacques Casaubon, ptre, curé.

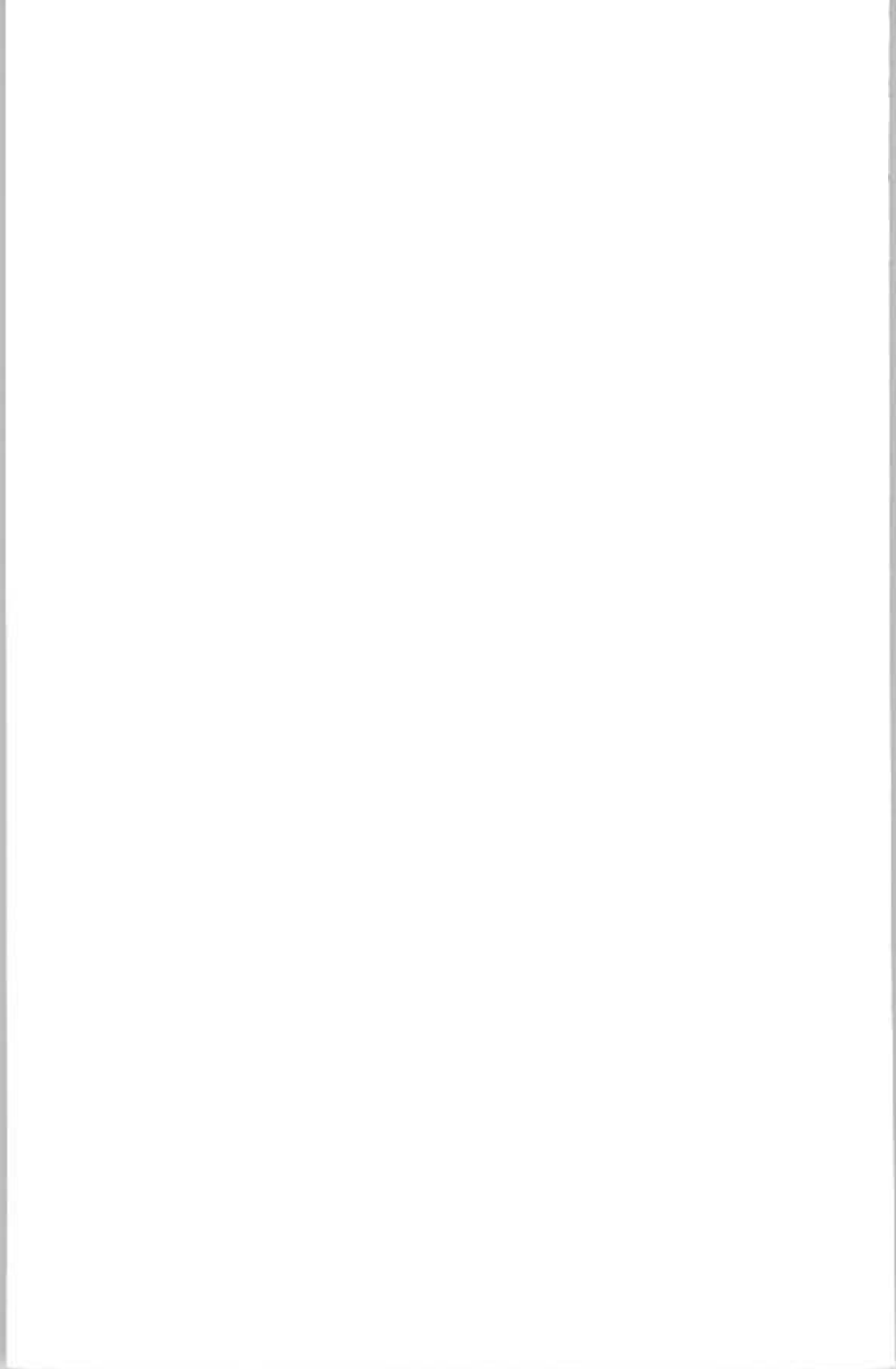
AVANT-PROPOS

La fondation de Maskinongé remonte à l'année 1700, avec l'arrivée du Seigneur Joseph Petit-Bruneau et des premiers colons.

La paroisse St-Joseph de Maskinongé a d'abord été reconnue par Mgr de St-Vallier, évêque de Québec, vers 1720. Un premier règlement a été signé par l'Évêque, le Gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon, le 21 septembre 1721, déterminant les limites et l'étendue de la paroisse.

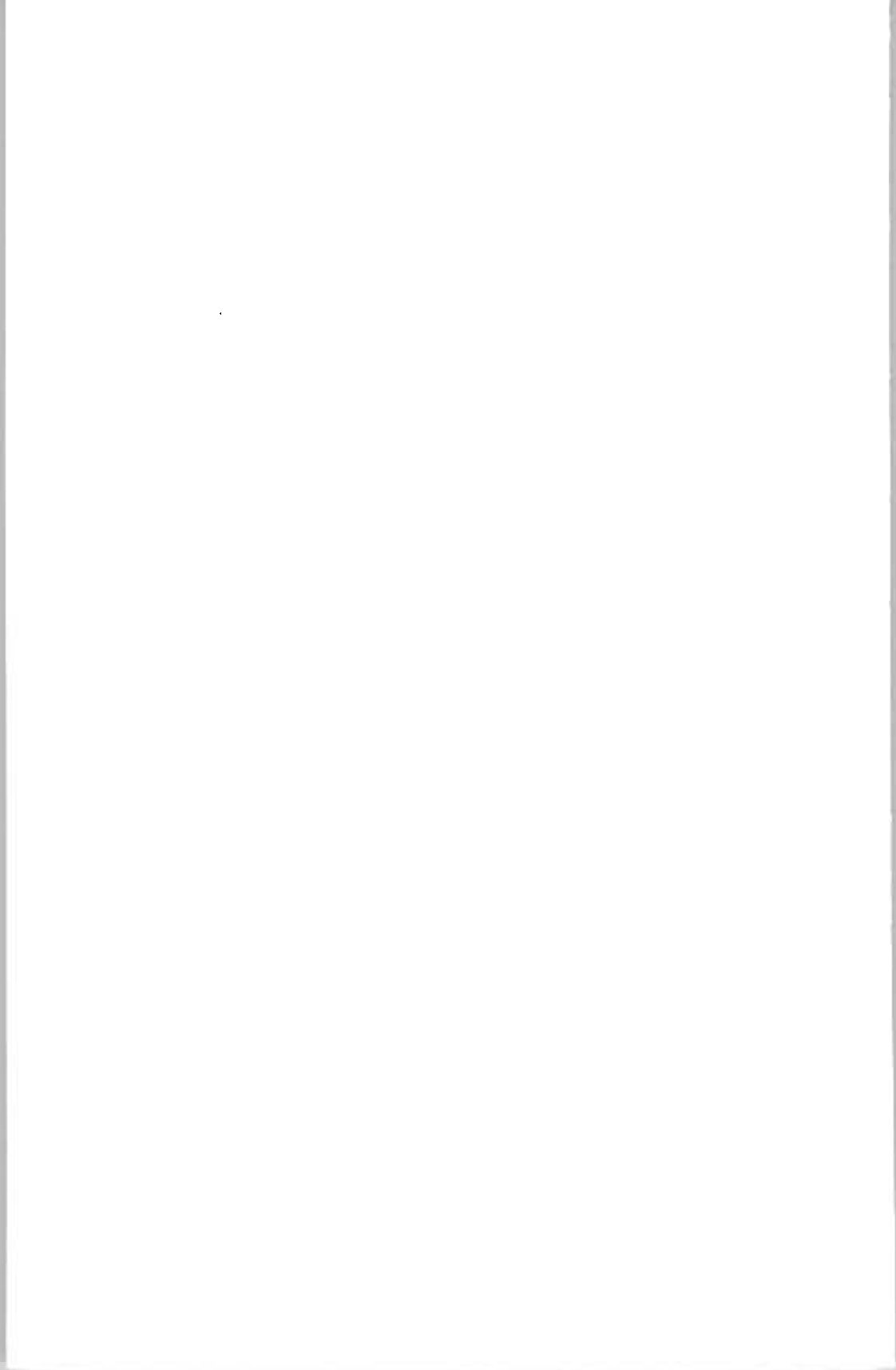
Le Roi a confirmé ce règlement par arrêt du Conseil d'État, le 3 mars 1722, lequel arrêt fut enregistré au Conseil supérieur, le 5 octobre de la même année.

Nous célébrons donc cette année le 260^e anniversaire de l'érection officielle de notre paroisse.



CHAPITRE 1

ORIGINES HISTORIQUES



Origines du mot Maskinongé

D'où vient le mot Maskinongé et quelle est sa signification. Ce mot serait d'origine amérindienne. Pour les Algonquins, la première partie du mot: «Mask» voulait dire: difforme, défectueux et «kinongé», la deuxième partie: voulait dire brochet. C'est le nom qu'ils donnaient à un brochet difforme. Pour les «Cris», une autre tribu d'amérindiens, «Mask» voulait dire «gros» et kinongé poisson. En effet ce gros poisson laid, difforme pouvait atteindre 8 pieds et peser 100 lbs, il était très vorace. L'abondance de ce poisson dans la rivière et le lac Maskinongé a fait que ce nom de poisson (Maskinongé) leur a été donné, et par la suite s'est étendu même à la paroisse et à tout le comté.

Maskinongé avant ses Seigneuries

L'histoire de notre belle paroisse s'imbrique dans celle de notre pays. Avant l'arrivée de Champlain en 1608, il n'y avait pas de paroisses divisées, ni de nom spécifique à ces espaces de terres infinies et d'eau, c'était le temps des expéditions, de l'exploration. Le 29 juin 1603, Champlain traversa le lac St-Pierre et comme c'était la fête de l'apôtre St-Pierre, au calendrier liturgique, il appela cet agrandissement du fleuve: lac St-Pierre. Toujours en avançant vers les années 1609 à 1665, les gouverneurs et les intendants, constataient que cette Nouvelle-France était nettement sous-peuplée, réclamaient des colons, des femmes des artisans pour développer le pays. Certains aventuriers n'ont fait que passer et sont retournés en France tels les trafiquants et commerçants de fourrures. D'autres se sont installés. Sous le règne de Louis XIV et de Colbert, l'intendant Talon fit beaucoup pour la colonisation du pays et la survie de la population. C'est à son invitation que vers 1665, le régiment de Carignan composé d'environ mille soldats disciplinés, arrivent ici, et quatre cents d'entre eux s'établissent au pays. Ce sont vraiment les ancêtres de notre population actuelle du Québec. En plus d'assurer la paix, ces soldats ont contribué à la colonisation. De plus, la monarchie

française avait introduit dans la Nouvelle-France une tenure de terres imitée de l'organisation féodale c'est-à-dire que des étendues de forêt vierge de plusieurs milles carrés étaient concédées à des particuliers des seigneurs qui avaient charge d'en opérer le défrichement.

Dans la région qui fait l'objet de cette histoire, les premiers concessionnaires de seigneuries furent de petits officiers de l'armée: Les Legardeur, premiers seigneurs appartenaient à l'une des familles de gentilshommes militaires et fonctionnaires le plus anciennement arrivées dans la colonie.

Les seigneuries de Maskinongé

Dès l'origine du pays, la propriété fut soumise au régime féodal: les personnes que le roi voulait récompenser, recevaient des seigneuries d'une étendue variant entre deux et dix lieues carrées. Au fond, les seigneurs recevaient des grands territoires à la condition d'y établir des colons, de favoriser la colonisation et le développement du pays. C'étaient des administrateurs qui partageaient les lots et donnaient selon le plan, non selon le caprice et la volonté de chacun.

Les seigneuries étaient des rectangles de terre en bordure du fleuve St-Laurent, beaucoup plus longs que larges pour favoriser l'entrée à l'intérieur du continent et permettre en même temps à tous les seigneurs l'accès au fleuve: la principale voie de communication à ce temps. Remarquez sur notre carte géographique du Québec, plusieurs comtés surtout ceux de notre région, Joliette, Berthier, Maskinongé ont gardé la même forme rectangulaire que les anciennes seigneuries.

Dans son livre, sur les Seigneuries de Maskinongé, Clément Plante nous dit que la municipalité de Maskinongé est comprise surtout dans la seigneurie de Maskinongé, un peu dans le fief St-Jean (le Petit-Bois, la Baie-des-Ouines, Beauséjour) et dans la Seigneurie De Carufel (partie ouest du Pied-de-la-Côte). Pour sa part, celle de St-Justin, couvre la majeure partie de la seigneurie De Carufel. Cependant une petite partie des terres sont dans la seigneurie de Lanaudière. La municipalité de St-Barthélemy s'étend sur le territoire de la seigneurie de Maskinongé-ouest (fief Petit Bruno)¹ et la seigneurie Dusablé. Enfin Ste-Ursule est en grande partie dans le fief St-Jean propriété des Ursulines de Trois-Rivières, d'où le nom de Ste-Ursule mais s'étend aussi dans

1. Bruno s'écrit aussi: Bruneau.

la partie de la Seigneurie de Carufel qui fut appelée plus tard «fief Marie-Anne» (Rang Crête-de-Coq) et dans la seigneurie de Grand-Pré.

La ligne qui divisait la seigneurie de Maskinongé de la seigneurie De Carufel n'existe plus tellement de nos jours; elle commençait à environ trois arpents du chemin du Pied-de-la-Côte, à la limite de St-Barthélemy et de Maskinongé, allait de biais vers l'est, en passant devant la propriété de M. Thomas Rémillard au rang St-Jacques, coupait plusieurs terres du Pied-de-la-Côte et du bas de Nord-Est de l'Ormière, pour ensuite reprendre de nouveau la direction est, en empruntant la limite actuelle entre Maskinongé et St-Justin, au Trompe-Souris et jusqu'au chemin du Petit-Trompe-Souris.

Cette seigneurie de Maskinongé avait été concédée en deux parties: partie nord-est et partie sud-ouest. La première partie, octroyée le 29 octobre 1672 par le Comte de Frontenac gouverneur, et Jean Talon, intendant à Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly et à son frère, Jean-Baptiste Le Gardeur, sieur de Saint-Michel. Elle consistait en «une lieue et demie de terre de front sur pareille de profondeur à prendre sur le chenail du nord du fleuve St-Laurent, savoir trois quarts de lieue au-dessus de la «rivière Maskinongé» et autant au-dessous, la dite rivière comprise. Le 22 septembre 1686, Pierre-Noël Le Gardeur de Tilly vendit au sieur Joseph Petit Bruno, sa moitié de fief. La date de vente de la part de Jean-Baptiste de Saint-Michel ne nous est pas connue. La deuxième partie «ouest» (une lieue au-dessus de la concession précédente) fut concédée le 3 novembre de la même année par l'intendant Talon à Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly, frère des deux précédents. Le 24 avril 1700, Jean-Baptiste Le Gardeur de Tilly vend à Pierre-Noël Le Gardeur, sa seigneurie (Petit Bruno) de Maskinongé. Le 4 octobre de la même année, Pierre-Noël échange ce fief avec Joseph Petit Bruno, pour un emplacement situé au Cul de Sac à la basse ville de Québec. La Seigneurie de Maskinongé entièrement possédée par Joseph Petit Bruneau depuis 1700 passa par la suite à son fils Joseph Petit Bruneau junior en 1724, enfin à un troisième Joseph Petit Bruno en 1747, petit-fils du premier, puis à son arrière-petite-fille Rosalie Bruneau en 1756 qui en confie l'administration à son oncle (tuteur) Joseph Lafrenière. Elle épousa en 1771, Pierre Fromenteau de St-Cuthbert. Seigneuresse de Maskinongé depuis 1756, Rosalie vend en 1774, sa seigneurie Petit Bruno à James Cuthbert père qui passe aux mains de son fils Alexandre Cuthbert en 1798 puis devint la propriété de Ross Cuthbert son frère en 1810, quelques années plus tard à James Cuthbert, son fils marié à

Jane Stephen et enfin à Édouard Octavien Cuthbert vers 1850 jusqu'en 1854, fin du régime seigneurial.

La fondation de Maskinongé

La fondation de Maskinongé remonte donc à l'an 1700 où Joseph Petit Bruno vint s'établir sur la seigneurie qui lui appartient et commence à donner déjà les premières terres aux colons de 1700 à 1720. Un des premiers que Joseph Petit Bruno invita à venir le rejoindre fut Jean Sicard De Carufel. Il débarqua à Maskinongé en 1700 comme nous signale l'acte de concession de sa terre. Louis, son cinquième enfant, né à Maskinongé le 25 janvier 1705, fut le premier baptême à être administré sur les bords de la rivière Maskinongé.

Ce Jean Sicard, de la ville de Castres Languedoc, France, le 27 novembre 1694 avait épousé, à Saint-Pierre de l'Île d'Orléans, Geneviève Ratté, fille de Jacques Ratté, menuisier et de Anne Martin née à l'Île d'Orléans, le 2 février 1678. Geneviève n'avait que 16 ans lorsqu'elle s'unit à Jean Sicard De Carufel. Les deux époux demeurèrent environ six ans à l'Île d'Orléans qu'ils quittèrent pour venir se fixer au bas de la rivière Maskinongé. Il n'y avait là à cette époque que quelques familles telles: les Baron, Lemyre, Dupuis, Bélair et Lupien, Fleury, Vanasse, Desserres, Bastien et Vertefeuille.

Le sixième rejeton de Jean Sicard De Carufel, fut une fille Agathe, née le 8 novembre 1706 et baptisée le 20 novembre. Elle épousa en première noce, le 28 février 1729, le 2^e Joseph Petit Bruno, seigneur de Maskinongé qui se mariait pour la 3^e fois. Après la mort du seigneur, elle épousa le 22 août 1749 le notaire Pierre François Rigault de Maskinongé. Enfin leur douzième et dernier enfant, Marie Madeleine Sicard fut baptisée le 13 juillet 1718, épousa le 9 février 1741 Joseph Baron Lupien dit Lafrenière, un des premiers colons de Maskinongé. Ce Joseph Baron était veuf de Marie Anne Lemire fille de Jean-François Lemire, souche commune de tous les Lemyre: Lemire dit Gonneville, Lemyre dit Gaucher, Lemyre dit Modeste.

Le régime seigneurial

Voyons maintenant le mode de vie du régime seigneurial. Le seigneur était un fiduciaire de la Couronne. En recevant sa concession, il s'engageait à rendre foi et hommage au souverain. Le seigneur doit se présenter au Château St-Louis à Québec et faire

rapport sur le progrès de défrichement de ses terres et le dénombrement de ses habitants.

Le seigneur a le droit exclusif d'ériger des moulins, et tous les pouvoirs d'eau lui appartiennent. En retour, il doit accorder des terres à ceux qui lui en demandent sous peine de révocation. Il se réserve le droit de prendre le bois de chêne pour la construction navale, le bois, la pierre ou tout matériau pouvant servir à la construction de moulins, d'une église ou d'un manoir avec leurs dépendances. Les habitants ou censitaires se doivent de faire moudre leurs grains au moulin seigneurial et de payer des droits au seigneur. Le seigneur jouit du monopole d'exploitation du moulin à farine dans sa seigneurie. Il est tenu par la loi de construire et d'entretenir ce moulin apte à moudre le grain des censitaires, ces derniers doivent y laisser le 14^e minot en guise de paiement. Au bas de la rivière Maskinongé il existait un moulin à farine construit par le seigneur Petit Bruno. Avant de donner un titre officiel de concession pour une terre, le seigneur accordait d'abord dans bien des cas une prise de possession, qui autorisait le colon à s'établir sur la terre en question, à entreprendre le défrichement, à se construire une maison. On a vu des pionniers, vivre et travailler sur un lot deux ans, cinq, dix ans et parfois davantage avant d'avoir un titre officiel de sa terre, avant d'avoir un acte notarié. Parfois il était difficile de préciser la date d'arrivée d'un colon, celui-ci pouvait être arrivé dans la région et établi sur sa terre plusieurs années avant la signature du contrat devant notaire. Cette prise de possession garantissait l'exclusivité de cette terre et était aussi valable pour lui, s'il remplissait toutes les conditions, qu'un acte de concession passé devant notaire. Les actes de concession contenaient de nombreuses clauses qui correspondent aux devoirs des censitaires.

Les régions du Lac St-Pierre, Maskinongé, Nicolet, Lotbinière, Québec, Bellechasse, Berthier, La Durantaye, La Pocatière, Rivière Ouelle, jusqu'à Matane furent divisées en une soixantaine de nouveaux fiefs en 1672. Une ordonnance du 22 mai 1667 obligeait les habitants à tenir feu et lieu, à mettre en culture deux arpents de terre par année sous peine de voir passer à d'autres colons les portions négligées, et leur défendait de vendre leur terre avant d'y avoir construit une maison et défriché deux arpents.

Le terrain seigneurial qui, à toute fin pratique depuis 1760 a cessé de s'étendre, manifestait vers 1820 de sérieux signes d'encombrement. Le rapport des curés de 1822 l'indique. En 1823, Joseph Badeaux écrit à ce sujet: «Très peu d'établissements nou-

veaux se forment dans le district de Trois-Rivières parce que les seigneuries appartenant à des individus, sont presque toutes remplies excepté la seigneurie de Lanaudière, appartenant à M. Pothier qui exige des rentes exorbitantes. Les jeunes gens des paroisses de Maskinongé, Yamachiche et de la Rivière-du-Loup vont s'établir sur la rive sud dans la seigneurie de la rivière David et dans le canton d'Aston où il y a au-dessus de 100 familles qui se sont établies sans titre.» Olivier Arcand ajoute: «Les canadiens divisent leurs terres pour établir leurs enfants, parce qu'il n'y a plus de place dans les vieilles seigneuries, parce que les cantons du nord ne sont pas arpentés et inconnus, et parce que les Canadiens n'aiment pas à s'éloigner pour s'établir. La conséquence de ces subdivisions, c'est que les fermes sont trop exiguës, ce qui amène la pauvreté».

Dans une lettre du marquis de Vaudreuil à M. de Lanaudière, on y relève qu'en 1759, on fait des levées de boeufs pour nourrir les troupes. L'opération n'est pas facile. Le 13 août de la même année, Vaudreuil écrit à M. de Lanaudière que les habitants de Maskinongé cachent leurs animaux pour ne pas les remettre aux agents du roi.

Quelques-uns de ces seigneurs comme les Le Gardeur et les Lanaudière étaient en même temps détenteurs de fiefs sur d'autres points du pays, vers lesquels les colons agricoles s'étaient d'eux-mêmes portés en plus grand nombre et plus de bonne heure. Grâce en partie aux redevances qu'ils retiraient de ces censitaires, grâce surtout aux offices militaires et aux fonctions administratives qu'ils se firent accorder par le gouvernement colonial français, leurs familles se maintinrent assez longtemps. Les Le Gardeur quittèrent le pays au moment de la cession du Canada à l'Angleterre. Mais dans tous les cas, tôt ou tard, les fiefs sortirent des mains de ces seigneurs militaires ou fonctionnaires pour devenir la propriété de seigneurs d'un nouveau type: marchands, même d'habitants aisés.

C'est ainsi que dès le commencement du dix-huitième siècle nous trouvons les fiefs appartenant aux Le Gardeur, ensuite à Joseph Petit Bruno, ancien négociant, puis à la famille Cuthbert. Ces seigneurs de nouveau type avaient reçu une formation plus sérieuse que les premiers et ils disposaient de plus forts moyens d'action. Ils arrivaient à une époque moins troublée et en général, ils firent davantage pour le développement du pays; mais on sait que la seigneurie de Maskinongé reçut sa plus forte impulsion de Petit Bruno. Notons aussi qu'un autre type de seigneur est observé

dans les voisinages: «la communauté religieuse». Comme les seigneurs particuliers, aucun ne s'est maintenu bien longtemps à cause de la division des héritages ou l'incapacité des héritiers qui souvent menaient une vie trop large et dissipée. Ces familles n'ont pas tardé à déchoir ou même à disparaître. À ce moment-là, les Ursulines de Trois-Rivières, concessionnaires en 1701 du seul fief de Saint-Jean, faisaient l'acquisition de la seigneurie de la Rivière-du-Loup de la famille Michel Trottier de Beaubien et plus tard du fief Lanaudière. Mais l'action de cette communauté religieuse sur le développement matériel du pays a été encore plus faible que celle des divers seigneurs particuliers, car la seigneurie est pour la communauté simplement un placement de fonds commode et avantageux.

La fin du régime seigneurial

Vers le milieu du dix-neuvième siècle, on commença à sentir vivement que le régime seigneurial, tout artificiel, était un sérieux obstacle au développement du Canada. En 1854, la législature vota une loi en vertu de laquelle le gouvernement abolit le moulin banal et autres privilèges et racheta des seigneurs leurs droits de lods et ventes. Les censitaires furent en même temps autorisés à se libérer des cens et rentes moyennant le versement au seigneur du capital représenté par ces droits. Fort peu d'habitants se sont prévalus de cette disposition de la loi. Aussi le gouvernement du Québec a passé une nouvelle loi en 1935 qui obligeait ceux qui n'avaient pas payé leur rente à le faire sur une période de trente-cinq à quarante ans. Les municipalités étaient alors chargées de percevoir ces dites rentes. C'est donc en 1975 que le régime seigneurial a pris fin.

Joseph Petit dit Bruneau, fondateur de notre paroisse

Les familles Bruneau du Canada ont pour ancêtre Joseph Petit dit Bruneau.

Quoique leur ancêtre se nommât de son nom principal Petit, c'est le nom de Bruneau qui s'imposa et très rapidement. Joseph Petit Bruneau était le fils de Henri Petit et d'Élizabeth Fontaine. Il naquit dans la paroisse de St-Médard en France en 1645. Il arriva au pays en 1665, au mois de juin avec le régiment de Carignan dont il était sergent dans la compagnie de Loubias. Cette compagnie passa l'hiver de 1665-1666 aux Trois-Rivières. Après son licenciement du régiment de Carignan, il s'établit sur une terre à Nicolet. Le seigneur Loubias lui assigna une terre de quatre arpents ou davantage comme il le faisait aux officiers les plus méritants. Le

pionnier, qui était âgé de 24 ans et célibataire, comme tous ses compagnons, se mit à l'oeuvre avec un courage digne d'éloge. Le 21 octobre 1674, il vendit sa terre à Louis Lavallée. Il avait défriché 7 arpents de terre, bâti une maison confortable de 17 × 17 pieds et une grange de 30 × 30 pieds, les deux bâtisses closes de pieux c'est-à-dire entourées d'un fort pour sa protection contre les Iroquois dont les incursions étaient toujours à redouter. Sept arpents défrichés en 5 ans avec des moyens restreints à sa disposition, constituaient un travail difficile à surpasser en ce temps primitif. La plupart des autres lots étaient moins avancés. Il vient demeurer à Trois-Rivières, apte pour le commerce et ouvrit un magasin. Il se maria le 16 septembre 1675 avec Marie Madeleine Chesnay fille de Bertrand Chesnay et de Marie Madeleine Bélanger. De ce mariage sont nés dix enfants. L'aînée des filles entra chez les Ursulines le 23 juin 1702. L'aîné des garçons, Joseph est l'un des fils dont nous pouvons suivre la descendance. D'après l'histoire des Ursulines, Joseph Petit Bruneau jouissait de l'estime de tous, on en parle avec grande admiration, il était un excellent citoyen et un fervent chrétien, tant à cause de ses vertus que de son zèle à promouvoir la colonisation. Il a tenu une maison de commerce jusqu'à 1683. On le voit organiser une expédition à la Baie d'Hudson pour le commerce des fourrures en société avec M. N. Chenaye, Gitton, et la dame veuve de Sorel (Bulletin des recherches historiques). Il est probable qu'il conserve des relations assez intimes avec ses amis de Nicolet. On le voit, en effet, l'aîné de ses garçons Joseph baptisé en 1676, épouse Marie Anne Delpé dit St-Cerny dont le père François a possédé la première terre de l'Isle-à-la-Fourche, sise tout près de la terre de Bruno. Son commerce fut assez prospère puisqu'il est en mesure d'acquérir la seigneurie de Maskinongé des frères Pierre-Noël et Jean-Baptiste Le Gardeur, comme il a été mentionné auparavant dans ce récit. Les Le Gardeur s'occupaient peu de leur seigneurie, ils faisaient la traite des fourrures et avaient formé la compagnie des Habitants qui enlevait presque toute la traite à celle des Cents associés. C'est pourquoi il n'y eut à Maskinongé aucun établissement de colon de 1672 à 1700. En l'année 1700, Joseph Petit Bruno vint s'établir sur sa seigneurie de Maskinongé; avec sa famille, en particulier avec ses deux fils Joseph et Jean-Baptiste, et concède les premières terres aux colons. Il entraîna avec lui, quelques autres familles dont les Sicard de Carufel, Dupuis, Banbiac dit Lamontagne, Lemire, Baron Lafrenière, Bélair et Lupien, Fleury, DeSerres, Vanasse-Bastien, Vertefeuille et Beauvais, Déziel et les Lampron dit Lacharité. Joseph Petit Bruno s'établit près de l'embouchure de la rivière Maskinongé du côté nord-est. L'endroit où il demeurait

porte encore le nom de «Domaine de Maskinongé». C'est lui qui fit les premiers défrichements sur le côté est de la rivière, où il fixa sa résidence. C'est donc sur cette dernière terre que s'éleva le manoir seigneurial.

Joseph Petit Bruno a aussi résidé à Montréal vers 1715, et est mort en 1724. Il aurait exercé la profession de huissier. À sa mort, sa seigneurie passa à ses enfants et à sa femme, celle-ci est décédée aussi à Maskinongé le 28 septembre 1730 et l'aîné de ses fils Joseph Petit (fils) le deuxième du même nom prit alors le titre de seigneur.

Vers les années 1724 d'après un recensement, c'est vous dire qu'il y a encore peu d'habitants; on dénombrait de 42 à 45 propriétaires, deux cent vingt-cinq arpents de terre déboisée, une vingtaine de maisons, d'étables et de granges.

Ce Joseph Petit Bruno (fils) épousa en première noce en 1709, Marie Anne Delpé dit St-Cerny qui décéda l'année suivante, lors d'un accouchement. Il épousa en deuxième noce, Marie Jeanne Brisset à Sorel. De ce mariage, sont nées huit filles dont six atteignirent l'âge de maturité: Marie Josephite, Geneviève, Marie Jeanne, Madeleine, Marguerite, Marie Anne Catherine. En 1729, il épouse en 3^e noce Agathe Sicard, de ce mariage sont nés: Joseph, Pierre, Louis Alexis, Jean-Baptiste, Antoine, Charlotte. En 1747, Joseph Petit Bruno décède, Agathe Sicard, sa troisième épouse, se marie le 22 août 1749 en seconde noce au notaire Pierre François Rigault de Maskinongé, ils demeurèrent au manoir seigneurial à Maskinongé du côté sud-ouest de la rivière. Mais à la mort de son père, c'est son fils Joseph Petit Bruno, le troisième du nom Joseph Petit Bruno, qui devint seigneur, celui-ci épouse Madeleine Lupien Lafrenière à Maskinongé en 1752. Malheureusement ce troisième seigneur Petit Bruno décède le 9 décembre 1756 à l'âge de 27 ans de même que son épouse en 1754 à l'âge de 25 ans, donc très peu de temps après leur mariage et laissent comme héritière et seigneur, leur petite-fille Rosalie de 4 ans. L'administration de la seigneurie fut confiée à son oncle Joseph Lupien Lafrenière. Rosalie épouse en 1771, Pierre Fromenteau de St-Cuthbert où ils allèrent s'établir. En 1774, ils vendirent leur seigneurie à James Cuthbert, seigneur de Berthier. Depuis il n'y eut plus de manoir seigneurial à Maskinongé à partir de cette date.

Comme le dit Clément Plante, «suite aux partages entre les héritiers de toutes ces générations, il y avait beaucoup de co-seigneurs, c'est-à-dire des personnes qui avaient des droits dans la seigneurie et qui pouvaient en conséquence réclamer une partie des revenus de la seigneurie. Le plus important fut Louis Bélair qui

possédait les $\frac{3}{10}$ de la seigneurie. » Jusqu'en 1855, tout au moins, il y eut des descendants de Joseph Petit Bruneau fils en ligne directe à Maskinongé. On peut considérer le seigneur Joseph Petit Bruneau comme le fondateur de la paroisse de Maskinongé, c'est lui qui donne du terrain à la fabrique de Maskinongé pour bâtir une église et un presbytère moyennant la condition qu'on y fasse célébrer à perpétuité trois messes basses au mois de novembre pour les défunts de la famille Bruno.



Le Lt.-Col. François Boucher, seigneur de Maskinongé.

Le Seigneur François Boucher

Tout en poursuivant l'histoire des seigneurs, il convient de parler un peu du colonel Boucher seigneur de Carufel demeurant à Maskinongé. Personne assurément ne mérite plus que lui une place d'honneur dans les annales de cette paroisse; il fit beaucoup pour le progrès de la paroisse de Maskinongé. Né à l'Île-aux-Coudres en 1778. À dix ans il naviguait avec son père à la Nouvelle-Écosse; à douze ans, il entrait dans un commerce à Québec. En 1796, il se sentit intéressé par la vie militaire et il aida son beau-frère le capitaine Dambourgès à recruter le régiment Royal Canadien Volontaire. En 1802, il ouvrit un magasin, près de l'église de

Maskinongé au Pied-de-la-Côte. Il était très actif, affable et très économe. Son magasin devint peu à peu une maison importante où la paroisse de Maskinongé tout entière allait s'approvisionner. Pendant qu'il était occupé à ses opérations commerciales, la guerre de 1812 éclata et le vaillant officier reprit le service dans les milices canadiennes, en qualité de major, dans le deuxième bataillon de milice de la Rivière-du-Loup. De retour de la guerre, M. Boucher prit la direction de son commerce qui progressa au-delà de ses espérances. Il continua de s'occuper de la milice locale et reçut le 1^{er} juillet 1822 le titre de lieutenant-colonel du bataillon du comté de St-Maurice. À mesure que sa fortune grandissait, il fit dans peu d'années des acquisitions de terre fort considérables et il en vint même à acheter le fief Carufel, paroisse St-Justin qui appartenait au seigneur Ducheny. En 1820, il acheta de Ross Cuthbert, fils de James Cuthbert, père, une partie de la seigneurie de Maskinongé. Le seigneur Boucher a été un bienfaiteur intelligent pour Maskinongé il ne travailla pas toujours uniquement pour son intérêt propre. Il est une oeuvre qui le recommande comme bienfaiteur de la paroisse. Ceux qui connaissent Maskinongé savent, quelle immense plaine verdoyante se déroule aux regards lorsqu'on se tient debout sur le coteau en face de l'ancienne église du Pied-de-la-Côte. Une partie de cette plaine qui se couvre de riches moissons, n'était qu'une baie tout-à-fait improductive, «appelée Baie Bélair ou des Atoquas» quand le seigneur résolut d'en tirer parti. Il était bien celui qui était capable d'encourir les dépenses nécessaires à cet effet. Il fit drainer les terres, creuser de véritables rivières qui allaient se décharger dans le lac St-Pierre et parvint à donner à l'agriculture de nouvelles terres d'une inépuisable fécondité. Il mourut à Maskinongé le 26 août 1861, à l'âge de 83 ans, il était le dernier survivant du Régiment Royal Canadien Volontaire. Ses funérailles furent très imposantes et rehaussées par la présence d'un détachement de milice. Il était aimé et respecté par toute la population, il était l'époux de Julie Olivier, fille de Louis Olivier riche marchand de Berthier.

La vie du colon

La vie du colon est dure au début de la colonie. Il lui faut l'énergie, car c'est à force de patience, de sacrifice qu'il réussit à créer de ses mains ce qu'il y a de plus beau au monde après la famille: se tailler un domaine familial. Il possède des qualités particulières: le goût du risque, le courage, l'endurance, il est débrouillard, imaginatif. Ce sont les colons qui ont dressé les premiers jalons de la civilisation et de la colonisation modestement

mais d'une façon durable. La vie et le travail de ces ancêtres en sont un témoignage vivant. Car à ce temps-là, il n'y avait que les indiens, seuls habitants de ces lieux, qui s'adonnaient à la pêche, à la chasse. Ils ne défrichaient pas mais se contentaient de vivre sous la tente et voyageaient beaucoup. Le travail pénible auquel le colon doit s'astreindre, l'isolement dans lequel il est condamné à vivre pendant une période plus ou moins longue, les obstacles auxquels il doit faire face, rien n'arrête ce colon courageux et ambitieux à la fois.

Ce n'est pas tout de posséder un lot, il importe de le mettre en valeur, et cela par une série d'opérations souvent pénibles: enlever tous les arbres, couper, essoucher, ramasser tous les nombreux déchets pourris. C'est un rude travail que le colon n'exécute qu'en y mettant la force physique, car ils n'existent pas les outils modernes que nous possédons, ni les instruments variés que nous utilisons, de nos jours. Il faut arracher les souches, qui au prix d'un grand effort peuvent être déracinées à force d'hommes et de chevaux. Car ce n'était que fourmillement d'arbres, de broussailles touffues, de roches, de troncs d'arbres morts. Il faut être audacieux pour s'atteler à la tâche de faire de la terre nouvelle, cultivable, de construire maison, écurie, grange, clôture. Encore le colon doit avoir le courage d'endurer l'hiver avec ses froids rigoureux et l'été, avec ses moustiques insupportables et sans le confort que nous connaissons. On limite les besoins de chacun au strict nécessaire. Le luxe et l'extravagance ne primaient pas à cette époque. Il est difficile de se représenter le mode de vie de ces premiers habitants. Ils ont travaillé d'arrache-pied et sans bruit. La corvée était le système d'entraide à cette époque. Si le succès est à ce prix, les défrichements augmentent chaque année, les familles arrivent. Bref, au sein de la forêt surgit une paroisse nouvelle. Le colon finit lui-même par s'étonner de voir comment les choses marchent. La paroisse s'organise; chemins, routes se construisent, chapelle et école s'ouvrent. Il est tout à la joie de se sentir dans une communauté organisée, même si au début il a dû mener une existence pénible. Il se borne à recueillir le plus possible ce que la nature leur offre. Il n'escompte ni la fortune, ni la facilité dues aux conditions du temps, mais avec le travail acharné il vainc les difficultés affrontées. A l'oeuvre, d'un soleil à l'autre, travaillant sans répit du commencement à la fin de l'année, il n'a pas choisi les tâches ni les moins dures, ni les moins longues, ils savent se stimuler entre eux. Robustes, ingénieux qu'ils sont, ces colons ont toutes les vertus qui font les races fortes; chacun apporte sa collaboration à l'oeuvre de la colonisation. Il faut l'union de toutes les bonnes

volontés pour créer aussi une ambiance propice au recrutement de toutes ces femmes courageuses qui à l'orée du bois, loin de toutes les commodités les plus élémentaires, ne redoutent ni les plus durs travaux, ni les nombreuses maternités. Il convient d'exalter le courage des pionniers et l'audace de ces explorateurs; d'observer de près ces colons qui ont apporté d'outre-mer leur langue, leur culte, leurs prières, leurs vertus, leurs chansons et même leurs faiblesses. Ces gens étaient d'une race de vaillantes, de sympathiques personnes dont il faut apprécier leur mérite. Ils sont venus, il y a 300 ans et ils y sont restés.

Les premiers habitants de Maskinongé

Il serait peut-être intéressant, de connaître les noms de ceux qui ont habité Maskinongé vers 1709 quand Joseph Petit Bruno concède les terres. La carte de Gédéon de Catalogne levée en 1709 par ordre de M. Pontchartrain, secrétaire d'état, et dressée par Jean-Baptiste de Couagne arpenteur juré, nous donne les noms suivants: Voici ceux qui possédaient des terres le long de la rivière: Côté sud-ouest de la rivière en descendant: Baron, Bastien, Courchesne, Lemire, Dupuis, le sieur Bruneau. Côté nord-est de la rivière en remontant la rivière: Le sieur Sicard, Longval, Le Domaine, Deserres, Crevier, La Montagne, Vertefeuille, Lacharité, Clerq, Belcour, La fabrique de Maskinongé, Fleury, Bruneau dit La Garenne, Lampron dit Lacharité.

Quelques notes sur les premiers colons intéresseront peut-être les lecteurs:

Baron: se nommait Pierre Lupien dit Baron.

Bastien: c'est Sébastien, Jean-Baptiste Vanasse Bastien marié à Suzanne Baron-Bélair.

Courchesne: c'est Jean-Baptiste Foucault.

Lemire: c'est Jean-François.

Longval: c'est Michel Fafard dit Longval.

Deserres: c'est Michel qui s'est fixé à Maskinongé en 1704.

Crevier: Claude marié à Marie-Jeanne Petit Bruno.

Nicolas Vanasse dit Vertefeuille.

Fleury: Jean Fleury.

La Garenne: Jean-Baptiste Petit Bruno, deuxième fils du Seigneur.

Le Domaine: c'est la terre de Joseph Petit Bruneau.



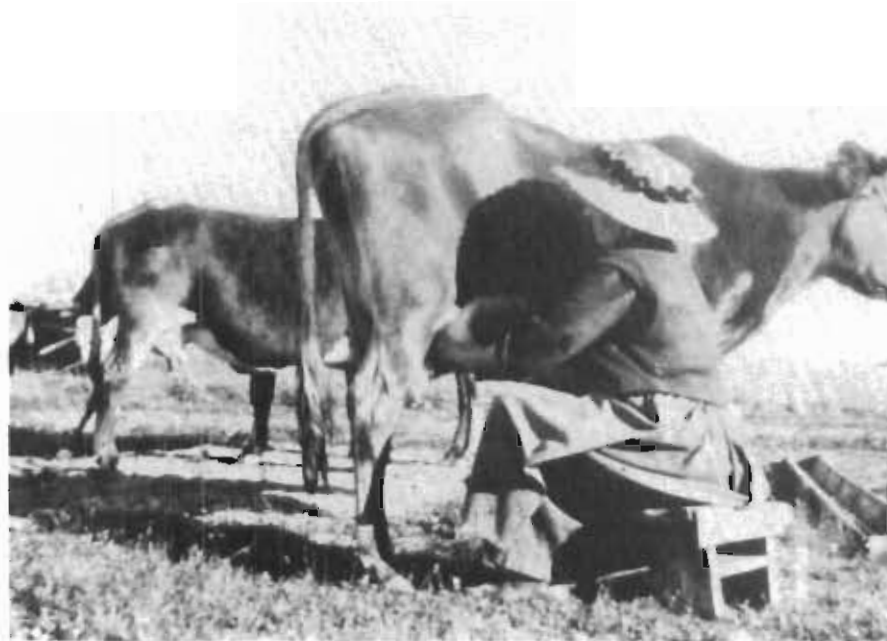
La Famille Coutu en train de faire les foins.

(Gracieuseté Gilles Coutu)



Sur le râteau, Moïse Coutu.

(Gracieuseté, Gilles Coutu)



Anna Morissette faisant la traite de sa vache.

(Gracieuseté: Mme Gilles Coutu)

Démembrement seigneurial

Le 5 juillet 1724, Marie Madeleine Chesnay épouse de Joseph Petit Bruno rend foi et hommage pour les fiefs de Maskinongé. Le 6 juillet aveu et dénombrement pour les fiefs et seigneuries de Maskinongé. Cette seigneurie de Maskinongé commença à se démembrer vers 1747 après la mort du 2^e Joseph Petit Bruno. Comme un grand nombre de personnes, dont six enfants de la première génération ont eu des parts dans la Seigneurie, il est très difficile d'établir le démembrement de la Seigneurie de Maskinongé appartenant au Petit Bruneau.

On peut voir que des familles comme les Bélair, Ducheny, Casaubon, Lafrenière, Lupien, Brissette, Crevier, Cartier, ont été co-seigneurs à différentes époques.

Décret d'érection de la paroisse

La paroisse de St-Joseph de Maskinongé fut reconnue dès 1720 par Mgr De St-Vallier, alors évêque de Québec, dans un règlement

fait par les ordres du Roi, le 21 septembre 1721, entre le dit Seigneur Évêque, le Gouverneur de Vaudreuil, et l'intendant Bégon pour déterminer les limites et étendues de chaque paroisse; St-Joseph de Maskinongé a été reconnue par les autorités civiles et ecclésiastiques agissant de concert.

Il plut au Roi de confirmer ce règlement par arrêt du Conseil d'État, du 3 mars 1722, lequel arrêt fut enregistré au Conseil Supérieur, le 5 octobre de la même année.

Par ce règlement l'étendue de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé sera de deux lieues et demie de front que contient la dite Seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief Ursulines des Trois-Rivières (fief St-Jean) jusqu'au fief Chicot, avec les profondeurs de la dite Seigneurie et celles du fief Sicard (Carufel) étant au bout de la dite Seigneurie et sera la dite paroisse desservie par voie de mission jusqu'à ce qu'il y ait un nombre d'habitants suffisant pour fournir à la subsistance d'un curé.

Dans un état des paroisses reconnues civilement, présenté aux chambres législatives par le secrétaire du Diocèse, en 1836, Maskinongé est au nombre des paroisses reconnues civilement et canoniquement. Monseigneur Joseph Signay, l'évêque de Fussala, coadjuteur de Mgr Bernard, Claude Panet, évêque de Québec, administrateur du diocèse de Québec émana en 1833, nonobstant ces reconnaissances légaux, un décret canonique que M. Coffin et autres commissaires appointés pour l'érection des paroisses non pourvues de titres n'admettent pas.¹

Un nouveau décret

En 1833, un nouveau décret vint délimiter le territoire de la paroisse de Maskinongé. Ce nouveau décret excluait le fief Petit Bruneau soit le Petit St-Jacques et le rang du Fleuve. On y ajoutait une partie de la seigneurie de Lanaudière soit St-Didace et St-Édouard.

Démembrement de la paroisse de Maskinongé

En 1842, lors de la fondation de la paroisse de Ste-Ursule, le rang Crête-de-Coq passa sous la juridiction de cette nouvelle paroisse et se détacha de Maskinongé.

1. Référence: 1^{ère} page du registre, Document à conserver sur le décret d'érection. Fabrique de Maskinongé.

En 1853, à la fondation de la paroisse de St-Didace, on a vu se détacher de Maskinongé cette section située dans la Seigneurie de Lanaudière. En 1858, St-Justin devenait une paroisse autonome.

Le territoire démembré de la paroisse de Maskinongé et constitué en paroisse, sous le vocable de St-Justin, ne comprenait ni le Petit-Trompe-Souris, qui continuait d'appartenir à Maskinongé, ni la partie sud-est de la seigneurie de Lanaudière, qui faisait partie de Saint-Didace.

Le 4 août 1863, les francs-tenanciers de la concession du Petit-Trompe-Souris, demandent leur annexion à St-Justin.

La principale raison qu'ils alléguaient était la commodité de déplacement. Pour se rendre à St-Justin, les cultivateurs du Petit-Trompe-Souris n'avaient que 60 arpents à parcourir, sur un terrain plat, alors que pour atteindre Maskinongé, ils devaient marcher une lieue et demie, à travers de «nombreux côteaux» et par des chemins très mauvais, surtout durant les saisons pluvieuses. Avant la construction de l'église, on avait dû souvent transporter à Maskinongé les cercueils sur les épaules.

Le terrain qu'ils voulaient faire annexer comprenait «une étendue de 40 arpents de front sur la profondeur qu'il peut y avoir, à prendre de front, au sud-ouest de la rivière Maskinongé à aller aboutir à la ligne qui sépare la dite concession de St-Jean d'avec le fief Carufel». Ce terrain était borné comme suit: «savoir, du côté sud au restant de terre de la dite concession de St-Jean et du côté nord au bout des dits 40 arpents joignant les terres du fief Carufel; en front et en profondeur, comme il est dit ci-dessus». Les «suppliants» se nommaient: Joseph Martin, Charles Champoux, Alexis Alary, Amable Masson, Maxime Paquin et Louis Toupin.

Le même jour, requête est adressée à Mgr l'Évêque des Trois-Rivières, par la majorité des francs-tenanciers d'une partie de la seigneurie de Lanaudière, pour obtenir la séparation de ce territoire d'avec Saint-Didace et l'annexion à Saint-Justin.

La seigneurie de Lanaudière est située en arrière du fief Carufel. Elle a deux lieues de front et s'étend jusqu'au-delà du Lac Maskinongé, qui se trouve dans ses limites. Elle a été accordée le 1^{er} mars 1750, à Charles-François Tarrieu de Lanaudière. En 1815, elle était devenue la propriété de l'honorable T. Pothier. Il n'y avait alors aucune concession de faite, à l'exception de l'arrière fief Marie-Anne (rang Crête-de-Coq) ni aucun chemin de tracé. M. Joseph Bouchette en faisait en 1815 la description suivante:

«C'est une belle étendue de terrain d'un sol fort, fertile et bien boisé. Elle est arrosée par plusieurs petits lacs, mais surtout par la rivière Maskinongé, qui sort du Lac Maskinongé qui a 9 milles de circonférence. Le pays d'alentour possède plusieurs beautés naturelles dans le genre sauvage et sublime, offrant un amphithéâtre d'éminences et de vastes collines, couronnées par derrière par la magnifique chaîne de montagnes qui se prolonge à l'ouest depuis Québec, et plusieurs autres traits hardis qui forment un paysage romantique».

La partie que les habitants voulaient annexer à Saint-Justin contenait une étendue de 4 milles de front sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre en front au sud-ouest de la rivière Maskinongé, à aller aboutir à la ligne qui sépare le district de Richelieu d'avec le district des Trois-Rivières; soit 52 arpents de front dans le premier rang; 76 dans le second, 84 dans le troisième, 92 dans le quatrième, le cinquième et le sixième sur la profondeur ci-dessus mentionnée.

Les bornes étaient les suivantes: «savoir: du côté sud, au fief Carufel, et du côté nord, au bout des dits 4 milles, au restant de terre de la dite seigneurie de Lanaudière.»

Dans l'espace compris entre ces lignes, il n'y avait qu'un petit nombre de ces terres habitées par des familles, et le restant du dit territoire était possédé par les humbles requérants demeurant partie en la paroisse de St-Justin, partie en la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, partie en la paroisse de St-Barthélemy, qui gardaient ces terres comme terres à bois vu qu'elles étaient incultes.

Plusieurs des habitants de ce territoire devaient parcourir 13 milles pour se rendre à l'église de St-Didace.

Dès le 21 octobre de la même année 1863, l'évêque des Trois-Rivières, Mgr Thomas Cooke, accéda à la demande des francs-tenanciers de St-Didace. Messire Luc Aubry, l'un des archiprêtres de Monseigneur et curé de St-Léon, fut délégué pour procéder selon l'usage à la transaction de cette affaire. Le 12 novembre, le délégué se transporta à St-Didace, auprès de la chapelle, dans une maison servant de salle publique. Personne ne s'opposa à ce que la partie ci-dessus mentionnée de la paroisse fût démembrée pour être annexée à la paroisse de St-Justin. Au civil, il y eut proclamation, le 9 février 1864.

Quant à la requête des francs-tenanciers du Petit-Trompe-Souris, faite le 4 août 1863, il semble bien que l'évêque se soit contenté de la prendre en sérieuse considération. Car les francs-

tenanciers revinrent à la charge, trois ans plus tard, le 9 juillet 1866. Cette fois, les motifs se font plus pressants. 1°) L'annexion favoriserait l'exercice de leurs devoirs religieux, à cause des voies plus faciles et beaucoup plus courtes pour venir à St-Justin que pour aller à Maskinongé. 2°) Les francs-tenanciers de cette localité avaient déjà obtenu du Bureau de l'Éducation d'être annexés à St-Justin pour fins scolaires. 3°) Leur territoire appartient naturellement à St-Justin par sa position géographique, puisqu'on le considère comme un coin de cette paroisse. 4°) La plupart de ces cultivateurs avaient une partie de leurs terres dans St-Justin et l'autre dans Maskinongé; ce qui engendrait l'obligation de séparer les grains pour payer la dîme à qui de droit et donnait lieu à de nombreuses difficultés pour l'entretien des routes, ponts et fossés, les annonces et criées se faisant, en leur absence, à Maskinongé. 5°) Parmi les requérants, quelques-uns n'avaient que leur maison dans St-Justin tandis que leur terre se trouvaient dans Maskinongé; ils habitaient St-Justin pour fins religieuses et Maskinongé pour affaires municipales. Aux signatures de la précédente requête s'ajoutaient celles de M.M. Augustin Francoeur, Pierre Lacourse et Antoine Saucier, tandis que celle de Charles Champoux ne figurait plus.

Cette fois, l'évêque députa de nouveau M. Aubry, le 30 août 1866, puis fit suite à la demande des requérants.

La proclamation civile n'eut lieu que le 19 juin 1879.¹

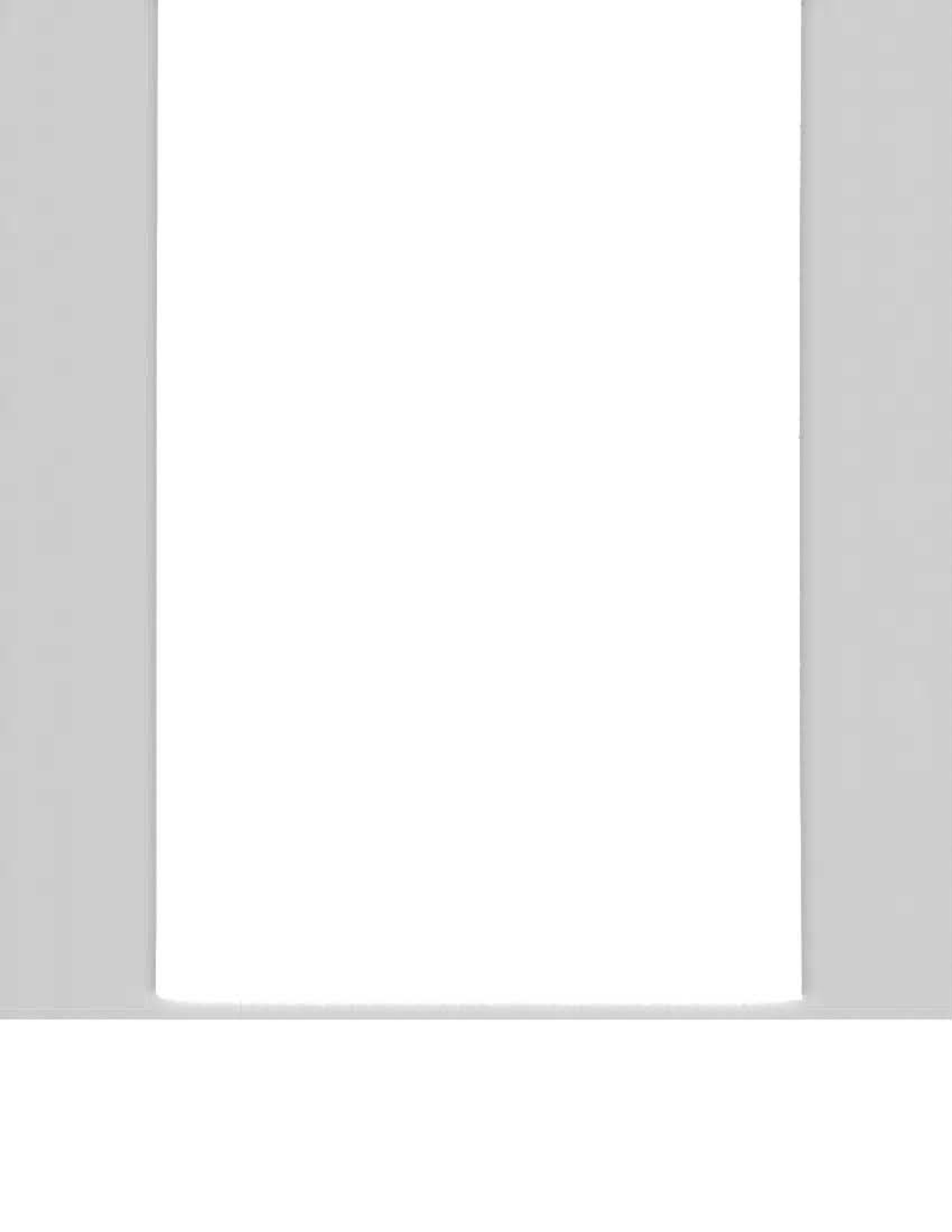
Annexion à la paroisse de Maskinongé

En 1888, une partie du Petit-Bois, de Beauséjour et de Baies-des-Ouines passe à la paroisse de Maskinongé. Ce détachement de Louiseville amènera certains problèmes pour ce qui est de la situation de l'église paroissiale qui se trouvait à ce moment-là au Pied-de-la-Côte.

1. Référence: Saint-Justin foyer de sérénité rurale. p. 42-43-44-45.

CHAPITRE 2

LA VIE RELIGIEUSE



LES ÉGLISES DE MASKINONGÉ

Le site d'une église:

Le site d'une église attire vers un point central les gens dispersés dans les divers rangs et devient le lieu idéal pour d'autres activités. Des boutiques, des magasins s'installent dans ses environs. Des artisans, des professionnels et d'autres gens viennent se fixer autour de l'église. Être à proximité de l'église signifie donc, être à proximité de tous ces services.

La construction d'une église haussait donc la valeur des terres situées dans son voisinage. Avoir une église dans leur rang ou non loin des limites du rang, tel était le désir de la plupart des colons. Rien ne démontre mieux le degré de segmentation sociale qui existait dans le rang ou dans la seigneurie antérieure à l'érection d'une église et les interminables querelles qui ont presque toujours accompagné la construction des églises dans les campagnes du Québec.

Ces querelles débutaient souvent par des pétitions, proposant différents emplacements que les antagonistes adressaient à l'évêque; elles se terminaient par des jalousies, des rancunes et même des rébellions contre l'autorité ecclésiastique. La région de Trois-Rivières est célèbre pour sa résistance à ces clercs. Ainsi vous constaterez que dans le déroulement de ces constructions d'églises ici à Maskinongé, un de ces conflits se termina par un schisme.

Notre paroisse fut desservie par les Pères Récollets de 1714 à 1748, date de l'arrivée d'un premier curé. La première chapelle ou église fut construite en 1713 au bas de la Rivière à Maskinongé, côté nord-est.

En examinant la Carte de Gédéon de Catalogne du gouvernement de Québec, levée en 1709, par ordre de M. de Ponchartrain, secrétaire d'état, et dressée par Jean-Baptiste de Couagne, arpenteur juré, nous voyons un terrain marqué «à l'église» du côté nord-est de la Rivière Maskinongé.

Ce terrain avait été donné pour la future église par le Seigneur de Maskinongé, Joseph Petit Bruneau.

La première église-chapelle

Cette première église-chapelle a dû être construite durant l'été 1713 car la première mention est du mois de mars 1714 à la sépulture d'une fille du fils du Seigneur Joseph Petit Bruneau, célébrée par le Père Siméon Dupont, récollet, «dans l'église de Maskinongé».

Toutefois le cimetière fut ouvert dès 1710, puisque le 21 janvier 1710 on fait mention de la sépulture de Marie-Anne Delpé, dite St-Cerny, épouse du Sieur Joseph Petit Bruneau.

Cette première église était en bois rond, pièces sur pièces, couverte de chaume, comme toutes les églises de missions.

On ne sait pas si elle a été détruite par le feu ou démolie, ni en quelle année elle aurait été abandonnée.

En 1718, le Seigneur Joseph Petit Bruneau cède un nouveau terrain à la Fabrique en vue de la construction d'une nouvelle église. Ce terrain est situé du côté sud-ouest.

La deuxième église-chapelle

Les archives diocésaines nous rapportent que vers 1730 une deuxième église a été construite à Maskinongé. En effet en 1730, on construisit une deuxième chapelle-église en bois avec cimetière sur le bord de la rivière Maskinongé, là où habitait M. Paul Cournoyer, aujourd'hui M. Roger Gagnon. Cette église aurait été détruite dans un incendie, le jour de Noël 1758.

On fait mention de cet incendie, dans un contrat de vente d'une maison qui a servi comme église et presbytère après la destruction de l'église par le feu, en 1759.

Projet de construction en 1767 sur le même site

Les habitants de Maskinongé ayant été convoqués et appelés au son de la cloche se sont rassemblés à l'issue de la messe paroissiale au presbytère du dit lieu pour délibérer sur les affaires concernant le bien de la paroisse et en particulier au sujet de la bâtisse d'une église dont la nécessité indispensable a été reconnue dans les dernières assemblées.

Dans le procès-verbal d'une assemblée tenue à Maskinongé le 30 août 1767 par le Père Dominique Pétrimoult il fut question de la construction d'une église en brique sur le même site au bas de la rivière. Voici un extrait du rapport de cette importante réunion.

«Après avoir donc imploré les lumières du St-Esprit, il a été procédé à cette délibération. Et après la discussion de plusieurs moyens de parvenir à l'exécution de la bâtisse, on s'est unanimement arrêté à ceci qui a été proposé dans la dernière assemblée qui était d'accepter l'offre d'un nommé Jacques Lahaie qui s'est offert de la bâtir en brique.

En conséquence les habitants au nombre de trente ou environ, à savoir: Jean Carufel, Leclair, Joseph Bélair, Joseph Lafrenière fils, Gaucher Lemire marguillier en charge, Nicolas Vertefeuille, DeSerres père, Pierre Laneuville, Baptiste Lacharité, Modeste Lemire, Antoine Lemire, Courchesne, Amable Bélair, Louis Bélair, Beauvais Vertefeuille, René Lupien, René Lemire, Alexis Gonneville, Alexis St-Germain, Vadeboncoeur, Joseph Bastien, François Bastien, Joseph Lupien, Alexis Lacourse, Jean Fleury, Pierre Lacharité, Jean Laneuville, Antoine Bruno, Jacques Dupuis, Nicolas Grondin, Lagaronne, Bruno, Jean Labrèche, François Ratier, et plusieurs autres.

Lesquels, tant en leur nom qu'au nom des absents, sont convenus et conviennent que le présent acte d'assemblée de donner à l'entreprise la bâtisse de leur église au nommé Jacques Lahaie, ici présent, et acceptent les charges, clauses, et conditions suivantes:

Que le dit entrepreneur sera obligé et s'oblige par ses présentes,

- 1° de faire et fournir à ses frais et dépens toute la brique nécessaire pour la construction de la dite église avec les proportions qui seront ci-après spécifiées.
- 2° de creuser les fondements de trois pieds et demi de terre de large sur cinq de profondeur et de lever la maçonnerie des dits fondements environ un pied hors de terre.
- 3° de construire sur les fondements un bâtiment de soixante et dix pieds de long sur quarante de large, le carré de quinze pieds de hauteur, le rondpoint, vingt pieds le tout au-dessus du rez-de-chaussée, les murs auront trois briques et demie d'épaisseur c'est-à-dire deux pieds et quatre pouces. La brique ayant huit pouces de long sur quatre de large avec les ouvertures de porte et de fenêtres qui seront jugées nécessaires.
- 4° de faire cuire toute la brique nécessaire pour le dit bâtiment.
- 5° tous les crépis et renduits,

6° de fournir des manoeuvres et de les nourrir pendant que durera la dite entreprise qu'il s'oblige à livrer faite et parfaite et en état de recevoir la charpente d'aujourd'hui. En deux ans et à peine, de tous dépens, dommage et intérêt envers les habitants qui de leur côté s'obligent à fournir au dit entrepreneur:

1° toute la pierre nécessaire pour faire toute la maçonnerie des fondements que pour faire toute la chaux nécessaire pour la bâtisse rendue sur place,

2° tout le bois nécessaire pour cuire la dite chaux seulement rendu aussi sur les lieux,

3° tout le sable qu'on voudra mettre sous la maçonnerie des fondements,

4° de lui fournir l'ouvrage fait, la somme de deux mille cent livres dont il ne lui sera fait aucune avance pendant tout le cours de l'ouvrage si ce n'est que pour les vivres qui lui seront nécessaires et payer les manoeuvres qu'il sera obligé d'employer, le tout cependant en proportion de ce que l'ouvrage avancera et sera capable de répondre aux dettes avancées.»¹
Malheureusement, ce projet n'a pas été réalisé.

En 1763, à la Seigneurie De Carufel, la seigneuresse Geneviève Sicard de Carufel, veuve de Jean-François Duchesnay avait obtenu la permission de M. Perrault vicaire du chapitre de l'Église dans Trois-Rivières, de bâtir un presbytère spacieux dont la moitié serait une chapelle dédiée à St-Jean l'évangéliste, bien décentement ornée et où reposerait continuellement le très Saint Sacrement. Alors elle demandait un curé pour la chapelle de sa seigneurie et elle ajoutait dans sa lettre: «Il est douloureux après avoir fait les choses avec toute la dépense possible, le missionnaire Pétrimoult, desservant toutes les paroisses voisines, Rivière-du-Loup et Pointe-du-Lac, est venu seulement une fois dire la messe parce qu'il y eut un enterrement. Je ne sais pas pourquoi, nous sommes privés de service du ministère, les chemins sont beaux, et en plus M. le Grand Vicaire avait ordonné que nous serions desservis toutes les trois semaines, vous voyez que cela est bien différent».

Mgr ne pouvait accéder à son désir et il reprochait au grand vicaire Perrault d'avoir permis la construction de cette chapelle dans l'Ormière ou Carufel, sans l'autorité de l'évêque, alors qu'il était en voyage en France pour sa consécration épiscopale. Dans une lettre du 14 novembre 1771 il disait: «Je ne pense donc pas que j'aie trouvé cela bon de bâtir une chapelle, je l'ai blâmé, j'aurais

1. Archives de la Fabrique.

préféré qu'il y aurait eu avantage de transporter l'église de Maskinongé le plus proche possible et qu'on fit une belle église qui servit aux deux seigneuries. Toujours dans cette lettre du 14 novembre 1771, «Si vous vous entêtez mal à propos, aussi bien que ceux de Maskinongé, vous n'aurez ni d'église, ni de missionnaire. Remarquez que Maskinongé ne peut point s'agrandir et qu'il n'est pas suffisant pour entretenir et occuper un curé dans un pays où il y a si peu de prêtres. Il ne convient pas de multiplier les églises et cela est même défendu.»

On fait encore allusion au projet de construction d'une église, dans une lettre pastorale de Mgr Briand qui donne l'itinéraire de la visite de ces paroisses: «20 mai à Berthier, 21 à L'Île-du-Pas, d'où nous partirons au plus tard à 10 heures du matin, nous tâcherons de nous rendre à Maskinongé au moins vers 2 heures et plus tôt si possible. Nous invitons les habitants de l'Ormière à s'y trouver afin de voir s'il est possible de réunir les esprits pour la construction de l'église.»

En 1773, M. Louis Bélair, syndict, adresse à Mgr l'évêque une lettre.

Il se fait l'interprète de tous les habitants avec le révérend Père Pétrimoult pour lui demander de bâtir le presbytère en bois plutôt qu'en pierre pour les raisons suivantes: Ils ont de la difficulté à avoir de la pierre et le peu qu'ils ont d'amassé, ils désirent la garder pour la bâtisse de leur future église. En bâtissant leur presbytère en bois, ils promettent de le faire aussi joli qu'en pierre, qu'ils en prendront un soin particulier pour qu'il dure 70 à 75 ans et pensent que les dimensions de 30 × 50 pieds seront satisfaisantes. Et les gens qui viendront après eux, n'auront que leur presbytère en pierre à bâtir.

Ils attendent une réponse pour commencer à équarrir et charroyer leur bois sur la place et supplie Mgr de leur accorder cette permission.

Réponse de Mgr à Louis Bélair

«Je trouve votre sentiment raisonnable que vous bâtissiez en bois et je l'approuve. Faites les choses bien, car un travail de qualité est un produit de 100%. Il faut de bonnes pierres, un bon lambris en dehors et quoique bien entretenu en bois, il durera plus de trente ans. Il donne le plan pour chambre, cabinets, cheminée et le reste servira d'église et même y construire une petite maison-

nette à côté pour servir de cuisine, il resterait encore plus grand pour l'église. Attention pour le presbytère car dans ce pays là, en cas d'incendie, ne le placez pas trop au vent afin que ne soit pas exposée votre église dans le futur.»

Ce presbytère servit donc de chapelle jusqu'à la construction de l'église en 1785.

Nouveau site et église en pierre

Le 2 novembre 1782, dans un extrait de convention, on parle des bornes et de l'emplacement de l'église. En 1783, Mgr Briand fixe l'emplacement de l'église sur la côte, plus à l'est dans la Seigneurie de Maskinongé à peu près à égale distance entre Maskinongé et l'Ormière. M. le curé Antoine Rinfret bénit la pierre angulaire le 17 juillet 1783 et l'église fut bénite le 25 octobre 1785.



L'église et le presbytère du Pied-de-la-Côte construits en 1783.

Ce fut une église en pierre, puisque le 18 avril 1784, dans une lettre que le curé Rinfret adresse à Mgr l'évêque, il parle de sa grande inquiétude sur la mauvaise maçonnerie de la bâtisse et du maçon non consciencieux et non solvable ainsi que des querelles et malentendus face à ce problème entre les gens de Maskinongé et de

l'Ormière. À ceci, l'évêque répond en disant qu'il y a des différends au sujet de la bâtisse de l'église, d'ailleurs le peu d'union de ces gens-là les a longtemps privés d'un pasteur. Si je vous ai enfin accordé à leurs instances, dit-il, ce n'est pas pour être le juge de leurs disputes, c'est pour que vous leur serviez de père. Et il ajoute qu'un bon ouvrier compétent aurait coûté moins cher et qu'on y perd plus parfois quand on veut ménager.

Le presbytère était alors bâti en bois, c'est ce que nous dit une requête du syndic Béclair: «Les habitants de Maskinongé avaient de la difficulté à avoir de la pierre et voulaient la ménager pour leur église.» M. Béclair proposait qu'ils pourraient plus tard le bâtir en pierre, vu que l'église serait déjà construite. Mais c'est en 1809, que vint le temps de le refaire, on le considérait en mauvais état. C'est M. le curé Ignace Vinet qui en avait demandé la permission à Mgr Octave Plessis de sorte que le presbytère a été rebâti en pierre en 1811.

En 1831, l'idée de bâtir une nouvelle église émerge encore et on voudrait la changer de place, parce qu'on constate des réparations majeures.

Dans une lettre, M. le curé Marcoux expose à Mgr Signay que ses paroissiens veulent une église. Il mentionne les futures dimensions, son emplacement, et son coût estimé à 104,000 livres. Plus tard, il parle de divergences d'idées au sujet de l'emplacement, et il fait part des difficultés appréhendées, et exprime son découragement devant l'attitude de ses ouailles face à l'érection de cette nouvelle église.

En 1843, on abandonne le projet de construction. Les marguilliers se montrent en faveur de réparer et d'agrandir par un jubé de 60 bancs. On y mentionne les raisons principales: il y eut retranchement de la concession de Crête-de-Coq (environ 750 âmes), l'état de pauvreté des gens, l'opposition existant au sujet du site pour la nouvelle église.

En 1859, des réparations urgentes sont jugées encore nécessaires d'après un rapport fait par les architectes Alexis Millette de Ste-Anne de Yamachiche et Amable Gauthier de Saint-Barthélemy, soit: 1° couverture neuve, 2° clocher neuf, 3° châssis doubles pour l'église et la sacristie, 4° cheminées pour poêles de l'église, 5° que le nef soit élargie de 12 pieds de chaque côté et toutes autres réparations jugées nécessaires. Il y a encore des difficultés à s'entendre au sujet du mode de paiement de ces réparations; soit d'être financé aux dépens des francs-tenanciers et que la fabrique

vienne en aide pour la moitié de la dépense. Alors collecte à domicile a été organisée et une très faible souscription de \$350.00 a été recueillie, à cause de la mauvaise récolte et des redevances pour le soutien des écoles. Mgr l'évêque les incite à s'entendre et espère que tous se soumettront pour l'honneur de notre sainte religion.

Construction de l'église actuelle

En 1887, on voulait encore construire une nouvelle église, une nouvelle sacristie et un nouveau presbytère et on souhaitait faire ces constructions au pont de Maskinongé comme étant l'endroit de la paroisse le plus central et le plus peuplé. Les paroissiens présentent une requête à Mgr Louis François Laflèche. Après des conflits nombreux qui ont même provoqué un schisme, la 4^e église se bâtit en 1891. C'est notre église actuelle. Sa construction a donné lieu en effet à des mésententes sérieuses dont nous parle l'évêque dans quelques-unes de ses lettres.

Lettre de Mgr Louis François Laflèche
10 octobre 1887

Louis François Laflèche,
Par la Miséricorde de Dieu et la grâce du St-Siège
apostolique, Évêque des Trois-Rivières etc.

«Vu la requête en date du huit septembre dernier, à Nous présentée au nom et de la part de la majorité des habitants francs-tenanciers de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé à l'effet d'obtenir la permission de construire une nouvelle église, une nouvelle sacristie et un nouveau presbytère, et de faire ces constructions au Pont de Maskinongé, comme étant l'endroit de la paroisse le plus central et le plus peuplé, Nous avons député et députons Messire Louis Séverin Rheault, Chanoine Archidiaire de Notre Cathédrale, à l'effet de se transporter sur les lieux, après avis préalables; de vérifier si la dite requête est vraiment signée de la majorité des habitants francs-tenanciers de la dite paroisse, ce vérifié, d'examiner si l'église, le presbytère et la sacristie actuelle de la dite paroisse ne sont pas susceptibles d'être réparés et si l'église n'est pas réellement trop petite pour contenir la foule qui s'y rend les jours consacrés au culte; et supposé qu'une nouvelle église, un nouveau presbytère et une nouvelle sacristie soient devenus nécessaires, d'en désigner la place, et d'en déterminer les dimensions principales, enfin de dresser du tout un procès-verbal qui Nous sera référé pour être par Nous réglé ce que de droit.

Donné aux Trois-Rivières sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, le dix octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.»

† L.F. Év. des Trois-Rivières

Par Monseigneur
J.F. Béland, ptre Chancelier¹

Lettre de Mgr L.F. Laflèche
2 mars 1889

Louis François Laflèche
Par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique
Évêque des Trois-Rivières etc.

«À tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que vu: Le procès-verbal en date du cinq décembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-sept, de Messire Louis Séverin Rheault, Chanoine Archidiaire, par Nous député dans la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, comté de Maskinongé et district des Trois-Rivières, pour ce qui concerne la construction d'une nouvelle église, d'une nouvelle sacristie et d'un nouveau presbytère dans la dite paroisse, en conformité d'une requête en date du huit septembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à Nous présentée à cet effet par la majorité des habitants francs-tenanciers de la dite paroisse;

Nous étant assuré que Notre dit député a fidèlement observé dans l'exécution de la commission que Nous lui avons donnée au sujet des dites constructions, les formalités prescrites en pareil cas par les lois ecclésiastiques et civiles: en conséquence Nous avons permis et permettons qu'il soit construit dans la dite paroisse de St-Joseph de Maskinongé, une nouvelle église et une nouvelle sacristie, en pierre, et de plus, Nous avons réglé et réglons ce qui suit:

- 1° La nouvelle église, la nouvelle sacristie et le nouveau presbytère seront construits au village du Pont de Maskinongé, à l'endroit où, le 27 février dernier, Nous avons nous-même planté une croix, — savoir sur le terrain donné par Monsieur Isaïe Lafre-

1. Registre d'Insinuation, vol. V, 79-80.

nière et désigné au cadastre de la paroisse de Maskinongé sous le numéro (641) six cent quarante et un.

- 2° Le portail de la nouvelle église regardera le sud-ouest et sera placé à environ (60) soixante pieds du chemin de la reine, tandis que le long — pan du côté de l'Évangile sera à environ quarante (40) pieds de la ligne nord-ouest de ce terrain:
- 3° La dite église aura environ cent quarante-cinq (145) pieds de longueur, soixante-quatre (64) de largeur, et (30) trente pieds de hauteur au-dessus des lambourdes;
- 4° La dite sacristie aura environ quarante-cinq pieds (45) de longueur, trente-cinq (35) de largeur, et quatorze (14) pieds de hauteur entre les deux planchers finis;
- 5° Les dites dimensions seront prises en dehors et à mesure anglaise;
- 6° Il ne sera procédé à la construction des dites église et sacristie qu'après qu'un plan d'icelles¹ aura reçu notre approbation;
- 7° Nous permettons encore qu'il soit construit dans la dite paroisse et sur le terrain ci-haut désigné un presbytère en pierre, en brique ou en bois, suivant qu'il sera jugé plus convenable, mais Nous voulons qu'avant de commencer à le construire, l'on Nous en soumette le plan et les dimensions pour recevoir notre approbation.

Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de la dite paroisse de St-Joseph de Maskinongé, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, en Notre Palais Épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le deuxième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.»

(L. † L.)

† L.F. Év. des Trois-Rivières.

Par Monseigneur
J.F. Béland, ptre Chancelier²

1. de celle-ci.

2. R.I., vol. V, 134-135-136.

Lettre de Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières
aux Fidèles de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé.

Nos Très Chers Frères,

«La paroisse de St-Joseph de Maskinongé Nous a demandé, en 1887, par une grande majorité de ses habitants francs-tenanciers, la permission de bâtir une nouvelle église avec toutes les dépendances qui s'y rattachent.

Considérant les besoins religieux d'un grand nombre de familles établies au village du Pont de Maskinongé qui ne peuvent fréquenter régulièrement l'église actuelle, à cause de son éloignement et du manque de voitures pour s'y transporter, Nous avons jugé qu'il était de Notre devoir d'accéder à cette demande qui avait déjà été faite à plusieurs reprises et Nous avons accordé cette permission.

En conséquence, Nous avons décidé que la future église serait construite au village du Pont de Maskinongé qui est au centre de la paroisse, des voies de communication et de la population.

MM. le Desservant et le Marguillier en charge, autorisés par la paroisse et par Nous-même, n'ayant pu obtenir à des conditions convenables le terrain que Nous avons d'abord choisi pour le site de la future église, il Nous a fallu en choisir un autre. On nous en a présenté deux qui ont partagé l'opinion des francs-tenanciers, l'un au Sud-Ouest de la Rivière Maskinongé, et l'autre au Nord-Est.

Nous avons examiné avec soin Nous-même, et aussi fait examiner par deux de Nos Chanoines ces deux sites. Nous avons de même donné et de vive-voix leurs raisons pour l'un ou l'autre de ces deux sites, et après avoir soumis et discuté le tout avec Notre chapitre, Nous en sommes arrivés à la conclusion qui suit:

- 1° Considérant que ces deux sites sont très rapprochés du centre de la paroisse et d'un facile accès pour les paroissiens;
- 2° Que le site du Nord-Est est donné gratuitement par le propriétaire du terrain, tandis que l'autre devait coûter \$1600 à \$1700 piastres;
- 3° Que le même site du Nord-Est à l'avantage de faire placer le portail de l'église au Sud-Ouest;
- 4° Que ce site est plus près du centre des affaires et de la station du chemin de fer;
- 5° Que le terrain offert pour ce site se tient tout d'une pièce, avec une grande facilité pour y placer toutes les dépendances de

l'église et les institutions dont la paroisse pourra avoir besoin par la suite, et aussi pour les besoins de la Cure;

6° De l'avis unanime de Notre Chapitre, Nous avons décidé de fixer sur ce terrain l'emplacement de la future église et de ses dépendances, et en conséquence, Nous avons donné Notre décret canonique, réglant définitivement le choix de ce site, et ce décret va vous être lu présentement.

Nous avons la confiance, N.T.C.F.¹ que vous accepterez en bons chrétiens, avec respect et soumission ce décret de votre évêque qui agit en cela au nom de l'Église et conformément à la loi de notre pays.

Si quelqu'un s'opposait à l'exécution de ce décret, contrairement aux règles de l'Église, Nous devons lui dire qu'il se rendrait coupable devant Dieu et responsable du mal qui pourrait s'en suivre.

Mais, N.T.C.F.¹, Nous avons une meilleure opinion de vous, et Nous avons la confiance que ceux d'entre vous qui avaient leurs préférences pour l'autre site, sauront en faire généreusement le sacrifice à Dieu et à accomplir noblement leur devoir. Oui! tous les paroissiens de Maskinongé vont maintenant se lever comme un seul homme et mettre d'un commun accord la main à cette oeuvre de la construction d'une église. C'est ainsi qu'ils donneront le bon exemple à leurs enfants et attireront la bénédiction de Dieu sur leurs familles. Le Seigneur ne manquera pas de leur rendre avec surabondance ce qu'ils feront pour sa gloire et le salut de leurs âmes en cette circonstance.

Vous avez de cela un exemple remarquable dans les bénédictions que le Bon Dieu a répandues sur la paroisse de St-Barthélemy qui jouit avec bonheur aujourd'hui du fruit des sacrifices généreux qu'elle a déjà faits pour la gloire de Dieu et le bien de ses familles.

Nous prions Dieu de répandre les mêmes bénédictions sur vous et vos familles et de vous avoir toujours en sa sainte garde.

Sera Notre présente Lettre lue au prône de la messe paroissiale dimanche prochain.

Donné aux Trois-Rivières ce 2 mars 1889.»

† L.F. Év. des Trois-Rivières.²

1. Nos Très Chers Frères.

2. R.I., vol. V, 136, 137, 138.

Lettre de Mgr L.F. Laflèche
19 avril 1890

Lettre Pastorale
de Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières aux fidèles
de la paroisse St-Joseph de Maskinongé.

Louis François Laflèche
par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Siège Apostolique
Évêque des Trois-Rivières etc. etc.
Aux Fidèles de la paroisse
de St-Joseph de Maskinongé
Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très Chers Frères,

«Dans une requête en date du 8 septembre 1887, signée par une grande majorité des habitants francs-tenanciers de votre paroisse, vous Nous avez demandé la permission de bâtir une nouvelle église avec ses dépendances dans un endroit appelé le Pont de Maskinongé où se trouve le village de votre paroisse et aussi plus près du centre territorial. Après nous être assuré de la régularité de cette requête et du besoin de fixer là la future église de votre paroisse pour répondre plus efficacement aux besoins religieux des paroissiens, Nous vous avons accordé cette permission.

En conséquence et pour l'acquit de Notre devoir, Nous avons fixé le site précis de cette église à l'endroit que vous connaissez et que Nous avons désigné par une croix que Nous y avons plantée, le tout conformément à la loi canonique et civile, après examen attentif sur les lieux, mûre réflexion, et de l'avis et consentement du chapitre de Notre Cathédrale qui a jugé comme Nous que c'était le site le plus favorable aux intérêts de la paroisse, bien qu'il ne fût pas celui auquel Nous avions pensé d'abord et que Nous n'avons pu Nous procurer avec les garanties nécessaires aux intérêts de la fabrique. Nous avons ensuite donné régulièrement Notre décret canonique en date du 2 mars 1889, vous autorisant à procéder de suite à l'exécution de votre demande.

En attendant que la future église fut assez avancée pour y dire la Ste-Messe, Nous avons dû autoriser une desserte temporaire en cet endroit en faveur de la partie annexée de la Rivière-du-Loup et des familles du village qui ne pouvaient aller facilement aux offices de l'église paroissiale. L'affluence des Fidèles qui n'a cessé d'encombrer la chapelle temporaire de cette desserte a démontré à l'évidence la nécessité de l'église en cet endroit.

Cependant rien n'a été fait depuis, malgré la preuve de l'avantage de ce site faite par cette affluence, et le dommage qu'en souffre votre fabrique par la diminution de ses revenus de la vieille église.

Nous n'avons pas voulu urger les choses, espérant que le temps et la réflexion amèneraient l'accord et l'union entre les paroissiens pour mener à bonne fin et facilement cette entreprise si importante. Mais Nous avons vu avec peine que Notre attente et nos efforts dans ce sens, n'ont pas réussi à obtenir le résultat que Nous espérions.

Or, N. T. C. F.,¹ vous comprenez que cet état de chose ne peut se prolonger indéfiniment sans de graves inconvénients pour le bien des âmes, et même pour les intérêts matériels de votre paroisse.

C'est pourquoi, Nous l'avons pris en Notre sérieuse considération, et Nous l'avons soumis à l'examen de Notre Chapitre qui, après mûre délibération, a été unanimement d'avis qu'il fallait pour le bien de la religion dans votre paroisse rendre obligatoire la permission que vous Nous avez demandée de bâtir une nouvelle église et que Nous vous avons accordée; et vous enjoindre de mettre au plus tôt à exécution le décret que Nous avons donné à cet effet.

En conséquence pour l'acquit de Notre devoir, et pour le bien des âmes dans votre paroisse, en vertu de l'obéissance due à l'autorité de l'Église, dont Nous sommes revêtus à votre égard, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit:

- 1° Tous les paroissiens habitants francs-tenanciers de votre paroisse devront sous peine de désobéissance, prendre au plus tôt les mesures légales nécessaires pour mettre à exécution Notre susdit décret, autorisant la construction d'une nouvelle église et de ses dépendances, à l'endroit que nous avons désigné;
- 2° Les syndics qui seront élus à cet effet devront également, sous peine de désobéissance, procéder de suite et sans délai, faire les démarches prescrites et conformes à la loi civile pour faire exécuter les travaux nécessaires à l'exécution de Notre susdit décret.

Sera Notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale et aussi au prône de la messe célébrée dans la chapelle

1. Nos très chers frères.

temporaire de la paroisse de Maskinongé, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières sous Notre seing le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, ce dix-neuvième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-dix.»

(L. † L.) † L.F. Év. des Trois-Rivières

Par ordre
J.F. Béland, ptre Chancelier.¹

Lettre de Mgr L.F. Laflèche, datée du 4 février 1891
au Chan. J.N. Tessier, curé de Louiseville
d'aller planter la croix sur le site
où sera finalement construite l'église.

Louis François Laflèche,
Par la Grâce de Dieu et du St-Siège apostolique
Évêque des Trois-Rivières etc.

«Vu la permission que Nous avons donnée à la paroisse de St-Joseph de Maskinongé de choisir dans les environs du Pont de Maskinongé un autre terrain convenable pour y fixer le site de la nouvelle église, sacristie, presbytère et dépendances:

Vu que la dite paroisse a décidé, dans une assemblée régulièrement convoquée des habitants francs-tenanciers, d'autoriser le curé et les marguilliers en exercice de la dite paroisse de faire l'acquisition de tel terrain;

Vu que les dits curés et marguilliers Nous ont donné communication du contrat d'achat du dit terrain, lequel Nous avons trouvé régulier:

Nous avons chargé et chargerons par les présentes le Révérend Messire J. N. Tessier Chanoine de Notre Cathédrale, Curé de St-Antoine-de-La-Rivière-du-Loup, de se rendre en la dite paroisse, sur le dit terrain, et d'y désigner le site où devra être construite la dite église en y plantant une croix et, du tout, Nous faire un rapport pour être par Nous réglé ce que de droit.

Donné aux Trois-Rivières, en Notre Palais Épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre

1. R. I., vol. V, 198, 199, 200, 201.

Chancelier, ce quatrième jour de février mil huit cent quatre-vingt-onze.»

(L. † L.)

† L.F. Év. Des Trois-Rivières

Par Monseigneur
J.F. Béland, ptre
Chancelier.¹

Lettre de Mgr L.F. Laflèche
indiquant les modifications du décret
de construction de l'église à Maskinongé
en date du 14 février 1891

Louis François Laflèche
Par la Grâce de Dieu et l'Autorité du St-Siège
apostolique, Évêque des Trois-Rivières etc.

«À tous ceux qui, les présentes, verront savoir faisons que: Vu Notre décret en date du deuxième jour de Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, permettant aux habitants francs-tenanciers, paroissiens de St-Joseph de Maskinongé de construire une nouvelle église, sacristie, presbytère et dépendances dans un endroit par Nous désigné dans le même décret au Nord-Est de la Rivière Maskinongé, dans les environs du pont, avec les dimensions y désignées etc;

Vu que, après deux années d'attente, le dit décret n'a pas encore été mis à exécution, et que dans l'intervalle, les paroissiens Nous ont fait connaître, en plusieurs circonstances, qu'ils préféreraient faire les sacrifices nécessaires pour acquérir un terrain convenable pour les dites constructions au Sud-Ouest de la dite Rivière de Maskinongé, et Nous ont prié en conséquence de modifier Notre décret en ce qui concerne le site de la future église;

Vu que lors de notre dernière visite pastorale en 1890, et par notre lettre du 16 Janvier dernier, Nous leur avons accordé la permission d'acquérir pour et au nom de la fabrique tel terrain qui Nous a paru plus avantageux, et que les susdits paroissiens, dans une assemblée régulièrement convoquée et tenue le 25 Janvier dernier, ont autorisé, avec notre approbation, Monsieur le Curé et les marguilliers du banc à faire cette acquisition;

Vu Notre approbation donnée à telle décision de l'assemblée, et vu aussi le contrat d'achat du dit terrain pour et au nom de la

1. R.I., vol. V, 232-233.

fabrique, dans le but d'y fixer les dites constructions, lequel contrat Nous a été présenté et trouvé régulier.

Vu le rapport du Révérend Messire J.N. Tessier, ptre Cha-noine, Curé d'office de St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, en date du cinq courant, par Nous délégué le quatre courant, dans la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, pour y fixer sur le dit terrain le site de la nouvelle église;

En conséquence, Nous avons modifié et modifions par les présentes notre dit décret en date du deux Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, pour ce qui concerne le site de la nouvelle église et de ses dépendances, et nous permettons aux dits paroissiens de construire les édifices ci-dessus mentionnés au Sud-Ouest de la dite Rivière de Maskinongé, sur le terrain récemment acheté à cette fin, et avec les dimensions désignées dans notre décret du deux Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf que nous maintenons dans toutes ses autres parties; et par les présentes Nous révoquons cette partie de Notre décret du deux Mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, qui concerne le site au Nord-Est de la Rivière Maskinongé.

Nous statuons et réglons par les présentes que la nouvelle église sera placée à environ deux cents pieds du chemin royal, la façade devant regarder l'Est, et à environ cent soixante-quinze pieds de la ligne Nord de ce terrain.

Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale de St-Joseph de Maskinongé, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières en Notre Palais Épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le quatorzième jour de Février mil huit cent quatre-vingt-onze.»

(L. † L.)

† L.F. Év. des Trois-Rivières.

Par Monseigneur
J.F. Béland, ptre
Chancelier.¹

1. R.I., vol. V, 235, 236, 237.



Église et presbytère de Maskinongé construits en 1891.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon).



Église actuelle de Maskinongé construite en 1891.

(Photo: Inventaire des biens culturels du Québec)



Presbytère actuel de Maskinongé construit en 1891 situé à 27 St-Joseph.

(Gracieux Lé Lyne Croisetière)



Intérieur de l'église actuelle.

(Photo. Inventaire des biens culturels du Québec)

Le Schisme de Maskinongé

Introduction:

Qui n'a pas entendu parler du schisme qui a fait souffrir bien des familles de Maskinongé et qui a fait passer notre belle paroisse comme un milieu difficile pour son clergé.

Grâce à la collaboration de M. François Brousseau, diplômé en histoire, fils de M. Mme Camille Brousseau de notre paroisse, et aussi de Clément Plante de St-Justin qui a suivi les traces de son oncle l'abbé Herman Plante, auteur de l'histoire de St-Justin, sans oublier les précieux dossiers fournis par Sr Brigitte Hamel de l'Évêché, j'essaierai de vous parler des causes, des événements vécus par les schismatiques, des réactions du milieu, et des suites de ce schisme.

Cependant pour la lecture de ce chapitre, il faut vraiment se situer dans le contexte de cette époque, sans juger les personnes impliquées dans ce schisme, mais en essayant de comprendre les événements avec la mentalité et la culture du temps.

Par souci de fidélité historique j'ai cru bon et honnête de vous faire connaître la version des pasteurs baptistes.

Voici donc en résumé l'histoire du schisme de Maskinongé:

Les causes du schisme:

Il y a plusieurs facteurs concurrentiels qui ont été la cause de ce schisme. Le noyau du conflit réside dans le choix de l'emplacement de la 4^e église comme vous avez pu le constater précédemment.

Les chefs de file de ce mouvement qui voulaient voir l'église sur le côté nord-est de la rivière étaient le notaire Galipeault, et M. Isaïe Marchand.

Considérant que le Petit-Bois, la Baie-des-Ouines et Beauséjour étaient alors rattachés à Maskinongé depuis 1888, considérant que la gare du chemin de fer Pacifique-Canadien était aussi placée du côté nord, considérant qu'après plusieurs démarches pour un terrain, M. Isaïe Lafrenière offrait gratuitement un terrain du côté Nord-Est, considérant que d'après une requête présentée, une majorité de paroissiens semblaient favorables, Mgr Laflèche, après consultation de son Chapitre, décide de désigner officiellement ce terrain et se rendit même y planter une croix le 27 février 1889.

Le 2 mars suivant il donnait sa permission pour la construction de l'église, la sacristie et le presbytère.

Les événements racontés par la partie catholique:

Voici maintenant une série de lettres et de communiqués échangés entre le curé, certains paroissiens et l'Évêque, ce qui nous permettra de mieux comprendre le schisme de Maskinongé.

Le 19 avril 1890, Mgr Laflèche demande avec insistance aux paroissiens de Maskinongé, sous peine de désobéissance, de s'employer immédiatement à construire la nouvelle église. Voici pourquoi comme nous explique cette lettre du 16 janvier 1890.



Rév. Téléphore Laflèche, ancien curé de Maskinongé.

(Photo J.A. Ringette, Louiseville)

Rév. T.-E. Laflèche, ptre
Curé de Maskinongé

«Monsieur le Curé,

J'ai permis l'année dernière aux paroissiens de Maskinongé sur la demande que m'en avait faite les deux tiers des francs-tenanciers, de bâtir une nouvelle église dont j'ai fixé le site à l'endroit que vous connaissez. Le besoin de fixer cette église au Pont de Maskinongé se faisait sentir depuis longtemps et avant de

régler cette question j'ai dû annexer à cette paroisse une petite portion de celle de La-Rivière-du-Loup, parce que ces familles se trouvaient plus rapprochées du site de la nouvelle église projetée que du village de Louiseville où se trouve l'église de cette paroisse. J'ai rencontré de graves difficultés pour arrêter définitivement le choix de ce site. On m'a d'abord dit qu'il était très difficile pour ne pas dire impossible d'acquérir le terrain auquel j'avais pensé pour cette construction, tant à cause du prix que de la difficulté d'avoir des titres réguliers. J'ai rencontré des difficultés analogues pour l'acquisition d'un autre terrain moins bien situé et moins avantageux que le premier, et du même côté sud-ouest de la Rivière où se trouve la majorité des francs-tenanciers; j'ai alors examiné avec soin un troisième terrain au nord-est de la rivière et qui était offert gratuitement, d'une étendue convenable, bien orienté pour le portail de l'église, près de la station du chemin de fer et du centre des affaires; mais il avait l'inconvénient d'être du côté de la minorité des francs-tenanciers, mais à une très petite distance des deux autres sites. Après avoir pesé mûrement les avantages et les inconvénients pour ou contre, et surtout l'économie de plus de deux mille piastres sur la répartition et des titres de propriété sans réplique, j'y ai vu l'intérêt de la paroisse, et j'y ai fixé par la croix que j'y ai plantée et par mon décret canonique la place de la future église. C'était mon devoir, et je l'ai rempli au meilleur de ma conscience.

La division qui a surgi à propos de ce choix a tout paralysé et les choses en sont restées là. Bien qu'il n'y ait point d'ordre de faire cette construction et que ça ne soit qu'une permission accordée à la demande de la majorité des intéressés, j'ai été obligé d'accorder une desserte temporaire au Pont de Maskinongé en faveur des nouveaux annexés de La Rivière-du-Loup et des familles du Village du Pont et cette desserte a nécessairement diminué les revenus de la fabrique et augmenté ses dépenses, en sorte que cet état de choses ne peut être prolongé plus longtemps sans les plus graves inconvénients, et que je suis dans la nécessité de fermer cette desserte dans le cours de l'été prochain.

En outre l'église actuelle nécessite des réparations qu'il faudra faire prochainement si l'on ne se met en frais de bâtir au plus tôt. La division à peu près égale, me dit-on, rend fort difficile la répartition légale et pourrait entraîner des difficultés, peut-être des procès fort dispendieux. Informez donc vos paroissiens qu'ils aient à en prendre leur parti, soit de se mettre au plus tôt en frais de bâtir ou de retourner dans la vieille église que j'ordonnerai de

réparer convenablement, car je ne puis permettre la succursale pour une 3^{ième} année.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne puis changer le décret que j'ai donné. Il n'y a qu'un seul cas où je me déciderais à le faire. Si les deux partis voulaient s'entendre et m'offrir un terrain convenable avec de bons et valables titres et en charger le prix à la répartition. C'est le terrain en face du Pont au sud-ouest de la Rivière, ayant au moins un arpent de front et coupant la petite rue en arrière, avec une superficie totale de huit arpents; dans l'intérêt de la paix, et vu l'avantage du site, je me croirais justifiable de révoquer mon décret et d'en donner un autre le fixant sur ce terrain.

Faites-leur comprendre les avantages de l'union et de l'accord dans une oeuvre de cette importance, et d'un autre côté les difficultés, les dépenses et tous les péchés qu'entraîne une lutte de ce genre. Rappelez-vous ce que je vous ai dit à ce sujet de vive voix et efforcez-vous d'amener une entente entre les deux partis, afin que la chose se fasse d'un commun accord, si c'est possible, et commence le plus tôt possible.

Sur ce je prie Dieu de vous assister de son Esprit de sagesse et de prudence dans cette délicate affaire et de vous la faire conduire à bonne fin.»

Votre tout dévoué en J.C.

† L.F. Év. des Trois-Rivières¹

Les paroissiens ne sont pas tous satisfaits du site choisi et une profonde désunion se fait sentir. On refuse de donner suite aux demandes de l'évêque.

Le 6 mai 1890, Mgr Laflèche explique ses raisons au curé de Maskinongé.

M. T. Laflèche, ptre
Curé de Maskinongé

«Monsieur le Curé,

J'ai jugé prudent de fixer le temps précis où commencera pour vos paroissiens l'obligation en conscience que je leur ai imposée par mon ordonnance de mettre à exécution le décret que je leur ai accordé, sur leur demande de construire une église neuve dans le

1. Copie conforme au R.I., VIII, 55-58.

voisinage du pont de Maskinongé, et je leur ai accordé à cet effet un délai de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 5 juillet.

Comme plusieurs de vos paroissiens m'ont demandé la permission de m'exposer par écrit les voeux de la paroisse à ce sujet, et que cette demande m'a été faite à plusieurs reprises, j'ai trouvé juste de leur accorder cette permission et de leur donner le temps nécessaire pour cela.

Dans ce décret il y a deux parties bien distinctes 1° la permission de bâtir une nouvelle église avec des dépendances dans le voisinage du pont de Maskinongé. La raison de cette permission est *le besoin* religieux de la population fixée à cet endroit et aussi la plus *grande facilité* pour la généralité des paroissiens d'accomplir leurs devoirs religieux attendu que les chemins des diverses parties de la paroisse convergent vers cet endroit et que c'est en même temps le centre géographique de la paroisse.

La gravité de ces raisons qui m'a engagé à accorder cette permission est tellement grande que je ne puis la retirer, ni revenir sur mon ordonnance sur ce point sans manquer à mon devoir. Je suis heureux de voir aujourd'hui que tous vos paroissiens sont d'accord sur ce point important; même ceux du voisinage de St-Barthélemy qui ont certainement à souffrir de ce changement de site; par l'éloignement de l'église qui en résulte pour eux, ils comprennent que c'est le bien général de la paroisse, et ils s'y résignent, et je les en félicite.

2° La deuxième partie de mon décret est le point précis que j'ai choisi et fixé pour vous y construire la nouvelle église et ses dépendances. La raison qui m'a engagé à le choisir a été *l'intérêt pécuniaire* de la paroisse, attendu que le terrain m'avait été donné gratuitement; ce qui épargnait à la paroisse une dépense d'environ \$2,000. Si je n'avais eu à consulter que mon goût, je l'aurais fixé en face du pont de la rivière Maskinongé, sur le côté sud-ouest car c'était là l'endroit qui me paraissait le mieux convenir, et où j'avais d'abord pensé à la fixer. Mais le *prix élevé* que l'on demandait pour le terrain nécessaire en cet endroit, et la difficulté que l'on me disait exister pour avoir des *titres sûrs* de propriété de ce terrain ne m'ont pas permis d'imposer une charge aussi lourde avec ses difficultés sur les paroissiens; j'ai dû *sacrifier mon goût* à l'intérêt de la paroisse, attendu que le terrain offert de l'autre côté de la rivière était donné gratuitement et rencontrait aussi bien les besoins religieux de la paroisse.

Je ne voulais pas que l'on pût me reprocher d'avoir sacrifié l'intérêt de la paroisse à mon goût et voilà pourquoi je l'ai fixé là.

J'ai vu avec peine la paroisse se diviser en deux partis presque égaux sur ces deux sites et réclamant chacun de son côté la majorité des francs-tenanciers. Voilà plus d'une année que la chose en est là.

Comme il n'y a qu'une *raison pécuniaire* en faveur de la paroisse qui m'a engagé à faire ce choix, et que l'un et l'autre site me paraît également *avantageux* pour l'accomplissement des devoirs religieux des paroissiens, je crois qu'il est de mon devoir aujourd'hui de connaître sûrement le voeu des paroissiens sur cette question.

En conséquence j'engage tous les francs-tenanciers de la paroisse ayant droit de signer pour ou contre les demandes de construction d'église à me faire connaître leur opinion pour l'un ou pour l'autre site dans les conditions où ils se présentent, à savoir;

- 1° Le site que j'ai choisi au Nord-est de la Rivière Maskinongé de huit arpents en superficie et *donné gratuitement* avec des titres incontestables.
- 2° Le site au Sud-ouest en face du pont qui devra avoir la même étendue en superficie que l'autre et couper la petite rue en arrière avec des titres *sûrs* et qui entraînera probablement une dépense de \$2000. qui devront être mises à la charge de la paroisse.

Bien que je n'aie demandé qu'un arpent de front sur le chemin, il faudrait pour faire les choses convenablement un arpent et quart ou même et demi si ça n'avait pas coûté trop cher.

Pour que la chose se fasse plus facilement, tous les francs-tenanciers ayant droit de signer cette requête devront aller donner leur nom au presbytère où M. le Curé les enregistrera pour ou contre, selon qu'ils le demanderont au bas d'une requête qu'il préparera à cet effet. Ces signatures devront se donner dans le cours de mai, et les documents m'être remis par M. le Curé dans la première semaine de juin.

Voilà, Monsieur le Curé, ce que j'ai besoin de connaître pour régler prudemment cette affaire et ramener la concorde et la paix dans la paroisse. Vous pourrez communiquer cette lettre à vos paroissiens dimanche prochain et les engager à suivre cette direction. Sur ce je prie Dieu de vous avoir en sa sainte Garde et je demeure»

Votre dévoué serviteur
† L.F. Evêque des Trois-Rivières.

N.B.: Vous aurez le soin de vérifier les signatures qui seront données comme étant réellement celles des francs-tenanciers, devant deux témoins, un de chaque côté, les connaissant suffisamment.¹

Le 20 mai 1890, les francs-tenanciers du côté nord-est font parvenir à Mgr Laflèche une requête en faveur du site établi. Elle porte les noms de 133 personnes.

Le 21 mai 1890, les paroissiens de l'autre rive présente à l'évêque une autre requête en faveur d'un site au sud-ouest. Elle est signée par 157 personnes.

Ces nouvelles requêtes qui sont vérifiées avec soin vont modifier considérablement les choses. Mgr Laflèche se verra obligé avec l'appui du Cardinal Taschereau de se ranger du côté de la majorité pour des raisons légales. Comme la majorité de la population désirait la nouvelle église du côté sud-ouest, Mgr Laflèche décide le 25 janvier 1891 de modifier le décret de mars 1889. Le 4 février 1891, il demande au Curé J.N. Tessier de Louiseville de se rendre à Maskinongé planter une croix sur le nouveau site de la future église, celle que nous avons présentement.

Le 20 février 1891, les gens du nord-est présentent une demande à l'évêque pour diviser la paroisse en deux. Ils ont 131 signatures.

Cette requête est refusée par Mgr Laflèche qui reçoit l'appui du Cardinal Taschereau.

Depuis plusieurs années le curé Laflèche, pour favoriser les gens du village, du Petit-Bois et de la Baie-des-Ouines ainsi que Beauséjour avait ouvert une desserte au Pont en se faisant une chapelle au-dessus de la fromagerie de M. Ayotte où il se rendait chaque dimanche célébrer la messe et même faire le catéchisme.

Fort de ce service dominical, les opposants insistent pour garder leur chapelle et veulent continuer à avoir la présence d'un curé. Le 11 juin 1891, le vicaire J.E. Héroux en l'absence du curé Laflèche écrit à Mgr:

1. Copie conforme au R.I., VIII, 94-98 † L.F.L.

À Sa Grandeur Mgr L.F. Laflèche Év. des Trois-Rivières

«Monseigneur,

Je viens d'apprendre ce matin que au-delà de cinquante voitures de la paroisse (côté nord-est de la rivière village et annexion) sont parties, une vingtaine cette nuit et une trentaine ce matin pour les Trois-Rivières espérant y rencontrer Votre Grandeur.

Le but de leurs démarches, dit-on serait celui-ci: obtenir la division de la paroisse et un curé, sinon apostasier. Je suis sous l'impression qu'on cherche à intimider Votre Grandeur et la faire céder devant leur entêtement et leurs démarches, c'est là ma conviction. Ils s'aperçoivent que leur parti commence un peu à se désunir, c'est pourquoi, hier, paraît-il M. Galipeault aurait dit à ses amis allons *tous* voir Mgr sinon j'abandonne tout!

Peut-être espèrent-ils quelque chose de favorable de votre chapitre. Dans tous les cas, ils font encore là un acte de folie digne de leur conduite depuis quelque temps.

M. le curé est absent et ne reviendra de Montréal que demain ou après demain.»

Votre très respectueux
et très obéissant Serviteur
J.E. Héroux, ptre vicaire

P.S. M. Galipeault et I. Marchand sont en tête de la *procession*.¹



Notaire L. E. Galipeault, ex-président de la Chambre des Notaires.

(Photo: J.A. Ringuette, Louiseville)

1. Archives de l'Évêché, M8-no 22.

Le 17 avril 1891, le curé Lafèche adresse cette lettre à son oncle évêque des Trois-Rivières pour le mettre en garde.

«Monseigneur,

La rumeur court que M. Ayotte propriétaire de la fromagerie au second étage de laquelle se trouve la chapelle du Pont Maskinongé ne veut plus louer à partir du 1^{er} juin prochain. Alors les gens du côté nord-est de la rivière veulent construire une chapelle en bois. Sans doute ils vont essayer d'obtenir de V.G. la permission d'ériger cette chapelle. Il faut vous en défier, c'est un piège. Si réellement M. Ayotte reprend le second étage de sa fromagerie au 1^{er} juin prochain: ce qu'il y a à faire c'est de cesser la desserte du Pont et d'obliger tout le monde à venir à l'église le dimanche. En été les chemins sont beaux. Une messe basse avec instruction aura lieu à 8½ hres pour les gens de la partie annexée et les gens du village qui n'ont pas de voiture et ce jusqu'à ce que la nouvelle sacristie soit ouverte au culte ce qui arrivera de bonne heure cette automne.»¹

Mais les paroissiens de la desserte du pont sont tenaces, et décident même, malgré la défense du curé et de l'Évêque de construire à leurs frais une chapelle sur le terrain d'Isaïe Lafrenière qui avait été donné à la Fabrique pour la construction de l'église.

Face à cette situation le curé invite un rédemptoriste, le Père Hendricks à prêcher une retraite paroissiale. Le dimanche, le père se rend à la desserte, et voulant mettre fin à la situation, il ira jusqu'à maudire la chapelle qui suscite de la division. Loin de régler le problème, cette intervention durcit les positions. On demandera au prédicateur de sortir de leur chapelle.

En apprenant la réaction, le Curé demande à l'Évêque de fermer immédiatement la desserte. Le dimanche suivant, il adresse donc aux intéressés de la desserte du pont le message suivant:

«Messieurs,

J'ai le regret de vous annoncer que, à raison des insultes dont le prêtre a été la victime, dimanche dernier, à l'issue de la

1. Archives de l'Évêché, M8-no 25.

Sainte-Messe, à la Chapelle du Pont, et aussi à raison des actes d'insubordination que vous connaissez, l'Évêque ordonne de fermer immédiatement la Desserte du Pont. En conséquence je vous informe que tout office religieux y est suspendu à partir d'aujourd'hui.

Aussitôt que réparation convenable de ces insultes aura été faite, et que le scandale de l'insubordination aura cessé, la Chapelle actuelle pourra de nouveau être ouverte au culte. En attendant, les intéressés, c'est-à-dire les habitants de la partie annexée et les gens du village qui n'ont pas de voiture, auront la Sainte-Messe, à 8 heures précises, à l'église paroissiale, tous les dimanches et fêtes. Il y aura aussi Sainte-Messe à 9½ hres.»¹

Je demeure votre tout dévoué serviteur en J.-C.

M. T. Laflèche ptre curé

Maskinongé, le 1^{er} mai 1891.

La nouvelle de la fermeture de la desserte a soulevé la tempête. C'est du moins ce que l'abbé Laflèche raconte à l'Évêque.

«Monseigneur,

J'ai lancé ma lettre aux intéressés de la desserte du Pont, hier soir vers cinq heures. Ça été comme un coup de foudre. Pour surcroît de malheur, deux heures plus tard, c. a. d. vers sept heures, un coup de vent venant de l'ouest, s'est abattu sur la chapelle des insurgés, et l'a renversée à terre. Cette circonstance devrait les faire rentrer en eux-mêmes.

Il pourrait se faire que quelques-uns des intéressés de la Chapelle descendraient vous voir aujourd'hui. Monseigneur il faut être très ferme et me les renvoyer. Encore une fois, remarquez que les insubordonnés à quelques exceptions près, ne sont pas les intéressés de la chapelle. M. Marchand le chef d'entre eux, ayant des chevaux, n'a aucune affaire à la chapelle et ne devrait pas être admis par V.G. à traiter d'affaires qui regardent la desserte. Si vous éliminez tous ceux qui ont des voitures, comme c'est le droit, la question sera très vite réglée.»²

Tout à vous en J.-C.

M. T. Laflèche, ptre curé.

1. Archives de l'Évêché, F-6.

2. Archives de l'Évêché, M8-26.

Le 18 mai 1891, le marguillier en charge remet sa démission.
Mgr l'Évêque suggère au curé de l'accepter.

M. T. Laflèche, ptre
Curé de Maskinongé

Monsieur le Curé,

Il ne faut pas laisser souffrir plus longtemps votre fabrique de la résignation que vous a remise votre marguillier en charge. Convoquez au plus tôt une assemblée de paroisse régulièrement et soumettez-lui cette résignation avec les raisons sur lesquelles il l'a motivée par écrit et de vive voix, et proposez-lui de l'accepter, si elle le juge à propos, et dans ce cas de procéder de suite à l'élection d'un nouveau marguillier qui prendra la troisième place dans le banc d'oeuvre, le second actuel deviendra marguillier en charge de suite et le troisième deviendra le second. Voilà ce qu'il y a de mieux à faire présentement.

Je ne manquerai pas de vous renvoyer ceux qui viendront me parler de la desserte.

Ayez bon courage et que le Seigneur vous ait en sa Ste Garde, et je demeure

Votre dévoué serviteur
† L.F. Évêque des 3-Rivières¹

Le 25 mai 1891, Mgr Laflèche fait part au curé de la démarche de M. Bérard pour la réouverture de la desserte du pont.

Mons. T. Laflèche, ptre
Curé de Maskinongé

Mons. le Curé,

Mons. Bérard, de l'annexion, est venu me demander samedi, au nom des paroissiens de ce quartier, de vouloir bien rouvrir de nouveau la desserte du pont. Je lui ai répondu que cette demande

1. Archives de l'Évêché de Trois-Rivières.
Copie conforme au R.I., VIII, 225-226.

devait être faite par écrit dans une requête où les signataires désavoueraient les insultes faites au Vicaire, et dégageraient leur responsabilité de la construction de cette chapelle construite malgré ma défense formelle, et au grand scandale de la paroisse et de tout le district. Dans ces conditions, je consentirai à ce que l'on continue la desserte du pont en faveur des paroissiens de l'annexion et des familles du village du pont qui n'ont point de voiture pour aller à l'église paroissiale, et cela dans la chapelle de la fromagerie de M. Ayotte. Quant à la chapelle construite au mépris de l'autorité et au scandale des fidèles, *jamais je* ne permettrai qu'on y dise la Ste Messe. Le brave homme m'a paru bien affligé de toute cette affaire. Mais aussi bien tenace dans le parti qu'il a pris. Je lui ai exposé toute la gravité de cet acte de résistance à l'autorité de leur évêque, le scandale qui s'en suivrait pour les familles et surtout les jeunes gens et les enfants, les nombreux péchés mortels qui se commettaient tous les dimanches et fêtes pour le refus d'assister à la messe etc. J'ai tâché de lui faire bien comprendre que jamais je ne céderai devant un acte de résistance (à l'autorité) et de révolte contre l'autorité, comme celui-là, et je l'ai engagé à rentrer dans le devoir, à dégager sa responsabilité de toute cette affaire etc. Il m'a paru ébranlé et les larmes lui ont coulé des yeux. Je l'ai béni en l'engageant à bien suivre la direction que je lui donnais.

Il paraît que les opposants se sont adressés à l'avocat J.B.L. Hould pour contester la légalité de l'assemblée de paroisse qui vous a autorisés à faire l'achat du terrain et les emprunts nécessaires à la construction de l'église. Si la chose arrive, je pense que ça sera pour le mieux, parce que ça nécessitera une nouvelle assemblée de paroisse pour vous autoriser à soutenir ce procès au nom de la fabrique, et que cette assemblée pourra en profiter pour confirmer en autant que cela pourrait être nécessaire les autorisations données dans l'assemblée précédente, dont on voudrait contester la légalité. Ça sera le moyen le plus court pour en finir avec ces difficultés.

Si l'on vous signifiait cette contestation dans le cours de la semaine, mieux vaudrait ajourner au dimanche suivant l'assemblée convoquée pour dimanche prochain au sujet de la résignation du marguillier en charge, afin de régler les deux questions dans la même assemblée. Et il faudrait convoquer cette assemblée dimanche prochain et le suivant en l'annonçant à la messe de huit heures et à la grand messe, et annonçant les deux choses qui devraient y être traitées, la résignation du marguillier en charge et l'autorisation pour le Curé et les marguilliers du banc à soutenir le procès en question et au nom de la fabrique.

Il sera prudent, le cas advenant, de voir Mr L. U.A. Genest pour vous assurer de ce qu'il y a de mieux à faire pour procéder bien régulièrement conformément aux prescriptions légales. Ayez bon courage, le nuage me semble moins sombre à présent, espérons qu'il finira par se dissiper.

C'est par la patience, la douceur et la fermeté que l'on réussit à vaincre les plus grandes difficultés et à conduire à bonne fin les oeuvres entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Que le Seigneur vous ait en sa Sainte Garde et je demeure

Votre tout dévoué Serviteur

† L.F. Év. des Trois-Rivières¹

Pour éclaircir un peu la situation et ramener la paix, M. Genest de Trois-Rivières écrit deux lettres à M. Isaïe Marchand. Voici la teneur de ces épîtres;

Trois-Rivières, 21 juillet 1891.

«Mon cher M. Marchand,

J'ai eu, jeudi, le 16 courant une longue entrevue avec Sa Grandeur Mgr l'Évêque des Trois-Rivières, touchant les difficultés au sujet du site et de la construction de votre nouvelle église. Suivant ma promesse je saisis mon premier moment de loisir pour vous communiquer le résultat de cette entrevue.

Sa Grandeur m'a reçu avec beaucoup de bienveillance et m'a exposé, depuis le commencement jusqu'à la fin, les procédures suivies pour le choix du site et la construction de votre église. Mgr m'a dit: «les opposants savent qu'ils sont mes enfants spirituels, à l'égal de la majorité des autres paroissiens de Maskinongé qui ont gagné d'avoir l'église du côté Ouest de la rivière Maskinongé. Je n'ai pas de préférence pour les uns plus que pour les autres, leur bonheur, leur prospérité et leur salut ainsi que ceux de leurs familles me sont également chers et ils ont eu toutes mes sympathies dans le chagrin qu'ils ont éprouvé en perdant le site de l'église du côté Est de la rivière où je l'avais d'abord marqué, preuve de mon bon vouloir à leur égard. J'ai changé ce site avec beaucoup de regret; mais il m'a bien fallu le faire, parce que sans

1. Archives de l'Évêché de Trois-Rivières.
Copie conforme au R. I., VIII, 232-235.

cela, on ne pouvait pas obtenir une majorité légale pour la bâtir: une forte majorité étant en faveur du site actuel, où l'église est à se bâtir, seulement à distance de la largeur de la rivière Maskinongé, où était marqué le premier site, distance réunie par un bon pont public, à environ 3 arpents seulement du premier choix. J'ai toujours espéré et j'ai aujourd'hui la ferme conviction que les opposants ne tiendraient pas et ne tiendront pas compte de cette légère distance, et feront ce léger sacrifice au Bon-Dieu qui les en récompensera au centuple, et qui permettra que leurs intérêts temporels et spirituels ne feront que profiter de cette circonstance dont ils s'affligent aujourd'hui. Plusieurs paroisses, dans le passé, ont eu une pareille histoire. Ce sont ceux qui s'opposaient le plus fortement au site de l'église fixé en définitive par l'Évêque, qui en ont le plus profité en dernier lieu.

Les opposants, à Maskinongé, m'ont même demandé de diviser la paroisse par la rivière Maskinongé, pour faire une autre église là où les opposants se sont bâtis, contre ma défense, une nouvelle chapelle. La chose est impossible. Pour faire cela, on verrait deux églises, à trois arpents l'une de l'autre, séparées seulement par une rivière, mais réunies par un pont: ça serait deux églises trop près l'une de l'autre: ou plutôt, ça serait une église de trop. S'il me fallait faire cette division, il faudrait placer l'église de la nouvelle paroisse dans le centre autant que possible, et je ne pourrais pas faire cela pour plusieurs raisons d'abord, ça ferait un tort considérable à ceux qui sont près de la rivière Maskinongé, et la population est beaucoup trop faible pour faire cette nouvelle petite paroisse. Les meilleurs intérêts spirituels et temporels, même des opposants, veulent donc qu'il n'y ait qu'une seule paroisse et une seule église, sur le bord de la rivière Maskinongé, tout près même de l'autre rive, réunie par un pont, comme la prière fervente est un pont qui réunit les hommes à Dieu et les mène au vrai bonheur.

Il m'a été très agréable d'apprendre de vous, M. Genest, que M. Isaïe Marchand avait donné aux Messieurs Héroux pour \$1000. de pierres, qui doivent servir à la construction de la nouvelle église déjà commencée, ce qui prouve les dispositions généreuses de ce distingué citoyen. Dites à M. Marchand que chacune de ces pierres, par lui données, seront là, vivantes, dans l'édifice de la nouvelle église, priant constamment pour son bonheur et sa prospérité, ceux de sa famille et des opposants, et de leurs descendants, après qu'eux-mêmes auront passé dans l'autre vie. Le don de ces pierres, sous les circonstances actuelles, m'a profondément touché.

Aux opposants, je suis loin de vouloir le moindre mal. Comme je vous l'ai dit, ils sont mes enfants spirituels, et je ne leur veux que

du bien à tous. C'est pourquoi, je les bénis, eux, leurs biens, leurs familles et leurs intérêts, et je demande à Dieu, dans sa miséricorde et sa bonté infinies, de les bénir tous ainsi.

Mais, quant à leur nouvelle chapelle, je ne puis pas la bénir, ni permettre que des offices divins y soient célébrés, parce qu'ils l'ont construite contre ma volonté: bien plus, malgré mes défenses, moi, leur Père spirituel, leur Évêque.

Quant à ce nouvel édifice, j'espère, malgré cela, qu'à une époque non-éloignée, il pourra être employé pour des fins temporelles très utiles à toute la paroisse, qui permettront que les opposants n'en souffrent pas de perte. Je vous exprime ce désir, pour vous montrer que je suis loin de vouloir le moindre mal, le moindre revers aux opposants. Quant à leur Curé, les opposants ont tort de penser qu'il manque de bienveillance à leur égard: il est leur Pasteur et ils sont tous ses ouailles, dont il travaille pour le plus grand bien. Qu'ils le respectent donc et qu'ils l'aiment donc, comme leur curé qui veut leur plus grand bien.

J'ai donc la ferme confiance, en conclusion, que toutes ces difficultés auront disparu sous peu et que tout le monde à Maskinongé sera d'accord, prospère et heureux.

Je vous ai rapporté ci-dessus, assez au long, mon cher M. Marchand, le résultat de mon entrevue avec notre digne et vénéré Évêque. Il m'a parlé avec tant de franchise, tant d'affection pour vous tous et tant de désintéressement; il m'a donné surtout de si forts arguments que je suis forcé de vous dire: «Vraiment, il a raison». Dans ma propre paroisse natale, Gentilly, et à Ste-Angèle de Laval, tout près d'ici, il s'est aussi présenté de fortes oppositions, et après quelque temps, les opposants ont fini par dire eux-mêmes: «Vraiment, c'est notre Évêque qui a raison», et ce sont eux-mêmes qui ont été les premiers à profiter d'avantage du changement. J'ai donc l'espoir qu'il en sera ainsi pour vous, et en terminant, après vous avoir montré tout mon désir de vous être utile, je me souscris, comme toujours,»¹

Votre tout dévoué

Luc Genest

1. Archives de l'Évêché de T.R. (G-5).

Isaïe Marchand, Écuyer.
Maskinongé.

Trois-Rivières, 25 juillet 1891.

«Mon cher M. Marchand,

Monseigneur, l'Évêque des Trois-Rivières, n'a été de retour, ici, que jeudi soir, le 23 courant, et ce n'est qu'hier au soir que j'ai pu le voir. Je lui ai exposé, de nouveau, ce que M. Ls. Lemyre, et vous-même, dans notre dernière entrevue, ici le 23 courant, m'aviez mentionné quant à la position actuelle concernant votre nouvelle chapelle. Mgr m'a fait remarquer que la manière de voir de M. Lemyre, au sujet de ces difficultés, offrait des moyens de conciliation qu'il voudrait beaucoup vous voir partager. Il m'a dit: «envoyez à M. Marchand votre première réponse que je confirme, et dites-lui que je serai toujours heureux d'entendre ce que les opposants auront à me communiquer, en vue de se réunir à la majorité. Ils peuvent me donner, par écrit, leurs raisons, et pour se sauver des frais, quand ils viennent me voir, il n'est pas besoin, pour eux de venir en grand nombre: deux ou trois d'entre eux suffiront. Je ne pourrais pas revenir sur ma décision et permettre que le culte fut célébré dans la nouvelle chapelle.

Au mois de septembre, aussitôt que l'édifice le permettra, je leur donnerai une desserte dans la sacristie de la nouvelle église, ce qui sera de beaucoup préférable, et permettra, dès maintenant, aux opposants, de disposer de leur chapelle pour des fins temporelles, d'une manière avantageuse, et de façon à éviter des pertes pour eux. Leurs contrariétés et leurs peines m'affligent beaucoup, mais il faut s'attendre à plus d'un revers et d'un chagrin dans cette vie que l'on ne peut pas toujours éviter comme dans le cas actuel. Un père voit mieux et comprend mieux leurs intérêts que ses enfants, et c'est pourquoi, pour leur plus grand bien, il est obligé souvent de les contrarier dans leurs demandes et leurs désirs. C'est ma position actuelle vis-à-vis des opposants de Maskinongé que je considère toujours comme les enfants de l'Église dont je souhaite ardemment le bonheur et la prospérité ainsi que ceux de leurs familles, moi, leur premier Pasteur.»

Vous avez ci-dessus le résultat de ma dernière entrevue.

Comme sincère ami de vous-même et de vos meilleurs intérêts, ainsi que de ceux des opposants, je vous conseille fortement, mon cher M. Marchand, de ne pas faire ce que vous m'avez dit vouloir faire le premier août prochain. Je sais que votre position a été pénible, mais vous savez que partout où les intérêts publics sont en

jeu, il est inévitable, en faisant pour le mieux, que quelqu'un n'en souffre pas: c'est un sacrifice qu'il nous faut faire dans la société humaine et dont la Providence ne manquera pas de nous récompenser, si l'on se résigne selon ses décrets, dont on ne peut pas toujours comprendre, même dans le temps, toute la sagesse et tout l'à-propos. Soyez sûr, mon cher M. Marchand, que je vous donne ici un bon conseil, d'ailleurs fort désintéressé et croyez-m'en suivez-le: ça sera pour votre plus grand bien, à vous et aux opposants.

Vous souhaitant santé, prospérité et bonheur constants, je demeure comme toujours,»

Votre tout dévoué
Luc Genest

Les réactions de certains paroissiens:

Ces bons mots et toutes ces explications n'ont pas réussi à convaincre M. Marchand comme on peut le voir dans sa réponse datée du 3 août 1891.

Maskinongé, 3 août 1891.

«Mon cher Monsieur,

En réponse à votre faveur du 25 juillet dernier je suis peiné d'avoir à vous dire que Monseigneur l'Évêque des Trois-Rivières nous a abandonnés comme notre Père spirituel, le 1^{er} mai dernier, après nous avoir dit et promis, qu'en lui donnant un local convenable, et en payant les dépenses, on serait desservi jusqu'au temps qu'il y aurait une nouvelle église de construite au pont Maskinongé. Ayant manqué à sa parole, c'est pourquoi, nous cessons de le reconnaître comme notre Père spirituel. J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué Serviteur,»

I. Marchand

La tension continuait de monter, si bien que M. François Caron s'est fait le porte-parole des opposants allant jusqu'à parler d'abjuration et de la venue d'un ministre protestant. La réponse de l'Évêque à ce dernier en fait mention:

Les Trois-Rivières, 4 août 1891.

M. François Caron,
à Maskinongé

«Monsieur,

Vous me demandez dans votre lettre d'hier deux choses que la loi de l'Église et la loi civile défendent et par conséquent qu'il m'est impossible de vous accorder. En effet la loi défend de diviser une paroisse qui est endettée, comme l'est la vôtre par l'emprunt qu'elle a fait faire pour la construction de l'Église neuve à laquelle les ouvriers travaillent depuis quelques mois. La loi défend également de donner un second curé à une paroisse qui en a déjà un. Quant à la desserte, je suis prêt à vous la donner dans la chapelle de la fromagerie, ainsi que je l'ai déjà dit à ceux qui m'en ont parlé, du moment que les intéressés m'en feront la demande par écrit en regrettant les actes d'insubordination et le manque de respect envers le prêtre, qui ont eu lieu.

Je dois aussi vous dire que je ferai donner la desserte dans la sacristie nouvelle aussitôt qu'elle sera prête, ce qui aura lieu dans le cours de septembre à ce que m'ont dit les architectes.

Vous ajoutez que si je ne fais pas droit à vos demandes du 5 courant, vous déposerez samedi un acte d'abjuration et vous aurez dimanche un ministre.

C'est le plus grand malheur qui pourrait vous arriver, mon cher monsieur, car la foi catholique est le plus précieux héritage que nous ayons reçu de nos pères, et auquel nous devons tenir plus qu'à la vie. D'ailleurs faisant cet acte déplorable vous agirez contre vos convictions, puisque si j'avais pu vous accorder ce que vous demandez vous seriez bien décidé à demeurer catholique comme le sont tous vos co-paroissiens et comme l'ont été vos pères. Étant votre Évêque et votre Père en Dieu, j'en serais sans doute fort affligé, mais sans aucun reproche à me faire, puisque la chose demandée m'est impossible, je vous engage donc à chasser de votre esprit une telle tentation qui vous causerait un remords de conscience qui durerait autant que votre vie, et ne ferait qu'augmenter aux approches de la mort. Je prie le Seigneur de vous préserver de cette affreuse tentation d'apostasie qui vous rendrait malheureux pour le reste de vos jours, si vous aviez le malheur d'y succomber. C'est la grâce que je lui demande pour vous en vous bénissant de tout mon cœur.»¹

Votre dévoué Serviteur
† L.F. Évêque des Trois-Rivières

1. Copie conforme au R.I., VIII, 259-261.

Voyant que le chantage ne faisait pas avancer la cause, certains ont voulu négocier avec Mgr Laflèche en lui présentant le 13 août 1891 une proposition qui pourrait être acceptable.

«Monseigneur,

Le présent document est adressé à votre Grandeur de la part des soussignés connus comme opposants au site où se bâtit actuellement la nouvelle église de la paroisse de Maskinongé, dans ce Diocèse et comme ceux qui ont construit, sur le premier site choisi par votre Grandeur pour cette église, la chapelle dans laquelle ils espèrent obtenir de votre Grandeur une desserte temporaire, en attendant la construction et l'ouverture au culte de la dite nouvelle église.

Les difficultés Monseigneur, relatives au site de la dite nouvelle église à sa construction, comme à la construction de la chapelle en question, sont trop connues de votre Grandeur et des soussignés pour qu'il soit nécessaire d'en expliquer ici les détails. Votre Grandeur, nous le savons, a été profondément affligée de ces difficultés et nous, Monseigneur, vos enfants spirituels comme vous le savez, avons aussi éprouvé une profonde affliction à cet égard. Vos afflictions, Monseigneur, et nos chagrins à ce sujet, en vous approchant ici, nous vous demandons de vouloir bien offrir pour nous tous, comme un sacrifice fait à Dieu dans sa miséricorde pour nos meilleurs intérêts, pour notre bonheur et celui de nos familles.

Dans le fait, Monseigneur que nous avons tous désiré d'avoir l'église construite sur son premier site veuillez voir une preuve de notre amour pour Dieu et de notre attachement à notre religion et à ses ministres, puisque nous voulons voir élever notre nouveau temple auprès de nous; veuillez donc pas nous blâmer trop sévèrement, veuillez nous traiter en bon père, si nous avons fait des efforts outre mesure, pour tâcher de nous procurer l'avantage d'avoir ce temple au milieu de nous et de voir briller son clocher au-dessus de nos demeures.

Nous reconnaissons, Monseigneur, que dans tout ce que votre Grandeur a fait à cet égard, en changeant le site de notre nouvelle église et le plaçant là où il est maintenant, elle a fait pour le mieux dans nos intérêts religieux, après avoir essayé autant que possible, à nous accorder le site de l'église que nous avons perdu par la force des circonstances.

Votre autorité Monseigneur, sans préférence pour personne, comme chef spirituel, a décidé, et nous comprenons maintenant,

que notre nouvelle église doit se construire là où les travaux en sont maintenant commencés, et nous venons vous déclarer que nous acceptons cet état de choses et que par amour pour notre religion et par respect pour vous nous nous résignons et nous nous y soumettons très respectueusement.

Nous regrettons et nous déplorons tout ce qui a pu être fait, de notre part, en dérogation des devoirs de catholiques soumis à leur évêque et tout ce qui a pu affliger votre Grandeur à cette occasion, soyez persuadé, Monseigneur, que notre profond attachement à notre religion, et notre grand désir d'avoir le temple de Dieu à nos portes, ont été le motif d'où est partie notre position au changement du site de notre église, et comme ministre de Dieu qui nous aime, veuillez accepter ce motif, comme une atténuation des torts que nous avons pu avoir dans l'opposition que nous avons faite à vos décrets et à vos décisions à ce sujet.

Nous retractons, Monseigneur, tous les protêts par actes notariés ou authentiques, ou autres, que nous avons fait signifier et remettre à votre Grandeur à cette occasion, et nous voulons qu'ils soient tenus pour non-avenus, comme si jamais ils avaient été faits.

Nous vous promettons, Monseigneur, qu'aussitôt que la nouvelle église de la paroisse de Maskinongé, sur son site actuel, sera ouverte au culte, nous irons là, nous joindre aux autres paroissiens, pour ne faire qu'un corps de paroissiens, et de chrétiens faisant nos devoirs religieux dans cette église, sous votre direction et le curé auquel notre desserte spirituelle est confiée par votre Grandeur, où pourra être confiée par la suite.

Nous sommes las, Monseigneur d'être privés du culte religieux et nous vous demandons, au nom du Sauveur des hommes, comme acte de miséricorde, de nous accorder ce culte, par une desserte locale, à l'endroit où nous avons cette desserte avant les différends qui sont survenus et que nous voulons, par le sacrifice que nous faisons maintenant, faire disparaître.

Nous serons prêts, Monseigneur, à accepter la desserte que votre Grandeur voulait nous donner encore dernièrement, dans la fromagerie, où nous l'avions auparavant. Mais à ce sujet, Monseigneur, nous désirons vous exposer, les faits suivants: La desserte dans cette fromagerie était déjà difficile parce que l'appartement que nous y occupions était peu propre et convenable pour le culte. En outre, aujourd'hui, depuis que la desserte y a été supprimée, cet appartement forme de nouveau partie de la fromagerie, n'est plus disponible et est, en outre, sujet à tous les inconvénients

qu'offre l'édifice d'une fromagerie comme lieu de prières ou d'habitation, par les émanations nauséabondes de la fromagerie et les mouches en abondance qui prennent refuge dans ses environs.

Votre Grandeur nous a fait savoir que nous pourrions avoir une desserte dans la sacristie de la nouvelle église aussitôt qu'elle sera ouverte en septembre prochain et nous sommes reconnaissants à votre Grandeur pour cet acte de bienveillance à notre égard; mais, à ce sujet nous désirons soumettre à votre Grandeur les observations suivantes: En attendant que la sacristie nouvelle soit capable de nous offrir un lieu pour cette desserte, nous sommes obligés de nous rendre à la vieille église à près de trois milles de distance pour entendre la sainte messe. Là cette vieille église est des deux-tiers trop petite; nous n'y avons plus de bancs et nous pouvons y entendre qu'une basse messe, sans sermon, et voici qu'au mois de septembre, la saison des mauvais chemins va rendre cet état de choses plus aggravé. En outre, Monseigneur, comme nous venons de le dire, au mois de septembre vont commencer les pluies, les temps crûs, humides et froids de l'automne. La nouvelle sacristie dont les murs tout frais ruisselleront l'eau et seront très malsains, jusqu'à ce que l'air les ait quelque peu assainis, se trouvera encombrée et des personnes de santé délicate auront peine à y assister aux offices, surtout le long des murs, sans s'exposer à des maladies. En outre, les abords de la sacristie, au milieu des matériaux de l'église en construction, seront toujours difficiles et nous rendront le culte très pénible, pendant encore au moins une couple d'années que va prendre la construction de notre église pour la mettre en état d'y célébrer le culte.

Sous les circonstances ci-dessus, nous avons espéré, Monseigneur, que dans votre grande mansuétude comme pasteur de nos âmes, vous nous permettriez à vos enfants aujourd'hui soumis, de solliciter de votre Grandeur une grande faveur dans l'intérêt du salut de nos âmes et de celle de nos femmes et de nos enfants. Encouragés, Monseigneur, par le Saint Évangile où notre Rédempteur nous dit et nous recommande de prier avec instance et importunité et que nous obtiendrons, encouragés par le fait que sur la prière des soeurs de Lazare, il a ressuscité ce mort qui était mort jusqu'à la corruption; encouragés par le fait que les plus grands pécheurs qui ont été à lui avec un coeur soumis et repentant, n'ont jamais subi de sa part un refus, nous venons, Monseigneur, vous demander, par nous-mêmes, ainsi que par l'entremise de nos femmes, de nos soeurs et de nos enfants, une faveur, une grande faveur, pour nous sortir de l'état de mort où nous sommes, comme était Lazare, nous sommes sans église, sans culte et sans secours des prières des ministres de la religion.

D'abord, Monseigneur, nous désavouons et nous regrettons profondément tout ce que nous avons pu faire en opposition à votre volonté pour la construction de notre chapelle que nous n'avons construite que dans l'espoir que nous y aurions une desserte provisoire jusqu'à l'ouverture de notre nouvelle église pour le culte, rien de plus et nous vous prions de considérer, en vue de cela, cette nouvelle chapelle comme si elle n'avait pas été construite jusqu'à ce jour, mais de vouloir bien l'accepter comme si elle n'était construite que de ce moment, et nous y accorder une desserte jusqu'à ce que notre nouvelle église soit prête à nous recevoir. Aussitôt cette dernière époque venue, Monseigneur, au même moment où la vieille église se fermera, vous nous fermerez aussi notre chapelle et tous, nous irons, comme un seul troupeau, dans notre nouvelle église pour ne former qu'une paroisse et qu'un corps de paroissiens.

Nous regrettons les mécontentements qui nous ont fait murmurer contre notre curé actuel et son vicaire et nous les prions et vous prions, Monseigneur, de vouloir bien oublier ces incidents, incidents déplorables, mais qui n'ont été provoqués que par notre grand désir d'avoir notre église près de nous.

Quand notre desserte sera finie dans notre chapelle, nous vous obligerons, Monseigneur, comme nous nous y obligeons dès maintenant, à ne soulever aucune difficulté à propos de la construction de notre nouvelle église et nous renonçons à demander une division de la paroisse actuelle de Maskinongé.

Si vous nous accordez la faveur demandée, nous espérons Monseigneur, que vous enverrez l'un de vos prêtres pour bénir notre chapelle et l'ouvrir au culte: ou, ce qui serait encore bien plus agréable pour nous, que votre Grandeur viendra en personne bénir elle-même notre chapelle et nous bénir nous-mêmes, comme nous en faisons instamment la demande et la supplication à Votre Grandeur.

Dans ces sentiments, Monseigneur, nous osons espérer que vous nous refuserez pas comme représentant de notre Sauveur et son ministre, de nous accorder la grâce que nous vous demandons: maintenant, et par là de nous réconcilier à lui et de nous rendre heureux.»¹

Nous nous soucrivons
Monseigneur,
De Votre Grandeur,
les très humbles soumis serviteurs

1. Archives de l'Évêché de Trois-Rivières, G-9.

Le curé avait prévenu l'Évêque dans une courte lettre du 27 juillet 1891.

«Monseigneur,

Les gens de l'opposition comptent toujours qu'en se tenant ils finiront par avoir un prêtre pour bénir leur prétendue chapelle et y faire la desserte. Mgr il ne faut pas céder sur ce point en aucune manière autrement ce serait la mort de l'autorité religieuse en cette paroisse. La sacristie neuve sera prête pour le culte dans les premiers jours de septembre.»¹

Et peu de temps après, il incitait l'Évêque à ne pas accepter de compromis.

«Monseigneur,

L'opposition casse visiblement par le temps qui court. Elle voudrait faire un compromis qui est impossible. Elle consentirait à se rendre à condition que la fabrique ferait l'acquisition de la prétendue chapelle et que V.G. y accorderait une desserte jusqu'à ce que l'église neuve soit prête. J'ai répondu que la fabrique n'achèterait jamais la dite construction ni un seul pouce du terrain de Lafrenière. Quant à la desserte elle sera rétablie dans un mois *dans la sacristie neuve* pour les intéressés seulement, parce qu'il n'y aura pas de place pour d'autres que les intéressés. Et Monseigneur, il faut tenir à tout cela bien fermement sous peine de voir naître de nouvelles difficultés.

Tout à vous en J.-C.

J. T. Laflèche ptre

N.B. La bénédiction de la première pierre aura lieu au commencement de septembre.»²

Le 17 août de l'année suivante, M. Marchand faisait part à M. Genest des impressions de M. Galipeault et de son orientation.

1. Archives de l'Évêché, M8-24.

2. Archives de l'Évêché, M8-14.

L.A.A. Genest Écuyer
Trois-Rivières

«Cher Monsieur,

J'ai vu M. Galipeault et je lui ai communiqué nos propositions et il ma répondu:

M. Marchand, le cataclysme qui s'est abattu sur la paroisse de Maskinongé qui menace de la dévorer moralement et matériellement n'est point mon oeuvre, au contraire j'ai fait tous les sacrifices pour le prévenir. Pour me récompenser on m'a couvert de calomnies. Ces calomnies, qui m'ont causé beaucoup de dommages n'ont point éteint chez moi, la foi éclairée, ni le patriotisme sincère, mais m'ont rendu prudent et circonspect.

Ne voulant plus dépenser inutilement, ni mon temps, ni mon argent, je ne puis aller voir M. Genest parce que les propositions telles que rédigées ne sont point un remède pour guérir nos maux, mais un palliatif. Remarquez, que je ne parle que pour moi, que je n'exprime que mon opinion, et que je serai toujours disposé à donner mon concours généreux à tout ce qui pourra sérieusement cicatriser les maux dont souffre la paroisse.»¹

Votre bien dévoué Serviteur
Isaïe Marchand, Écuyer.¹

Le 26 août 1892, le Curé communique avec Mgr l'Évêque pour lui annoncer la pénible nouvelle du baptême des dix qui ont renié leur religion.

«Monseigneur,

M. I. Marchand, ses deux fils et 8 autres se sont faits baptiser hier après-midi. Cérémonie lugubre à faire verser des larmes de pitié. M. Marchand et les autres ne sont pas sérieux ce qu'ils veulent c'est la division de la paroisse, impossible. Le curé ne tient à rien. Je vous verrai à ce sujet la semaine prochaine.

Tout à vous en J.-C.
M.T. Laflèche ptre.

1. Archives de l'Évêché, G-8.

*P.S. Les Apostats:*¹

Hilarion Martin, Hormisdas Dessère², Pierre Dessère, Isaïe Marchand, Edmond Marchand, Gaspard Marchand, Gaspard Cartier³, Ovide Vertefeuille⁴, Édouard Beaulieu, Cyrille Cloutier, Madame Lefebvre.⁵»

Cette position bien radicale n'a pas été endossée par beaucoup de paroissiens. Certains continuaient d'espérer une solution juste et équitable. M. François Caron et le père Gravel ont fait des représentations auprès du Curé de Louiseville M. l'abbé J.N. Tessier. Ce dernier a bien voulu les présenter à Monseigneur dans ces termes.

Louiseville, le 2 septembre 1892

À Sa Grandeur Monseigneur
L.F. Lafèche Évêque des Trois-Rivières.

«Monseigneur,

Je vous envoie avec la présente une lettre que j'ai reçue jeudi après-midi de Georges Lemyre de Maskinongé. Votre Grandeur aimera sans doute à en prendre connaissance.

Je crois aussi qu'il est de mon devoir de faire connaître à Votre Grandeur que François Caron et le père Gravel, tous deux du Petit-Bois, sont venus me voir hier soir. Ils m'ont dit qu'ils étaient envoyés par un certain nombre des opposants qui ne vont pas à la chapelle protestante, mais qui ont juré de ne pas aller non plus à l'Église Catholique tant que le curé ne sera pas changé, pour me dire que dans l'espoir de mettre fin au triste état de choses actuelles, ils seraient décidés de vendre leur chapelle pour la somme d'environ mille piastres soit au Curé, soit à Votre Grandeur

1. Archives de l'Évêché, M8-35.
2. dit Joseph Ladilas Desserres.
3. Adolphe Cartier.
4. Vanasse.
5. Madame Joseph Lefebvre.

ou à la Fabrique, pourvu que Votre Grandeur consente à leur faire donner la desserte dans leur chapelle comme ils l'auraient dans la fromagerie, et cela pour un temps indéterminé. Ajoutant que dans leur opinion, avant trois ans, tous ces gens demanderont eux-mêmes à fermer leur chapelle pour aller à l'église. Je leur ai demandé si dans le cas où Votre Grandeur leur accorderait cette faveur, s'ils s'obligeraient à payer leur répartition. Le père Gravel m'a répondu hier qu'ils consentiraient à payer leur répartition dans le cas où ils auraient la desserte dans leur chapelle. Cependant, que les opposants ne voudraient rien promettre avant d'avoir pris connaissance des comptes de leur fabrique parce que ils sont tous sous l'impression que les dettes de leur fabrique se montent à une somme bien plus considérable que celle que l'on mentionne. J'ai demandé à François Caron, si lui, il paierait sa répartition dans le cas où ils auraient la desserte dans leur chapelle; il m'a répondu, je ne suis pas pour m'engager en aveugle. Avant de payer, je veux savoir combien on aura à payer. Je crois devoir faire remarquer à Votre Grandeur, que si elle consentait d'ouvrir leur chapelle au culte, il faudrait faire donner trois messes par Dimanche. Il faudrait faire donner les offices dans leur vieille église, comme ils l'ont actuellement, une messe basse dans la sacristie neuve et une desserte dans la chapelle. Ils m'ont dit que c'est bien entendu, que les revenus de leur chapelle resteraient à la fabrique, absolument comme c'était quand ils avaient la desserte dans la fromagerie. Le père Gravel m'a dit qu'il a vu Isaïe Marchand jeudi, et qu'il lui a paru bien consentant à vendre leur chapelle. Et le père Marchand lui a dit: «Il paraît *qu'on va avoir* Monsieur Comeau pour curé!» semble indiquer qu'il se considère encore comme catholique, et qu'il reviendrait facilement, si Votre Grandeur consentait à leur donner les offices dans la chapelle et s'ils avaient M. Comeau pour curé. J'ai demandé hier soir à François Caron et au père Gravel s'ils pensaient que M. Napoléon Caron serait bien vu comme curé. Tous deux m'ont répondu sans hésiter que M. Napoléon Caron ne ferait pas, que c'était mieux pour lui de ne pas y aller parce qu'il n'y tiendrait pas. M. Nap. Caron a trop de parents dans la paroisse. D'après ce que je puis voir je crois que c'est Monsieur Comeau qu'ils désirent avoir. Je crois que Monsieur Béliveau, curé de Ste-Ursule, serait bien vu lui aussi.

Outre les apostats, tous ceux qui ne vont pas à la chapelle protestante, ni à l'église ont fourni de l'argent pour la chapelle protestante et ils voudraient retirer l'argent qu'ils ont fourni par conséquent, ils disent qu'ils sont décidés de vendre la chapelle au ministre protestant, si Votre Grandeur leur refuse ce qu'ils demandent.

Je crois que tout cela mérite, de sérieuses considérations. Ils m'ont prié de faire connaître ces choses à Votre Grandeur, et ils espèrent que Votre Grandeur leur donnera une réponse le plus tôt possible.

« Veuillez excuser cette lettre écrite à la hâte. Avec un profond respect Monseigneur de Votre Grandeur le très humble et tout dévoué serviteur. »

J.N. Tessier Ptre.¹

Mgr Laflèche a été grandement affecté par la tournure des événements à Maskinongé. Il a beaucoup souffert et aurait bien voulu régler le conflit en gardant l'unité et la paix. Cette lettre du 15 février 1892 à son neveu nous montre sa grande détermination à rétablir la paix et l'unité.

M. T. Laflèche, ptre
Curé de Maskinongé

« Mon cher curé,

La révolte de plusieurs de vos paroissiens qui ont cessé de remplir leurs devoirs religieux et l'apostasie de quelques-uns a quelque chose de bien triste, et cependant elle est absolument inexcusable, parce que je n'ai fait que rendre justice à la grande majorité de la paroisse en fixant le site de l'église à l'endroit où ils la demandaient, et qu'en ce faisant j'ai suivi avec le plus grand soin toutes les formalités voulues par la loi civile et ecclésiastique, en sorte qu'ils se trouvent obligés comme tous les autres paroissiens à contribuer pour leur quote-part aux frais de construction de la nouvelle église et de ses dépendances qu'ils ont demandée conjointement avec les autres paroissiens, sans que leur résistance puisse les dégager, la chose ne fait pas de doute pour moi. Cependant il faut leur tendre une main amie et secourable dans leur malheur; et comme le principal obstacle vient des dépenses faites pour cette prétendue chapelle qu'ils ont bâtie malgré ma défense, il faudrait s'il est possible en faire l'acquisition par la fabrique qui pourra en tirer parti pour la construction des dépendances de la cure. Ça pourra peut-être amener une réconciliation entre les deux partis et faire disparaître le scandale qui afflige tant tous les coeurs sincère-

1. Archives de l'Évêché, H-10.

ment catholiques. C'est ce qu'il faut maintenant travailler à réaliser, mais avec prudence et discrétion. Voici la marche que je vous conseille de suivre. Parlez-en d'abord confidentiellement à votre marguillier en charge et à M. Desrosiers et discutez avec eux des moyens les plus convenables pour mener à bonne fin cette tentative de réconciliation, et recommandez-leur le secret jusqu'à ce que vous ayez sondé le terrain du côté des opposants. Pour cela allez les voir seul les uns après les autres et dans une conversation paternelle demandez-leur de vous faire connaître leurs véritables sentiments, et éclairez-les sur leurs devoirs, et suggérez-leur ce que vous croirez le plus propre à les amener à une entente et une réconciliation avec les autres paroissiens, leur donnant l'assurance que vous ferez votre possible pour les amener aussi à faire les sacrifices nécessaires pour faciliter cette réconciliation. Tâchez de connaître le montant payé par chacun pour la construction de cette chapelle et s'il y a eu une convention écrite entre eux pour la propriété de cette chapelle, et du terrain, et s'ils ont signé cette convention, de manière que vous puissiez savoir sûrement qui a droit de vendre ce terrain.

Quand vous aurez recueilli ces informations, vous pourrez vous entendre avec le marguillier sur la somme que la fabrique aurait à donner pour en faire l'acquisition, ensuite préparez les voies pour faire agréer ce projet par l'assemblée de paroisse.

J'ai la confiance que les paroissiens consentiront dans l'intérêt de la paix à faire ce sacrifice qui devra peser également sur tout le monde, puisqu'il sera à la charge de la fabrique, qui pourra le faire sans augmenter la répartition.

Je pourrai adresser à cet effet une lettre Pastorale à tous les paroissiens pour les engager à travailler chacun de leur côté à ramener la concorde et l'union entre eux.

Tel est dans mon humble opinion le moyen le plus propre à faire disparaître ce scandale qui a surgi dans cette paroisse et qui ne peut manquer d'affliger tous les coeurs honnêtes et sincèrement religieux.

Quant aux contrats faits et engagements pris pour terrain, constructions et emprunts, ce sont des faits accomplis conformément aux prescriptions de la loi civile et ecclésiastique, et en voie d'exécution sur lesquels il est impossible de revenir, c'est ce que tout le monde doit comprendre aujourd'hui.

Je demande à Dieu de vous donner la prudence du serpent et la simplicité de la colombe pour mener à bonne fin cette difficile

affaire, avec la fermeté et la douceur convenable, «*Fortiter et suaviter*», et je le prie de vous avoir toujours en sa Sainte Garde.»

Votre dévoué Serviteur,
† L.F. Évêque des Trois-Rivières.¹

Ce schisme a créé des problèmes et fut aussi la cause de désunions entre plusieurs familles. Animés d'un esprit chrétien fervent, certains ont retrouvé leurs amis, et les ont persuadés de revenir à la foi catholique.

Mgr J.F. Béland raconte les célébrations faites à l'église à l'occasion du retour à la foi catholique de M. Mme Joseph Lefebvre, le 25 février 1912² et de M. Ladilas Desserres, le 10 mai 1923³. C'était grande fête pour le curé et pour toute la communauté paroissiale.

Le schisme n'a pas duré tellement longtemps, mais il a fait souffrir bien des gens, et a donné de grandes leçons à tout le monde.

Les événements du schisme de Maskinongé vus par les Baptistes

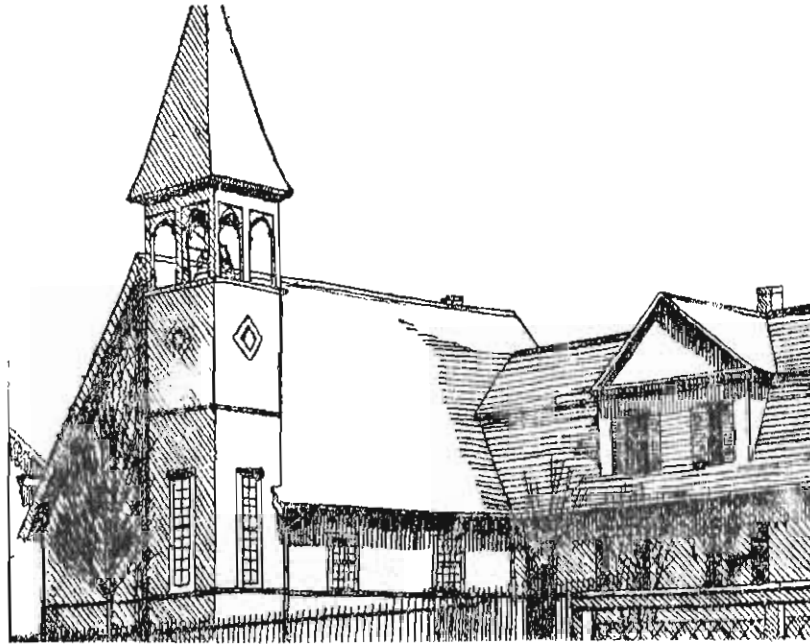
Voici maintenant la version des faits présentés par des représentants de l'Église Baptiste rattachée à l'Église de la Grande Ligne extrait de l'histoire du protestantisme français au Canada et aux États-Unis de C.F. Duclos. Voici ce qu'il en dit: «Il ne manque pas d'observateurs superficiels ou malveillants pour attribuer des motifs intéressés à ceux qui abandonnent le catholicisme et acceptent l'Évangile; on dit: Ce ne sont pas des conversions mais le résultat de querelles entre le curé et ses paroissiens. Quelquefois c'est vrai, mais dans la plupart des cas ce sont des âmes honnêtes, sensibles qui ont cherché en vain la paix dans les cérémonies de l'Église catholique et qui rencontrent providentiellement quelqu'un qui les met sur la bonne voie. Dans d'autres cas, nous n'avons pas honte de l'avouer, ce sont des difficultés avec les autorités ecclésiastiques d'un ordre tout matériel qui amènent à réfléchir et à chercher des arguments pour défendre des droits légitimes. Or

1. Copie conforme au R.I., VIII, 328-331.

2. Registre des documents à conserver. Fabrique de Maskinongé, p. 290.

3. Idem p. 327.

avec une Église qui ne fait jamais de concessions, il faut se soumettre ou se démettre. Heureux est alors celui qui se retire s'il trouve cet Évangile qui reconnaît ses droits et lui accorde la liberté d'examen sous la direction de sa conscience. Nous avons dans l'histoire de nos missions plusieurs cas de cette nature. Le plus récent appartient à Maskinongé.



L'église baptiste de Maskinongé.

(Photo: J.A. Ringuette, Louiseville)

Maskinongé est une riche et vieille paroisse sur la route de Montréal à Québec au nord du Saint-Laurent. Il y a peu d'années le tracé du chemin de fer Pacifique Canadien déplaça le centre de la population et tout un nouveau village se fonda sur les deux rives de la rivière. La paroisse décida en 1890 de bâtir une nouvelle église à une demi-lieue de l'ancienne. De quel côté de la rivière allait-on bâtir? Telle fut la question difficile à résoudre. Après quelques hésitations, l'évêque, le curé et les marguilliers s'accordèrent sur l'endroit le plus convenable. L'évêque planta la croix sur la rive nord-est et déclara que c'était là qu'on bâtirait l'église projetée. Soudain, pour des raisons connues de l'évêque, du curé et des marguilliers seulement, l'emplacement fut changé et l'église fut bâtie sur l'autre rive; il en résulta une division parmi les fidèles.

Ceux de la rive nord-est, résolurent de construire une chapelle à leurs frais, ils espéraient qu'un prêtre leur serait envoyé et qu'ils formeraient une nouvelle paroisse. Déçus ils résolurent de se réunir quand même à l'heure ordinaire pour prier en commun. Un dimanche un prêtre leur fut envoyé; il usa d'autorité pour ramener les récalcitrants à l'obéissance. Voyant ses moyens de persuasion inutiles, il frappa un grand coup: il maudit la chapelle. Malgré cette situation nouvelle et inattendue les gens n'en continuèrent pas moins à s'y rendre pour prier.

C'est dans ces dispositions que les trouva un missionnaire de la Grande Ligne. Il leur montra comment au nom de l'Évangile ils pouvaient légitimer leur résistance au despotisme de leur Église... Ils s'y refusèrent d'abord, mais les vérités jetées en apparence dans un terrain durci, germèrent. Au bout de quelques semaines on invita le missionnaire à lire et à expliquer l'Évangile pendant l'heure ordinaire du culte. Ce fut le commencement. Quelques mois après, les auditeurs du missionnaire firent une confession publique de leur foi.»¹

Aussi M. A.C. Brouillet, annaliste pour les Églises Baptistes françaises du Canada réunies avec l'église de la Grande Ligne rapportent lui aussi les faits historiques qui ont créé le schisme qui a amené quelques paroissiens de Maskinongé à leur Église. Ce rapport a été produit à leur Conférence annuelle du 24 et 25 juin 1931.

Voici ce qu'il en dit: «Jusqu'en l'année 1891, il n'y avait que deux protestants dans la vieille paroisse de St-Joseph de Maskinongé, descendants de parents écossais et comme la plupart d'entre eux, très attachés à l'église presbytérienne. L'église catholique romaine qui avait réussi à assimiler un très grand nombre de ces soldats anglais et écossais qui s'étaient établis sur des fermes dans la vallée du St-Laurent, avait échoué auprès de ces deux descendants écossais dont les noms étaient M. et Mlle Barbara Black. Le reste de la population, dans la paroisse de St-Joseph de Maskinongé était des plus catholiques et des plus soumis.

Le Rév. Adam Burwash, alors employé par les Commissions de la Grande Ligne et des Missions Intérieures Baptistes, et qui vers l'an 1890 ou 1891 parcourait les comtés de la rive nord du St-Laurent, affirme qu'il n'y avait pas plus de trois Bibles dans la paroisse de Maskinongé et qu'elles n'avaient pas été lues. Pour la

1. C.F. Duclos. Histoire du Protest. français au Canada, Tome II p. 13.

plupart de ces bons catholiques de Maskinongé, un protestant canadien-français n'était qu'un nom: on n'en avait pas encore vu un et tant mieux! car d'après l'idée générale qu'on avait d'un protestant de langue française cela voulait dire un démon.¹

Après avoir rapporté la version de C.F. Duclos pour ce qui est de l'origine du conflit, M. Brouillet ajoute des précisions sur la manière dont le curé a voulu mettre fin à l'opposition de certains:

«Un certain père rédemptoriste, qu'on avait mandé pour prêcher «la retraite», et ramener les rebelles au bercail, essaya la persuasion d'abord. Ayant constaté qu'il perdait son temps, en employant ce moyen, ce bon père résolut de frapper un grand coup en essayant de terroriser les récalcitrants.

Le matin d'un beau jour de dimanche du mois de juin 1891, ce zélé père rédemptoriste, dont le tact n'égalait pas le zèle, entre dans la chapelle, alors que tous étaient rassemblés pour la prière, et leur ordonna de le suivre à la vieille église où il prêchait «la retraite». Sur leur refus, le père prit en main un crucifix, l'éleva au-dessus de sa tête et se donnant l'air d'artiste que Néron avait essayé, lors de son suicide, ce père maudit la chapelle au nom de Dieu et de la Sainte Église Catholique».

Après ce geste dramatique, quelques-uns, effrayés, quittèrent la «Chapelle maudite», mais d'autres, plus braves, restèrent et continuèrent de s'assembler, dimanche après dimanche, pour prier. Peu après ce coup de théâtre du père rédemptoriste, M. le pasteur Adam Burwash entendit parler de l'affaire et se rendit en toute hâte sur les lieux. Il offrit à ces insubordonnés, ses directions spirituelles et ses conseils. Les rebelles lui répondirent qu'ils étaient catholiques romains et désiraient demeurer tels; mais quelques semaines plus tard, ils demandèrent au missionnaire baptiste de venir leur lire et leur expliquer les Saintes Écritures à l'une de leurs réunions du dimanche dans la «Chapelle maudite».

Le dimanche, 13 novembre 1891, après que les «révoltés» eurent prié et chanté selon leur coutume, M. Burwash leur parla du salut par Jésus, le seul médiateur entre Dieu et les hommes. Le missionnaire fut invité à revenir le dimanche 27 du même mois, ce qu'il ne manqua pas de faire. Entre ces deux dates des 13 et 27 novembre, la nouvelle, qu'un pasteur protestant prêcherait, s'était répandue en sorte que le dimanche convenu, il y avait foule; mais la

1. Rapport annuel des Églises Baptistes Françaises du Canada 24-25 juin 1931 — page 28, A.C. Brouillet.

pensée qu'en écoutant prêcher l'Évangile on risquait de devenir un hérétique, i.e. un damné, s'empara d'un certain nombre, en sorte qu'un tiers de l'auditoire se retira. Ceux chez lesquels la prédication de l'Évangile, deux semaines auparavant, avait déjà produit une forte impression, ne furent pas effrayés et restèrent.

Sauf quelques rares exceptions la Bonne Nouvelle leur fut annoncée dimanche après dimanche. Ces néophytes apprirent même à chanter quelques-uns de nos bons vieux cantiques sous la direction du colporteur M. Joseph Gendreau. Le missionnaire, M. Burwash, tint en plus du dimanche, des réunions très intéressantes dans certaines familles durant la semaine. D'autres ouvriers de la Mission de la Grande Ligne vinrent, à tour de rôle prêter main forte à ceux qui étaient sur la brèche.

Au mois de mai 1892, M. Burwash quitta Maskinongé pour Sorel où, selon les rapports des colporteurs Genest et Thibodeau, étudiants à l'Institut Feller, un certain nombre de catholiques romains se montraient accessibles à l'Évangile. M. W. S. Bullock, stationné à Ottawa, fut appelé à la direction de ce mouvement «hors de Rome», à Maskinongé. Ce dernier se servit d'une partie de la «Chapelle maudite» pour y tenir ses réunions. Il y fit installer un baptistère et le 25 août, jour de l'organisation de l'église, onze adultes, dont un seul était du sexe féminin, confessèrent leur foi en Jésus-Christ dans les eaux du baptême. Voici les noms de ces onze: Hilarion Martin, Isaïe Marchand, Edmond Marchand, Gaspard Marchand, Pierre Desserres, Ovide Vanasse, Joseph Ladislas Desserres, Dame Joseph Lefebvre, Cyrille Cloutier, Adolphe Cartier, Édouard Beaubien.¹

Ce revirement entraîna alors, par correspondance, de longues discussions entre certains des nouveaux convertis et de leurs parents. Un père discute avec son fils prêtre; un deuxième avec une soeur nonne; un troisième avec un notaire. Le lecteur ne peut que constater, à la lecture de ces lettres de parents et amis catholiques romains la profonde ignorance des Saintes Écritures et de l'histoire de l'église chrétienne. Si la curiosité du lecteur est piquée en signalant ce fait, nous lui conseillons la lecture des «Lettres de Maskinongé» publiées dans les deux langues officielles du pays.»²

Il faut dire que ces lettres de parents et d'amis dont il est question ici, celles de «Isaïe Marchand», de «Pierre Desserres», étaient analysées et recevaient la réponse des missionnaires de la

1. Il y a erreur: Édouard Beaulieu.

2. Rapport annuel 24-25 juin 1931, A.C. Brouillet.

Mission de la Grande Ligne qui les écrivaient au nom de ces derniers. La Société Missionnaire de la Mission de la Grande Ligne a publié en décembre 1892 les lettres et les réponses qu'ils donnaient à ces lettres comme propagande pour leur église.

«Outre le travail d'évangélisation et de controverse surtout, M. Bullock dut s'occuper, dès son arrivée, de la construction d'un petit temple et d'un presbytère pour les raisons que voici: La mission de la Grande Ligne aurait acheté la «Chapelle maudite»; mais il était impossible d'obtenir un contrat en règle vu les circonstances dans lesquelles elle avait été bâtie. En plus, il aurait fallu déboursé presque le prix d'une nouvelle construction pour rendre cette chapelle convenable aux besoins. Puis le missionnaire était hébergé dans la seule maison disponible, maison qui n'en méritait pas le nom.

Cette résolution de construire fut sage et à point; car au commencement de décembre 1892 deux des intéressés dans la «Chapelle maudite» recevaient du Curé Caron de Maskinongé, la lettre que nous reproduisons ici:

À MM. Thomas Caron et David Gravel,
«Messieurs:

Comme je vous l'ai dit de vive voix, je désire louer la chapelle du côté nord-est de la rivière et en prendre possession. Quand cela sera fait, c'est mon intention d'aller y dire une messe basse à huit heures tous les dimanches et fêtes d'obligation, et d'y faire une instruction.

Je ferai cela pour me procurer le bonheur de rencontrer ceux de mes paroissiens qui n'ont pas voulu aller à l'église neuve, et pour remplir à leur égard mes importants devoirs de curé. Je ne veux pas fixer le temps que durera cette faveur.

Nous pouvons sans doute déterminer cela tous ensemble, quand nous aurons contracté la douce habitude de nous voir et de nous entendre amicalement.

J'ai l'honneur d'être votre tout dévoué en notre Seigneur.»

O. Caron ptre.

À une assemblée de la nouvelle église protestante le 22 décembre 1892, il fut répondu au curé Caron que sitôt que les dissidents seraient remboursés de tout ce qu'ils avaient versé pour

la construction de la chapelle M. le curé pourrait en prendre possession.

Cette question étant réglée, une autre ne tarda pas à surgir, car le 16 mars 1893 les protestants apprirent que leurs noms figuraient dans la répartition nécessitée pour l'érection de la nouvelle église catholique. MM. W.S. Bullock et Isaïe Marchand furent délégués à Montréal auprès de M. Eugène Lafleur, avocat, afin d'avoir son opinion légale sur ce que chaque dissident devait faire en cette occurrence. Maître Lafleur leur conseilla d'envoyer chacun un protêt, par devant notaire, aux commissaires civils, ce qui fut fait le 29 décembre de la même année. Il nous faut, pour suivre l'ordre chronologique des faits, revenir quelques mois en arrière.

Le 7 octobre 1892, M. Hilarion Martin achetait en son nom, mais pour la Mission de la Grande Ligne, un lopin de terre mesurant 93 pieds de large sur le chemin du roi par 200 pieds de profondeur. Ce lopin, acheté, d'un nommé Francis Caron moyennant \$350. et revendu dans la suite à la mission de la Grande Ligne fut divisé comme suit: la première moitié à partir du chemin public, soit 93 par 100 pieds, fut affectée à l'érection du temple et du presbytère. La deuxième divisée en deux parties inégales, l'une de 50 par 100 pour lieu de sépulture et le reste pour jardin.

Le 2 mars 1893, à une assemblée spéciale, les membres de la nouvelle église se cotisèrent; la somme de \$405. fut prélevée, et des promesses de travail, charroyage de pierres et autre matériel de construction furent reçues. Sitôt que la température le permit on se mit à l'oeuvre. M. Isaïe Marchand fut le contracteur officiel, mais en réalité il n'était qu'un prête-nom; le missionnaire s'occupa des plans et en surveilla l'exécution. Ces occupations matérielles nuisirent beaucoup à la poursuite du travail agressif commencé par M. Burwash. M. Bullock dut même s'absenter à plusieurs reprises, de son champ de travail pour prélever les fonds nécessaires à ces deux constructions en marche. Avec efforts et bonne volonté, le 31 octobre 1893 vit sur la rive nord-est de la rivière, en face de l'immense et nouvelle église catholique romaine sur l'autre rive, une coquette petite chapelle en bois avec presbytère y attenant, tous deux prêts à être occupés. Ce jour-là fut celui de la dédicace de ces deux immeubles au coût total de \$4,000. y compris les \$350. pour le terrain sur lequel ils étaient érigés. Il restait une dette de \$295.50 et une collecte prise au cours de ce service de dédicace accusa la somme de \$40.

Après le 25 août 1892, jour de l'organisation de l'église et le baptême des onze candidats, l'oeuvre à Maskinongé reprit le petit train ordinaire qui la caractérise ailleurs. Chaque année subséquente voit quelques nouvelles recrues. En 1893, outre trois candidats du champ de Sorel, Mlle Bella Lanonde¹ fut baptisée. En 1894, Mesdames Mélanie Martin, Marie-Anne Desserres, Mlle Délia Martin, M. Adolphe Martin joignent l'église. En 1897 Mme Hilarion Martin et M. Abraham Beaulieu sont baptisés et trois autres noms sont ajoutés à la liste des membres par lettre. Vingt-huit noms en tout figurent sur le registre des membres.

En mars 1897, après cinq années de travail à Maskinongé, M. Bullock se rend à l'appel de l'église de son enfance et devient le pasteur du troupeau de Roxton Pond. De mars 1892 à mars 1897 le pasteur a enregistré 11 naissances, 3 mariages et 5 décès.

Cette même année, M. L.A. Therrien, stationné à Montréal vint prendre charge du champ de Maskinongé. Il semble qu'avec l'année 1897, l'église ait atteint son apogée; durant 2 ou 3 ans après cette date elle se maintient numériquement, car le 1^{er} octobre 1899 il y avait encore 20 noms au registre des membres; puis commence ce déclin graduel qui devait finir par effacer cette petite église au point de vue géographique.



Révd. Léonard A. Therrien, pasteur de l'église Baptiste.

(Photo: J.A. Ringuette, Louiseville)

1. Lasonde. Registre de la Constitution, des minutes et des Membres de l'église Baptiste Française de Maskinongé, p. 95.

L'église Baptiste de Maskinongé peut s'enorgueillir d'avoir consacré au saint ministère son second pasteur, M. L.A. Therrien. Ce service de consécration eut lieu en l'église Baptiste de Maskinongé le 31 août 1897, sous la présidence du Dr Lafleur. Trois des pasteurs qui prirent une part active à ce service sont maintenant de l'autre côté de la tombe. Ce sont MM. les pasteurs Lafleur, Therrien père et Lebeau.

M. L.A. Therrien fut pasteur de l'église de Maskinongé jusqu'en 1900, alors qu'il échange avec M. N. Grégoire, pasteur à Émileville (St-Pie). Durant son séjour à Maskinongé, M. L.-A. Therrien a enregistré 5 naissances, 3 décès et 1 mariage.

M. Grégoire, ex-prêtre, fut le directeur spirituel du petit troupeau de Maskinongé jusqu'en 1907, soit tout près de 7 ans. Ses rapports annuels attestent chez tous les membres de l'église, de la fermeté dans la foi évangélique, malgré les exhortations et les invitations de retourner à leur sainte mère l'église catholique romaine. En 1902, il ne se trouve que 14 noms au registre et en 1904 l'émigration enlève à ce petit troupeau, 11 âmes dont le départ pour Montréal, de M. et Mme Pierre Desserres et leurs neuf enfants. Durant le pastorat de M. Grégoire, le registre de l'État civil accuse 5 naissances, dont deux du comté de Mégantic; 7 décès, de ce nombre sont M. et Mme Adolphe Martin et leur fille, Délia.

Après le départ de M. Grégoire, M. Sam. Casgrain fut prié de s'occuper des quelques âmes qui restaient encore à Maskinongé, tout en faisant du colportage. Une couple d'années plus tard, M. J.-G. Poitras vint continuer le travail dans Maskinongé et environs; puis ce fut au tour de M. A. Delporte, pasteur à Québec, de s'occuper de Maskinongé. Vers 1914, une autre émigration porta le coup fatal à cette église mourante: M. et Mme Hilarion Martin et leurs enfants prenaient aussi la route de Montréal.

Nous voici arrivés à la dernière page de l'histoire de l'église Baptiste de Maskinongé, car le 24 juillet 1920, par devant notaire, la mission de la Grande Ligne vendait son immeuble à Maskinongé à Dame Cordélie Derouin pour la somme de \$2,500. avec les réserves suivantes: 1° le cimetière, mesurant 50 × 100 pieds où reposent les restes mortels de 11 adultes et 6 enfants; 2° un chemin large de 12 pieds du côté nord de la chapelle à partir du chemin du roi jusqu'à l'entrée du cimetière (12 × 100); 3° la cloche de la chapelle qui fut donnée à l'église de Marieville; 4° bancs, livres, orgue et autres objets d'ameublements et de nécessité pour le culte. De ces objets, on retrouve le service de communion à Roxton Pond; la chaise à Otter Lake; l'orgue à Lac Long.

Durant l'été 1930, Mme Pierre Desserres, en visite chez des parents à Maskinongé, a constaté que la chapelle a été démolie par le nouvel acquérant, sans doute afin de donner au presbytère y attenant, l'apparence d'une demeure ordinaire.

Enfin, quelques-uns sont d'avis, de dire M. Brouillet, qu'on a trop hâté l'organisation de l'église Baptiste de Maskinongé. Si on avait continué le travail tel que commencé, le grand nombre aurait continué de fréquenter les assemblées comme au début; car chose frappante, avec l'organisation et l'administration du baptême à onze devenus membres ce jour-là, la désertion de plusieurs habitués fut complète. Or mortalité, émigration, foyers divisés, organisation prématurée, voilà pourquoi, après trente ans d'existence, on a dû faire un service funèbre à l'église Baptiste de Maskinongé qui selon toutes apparences n'était pas née viable.



L'église baptiste que l'on voit au loin.

Pasteur et durée du pastorat à Maskinongé: Rév. Adam Burwash, en 1891: 7 mois; Rév. W.-S. Bullock, 1891-1897; Rév. L.-A. Therrien, 1897-1900; Rév. N. Grégoire, 1900-1907; M. Sam. Casgrain, 1908-1911; Rév. J.-G. Poitras, 1911-1914; Rév. A. Delporte, 1914-1916.»¹

1. Rapport Conférence Annuelle, 24-25 juin 1931, A.-C. Brouillet, Annaliste.

Les suites du schisme:

Le schisme de Maskinongé aura duré de 1892 à 1914 et aura impliqué directement 20 personnes au temps le plus fort, soit en 1897, considéré par les baptistes comme l'année de leur apogée.

Les ministres baptistes avaient profité du conflit provoqué par l'emplacement de la nouvelle église pour pénétrer dans une terre foncièrement catholique. La semence n'a pas porté fruit.

On peut s'imaginer quel impact cela pouvait avoir à cette époque non seulement dans la paroisse, mais dans toute la Province.

Le curé Laflèche semble avoir été dépassé par les événements et bien préoccupé de sauvegarder son autorité de type patriarcal.

Mgr Laflèche pour sa part aurait bien voulu régler ce grave problème mais se voyait forcé par la loi civile et canonique de tenir compte de la majorité, sans quoi il devenait impossible de construire une nouvelle église avec une répartition. On le sent bien préoccupé par les événements, et désireux de voir revenir la paix et l'unité pour le plus grand bien de tout le monde. On dit même que ce schisme a été pour lui une très lourde épreuve qui l'a fait grandement souffrir.

Pour atténuer les conséquences inévitables, il a transféré son neveu le curé Laflèche dans une autre paroisse avant même la bénédiction de la nouvelle église. M. l'abbé Napoléon Caron a été nommé curé à Maskinongé.

La solennité qu'il a toujours accordé à la Fête de St-Joseph à Maskinongé n'était pas étrangère à ces événements, comme on le voit dans sa requête à Rome pour obtenir des indulgences et des faveurs pour les paroissiens de Maskinongé.

ACHATS, TRAVAUX ET CÉLÉBRATIONS SPÉCIALES:

Démolition de l'ancienne église du Pied-de-la-Côte

Cette église du Pied-de-la-Côte qui est disparue et dont la pierre angulaire avait été bénite le 17 juillet 1783 par le curé de cette paroisse, messire Antoine Rinfret, servit au culte depuis cette époque jusqu'au mois d'octobre 1892. À cette date, elle fut abandonnée en prenant possession de la nouvelle église construite au Pont de Maskinongé.

Les terrains appartenant à la Fabrique du Pied-de-la-Côte, le vieux presbytère, ses dépendances, furent vendus à M. Gaspard Wolfe, mais la Fabrique conserva son cimetière, sa sacristie, et sa vieille église ou plutôt les murs, la toiture et le clocher de la dite église, car on enleva tout l'intérieur, même la voûte et le plancher, puis l'on se réserva dans l'acte de vente du terrain, un droit de passage pour y avoir accès.

Les choses demeurèrent ainsi jusqu'à l'année 1915, c'est-à-dire 23 ans après. On tenait et certes avec raison à conserver cette vieille relique qui rappelait à toute la population de si touchants et si précieux souvenirs. Aussi, sans le travail de désagrégation qui paraissait se produire à certains endroits des murailles, d'accord avec la population, la fabrique n'aurait pas consenti à la faire disparaître surtout si elle avait été en état de supporter les frais d'entretien d'une seconde église.

Ne voulant pas être responsable des accidents qui auraient pu survenir, on exposa les choses au corps des marguilliers qui furent d'avis de procéder sans délai à sa démolition.

Ce travail fut confié à M. Édouard Guinard qui signa, avec les marguilliers, un contrat à cet effet dont copie est insérée ci-dessous. On s'occupa en même temps du cimetière contigu à l'église, le seul à recevoir les morts durant cet espace de 109 ans de 1783 à 1892. On a fait le relevé des sépultures faites dans ce cimetière et l'on est arrivé au chiffre de 6220 morts.

Il eut été bien pénible et fort dispendieux de relever tous les corps. On préféra ne pas troubler leur repos et pourvoir à l'entretien convenable mais peu dispendieux de ce cimetière, ainsi qu'on le verra dans les conventions ci-dessous avec le sieur Édouard Guinard.

Celui-ci ayant accepté les conditions posées par la Fabrique, commença dès le sept décembre mil neuf cent quinze (7 décembre 1915) les travaux de démolition qui furent poussés avec activité, afin de profiter de l'absence de la neige et d'un temps exceptionnellement beau, si bien qu'en moins d'un mois, l'ancien temple était disparu. Ce n'était plus qu'un monceau de ruines, un amas de pierres et de chaux.

Sous l'effort de la dynamite, les vieux murs en pierre se sont écroulés par parties. C'est le 21 décembre 1915 que le clocher et la toiture sont tombés.

Il a été impossible de découvrir la pierre angulaire, bien que sa place ait été clairement désignée dans l'acte de la bénédiction dressé par le curé Rinfret, dont l'original est en tête du Registre A des baptêmes, mariages et sépultures et copie ci-dessous.

Bénédiction de la pierre angulaire de l'ancienne église du Pied-de-la-Côte

L'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le dix-sept juillet, par nous prêtre, soussigné, curé de la paroisse de St-Joseph, vulgairement, Maskinongé, a été bénite la première pierre de la première église en pierre de ce lieu, érigée en paroisse depuis environ soixante ans. La dite pierre a été posée du côté de l'épître dans l'angle qui sépare le sanctuaire d'avec la chapelle et ce, en présence de Nicolas Vanasse et de Jean-Baptiste Bernier, syndics, et d'un grand concours de la paroisse. Vraie copie de l'original.

A. Rinfret ptre.¹

Conventions

Conventions passées lors de la démolition de l'ancienne église et le cimetière y annexé.

Entre l'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Maskinongé et le sieur Édouard Guinard, cultivateur et menuisier de cette paroisse touchant l'ancienne église.

Le 6 décembre 1915, se sont assemblés au presbytère de la paroisse St-Joseph de Maskinongé Messieurs Louis Landry, marguillier en exercice de la susdite paroisse, François Déziel et Louis A. Saucier, anciens marguilliers et officiellement délégués avec le curé J.F. Béland, chanoine, par une résolution passée la veille, pour arrêter et fixer les conditions d'un marché à faire au Sieur Édouard Guinard, cultivateur de cette paroisse, au sujet de la démolition de l'ancienne église du Pied-de-la-Côte et de la restauration du cimetière y annexé.

Après délibérations, les parties présentes et contractantes ont arrêté, d'un commun accord, les conventions suivantes:

1° L'Oeuvre et Fabrique de la paroisse de Maskinongé par ses délégués ci-dessus nommés, consent à céder et cède, par les présentes, au dit Sieur Édouard Guinard, à ce présent et

1. Archives de la Fabrique.

acceptant, tout le bois, fer, ferblanc, mortier, pierre, etc. en un mot tous les matériaux dont se compose aujourd'hui l'ancienne église du Pied-de-la-Côte qui lui appartiendront en pleine propriété à l'exception toutefois de la statue qui est au frontispice de l'église et que la Fabrique se réserve certaine petite quantité de pierres c'est-à-dire ce qui sera nécessaire pour consolider la grande croix du cimetière et faire la base ou fondation d'un petit monument commémoratif que la Fabrique projette d'élever à l'endroit même de l'autel principal de la dite église.

2° De son côté, le dit Sieur Édouard Guinard s'engage envers la dite Fabrique:

- a) à payer à la dite Fabrique aujourd'hui même ou par son billet à trente jours, la somme de cent piastres.
- b) à démolir par lui-même ou par d'autres, jusque dans ses fondations, la dite ancienne église.
- c) à transporter ailleurs que sur le terrain de la dite Fabrique, tous ses matériaux: pierre, bois, mortier de la dite église, de façon que le terrain de la dite Fabrique soit absolument libre et propre au mois de juin prochain. La Fabrique consent cependant qu'une certaine quantité de pierres puissent être laissées dans le cimetière jusqu'au mois d'avril 1917 pourvu que tous les débris et mortiers en soient enlevés dès le printemps prochain.

3° À faire lui-même, en neuf, ou à faire exécuter par des personnes compétentes, suivant le voeu de la dite Fabrique, la clôture qui entoure le dit cimetière, la Fabrique s'obligeant de fournir au dit Sieur Édouard Guinard:

- a) les piquets en cèdre qui devront être posés de six pieds en six pieds et à une profondeur de deux pieds et demi,
- b) la broche maillée destinée à enclorre le dit cimetière,
- c) la broche barbelée à être mise sur les piquets,
- d) la peinture qu'il faudra pour terminer proprement la dite clôture.

Dans la dite clôture et à l'endroit désigné par la dite Fabrique, il faudra pratiquer une entrée ou barrière convenable, c'est-à-dire un peu distincte du reste de la clôture, pour donner aux paroissiens qui ont des voitures, un accès facile dans le cimetière. Le bois nécessaire à cette porte, la porte elle-même qui sera en fer, les ferrures etc, seront à la charge de la dite Fabrique; le posage et la façon, comme les ornements à y mettre, sont laissés au bon goût du dit sieur Édouard Guinard.

- 4° À débarrasser le cimetière des branches et troncs d'arbres morts et aussi des arbres et arbrisseaux qui y sont en pleine vigueur aujourd'hui; et tout le cimetière, aussi bien que l'emplacement de l'église, devront être nivelés de manière à remplir les trous et cavités tout en faisant disparaître les aspérités et inégalités actuelles du terrain.
- 5° Il est convenu encore que le dit sieur Édouard Guinard fauchera là où son moulin pourra passer, et une couple de fois, par été, les herbes et petites branches qui pousseront dans le dit cimetière et cela dans les années 1916-1917 mais pas au-delà.
- 6° Il est clairement et spécialement convenu et admis par les deux parties contractantes que la Fabrique ne sera en aucune façon responsable des accidents qui pourraient se produire au cours de l'exécution des travaux, soit aux personnes, soit aux bâtisses circonvoisines, soit par le feu, soit par la dynamite ou de quelque autre façon que ce soit et que le dit sieur Édouard Guinard sera seul à répondre.
- 7° Quant aux épitaphes en pierre ou en bois qu'il y a encore dans le cimetière, le curé est prié de donner avis en chaire, aux intéressés, de voir à les enlever ou de faire un sarclage autour pour les préserver du feu qui passera à peu près partout dans le cimetière.

Et les parties contractantes, ayant entendu la lecture des conventions ci-dessus faites à haute voix et en deux fois par le curé de la paroisse, ont déclaré les avoir bien comprises et vouloir les observer en tous points.

Achat et installation d'un orgue dans l'église de Maskinongé 19 mars 1903

L'orgue dans l'église de Maskinongé a été acheté par Napoléon Caron, chanoine, curé de Maskinongé, quelques mois seulement avant son transfert à Yamachiche. La commande en fut donnée à Messieurs Casavant Frères de St-Hyacinthe pour le prix de \$225. que M. le Chanoine Caron s'engageait à payer à Messieurs Casavant au moyen de souscriptions volontaires de la part des paroissiens. Mgr l'Évêque n'ayant pas voulu que l'on appliquât les deniers de la Fabrique attendu que la dette de cette dernière était trop considérable pour lui imposer un nouveau fardeau. La dette de la fabrique s'élevait en effet à ce moment à la jolie somme de \$31,600.00 Il fallait faire construire un second jubé pour recevoir le nouvel instrument. Il fut ordonné et construit par les Messieurs

Héroux de Yamachiche dans l'été de 1902 et coûta la somme de \$300.00 qu'il fallait payer, comme l'orgue, au moyen de souscriptions volontaires. Tel était, lors de l'arrivée de J.F. Béland chanoine, nommé curé à Maskinongé le 26 septembre 1902, l'état des choses, relativement à l'orgue que celui-ci n'avait pas acheté, mais qu'il devait payer. Les Messieurs Casavant ont installé l'orgue dans l'église aux derniers jours de novembre, et on commença à s'en servir pour les offices religieux que le 8 décembre mais en raison de la maladie de M. le curé, retenu à la maison par la fracture de son bras droit, on en remit la bénédiction à la fête patronale le 19 mars suivant. Avant le 8 décembre 1902, la musique dans l'église se faisait au moyen d'un harmonium placé dans la galerie autour du chœur, laquelle était entièrement à la disposition des membres du chœur de chant. Après le départ des chantres pour le jubé de l'orgue, on installa dans cette galerie 84 chaises qui furent vendues au profit de la Fabrique mais aux hommes seulement, les dames n'ayant pas la permission d'y monter. La musicienne qui, la première eut charge de toucher l'orgue est Mlle Antonia Paquin fille de Sieur Félix Paquin.

L'orgue fonctionnait au moyen de souffleur. Suite à l'installation de l'électricité dans l'église, on décida en 1926 de poser un moteur électrique au coût de \$405.14 pour activer la soufflerie.

Clocher penché: Réparations à l'église du 28 mai au 1^{er} nov. 1913

Au cours de cet été 1913, on a fait de grands travaux à l'église paroissiale, dont le portail et les transepts enfonçaient depuis assez longtemps, ce qui faisait incliner le portail de 14 pouces d'un côté, et de 11 pouces de l'autre.

On a commencé par ceinturer l'église et la sacristie d'un double drain agricole pour assécher le terrain. L'église a été parfaitement redressée et mise aplomb; les fondations dont les entrepreneurs s'étaient fort peu occupés lors de la construction en 1891 et qui étaient par conséquent nulles, ont été faites très larges en dehors et en dedans au moyen de béton armé et cela aux deux transepts comme au portail. La croix du clocher a été dorée, le clocher peinturé, la couverture jusqu'ici en tôle noire, a été refaite en tôle galvanisée, après que l'ancienne tôle noire eut été enlevée. Tous les joints de l'église et de la sacristie ont été vidés et remplis de ciment. La pierre tachée ici et là, a été lavée, frottée, parfaitement nettoyée. Le perron en bois a été remplacé par un autre bien plus large et en ciment, de même que le grand trottoir de 12 pieds de

large en face de l'église et celui en face de la porte principale du presbytère. On a aussi remplacé l'ancien paratonnerre par un autre plus moderne, plus efficace et conséquemment plus dispendieux. Les trois portes du portail ont été relevées d'un pied et au-delà, ce qui leur donne une bien meilleure apparence.

Tous ces travaux et une foule d'autres nécessités par ceux-ci ont été faits à la journée depuis le 28 mai jusqu'à la veille de la Toussaint, suivant les plans et sous la surveillance de Messieurs Gauthier et Daoust, architectes de Montréal et ont coûté en tout \$15,910.

Importants travaux d'isolation

À cause du prix très élevé de l'huile à chauffage, la Fabrique a dû faire isoler les murs et la voûte de l'église.

L'isolation des murs de l'église a été faite au mois d'août 1980 avec de la fibre de cellulose insufflée dans les murs par Louiseville Isolation pour un montant de \$4000.00.

L'isolation de la voûte de l'église a été réalisée en décembre 1981 avec une laine minérale de huit pouces, au coût de \$4264.00. Les travaux ont été faits *bénévolement* par des marguilliers et quelques paroissiens. Voici les trois grands responsables de ce projet:



Réal Gagnon, Jacques-Aimé Bruneau, Claude Savard en train de poser la laine sur la voûte de l'église.

Bénédition des cloches 1^{er} octobre 1876

Dimanche, le 1^{er} octobre 1876, à la suite de la messe solennelle du jour, a été faite en cette église paroissiale la bénédiction de trois cloches achetées à Londres au mois de février, de la maison Mears and Stainbank, au moyen des souscriptions des paroissiens. La plus grosse de 614 lbs, a été présentée, sous les noms de Marie-Joseph-Françoise-Christine par Joseph-Ovide La Frenière, ci-devant de cette paroisse négociant de Montréal, accompagnant Mme Béatrice Françoise Mc Bean, veuve d'Olivier Boucher et représentant la famille seigneuriale, et Mme Marie Christine Arcand, veuve de l'Honorable Alexandre Bareil, de cette paroisse. La seconde du poids de 400 lbs a été bénite sous les noms de Jeanne-Olive-Agnès et présentée par le Maire de cette paroisse, Narcisse Dérosiers, Écuyer, et de dame Agnès Rinfret épouse de Sieur T. Vanasse de cette paroisse et de Jean-Baptiste Vertefeuille accompagnant Dame Olive Marchand, épouse de Ludger Ayotte Écuyer. Et la troisième que Mme Mathilde Bélanger, épouse d'Antoine Saucier Écuyer et de Mme Esther Lemyre-Gaucher, épouse de Olivier Vanasse, présentement accompagnées de M. Adolphe Martin et de Moïse Paquin Écuyer a été appelée Mathilde-Esther-Adolphe. La cérémonie se fit au milieu d'un nombreux clergé et d'un grand concours de fidèles.

Louis Édouard Bois ptre.¹

Une circulaire reçu ce jour, 25 décembre 1908, de la maison Mears and Stainbank, d'où sont venues les trois cloches ci-dessus désignées, donne le tableau des divers carillons fondés pour la Province de Québec jusqu'ici. Il y est dit que la paroisse de Maskinongé a reçu en 1876 un carillon de trois cloches dont le poids total est de 1302 livres, et que la plus grosse de ces trois cloches, le bourdon pèse 569 livres. La circulaire ne donne pas le poids des deux autres.

J.F. Béland ptre. Chanoine Curé.²

Bénédition des cloches à Maskinongé

Dimanche après-midi, le 3 octobre 1926, une grande démonstration religieuse s'est déroulée en l'église paroissiale de Maskinongé: la bénédiction solennelle d'un nouveau carillon de quatre cloches pour l'église. Mgr François-Xavier Cloutier, évêque de Trois-Rivières, bénissait le superbe carillon que la générosité des paroissiens offrait à son temple bien-aimé.

1. Registre de la Fabrique de Maskinongé: «Documents à conserver», p. 188.

2. Idem.



Bénédictio des cloches à l'église de Maskinongé, le 3 octobre 1926.

La journée était idéale, une vraie belle journée d'automne, avec ce beau soleil clair et cette demi-chaleur rappelant un peu l'été qui passe. Aussi de toutes les paroisses environnantes Louiseville, St-Léon, Ste-Ursule, St-Justin, St-Barthélemy, Berthier et même au-delà, de nombreux visiteurs étaient venus s'unir aux fidèles de Maskinongé pour chanter la joie de l'Église et assister au baptême des cloches nouvelles.

Des centaines d'autos, voitures étaient rangées en ligne sur la rue principale sur la place de l'église, le long du couvent, pendant que d'autres arrivaient encore, chargées à pleine capacité. C'est que chez nos gens, ces fêtes paroissiales ont conservé le cachet des fêtes de famille d'autrefois; il n'est pas exagéré de dire que plus d'un millier d'étrangers étaient à Maskinongé. L'église était rem-

plie à son comble quand Mgr Cloutier et le clergé firent leur entrée solennelle, et au-dehors, des centaines de personnes se pressaient aux portes du temple, heureuses de s'unir au groupe de l'intérieur.

Pendant que le clergé prenait place au chœur, l'orgue faisait entendre ses notes harmonieuses. Mgr Cloutier prend place au trône spécialement préparé pour la circonstance. Il était accompagné de Messieurs les chanoines Cléroux, curé de Berthier, et de E. Laflèche, curé à St-Paulin; Mgr J. Éphrem Paquin. P.D. dirigeait les cérémonies. Au chœur, avaient pris place: Mgr Napoléon Caron. P.A. Messieurs les chanoines Ferdinand Béland, curé de la paroisse. L.A. Dusablon, curé de Louiseville, J. Arthur Lesieur, curé à Ste-Geneviève de Batiscan, Messieurs les abbés Eddie Hamelin, professeur au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, Alphonse Houle, vicaire à Berthier, M. Bonin, curé à St-Barthélemy, M. Majeau, vicaire à St-Barthélemy, M. Cardin du juvénat de Berthier, Elzéar S. de Carufel, curé à Yamachiche, Alphonse Lessard, curé à St-Édouard, Henri Rivard, vicaire à Grand-Mère, Lionel Clément professeur au séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, M. Rousseau, vicaire à St-Paulin, D. Gélinas du «Bien public» des Trois-Rivières, Paul S. de Carufel, vicaire à Batiscan, Rév. Frère Piché du collège de Berthier, Messieurs les abbés Ernest Béland, Joseph Mongrain de Maskinongé.

Dans la nef, des centaines de parrains et marraines placés sur des sièges spéciaux, dans l'allée centrale et un peu partout près de la balustrade.

Les cloches avaient été placées à l'entrée du chœur, suspendues à une charpente en bois recouverte de draperies spéciales. Des étoffes précieuses, aux dessins ajourés. «habillaient» les cloches un peu dépayées de se trouver en pareil endroit.

Dès que la chorale eut terminé une jolie pièce de circonstance, M. l'abbé Eddie Hamelin, professeur au séminaire St-Joseph de Trois-Rivières monta en chaire et prononça une fort belle allocution de circonstance dont voici quelques phrases: «La cloche est une des merveilles de l'art chrétien. Toutefois ce qu'il faut admirer le plus en elle, ce n'est ni le métal dont elle se compose, ni la forme qu'elle a revêtue, ni le bruit dont elle frappe les airs, mais bien ses harmonies avec le monde des âmes, ses rapports avec le ciel et la terre, les choses de la vie et de la mort, les joies et les douleurs de l'homme, ses relations avec la famille, la patrie, la religion.»

Aussi dit-il, «pour bien comprendre la beauté de la cloche paroissiale et saisir la signification de la cérémonie qui nous

rassemble, cet après-midi, auprès de ces trois vases d'airain, il ne suffit pas d'avoir une âme éprise du beau artistique, il faut avant tout avoir le sens chrétien. Voulant alors que la cloche ait pour vous d'autres sons que ceux qui arrivent à l'oreille, permettez-moi de vous dire son rôle dans le monde social et dans le monde religieux.» En d'autres termes, il expliqua que nous devons aimer la cloche comme citoyens et comme chrétiens. Telle est la cloche quand elle s'ébranle, à peine aurons-nous donné à ces trois cloches la liberté de se faire entendre qu'elles vont entonner l'hymne de leur reconnaissance. Elles diront la louange de l'excellent pasteur dont la sollicitude n'a pas voulu laisser plus longtemps l'église paroissiale veuve de son clocher, et orpheline de ses cloches: la louange des artistes éminents dont elles sont l'oeuvre parfaite et justement admirée, la louange des nobles personnes qui ont daigné accepter de leur servir de parrains et de marraines, enfin la louange de Monseigneur qui leur donnant la bénédiction et la consécration rendra leur ministère saint et sanctificateur. Après la bénédiction de Sa Grandeur Mgr Cloutier, la chorale commença la psalmodie des psaumes liturgiques et Monseigneur récita les prières de la bénédiction des cloches. Les oraisons terminées, il adressa quelques mots à la foule l'invitant à se bien rappeler le souvenir de cette belle cérémonie, à en bien pénétrer le sens et à se montrer toujours fidèle aux enseignements de la cloche.

C'est l'usage dit-il, qu'après avoir béni les cloches nous leur donnions la parole. Cela se fait en les sonnant quelques coups et en les gratifiant d'une aumône généreuse. En plus, il félicita les paroissiens d'avoir fait l'acquisition de ces belles cloches qui seront le complément de leur belle église. Monseigneur s'approche alors des cloches, offrit son obole et d'une main vigoureuse, il les fit sonner brillamment. Ce geste fut imité par les Membres du clergé, les Parrains et Marraines et l'assistance tout entière. Pendant au-delà d'une heure, les cloches chantent gaiement leur première chanson, encore toutes ruisselantes des huiles saintes qui viennent d'en faire à jamais des voix de Dieu. La cérémonie terminée, la foule attendit sur la place de l'église pour saluer Mgr Cloutier qui repartait pour Trois-Rivières.

Le lendemain, les cloches étaient dans leur cage ajourée, au haut du joli clocher qui domine la belle église de Maskinongé et tous les jours, elles diront aux fidèles, les heures de la prière, comme elles leur feront part des joies et des peines qui les affecteront.

Voici les noms des cloches et la note qu'elles représentent. Ce carillon du poids total (le bronze seul) de 8150 livres est sorti des

fonderies de la Maison Louis Bollée, Orléans, France. *Le Bourdon*: la plus grosse qui a pour nom: François-Xavier pèse 4250 livres avec effigies: St-François-Xavier, Sacré-Coeur, St-Jean-Baptiste et une croix et donne la note Do dièse. *La seconde* qui s'appelle Marie-Joseph pèse 1750 livres avec effigies: Ste-Vierge, Ste-Anne, Ste-Famille et une croix et donne la note Fa dièse. *La troisième* du nom de Gabriel pèse 1300 livres avec effigies: Ange Gabriel, Soeur Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Sainte-Jeanne-d'Arc, et une croix et donne la note SOL dièse. Enfin *la quatrième* qui porte les noms de Joseph Henri Ferdinand pèse 850 lbs et porte les effigies: St-Joseph, Saint-Henri, St-Ferdinand et une croix et donne la note LA dièse.

Les cloches ont coûté \$5,000. Pour les payer, il a été prélevé à l'occasion de cet achat, une petite répartition de \$6,000. afin de ne pas augmenter la dette de la fabrique. Elles ont été électrifiées en 1962. Grâce à la collaboration de M. Adélarde Lemyre qui a fournit un gros camion, les cloches ont été installées dans le clocher.

Le 15 août 1982 — Bénédiction d'une Statue de Notre-Dame-du-Cap et inauguration d'une grotte dédiée à la Vierge.



Grotte à la Vierge, 15 août 1982.

(Gracieuseté Jacques Vertefeuille)

Après la messe de 7.30 hres, M. l'abbé Jacques Casaubon, curé, accompagné de l'abbé Jean Gaboury, p.m.e., a procédé à la bénédiction d'une magnifique statue de Notre-Dame-du-Cap, peinte par M. Pierre Rinfret, artiste-peintre de la paroisse, don d'une famille de Maskinongé. C'était aussi l'inauguration officielle de la grotte dédiée à Marie, épouse de St Joseph et Mère de Jésus. La niche de la grotte revêt un cachet historique, puisque c'est celle qui ornait la grotte du couvent. Elle a été donnée gracieusement à la Fabrique par M. Jean-Charles Paquin.

Cette grotte à la Vierge est l'oeuvre des Marguilliers qui y ont consacré de nombreuses heures et beaucoup de leurs talents et de leur dévouement.

Nous espérons que ce nouveau lieu de prière servira à faire grandir notre foi et nous rapprochera davantage du Seigneur. À Jésus par Marie avec Joseph, nous retrouvons la puissante intercession de la Sainte Famille.

Puisse Marie protéger toutes les familles de la paroisse et, avec Joseph, combler chacun de multiples bienfaits.

La Fête-Dieu 1982

Comme à chaque année, nous avons eu une procession tout empreinte de foi et de piété avec Jésus présent dans l'Eucharistie. Cette année, le reposoir était au Manoir Jésus-Marie (ancien couvent) où logent surtout des personnes retraitées.

Grâce à l'accueil des responsables du Manoir, en particulier de M. Jean-Charles Paquin et son épouse, grâce au dévouement de l'équipe liturgique, et à la collaboration de plusieurs mouvements et paroissiens, cette manifestation religieuse a été l'expression de l'amour sincère du Seigneur toujours vivant dans son pain de vie.

Le Calvaire du Petit-Bois

Ce magnifique calvaire, érigé en 1896, par M. Thomas Caron, père du Docteur Louis-Thomas Caron au coût de \$1000., a connu une certaine popularité pour les résidents du Petit-Bois et pour d'autres personnes qui s'y sont associées en certaines circonstances: comme à l'occasion du mois de Marie durant plusieurs années et une messe spéciale célébrée par le Père Diomède Gravel, Oblat de Marie-Immaculée, missionnaire en Afrique qui était né dans ce secteur de la paroisse.



Le reposoir au Manoir Jésus-Marie — Fête-Dieu 1982.

Admirablement bien situé dans la courbe du chemin Petit-Bois, il n'échappait pas à la vue de personne. Au moins quatre générations de gens du voisinage ont profité de sa présence.

La terre sur laquelle a été bâti le calvaire a connu différents propriétaires, mais le dernier qui l'acheta en 1969 fut M. Lucien Sergerie. Voulant donner l'opportunité aux gens d'alentour de conserver leur calvaire, il leur offrit gratuitement ainsi que l'emplacement, à condition qu'ils en assurent l'entretien et la réparation à leurs frais, puisque ces dernières années il commençait à se détériorer. Il semble qu'après une consultation auprès des résidents du Petit-Bois personne n'acceptait d'en prendre la responsabilité. Alors le calvaire était appelé à disparaître.

Le 25 mars 1969, à l'approche de la semaine sainte, l'existence du calvaire prenait fin. Le déménagement de ce monument si artistiquement bien travaillé a été fait par M. Gilles Paquin de Louiseville. On démeubla donc l'intérieur, c'est-à-dire que les statues furent remisées dans un hangar et se sont complètement détériorées. L'associé de M. Lucien Sergerie, M. Provencher de la Compagnie Joliette Palette inc. se servit de la charpente comme chute à bran de scie.

Le jour où les voisins s'aperçurent que le propriétaire faisait transporter le Calvaire, ils manifestèrent leur désapprobation mais il était trop tard.

C'est quand on se voit priver de quelque chose, qu'on en apprécie la valeur et son importance. C'est bien regrettable que ce véritable chef-d'oeuvre, oasis de prières et de recueillement ait subi un pareil sort.

Aujourd'hui, il n'en reste que des souvenirs. Voilà pourquoi nous avons voulu les faire revivre.



Messe célébrée au Calvaire en 1946 par le Père Diomède Gravel.

(Photo: Mme Lucienne Vertefeuille)

Les évêques du diocèse de Trois-Rivières

Mgr Thomas COOKE.....	1852-1870
Mgr Louis-F. R. LAFLÈCHE.....	1870-1898
Mgr François-X. CLOUTIER.....	1899-1934
Mgr A.-Odilon COMTOIS.....	1935-1945
Mgr Maurice ROY.....	1946-1947
Mgr Georges-L. PELLETIER.....	1947-1975
Mgr Laurent NOËL.....	1975-

Biographie de Monseigneur Georges-Léon Pelletier,
6^e Évêque de Trois-Rivières



En 1947, Mgr Georges-Léon Pelletier devient évêque de Trois-Rivières.

1904 (19 août) — Naissance à St-Épiphanie, diocèse de Rimouski. Fit ses études classiques au Petit Séminaire de Québec et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec.

1931 (24 juin) — Ordonné prêtre à Rimouski.

1931 — 1932 — Professeur au Petit Séminaire de Rimouski.

1932 — 1935 — Études à Rome en Palestine, en Écriture Sainte.

1935 — 1942 — Professeur au Grand Séminaire de Québec et aussi au Petit Séminaire de Québec.

1938 — 1943 — Aumônier des Étudiants de l'Université Laval.
1943 (24 février) — Consécration épiscopale à Québec.
1943 — 1947 — Évêque auxiliaire de Son Éminence le Cardinal Villeneuve.
1947 (21 sept.) — Devenu Évêque de Trois-Rivières.
1949 — Lancement du II^e synode diocésain.
1960 — Nommé membre de la Commission des Évêques et du Gouvernement des diocèses pour préparer le Concile Vatican II.
1962 — Nommé membre de la Commission doctrinale de Vatican II.
1969 — Élu membre du Conseil exécutif de la Conférence Catholique canadienne, à titre de vice-président.
1971 (8 mars) — Lancement officiel du premier Concile pastoral du diocèse.
1974 — 1975 — Membre de la Commission nationale de l'Année Sainte.
1975 (31 octobre) — Démission de Mgr Pelletier.
1975 — 1982 — Retraité à l'Évêché.

Biographie de Son Excellence Mgr Laurent Noël



En 1975, Mgr Laurent Noël devient évêque de Trois-Rivières.

19 mars 1920: Né à St-Just-de-Bretenières (Montmagny).
 Études primaires à Ste-Marie de Beauce et à Lauzon.
 1930 à 1939: Études secondaires au Collège de Lévis.
 1939 à 1945: Études théologiques au Grand Séminaire de Québec.
 16 juin 1944: Ordonné prêtre.
 1946 à 1948: Professeur de dogme au Grand Séminaire de Québec.
 1948 à 1950: Licence en Philosophie à l'Université Laval de Québec.
 1950 à 1951: Doctorat en Théologie à l'Angelicum de Rome.
 1952 à 1963: Professeur de morale au Grand Séminaire de Québec.
 25 juillet 1963: Élu Évêque titulaire d'Agathopolis et nommé auxiliaire à Québec.
 29 août 1963: Consacré Évêque à Québec.
 1974 à 1975: Administrateur apostolique du diocèse de Haute-rive.
 8 novembre 1975: Nommé Évêque de Trois-Rivières.
 13 décembre 1975: Intronisé à Trois-Rivières.¹

Desservants et Curés de Maskinongé de 1700 à 1982

Missionnaires desservants:

— Les Frs. Luc Filiastre et Élisée Crey, récollets	1700-1705
— Fr. Siméon Dupont, Réc. des T.R. missionnaire ²	1705-1714
— Fr. Augustin Quintal, Réc. des T.R. missionnaire	1714-1716
— Fr. Chérubin Deniau, Réc. des T.R. missionnaire	1716-1729
— Fr. Salvien Boucher, Réc. missionnaire	1729-1734
— Fr. Salvien Boucher et quelques autres Réc.	1734-1747
— Jos. François Youvelle, Prêtre séculier	1747-1749
— Louis Michel Guay, Prêtre séculier	1749-1754
— Pierre Simon Renaud, Prêtre séculier	1754-1759
— Médard Pétrimoulx, desservant	1759-1760
— Pierre Audran, Jésuite	1760-1761
— Les Abbés Médard Pétrimoulx, Curé de la Riv.-du-Loup et l'ex-Réc. Dominique, furent les seuls desservants	1761-1782

1. Le Ralliement, vol. IX, no 1, mars 1976.

2. Récollet des Trois-Rivières.

Curés et desservants:

1- Antoine Rinfret, Prêtre séculier, premier curé	1782-1793
2- Pierre Huot, Prêtre séculier	1793-1796
3- Ignace Vinet-Souigny	1796-1818
4- Jos. Marie Boissonnault, desservant	1818
5- Louis Marcoux	1818-1841
6- Marcoul-Denis Marcoux	1841-1846
7- Augustin Milette, desservant	1846-1848
8- Louis-Édouard Bois	1848-1889
9- Téléphore Richer Laflèche	1889-1892
10- Napoléon Caron	1892-1902
11- Joseph Ferdinand Béland, chanoine	1902-1929
12- Dionis Gélinas	1929-1941
13- Lucien Paquin	1941-1958
14- Arthur Rousseau	1958-1961
15- Charles-Édouard Garceau	1961-1975
16- Jean Neault	1975-1978
17- Jacques Casaubon	1978



Les 4 premiers évêques du diocèse de Trois-Rivières et les 11 premiers curés de la Paroisse de Maskinongé.

Présentation des abbés Pétrimoulx par Mgr Ferdinand Béland

Nous avons pu recueillir dans les notes de Mgr Béland, ce qu'il pensait des abbés Pétrimoulx.

«À partir du 15 mars 1767, la paroisse de Maskinongé cesse d'avoir un registre distinct de celui de La Rivière du Loup. Les actes que nous avons copiés depuis le 15 mars 1767, et ceux que nous copierons dans les années suivantes, ont été et seront extraits du registre pour la paroisse de la Rivière du Loup où nous les trouvons mêlés à ceux de cette dernière paroisse. Les Pétrimoulx avec leur petit jugement et leur esprit encore moindre ont jugé que c'était tout aussi bien; puis, tenir un seul registre c'est moins de trouble qu'en tenir deux, la paresse y trouvait son compte.

Nous devons aussi faire remarquer leur négligence ou leur manque de zèle ou leur paresse impardonnable en cette année 1767, où pendant plusieurs mois de l'année aucun acte n'a été fait et où pendant toute l'année, il n'y a qu'une seule sépulture d'enregistrée. C'est du reste, pour les sépultures ce qui a été pratiqué par le pauvre ignorant qui signe «F Dominique Pétrimoulx», durant tout le temps que la paroisse de Maskinongé a eu le triste sort de l'avoir pour la desservir. Il a négligé d'enregistrer la plupart des sépultures, il a sans doute aussi omis beaucoup de naissances, notamment en cette année 1767.

Heureusement, nous constatons avec un plaisir extrême qu'à la fin de cette année 1767, il disparaît, nous ne voyons plus nulle part sa maigre et chétive signature, ni aucun de ses actes hérissés de fautes d'orthographe; plaise au ciel qu'il ne reparaisse plus dans ces cantons.

Il fallait que le peuple qui habitait Maskinongé, à cette époque ne fut pas difficile pour se contenter d'un pareil «*Minus habens.*»

Maskinongé, 21 mars 1910
J.F. Béland ptre chanoine, curé.¹

1. Volume 2 p. 178-179, Archives de la paroisse.

L'abbé Antoine Rinfret
1^{er} curé de 1782-1793

Antoine Rinfret, né à Québec le 18 juin 1756, fils de Joseph Rinfret et de Madeleine Gendron. Ordonné prêtre le 11 octobre 1781. 1^{er} curé de Maskinongé de 1782-1793. Curé de Champlain de 1793-1794. Curé de Caughnawaga de 1794-1802. Curé de Ste-Anne des Plaines de 1802-1806. Curé de St-Régis de 1806-1807. Curé de Lachine de 1807-1808. Curé de Caughnawaga de 1808-1813. Curé de Lachine de 1813-1814, où il est décédé le 9 mars 1814.¹

L'abbé Pierre Huot

En septembre 1794, M. l'abbé Pierre Huot passa de la cure de Champlain à celle de St-Joseph de Maskinongé qu'il desservit jusqu'au 23 juillet 1796. Étant à cette époque affecté de pneumonie qui dégénéra en hydropisie, il se fit transporter chez les dames Ursulines des Trois-Rivières et mourut dans l'hôpital attaché à leur monastère le 12 septembre 1796.

Il fut inhumé dans l'église du monastère près du bénitier, place que son humilité avait choisie et qu'on ne crut pas devoir refuser à ses supplications. Plus tard, le 25 avril 1853, quand l'église fut allongée, son corps est déplacé et déposé au milieu de la nef de l'église.

M. Huot avait remplacé M. Rinfret et eut pour successeur M. Ignace Vinet.²

L'abbé Ignace Prudent Vinet — Souigny

L'abbé Vinet, né à Longue-Pointe le 30 août 1762, fils de M. Ignace Vinet Souigny et de Marguerite Constance Aubuchon. Il fit ses études à Québec. Ordonné prêtre le 24 mars 1792. Vicaire au Cap-de-la-Madeleine de 1792-1796. Curé à Maskinongé de 1796-1818. Décédé à Maskinongé le 18 avril 1818.³

1. R.I. Évêché des Trois-Rivières.

2. Réf.: Archives de la fabrique, documents à conserver p. 110.

3. R.I. évêché des Trois-Rivières.

L'abbé Jos. Marie Boissonnault

M. l'abbé Jos. Marie Boissonnault, fils de Pierre Boissonnault et de Thérèse Gendron, est né à Saint-François de Montmagny, le 31 janvier 1766. Il a fait ses études à Québec.

Le 16 août 1789, est ordonné prêtre à Québec, et il devient curé de Saint-Pierre d'Orléans de 1794 à 1813, et il est également desservant à Saint-Laurent d'Orléans de 1794 à 1798.

Curé de Sorel et de l'Île du Pas de 1813 à 1814. Nous le trouvons vicaire à Saint-Gervais de 1816 à 1817 et à l'Islet en 1817. Il est desservant à la paroisse de Maskinongé de février à octobre 1818. Il est nommé curé à Rivière-des-Prairies de 1820 à 1834.

Il est décédé le 30 janvier 1834 à l'âge de 68 ans à la Rivière-des-Prairies.



L'abbé Louis Marcoux.

N.B. La photo de groupe des premiers cures présente l'abbé J.B. Chartre à la place de l'abbé Marcoux

L'abbé Louis Marcoux

Il est né à Beauport en janvier 1783, ordonné prêtre par Mgr Plessis à Montréal en septembre 1811. Après avoir terminé au séminaire de Nicolet en 1805 un cours d'études classiques commen-

cé avec M. Raimbault à l'Ange Gardien, ayant déjà plus de vingt ans, il va au séminaire de Québec pour ses études théologiques. Après son ordination, il fut envoyé vicaire à St-Hyacinthe chez M. Girouard où il résida un an puis passa au vicariat de St-Charles avec M. Robitaille. C'est de là qu'en 1813, il partit pour les missions de Madawaska où il alla succéder à M. Louis Raby. Au mois d'octobre 1818, il quitta Madawaska qu'il laissa aux soins de M. Augarde qui avait été son vicaire à ce poste. Il fut appelé à Maskinongé, succédant à M. Vinet décédé au printemps 1818. M. Boissonnault avait desservi Maskinongé en attendant l'arrivée de M. Marcoux. Il fut aussi chargé des missions circonvoisines qui en dépendaient à savoir: St-Didace, St-Gabriel, Ste-Ursule. M. Marcoux était doué d'un caractère doux, aimable et compatissant.

En 1841, M. le curé Marcoux est obligé de demander sa retraite et son vicaire M. Denys Marcoux lui succéda. Depuis que ses forces épuisées se refusaient à le servir, il se borna à rendre service à ses confrères dans les paroisses voisines.

En 1845, le mauvais état de santé de M. Marcoux l'obligea à résigner tout emploi. M. Millette, vicaire de Yamachiche fut envoyé ici avec titre de desservant. Ses infirmités le forcèrent en 1854 à demeurer au presbytère jusqu'à son décès arrivé par suite d'une maladie de trois mois qui le tint constamment au lit; espèce de catarrhe accompagné de prostration totale de force, enfin d'une débilité générale.

Il a reçu les derniers sacrements avec beaucoup de foi, le matin même de son décès. Jusqu'au dernier instant, il a pu conserver son parfait jugement. Administré par le curé dans les bras duquel il a expiré vers les onze heures du matin. Inhumé dans le sanctuaire devant le prie-Dieu, du côté de l'évangile dans l'église du Pied-de-la-Côte, ses restes mortels ont été transférés à l'église actuelle le 5 août 1906.

Il est mort à l'âge de 76 ans le 28 octobre 1859, curé de la paroisse pendant 23 ans et continua d'y demeurer encore pendant 18 ans comme prêtre retiré et jouissant d'une pension sur la cure. Il a laissé un souvenir impérissable, c'est sans doute parce qu'il a passé en faisant le bien.¹

1. Archives de la fabrique, registre des documents à conserver p. 111.

L'abbé Marcoul-Denis Marcoux

Né à Québec en 1814. Curé de Blandford. Fut curé à Maskinongé de 1841 à 1846. Curé de Champlain durant 38 ans, de 1848 à 1886. Il fut nommé Chanoine honoraire en 1884. Décédé à Champlain le 22 mai 1889.¹

L'abbé Augustin Millette

Il est desservant de la paroisse de Maskinongé de 1846 à 1848.

Né à Yamachiche en 1812, il fit ses études au collège de Nicolet où il fut ordonné prêtre en 1842. Il commença à exercer le saint ministère à Yamachiche où il demeura quatre ans comme vicaire; puis il fut nommé desservant à la paroisse de Maskinongé pendant deux ans.

En 1848, il fut demandé pour la paroisse de St-Augustin pour remplacer le curé Lefrançois usé par l'âge et les infirmités, une paroisse modèle pour la simplicité des moeurs et pour la prospérité morale et matérielle. Toutefois, il existait encore un certain malaise, un souvenir de division qui avait son origine au temps de la construction de l'église.

Alors M. Augustin Millette fut appelé à assumer la responsabilité d'une position réputée excessivement difficile. Tous ceux qui ont connu ses débuts savent avec quelle humilité et quelle abnégation il a su aborder et envisager en face les difficultés. Il a réussi à les surmonter avec un tact, une sagesse et une habileté incontestable. Sa mort, survenue après 27 ans d'existence sacerdotale des mieux remplis, a été un événement très douloureux pour tous.²

L'abbé Louis-Édouard Bois

L'abbé Louis-Édouard Bois est né à Québec le 11 septembre 1813 de Firmin Bois et de Marie-Anne Boissonnault. À l'âge de quatorze ans, il entra au nouveau collège de Ste-Anne de la Pocatière dont il fut l'un des premiers élèves. Ordonné à Québec le 8 octobre 1837, il fut successivement vicaire à Louiseville (Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup) de 1837 à 1840, à Saint-Jean Port Joli de 1840 à 1843, puis curé de Saint-François de Beauce où il

1. R.I. évêché des Trois-Rivières.

2. Documents à conserver, Fab. de Maskinongé, p. 172. Extrait du Journal «Courrier du Canada» du 4 février 1870.

résida cinq ans et en 1848 de Maskinongé qu'il dirigea pendant quarante et un ans jusqu'à sa mort, le 9 juillet 1889.

Il remplaça à Maskinongé le curé Augustin Millette transféré à Saint-Augustin de Portneuf. Il était doué d'un esprit large et éclairé, plein de zèle et de dévouement et de générosité. À part les oeuvres ordinaires qu'un curé doit accomplir dans sa paroisse, M. Bois a travaillé énormément au progrès de l'éducation et de la colonisation avec toute son ardeur de patriote et d'apôtre. Il fut pour ses paroissiens le conseiller utile dans tous les états de vie. À l'agriculteur comme au colon, aux savants comme aux ignorants, il fut pour tous la lumière et le bras qui soutient.¹

Au point de vue moral, sa tenue était irréprochable. Froid et peu communicatif par nature, il était avant tout l'homme du devoir, régulier comme une horloge, remplissant de son mieux chaque fonction de son ministère. On dit qu'il prêchait bien, et ses prônes, toujours clairs et limpides s'ils n'émouvaient pas profondément, éclairaient l'intelligence et fortifiaient la volonté.

Un jour un de ses vicaires, ayant mis la main sur le manuscrit d'un sermon que l'abbé Bois se proposait de donner à son peuple, l'apprit mot à mot, et montant en chaire le dimanche qui précédait celui auquel le sermon était destiné, le débita en présence du curé stupéfait. Le vicaire paraît-il était plus éloquent que son curé et le sermon transmis par lui n'eut rien à y perdre. L'abbé Bois n'en fut point froissé, malgré l'obligation où il se trouvait d'en composer un autre pour le dimanche suivant. «Vous pensez bien comme moi» se contenta-t-il de lui dire en souriant.

Le curé Bois, grand ami de l'éducation qu'il avait secondée de tout son zèle à Saint-François de Beauce, continua à Maskinongé à en faire l'objet de sa sollicitude. Tous ses revenus y passaient. Il fut le protecteur d'un grand nombre d'élèves, ainsi plusieurs de ses protégés venaient passer des parties de vacance à son presbytère. Il était aussi historien et archéologue.

Dès sa jeunesse il se livra passionnément à des recherches historiques sur les hommes et les événements du pays assumant la noble tâche d'exhumer de l'oubli bien des personnages dignes de vivre immortellement dans la mémoire de leurs concitoyens. L'histoire de l'église canadienne jusqu'alors incomplète et bien négligée des historiens, attira particulièrement son attention. Ce fut l'objet d'un travail incessant pendant ses six années de vicariat.

1. Journal l'Eclaireur (1909) de St-François de Beauce.

Quand il fut nommé curé de St-François, il avait déjà en manuscrit une grande et importante collection d'esquisses biographiques ébauchées, quelques-unes à peu près prêtes à être livrées à la publicité:

Biographie de Mgr St-Valier
Histoire de l'Hôpital Général de Québec
Les Jésuites au Canada
Établissements des Récollets au Canada
Les cures au Canada et la paroisse de Québec
Le Conseil supérieur de Québec
M. Du Douyt, prêtre
Le Père Lejeune
M. de Queylus
M. de Mesy
M. le Marquis d'Argenson
Histoire de l'eau-de-vie
Des Droits Honorifiques
Sur les âmes
Les frères Charron.

Soit par motif de pur désintéressement ou par un sentiment d'humilité certainement louable, soit par prudence et crainte de la critique, il ne voulut jamais dévoiler son nom aux lecteurs dans aucune de ses productions. Il faut le regretter. Les meilleurs ouvrages qu'il a publiés ont été attribués à d'autres plumes et il est probable que cette abstention nous empêchera de connaître au juste la liste de ses publications. Il avait un peu raison de redouter la critique. Ses recherches sur un champ très vaste, à travers un ministère laborieux étaient incomplètes. Comme il le reconnaît lui-même et par suite sujettes à des incorrections, voire même à des erreurs historiques. Parmi les ouvrages certainement dus à sa plume, citons:

Jean Raimbault et Jos O. Leprohon 1872,
Le colonel Dambourgès 1877,
Le juge A. Mabane 1881

Ajoutons une collection de traditions, légendes et faits historiques conservée en dix-sept volumes manuscrits sous le titre «Garde-notes historiques» et «l'Oeuvre de mes ciseaux» découpures de tout ce que les journaux du temps publiaient d'important et digne d'être conservé. L'abbé Bois était un travailleur infatigable. Tous les instants qu'il pouvait dérober à son ministère étaient employés à des recherches sur les événements du passé, à part les courts moments concédés à un repos indispensable, ce

travail l'absorbait entièrement. Sa conversation qu'il préparait longuement, paraît-il, était intéressante. Il l'émaillait volontiers de sentences, tirées d'auteurs classiques ou de son propre fond et appropriées aux circonstances. Il l'égayait aussi, trop volontiers peut-être, de mensonges joyeux; il se plaisait à mystifier. C'était une manière à lui, de s'amuser et de se déridier, souvent aux dépens des crédules et des naïfs. On cite le mot du vieux curé Le Bourdais qui l'eut pour vicaire et qu'il avait aimé de tout son coeur: «Bois»! «Bois»! ça ne dit la vérité qu'une fois par jour au «Domine non sum dignus» (Seigneur je ne suis pas digne). Il mettait d'autant plus d'aplomb dans ses affirmations qu'il ignorait absolument ce dont il parlait. Du vivant du curé Bois l'un de ses confrères circulait un jour sur la côte de York (dans Maskinongé) en compagnie de son vénérable évêque Mgr Laffèche. — D'où vient ce nom, côte de York? lui demanda le prélat. — Du duc York, je crois Monseigneur. Pour plus de sûreté, informez-vous à Monsieur Bois. Il le sait, lui, dit Monseigneur. Lors même qu'il ne le saurait pas, répliqua le spirituel confrère, il vous le dira sans moindre hésitation. Et Monseigneur qui connaissait bien le curé Bois se mit à rire de bon coeur.

Tous ses revenus, qui n'allaient pas à l'éducation, étaient consacrés à l'acquisition de trésors historiques et archéologiques. Son presbytère était un véritable musée. Il possédait une riche bibliothèque, la plus complète, peut-être en livres et écrits canadiens, un cabinet de numismatique, des manuscrits précieux pour notre histoire, des autographes rares, dictionnaire démontrant l'origine des noms de la plupart de nos paroisses canadiennes, le tout formant un riche butin qu'il a recueilli durant ses longs jours si bien remplis.

Il était membre de «l'Académie Royale du Canada», docteur ès-lettres de l'Université Laval et membre de la Société historique de Québec. Le séminaire de Nicolet eut l'immense avantage d'hériter de toutes ses richesses historiques et archéologiques. Elles forment, à elles seules, dans la bibliothèque de cette institution, un grand département qui porte le nom de Bibliothèque Bois.

Sa mort causa un deuil général non seulement dans son diocèse, mais parmi la classe instruite de tout le pays qui avait su l'apprécier, nonobstant ses efforts pour rester ignoré et inconnu du public. Il fut particulièrement regretté à Saint-François-de-Beauce et à Maskinongé où il a dépensé la plus grande partie de sa vie et s'est acquis l'estime et la vénération de tous ses paroissiens. Même âgé de soixante-quinze ans, de son oeil pénétrant, il voyait peut-

être d'avance les divisions qui ont fait si longtemps le malheur de Maskinongé. Aussi nous remarquons qu'il n'a jamais été favorable aux requêtes faites pour transférer l'établissement religieux à sa place actuelle. Il crut de son devoir de différer le plus possible ce projet, tenant avant tout, à ne pas être, de son vivant, témoin d'un déplacement d'église, propre à lui créer de sérieuses difficultés, peut-être même d'amers chagrins comme c'est arrivé à ses successeurs. Il n'était pas sans prévoir les chicanes qui s'ensuivraient.¹

Un grand concours du clergé et du peuple des diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet et d'ailleurs, assistait aux funérailles et attestait la haute considération dont jouissait le curé Louis Édouard Bois. Il fut inhumé à l'église du Pied-de-la-Côte. Plus tard, le 5 août 1906, ils ont transféré ses restes mortels à l'église actuelle en même temps que ceux des curés Vinet et Marcoux.²

Chanoine Téléphore Laflèche

Le chanoine Laflèche né à Ste-Anne-de-la-Pérade le 17 septembre 1851. Il a été ordonné prêtre le 24 septembre 1876. Il a desservi à Maskinongé à partir de l'année 1886-1889 à l'église du Pied-de-la-Côte. Curé à Maskinongé (de 1889-1892). Il a fait construire l'église actuelle de Maskinongé en 1891. Il est décédé le 18 avril 1938.³

Mgr Napoléon Caron

Mgr Caron naquit le 16 août 1846 à Louiseville du mariage de Nazaire Caron, cultivateur et de Françoise Michaud. Il fit ses études au séminaire de Trois-Rivières, est ordonné prêtre aux Trois-Rivières par Mgr Laflèche le 14 mars 1869. Vicaire à Ste-Anne de la Pérade jusqu'en 1871, ensuite à Yamachiche en 1872 et nommé curé en 1873 à St-Wenceslas qu'il conserva jusqu'en 1877 où les autorités l'appelèrent à enseigner au séminaire pendant huit ans. De 1885 à 1892, il fut desservant de la paroisse de l'Immaculée-Conception de T.-R. En 1889 et 1890, il accomplit le voyage d'Europe et Terre Sainte. En 1892, il est nommé curé de Maskinongé jusqu'en 1902, ensuite il fut curé de Yamachiche jusqu'en

1. Écho de janvier 1923 par l'abbé Elzéar Bellemare ptre.

2. Registre des documents à conserver, fabrique de la paroisse p. 204.

3. R.I. Évêché des Trois-Rivières.

1926 où il se retira au presbytère à l'âge de 80 ans, pour un repos bien mérité. Il mourut à l'âge de 86 ans et 5 mois après une semaine de maladie. Il a été prêtre durant 63 ans et 9 mois.

En plus d'être un prêtre dévoué, Mgr Caron fut un éducateur et un écrivain de mérite. Sa plume féconde toucha tous les sujets mais entr'autres oeuvres: «Le Petit Vocabulaire à l'usage des Canadiens Français», «Deux Voyages sur le Saint Maurice (1889)» «L'histoire de la paroisse de Yamachiche (1892)» «Une vie de Saint Jean-Baptiste (1897)» et un grand nombre d'articles répandus dans les journaux et revues de la région. Il eut des fêtes émouvantes en 1929 à l'occasion de ses noces de diamant sacerdotales présidées par Mgr Comtois de T.-Rivières. À cette occasion, il reçut une bénédiction particulière du saint Père le Pape Pie XI. Il était pronotaire apostolique, doyen d'âge et de prêtrise du clergé trifluvien. C'est à Yamachiche qu'il termina sa longue carrière sacerdotale.¹

L'abbé Joseph-Henri Ferdinand Béland

Joseph-Henri Ferdinand Béland, né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 21 mars 1857, de Henri Béland, cultivateur, et de Sophie LeSage. Élève du Collège Séminaire de Nicolet, de 1873 à 1878. Parmi ses confrères de collège, on remarque: M. Edmond Boisvert (de Nevers), Mgr J.-H.-S. Bruneault, l'abbé Charles-Édouard Bruneault, le R. P. Pierre Prince, S. J. Ordonné dans sa paroisse natale, à la Rivière-du-Loup, le 13 août 1882, par Mgr L.-F. Laflèche. Chancelier de l'évêché des Trois-Rivières (1882-1899); curé de Sainte-Ursule (1899-1902); de Maskinongé, en 1902, où il a construit un couvent en 1922. Chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières, en 1894.

L'abbé J.-H.-F. Béland arriva dans la paroisse de Sainte-Ursule le premier octobre 1899, pour remplacer l'abbé Elzéar S. de Carufel, desservant depuis la mort du curé E. Béliveau. Sa nomination fut une des premières faites par Mgr F.-X. Cloutier.

Aussi c'est avec regret que les paroissiens de Sainte-Ursule apprirent que Mgr Cloutier envoyait M. le chanoine Béland à la cure de Maskinongé.

Son départ s'effectua le 1^{er} octobre 1902. Il fut remplacé à la cure de Sainte-Ursule par l'abbé C.-A.-O. Savoie.²

1. Réf: L'album photographique du clergé et des édifices religieux du diocèse des Trois-Rivières.
L'Echo 1932.

2. Écho de St-Justin, le 2 janvier 1926.

Il a dirigé durant vingt-sept ans, avec tact et habileté la belle paroisse de Maskinongé. (1902-1929)

Mgr Béland a laissé aux archives de la paroisse de Maskinongé de précieux documents. Nous avons puisé beaucoup de renseignements dans un de ses cahiers intitulé: «Documents à conserver». Nous devons aussi à ce vaillant curé la construction du Couvent en 1922.

Mgr Ferdinand Béland s'est retiré au couvent en 1929. Il est décédé le 30 août 1945 à l'âge de 88 ans et 6 mois, au couvent des Soeurs des Sts-Noms de Jésus et de Marie, après 63 ans de prêtrise. Il était alors le doyen du clergé trifluvien.

L'abbé Dionis Gélinas

L'abbé Dionis Gélinas est né le 20 avril 1879. Il a été ordonné prêtre le 29 juin 1900. Il a été curé de Maskinongé de 1929 à 1941. Il a continué l'oeuvre de Mgr Béland, avec humilité et beaucoup de ferveur sacerdotale. Il est décédé le 18 novembre 1941.¹



13^e curé de Maskinongé, Mgr Lucien Paquin.

1. R.I. Évêché des Trois-Rivières.

Le Chanoine Joseph-Lucien Paquin

Joseph-Lucien Paquin, né à Ste-Ursule, comté de Maskinongé, le 18 janvier 1894, d'Azarie Paquin, cultivateur, et de Marie-Louise Béland. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier ès-sciences de l'Université Laval (1915). Fut ordonné prêtre, le 29 juin 1919, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières, par Mgr F.-X. Cloutier. Vicaire: à St-Marc de Shawinigan (du 5 juillet 1919 au 23 août 1927), à Louiseville (du 23 août 1927 au 27 octobre 1931). Curé: de St-Jean-des-Piles (du 27 octobre 1931 au 26 septembre 1934), de St-Alexis-des-Monts (du 26 septembre 1934 au 15 octobre 1941). Curé de Maskinongé, (1941-1958). Assistant-aumônier diocésain de l'Union catholique des Cultivateurs et de l'Union catholique des Fermières, de Trois-Rivières, depuis le 3 décembre 1952. Aumônier d'Action catholique et d'Associations pieuses. De 1958 à 1967, curé à St-Tite. De 1967 à 1971, aumônier au Juvénat Montfort, Shawinigan Sud. En 1971, il prend sa retraite. Il est décédé le 27 juin 1978, au Cénacle St-Pierre de Pointe-du-Lac.



- 14^e curé de Maskinongé, M. l'abbé Arthur Rousseau.

L'abbé Arthur Rousseau

L'abbé Arthur Rousseau était né à Ste-Geneviève-de-Batiscan, le 14 juin 1900, du mariage d'Hector Rousseau et de Rébecca Veillette. Il était donc âgé de 61 ans au moment de son décès.

Il fit ses humanités au Séminaire du Sacré-Coeur de St-Victor de Tring, ses philosophies au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et sa théologie au Grand Séminaire de la même ville.

Fut ordonné prêtre par son Excellence Mgr F.-X. Cloutier, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières, le 29 juin 1926. Fut vicaire à St-Paulin (1926-1928), à St-Paul de Grand'Mère (1928-1929), de nouveau à St-Paulin (1929-1933), à la Cathédrale de Trois-Rivières (1933-1936), à Ste-Jeanne d'Arc d'Almaville (1936-1940), de nouveau à St-Paul de Grand'Mère (1940-1943).

En octobre 1943, il était nommé curé de Bastican et devait occuper ce poste jusqu'à sa nomination à la cure de Maskinongé en 1958.

Durant son bref stage à Maskinongé, l'abbé Rousseau a laissé le souvenir d'un prêtre éminemment sympathique, doublé d'un caractère pacifique et d'un bon jugement.¹

L'abbé Rousseau est décédé en 1961 à l'Hôpital Comtois de Louiseville après une brève maladie.

L'abbé Charles-Édouard Garceau

L'abbé Charles-Édouard Garceau, curé de St-Sévère a succédé à l'abbé Arthur Rousseau à la cure de Maskinongé le 26 août 1961.

L'abbé Garceau est né à la Pointe-du-Lac, le 14 juillet 1905, du mariage de Philippe Garceau, cultivateur, et d'Albertine Pothier.

Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et ses études théologiques au Grand Séminaire de la même ville. Fut ordonné prêtre en la chapelle du Séminaire par Mgr F.-X. Cloutier, le 29 juin 1930. Vicaire à St-Philippe de Trois-Rivières de juillet à septembre 1930, à Ste-Anne-de-la-Pérade (1930-31), à Louiseville, (1931-32), en repos de juillet 1932, à septembre 1934, chapelain au Couvent de la Providence à St-Tite

1. Echo de St-Justin 1961.

(1934-35), vicaire à St-Boniface (1935-36), à St-Justin, de septembre 1936 à janvier 1937, à St-Paul de Grand'Mère (1937-41), à St-Paulin (1941-44), à Ste-Thècle (1944-45), aumônier au Couvent de la Providence de St-Tite, de novembre 1945 au 16 mai 1950, soit jusqu'à sa nomination à la cure de Saint-Sévère.¹ Après 11 années de services à St-Sévère, M. l'abbé Garceau est nommé curé de Maskinongé (de 1961-1975).

Ce vaillant curé a su donner aux paroissiens de Maskinongé un exemple de piété, de bonté envers tous, de dévouement inlassable pour les moins favorisés.

Il a quitté la paroisse de Maskinongé en 1975, pour aller demeurer à la Fraternité Sacerdotale à Pointe-du-Lac où il prend une retraite bien méritée.



15^e curé de Maskinongé, M. l'abbé Charles-Édouard Garceau.

1. Echo de Louiseville 1961.



16^e curé de Maskinongé, M. l'abbé Jean Neault.

L'abbé Jean Neault

L'abbé Jean Neault est né à Grand'Mère, comté de Laviolette, le 23 mai 1938, fils d'Ernest Neault, papetier, et de Marguerite Toussaint. Fit ses études classiques au Séminaire Ste-Marie de Shawinigan et sa théologie au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier en théologie de l'Université Laval de Québec. Fut ordonné prêtre par Mgr Georges-Léon Pelletier, le 12 juin 1966 en l'église paroissiale de St-Paul, Grand'Mère. Vicaire à St-Philippe de Trois-Rivières, de juillet 1966 à juillet 1975. Curé de la paroisse St-Joseph de Maskinongé d'août 1975 à juillet 1978. Durant son court passage à Maskinongé, l'abbé Neault a laissé le souvenir d'un jeune prêtre dévoué, préoccupé de venir en aide aux gens dans le besoin et soucieux de rénover l'église et le presbytère qui grâce à son initiative, ont subi des transformations importantes. Le 22 juillet 1978, il a été nommé curé à la paroisse Ste-Croix de Shawinigan, où il continue son ministère sacerdotal. Aumônier diocésain des Scouts du Canada de 1971 à 1974. Animateur et responsable de Mariage Encounter de 1978 à 1981.



17^e curé de Maskinongé, M. l'abbé Jacques Casaubon.

L'abbé Jacques Casaubon

L'abbé Jacques Casaubon, fils d'Édouard Casaubon, commerçant, et de Colombe Rivard, né le 27 janvier 1941 à Maskinongé, a fait ses études primaires au Couvent et aux Écoles Marie-Immaculée et St-Joseph de Maskinongé. Il a poursuivi ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, après quoi il a fait sa théologie à Trois-Rivières. Bachelier en théologie de l'Université Laval de Québec. Ordonné prêtre le 11 juin 1967 à Maskinongé, il est nommé vicaire à Louiseville jusqu'en 1978. Poursuivant toujours ses études théologiques à temps partiel, il obtint sa Maîtrise en théologie le 13 mars 1980 de l'U.Q.T.R. Le 7 octobre 1978, il est nommé curé à Maskinongé pour un terme de 6 ans en conservant son poste de conseiller en éducation chrétienne à trois jours par semaine à la Commission Scolaire De Grandpré.

Vicaires de la paroisse de Maskinongé de 1832 à 1978.

Jos. David Déziel, 1832 à 1835
Chs-Isaac Lebrun, de 1835 à 1837
Moïse Fortin, de 1838 à 1840
M. Denis Marcoux de 1840 à 1841
J.-Bte Chrétien 1867
A. Delphos de 1867 à 1869
J.O. Beaubien de 1869 à 1875
Desaulniers, Alexandre, vicaire (1875) (R. I., V 1, 257 B)
Caisse, M. R., vicaire (25 sept. 1876) (R. I., V I)
Brunel, Georges, vicaire (1877) (R. I., V I, no 883)
Cloutier, Prosper, vicaire (1878-1881)
Hébert, Philippe, vicaire (1881, 1 oct.) (R. I., V. IV, 282)
Dusseault, F. X. E., vicaire (1882, 26 sept.) (R. I., V. IV, 370)
Lasselle, E., vicaire (1886, 18 sept.) (R. I., V. 5, 23)
Janelle, M. E., vicaire (1888, 24 nov.) (R. I., V. 5, 124)
Héroux, Joseph Euchariste, vicaire (1889-1892, 30 sept.) (R. I., V.
5, 159)
Boulay, Pierre, vicaire (1892, 8 oct.-1893) (R. I., V. 5, 289)
Villeneuve, N., vicaire (1893 11 oct.) (R. I., V. 5, 344)
Gouin, Henri, vicaire (1897, 26 nov.) (R. I., V. 5, 547)
Lamy, Adélar. vicaire (1898, 3 oct. à 1901) (R. I., V. 5, 583)
De Carufel, Elzéar, vicaire (1902, 1 sept. à 1907) (R. I., V. V1, 208)
Trudel, Émile, vicaire (6 août 1907 à sept. 1911) (R. I., V. V1, 393)
Laquerre, Achille, vicaire (août 1911 à sept. 1914)
Paquin, Joseph, vicaire (28 juin 1915) (R. I., V. VII, 248)
Caron, Georges, vicaire (29 sept. 1918 au 6 nov. 1920) (R. I., V. 7,
356)
Rivard, Henri, vicaire (29 juin 1921-1925) (R. I., V. 8, 21)
Mongrain, Joseph, vicaire (4 juillet 1925) (R. I., V 8, 210) et (28 juin
1926 au 5 jan. 1928) (R. I., V. 8, 257)
Meunier, Omer, vicaire, (31 déc. 1927) (R. I., V. 8, 357)
Lafontaine, Claude, vicaire (5 juillet 1928 au 9 juillet 1932) (R. I.,
V. 8, 377)
Cossette, Raymond, vicaire (29 juin 1932) (R. I., V. IX, 77)
Morin, André, vicaire (5 sept. 1935) (R. I., V. IX, 199)
Paquin, Edmond, vicaire (6 nov. 1940) (R. I., V. IX, 378)
Desjarlais, Albert, vicaire (12 juin 1941) (R. I., V. IX, 389)
Masson, Oscar (4 oct. 1941) (R. I., V. IX, 396)
Guillemette, Lucien, vicaire (1945-1948) (Canada Eccl. 1945,
p. 1020)
St-Arnaud, Marius, vicaire (21 juin 1948) (R. I., V. 10, 25 B.)
Montour, Jean Noël, vicaire (20 mai 1950) (R. I., V. 10, 68)

Pellerin, Charles, vicaire (7 nov. 1952) (R. I., V. 10, 112) et vicaire substitut (7 avril 1953) (R. I., V. 10, 119)
Pépin, Jean-Paul, vicaire (9 juillet 1956) (R. I., V. 10, 168) et vicaire économe (24 juillet 1961) (R. I., V. II, 7)
Dugré, Jean-Paul, vicaire, (2 juillet 1962) (R. I., V. II, 22)
Isabelle, Roger, (vicaire) (4 juillet 1964) (R. I., V. II, 50)
Ferland, Bernard, chanoine, vicaire économe (5 sept. 1978) (R. I., V. II, 245)

Prêtres diocésains natifs de Maskinongé

Déziel J.-David, Mgr. C.S., né en 1806. 1^{er} curé de Lévis, 29 ans. (Fonda le Collège classique de Lévis). Décès: Lévis 25 juin 1882, à l'âge de 76 ans.
Lebrun Charles-Isaac, né en 1809. Curé d'Yamaska, 17 ans (Curé de St-Jean-Deschaillons). Décès: Yamaska, 30 juillet 1858, à l'âge de 49 ans.
Doucet Isidore, né en 1811. Curé de Ste-Hélène, Kamouraska, 21 ans. (Curé de L'Île-Verte, 15 ans). Décès: Ste-Hélène, 22 août 1875, à l'âge de 64 ans.
Doucet Narcisse, Mgr, P.A., V.G., né en 1820. Curé de La-Malbaie, 29 ans. (Administrateur, diocèse de Chicoutimi). Décès: La-Malbaie, 9 mai 1891, à l'âge de 71 ans.
Dupuis Louis-Éd.-Adolphe, né en 1823. Curé de St-Stanislas (ChAMPLAIN). (Curé de La-Pérade, 30 ans). Décès: St-Stanislas, 4 juillet 1893, à l'âge de 70 ans.
Carufel Damase (Sicard de), né en 1832. Curé de St-André, Biddeford, Maine. Décès: Trois-Rivières, 8 août 1910, à l'âge de 78 ans.
Carufel Ch.-Olivier-Arthur (Sicard de), né en 1836. Curé de Pointe-du-Lac. (1^{er} curé de Blandford, Nicolet). Décès: États-Unis, 18 mars 1887, à l'âge de 51 ans.
Gingras Ch.-Olivier, né en 1839. Curé, Lower-Grand-Isle, (Maine). (Curé de St-Didace, Mask.) Décès: Lower-Gr.-Isle, 28 avril 1903, à l'âge de 64 ans.
Carufel Théophile (Sicard de), chanoine, né en 1840. Curé de La-Pérade. (Inhumé à Ste-Angèle-de-Laval). Décès: La-Pérade, 26 déc. 1884, à l'âge de 44 ans.
Masson Louis-Aimé, né en 1841. 1^{er} curé de Ste-Anne, Danville, 39 ans. Décès: Danville (Sherbrooke), 14 juin 1904, à l'âge de 63 ans.

- Carufel* Ovide (Sicard de), chan. hon., né en 1843. Aumônier, Précieux-Sang, Trois-Rivières. (Curé et historien de Mont-Carmel). Décès: Trois-Rivières, 1^{er} juin 1910, à l'âge de 67 ans.
- Lebrun* Pierre-Amable, né en 1846. Curé de St-Germain (Nicolet). (Curé de St-Célestin). Décès: Ste-Monique, 21 déc. 1910, à l'âge de 64 ans.
- Carufel* Victor (Sicard de), né en 1847. Curé de Ste-Angèle-de-Laval, 37 ans. Décès: Ste-Angèle, 26 déc. 1913, à l'âge de 66 ans.
- Lebrun* Alfred, né en 1850. Desservant des Canadiens à Brocklyn, É.-U. (Séminaire Trois-Rivières: professeur). Décès: Trois-Rivières, 30 mai 1906, à l'âge de 56 ans.
- Sicard* Charles-Dominique, né en 1857. 1^{er} curé, Frelighsburg (St-Hyacinthe). (Inhumé à Sorel). Décès: Montréal, 20 février 1921, à l'âge de 64 ans.
- Marchand* Denis-Édouard, né en 1859. Vicaire à Biddeford, Maine, É.U. Décès: Lowell, Mass., en 1918, à l'âge de 59 ans.
- Carufel* Charles (Sicard de), né en 1864; curé, St-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue. Décès: Trois-Rivières, 10 juin 1929, à l'âge de 65 ans.
- Carufel* Rév. Elzéar (Sicard de), né en 1870; ordonné le 19 juin 1896, vicaire à Ste-Flore; puis à Ste-Ursule. Décès: 21 oct. 1956.
- Paquin* Éphrem, Mgr. P.D., chanoine, né en 1872. Évêché de Trois-Rivières: procureur, 22 ans (Sém. T.-R.: professeur, directeur). Décès: Trois-Rivières, 16 oct., à l'âge de 58 ans.
- Rinfret* Josaphat, né le 15 juillet 1888. Ordonné le 30 juin 1912. Décès: 26 mai 1980.
- Magnan* Joseph-Hormisdas-Antonio, né le 12 juin 1898. Ordonné le 29 juin 1923. Décès: 29 septembre 1973.
- L'Heureux* Joseph-Marius-Charlemagne, né le 22 novembre 1901. Ordonné le 14 septembre 1930. Décès: 20 décembre 1975.
- Livernoche* Donat, né en 1903. Curé de St-Louis-de-France (Champlain). (Professeur Séminaire. Vicaire Cathédrale T.-R.) Décès: Trois-Rivières, 31 août 1948, à l'âge de 45 ans.
- Caron* Joseph Antoine, né le 10 mai 1911. Ordonné le 29 juin 1936. Actuellement à sa retraite au Cénacle St-Pierre, à la Pointe-du-Lac.
- Lebeau* Jean-Paul, né en 1922. Vicaire à Ste-Marguerite-de-Cortone, Trois-Rivières, à Ste-Thècle et à St-Sauveur d'Alma-ville. Curé à St-Prosper, de 1971 à 1978. Décès: Grand-Mère, 5 mars 1978, inhumé à Maskinongé, 10 mars 1978.
- Lebeau* Henri-Jules, né en 1924. Vicaire, St-Marc de Shawinigan (Vic. St-Alexis-des-Monts). Décès: Montréal, 5 août 1952, à

l'âge de 28 ans. Inhumé à Maskinongé.

Casaubon Jacques, né le 27 janvier 1941. Ordonné le 11 juin 1967 à Maskinongé. Vicaire à Louiseville jusqu'en 1978. Curé à Maskinongé depuis 1978.

Gaboury Jean, né le 14 juin 1946. Ordonné le 17 juin 1973 à Maskinongé. Il fait présentement de l'animation pastorale à Québec.

Réf.: Le journal: «*La Patrie*», samedi, 7 mai 1898; *R.I. Diocèse des Trois-Rivières. Le Diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952*, par le Chanoine Georges Panneton et l'abbé Antonio Magnan.

Quelques Biographies

Mgr Joseph-David Déziel

C'est un enfant de Maskinongé que nous vous présentons sous le titre de Monseigneur Joseph-David Déziel, fils de Gabriel Déziel dit Labrèche et de Marie Champoux. Il vit le jour le 21 mai 1806. Il appartenait à l'une de nos anciennes familles dont le nom Delguel-Labrèche s'est transformé en Déziel, au cours des années. Le petit David, tout en étant bien doué, ne paraît pas avoir été un prodige avant l'âge, comme il arrive parfois. Son esprit et ses facultés développés normalement ont donné toute leur mesure en temps et lieu.

Une école de curé, comme on disait dans le temps, existait à Maskinongé et David la fréquenta. Des écoles du même genre, fondées à cette époque, existaient aussi à Louiseville, Yamachiche, et les parents, qui n'en étaient pas absolument empêchés, y envoyaient leurs enfants.

Il entra au Collège de Montréal en 1819. Mais la formation religieuse et morale qui fait les hommes, la discipline qui développe, redresse ou assouplit les caractères, il en avait reçu les premières leçons et trouvé des exemples constants à la maison paternelle. Il sut en profiter et la suite ne démentit pas les espérances que sa docilité, sa piété et ses talents avaient fait naître au coeur de ses parents chrétiens: donner un prêtre à l'Église.

En 1821, par la nomination d'un évêque auxiliaire, le district de Montréal se trouva pratiquement séparé de celui de Québec.

Pour cette raison peut-être, David abandonna St-Sulpice pour entrer au Séminaire de Nicolet où il continua et termina son cours classique. Intelligent, laborieux et réfléchi, il y fit de très bonnes études, occupant souvent, sinon toujours les premières places.

Ordonné prêtre, le 5 septembre 1830, il fut successivement vicaire à Louiseville, à Gentilly et enfin à Maskinongé, sa paroisse natale où il demeura trois ans, 1832-1835. Il donna partout tant et de si bonnes preuves de sa piété, de son zèle, de son savoir-faire, que l'évêque le jugea capable, après 5 ans de prêtrise, d'assumer de plus grandes responsabilités. La paroisse Rivière-du-Loup (en bas) fut alors confiée à ses soins. Mais il n'eut pas l'avantage d'y demeurer longtemps. En 1837, il fut transféré à la cure de St-Pierre-les-Becquets, d'où, en 4 ans, 4 prêtres avaient été chassés, pour ainsi dire, par des difficultés sans cesse renaissantes. Il y avait là pourtant, une excellente population, mais divisée à tout jamais, semblait-il, sur la question du site et de la construction d'une église. Arrivant, lui, le cinquième, il entreprit à son tour de pacifier les esprits, de trouver un terrain d'entente et de bâtir enfin! Il réussit, nous ne dirons pas à contenter tout le monde, mais à raccorder du moins la grande majorité. Au mois d'octobre 1839, l'église était terminée.

Ces difficultés, d'ordre matériel, ne l'empêchèrent pas de s'occuper du bien spirituel de ses paroissiens. Il savait bien prêcher, même longuement; il entreprit une campagne contre l'ivrognerie, la mode et ses exagérations: il établit, dans sa paroisse, une société de tempérance des modes. Il partit, après 6 ans, lorsqu'au regret de tous, il dut quitter pour prendre la cure de St-Joseph-de-la-Pointe, Lévis, l'une des plus belles et des plus considérables de toute la contrée. Les travaux, les inquiétudes et les difficultés ne furent pas moins graves que ceux qu'il avait rencontrés à St-Pierre-les-Becquets. Après avoir présidé à la construction d'un presbytère, il s'intéressa au développement de sa paroisse, obtint la permission de faire tracer des rues et de concéder des lots à bâtir sur le terrain de la fabrique.

Jusque là, tout le monde était resté d'accord. Les difficultés vinrent du côté de l'église. Cet édifice, commencé en 1830 et terminé depuis peu, se trouvait déjà insuffisant pour une population de plus de 4000 âmes, disséminée du reste sur une trop grande étendue. La division de la paroisse s'imposait. Tous ou presque tous étaient prêts à en convenir; mais ce fut bien autre chose quand il s'est agi d'en arriver au fait. De 1845 à 1850, les esprits commencèrent à se diviser; des groupes s'opposèrent les uns aux

autres, chacun d'eux s'obstinant à défendre son projet de division comme étant le seul acceptable. Des requêtes et des contre-requêtes se poussèrent et se repoussèrent comme les flots. Comme eux aussi, elles vinrent mourir contre le roc. Imperturbable, l'évêque a adopté le parti le plus sage: attendre. Le curé Déziel, tout d'abord, avait pris la même attitude. Mais, en 1847, il crut qu'il était temps d'intervenir. Il le fit tout à la fois avec énergie et discrétion et soutint la lutte pendant trois ans.

Enfin, le 11 juillet 1850, l'Ordinaire autorisait la construction d'une nouvelle église, succursale de celle de St-Joseph, en face de Québec. C'était la naissance d'une nouvelle paroisse. Elle fut érigée canoniquement en 1851, sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Victoire et le fut civilement l'année suivante. Le premier curé, M. Déziel lui-même, quitta alors St-Joseph pour Notre-Dame où il devait passer le reste de ses jours.

Il ira, pendant trente ans, présider aux destinées spirituelles et temporelles de Lévis. Admirablement bien secondé par une population sympathique et dévouée, il aura la satisfaction de voir ses travaux couronnés de succès, et la future petite ville grandir de jour en jour et prospérer.

Personne ne s'attend que nous disions ici comment se réalisèrent tous les projets mis en avant par le digne curé et ses généreux paroissiens. Il n'est que juste cependant au moins, de mentionner celles de ses oeuvres qu'il avait le plus à coeur, qu'il a solidement établies et qui font aujourd'hui l'orgueil de Notre-Dame de Lévis.

Partout où il passa, le curé Déziel s'intéressa à l'éducation des enfants. Nulle part il ne le fit mieux voir qu'à Lévis. Aussitôt la division de la paroisse réalisée, qu'une bonne grande école venait s'ajouter aux autres que fréquentaient près de cent enfants, on pensa commencer par ouvrir une école primaire. Mais le bon curé a bien d'autres projets en vue. Un bon cours commercial, voire même un cours classique seraient-ils des institutions déplacées, dans une paroisse nouvelle en face même de Québec? Le curé Déziel ne le crut pas, et dès 1851, son projet, suffisamment mûri et approuvé par l'autorité religieuse, était en voie d'exécution. Deux ans étaient à peine écoulés, que le nouveau Collège était prêt à recevoir des élèves. Les classes, en septembre 1853, avaient été confiées aux chers Frères de la Doctrine Chrétienne. M. Déziel s'était adressé d'abord aux Pères Jésuites, puis aux Clercs de St-Viateur, dans l'espérance que, par leurs soins, le cours classique pourrait être commencé sans retard. Les uns et les autres durent refuser, faute de sujets. Les bons Frères, eux-mêmes, à qui on avait proposé

d'enseigner au moins le latin aux élèves les plus avancés, répondirent, à leur tour, que la Règle de leur Institut s'y opposait. C'est donc le Séminaire qui consentit à prendre la direction des études et à inaugurer le cours classique. Cet état de choses dura 14 ans, après quoi, le Séminaire de Québec jugea que le jeune et florissant Collège pouvait suffire à lui-même; il se retira. Le curé Déziel, fondateur, resta chargé de l'administration et compléta ce qu'il avait si bien commencé.

Il s'occupa aussi des filles; en 1858, grâce à son énergie, Lévis possédait un couvent dirigé par les Soeurs de la Charité. En fondant cette seconde Institution, ce prêtre zélé, qui voyait loin et juste, avait un double but: assurer aux filles de la paroisse et des environs une instruction et une éducation soignées et offrir en même temps une retraite convenable aux prêtres que l'âge et la maladie éloignaient du ministère. «L'hospice St-Michel», bâtie par la générosité réunie des citoyens de Notre-Dame de la Victoire de Lévis et du Clergé de l'archidiocèse, ne faisant qu'un avec le Couvent, donnait ainsi aux bonnes religieuses un moyen facile d'exercer à la fois leurs fonctions d'éducatrices et d'hospitalières. Vingt ans plus tard, en 1879, l'hospice St-Michel se fonda dans un autre établissement de charité destiné, celui-là, aux vieillards, aux infirmes, aux orphelins, mais dont était réservée une place aux prêtres retirés ou malades: ce fut l'hospice St-Joseph de la Délivrance. Ce fut la dernière et l'une des plus importantes fondations du curé Déziel. Il a fondé aussi la paroisse de St-David-de-l'Auberivière, en 1877.

Dans ces courtes notes, nous n'avons pu que signaler les oeuvres principales du curé Déziel. Ce ne sont pas seulement les oeuvres, mais aussi les vertus de ce digne pasteur que Sa Sainteté Léon XIII voulut honorer lorsqu'en 1880, à l'occasion de ses Noces d'Or, il le nommait camérier secret surnuméraire. Non seulement Lévis, mais toutes les paroisses qui avaient autrefois bénéficié de sa paternelle sollicitude se firent un devoir de prendre part à cette belle fête par des adresses et des cadeaux. Les délégués de Maskinongé, sa paroisse natale, en lui offrant, avec leurs hommages, un magnifique bréviaire, ne pouvaient mieux terminer leur adresse qu'en demandant «au ciel de prolonger encore sa fructueuse et sainte carrière». Le vénéré jubilaire répondit à tous avec autant de coeur que de tact et d'à-propos.

À partir de cette date, les forces du vénérable vieillard déclinaient rapidement. Il vit venir la mort avec calme et résignation. Il mourut pieusement le 25 juin 1882. Après de splendides

funérailles, son corps fut déposé dans un caveau particulier, sous les voûtes de son église paroissiale à Lévis.

Quant à Maskinongé, Mgr David Déziel est toujours un enfant de «chez nous»; c'est ici qu'il a vu le jour, reçu le saint baptême, fait sa première communion, passé ses dernières années de vicariat. Nous sommes sûrs d'être entré dans ses sentiments d'attachement à sa paroisse en rappelant dans ce récit incomplet la mémoire d'un fils dont elle a raison d'être fière.¹

1. Amédée Gosselin, prêtre, dans *ECHO ST-JUSTIN*, 1^{er} mai 1924, tiré du volume: *Mgr Déziel, sa vie, ses oeuvres*, publié en 1885 par Joseph Edmond Roy.



Chanoine Elzéar Sicard De Carufel.

Le chanoine Elzéar Sicard de Carufel

Joseph-Elzéar, né à Maskinongé, comté de Maskinongé, le 18 novembre 1870, de Louis Sicard de Carufel, forgeron, et de Godfrine Lemire. Fit ses études classiques au Séminaire et ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier ès-sciences de l'Université Laval (1892). Fut ordonné prêtre par Mgr Lafèche, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières, le 29 juin 1896. Vicaire: à Ste-Flore (1896-1897), à Ste-Ursule (1897-1898). Desservant à Ste-Ursule (1898-1899). De nouveau vicaire à Ste-Ursule (1899-1902). Vicaire à Maskinongé (1902-1907). Curé: de St-Matthieu (1907-1912), de St-Sévère (1912-1925), où, en 1915, il a restauré l'église, construit une sacristie, érigé un monument au Sacré-Coeur. Depuis 1925, curé de Yamachiche, où il a reconstruit l'Hospice Ste-Anne, que dirigent les Soeurs de la Charité de la Providence (1946). Vicaire forain, depuis 1930; chanoine honoraire de la Cathédrale de Trois-Rivières, depuis le 16 août 1940. Directeur vicarial des Ligues du Sacré-Coeur (vicariat forain no V), depuis 1951. Aumônier d'Action catholique et d'Associations pieuses. Membre du Conseil de Vigilance, depuis le 30 sept. 1950. Il décède le 21 octobre 1956.¹

1. R.I., Diocèse des Trois-Rivières.



Mgr Éphrem Paquin.

(Gracieuseté: Mme Maurice Paquin)

Mgr Éphrem Paquin

L'abbé Éphrem Paquin est né à Maskinongé le 3 mai 1872, fils de Moïse Paquin, écuyer, cultivateur, et de Léocadie Vanasse. Il a été ordonné prêtre le 29 juin 1897 pour le diocèse de Trois-Rivières. Nommé Chanoine titulaire du Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières le 26 février 1915, il a été fait prélat domestique par Sa Sainteté Benoît XV le 15 mai 1921. Mgr Paquin a été procureur à l'évêché et durant de nombreuses années professeur et directeur au Séminaire St-Joseph. Il est décédé à Trois-Rivières le 16 octobre 1930 et inhumé à Maskinongé.



M. l'Abbé Josaphat Rinfret.

L'abbé Josaphat Rinfret

L'abbé Rinfret, né à Maskinongé, dans le comté du même nom, le 15 juillet 1888, de Jacques Rinfret, cultivateur, et de Marie Drainville. Fit ses humanités au Séminaire de Joliette et ses philosophies au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières. Fit ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Fut ordonné prêtre, en l'église paroissiale de Louiseville, le 30 juin 1912, par Mgr F.-X. Cloutier. Vicaire: à St-Léon (de juillet 1912 au premier septembre 1917), à Ste-Flore (du 20 septembre 1917 au 18 octobre 1919), à Ste-Ursule (du 18 octobre 1919 au 20 juin 1923), à Louiseville (du 20 juin 1923 au 25 janvier 1925). Curé: de St-Ignace-du-Lac (du 25 janvier 1925 à octobre 1930), de La Baie-Shawinigan (du 18 janvier 1931 au 23 juin 1938). Curé de Sainte-Ursule, depuis le 23 juin 1938, où il a construit une salle paroissiale. Aumônier d'Action catholique et d'Associations pieuses. Retraité à Louiseville. Il est décédé le 26 mai 1980, à l'hôpital Comtois de Louiseville.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952*, Chan. G. Panneton, Abbé Antonio Magnan, sr, p. 151-152.



L'abbé Joseph-Hormisdas-Antonio Magnan

L'abbé Magnan, né à Maskinongé, dans le comté du même nom, le 12 juin 1898, de J.-B.-Ernest Magnan, instituteur, et de Marie-Anne Bruneau. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier ès-lettres de l'Université Laval (1919). Fut ordonné prêtre, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières, par Mgr F.-X. Cloutier, le 29 juin 1923. Vicaire: à St-Narcisse de Champlain (du 14 juillet 1923 au 21 novembre de la même année), à Ste-Anne-de-la-Pérade (du 21 nov. 1923 au 5 sept. 1928); vicaire à St-Philippe de Trois-Rivières (du 30 novembre 1928 au 6 juillet 1929); aumônier du Couvent des Ursulines, à Grand' Mère (du 6 juillet 1929 au 31 juillet 1937); aumônier du Monastère du Précieux-Sang de Trois-Rivières (du 31 juillet 1937 au 6 octobre 1946); en repos (octobre 1946); aumônier du Monastère du Christ-Roi et de l'École Normale des Ursulines, à Trois-Rivières (du 30 octobre 1946 au 28 avril 1952); en même temps chapelain du Carmel de Trois-Rivières (du 9 septembre 1948 au 31 mars 1949), puis aumônier-desservant du même Carmel (du 31 mars 1949 au 28 avril 1952). Aumônier de la Maison Provinciale des Frères de l'Instruction chrétienne, à La-Pointe-du-Lac, du 28 avril au 30 juillet 1952. En repos, du 30 juillet au 15 sept. 1952. Chroniqueur diocésain à *La Semaine Religieuse de Québec*, depuis 1948. A collaboré aux journaux *Le Ralliement* et *Le Bonheur*. Auteur de *Biographies Sacerdotales trifluviennes*, édité en 1936, du volume *Le Diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952* (en collaboration avec M. le chanoine G. Panneton). Il est décédé le 29 septembre 1973.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952*, p. 127-128 Chan. Georges Panneton, Abbé Antonio Magnan, sr.



L'abbé Charlemagne L'Heureux

L'abbé L'Heureux (Joseph-Marius-Charlemagne), né à Maskinongé, dans le comté du même nom, le 22 novembre 1901, de Fabrice L'Heureux, cultivateur, et de Marie-Anne Vanasse-Beauvais. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières. Bachelier ès-sciences de l'Université Laval (1924). Fit sa théologie chez les Pères Oblats de Marie-Immaculée, moins la dernière année au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Fut ordonné prêtre, par Mgr A.-O. Comtois, le 14 septembre 1930, en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières. Secrétaire de la Préfecture et professeur d'algèbre en Belles-Lettres, au Séminaire de Trois-Rivières (de septembre 1930 à mars 1931). Vicaire: à Ste-Geneviève-de-Batiscan (de 1931 à 1933), à Notre-Dame-de-la-Présentation d'Almaville, Shawinigan-Sud (de 1933-1936), à St-Boniface (de 1936 à 1938). Aumônier-directeur du Patronage St-Charles, Trois-Rivières (de 1938 à 1941). Vicaire: à St-Barnabé (de 1941 à 1947), à La-Pointe-du-Lac (1947), à Ste-Cécile de Trois-Rivières (de 1947 à 1949). Curé-fondateur de St-Charles-Garnier-de-Glenada, (1949 à 1964), où il a construit chapelle et presbytère; érection d'un externat, dirigé par les Filles de Jésus. En 1950, desservant à St-Gérard des Laurentides. Aumônier régional des Cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc, depuis mars 1952. Curé à St-André (de 1964-1971). Il décède le 20 décembre 1975.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952*. Chan. G. Panneton, Abbé A. Magnan, sr, p. 126-127.



M. l'abbé Jules Lebeau célébrant sa première messe en juin 1949.

L'abbé Henri-Jules Lebeau

L'abbé Lebeau, né à Maskinongé, comté de Maskinongé, le 8 mai 1924, de Darius Lebeau, cultivateur, et de Lucie Saint-Antoine. Fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier ès-arts de l'Université de Montréal (1945). Fut ordonné prêtre, en la Cathédrale de Trois-Rivières, par Mgr G.-L. Pelletier, le 11 juin 1949. Vicaire: à St-Alexis-des-Monts (du premier juillet 1949 au 19 janvier 1952), à St-Marc de Shawinigan, depuis le 19 janvier 1952, jusqu'à juillet suivant. Ancien aumônier d'Action catholique et d'Associations pieuses. Décédé le 5 août 1952, à l'Hôpital Notre-Dame, à Montréal. Inhumé à Maskinongé, le 8 août 1952.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières 1852-1952* par le chanoine Georges Panneton et l'abbé Antonio Magnan, sr, p. 173.



M. l'abbé Jean-Paul Lebeau célébrant sa première messe en 1948.

L'abbé Jean-Paul Lebeau

L'abbé Lebeau, né à Maskinongé, comté de Maskinongé, le 16 novembre 1922, de Darius Lebeau, cultivateur, et de Lucie Saint-Antoine. Fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et sa théologie au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Bachelier ès-arts de l'Université de Montréal (1944). Fut ordonné prêtre, en l'église paroissiale de Maskinongé, par Mgr J.-H. Prud'homme, le 23 mai 1948. Vicaire: à Ste-Marguerite-de-Cortone, Trois-Rivières (du 25 juin 1948 au 25 septembre 1948), à Ste-Thècle (du 5 octobre 1948 au 29 décembre 1951). Vicaire à St-Sauveur d'Almaville, depuis le 29 décembre 1951. A fait le pèlerinage Rome-Lourdes, en l'Année Sainte 1950. De 1956-1965, vicaire à T.S.S. de Trois-Rivières. En 1965, aumônier des Ursulines à Grand-Mère. Curé à St-Prosper de 1971 à 1978. Il est inhumé le 5 mars 1978 à Maskinongé.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières. 1852-1952*. Chan. Georges Panneton, Abbé Antonio Magnan, sr, p. 119.



Le Chanoine Émile Gaboury

Joseph Philippe Émile Gaboury est né à Saint-Justin, comté de Maskinongé, le 13 août 1909, fils d'Honoré Gaboury, cultivateur et de Ludivina Lacourse de Maskinongé. Il est le huitième d'une famille de 16 enfants, treize garçons et trois filles.

Comme tous les jeunes de son âge, il fréquenta l'école du rang et celle du village dirigée par les religieuses des SS. Noms de Jésus et de Marie dont Sr Clément d'Alexandrie était l'institutrice; elle était la soeur de Madame Louis O. Landry.

À l'automne 1922, l'étudiant s'inscrit au Séminaire des Trois-Rivières pour y poursuivre ses études commerciales et classiques. Émile termine sa philosophie à Nicolet. Un an de repos, il entre chez les Oblats à Ville La Salle puis à Richelieu. Il passe au clergé séculier et opte pour le diocèse de Timmins, vu la pénurie de prêtres dans ces paroisses nouvelles.

Il termine sa théologie au Séminaire Universitaire St-Paul d'Ottawa. Ordonné prêtre le 6 juin 1941 par Mgr Odilon Comtois évêque des Trois-Rivières, Mgr Louis Rhéaume, évêque de Timmins le nomme vicaire à Kirkland Lake, à Notre-Dame-de-Lourdes, Timmins, pour un terme de six ans, puis vicaire à Noranda en 1948, à St-Dominique de Timmins et à Notre-Dame-de-Lourdes pour un second terme de six ans.

En septembre 1953, Mgr Rhéaume le nomme curé fondateur de la paroisse du Sacré-Coeur de Jésus à Noranda. Il y construit église et presbytère pour desservir une population de quatre mille âmes. Le 15 octobre 1961, Mgr Maxime Tessier, alors évêque de Timmins, décerne à son humble serviteur le titre de chanoine honoraire. Toujours fidèle à sa devise de classe «Fais ce que dois», le curé Gaboury, sur le plan pastoral, a toujours mis en priorité la visite paroissiale. Mgr J.-Guy Hamelin, nouvel évêque du Diocèse de Rouyn-Noranda l'assigne comme membre de son Conseil presbytéral et aujourd'hui membre du Conseil d'administration diocésain. L'année 1981 marque le 40^e anniversaire de vie sacerdotale de son pasteur.

Toujours au poste, malgré l'usure des ans, il dirige avec zèle le troupeau que le Seigneur lui a confié. Il va s'en dire qu'il trace comme bien d'autres les derniers sillons de son champ d'apostolat en rendant gloire au Seigneur.



L'abbé Jean Gaboury.

Jean Gaboury

Né à Maskinongé le 14 juin 1946, il est le fils de Clovis Gaboury et d'Oséa Lafleur. Il a été ordonné prêtre le 17 juin 1973 à Maskinongé. Il est diplômé d'une licence en sciences religieuses, d'une Maîtrise en études bibliques de l'Université de Montréal. De 1973 à 1981, il est missionnaire au Japon à Aamori. De retour du Japon en septembre 1981, il fait présentement de l'animation pastorale à Québec.



L'abbé Joseph-Antoine Caron.

L'abbé Joseph-Antoine Caron

L'abbé Caron, né à Maskinongé, dans le comté du même nom, le 10 mai 1911, de Louis-Thomas Caron, médecin, et de Cécile Saucier. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et ses études théologiques au Grand Séminaire de Trois-Rivières. Fut ordonné prêtre en la chapelle du Séminaire de Trois-Rivières, par Mgr A.-O. Comtois, le 29 juin 1936. Surveillant, au Séminaire de Trois-Rivières, à Ste-Geneviève-de-Batiscan (d'octobre 1938 à juin 1939); en repos (de juin à septembre 1939). Vicaire: à St-Adelphe (de septembre 1939 à décembre 1940), à Ste-Flore (de décembre 1940 à juin 1944); en repos (d'octobre à décembre 1944). Vicaire: à St-Alexis-des-Monts (de décembre 1944 à juin 1948), à Ste-Cécile de Trois-Rivières (de juin à octobre 1948), à La-Pointe-du-Lac (d'octobre 1948 au 23 juin 1951), à Ste-Geneviève-de-Batiscan (du 23 juin 1951 au 30 juillet 1952), à St-Paulin de Maskinongé, de 1952 à 1962, vicaire. De 1962-1965, curé de Ste-Angèle. De 1965 à 1982, curé à St-Léon. Le 15 juillet 1982, l'abbé Caron prend sa retraite à Pointe-du-Lac au Cénacle St-Pierre.

Prêtres ordonnés à Maskinongé le 30 juin 1930.



Photo prise à l'occasion de l'ordination sacerdotale des abbés Donat Liver-
noche, Paul-Émile Rainville, et Omer Gaboury.

L'abbé Donat Livernoche

L'abbé Donat Livernoche né à Maskinongé le 13 avril 1903, fils de Alphonse Livernoche et de Emma Lamy. A été promu au sous-diaconat le 29 juin 1928. Ordonné prêtre à Maskinongé le 30 juin 1930. Il a été professeur au Séminaire St-Joseph, vicaire à la Cathédrale de Trois-Rivières, puis curé à la paroisse de St-Louis-de-France (Champlain). Il est décédé à Trois-Rivières le 31 août 1948 à l'âge de 45 ans.¹

L'abbé Paul-Émile Rainville

L'abbé Paul-Émile Rainville, né à St-Barthélemy, le 6 juillet 1903, est le fils de Joseph Rainville, chef de gare, et d'Éva Plante. Il fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Bachelier ès-arts de l'Université de Montréal (1925) et bachelier en théologie de la même Université (1928). Il fut ordonné prêtre, en l'église paroissiale de Maskinongé, le 30 juin 1929, par Mgr A.O. Comtois. Il fut vicaire dans plusieurs paroisses du diocèse de 1929 à 1942. Il devint curé de St-Hippolyte-de-la-Croche de 1942 à 1960 et curé de Champlain de 1960 à 1976. Il prit sa retraite au Cap-de-la-Madeleine en 1976.¹

L'abbé Omer Gaboury

L'abbé Gaboury, né à St-Justin, comté de Maskinongé, le 21 janvier 1902, de David Gaboury, cultivateur, et de Rose-Anna Paquette. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières. Bachelier ès-arts de l'Université Laval (1925). Fit sa théologie au Grand Séminaire de Québec. Fut ordonné prêtre, par Mgr A.-O. Comtois, le 30 juin 1929, en l'église paroissiale de Maskinongé. Au Séminaire de Trois-Rivières: professeur titulaire en Syntaxe (1929-1930), titulaire en Méthode (1930-1931). Vicaires: à Ste-Flore (du 18 juillet 1931 au 2 février 1933), à Ste-Ursule (du 2 février 1933 au 24 mars 1934), à St-Alexis-des-Monts (du 24 mars 1934 au 6 octobre 1934), à Ste-Ursule encore (du 6 octobre 1934 au 25 juin 1938), à St-Bernard de Shawinigan (du 25 juin 1938 au 4 octobre 1946). Curé de St-Didace, depuis le 4 octobre (1946-1971) où il a restauré l'intérieur de l'église (1949); érection d'un nouveau couvent (1950). Il est décédé en 1971, à l'âge de 69 ans à l'Hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières.¹

1. *Le diocèse de Trois-Rivières, 1852-1952*, p. 95 Chan. G. Panneton, Abbé A. Magnan, sr.

— Prêtre résidant à Maskinongé

L'abbé Honoré Brousseau

Joseph-Honoré Brousseau, né à Louiseville (à cette époque: La-Rivière-du-Loup-en-Haut), comté de Maskinongé, le 10 juillet 1867, d'Honoré Brousseau, cultivateur, et d'Alaïde Girard. Fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières et sa théologie au Grand Séminaire de Trois-Rivières, ainsi qu'au Grand Séminaire de Montréal. Fut ordonné prêtre, en l'église paroissiale de St-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup-Haut (aujourd'hui Louiseville), le 24 septembre 1893, par Mgr L.-F. Laflèche. Vicaire à Ste-Anne-de-la-Pérade (de septembre 1893 à février 1897). Missionnaire colonisateur pour le diocèse Prince-Albert, Saskatchewan (de février 1897 à septembre 1899). Curé-fondateur de la paroisse du Sacré-Coeur de la Baie-Shawinigan (1899-1901); curé-fondateur de la paroisse de St-Pierre de Shawinigan (1901-1903), où il a bâti le sous-bassement de l'église; curé de St-Jacques-des-Piles (de juillet 1903 à octobre 1904); curé de St-Étienne-des-Grès (d'octobre 1904 au premier mai 1932), où il a construit l'église et le presbytère, et a appelé les Soeurs Grises de la Croix d'Ottawa, ainsi que les Frères de l'Instruction chrétienne. Il s'est retiré à Maskinongé, le premier mai 1932. Il décède le 20 mars 1958 à l'âge de 90 ans 8 mois et 11 jours au Cénacle St-Pierre de la Pointe-du-Lac, où il s'était retiré seulement depuis trois semaines.¹

Pères de différentes Communautés natifs de Maskinongé

Père Adolphe Martin, o.m.i.

Adolphe Martin, né à Maskinongé le 28 septembre 1848, est le fils d'Adolphe Martin et de Mélanie DeSerres. Il entre chez les Pères Oblats de Marie-Immaculée et est ordonné prêtre le 8 juillet 1877.

Il devient missionnaire en Colombie anglaise de 1877 à 1891; procureur à l'Université d'Ottawa de 1891 à 1900. De nouveau missionnaire en Colombie anglaise de 1900 à 1903 et à San Antonio, Texas en 1903. Il est décédé à Québec le 28 juillet 1914, à l'âge de 66 ans.

1. Chan. Panneton, Abbé Magnan p. 65-66.



(Gracieuseté: Maurice Paquin)

Père Lucien De Carufel, s.j.

Le Père Lucien De Carufel, s.j. né le 18 novembre 1908 à Maskinongé, fils d'Arthur De Carufel et de Sophie Grandbois. Il est entré au Noviciat des Jésuites le 15 août 1930 et ordonné prêtre chez les mêmes Pères, le 17 août 1941, par Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal, puis missionnaire au Brésil où nous le retrouvons professeur à Sao Paulo. Il a célébré son Jubilé d'or de vie religieuse en août 1980.



Père Étienne Guinard o.m.i., à l'âge de 27 ans.

(Gracieuseté. Mlle Germaine Guinard)

Père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i.

Né à Maskinongé, le 16 octobre 1864, Joseph Guinard était le quatrième d'une famille de dix enfants. Son père, Olivier Guinard, avait épousé une fille de descendance écossaise, Marie Ross, issue du milicien John Ross, caporal protestant, entré au Canada à l'époque de la conquête de 1760. De mariage en mariage, il ne restait au jeune Joseph-Étienne qu'un huitième de sang écossais, et, en plein coeur du Québec français, presque pas un mot d'anglais.

Les terres fertiles de Maskinongé permettaient à de nombreuses familles de regarder du côté du Séminaire des Trois-Rivières pour y envoyer quelques aspirants aux professions libérales. Chose curieuse, Joseph Guinard, de vie si pieuse et élève irréprochable à l'école du rang, n'osa jamais songer au sacerdoce. De son propre aveu, c'est la belle tenue des séminaristes de sa paroisse qui l'attira aux grandes études. «J'allai au collège pour être un monsieur, c'est tout» dit-il. Une fois rendu, aucun appel, aucun désir plus précis à mesure qu'il avançait.

À son insu, une grâce l'attendait à l'été 1887, alors qu'il terminait à 22 ans sa première année de philosophie. Un certain Père Boisramé, de Lachine (Oblat) qui passait alors pour homme de rare clairvoyance, avait le don d'orienter les jeunes. On allait à lui, c'était l'expression courante, pour se faire «décider». Joseph Guinard et deux compagnons risquèrent le grand voyage à Montréal et trois jours de retraite à Lachine. Sur les trois philosophes, l'un aspirait au sacerdoce, mais ce n'était pas Joseph Guinard, qui songeait vaguement à la médecine. Or, c'est à lui que l'Oblat dit fermement: «Vous viendrez chez-nous.» — C'est bien, de répondre Joseph, qui voyait dans ce diagnostic l'invitation de Dieu. Sa décision prise, il s'accorda avec les copains le grand luxe de l'époque: descendre en bateau les rapides de Lachine.

Quelques semaines plus tard, il écrivit de Maskinongé au Père Boisramé: «Je quittai le noviciat, troublé, doutant, pleurant même, sans savoir pourquoi; mais tandis que j'étais en proie au doute, les rapides de Lachine me donnèrent des distractions, ainsi que la ville de Montréal où je passai dix jours. Arrivé chez mon père, (il était depuis quelques années orphelin de mère) je me suis livré au travail, et le goût pour la vocation religieuse me revint et ne me quitta plus».

Une autre lettre de la même époque: «Je me ferai religieux afin de gagner des âmes à Dieu et me sauver. J'ai choisi la congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée afin d'être spécialement protégé de la Sainte Vierge et d'être plus près de son sein maternel, et de me livrer aux missions étrangères.»

Oblat le 15 août 1888, le Frère Guinard passait immédiatement au nouveau scolasticat Saint-Joseph, inauguré depuis trois ans à Archville en banlieue est d'Ottawa. En dépit de son unique année de philosophie aux Trois-Rivières, le nouveau profès entre de plain-pied en théologie.

Prêtre en décembre 1891, quelques mois plus tard, au printemps 1892, il est choisi pour être de l'équipe missionnaire à qui l'on confie la tâche d'ouvrir les missions de la Baie James sur une base permanente. Le voyage de 500 milles de Ville-Marie à Albany se fit en canot n'ayant pour provision qu'un sac de farine et 40 lbs de lard; il dura 29 jours. Là-bas, tout était à faire, à l'exception d'une chapelle déjà construite. Alors, le Père François-Xavier Fafard d'abord bâtisseur, puis supérieur à Ville-Marie, âgé de 36 ans, le Père Guinard, de 28 ans et le Frère Grégoire Lapointe, de 45 ans sont désignés pour fonder une des missions vraiment difficiles de la

Congrégation, car la Baie James exigerait tout de ses pionniers: endurance physique et force morale à toute épreuve.

D'abord, pour ne parler que du Père Guinard: bien qu'ils furent trois, il reste six ans à la Baie James. À l'été 1893, il visite les Indiens cris du littoral ontarien de la Baie James, atteignant, à 400 milles au nord-ouest, Weenish, sur la Baie d'Hudson. L'année suivante, le Père Guinard accepte d'aller fonder avec le Frère Lapointe, la chapelle d'Atawapiscat (80 milles au nord d'Albany). En 1894-1895, le Père Guinard passe treize mois sans confrère prêtre. Après six ans, il est de retour à Montréal dans la paroisse St-Pierre-Apôtre dirigée par les Oblats. Il réside une année entière; il s'occupe de la publication de livres religieux en langue indienne que d'autres ont préparés; il surveille l'impression de deux manuels; ce missionnaire parlait couramment le «cri». En 1899, on lui annonce qu'il ne retournera plus à la Baie James; il sera plutôt envoyé à Maniwaki où il doit prendre la relève d'un Père Guéguen, vieillissant et malade après quarante ans de mission en Haute-Mauricie. Même s'il accompagne le Père Guéguen dans son dernier voyage en Haute-Mauricie, le Père Guinard ne recevra pas immédiatement la responsabilité de ces missions; c'est le Père Georges Lemoine qui sera officiellement le successeur; il sera le prêtre à tout faire. On le retrouve dans les villages de colons, dans les camps de bûcherons, dans les chantiers d'arpentage du nouveau chemin de fer Transcontinental et aussi dans les missions indiennes. En 1906, il prend définitivement charge en remplaçant Georges Lemoine: il tiendra bon jusqu'en 1940. Catéchiste émérite, il exploita à fond la docilité native de l'Indien, son goût inné de la prière et des cantiques qu'il composait parfois à la lueur de la chandelle. Il réussit à bâtir chez les Têtes de Boule du Haut Saint-Maurice, des chrétientés exemplaires dont on chercherait peut-être en vain des répliques au Canada. Il complète sa tâche d'évangéliste, en leur procurant des écoles et des habitations en bois remplaçant la précaire tente de toile, car le Père Guinard a su gagner l'entière confiance des gouvernements d'Ottawa et de Québec; ses interventions, surtout écrites, y sont efficaces. Voici ce que ces «mémoires» écrites de sa main, nous affirment: «Ces maisons, avec les écoles, avoue le missionnaire, furent le salut des Têtes de Boule.» L'hygiène, marchant de pair avec l'éducation et la saine habitation, ces Indiens ont cessé de mourir plus qu'ils ne naissaient, et ont fini, selon lui, par doubler en population.

Il ne quittera ces missions qu'en 1940, alors qu'il est âgé de 75 ans; ses supérieurs décident de le remplacer bien qu'il fut surpris et peiné de cette mise à la retraite. Il revint à Maniwaki, sa vie de

missionnaire itinérant était close; il serait trop long d'énumérer tout le travail et les faits vécus par ce bon Père qu'il relate dans ses mémoires: un document de près de deux cents pages dactylographiées et mis à jour en 1945 par le vieil Oblat alors âgé de 83 ans. Il resta quinze ans à la résidence de la Réserve Maniwaki, partageant son temps entre la prière, l'étude, les visites occasionnelles aux malades, un peu de ministère, participation aux offices comme «organiste».

En 1961, à 97 ans bien sonnés, le Père Guinard est assez vigoureux pour assister à une messe épiscopale célébrant ses 70 ans de sacerdoce et pour assister ensuite au banquet. La marche vers le centenaire se poursuit. En 1963, il prend la décision dont on le croyait incapable, de quitter Maniwaki pour passer à Ste-Agathe-des-Monts; il avait choisi du même coup, un lieu plus approprié à son état, car depuis longtemps, son Provincial s'inquiétait de le voir chamber seul.



Centenaire du Père Étienne Guinard.

(Gracieuseté: Mnie Anne-Marie Rousselle)

Le 16 octobre 1964, à son centenaire de naissance, la Providence le gratifiait d'une satisfaction par surcroît: celle de recevoir, lors de ce Jubilé, en plus de ses neveux et nièces d'une patrie aimée, Maskinongé, une délégation d'Indiens du Haut St-Maurice, la plupart, de ses propres baptisés. Il devait mourir à 100 ans, trois

mois et 15 jours, après une existence très longue, mais sans mystère, pour cet humble et grand missionnaire.¹

Nous remercions Mme Anne-Marie Roussel, Mlle Germaine Guinard et M. André-Lucien Guinard pour leur collaboration dans la rédaction de cette biographie du Père Guinard et aussi pour bien d'autres sujets de notre histoire.

Père Roger Dupuis

P. *Dupuis*, François, *Roger*, Alfred, né à Maskinongé le 4 octobre 1874, fils de Louis Dupuis et de Anastasie Laberge. Décédé le 29 janvier 1935.

Père Wilfrid Girard

P. *Girard*, Joseph, *Wilfrid*, Odilon, né à Maskinongé le 27 décembre 1884, fils de Simon Girard et de Séraphine Boucher.



Père Vital (Aimé) Lemyre, o.f.m.

Naissance: le 13 novembre 1902, à Maskinongé (Québec), de Édouard Lemyre et de Ludivine Béland.

Études: primaires à Maskinongé; classiques au Collège Séraphique de Trois-Rivières (1918-1925); philosophiques au Scolasticat franciscain de Québec (1926-1928); théologiques au Scolasticat franciscain de théologie de Rosemont, à Montréal (1928-1932).

Noviciat: le 6 août 1925, au couvent de Sherbrooke.

Profession: voeux temporaires au couvent de Sherbrooke, le 22 août 1926; voeux solennels au couvent de la Résurrection, à Montréal. Ordonné prêtre le 24 juin 1932.

1. *Notices nécrologiques*: Eugène Nadeau, o.m.i.

Étapes de sa vie sacerdotale et apostolique:

1932-1934: Sorel. Couvent Saint-Pierre-Baptiste. Professeur de mathématiques et surveillant au Collège Missionnaire Franciscain. Préfet de discipline (1933-1934).

1934-1935: Trois-Rivières. Couvent Saint-Antoine. Préfet de discipline au Séminaire Saint-Antoine.

1935: Sorel. Couvent Saint-Pierre-Baptiste. Préfet de discipline au Collège Missionnaire Franciscain (de septembre à décembre).

1936-1943: Trois-Rivières. Couvent Saint-Antoine. Préfet de discipline au Séminaire Saint-Antoine.

1943-1951: Montréal. Couvent Saint-Joseph.

1951-1957: Trois-Rivières. Couvent Saint-Antoine. Gardien.

1957-1960: Montréal. Couvent de la Résurrection. Aumônier à l'Hôpital Maisonneuve, Pavillon Rosemont.

1960-1963: Trois-Rivières. Couvent Saint-Antoine. Vicaire.

1963-1966: Trois-Rivières. Couvent Saint-Antoine. Vicaire à la paroisse Notre-Dame-des-Sept-Allégresses.

1966-1969: Ottawa. Couvent du T.Saint-Sauveur. Gardien et Commissaire de Terre Sainte. Confesseur à la Délégation Apostolique et à l'Académie de LaSalle.

1969-1977: Montréal. Couvent de la Résurrection.

Le 1^{er} novembre 1973, il entre à l'Infirmierie provinciale de Rosemont pour y être hospitalisé. Atteint par la paralysie progressive, il est transporté le 1^{er} août 1977, à l'Hôpital Maisonneuve, Pavillon Rosemont où il est décédé le 14 septembre 1977.

Il fut un prêtre dévoué, un confesseur zélé et un visiteur des malades apprécié.



Diomède Gravel, o.m.i.

Père Joseph Jérémie Diomède Gravel, o.m.i.

Le père Joseph Jérémie Diomède Gravel, né le 16 mai 1904 à Maskinongé, est le fils de François-Xavier Gravel et de Florilda Plante.

Il fut élevé au sous-diaconat au Scolasticat des Pères Oblats de Marie-Immaculée d'Ottawa, le 25 mai 1929, puis ordonné prêtre en 1930. Il partit comme missionnaire au Basoutoland en septembre 1931 et fêta son Jubilé d'or de Sacerdoce en septembre 1980.

En visite cette année parmi nous, il doit retourner dans son pays de mission au milieu d'octobre. On ne peut qu'admirer son zèle missionnaire et lui souhaiter bonheur et santé.



Père Maurice Lebrun, o.p.

Père Maurice Lebrun, o.p.

Le père Maurice Lebrun naît à Maskinongé, le 22 novembre 1906, fils de Hervey Lebrun et de Mathilda Lemyre. Il fit ses études primaires à l'école du rang de la même paroisse et ses études classiques au Séminaire de Trois-Rivières.

Il entre chez les Dominicains de St-Hyacinthe, le 26 juillet 1929, et est admis à sa Profession simple, le 4 août 1930. Il fait ses études à Ottawa et sa Profession solennelle le 4 août 1933. Dans la même ville, il est ordonné prêtre le 2 mai 1934. Il fit du ministère comme vicaire à Québec, Lewiston, Fall River; fut aumônier à Montréal et Berthierville, et est finalement prieur à Lewiston.



Père Ernest Lebrun, s.s.s.

Père Ernest Lebrun, s.s.s.

Le Père Ernest Lebrun, s.s.s. est né à Maskinongé le 15 septembre 1920, fils de Hervey Lebrun et de Mathilda Lemyre. Il fit ses études primaires et élémentaires à l'école du rang et au couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à Maskinongé.

Il entre au Juvénat des Pères du Très St-Sacrement à Terrebonne, en août 1935, et fait son Noviciat à Montréal en août 1941. Sa première profession eut lieu le 8 septembre 1943 et ses Voeux perpétuels, le 8 septembre 1947. Il est ordonné prêtre le 27 février 1949.

Comme ministre on le voit à la paroisse des Pères du St-Sacrement à Sherbrooke, de 1949 à 1959; puis Professeur à l'école secondaire du Mont St-Sacrement à Val Cartier (Québec) de 1960 à 1981, et vicaire dominical à Val St-Michel (Québec). On le retrouve aux études à Montréal chez les Pères Dominicains, St-Albert le Grand en 1981-1982. En septembre de cette dernière année, il est de nouveau vicaire à Sherbrooke.



Père André Doyon o.m.i.

André Doyon, fils de M. Angelbert Doyon et de Marie-Laure Vincent est né le 22 novembre 1937. Il est le 6^e enfant d'une famille de 14 enfants. Après ses études primaires dans sa paroisse, il va au séminaire de Trois-Rivières de 1950 à 1956 pour ses études classiques. De 1956 à 1958, il fréquente le séminaire de Chambly et fait son noviciat à Richelieu en 1959-1960.

De 1960-1965, il est au scolasticat à Lebret à Saskatchewan pour 2 ans de philosophie et 3 ans de théologie. En 1965-1966, il fait sa 4^e année de théologie à Winnipeg, Manitoba.

Il est ordonné prêtre le 18 décembre 1965, à la basilique de Notre-Dame-du-Cap par Mgr Georges-Léon Pelletier; ce sont les premières ordinations au Cap-de-la-Madeleine. En 1966, une première obédience sera au collège St-Vallier de Québec où il enseigne la musique.

En 1967, il est nommé à la Maison Reine-des-Apôtres, et en 1968 jusqu'en 1972, à la Maison-de-la-Madone où il fait de l'animation pastorale et de la relation d'aide au niveau des couples mariés ou qui se fréquentent.

En 1972, il étudie à Ottawa en sciences religieuses et en relation d'aide, et après cette année de perfectionnement, il revient à la Maison-de-la-Madone jusqu'en 1981. Il s'est donc occupé pendant 14 ans des «rencontres». Il a été directeur de la Maison-de-la-Madone durant cinq ans.

En 1981, il prend une année sabbatique, mais à l'automne 1982, il poursuivra encore son projet au niveau du couple et de la famille; il ira étudier aux États-Unis, peut-être à Boston, pour encore se perfectionner et comprendre encore davantage la situation des couples.

Religieuses natives de Maskinongé

- BARIL Clément, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Omer Baril et d'Élodie Clément, née le 8 août 1913.
- BARIL Jeanne d'Arc, Ursulines, fille d'Omer Baril et d'Imelda Frigon, née le 16 octobre 1935.
- BARIL Marie Germaine, Srs de la Providence, fille d'Onésime Baril et de Marie-Anne Rinfret, née le 2 octobre 1909.
- CARON Lucienne, Hospitalières Hôtel-Dieu de Montréal, fille d'Antonio Caron et de Alice Meunier, née le 15 octobre 1914. Elle est infirmière à l'Hôtel-Dieu.
- CARON Antonia, Hospitalières, fille d'Antoine Caron et d'Anna Lafrenière, née le 12 juillet 1894.
- CARON Cécile, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille du Dr Louis-Thomas Caron et de Cécile Saucier, née le 9 avril 1907, décédée en 1970.
- CARON Claire, Srs de l'Assomption, fille du Dr Louis-Thomas Caron et de Cécile Saucier, née le 25 avril 1906. Retraitée à Trois-Rivières.
- CARON Émélina, Hospitalières de St-Joseph, fille du Dr Louis-Thomas Caron et de Cécile Saucier, née le 25 novembre 1894 et décédée en 1960.
- CHAMPAGNE Thérèse, Srs de la Providence, fille d'Aldino Champagne et d'Albina Rainville, née le 19 janvier 1937, entrée au couvent le 17 novembre 1955. Présentement, secrétaire et réceptionniste à la Maison-Mère de Cartierville.
- D'ARGY Jacqueline, Franciscaines Missionnaires de Marie, fille d'Arthur D'Argis et de Laurette DeSerres, née le 17 septembre 1936, entrée au couvent en 1958.
- DÉSAULNIERS Suzanne, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Joseph Désaulniers et de Marie-Louise Dupuis, née le 29 octobre 1914, entrée au couvent le 12 janvier 1934. Bibliothécaire au pensionnat d'Outremont.
- DE SERRES Françoise, Franciscaines Missionnaires de Marie, fille de Joseph De Serres et de Marie Croisetière, née le 20 avril 1929, entrée au couvent le 19 mars 1950, vœux prononcés le 19 mars 1955. Réceptionniste à la Fraternité Val-des-Rapides.
- DUGAS Cécile, Servantes de Jésus-Marie, fille de Léopold Dugas et de Virginie Paquin, née le 23 août 1911, entrée au couvent le 21 novembre 1931, vœux prononcés le 24 mai 1934.
- GERVAIS Annette Germaine, Srs de la Providence, fille de Joseph Gervais et de Rose-Anna Boucher, née le 17 mars 1904, entrée au couvent le 11 janvier 1921, décédée le 29 avril 1966.

- GRAVEL Élizabeth, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Alide Gravel et de Marie-Ange Béland, née le 23 mai 1937, entrée au couvent le 24 juillet 1959. Enseignante à St-Sauveur-des-Monts.
- GRAVEL Lucia, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de François-Xavier Gravel et de Florilda Plante, née le 4 août 1897. Retraitée à la Maison-Mère d'Outremont.
- GRAVEL Lydia, Srs de la Providence, fille de Louis Gravel et de Malvina Hénault, née le 12 février 1892, décédée le 12 février 1961.
- HÉROUX Sophie Louise, Srs Grises de Montréal, fille de Paul Héroux et d'Adelle Pelland, née le 28 mars 1852.
- LAMBERT Lucie, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Donat Lambert et d'Imelda Gravel, née le 14 janvier 1922. Enseignante à l'Épiphanie.
- LANDRY, Sr Marie Joseph du Sacré-Coeur, Carmélite, fille de Louis Landry et de Basilisse DeSerres. Décédée.
- LANDRY, Sr Marie Joseph du Bon-Secours, Srs du Bon-Pasteur, fille de Louis Landry et de Basilisse DeSerres. Décédée.
- LANDRY, Sr Félicien, Srs de la Providence, fille de Louis Landry et de Basilisse DeSerres. Décédée.
- LANDRY, Sr Aurée, Srs de la Providence, fille de Louis Landry et de Basilisse DeSerres. Décédée.
- LEBEAU Thérèse, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Elpide Lebeau et d'Alexandra Lefebvre, née le 17 février 1909, décédée le 23 décembre 1970. Ce fut la 1^{ère} religieuse sortie du couvent de Maskinongé.
- LEBEAU Juliana, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de François Lebeau et de Diana Laurendeau, née le 20 mars 1886, entrée au couvent le 12 janvier 1904, profession religieuse en 1906 et décédée le 15 septembre 1973.
- LEBRUN Marcelle, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Hervé Lebrun et de Mathilde Lemyre, née le 13 juin 1909, entrée au couvent le 12 janvier 1928, décédée le 29 janvier 1982.
- LEBRUN Gabrielle, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Hervé Lebrun et de Mathilde Lemyre, née le 27 janvier 1911, entrée au couvent le 24 juillet 1931, décédée le 26 mars 1966.
- LEBRUN Julienne, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Hervé Lebrun et de Mathilde Lemyre, née le 8 juillet 1925, entrée au couvent le 24 janvier 1950. Elle enseigne la musique et est secrétaire à St-Pierre Claver.
- LEBRUN Ursule, Srs de l'Assomption, fille d'Alphonse Lebrun et de Marie-Anne Guinard, née le 16 juillet 1918, entrée au couvent en 1937. Elle est économiste à Drummondville.

- LEBRUN Rachel, Srs de l'Assomption, fille d'Adolphe Lebrun et de Louise Sicard, née le 22 septembre 1890. Retraitée à Nicolet.
- L'HEUREUX Gabrielle, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Fabrice L'Heureux et de Marie-Anne Vanasse, née le 1^{er} octobre 1908, entrée au couvent en juillet 1928. Elle travaille aux archives de la bibliothèque à la Maison-Mère.
- LEMYRE Anne-Marie, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Georges Lemyre et de Cécile Champagne, née le 4 février 1890. Décédée.
- LEMYRE Blanche, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Georges Lemyre et de Cécile Champagne, née le 5 novembre 1891. Décédée.
- LEMYRE Marguerite, Srs Grises de Montréal, fille de Georges Lemyre et de Cécile Champagne, née le 19 décembre 1893. Retraitée à la Maison-Mère, rue Guy.
- LESSARD Marie-Anne, Srs de Ste-Anne, fille de Wilfrid Lessard et de Rose Ducharme, née le 17 juillet 1913.
- LESSARD Liliane, Srs de Ste-Anne, fille de Wilfrid Lessard et de Rose Ducharme, née le 2 août 1918. Elle est actuellement à Ste-Geneviève de Pierrefonds.
- LESSARD Claire, Srs de Ste-Anne, fille de Wilfrid Lessard et de Rose Ducharme, née le 27 mars 1929. Elle est technicienne à l'Hôtel-Dieu de Montréal.
- PAQUIN Madeleine, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Joseph O. Paquin et d'Amanda S. Carufel, née le 30 octobre 1912, entrée au couvent le 23 juillet 1932, fit profession le 23 août 1934, vœux perpétuels en août 1939. Elle est surveillante et retraitée.
- PAQUIN Marguerite, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Joseph O. Paquin et d'Amanda S. Carufel, née le 9 janvier 1915, entrée au couvent le 24 juillet 1935, vœux perpétuels le 15 août 1942. Actuellement, elle fait de l'ouvrage de bureau.
- PAQUIN Jeannette, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Jules Paquin et d'Alice Dupuis, née le 3 septembre 1926, entrée au couvent le 1^{er} décembre 1949; 1^{ers} vœux le 22 août 1951, vœux perpétuels le 25 avril 1956. Elle enseigne la musique.
- PAQUIN Thérèse, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Joseph Louis Paquin et de Délia Bérard, née le 18 janvier 1916, entrée au couvent le 24 juillet 1935; fit profession le 25 août 1937, vœux perpétuels le 5 août 1942. Elle est bibliothécaire au Collège Durocher.
- PHILIBERT Jeannine, Servantes du Saint Coeur de Marie, fille de Georges Philibert et d'Aldéa Dauphinais, née le 20 no-

vembre 1932, entrée au couvent en août 1955, fit profession en février 1958. Elle est infirmière auxiliaire à Plessisville.

RAINVILLE Cécile, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille de Joseph Rainville et d'Éva Plante, née le 8 août 1912, entrée au couvent le 24 juillet 1931, fit ses vœux en 1938. Elle est professeur à Outremont.

SAUCIER Maria, Srs de la Providence, fille de Joseph Alexis Saucier et de Marie-Jeanne Paquin, née le 15 octobre 1903, entrée au couvent le 24 août 1919, décédée le 9 novembre 1980.

SAUCIER Rose-Anna, Srs de la Providence, née le 13 décembre 1878, fille de Louis Saucier et de Rose Delima Pelland, entrée au couvent le 8 septembre 1901, fit profession le 14 mars 1903, décédée le 5 octobre 1962.

VANASSE Éva, Srs de la Providence, fille d'Ernest Vanasse et d'Aurore Marchand, née le 26 septembre 1904. Elle est Assistante générale et garde-malade.

VANASSE Florence, SS.NN. de Jésus et de Marie, fille d'Ernest Vanasse et d'Aurore Marchand, née le 6 août 1911. Enseignante.

Religieux natifs de Maskinongé (Frères)

DÉSAULNIERS Euclide, Frère Oblat de Marie-Immaculée, fils de Joseph Désaulniers et de Marie Louise Dupuis, né le 3 février 1907, fit profession le 19 mars 1925, décédé le 11 novembre 1979.

DUPUIS Joseph Edmond, Frères de l'Instruction chrétienne, né le 6 janvier 1895, fils de Pierre Dupuis et de Georgianna Gagnon; décédé le 16 avril 1980.

LEBEAU Léo-Paul, Clercs de St-Viateur, fils de Wilfrid Lebeau et d'Armandine Mayer, né le 24 juin 1925, entré au couvent le 14 août 1943. Présentement professeur à Rawdon.

PAQUIN Valérien, Clercs de St-Viateur, fils de Joseph Louis Paquin et de Délia Bérard, né le 20 mai 1908. Retraité à St-Hubert.

Les Marguilliers de la Fabrique de Maskinongé

Liste des marguilliers de la Fabrique St-Joseph de Maskinongé depuis le 29 septembre 1892, date où l'église actuelle a été affectée au culte jusqu'à nos jours:

1891-1892: Noé Bruneau	1892: Moïse Paquin
Moïse Paquin	Amable Adam
Amable Adam	Félix Dupuis

- | | |
|---|--|
| 1893: Amable Adam
Félix Dupuis
Joseph Landry | 1902: Alfred Ross
Louis A. Saucier
Thimothée Laroche |
| 1894: Félix Dupuis
Joseph Landry
Henri Lafrenière | 1903: Louis A. Saucier
Thimothée Laroche
Joseph Lemyre dit Gaucher |
| 1895: Joseph Landry
Henri Lafrenière
Thomas Beauvais | 1904: Thimothée Laroche
Joseph Lemyre
Onésiphore Dupuis |
| 1896: Henri Lafrenière
Thomas Beauvais
Adolphe Lebrun | 1905: Joseph Lemyre
Onésiphore Dupuis
Charles Lefebvre |
| 1897: Thomas Beauvais
Adolphe Lebrun
Dieudonné Baril | 1906: Onésiphore Dupuis
Charles Lefebvre
Louis Manseau |
| 1899: Adolphe Lebrun
Dieudonné Baril
Jacques Rinfret | 1907: Charles Lefebvre
Louis Manseau
Alfred Lacharité |
| 1900: Dieudonné Baril
Jacques Rinfret
Alfred Ross | 1908: Louis Manseau
Alfred Lacharité
Théophile Lemyre |
| 1901: Jacques Rinfret
Alfred Ross
Louis A. Saucier | 1909: Alfred Lacharité
Théophile Lemyre
Charles Grenier |

Liste des marguilliers de 1910 à nos jours

- | | |
|---|--|
| 1910: Théophile Lemyre
Charles Grenier
Olivier Béland | 1914: Louis Landry
Flavien Rinfret
Augustin Doucet |
| 1911: Charles Grenier
Olivier Béland
Charles Bastien | 1915: Flavien Rinfret
Augustin Doucet
Denis Dupuis |
| 1912: Olivier Béland
Charles Bastien
Louis Landry | 1916: Augustin Doucet
Antoine Lemyre
Denis Dupuis (décédé au
début de 1917 remplacé par
Ovide Cartier) |
| 1913: Charles Bastien
Louis Landry
Flavien Rinfret | |

- 1917: Antoine Lemyre
Ovide Cartier
Charles Marchand
- 1918: Ovide Cartier
Charles Marchand
Jérémie Trudel
- 1919: Charles Marchand
Jérémie Trudel
Gaspard Lafrenière
- 1920: Jérémie Trudel
Gaspard Lafrenière
Arthur Bastien
- 1921: Gaspard Lafrenière
Arthur Bastien
Joseph Beaulieu (ayant
démissionné fut remplacé
par Joseph Boucher
le 15 janvier 1921)
- 1922: Arthur Bastien
Joseph Boucher
Prime Gervais
- 1923: Joseph Boucher
Prime Gervais
Elpide Lebeau
- 1924: Prime Gervais
Elpide Lebeau
Pierre Dalcourt
- 1925: Elpide Lebeau
Pierre Dalcourt
Joseph Trudel
- 1926: Pierre Dalcourt
Joseph Trudel
Joseph Paquin fils de Moïse
- 1927: Joseph Trudel
Joseph Paquin
Hormisdas Bruneau
- 1928: Joseph Paquin
Hormisdas Bruneau
Arthur Baril
- 1929: Hormisdas Bruneau
Arthur Baril
Théophile Sicard
- 1930: Arthur Baril
Théophile Sicard
Arthur Lemire
- 1931: Théophile Sicard
Arthur Lemire
F.X. Gravel
- 1932: Arthur Lemire
F.X. Gravel
David Gaboury
- 1933: F.X. Gravel
David Gaboury
Joseph Letendre
- 1934: David Gaboury
Joseph Letendre
Joseph Onésime Vanasse
- 1935: Joseph Letendre
Joseph Onésime Vanasse
Eugène Gagnon
- 1936: Joseph Onésime Vanasse
Eugène Gagnon
Fabrice L'Heureux
- 1937: Eugène Gagnon
Fabrice L'Heureux
Adélard Dauphinais
- 1938: Fabrice L'Heureux
Adélard Dauphinais
Joseph Lebrun
- 1939: Adélard Dauphinais
Joseph Lebrun
Wilfrid Rinfret
- 1940: Joseph Lebrun
Wilfrid Rinfret
Philippe Vanasse
- 1941: Wilfrid Rinfret
Philippe Vanasse
Stanislas Gaboury

- 1942: Philippe Vanasse
Stanislas Gaboury
Wilfrid Adam
- 1943: Wilfrid Adam
Odilon Rinfret
Adélard Lemire
- 1944: Odilon Rinfret
Adélard Lemire
Joseph Gagnon
- 1945: Adélard Lemire
Joseph Gagnon
Moïse Coutu
- 1946: Joseph Gagnon
Moïse Coutu
Antonio Caron
- 1947: Moïse Coutu
Antonio Caron
Alexis Guinard
- 1948: Antonio Caron
Alexis Guinard
Syllus Marchand
- 1949: Alexis Guinard
Syllus Marchand
Emmanuel Déziel
- 1950: Syllus Marchand
Emmanuel Déziel
Charles Adam
- 1951: Emmanuel Déziel
Charles Adam
Darius Lebeau
- 1952: Charles Adam
Darius Lebeau
Hormisdas Croisetière
- 1953: Darius Lebeau
Hormisdas Croisetière
Joseph Carufel
- 1954: Hormisdas Croisetière
Joseph Carufel
Jules Paquin
- 1955: Joseph Carufel
Jules Paquin
Régis Dupuis
- 1956: Jules Paquin
Régis Dupuis
Gaspard Guinard
- 1957: Régis Dupuis
Gaspard Guinard
Georges Philibert
- 1958: Gaspard Guinard
Georges Philibert
Charles-Édouard Trudel
- 1958: Georges Philibert
Charles-Édouard Trudel
Arthur Croisetière
- 1959: Charles-Édouard Trudel
Arthur Croisetière
Donat Laurendeau
- 1960: Arthur Croisetière
Donat Laurendeau
Alcide Lemyre
- 1961: Donat Laurendeau
Alcide Lemyre
Angelbert Doyon
- 1962: Alcide Lemyre
Angelbert Doyon
Antonin Bastien
- 1963: Angelbert Doyon
Antonin Bastien
Joseph Léo Lafrenière
- 1964: Antonin Bastien
Joseph L. Lafrenière
Lucien Morin

Nouvelle loi des fabriques 1966

- 1965: 1- Lucien Morin
2- Adélard Lambert
3- Viateur Lemyre
4- Épiphané Dauphinais
5- Adrien Gagnon
6- Uldège Gaboury
- 1966: 1- Odilon Lebrun
2- E. Dauphinais
3- Adrien Gagnon
4- Uldège Gaboury
5- Aurèle Cartier
6- A.-L. Guinard
- 1967: 1- Adrien Gagnon
2- Uldège Gaboury
3- Aurèle Cartier
4- André-L. Guinard
5- Odilon Lebrun
6- Jacques Lafrenière
- 1968: 1- Aurèle Cartier
2- André-L. Guinard
3- Odilon Lebrun
4- Jacques Lafrenière
5- Gaston Lebeau
6- Guy Tessier
- 1969: 1- Jacques Lafrenière
2- Odilon Lebrun
3- Guy Tessier
4- Gaston Lebeau
5- Jérôme Lambert
6- Georges Lemyre
- 1970: 1- Gaston Lebeau
2- Guy Tessier
3- Georges Lemyre
4- Jérôme Lambert
5- Jean Béland
6- Sylva Croisetière
- 1971: 1- Georges Lemyre
2- Jérôme Lambert
3- Jean Béland
4- S. Croisetière
5- René Déziel
6- Robert Bastien
- 1972: 1- Jean Béland
2- S. Croisetière
3- René Déziel
4- Robert Bastien
5- Origène Lemyre
6- Armand Vanasse
- 1973: 1- René Déziel
2- Robert Bastien
3- Origène Lemyre
4- Armand Vanasse
5- Ozanie Caron
6- Marius Leblanc
- 1974: 1- Origène Lemyre
2- Armand Vanasse
3- Ozanie Caron
4- Marius Leblanc
5- Louis-P. Lebeau
6- Jérôme Bastien
- 1975: 1- Ozanie Caron
2- Mme Marcelle Leblanc
3- L. Ph. Lebeau
4- Jérôme Bastien
5- Benoît Lessard
6- Réjean de Grandpré
- 1976: 1- L-Ph. Lebeau
2- Jérôme Bastien
3- Benoît Lessard
4- R. de Grandpré
5- Réal Croisetière
6- René-Paul Paquin
- 1977: 1- Benoît Lessard
2- R. de Grandpré
3- Réal Croisetière
4- R.-Paul Paquin
5- V. Vertefeuille
6- Arthur Gaboury
- 1978: 1- R. Croisetière
2- R.-Paul Paquin
3- V. Vertefeuille
4- Arthur Gaboury
5- Ghislain Ross
6- Ovilla Gagnon

1979: 1- V. Vertefeuille
2- Arthur Gaboury
3- Ghislain Ross
4- Ovila Gagnon
5- André Lebeau
6- Claude Savard

1980: 1- Ghislain Ross
2- Ovila Gagnon
3- André Lebeau
4- Claude Savard
5- Thérèse St-Louis
6- Mme M. Vertefeuille

1981-1982: 1- André Lebeau
2- Claude Savard
3- Thérèse St-Louis
4- Mme M. Vertefeuille
5- Réal Gagnon
6- J.-Aimé Bruneau

Les marguilliers actuels:



Soirée de reconnaissance en l'honneur des marguilliers janvier 1982. 1^{ère} rangée: M. Ovila Gagnon, M. Jacques-Aimé Bruneau et M. Ghislain Ross. 2^e rangée: M. André Lebeau, M. Claude Savard, Mme Madeleine Vertefeuille, M. Réal Gagnon et Mme Thérèse St-Louis.

Les registres de notre paroisse

Le premier registre paroissial: 1697-1733

Voici les premiers actes de naissances, mariages, sépultures inscrits au registre de Maskinongé. On a gardé le texte original écrit en vieux français et les fautes, tels que transcrits par Mgr J.F. Béland.

PREMIÈRE NAISSANCE: 1701 Marguerite Dupuis

L'an mil sept cent et un le dernier jour de février, moy prêtre récollet soussigné ay baptisé une fille âgée d'environ quatre jours née du légitime mariage de françois dupuis et de Marguerite Baillac ses père et mère à laquelle j'ai imposé le nom de Marguerite. Le parrain a été le Sieur Claude Crevier et la marraine Marie Baillac.

f. Élisée Crey Récollet.

PREMIER MARIAGE: 1697 Denis Foucault et Catherine Pelletier

Le 12 novembre 1697. Denis foucault, † fils de Jean et d'Isabeth prévost, épouse aux 3-Rivières, Catherine Pelletier, fille de françois pelletier et de Marguerite Moriceau.

Jean François dit Foucault, époux d'Élizabeth prévost était fils de Pierre et de Péronne Borde, de St-Michel, Évêché de Périgueux.

Élizabeth Prévost était fille d'Adrien et de Marie Lebland, de St-Nicolas, ville de Rouen.

Ils eurent pour enfants: Denis marié à Catherine Pelletier; Élizabeth-Françoise, épouse de Jean françois Lemire — Jean-Bte marié à Marguerite Bergeron — Gabrielle mariée à René Le-febvre. Ils s'étaient mariés à Québec le 14 nov. 1671.

† Denis foucault ou mieux: Denis François dit Foucault.

J.F.B. ptre curé

PREMIÈRE SÉPULTURE: 1710 Marie-Anne Delpé

Ce vingt et un de janvier mil sept cent dix a été enterrée par moy soussigné prêtre récollet Marie Anne Delpé dite Sincerny, dans le cimetièrre de cette paroisse, femme de josph Petit sieur bruno de la rivière de Maskinongé elle est morte le dix-neuf du même mois après avoir donné des marques de patience et résignation à la volonté divine- En foy de quoy j'ai signé les jours et an que dessus.

f siméon dupont R.Miss.

Dans notre premier registre paroissial transcrit de l'original par Mgr J.F. Béland, il est intéressant d'y trouver les noms des gens qui se sont mariés, ceux des enfants qui ont reçu le baptême et aussi des personnes décédées dans les premières années de colonisation à Maskinongé.

Voici d'abord la liste des mariages de 1697 à 1716:

1697: 12 novembre

Foucault Denis, fils de Jean et de Élizabeth Prévost.
et

Pelletier Catherine, fille de François et de Marguerite Moriceau.

1701: 11 janvier

Vanasse Nicolas

et

Bergeron Jeanne

5 février

Lemire Jean-F. fils de Jean et de Louise Marsollet.

et

Foucault Françoise, fille de Jean-F. et de Élizabeth Prévost.

1705: 18 novembre

Lupien Baron Pierre

et

Courault Angélique

1706: 7 janvier

Crevier Claude

et

Petit Marie-Jeanne

29 avril

Fleury Jean, fils de François et de Jeanne Gilles.

et

Chauvin Marie, fille de veuve Lupien Nicolas.

1708: 6 février

Foucault J.-Bte, fils de Jean-François et de Élizabeth Provost.

et

Bergeron Marguerite, fille de Jean-F. et de Étienne Clerc.

1709: 8 janvier

Petit Joseph, fils de Joseph Sieur Bruno et de Marie-M. Chenet.

- et
Delpé Marie-Anne, fille de François et de Angéline Coucq.
- 5 février**
Labrèche Pierre, fils de Pierre et de Jeanne Damien.
- et
Lupien Marie-Anne, fille de Nicolas et de Marie Chauvin.
- 1712: 7 janvier**
Lampron Claude, fils de Jean et de Marie-A. Renault.
- et
Bruno Charlotte, fille de Jean-René et de Marie-Anne Poitreau.
- 1714: 4 mars**
Brisard Jean, fils de François et de Marie Bernard.
- et
Desjarlès Marie-Anne, fille de Jean et de Jeanne Trudel.
- 1715: 4 février**
Tétard Jean, fils de Charles et de Anne La Marque.
- et
Catherine Crevier (veuve), fille de Nicolas et de Louise Lecontre.
- 25 février**
Casabon Jean-Bte, fils de Martin et de Françoise Pelé.
- et
Petit Marie-Anne, fille de Joseph et de Marie-Madeleine Chéné.
- 1716: 19 février**
Brisset Charles, fils de Jacques et de Marguerite Dandeno.
- et
Bruno Marie-Josephte, fille de Joseph Petit et de M.-Madeleine Chéné.

Maintenant, vous verrez les baptêmes qui ont été faits de 1701 à 1716:

- 1701: 27 février**
Dupuis Marguerite, fille de François et de Marguerite Baillac.
- 1^{er} juin**
Lemire Jean-François, fils de J.-F. et de Françoise Foucault.

- 1703: **11 mars**
Lemyre Marie-Anne, fille de J.-François et de Françoise Foucault.
- 1704: **13 janvier**
Guinard Joseph, fils de Pierre et de Marie Baillac (dite Lamontagne).
- 1705: **23 janvier**
Dupuis Thérèse, fille de François et de Marguerite Bambiacc (Lamontagne).
- 25 janvier**
Sicard Louis, fils de Jean et de Geneviève Ratté.
- 14 février**
Lemyre Joseph, fils de J.-François et de Françoise Foucault.
- 4 mai**
Guinard Agathe, fille de Pierre et de Marie-Madeleine Bambiacc (Lamontagne).
- 1706: **15 mars**
Decert Marie, fille de Marie-Françoise.
- 29 juin**
Fleury Angélique, fille de Jean et de Marie Chauvin.
- 10 octobre**
Crevier Marie-Anne, fille de Claude et de Marie-Jeanne Petit.
- 21 octobre**
Decert Marguerite, fille de Michel et de Marie-Catherine Crevier.
- 8 novembre**
Sicard Agathe, fille de Jean et de Geneviève Ratté.
- 1707: **20 avril**
Dupuis J. François, fils de François et de Marguerite Banyacc (Lamontagne).
- 8 septembre**
Lemire Jean-Bte, fils de Jean-François et de Françoise Foucault.
- 1708: **11 août**
Crevier Agathe, fille de Claude et de Jeanne Petit.
- 3 octobre**
(Lupien) Baron Marguerite, fille de Pierre et de Angélique Lacoste (Courault).

- 1 novembre**
Dupuis Catherine, fille de François et de Marguerite Lamy (Lamontagne).
- 1709: 1 février**
Foucault Marie-Madeleine, fille de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.
- 29 septembre**
Sicard Geneviève Michelle, fille de Jean et de Geneviève Ratté.
- 30 décembre**
Lemire Marguerite, fille de J.-François et de Françoise Foucault.
- 1710: 15 mai**
Foucault J.-Bte, fils de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.
- 1711: 15 janvier**
Dupuis Marie-Anne, fille de François et de Marguerite Banyac.
- 12 février**
Blais Marie, fille de Jean et de Marie Sansquartier.
- 11 mars**
Sicard François, fils de Sieur Jean Sicard et de Geneviève Ratté.
- 4 avril**
Lupien (Baron) Jacques Antoine, fils de Pierre et de Angélique Courault.
- 7 juin**
Desers Ursule, fille de Michel et de Catherine Crevier.
- 1712: 1 mars**
Lemire René, fils de J.-François et de Françoise Foucault.
- 17 mai**
Lampron Claude, fils de Claude et de Marie Charlotte Bruneau (Lacharité).
- 24 mai**
Foucault Madeleine, fille de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.
- 1712: 17 août**
Banyac Joseph, fils de François et de Marie-Anne Fayé (Sansquartier).

23 novembre

Desquiels Marguerite, fille de Pierre et de Marie Anne Lupien (Labrèche).

1713: 7 février

Dupuis Exupère, fils de François et de Marguerite Banyac.

12 mai

Lupien (Baron) Jean-Marie, fils de Pierre et de Angélique Courrault.

9 décembre

Decert Catherine, fille de Michel et de Marie-Catherine Crevier.

1714: 11 mars

Lacharité, Marie-Josephte, fille de Claude et de Marie Bruno.

21 mars

Guinard Pierre, fils de Pierre et de Marie-Madeleine Banyac.

3 mai

Lemyre Alexis, fils de J.-François et de Françoise Foucault.

6 mai

Banyac Geneviève, fille de François et de Marie-Anne Fayau (alias Fayé).

6 juin

Foucault Pierre, fils de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.

17 octobre

Dupuis Gertrude, fille de François et de Marguerite Banyac.

17 octobre

Sicard Élizabeth, fille de Jean et de Geneviève Ratté.

1715: 7 avril

Guinard Judith, fille de Pierre et de Marie Banyac.

18 mai

Desquiels (Labrèche) Catherine, fille de Pierre et de M.-Anne Lupien (Baron).

11 juin

Bruneau M.-Josephte, fille de Joseph Petit et de Marie-A. Brisset.

11 juin

Baron Pierre Marie, fils de Pierre et de Angélique Lacoste (Courrault).

21 novembre

Brisard Alexis, fils de Jean et de Marie-Anne Desjarlais.

- 1716: 30 janvier**
Lacharité Jean-Bte, fils de Claude et de Marie Jolicoeur.
- 18 avril**
Courchaine Marguerite, fille de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.
- 21 juin**
Banyac François, fils de François et de Marie Faillot.
- 4 août**
Dupuis Brigitte, fille de François et de Marguerite Banyac.
- 11 septembre**
Lemire Pierre, fils de J.-François et de Françoise Foucaud.
- 8 octobre**
Sicard Amador Pierre, fils de Jean et de Geneviève Ratté.
- 16 octobre**
Bruno Marguerite, fille de Joseph Petit et de Marie-J. Brisset.
- 19 novembre**
Lupien (Baron) Charles Marie, fils de Pierre et de Angélique Courrault (Lacoste).
-

Enfin, on y voit quelques sépultures de 1710 à 1716:

- 1710: 19 janvier**
Delpé (Sincerny) M.-Anne, épouse de Joseph Petit Sieur Bruno.
- 15 mars**
Petit Marie-Jeanne, épouse de Claude Crevier.
- 1711: 5 avril**
Lemyre Marguerite, fille de J.-François et de Françoise Foucault.
- 1712: 9 septembre**
Decert Michel
- 1714: 19 mars**
Bruno Anonyme

1715: 24 février

Courchaine Pierre (Foucault), fils de J.-Bte et de Marguerite Bergeron.

5 juillet:

Parisien Marie, fille de Simon et de Marie Charlotte Bruno (Jolicoeur).

22 juillet

Dupuis Exupère, fils de François et de Marguerite Banyac (Lamontagne).

1716: 31 janvier

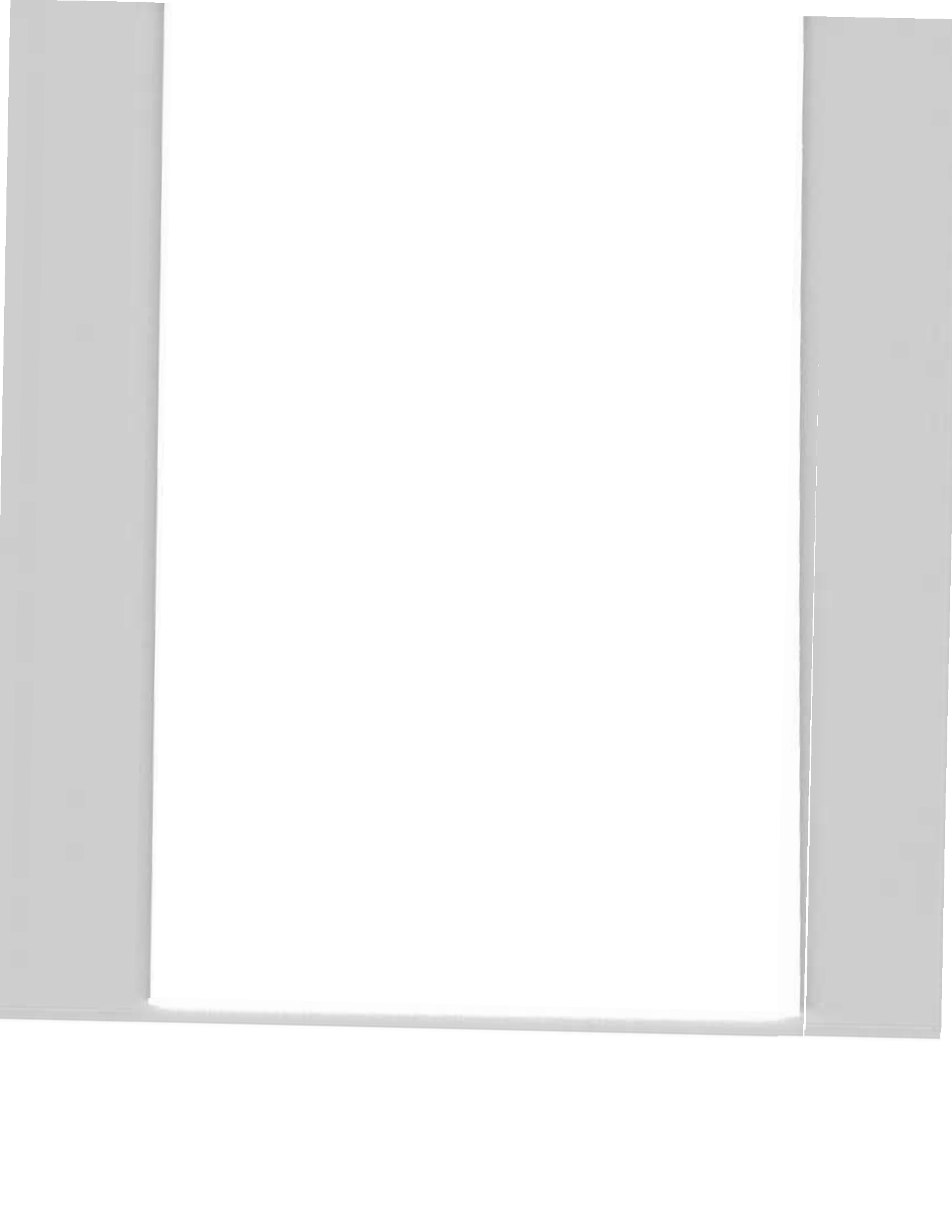
Baron Pierre Marie, fils de Pierre et de Angéline Lacoste.

14 avril

Marinot Marie-Anne.

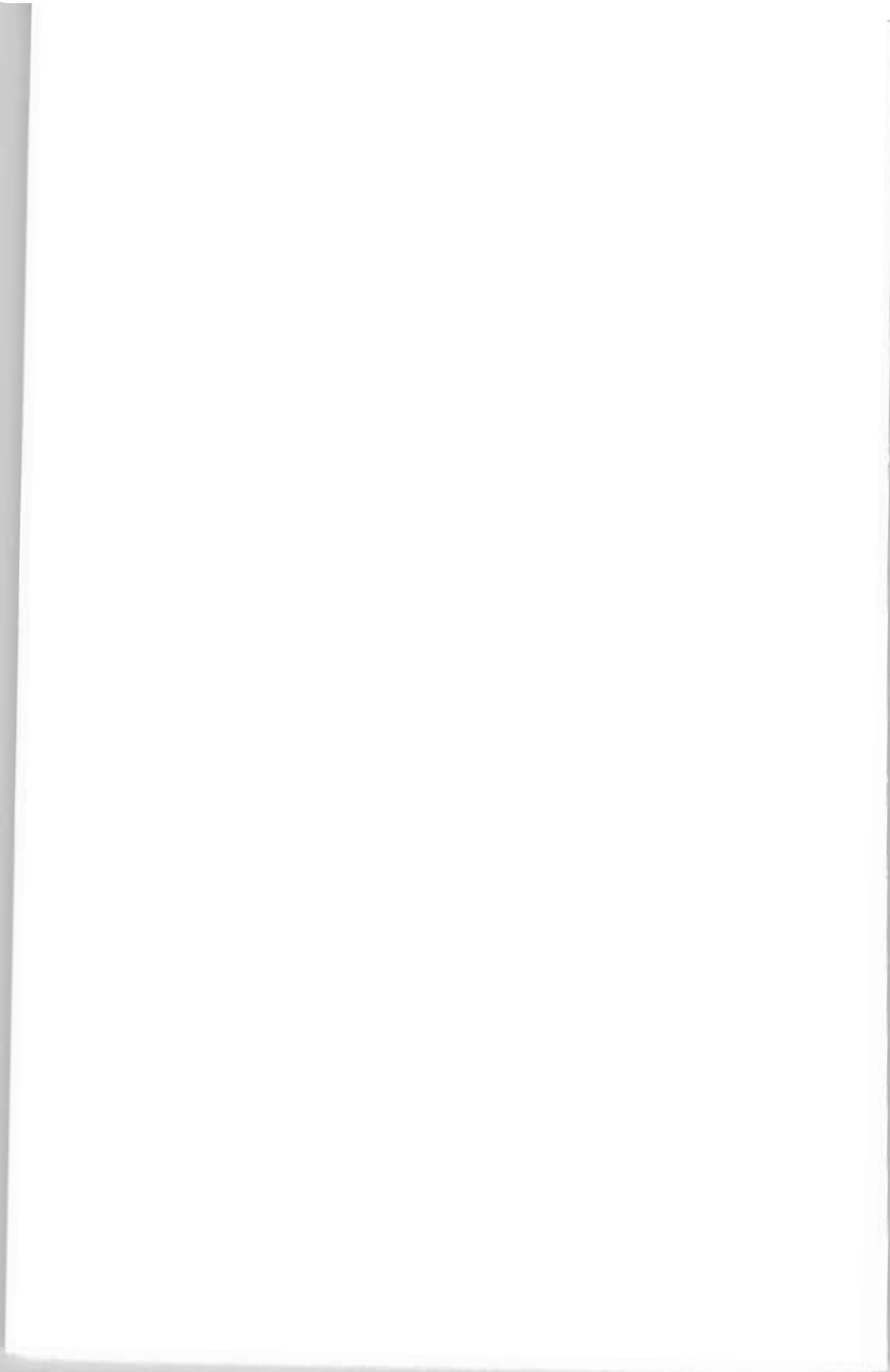
29 août

Desserres Marguerite



CHAPITRE 3

LA VIE MUNICIPALE



La paroisse de Maskinongé

Le 21 septembre 1721, dans un règlement fait par les ordres du Roi, entre Mgr l'évêque de Québec, Mgr St-Valier, le gouverneur De Vaudreuil et l'intendant Bigot qui déterminait les limites des paroisses, St-Joseph de Maskinongé a été reconnue «paroisse» par les autorités civiles et ecclésiastiques. Le roi confirma ce règlement le 3 mars 1722 et fut enregistré au conseil d'état le 5 octobre 1722. Mais l'érection civile de la paroisse date du 1^{er} juillet 1855.¹

La fondation du conseil de comté fut exécutée dans une demeure de Maskinongé en juillet 1855; le premier maire fut M. Alexandre Bareil Lajoie qui fut aussi le premier préfet de comté de Maskinongé. Le chef-lieu du comté a été un certain temps à Maskinongé, jusqu'à ce que Louiseville le devint par la suite. Maskinongé eut aussi durant de longues années le coroner du district en la personne du Dr Louis-Thomas Caron, un vieux médecin de campagne.²

D'après les procès-verbaux du deuxième registre, datés du 2 février 1874, (la municipalité n'ayant plus le premier registre en main), il est question de travaux exécutés et de règlements passés comme: ouverture de certains chemins et réparations de ponts, creusage de cours d'eau, l'entretien de certaines routes, confection de quai, remplissage d'éboulis. Il est à noter l'élection des conseils à chaque année et nomination d'inspecteurs de voirie désignés pour chaque rang de la paroisse qui voient à la surveillance de certains travaux de chemins, de fossés, de ponts. Il figure aussi des règlements passés au sujet de permis de boisson, de licences d'auberges, d'imposition des taxes et aussi des requêtes sur l'aqueduc, l'électricité, et d'autres réalisations comme pavage des rues, creusage d'un système d'égout unique, d'un service d'incendie.

On y fait mention de certains projets tels celui de la pose des poteaux de téléphone en 1898, celui du gouvernement provincial, à

1. Registre de la Fabrique, document à conserver.

2. Le Nouvelliste, 21 février 1961.

la séance du 25 novembre 1912, où il est question de la route macadamisée entre Montréal et Québec passant par Maskinongé.

Voici une demande spéciale de M. Édouard Guinard, tirée d'un procès-verbal du 7 octobre 1918. M. Guinard déclare au conseil qu'il a contracté du bois avec M. Téléspore Michaud de St-Gabriel de Brandon aux fins de faire le montage des billots de la Rivière Maskinongé en bas du Pont du Pacifique, d'y creuser un tunnel de 7 à 8 pieds et d'y installer une glissoire actionnée par un engin à gazoline. Pour ne pas embarrasser le chemin, il serait avantageux que les billots puissent passer sous le chemin public, il demande la permission de faire les travaux nécessaires à cette fin sous le chemin public vis-à-vis la glissoire qu'il doit installer. Ce tunnel aurait été creusé où existait la maison de M. Wilfrid Lincourt et les billots devaient être chargés sur les chars.

M. Guinard dit que son contrat est pour l'année 1919 et qu'il se tient responsable des dommages; le Conseil accède à sa demande.¹

La Corporation municipale était administrée par un seul conseil jusqu'en 1931 et à partir de ce moment-là, il y eut deux



Conseil de paroisse à Maskinongé en 1951. De gauche à droite: Bertrand Rinfret, Antonin Doucet, Albertino Lafrenière, Aimé Dugas, Odilon Rinfret maire, Jos Coutu et Régis Dupuis.

1. Procès-verbaux de la paroisse.

(Gracieuseté: Bertrand Rinfret)

conseils, soit un pour le village et l'autre pour la paroisse, et cela afin de pouvoir se donner les services appropriés à chacune des municipalités. Il est à souligner le bénévolat, la sagesse de ceux qui ont passé tour à tour à la mairie et à la fonction de conseillers pour régler les besoins, les améliorations et favoriser les intérêts de tous.

Actuellement, la Corporation Municipale Paroisse Maskinongé est dirigée par M. le maire Gilles Coutu qui est secondé par les conseillers suivants: Messieurs Jean Lebeau, Gérard Gagnon, Gilles Déry, Gilles Paquin, Benoît Lacombe, et Jules Lebeau. Le secrétaire municipal est M. Jacques Lafrenière.



Le Conseil actuel de la Municipalité Paroisse de Maskinongé. 1^{ère} rangée: Gérard Gagnon, Gilles Coutu, maire, Jacques Lafrenière, secrétaire. 2^e rangée: Jean Lebeau, Gilles Déry, Gilles Paquin, Benoît Lacombe, Jules Lebeau.

(Gracieuseté Jacques Vertefeuille)

La Municipalité Village de Maskinongé

La Municipalité Village voulant s'assurer des services publics tels que les pompes à incendie, et effectuer des travaux spécifiques au village, tels que les trottoirs, éclairage des rues, égouts, a voulu se former en corporation indépendante et assumer certaines améliorations qui concernaient uniquement les contribuables du village.

À la séance du Conseil du 6 juillet 1931, le secrétaire M. J.A.A. Lemyre, notaire, soumet le dossier comprenant: requête, plan, description technique se rapportant à l'incorporation projetée du Village Maskinongé, le tout envoyé par le département des affaires municipales de Québec. On discute amicalement et diverses opinions sont émises tant par les conseillers que par les contribuables.

Suite à ces délibérations, il est proposé par le conseiller Arthur Lemyre fils de Gonzague qu'il soit déclaré que le Conseil de la Municipalité Paroisse n'a pas d'objection à formuler contre l'incorporation projetée du Village Maskinongé. Ce qui fut adopté sur division; les conseillers Onésime Vanasse et Wilfrid Rinfret ont voté contre.



Conseil municipal du village de Maskinongé en 1931. Rangée du bas: notaire Lemire secrétaire, Dr Louis-Thomas Caron maire, J.C.F. Desjarlais pro-maire. Rangée du haut: Narcisse Bastien, Adélard Lemire, Philias Boucher, Alphonse Lafrenière, Alcide Lemire.

(Gracieuseté: Mme Marie Lemyre)

Jeudi le 15 octobre 1931, a lieu la session générale et mensuelle de la Municipalité Paroisse de Maskinongé tenue à une heure de l'après-midi dans la salle publique. Étaient présents messieurs les conseillers: Joseph Béland, fils de Théophile, Joseph Lebrun, Arthur Lemyre, fils de Gonzague, J. Odilon Rinfret, Onésime Vanasse, Wilfrid Rinfret et le secrétaire J.A.A. Lemyre; M.

Joseph Béland pro-maire prend le fauteuil. Le secrétaire donne lecture de la Proclamation du Lieutenant-Gouverneur, publiée le 10 octobre 1931, établissant la Municipalité Village de Maskinongé. Le secrétaire donne aussi lecture d'un document en date du 10 octobre 1931, signé par Louis-Thomas Caron, maire, soumettant que par suite de l'incorporation du Village, il n'est plus qualifié pour agir comme maire de cette municipalité et offre sa démission.

Il est proposé par le conseiller W. Rinfret que Joseph T. Letendre, cultivateur de Maskinongé soit élu maire de cette municipalité en remplaçant M. Louis-Thomas Caron, ce qui fut adopté unanimement. L'élection du 28 octobre 1931 pour la Municipalité Village a choisi pour membres du Conseil comme 1^{er} maire du village M. Louis-Thomas Caron et comme conseillers, Narcisse Bastien, Philius Boucher, Joseph C.F. Desjarlais, Alphonse Lafrenière fils d'Isaïe. Adélard Lemyre, Alcide Lemyre et le secrétaire M. le notaire J.A.A. Lemyre.

Le premier discours d'ouverture du maire fut coupé d'applaudissements, de cris d'espoir en l'avenir de la nouvelle municipalité. Des paroles agréables sont aussi adressées à la municipalité paroisse dont la jeune municipalité est le premier rameau. M. le maire invite ses concitoyens à la paix, à la concorde afin d'avoir la force dans l'union des bonnes volontés. L'assemblée se termina par le chant «Ô Canada».

On choisit le 1^{er} mercredi de chaque mois à 7 hres p.m. pour les séances régulières du conseil pour les mois d'été, et à 6 hres pour les mois d'hiver, et on décide aussi que l'usage du tabac sera prohibé durant les séances. L'incorporation a coûté \$565.35, montant payé à titre d'honoraires et déboursés au notaire J.A. Ferron.

Dès les premières séances, le maire suggère la formation de divers comités de citoyens chargés d'aider le Conseil dans ses différentes activités. C'est une suggestion bien vue du Conseil. Deux comités se forment: 1^{er}, un Comité d'aide au chômage composé de M. Adélard Lemyre, président et de Messieurs Fabrice L'Heureux, M. W.B. Lafrenière, Édouard Paquin, Jos. A. Saucier, et Romuald Grenier comme assesseurs avec liberté de s'adjoindre telle personne qu'il croira utile. 2^o Un comité de protection contre l'incendie composé du président, M. Alcide Lemyre aidé de Aimé Lemyre, Alphonse Lessard, Jos. E. Savoie, J. Aimé Dugas et possibilité de s'adjoindre d'autres personnes.

M. Fabrice L'Heureux propose qu'une demande soit faite au ministre du travail de mettre à la disposition de la Corporation la

somme de \$5,000.00 pour l'érection d'une salle paroissiale en vue d'aider à solutionner la crise du chômage.

Malgré l'échec du référendum du 8 avril 1931 dont voici le résultat: Au 30 mars 1931 il y a projet d'ériger en cette municipalité une salle dont le coût ne devrait pas excéder \$8,000.00, dont la moitié payable par la corporation et la balance au moyen de l'octroi des Gouvernements Provincial et Fédéral à titre d'aide au chômage. Avant de donner suite à ce projet, il se fait une consultation des propriétaires et occupants de biens-fonds imposables sis dans cette municipalité pour connaître leur opinion sur l'opportunité de construire une telle salle. Il y a eu 140 voteurs dont 91 ont voté affirmativement et 49 négativement. L'évaluation des votes affirmatifs se totalise à \$148,460.00 et l'évaluation des votes négatifs à \$244,231.00.

Le 14 mars 1933, M. L. F. Lemyre suggère encore la construction de cette salle municipale en vue d'enrayer un peu la crise qui sévit toujours.

Le 1^{er} juin 1932, la Corporation Village achète une pompe à incendie d'une pesanteur de 200 lbs avec un débit d'environ 300 gallons d'eau à la minute (mesure impériale) à la pression 120 lbs, en plus 1,500 pieds de boyaux de toile de 3 pouces de diamètre et accessoires ordinaires au prix de \$2,272.00 qui ont été livrés à la corporation le 3 août 1932.

Dès septembre 1932, la nouvelle salle de conseil est chez M. Prime Lajoie, et on achète douze chaises et un fauteuil et M. le conseiller Boucher fait don d'une bonne et solide table autour de laquelle le conseil délibère et il affirme qu'elle est de force à supporter le poids de nos misères municipales. M. le maire Caron donne le tapis couvrant cette table et dit qu'il est de grandeur à abriter dans ses plis le verbiage des membres du conseil qui sont priés de ne pas se gêner.

Le 1^{er} chef de police dans le village est M. Hormisdas Branchaud qui fait le service gratuitement. Messieurs Doria Boucher et Alphonse Dupuis sont nommés constables. On achète aux deux constables des insignes suivant le modèle approuvé par la police et M. Alcide Lemyre offre d'acheter les coiffures pour ces hommes. M. C. A. Morin, ex-membre de la force constabulaire de Montréal, à titre d'inspecteur, a fait don au conseil d'un revolver, de menottes, et d'une chaînette de constable, émettant l'espoir qu'il n'en ait jamais besoin. Chez Prime Lajoie, on y installe deux cellules pour détenus, petit local comme prison commune, muni du

nécessaire. Le premier gardien de prison pour surveiller les vagabonds fut M. Prime Lajoie. Il semble que la clientèle s'est faite rare.

Ce service de police était une mesure de prévention. On a tenu à le maintenir durant plusieurs années: on se rappelle des agents tels que M. Joseph Patry, Josaphat Adam, Marcel Lemyre.



M. Josaphat Adam, constable.

(Gracieuseté. M Léo Adam)

Quant aux chefs-pompiers sur l'ancien système de pompes à incendie, comme après l'achat des pompes en 1932, M. Alcide Lemyre fut le premier chef-pompier à occuper ce poste, aidé de M. Lucien Morin. En 1940, M. Adrien Lajoie et Léopold Bastien remplacent M. Alcide Lemyre bien qu'il continue à aider. En 1980, Adrien Lajoie démissionne après quarante ans de loyaux services, M. Léopold Bastien et son frère Jérôme Bastien prennent la relève.

Quelques réalisations à signaler sans omettre les travaux ordinaires qui sont tout aussi remarquables, ont lieu au cours des années. À la séance du 7 août 1943, alors que M. Pierre Dalcourt est maire, on passe le règlement suivant: Les chemins sis dans cette municipalité seront faits et entretenus à la charge de la municipalité.

En août 1951, avec le maire Dr Roland Bernèche, il est passé

un règlement pour procéder à l'enlèvement des vidanges dans les limites de cette municipalité. M. le maire signale qu'il est de l'intérêt, de la santé, et de la salubrité publique que ces matières ne restent pas à perpétuelle demeure sur les emplacements ou dans les dépendances des résidents, à cause de la décomposition de ces matières qui peut s'opérer plus spécialement durant la saison des chaleurs, sans causer un préjudice grave à la santé des citoyens. En octobre 1952, des travaux d'égouttement sont réalisés sur la rue St-Charles. À l'époque du maire J. A. A. Gagnon, des trottoirs sont refaits sur la rue St-Joseph, Béland et Bélair en juin 1955. Il y a l'ouverture de la rue St-Luc en septembre 1957 et aussi en cette même année le numérotage des édifices maisons.

Comité des incendies

Le règlement 90 est révisé le 5 juin 1957, afin de pourvoir les biens immeubles, situés en cette municipalité, d'une protection efficace contre l'incendie. Le présent règlement est confié, quant à son exécution, à un comité de trois membres que le Conseil nommera par résolution et qui portera le nom: «Comité des incendies du Village de Maskinongé». Cette commission aura ensuite pour tâche de voir à l'exécution du présent règlement et surtout de pourvoir la municipalité d'un nombre de pompiers volontaires suffisants pour procurer à la municipalité la sécurité et la protection au cas d'incendie. Le Comité verra à nommer le chef de pompiers. Le Comité d'incendie ne permettra la sortie du camion-pompe, de son outillage et de son personnel de pompiers, que sur réquisition du maire de la municipalité.

En novembre 1962, alors que Rolland Livernoche est maire, une station de pompe est bâtie sur la rue Ste-Marie pour remplacer la première bâtisse qui remisait les agrès de la brigade de feu en juin 1913. En 1964, un camion automobile a été acheté par la municipalité et a été transformé en camion-incendie par M. Lucien Morin et Roland Brazeau. Ce camion est muni d'un réservoir d'approvisionnement d'eau d'une capacité de 1,500 gallons d'eau pour alimenter une pompe à propulsion. Et on a aussi fait l'achat de tous les accessoires ordinaires, de fabrication Thibault.

En octobre 1964, une demande de construction pour un bureau de poste, sur la rue Ste-Marie, a été faite. Ce projet a été réalisé. Le nouveau bureau de poste a été inauguré le 16 juillet 1965.



Bureau de poste de Maskinongé situé à 14, rue Ste-Marie.

(Gracieuseté: Lyne Croisetière)

Le 19 mars 1965, le pont Galipeault est éclairé. Pour la première fois, les citoyens auront le bonheur de l'admirer à la tombée du jour. À l'époque du maire Guy Otis, en décembre 1965, M. Alcide Lemyre vend l'aqueduc à la municipalité Village.

Dans le cadre d'un programme des travaux d'hiver 1965-1966, il y a construction d'une usine de filtration.

Le 4 novembre 1966, le garage municipal actuel est construit sur la rue St-Denis d'une dimension de 25 × 50 pieds.

En 1967-1968, on refait les trottoirs sur la rue St-Laurent, St-Joseph ainsi que la ligne principale d'aqueduc sur la rue St-Denis, St-Laurent et St-Joseph; en même temps on pose des tuyaux pour l'aqueduc, et un tuyau pour les égouts. Le 3 mai 1967, on effectue l'achat d'une pompe qui sera mise sur le camion-citerne et qui servira au remplissage du camion.

En février 1970, il y a prolongement du réseau d'aqueduc et des égouts sur la rue St-Joseph et ainsi que la pose d'un tuyau traversant la rivière Maskinongé sous le pont Canadien Pacifique. En août 1970, le conseil achète une rue entre Édouard Casaubon et Léo Vermette qui part de la rue St-Charles pour se rendre au terrain de jeu. On fait l'achat d'un terrain pour une autre rue entre le terrain Ursule Dugas et de Mme Henry Lesage. On discute enfin d'un projet de lumières sur le terrain de balle de l'O.T.J.

En novembre 1972, alors que M. Léonard Paquin est maire, on décide que les séances du Conseil auront lieu le premier mardi du

mois au lieu du premier mercredi. Cette même année, il y a ouverture de la rue Paquin; en 1973, celle de la rue Désiré, et St-Patrice en octobre 1974, de même que la pose d'asphalte sur la rue St-Luc.

Le 15 octobre 1975, il y a des travaux spéciaux dans la rue St-Aimé, suite à l'éboulis chez M. Michel Dupuis. En octobre 1976, la municipalité paroisse à l'époque du maire Origène Lemyre, achète un camion-pompe et en mars 1977, il y a entente avec le Village et la Paroisse de Maskinongé pour la fusion des services d'incendie. La Paroisse loue une partie du garage municipal au Village pour remiser son camion. Alors le chef pompier de la paroisse était M. Paul-Aimé Clément, en fonction depuis 20 ans. Il est aujourd'hui remplacé par M. Roger Gagnon.

Le 20 juin 1977, par une résolution de chacune des municipalités, il est décidé qu'une entraide mutuelle et réciproque, sans rémunération, sera acceptée pour l'usage du camion-incendie de 500 gallons, de la paroisse et du camion-citerne de 1,500 gallons, du village, quand les incendies les nécessiteront, soit au village ou en paroisse.

Une autre rue s'ouvre en date du 21 février 1977, elle prend le nom de rue Marcel.

En 1978, à l'époque où M. Léo Vermette est maire, des soumissions sont ouvertes concernant le réaménagement de l'usine de filtration. Et le 8 février 1978, se conclut un règlement d'emprunt pour la rénovation de l'usine par le Conseil municipal du village et permettant la conclusion d'une entente entre les deux corporations: village et paroisse.

Le 7 décembre 1979, il y a formation d'un comité intermunicipal entre le Village, représenté par M. Léo Vermette, maire, et la Paroisse représentée par M. Gilles Coutu, maire, pour exercer des pouvoirs de gérance et d'exploitation de l'usine de filtration. Le 8 avril 1978, on inaugure et bénit le nouveau bureau municipal situé sur la rue St-Denis.

Le 1^{er} décembre 1979 se ferme le dépotoir municipal.

Le 9 septembre 1980, mardi après-midi, dans la salle municipale du village Maskinongé, la Municipalité Village représentée par M. Léonard Paquin, maire, et celle de la Paroisse représentée par M. Gilles Coutu, maire, et de nombreux autres invités, assistent à la signature d'une promesse de vente entre la Compagnie Habitat Maskinongé et la Corporation, sans but lucratif, du Manoir Jésus-

Marie (ancien couvent de Maskinongé). Cette signature touchait un important projet: la mise en chantier de 27 logements pour personnes retraitées, au coût de \$676,000. M. Antonio Yanakis, député de Berthier, Maskinongé, au fédéral, Claude Robert, gérant de la Société Canadienne d'hypothèque et de logement, M. Jean-Charles Paquin, propriétaire de la bâtisse, Claude Doyon, président et Claude Dupuis, vice-président de la Corporation du Manoir Jésus-Marie, signent ce document devant M. Guy Bélisle, notaire.

Le 6 avril 1981, la Fabrique offre aux municipalités Village et Paroisse un terrain sur la rue Désiré pour \$1.00, pour la construction d'une salle paroissiale. Ce projet est toujours en suspens. Un comité doit être formé pour en faire une étude plus approfondie.

En l'espace d'un an, la municipalité Village a changé trois fois de maire. M. Léonard Paquin, à la séance du 5 mai 1981, donne sa démission pour des raisons personnelles. Quelque temps après, M. Viateur Lemyre, conseiller, prend sa relève. Ayant à résoudre de nombreux problèmes complexes et tout spécialement celui qui amena la démission de la secrétaire municipale, M. Lemyre se voit aussi forcé de donner sa démission pour des raisons de santé le 2 décembre 1981. Il faut se trouver un nouveau maire. Un autre conseiller, M. Jacques Grenier, accepte le 20 décembre 1981 de remplacer M. Lemyre. Il est présentement secondé des conseillers: Gilles Lajoie, Fabien Deschênes, Louis Lacourse, Gilles Morin, Clermont Couture, Florent Masson, pour diriger les projets de notre beau village. La secrétaire municipale est Mme Thérèse Pelletier.



Conseil actuel du Village de Maskinongé. 1^{ère} rangée: Gilles Lajoie, Jacques Grenier, maire, Thérèse Pelletier, secrétaire. 2^e rangée: Fabien Deschênes, Clermont Couture, Gilles Morin, Louis Lacourse, Florent Masson.

(Gracieuseté. Jacques Vertefeuille)

MAIRES
et
CONSEILLERS
de la Municipalité Paroisse de Maskinongé de 1874 à 1982

- 1874: Joseph Lebeau
Hilaire Baril
Adolphe Martin *Maire: Isaïe Marchand*
Charles Grenier
Louis Lemire (dit Gonnevillè)
Basile St-Antoine
- 1875: Isaïe Marchand
Adolphe Martin
Joseph Lebeau *Maire: Narcisse Desrosiers*
Charles Grenier
Basile St-Antoine
Louis Lemire (dit Gonnevillè)
- 1876: Désiré Cartier
Basile St-Antoine
Charles Grenier *Maire: Narcisse Desrosiers*
Joseph Lebeau
Joseph Morin
Isaïe Marchand
- 1877: Isaïe Marchand
François Déziel
Joseph Morin *Maire: Narcisse Desrosiers*
Charles Grenier
François Lebeau
Désiré Cartier
- 1878: Séraphin Laurendeau
Charles Grenier
Ludger Ayotte *Maire: Jos Morin*
François Déziel
François Lebeau
Désiré Cartier
- 1879: Charles Boucher
François Déziel
François Lebeau *Maire: Ludger Ayotte*
Charles Grenier
Charles Bouchard
Séraphin Laurendeau

- 1880: Charles Bouchard
 Joseph Landry
 Élie Rinfret *Maire: Ludger Ayotte*
 Charles Onésime Aubry dit Francoeur
 Charles Grenier
 Séraphin Laurendeau
- 1881: Honoré Lemire
 Félix Dupuis
 Charles Bouchard *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Joseph Landry
 Élie Rinfret
 Charles Onésime Aubry (Vertefeuille)
- 1882: Joseph Landry
 Charles Lacombe
 Félix Dupuis *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Amable Adam
 Élie Rinfret
 Honoré Lemire
- 1883: Félix Dupuis
 Amable Adam
 Élie Rinfret *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Honoré Lemire
 Joseph Landry
 Charles Lacombe
- 1884: Louis Léandre Doucet
 Édouard Coutu
 Félix Dupuis
 Honoré Lemire *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Charles Lacombe
 Amable Adam
- 1885: Édouard Coutu
 Honoré Lemire
 Louis-Léandre Doucet *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Joseph Lemire
 Isaïe Lupien
 Arthur Sicard de Carufel
- 1886: Honoré Lemire
 Georges Lebrun
 Arthur Sicard de Carufel *Maire: Isaïe Lafrenière*
 Isaïe Lupien
 Joseph Lemire
 Charles Lebrun

- 1887: Honoré Lemire
 Charles Lebrun
 Isaïe Lupien
 Arthur Sicard de Carufel
 Olivier Guinard
 Georges Lebrun
Maire: Ovide Fleury
- 1888: Honoré Lemire
 Charles Lebrun
 Georges Lebrun
 Olivier Guinard
 Thomas Vanasse
 Ovide Vanasse
Maire: Ovide Fleury
- 1889: Olivier Guinard
 Ovide Fleury
 Ovide Vanasse
 Honoré Lemire
 Thomas Vanasse
 Joseph Bibaud
Maire: Antoine Rinfret
- 1890: Joseph Bibaud
 Thomas Vanasse
 Charles Jollet
 Ovide Vanasse
 Amable Déziel
 Alfred Gingras
Maire: Antoine Rinfret
- 1891: Joseph Bibaud
 Amable Déziel
 Alfred Gingras
 Charles Jollet
 Félix Cloutier
 François Lemire
Maire: Antoine Rinfret
- 1892: Flavien Rinfret
 Charles Lefebvre
 Charles Polette
 Félix Cloutier
 Alfred Gingras
 Amable Déziel
Maire: François Lemyre
- 1893: Flavien Rinfret
 Charles Lefebvre
 Félix Cloutier
 Georges Dugas
 Alfred Ross
 Thomas Fréchette
Maire: François Lemyre

- 1894: Charles Lefebvre
 Flavien Rinfret
 Georges Dugas
 Thomas Fréchette
 Alfred Ross
 Ovide Fleury
Maire: Isaïe Dampousse
- 1895: Victor Sicard
 Jean-Baptiste Ross
 Thomas Fréchette
 Alfred Ross
 Georges Dugas
 Ovide Fleury
Maire: Isaïe Lafrenière
- 1896: Pierre Giguère
 Cléophas Bastien
 Victor Dubé
 Olivier Béland
 Jean-Baptiste Ross
 Ovide Fleury
Maire: Victor Sicard
- 1897: Noé Bruneau
 Louis Bélair
 Victor Dubé
 Jean-Baptiste Ross
 Cléophas Bastien
 Pierre Giguère
Maire: Victor Sicard
- 1898: Alexis Bastien
 Cléophas Bastien
 Pierre Giguère
 Victor Dubé
 Noé Bruneau
 Louis Bélair
Maire: Stéphane Laurendeau
- 1899: Noé Bruneau
 Alexis Bastien
 Louis Landry
 Édouard Gravel
 Gaspard Wolfe
 Louis Bélair
Maire: Stéphane Laurendeau
- 1900: Hilarion Martin
 David Vanasse (Vertefeuille)
 Alexis Bastien
 Gaspard Wolfe
 Louis Landry
 Édouard Gravel
Maire: Stéphane Laurendeau

L'année 1901, 1902, 1903 il n'y en a aucun.

1904: Onésime Adam
Honoré Desrosiers
Alfred Doucet *Maire:* Thimothée Laroche
Antoine Lemyre
Édouard Lemyre
Charles Grenier

1905: Arthur Bastien
Alphonse Beaulieu
Victor Brousseau *Maire:* Antoine Lemyre
Prosper Bastien
Alfred Ross
Wilfrid Lafrenière

1906: Arthur Bastien
Prosper Bastien
Alfred Doucet *Maire:* Alphonse Beaulieu
Joseph Grenier
Antoine Désaulniers
Jean-Baptiste Croisetière

1907: Arthur Bastien
Joseph Grenier
Adolphe Lebrun *Maire:* Alphonse Beaulieu
Jean-Baptiste Croisetière
Ernest Morin
Antoine Désaulniers

1908: Arthur Bastien
Hormisdas Lafrenière
Joseph Grenier *Maire:* Alphonse Beaulieu
Adolphe Lebrun
Ernest Morin
Antoine Désaulniers

1909: O. Michaud
Adolphe Lebrun
Hormisdas Brousseau *Maire:* Arthur Bastien
Félix Gonneville
Ernest Morin
H. Lafrenière

- 1910: Onésime Guinard
 Félix Gonneville
 H. Lafrenière *Maire: Arthur Bastien*
 Onésime Michaud
 Hormisdas Brousseau
 David Gaboury
- 1911: Hormisdas Brousseau
 Félix Gonneville
 David Gaboury *Maire: Onésime Michaud*
 Henri Vertefeuille
 Ernest Béland
 Onésime Guinard
- 1912: Jean-Baptiste Lincourt
 David Gaboury
 Onésime Guinard *Maire: Onésime Michaud*
 Ernest Béland
 Henri Vertefeuille
 Hormisdas Bruneau
- 1913: Ernest Béland
 Henri Vertefeuille
 Hormisdas Bruneau *Maire: Onésime Michaud*
 J. B. Lincourt
 Joseph S. de Carufel
 Théophile Sicard
- 1914: Hormisdas Bruneau
 Jean-Baptiste Lincourt
 Théophile Sicard *Maire: Joseph O. Paquin*
 Joseph S. de Carufel
 Alphonse Boucher
 Onésime Michaud
- 1915: Théophile Sicard
 Joseph Trudel
 Alphonse Boucher *Maire: Joseph O. Paquin*
 Althur Baril (fils d'Hilaire)
 Arthur Baril (fils de Dieudonné)
 Joseph S. de Carufel
- 1916: Alphonse Boucher
 Pierre Dalcourt *Maire: Joseph O. Paquin*
 Arthur Baril fils d'Hilaire
 Arthur Baril fils de Dieudonné
 Joseph A. Trudel
 Jean-Baptiste Drainville

- 1917: F.X. Gravel
 Romuald Grenier
 Arthur Baril *Maire: Pierre Dalcourt*
 Alpide Lebeau
 Joseph Vanasse
 Arthur Baril fils de Hilaire
- 1918: Arthur Baril fils de Dieudonné
 Arthur Baril fils de Hilaire
 F.X. Gravel *Maire: Pierre Dalcourt*
 Hervey Lebrun
 Pierre Lemyre fils d'Honoré
 Joseph Vanasse fils de Jean-Baptiste
- 1919: Charles Adam
 Ernest Beaulieu
 Ovide Saucier *Maire: Théophile Sicard*
 F.X. Gravel
 Hervey Lebrun
 Pierre Lemyre
- 1920: Ovide Saucier
 Stanislas Gaboury
 Charles Édouard Vanasse *Maire: Arthur Baril*
 Charles Adam
 Ernest Beaulieu
 Maxime St-Louis
- 1921: Jean-Baptiste Bastien
 Joseph Désaulniers
 Onésime Ross *Maire: Arthur Baril*
 Stanislas Gaboury
 Maxime St-Louis
 Charles Édouard Vanasse
- 1922: Jean-Baptiste Bastien
 Joseph Désaulniers
 Onésime Ross *Maire: Arthur Baril*
 Omer Déziel
 Joseph Rinfret
 Charles Édouard Vanasse
- 1923: Joseph Rinfret
 Charles Édouard Vanasse
 Omer Déziel *Maire: Ernest Beaulieu*
 Joseph Déziel
 Onésime Déziel
 Alexis Guinard

- 1924: Joseph Déziel
Onésime Déziel
Alexis Guinard *Maire: Ernest Beaulieu*
Eugène Gagnon
Augustin Giguère
Joseph Rinfret
- 1925: Eugène Gagnon
Augustin Giguère
Joseph Rinfret *Maire: Louis Bélair*
Alexis Guinard
Alexandre Lemyre
Pierre Lemyre
- 1926: Alexandre Lemyre
Pierre Lemyre
Moïse Coutu *Maire: Louis Bélair*
Alfred Doyon
Alphonse Lebrun
Alexis Guinard
- 1927: Moïse Coutu
Alfred Doyon
Alphonse Lebrun *Maire: Jos Louis Paquin*
Joseph Cournoyer
Médard B. Lafrenière
Arthur Lemyre fils de Théodule
- 1928: Darius Lebeau
Hormisdas Croisetière
Joseph Cournoyer *Maire: Jos Louis Paquin*
Médard B. Lafrenière
Arthur Lemyre
Joseph Béland
- 1929: Joseph Cournoyer
Médard B. Lafrenière *Maire: Jos. Louis Paquin*
Arthur Lemyre fils de Théodule
Joseph Béland fils de Théophile
Hormisdas Croisetière
Darius Lebeau
- 1929: Joseph Béland fils de Théophile
Darius Lebeau *Maire: Arthur Baril*
Arthur Lemyre fils de Gonzague
Joseph Belisle
Philippe Vanasse
Joseph A. Saucier

- 1930: Joseph Lebrun
 Arthur Lemyre fils de Gonzague
 Jos Bélisle *Maire:* Arthur Baril
 Joseph Béland fils de Théophile
 Joseph A. Saucier
 Philippe Vanasse
- 1931: J. Odilon Rinfret
 Onésime Vanasse
 Wilfrid Rinfret *Maire:* Louis-Thomas Caron
 Authur Lemyre fils de Gonzague
 Joseph Béland fils de Théophile
 Joseph Lebrun
- 1932: Onésime Vanasse
 Wilfrid Rinfret
 Joseph Vincent *Maire:* Joseph T. Letendre
 Charles Édouard Déziel
 Léon Morin
 Odilon Rinfret
- 1933: Joseph Vincent
 Charles Édouard Déziel
 Léon Morin *Maire:* Joseph T. Letendre
 J. Odilon Rinfret
 Joseph DeSerres
 Wilfrid Adam
- 1934: Hormisdas Croisetière
 Jules Paquin
 Charles Olivier Lemyre *Maire:* Jos. T. Letendre
 Odilon Rinfret
 Joseph DeSerres
 Wilfrid Adam
- 1935: Hormisdas Croisetière
 Jules Paquin
 Charles Olivier Lemyre *Maire:* Hervey Lebrun
 Domina Rinfret
 Wilfrid Lessard
 Donat Rinfret
- 1936: Hormisdas Croisetière
 Antonin Bastien fils de Charles
 Gaspard Guinard *Maire:* Hervey Lebrun
 Domina Rinfret
 Wilfrid Lessard
 Donat Rinfret

- 1937: J. Anaclet Brissette
 Léon Lambert
 Ovila Bélisle *Maire: Philippe Vanasse*
 Hormisdas Croisetière
 Antonin Bastien fils de Charles
 Gaspard Guinard
- 1938: Joseph Lebrun
 Léon Lambert
 Ovila Bélisle *Maire: Philippe Vanasse*
 Philiass Carle
 Antonin Bastien fils de Charles
 Hormisdas Baril
- 1939: Moïse St-Antoine
 Donat Marchand
 Donatien Dupuis *Maire: Philippe Vanasse*
 Philiass Carle
 Hormisdas Baril
 Antonin Bastien fils de Charles
- 1940: Roméo Lafrenière
 Adrien Gagnon fils de Charles
 Claudio Robert *Maire: Philippe Vanasse*
 Moïse St-Antoine
 Donat Marchand
 Donatien Dupuis
- 1941: Émile Bastien
 Louis Cournoyer
 Charles Adam fils *Maire: Philippe Vanasse*
 Roméo Lafrenière
 Adrien Gagnon
 Claudio Robert
- 1942: Roméo Lafrenière
 Adrien Gagnon
 Lucien L'Heureux *Maire: Philippe Vanasse*
 Émile Bastien
 Louis Cournoyer
 Charles Adam
- 1943: Adrien Gagnon fils de Charles
 Roméo Lafrenière
 Lucien L'Heureux *Maire: Donat Rinfret*
 Adrien Gaboury
 Wilfrid Bernèche
 Hormisdas Bastien fils de Adélard

- 1944: Roméo Lafrenière
 Hormisdas Bastien
 Adrien Gaboury
 Honorat Paquin
 Aristide Croisetière
 Wilfrid Bernèche
Maire: Donat Rinfret
- 1945: Adrien Gaboury
 Lucien Morin
 Henri-Paul Lebrun
 Honorat Paquin
 Aristide Croisetière
 Roméo Lafrenière
Maire: Gaspard Guinard
- 1946: Honorat Paquin
 Azarias Gagnon
 Épiphane Dauphinais
 Adrien Gaboury
 Henri-Paul Lebrun
 Lucien Morin
Maire: Gaspard Guinard
- 1947: Régis Dupuis
 Joseph Coutu
 Épiphane Dauphinais
 Azarias Gagnon
 Honorat Paquin
 Lucien Morin
Maire: Gaspard Guinard
- 1948: Lucien Morin
 Régis Dupuis
 Joseph Coutu
 Épiphane Dauphinais
 Georges Lajoie
 Théophile Béland
Maire: Gaspard Guinard
- 1949: Georges Lajoie
 Épiphane Dauphinais
 Théophile Béland
 Joseph Coutu
 Régis Dupuis
 Bertrand Rinfret
Maire: Odilon Rinfret
- 1950: Albertino Lafrenière
 Antonin Doucet
 Théophile Béland
 Joseph Coutu
 Régis Dupuis
 Bertrand Rinfret
Maire: Odilon Rinfret

1951: Odilon Rinfret
Donat Laurendeau
Régis Dupuis
Bertrand Rinfret *Maire: Odilon Rinfret*
Antonin Doucet
Albertino Lafrenière
Théophile Béland

1952: Antonin Doucet
Paul Cournoyer
Gérard Livernoche *Maire: Odilon Rinfret*
Donat Laurendeau
Régis Dupuis
Bertrand Rinfret

1953: Donat Laurendeau
Émilien Gaboury
Sylva Letendre *Maire: Odilon Rinfret*
Paul Cournoyer
Gérard Livernoche
Antonin Doucet

mai

1954: Sylva Letendre
Antonin Doucet
Paul Cournoyer *Maire: Odilon Rinfret*
Gérard Livernoche
Donat Laurendeau
Émilien Gaboury

août

1954: Angelbert Doyon
Jules St-Louis
Simon Vertefeuille *Maire: Odilon Rinfret*
Donat Laurendeau
Sylva Letendre
Émilien Gaboury

1955: Donat Laurendeau
Anglebert Gagnon
Sylvio Letendre *Maire: Odilon Rinfret*
Simon Vertefeuille
Angelbert Doyon
Jules St-Louis

- 1956: Émile Coutu
 Georges Lemyre
 Angelbert Doyon *Maire: Odilon Rinfret*
 Donat Laurendeau
 Sylva Letendre
 Anglebert Gagnon
- 1957: Georges Philibert
 Origène Lemyre
 Philomon Ross *Maire: Odilon Rinfret*
 Angelbert Doyon
 Émile Coutu
 Georges Lemyre
- 1958: Georges Philibert
 Ozanie Caron
 Philomon Ross *Maire: Odilon Rinfret*
 Georges Lemyre
 Émile Coutu
 Origène Lemyre
- 1959: Georges Philibert
 Philomon Ross
 Origène Lemyre *Maire: Odilon Rinfret*
 Émile Coutu
 Ozanie Caron
 Georges Lemyre
- 1960: Ozanie Caron
 Donat St-Louis
 Georges Lemyre *Maire: Odilon Rinfret*
 Émile Coutu
 Origène Lemyre
 Philomon Ross
- 1961: Jean-Baptiste Cournoyer
 Raoul Gaboury
 Donat St-Louis *Maire: Jules Paquin*
 Georges Lemyre
 Ozanie Caron
 Alcide Ross
- 1962: Clovis Gaboury
 André-Lucien Guinard
 Benoît Baril *Maire: Jules Paquin*
 Alcide Ross
 Jean-Baptiste Cournoyer
 Raoul Gaboury

- 1963: Louis-Paul Lambert
 Thomas Rémillard
 Jean-Baptiste Cournoyer *Maire: Jules Paquin*
 Benoît Baril
 André-Lucien Guinard
 Clovis Gaboury
- 1964: Benoît Baril
 Clovis Gaboury
 André-Lucien Guinard *Maire: Jules Paquin*
 Thomas Rémillard
 Louis-Paul Lambert
 Jean-Baptiste Cournoyer
- 1965: Charles-Édouard Trudel
 Louis-Paul Lambert
 Thomas Rémillard *Maire: Jules Paquin*
 Clovis Gaboury
 Benoît Baril
 André-Lucien Guinard
- 1966: André-Lucien Guinard
 André Lebeau
 André Gagnon *Maire: Jules Paquin*
 Thomas Rémillard
 Louis-Paul Lambert
 Charles-Édouard Trudel
- 1967: Alcide Ross fils de Louis
 Albany Ross
 Thomas Rémillard *Maire: Jules Paquin*
 André-Lucien Guinard
 André Lebeau
 André Gagnon
- 1968: André-Lucien Guinard
 Réal Croisetière
 André Gagnon *Maire: Jules Paquin*
 Thomas Rémillard
 Albany Ross
 Alcide Ross
- 1969: Thomas Rémillard
 Alcide Ross
 Albany Ross *Maire: Jules Paquin*
 André-Lucien Guinard
 Réal Croisetière
 André Gagnon



M. Thomas Rémillard, maire 1970 à 1975.

- 1970: Albany Ross
André Gagnon
Réal Croisetière *Maire: Thomas Rémillard*
André-Lucien Guinard
Gilles Coutu
Alcide Ross
- 1971: Ghislain Ross
Urbain Lacharité
Gilles Coutu *Maire: Thomas Rémillard*
Yvon Laurendeau
René Déziel
André-Lucien Guinard
- 1972: Yvon Laurendeau
Gilles Coutu
André-Lucien Guinard *Maire: Thomas Rémillard*
Urbain Lacharité
Ghislain Ross
René Déziel

1973: Gilles Coutu
Urbain Lacharité
Adélarde Lambert
René Déziel
André-Lucien Guinard
Yvon Laurendeau

Maire: Thomas Rémillard

1974: François Benoît
René Déziel
Michel L'Heureux
Urbain Lacharité
Adélarde Lambert
Gilles Coutu

Maire: Thomas Rémillard



M. Origène Lemyre, maire 1975 à 1978.

1975: Gilles Coutu
Paul Desrochers
Adélarde Lambert
Michel L'Heureux
René Déziel
François Benoît

Maire: Origène Lemyre

1976: Adélarde Lambert
Michel L'Heureux
François Benoît
Gilles Coutu
Paul Desrochers
René Déziel

Maire: Origène Lemyre

1977: François Benoit
Benoît Lacombe
Rénald Lessard
Gilles Coutu
Paul Desrochers
Adélarde Lambert

Maire: Origène Lemyre



M. Gilles Coutu, maire depuis 1978.

1978: Réal Gagnon
Gilles Déry
Jean Lebeau
Rénald Lessard
Benoît Lacombe
Réginald Lambert

Maire: Gilles Coutu

1979: Jean Lebeau
Gérard Gagnon
Gilles Déry
Cyrille Landry
Benoît Lacombe
Jean Gerbeau

Maire: Gilles Coutu

1980: Gilles Paquin
Benoît Lacombe
Jules Lebeau
Jean Lebeau
Gilles Déry
Gérard Gagnon

Maire: Gilles Coutu

1981: Jean Lebeau
Gérard Gagnon
Gilles Déry *Maire: Gilles Coutu*
Benoît Lacombe
Jules Lebeau
Gilles Paquin

1982: Jean Lebeau
Gérard Gagnon
Gilles Déry *Maire: Gilles Coutu*
Gilles Paquin
Benoît Lacombe
Jules Lebeau

MAIRES
et
CONSEILLERS
de la Municipalité Village de Maskinongé de 1931 à 1982

1931: Narcisse Bastien
Philius Boucher
Joseph C.F. Desjarlais *Maire: Dr Louis-Thomas Caron*
Alphonse Lafrenière, fils d'Isaïe
Adélarde Lemire
Alcide Lemyre

1932: Narcisse Bastien
Adélarde Lemire
Alcide Lemyre *Maire: Louis-Thomas Caron*
Alphonse Lessard
Joseph C.F. Desjarlais
Alphonse Lafrenière, fils d'Isaïe

1933: Alphonse Lessard
J.C.F. Desjarlais
Alphonse Lafrenière *Maire: Louis-Thomas Caron*
Napoléon S. De Carufel
J. Bte Cournoyer
Aimé Lemyre

- 1934: J. Omer Croisetière
Ovila Gaboury
Napoléon Clément *Maire:* Louis-Thomas Caron
Napoléon S. De Carufel
J. Bte Cournoyer
Aimé Lemyre
- 1935: Napoléon S. De Carufel
J. Bte Cournoyer
Aimé Lemyre *Maire:* J. C. Desjarlais
Omer Croisetière 17 mai 1935 au
Ovila Gaboury 2 septembre 1936.
Napoléon Clément
- 1936: Lucien Sicard
J. Omer Croisetière
Aimé Lemyre *Maire:* François Xavier
Ovila Gaboury Bélanger
J. Bte Cournoyer septembre 1936 à
J. Wilfrid Bergeron juillet 1937.
- 1937: Lucien Sicard
J. Omer Croisetière
Aimé Lemyre *Maire:* Louis-Thomas Caron
Ovila Gaboury
J. Bte Cournoyer
Narcisse Bastien

Démission de M. Lucien Sicard et le remplaçant est M.
Joseph Élie Dupuis.
- 1938: J. Omer Croisetière
Aimé Lemyre
Ovila Gaboury *Maire:* Louis-Thomas Caron
J. Bte Cournoyer
Narcisse Bastien
Joseph Élie Dupuis
- 1939: Les mêmes *Maire:* Pierre Dalcourt
- 1940: Narcisse Bastien
Omer Croisetière
Napoléon Pratte *Maire:* Pierre Dalcourt
Armand Gervais
J. Bte Cournoyer
Médard Lafrenière

- 1941: J. Bte Cournoyer
 Omer Croisetière
 Napoléon Pratte *Maire: Pierre Dalcourt*
 Armand Gervais
 Médard Lafrenière
 Donat Croisetière
- 1942: J. Bte Cournoyer
 Donat Croisetière
 Napoléon Pratte *Maire: Pierre Dalcourt*
 Omer Croisetière
 Médard Lafrenière
 Adélard Foucault
- 1943: Jean-Baptiste Cournoyer
 Médard Lafrenière
 Donat Croisetière *Maire: Pierre Dalcourt*
 Louis-Jules Lacourse
 Adélard Foucault
 Doria Boucher
- Démission de M. Foucault et son remplaçant est M. Fabien Vanasse. Le 7 août.
- Démission de M. Doria Boucher et son remplaçant est M. Maurice Paquin.
- 1944: Aldino Champagne
 Médard Lafrenière
 Fabien Vanasse *Maire: Pierre Dalcourt*
 Donat Croisetière
 Maurice Paquin
 Louis-Jules Lacourse
- 1945: Louis-Jules Lacourse
 Aldino Champagne
 Maurice Paquin *Maire: Dr Roland Bernèche*
 Donat Guinard
 Antonin Laurendeau
 Paul-Émile Lafrenière
- 1946: Maurice Paquin
 Paul-Émile Lafrenière
 Aldino Champagne *Maire: Roland Bernèche*
 L. Jules Lacourse
 Donat Guinard
 Antonin Laurendeau

- 1947: Donat Guinard
 Adrien Gagnon
 Paul-É. Lafrenière *Maire:* Roland Bernèche
 Louis-Jules Lacourse
 Maurice Paquin
 Antonin Laurendeau
- 1948: Louis-Jules Lacourse
 Antonin Laurendeau
 Maurice Paquin *Maire:* Roland Bernèche
 Donat Guinard
 Adrien Gagnon
 Paul-É. Lafrenière
- 1949: Donat Guinard
 Adrien Gagnon
 Paul-Émile Lafrenière *Maire:* Roland Bernèche
 Maurice Paquin
 Louis-Jules Lacourse
 Antonin Laurendeau
- 1950: Arthur Desaulniers
 Lucien Lemyre
 Jérôme Bastien *Maire:* Roland Bernèche
 Louis-Jules Lacourse
 Adrien Lajoie
 Maurice Paquin
- 1951: Arthur Desaulniers
 Louis-Jules Lacourse
 Viateur Lemyre *Maire:* Roland Bernèche
 Jérôme Bastien
 Adrien Lajoie
 Roland Lemyre
- 1952: Louis-Georges Guinard
 Louis-Jules Lacourse
 Roland Livernoche *Maire:* Roland Bernèche
 Gérard Gagnon
 Viateur Lemyre
 Roland Lemyre
- 1953: Gérard Gagnon
 Lucien Déry
 Louis-Georges Guinard *Maire:* Roland Bernèche
 Sylvio St-Onge
 Roland Livernoche
 Paul-Émile Ross

1954: Louis-Georges Guinard
Antonin Laurendeau
Gérard Gagnon *Maire: J. A. Gagnon*
Sylvio St-Onge
Paul-É. Ross
Lucien Déry

1955: Paul-É. Ross
Uldège Gaboury
Lucien Déry *Maire: J. A. Gagnon*
Ferdinand Lafrenière
Léonard Paquin
Sylvio St-Onge

1956: Uldège Gaboury
Lucien Déry
Ferdinand Lafrenière *Maire: J. A. Gagnon*
Sylvio St-Onge
Paul-É. Ross
Léonard Paquin

Démission de M. Léonard Paquin pour aller résider à
Montréal son remplaçant est M. Donatien Clément en mars
1956.

1957: Sylvio St-Onge
Paul-É. Ross
Lucien Déry *Maire: J. A. Gagnon*
Uldège Gaboury
Donatien Clément
Ferdinand Lafrenière

1958: Lucien Déry
Armand Dupuis
Aldino Champagne *Maire: J. A. Gagnon*
Uldège Gaboury
Donatien Clément
Ferdinand Lafrenière

1959: Aldino Champagne
Uldège Gaboury
Lucien Déry *Maire: J. A. Gagnon*
Ubald Rivard
Victorin Gaboury
Armand Dupuis

1960: Aldino Champagne
Uldège Gaboury
Lucien Déry
Ubaldo Rivard
Victorin Gaboury
Armand Dupuis

Maire: J. A. Gagnon



M. Rolland Livernoche, maire du Village 1961 à 1965.

1961: Henri-Paul Lemyre
Lionel Bérard
Jacques Grenier
François De Serres
Alcide Dupuis
Jean-Charles Lemyre

Maire: Rolland Livernoche

1962: Henri-Paul Lemyre
Alide Bergeron
Alcide Dupuis
Jean-Charles Lemyre
Jacques Grenier
Lionel Bérard

Maire: Rolland Livernoche

1963: Marcel Lebrun
Guy Tessier
Louis-Georges Lambert
Henri-Paul Lemyre
Jacques Grenier
Alide Bergeron

Maire: Rolland Livernoche

1964: Jean Béland
Marcel Lebrun
Louis-Georges Lambert *Maire:* Rolland Livernoche
Léo Vermette
Gaétan Morin
Guy Tessier



M. Guy Otis, maire du Village 1965 à 1972.

1965: Raoul De Serres
Camille Rinfret
Arthur Branchaud *Maire:* Guy Otis
Jean Béland
Gaétan Morin
Léo Vermette

1966: Arthur Branchaud
Camille Rinfret
Léo Vermette *Maire:* Guy Otis
Donald Drainville
Gilles De Carufel
Raoul De Serres

1967: Camille Rinfret
Raoul De Serres
Arthur Branchaud *Maire:* Guy Otis
Léo Vermette
Donald Drainville
Gilles De Carufel

1968: Léo Vermette
Donald Drainville
Gilles Dupuis *Maire: Guy Otis*
Camille Rinfret
Louis-Georges Lambert
Raoul De Serres

1969: Robert Adam
Viateur Lemyre
Léo Vermette *Maire: Guy Otis*
Camille Rinfret
Gilles Dupuis
Donald Drainville

1970: Robert Adam
Gilles Dupuis
Camille Rinfret *Maire: Guy Otis*
Viateur Lemyre
Donald Drainville
Cyrille Blais

Cyrille Blais démissionne le 5 août 1970 est remplacé par M.
Léo Vermette. Léo Vermette démissionne le 2 déc. 1970.

1971: Wilfrid Desjarlais
Odilon Lebrun
Dominique Lafrenière *Maire: Guy Otis*
Camille Rinfret
Robert Adam
Gilles Dupuis



M. Léonard Paquin, maire du Village de 1972 à 1977 et de 1980 au 5 mai 1981.

- 1972: Albert Bastien
 Dominique Lafrenière
 Léo Vermette *Maire: Léonard Paquin*
 Fernand Déry
 Camille Rinfret
 Claude Gervais
- 1973: Léo Vermette
 Dominique Lafrenière
 Albert Bastien *Maire: Léonard Paquin*
 Camille Rinfret
 Claude Gervais
 Fernand Déry
- 1974: Les mêmes qui précèdent *Maire: Léonard Paquin*
- 1975: Fernand Déry
 Marcel Lemyre
 Normand Gervais *Maire: Léonard Paquin*
 Yvon Gagnon
 Dominique Lafrenière
 Albert Bastien
- 1976: Les mêmes qui précèdent *Maire: Léonard Paquin*
- 1977: Yvon Gagnon
 Normand Gervais
 Aimé Croisetière *Maire: Léonard Paquin*
 Fernand Déry
 Marcel Lemyre
 Pierre De Carufel



M. Léo Vermette, maire du Village de 1978 à 1980.

- 1978: Jean Bélanger
 Aimé Croisetière
 Pierre De Carufel
 Claude Lacombe
 Claude Gervais
 Bertrand Vermette
Maire: Léo Vermette
- 1979: Pierre De Carufel
 Jean Bélanger
 Raoul De Serres
 Claude Lacombe
 Claude Gervais
 Bertrand Vermette
Maire: Léo Vermette
- 1980: Florent Masson
 Pierre De Carufel
 Viateur Lemyre
 Gaétan Morin
 Jacques Grenier
 Raoul De Serres
Maire: Léonard Paquin
- 1981: Viateur Lemyre
 Fabien Deschênes
 Jacques Grenier
 Gaétan Morin
 Jacques Vertefeuille
 Gilles Lajoie
*Maire: Léonard Paquin
 démissionne le 5 mai 1981.*
- Le 5 mai il y a eu élection de conseillers et de maire.



M. Viateur Lemyre, maire du Village du 5 mai au 2 décembre 1981.

Gilles Lajoie
Fabien Deschênes
Louis Lacourse
Gilles Morin
Clermont Couture

Maire: Viateur Lemyre
démissionne le 2 décembre 1981.



M. Jacques Grenier, maire actuel du Village depuis le 20 décembre 1981.

1982: Gilles Lajoie
Fabien Deschênes
Louis Lacourse
Gilles Morin
Clermont Couture
Florent Masson

Maire: Jacques Grenier
prend place
le 20 décembre
1981.

**Secrétaires-Trésoriers
de la Municipalité Village de Maskinongé
de 1931 à 1982**

De 1931 à 1935: Notaire J.A.A. Lemyre

De 1936 à 1939: Émile Granger

1940: Émile Granger démissionne, il est remplacé le 4 décembre par M. Maurice Lemyre.

De 1941 à 1942: Maurice Lemyre

1943: Maurice Lemyre démissionne, il est remplacé par M. André Dumont, le 10 septembre.

De 1944 à 1947: André Dumont

De 1948 à 1949: J. Aimé Dugas

De 1950 à 1962: J. A. Langlois

1963: Changement de secrétaire le 5 juin, M. Cyrille Blais.

De 1964 à 1969: Cyrille Blais

1970: Cyrille Blais et Léo Vermette

De 1971 à 1981: Colombe D. Fréchette

1982: Thérèse Pelletier

**Secrétaires-Trésoriers
de la Municipalité Paroisse de Maskinongé
de 1874 à 1982**

De 1874 à 1888: L. E. Galipeault

1889: Démission de M. Louis-Édouard Galipeault le 11 avril 1889 et son remplaçant est M. Moïse Paquin.

De 1890 à 1893: Moïse Paquin

1894: Moïse Paquin démissionne comme secrétaire; retour de M. le notaire Galipeault. Au mois de février, François-X.E. Béland devient secrétaire.

De 1895 à 1898: François-Xavier Évariste Béland

De 1899 à 1900: J. B. Ernest Magnan

*De 1904 à 1910: J. B. Ernest Magnan

1911: Le 5 janvier, J. B. Ernest Magnan démissionne comme secrétaire et il est remplacé par M. J.A.A. Lemyre

De 1912 à 1941: J.A.A. Lemyre

1942: Maurice Lemyre

De 1943 à 1947: André Dumont

De 1948 à 1964: J. Aimé Dugas

De 1965 à 1971: Cyrille Blais

De 1972 à 1982: Jacques Lafrenière

* À partir de l'année 1901 à 1903, aucun registre pour savoir qui était les secrétaires-trésoriers.

Les rues

Nous ne connaissons pas l'origine du nom des rues au début ni par qui elles ont été désignées. Nous avons remarqué par les travaux ou autres services, que les conseils municipaux exécutaient sur différentes rues qu'ils les nommaient: «La rue de l'Église», «la rue des Chars, de la Gare, ou de la Station», «la rue Bélair», «la rue du Moulin à Cardes», «la rue St-Charles», «la rue des Moulins ou du Moulin à scie», verbalisée le 22 août 1919, et «Chemin Beauséjour».

Ces noms ont peut-être été donnés en l'honneur de ce qui existait sur ces rues comme l'église, les moulins, ou de personnages qui l'habitaient comme «Bélair».

Un premier règlement «no 23» fut passé par le maire Desjarlais le 5 février 1936 concernant le nom des rues, et la raison du choix de leur nom. Il est nécessaire disait-il de désigner clairement par un nom officiel, les diverses artères de notre municipalité, vu qu'on a jamais donné de nom bien défini à nos rues, qu'il serait opportun d'y voir maintenant car cela contribuerait au développement du village et que cela aiderait beaucoup à la clarté de nos règlements municipaux.

Voici le nom des rues quand le règlement a passé:

St-Joseph: La rue habituellement nommée au côté sud-ouest du village et côté sud de la rue: rue de l'Église et connue aussi: route du Pied-de-la-Côte; cette rue sera nommé à l'avenir, rue St-Joseph en l'honneur de St-Joseph, notre patron.

St-Charles: La rue connue sous le nom de rue St-Charles depuis longtemps n'a pas changé.

Gélinas: Le chemin qui relie la rue St-Charles avec la route nationale qui porte le nom de ruelle sur le cadastre portera à l'avenir le nom de rue Gélinas en l'honneur du curé actuel de notre paroisse.

Desjarlais: Connue et désignée sous le nom de rue «Du Moulin à cardes» et qui porte au cadastre le nom de Chemin sud-ouest. Cette rue portera à l'avenir le nom de rue Desjarlais en l'honneur du maire actuel.

Bélair: La rue principale connue sous le nom de route nationale et aussi désignée sous le nom «Chemin-du-Petit-Bois» qui part du Pont Maskinongé et qui va jusqu'aux limites de la municipalité. Cette rue portera le nom de rue Bélair en l'honneur de M. Louis Bélair, ancien maire qui a obtenu du gouvernement provincial, le pont de Maskinongé.

Béland: La rue désignée habituellement sous le nom de rue «Des Chars», et désignée aussi sous le nom «Chemin Nord-Est», cette rue portera à l'avenir le nom de rue Béland, en l'honneur de Mgr J.F. Béland, ancien curé de cette paroisse et bienfaiteur.

St-Jean-Baptiste: La rue appelée ordinairement «rue du Moulin à scie ou du Moulin à farine» est désignée sous le nom «Chemin du moulin» et passé la ruelle, elle est désignée sous le nom de ruelle. Cette rue, portera à l'avenir le nom de rue St-Jean-Baptiste en l'honneur des canadiens-français.

Bélangier: La ruelle connue depuis longtemps sous le nom «Ruelle Bélangier», le nom n'en sera pas changé.

Clément: Le chemin connu sous le nom «Chemin de Beauséjour», s'appellera à l'avenir: Rue Clément en l'honneur de l'échevin Napoléon Clément, parrain du règlement no 23.

Et la municipalité placera des plaques qui serviront à désigner les rues là où elle trouvera cela plus avantageux et le plus visible possible et il ne sera pas permis de les changer sans l'approbation du conseil.

En septembre 1936, à l'époque du maire F.X.A. Bélangier, un nouveau règlement no 26 vient changer quelques noms de rue.

Notre-Dame: La rue portant le nom de rue St-Joseph et celle portant celui de rue Bélair porteront le nom de rue Notre-Dame, excepté pour la partie de la rue St-Joseph portant les numéros cadastraux suivants: 771 jusqu'à 765, ligne qui sépare les terrains de M. Alcide Lemyre et celui de M. Nap. S. de Carufel.

St-Charles: Le nom n'en sera pas changé mais la rue comprendra en plus la rue Gélinas.

Gélinas: Le nom disparaît, il est changé pour le nom de rue St-Charles.

St-Denis: La rue Desjarlais change de nom elle sera appelée St-Denis.

St-Joseph: Cette rue garde le même nom à partir du numéro cadastral 771 à 765 qui sépare les terrains de M. Alcide Lemyre et celui de M. Nap. S. de Carufel.

Ste-Marie: Le nom de rue Béland sera remplacé par rue Ste-Marie.

St-Jean: Le nom de rue St-Jean-Baptiste est changé pour celui de rue St-Jean.

Ste-Thérèse: La ruelle Bélangier est remplacée par le nom: rue Ste-Thérèse.

Ste-Ursule: Le nom de rue Clément est remplacé par rue Ste-Ursule.

Le 4 mai 1957, au temps du maire J.A. Gagnon, le conseil adopte le règlement 87 avec quelques changements et noms nouveaux de rues.

St-Laurent: La rue Bélair est changée pour rue St-Laurent.

St-Aimé: La rue Béland communément appelée la rue des Chars portera à l'avenir le nom de rue St-Aimé.

Ste-Marie: La rue du Moulin portera le nom de rue Ste-Marie.

St-Roch: La ruelle qui communique à la rue Ste-Marie sera connue sous le nom de rue St-Roch.

Ste-Julie: La côte Beauséjour ou rue Clément sera sous le vocable de rue Ste-Julie.

De nouvelles rues s'ouvrent et voici leur nom et date d'ouverture.

St-Luc: En septembre 1957, avec le maire J.A. Gagnon. Cette rue est située entre la rue St-Laurent et le terrain du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Le 4 juin 1958, on adopte un autre règlement le no 91 pour amender tous les autres règlements sauf quant au parcours des rues St-Laurent et St-Joseph.

St-Laurent: La rue St-Laurent qui passe actuellement à travers le village du côté est de la Rivière, depuis la limite est du village ou route du Petit-Bois, jusqu'au pont sur la rivière se prolongera au-delà du pont, prenant la direction sud-ouest en suivant le parcours de la rue ci-devant le nom de rue St-Joseph jusqu'à la limite ouest du village ou route du Pied-de-la-Côte.

St-Joseph: De son côté, la rue St-Joseph débutera sur le côté sud-ouest de la rivière Maskinongé à la limite sud du village soit la ligne sud-ouest de la terre de M. Ephrem Lemire et se continuera jusqu'au point d'intersection de la rue St-Laurent au pont dont il est question ci-haut.

Le Conseil a changé le nom de certaines rues et artères de communications parce qu'il est d'intérêt public et d'un caractère moral que les rues soient désignées sous des vocables et des noms qui rappellent le sens chrétien de la population qui habite cette municipalité. Il supprime à certaines rues les noms de familles de contribuables qui depuis ont quitté la municipalité.

Le 5 août 1970, un terrain est donné par la fabrique pour l'ouverture d'une rue entre M. Édouard Casaubon et Léo Vermette qui part de la rue St-Charles et se rend au terrain de jeu O.T.J.

Rue Désiré: Ouverte le 5 décembre 1972.

Rue Paquin: Terrain donné par Arthur Croisetière, rue désignée «Arthur», et «Des cerises» en août 1972 et enfin baptisée rue Paquin le 4 octobre 1972.

Rue Ste-Agathe: Élargissement de cette rue en août 1973.

Rue St-Patrice: Ouverture de la rue et nom officiel le 7 octobre 1974.

Rue Marcel: Ouverture le 21 février 1977.

Le 1^{er} mai 1957, en vertu du règlement 88, tous les édifices, résidences, places d'affaires devront porter un numéro distinctif. Ces numéros seront placés de telle façon que les nombres pairs soient d'un côté de la rue, et les nombres impairs soient de l'autre côté.

Et que chacune des rues soit indiquée par son nom au moyen de plaques de fer sur lesquelles le nom de chacune des rues y apparaîtra en caractères développés et lisibles. Ces diverses plaques seront fixées à chaque intersection des dites rues afin que le public en général puisse se guider dans la direction que chacun entend prendre sans recourir à information.



Rue de la station, aujourd'hui, rue St-Aimé.

(Gracieuseté: Pierre Léon Casaubon)



L'entrée du pont de Maskinongé, à droite la station de pompes à incendie.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



La rue du Pont aujourd'hui rue St-Laurent, à gauche le magasin général de P.E. Casaubon.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



Rue du pont, aujourd'hui rue St-Laurent; à droite le magasin David Gaucher.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



Chemin du Petit-Bois, aujourd'hui rue St-Laurent; à droite la maison du Dr Caron aujourd'hui propriété du Dr Hébert.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



Rue de l'Église, aujourd'hui rue St-Joseph; à droite l'ancienne école transportée sur la rue St-Charles.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



La route nationale, aujourd'hui rue St-Laurent; à gauche la maison des Mlles Landry.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)

Pont rebâti sur la Rivière Maskinongé en 1882

En décembre 1880, il est question de réparer le pont vu qu'il est dans un état dangereux; mais en juin 1881, on songe plutôt à le reconstruire. La décision traîne en longueur. Le Conseil de la paroisse, au cours d'une séance de janvier 1882, composé du maire Isaïe Lafrenière et des conseillers Félix Dupuis, Charles Onésime Aubry dit Francoeur, Honoré Lemyre, Élie Rinfret, Charles Bouchard, en vient à la décision de faire des démarches en vue du sort de ce pont. Ils nomment Alexis Guinard, Théodule Lamarre, Pierre Lessard, tous menuisiers de Maskinongé, pour faire l'examen du pont et en connaître vraiment son état avant de commencer des travaux de réparation ou de démolition. Après l'avoir examiné minutieusement, ils le trouvent pitoyable et sont d'opinion qu'il doit être reconstruit au plus tard dans le cours de l'été.

M. le secrétaire Édouard Galipeault en dresse un procès-verbal dont voici les principaux points: le pont doit être démoli et un pont neuf en bois doit être reconstruit au même endroit que celui déjà existant. Il doit être fait sur le même plan et avoir les mêmes dimensions, à l'exception du côté sud-ouest où il devra avoir 15 pouces plus haut. Le bois sera de même qualité et proportion que celui du pont démoli. Le quai en pierre du côté nord-est sera réparé, et on ne fera pas de quai en pierre du côté sud-ouest de la Rivière Maskinongé, mais plutôt un bon chevalet en pin ou épinette rouge de la grosseur de celui qui existait alors. Les piliers servant à supporter le pont seront remplacés par des neufs avec du bois de même qualité et proportion, à l'exception de la hauteur des piliers qui devra être proportionnée à l'évaluation du pont à être construit. Tout le bois nécessaire sera fourni par tous les propriétaires ou occupants de biens-fonds imposables et il sera équarri, et charroyé par corvée.

La répartition du bois nécessaire ainsi que les plans et devis du pont ont été faits par François Déziel, Moïse Paquin et Louis Landry. M. David Gravel, ouvrier de la Rivière du Loup, fut engagé pour recevoir le bois, et surveiller les travaux, secondé par Alexis Guinard et Pierre Lessard.

Les travaux ont commencé vers le 5 juillet. La corporation payait le salaire des hommes à raison de 90 centins par jour de 11 hres de travail, soit de 7 hres du matin à 6 hres du soir. Le pont fut terminé pour le mois de septembre 1882.



Le pont du Village en 1902.

Pont 1902

Le 24 décembre 1902, en présence du maire David Vertefeuille et des conseillers Hilarion Martin, Thimothée Laroche, Onésiphore Dupuis, Augustin Doucet, Onésime Adam, Toussaint Lupien et de J.B. Ernest Magnan, secrétaire-trésorier, fut passé un règlement amendant un procès-verbal en date du 15 juillet 1881, fait et dressé par Louis Édouard Galipeault, écuyer, en qualité de surintendant spécial, ordonnant que le pont en bois des voitures existant sur la Rivière Maskinongé à l'endroit appelé «Pont au Village de Maskinongé» soit reconstruit au même endroit mais en fer avec culées en pierre, le tout conformément aux plans et devis adoptés par le conseil. L'atterrissage du côté ouest de la rivière devant se trouver à 12 pieds au nord de l'atterrissage du pont actuel et l'atterrissage du côté est, devant être maintenu au même endroit.

Le coût et les frais occasionnés pour la construction du pont ont été à la charge des propriétaires ou occupants de biens-fonds imposables situés dans la municipalité. Le plan du pont fut soumis par E.H. Germain, ingénieur civil, le 10 décembre 1902, adopté le 24 décembre 1902, signé et approuvé le 9 mars 1903.

Thimothée Laroche, nouveau maire

1902

Bénédition du pont de Maskinongé
et un court historique de sa construction

À peine la construction du pont terminée, au début de décembre 1903, que les membres du Conseil municipal prièrent Mgr Ferdinand Béland, curé de la paroisse à l'époque, d'en faire la bénédiction. Cette demande plût aux autorités religieuses et elles acceptèrent de grand coeur l'invitation, voulant que ce pont serve avant tout à la gloire de Dieu, au bien physique de l'homme. Pensant donner un peu plus de solennité à cette cérémonie, on convint ensemble de remettre cette bénédiction à la belle saison. Pour diverses raisons, ce ne fut pas avant le 7 août 1904 que l'on pût donner suite à cette promesse et à ce désir. En ce dimanche après-midi, à la faveur d'un ciel pur et serein, les gens de Maskinongé et d'autres se réunirent comme aux jours de grande solennité, en répondant à l'invitation qui en avait été faite au prône du matin.

Ce fut après les vêpres, qu'eut lieu la cérémonie de bénédiction. Mgr Ferdinand Béland monta en chaire et parla de la nécessité du secours divin dans toute entreprise pour arriver au succès, de la reconnaissance que nous devons avoir envers le Suprême Ouvrier qui, avec l'entrepreneur, a érigé ce pont. Plusieurs personnes furent surprises d'entendre parler de bénir un pont, il a donc terminé par diverses similitudes, tendant à établir d'une manière solide ou à fortifier l'union, la fraternité entre tous les membres de la paroisse: pont véritable et solide qui relie la terre au ciel et sur lequel seul nous pouvons franchir, en toute sûreté, l'espace qui nous sépare. Et il parle de dédier ce pont à l'Ange des voyageurs dont on en confie la garde et la protection.

Après le sermon, monsieur le curé commença la procession, accompagné du vicaire Elzéar S. de Carufel comme diacre et de Joseph Grenier, ecclésiastique de cette paroisse comme sous-diacre et précédé de la croix et des acolythes et des clercs en très grand nombre, des chantres des deux choeurs des membres du corps de musique (Bande) qui avaient bien voulu prêter gratuitement leur concours pour rehausser la solennité, enfin M. le maire et des membres de la Corporation municipale, puis suivi de tout le peuple marchant quatre par quatre, chaque côté de la voie, les hommes les premiers, les dames faisant cortège à ces derniers, dans un ordre parfait, le silence et le recueillement, la piété régnant sur tout le parcours, au chant des litanies des saints qui ne furent interrompues que par l'exécution d'un morceau de musique. Les cloches de

l'église sonnait à toute volée, ils se sont rendus ainsi processionnellement jusqu'au pont qui avait été orné de fraîche verdure, d'oriflammes et de banderolles aux multiples couleurs, de superbes drapeaux au milieu desquels flottait un splendide drapeau du Sacré Coeur. C'est là que, placé à la tête du pont du côté sud-ouest de la rivière, en face de la croix qui occupait le côté nord-est, les clercs seuls placés en chœur sur le pont, en présence de tout le peuple de Maskinongé et de beaucoup d'étrangers, répandus sur les deux rives, Mgr Ferdinand Béland, chanoine de la cathédrale de T.R. et curé de cette paroisse, a béni solennellement et suivant toutes les prescriptions du Rituel romain, ce magnifique pont en fer érigé par les sacrifices des paroissiens, sur la rivière Maskinongé au sein de leur village dont il est l'un des plus beaux ornements. Il a été placé sous la garde et protection de l'Ange des voyageurs, le glorieux Archange Raphaël, voulant que dans le monde, il continue à porter le nom de Pont de Maskinongé, mais qu'en religion il soit appelé le «Pont St-Raphaël». Voilà ce que le dévoué Curé a fait connaître au peuple au cours de son instruction.

Avant de quitter le pont, les chantres ont chanté un psaume en latin. Puis la «Bande» a fait entendre un nouveau morceau de musique, ce que la foule parut écouter pieusement et savourer délicieusement; après quoi, la procession se mit en marche pour l'église dans le même ordre qu'elle était venue, mais cette fois, en chantant le cantique: «Benedicite omnia opera Domini Domino». Un salut solennel du T.S. Sacrement termina cette belle et édifiante cérémonie.¹

Ce pont qui a été béni en 1904 faisait grand honneur à la paroisse comme il faisait aussi l'éloge du talent, de l'habileté et de l'honnêteté de celui qui l'a construit, puisqu'au témoignage officiel de l'ingénieur du gouvernement, M. Louis Vallée, les travaux ont été exécutés suivant toutes les règles de l'art et que M. Henri Germain a paru n'avoir rien épargné pour en faire une construction plus forte que demandée par le contrat.

Il était en effet d'une grande force et solidité pouvant supporter 1500 lbs au pied courant. Il était construit à la place qu'occupait l'ancien; on ne fit qu'une légère modification à l'ancien site, en le remontant de 12 pieds du côté sud-ouest de la rivière, en vue de lui donner une meilleure apparence par rapport aux chemins qui y aboutissent.

C'est en 1902 qu'il a d'abord été question de reconstruire le pont, attendu que l'ancien pont, construit en bois, commençait à devenir dangereux, et cela, sous l'administration de Monsieur

1. «Documents à conserver», Fabrique de Maskinongé.

David Vertefeuille, comme maire; et en même temps, se souleva une autre question qui divisa passablement les esprits et les opinions, ce fut celle du site qu'occupait le nouveau pont, les uns voulant le rebâtir au même endroit, les autres demandant à l'avoir en face de l'église paroissiale; mais comme toutes choses considérées et estimées par des hommes compétents, un pont en face de l'église, demandant 514 pieds de pontage, devait coûter beaucoup plus cher qu'à l'ancien endroit, vu que les côtes en face de l'église sont plus hautes et plus longues; tous comprirent qu'il valait mieux le rebâtir à l'ancienne place et de ce moment, toute division cessa.

En 1903, le Conseil municipal était composé comme suit, M. Timothée Laroche, comme maire, et pour conseillers, Messieurs Édouard Lemire, Augustin Doucet, Onésiphore Dupuis, Onésime Adam, Toussaint Lupien, Antoine Lemire et pour secrétaire, M. J.B. Ernest Magnan.

Ce fut sous cette administration municipale, au mois de février de l'année sus dite, après beaucoup de délibérations de la part du dit Conseil, que l'entreprise du pont fut donnée à M. Henri Germain, ingénieur civil, natif de Deschambault et résidant aux Trois-Rivières pour la somme de \$6000.00. Les approches du Pont neuf et le pont temporaire demeurèrent à la charge du Conseil.

Monsieur Pierre Lessard, chargé de l'entreprise du pont temporaire, reçut \$325.00 pour ce travail tandis que les approches, les ailes, et autres travaux accessoires coûtèrent au conseil la somme de \$255.00.

L'entreprise qui aurait dû être terminée le 1^{er} septembre, suivant les conditions arrêtées entre les parties contractantes, ne le fut que dans les premiers jours de décembre, l'entrepreneur n'ayant pu se procurer à temps le matériel voulu. Et ce fut vendredi, le 4 décembre 1903, que le nouveau pont offrit un libre et sûr passage au public.

Par une heureuse coïncidence, l'honneur d'étrenner le pont revint à Messieurs Timothée Laroche et Alfred Ross qui le traversèrent les premiers avec leur voiture. M. Laroche, représentant la Paroisse civile à titre de maire, le second M. Ross, représentant la Paroisse religieuse à titre de marguillier en charge.

Au dire du Chanoine Béland, il était bien rationnel et convenable qu'il en fut ainsi, mais la Providence seule y avait pensé et disposé les choses à cet effet.

Le pont en fer, qui a été construit, remplaçait un pont en bois qui n'avait que 22 ans d'existence. Ce pont en bois, érigé vers 1880,

n'avait coûté qu'une bagatelle d'argent à la paroisse, attendu que chacun des habitants fournissait son morceau de bois et du temps en proportion de son évaluation. Ce mode de cotisation volontaire pour construire un pont de l'importance de celui-ci, laisse supposer sans peine beaucoup d'union, d'entente et de fraternité entre tous les paroissiens de l'époque. Le travail se fit alors sous la direction et surintendance de M. Moïse Paquin, du Pied-de-la-Côte. Et ils avaient raison de se féliciter du succès, car le pont était bon et très convenablement fait.

Ce vieux pont en bois qui a été démoli à ce moment-là avait dû en remplacer d'autres qui furent construits précédemment, car c'est depuis environ 82 ans qu'il existe un pont à l'endroit où il est aujourd'hui.

Avant cette époque, le pont de la rivière Maskinongé était un peu plus bas. D'après la tradition et les restes que l'on voyait il n'y a pas encore très longtemps, le pont en question devait se trouver entre la ligne du chemin de fer et la résidence de M. Athanase Dugas. L'histoire rapporte que le changement de site s'est fait à cette époque, et a été la cause de grands troubles et de grandes difficultés parmi les paroissiens. On tenait sans doute à garder le pont à cet endroit, en raison surtout de la route qui, partant de ce pont, allait, en suivant le petit coteau, aboutir presque directement au Pied-de-la-Côte, aux alentours de la résidence de M. Thimothée Laroche. Cette route avait été verbalisée en 1725 par le Grand Voyer Robineau de Bécancour. Elle dut être fermée, il y a 82 ans, quand le pont entraîné plus haut par la construction des moulins, vint se fixer à l'endroit d'aujourd'hui; et c'est aussi à cette époque qu'a dû être ouverte la route qui nous conduit actuellement à l'ancienne église. Mais sur ce dernier point nous n'avons rien qui nous le dise sûrement.

Deux ponts en 1927

Le projet de construction des deux ponts sur la rivière Maskinongé, dont l'un au village et l'autre en Bas-de-la-Rivière, débute en 1924. Il fera l'objet de plusieurs contradictions. Mais à force de pourparlers et de ténacité, il sera réalisé en 1927.

En effet, on constate alors la nécessité de construire un autre pont au village pour remplacer celui déjà existant, sur le parcours de la route nationale Montréal-Québec, car le trafic devenait de plus en plus considérable avec l'apparition des autos et camions. Comme il ne répondait plus aux exigences du temps, il fallait donc penser à l'ériger plus solide, plus large, pour toute cette circulation

de véhicules plus nombreux et plus lourds que des voitures à traction animale. Au début des années 1900, lors de sa construction, il ne servait que pour des voitures; les autos étaient rares, puisque plusieurs se rappellent d'avoir lu l'affiche sur le devant du pont: «Défense de trotter sur ce pont». C'était sûrement pour le protéger contre le choc de la pesanteur et de la vitesse.



Les deux ponts en 1927. Le pont en construction est le pont Galipeault actuel. L'autre a été transporté au Bas-de-la-Rivière.

En plus, les gens du Bas-de-la-Rivière exigeaient eux aussi un pont. Depuis longtemps, ils se servaient d'un grand chaland qui accostait, dans les débuts, chez M. Gladu d'un côté et chez M. Onésime Ross, de l'autre côté. Et plus tard, à la suite d'un éboulis, on changea d'endroit et on accostait chez M. Ovide Cartier et Joseph Bélisle. Voulant améliorer ce système de communication pour relier les deux rives, ils désiraient un pont, beaucoup plus pratique, qu'un chaland qui servait à transporter les voitures, les personnes ou les marchandises. En décembre 1924, M. Alexandre Lemyre, conseiller et d'autres contribuables signent une requête et demandent au conseil un pont à l'endroit qu'il jugera convenable. Lors de la séance de février 1925, on présente la requête de ces signataires et le projet de construction d'un pont au village, pour

qu'une demande de permis et de fonds nécessaires soit adressée à l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail pour la construction de ces deux ponts en vue d'y passer un règlement à cet effet.

Après plusieurs mois d'attente, ce n'est que le 15 septembre 1925, lors d'une séance de conseil dans la salle Courcelles que M. le maire Louis Bélair et ses conseillers, Eugène Gagnon (fils de François), Augustin Giguère, Joseph Rinfret, Alexis Guinard, Alexandre Lemyre, Pierre Lemire (fils de Louis), font connaître le but de la réunion, c'est-à-dire d'entendre les explications au sujet des ponts projetés sur la rivière Maskinongé et des octrois demandés au Gouvernement à cette fin.

Une foule nombreuse assiste. M. le maire présente M. Rodrigue Tourville, son invité, à qui il demande d'adresser la parole. Celui-ci commence en ces termes: «J'ai une bonne nouvelle à annoncer. Si j'ai attendu aussi longtemps, c'était pour être plus assuré du succès. Le ministre des Travaux publics avait promis 75%, c'était beau, mais insuffisant. Il fallait voir le ministre de la Voirie au sujet de la déviation du chemin. Le département accorde 75% du coût des approches. Pour le pont d'en Bas, il serait nécessaire qu'on utilise le pont actuel du village et le transporter en bas et le ministère des Travaux publics fournira 75% du coût des travaux.»

Cependant M. Tourville a entendu dire qu'il y avait de l'opposition au sujet du pont d'en Bas; il estime que ce n'est guère généreux et que l'on devrait venir en aide à la partie pauvre de la paroisse, après tout, 25% c'est peu, et il croit que le Conseil devrait accepter, vu que plus tard, on n'aura pas les mêmes avantages. Il invite à l'union dans un but patriotique.

Des applaudissements saluent ces paroles. Les conseillers délibèrent entre eux et proposent que 1° des remerciements soient adressés aux honorables ministres Galipeault et Perron pour leurs offres généreuses, et à M. Rodrigue Tourville pour le trouble et le dévouement qu'il s'est donné; 2° que l'offre du gouvernement soit acceptée en principe, la Corporation se réservant l'acceptation définitive quand les estimés du pont seront connus; 3° que le gouvernement de la Province de Québec soit prié de faire connaître au conseil les estimés des deux ponts. En février 1926, le nouveau Conseil composé de Louis Bélair (maire) et des conseillers, Alexis Guinard, Alexandre Lemyre, Pierre Lemire (fils de Louis), Moïse Coutu, Alfred Doyon, Alphonse Lebrun prennent connaissance des estimés des ponts émanant du Département des travaux publics

donnés par Ivan E. Vallée, ingénieur en chef à ce département: le pont du village construit en neuf avec redressement de la route coûterait environ \$30,000.

Le pont situé en Bas à 6 milles du village entre les propriétés Letendre et Lemyre en utilisant la superstructure du pont actuel du village serait d'environ \$12,000. Après que des explications supplémentaires furent données, une discussion générale a suivi: les conseillers A. Lemyre, P. Lemire et Alexis Guinard acceptent les offres mais les conseillers M. Coutu, A. Doyon, A. Lebrun refusent les offres pour le pont d'en Bas. M. le maire, appelé à voter, opte pour les offres. La motion est adoptée sur division. Alexandre Lemyre propose que M. le maire soit autorisé à continuer ses démarches pour parvenir à la réalisation des deux ponts. Messieurs les conseillers Coutu, Doyon et Lebrun proposent que les propriétaires des biens-fonds soient consultés par voix de référendum avant d'encourir des dépenses au sujet des ponts. Cette proposition n'est pas acceptée. Avec le vote du maire, la proposition de M. Alexandre Lemyre est adoptée sur division.

Régis Ross, du Bas-de-la-Rivière, donne un morceau de terre à la Corporation d'une largeur de 25 pieds, connu et désigné comme faisant partie du lot 560, à la condition que soit construit un pont pour réunir les concessions, celle du côté sud-ouest à celle nord-est.

M. Ovide Cartier, donne lui aussi un morceau de terrain de 25 pieds de largeur, faisant partie du lot 109, aux mêmes conditions que le premier.

Le 15 mars, affiche pour soumission. Voici deux articles mentionnés: «Construction de deux ponts sur la rivière Maskinongé». 1° Un pont neuf sera fait sur le parcours de la route Montréal-Québec sur le site actuel sauf l'extrémité-ouest sera remontée vers le nord d'une longueur de 20 pieds. 2° Le pont actuel sera transporté au Bas-de-la-Rivière.

L'extrémité-est reposera sur le lot 109 du cadastre à Ovide Cartier et l'extrémité-ouest reposera sur le lot de terre 560 à Régis Ross.

Mais le 31 mars 1926, la Corporation reçoit un bref de sommation émané de la Cour Supérieure dans le district de Trois-Rivières contre la Corporation de la Paroisse de Maskinongé à la demande de M.M. David Gaboury, Pierre Lemyre, fils d'Honoré, Joseph Rinfret, Médard Lafrenière, Romuald Grenier qui demandent la cassation et l'annulation du règlement 105 du Conseil

municipal du 15 mars 1926 décrétant la construction et l'entretien de deux ponts sur la rivière Maskinongé.

Il est décidé que la Corporation résiste à la demande et que comparution et défense soient produites et que M. l'honorable Antonin Galipeault C.R. avocat de Québec soit nommé procureur de la Corporation. Et malgré tout cela, les soumissions reçues sont ouvertes dans l'ordre de leur réception,

<i>Nom du contracteur</i>	<i>Pont du village</i>	<i>Pont en bas</i>
Charles Leclerc, Trois-Rivières	36,997.00	16,546.50
Kennedy Construction Co. Ltd, T.-R.	30,495.65	12,981.50
The Pagé Equipment and Const. T.-R.	28,188.45	9,986.25
Victor Durand, St-Pierre-les-Becquets	30,764.50	11,081.75
Louis Zuanette, Pointe-au-Pic	31,125.25	12,154.00
Lachapelle & Boisvert, St-Ours	32,490.73	12,267.40
J.A. Brouillette, L'Assomption	30,566.50	11,739.50

Le 29 mai 1926, un rapport émanant du Département des Travaux publics approuve les soumissions que The Pagé Equipment & Construction Company accepte et que le maire soit autorisé à signer au nom de la Corporation les contrats des deux ponts passés devant le notaire J.A. Ferron, le 23 juin 1926.

M. Henri Vertefeuille est nommé surveillant des travaux de construction du pont du village, tandis que M. Joseph Beaulieu est nommé surveillant du Pont Cartier-Ross.

On commence par construire le pont du village. Ensuite le pont actuel est défait et remonté en Bas-de-la-Rivière. Des octrois additionnels ont été demandés pour les deux ponts afin d'en réduire le coût aux contribuables. Ces octrois furent accordés par le ministre Antonin Galipeault. En juillet 1927, M. Ivan E. Vallée, ingénieur en chef, examine les travaux exécutés aux deux ponts. Il signale qu'ils sont à l'entière satisfaction du département et les considère terminés. L'inauguration a lieu en septembre 1927; les deux ponts sont bénits par Mgr Ferdinand Béland et les frais encourus pour le banquet (\$271.) aux dépens de la corporation qui est sous la direction du maire Jos. Louis Paquin.

Le pont s'appellera Pont Galipeault en l'honneur du geste généreux fait par le ministre Galipeault envers les citoyens de

Maskinongé, en leur aidant par un surplus d'octroi. Deux plaques furent posées aux extrémités du pont du Village. Le modèle de ces plaques a été confectionné par M. Émile Lessard et les plaques ont été faites par Bellefeuille & Frères, fondeurs de Trois-Rivières. Ces plaques furent coulées en fonte portant l'inscription: «Pont Galipeault 1927» sur 3 lignes horizontales.



Les ponts du Village en 1927.

Les lettres de la 1^{ère} ligne «Pont» mesurent 3 pouces de hauteur; les lettres sur la 2^e ligne «Galipeault» mesurent 4 pouces de hauteur; les chiffres «1927» sur la 3^e ligne mesurent 3 pouces de hauteur. Ces plaques mesurent deux pieds par trois pieds de grandeur, elles ont une épaisseur d'un demi-pouce y compris les lettres en bas-relief avec bordure tout autour. Les ponts ont coûté en tout à la paroisse \$6072. Et c'est seulement en mars 1965 que le pont Galipeault est muni d'un système d'éclairage électrique.

Pont «Dalcourt» en fil de fer

M. Pierre Dalcourt, fromager, fut propriétaire d'une fromagerie sur le côté de la Rivière Sud-Ouest, pendant plus de trente ans.

En octobre 1924, M. Dalcourt s'adresse à la séance de Conseil pour demander s'il peut construire un pont en fil de fer vis-à-vis sa fromagerie, pour les piétons, et en même temps pour le transport de bidons de lait. Comme les gens du côté opposé de la rivière voulaient vendre leur lait à M. Dalcourt, c'était le transport le plus rapide et le plus facile pour ces futurs clients. Ils installèrent des gros fils de fer et sur ces fils, circulait un chariot en bois sur roue, et des hommes le tiraient au moyen de câbles. Plus tard, ils l'ont ponté de planches et bordé de broches; ainsi on pouvait traverser facilement à pied.

M. Antonio Dalcourt acheta la fromagerie et la fit opérer jusqu'en 1949; alors on commença à regrouper les fromageries, pour vendre le lait à Caillette.

Ce pont fut défait en 1962.



Pont «Dalcourt» en fil de fer.

(Gracieuseté: Mme Ursule Lemyre)



Maison de Mme J.J.M. Marchand qui a été la succursale téléphonique jusqu'en 1927.

(Gracieuseté: Mme Helène B. Boucher)

Le téléphone

En 1899, la boîte parlante de M. Bell faisait son entrée dans le calme village de Maskinongé; le téléphone, l'automobile, l'électricité, sont de nouveaux mots dans le vocabulaire. Ces nouvelles industries viennent supprimer les distances, éveiller et animer le visage de la place.

Depuis plusieurs années, les habitants de Maskinongé réclamaient, de la Compagnie Bell, des communications téléphoniques. La compagnie de téléphone de Louiseville y avait déjà établi un service local permettant des conversations à Louiseville, Ste-Ursule, St-Léon et Yamachiche. Par ailleurs, la compagnie de téléphone Bell offrait les avantages d'un réseau qui reliait entre elles la plupart des localités du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

La construction d'une première ligne entre Louiseville et Maskinongé, à la fin de l'année 1899, marqua le début de la vie téléphonique. On aménage l'unique appareil téléphonique, dans la demeure de M. T. Piché, le premier gérant local, maison qu'occupe aujourd'hui M. Roland Lemyre.

Cet appareil, muni du transmetteur spécial indispensable à une bonne transmission, servait à recevoir ou à faire des appels interurbains. Un service de messenger, analogue à celui des compagnies de télégraphes, existait alors. Le gérant local de la Compagnie Bell envoyait porter les messages ou chercher la personne appelée.

En 1901, M. Piché céda la gérance locale du bureau Bell à Mme J.J. M. Marchand. Cette femme intelligente assumait en outre les responsabilités de maîtresse de poste et de gérante d'une succursale de banque. Avec raison on choisit sa résidence de la rue St-Laurent pour y établir la succursale téléphonique.

En 1905, Maskinongé fut dotée d'un petit tableau de distribution destiné uniquement à transmettre les appels locaux dans le village et dans St-Justin. La ligne «no 1», Louiseville — Maskinongé, desservit d'abord six abonnés, tandis que la ligne «no 2», Louiseville — St-Justin, en accommoda quatre.

L'annuaire téléphonique de 1906 nous fournit la liste de ces pionniers:

Maskinongé — Ligne no 1:

Caron Dr L.T. médecin
Lafrenière W.B., commerçant de foin
Lupien D., épicier
Maskinongé Chair Co.
Pacifique Canadien, gare
Saucier L.G.A., marchand et banquier

St-Justin — Ligne no 2:

Chapdelaine E.M., notaire
Gagné W.-H., libraire — imprimeur
Lebrun & Frères, marchands
Sicard Victor, fromagerie

Le bureau de Maskinongé demeura, jusqu'en 1926, un bureau sous-central du bureau de Louiseville. Au tableau de distribution chez Mme Marchand, la téléphoniste dirigeait tous les appels interurbains vers Louiseville d'où ils étaient acheminés vers l'extérieur. Les heures de service étaient alors de 6 heures du matin à 9 heures du soir tous les jours de l'année, y compris les dimanches et fêtes. Le 3 février 1937, le service sans interruption, jour et nuit, a été demandé par le conseil.

Puis l'année 1926 apporta une amélioration importante dans le service téléphonique: l'inauguration d'une centrale indépendante de celle de Louiseville. Grâce à l'addition de nouvelles lignes interurbaines, les 50 abonnés purent bénéficier d'un service adéquat.

Mme Marchand prit sa retraite l'année suivante à l'âge de soixante-neuf ans, après 26 années de loyaux services. Lui succéda le docteur Louis-Thomas Caron, médecin bien connu de toute la population du comté. Ce dernier fit déménager la centrale dans sa demeure jusqu'en 1961. Cette maison est aujourd'hui la propriété du Dr Paulin Hébert.



Mme Léa D. Vertefeuille, téléphoniste.

(Gracieuseté, Jacques Vertefeuille)

D'abord téléphoniste chez Mme Marchand, Mlle Thérèse Caron devint téléphoniste-en-chef à la nouvelle centrale. Elle fut

assistée par sa soeur Antoinette qui, en 1936, remplaça son père au poste de représentant local. En 1950, la responsabilité de la centrale fut confiée à Mlle Cécile Coutu; Mlle Caron demeura quand même à l'emploi de la Compagnie Bell jusqu'en 1960.

C'est alors qu'on voit, au tableau de distribution, la famille Caron multiplier ses efforts afin d'assurer aux abonnés un service courtois et rapide pendant plus de vingt-cinq ans. Aussi le nom de Caron peut-il s'identifier à celui du téléphone à Maskinongé.

Dans les premières années de la téléphonie, la voix humaine pouvait être entendue dans un rayon de 300 milles seulement. Puis graduellement, les systèmes téléphoniques s'améliorèrent. En 1920, on atteignit sans difficulté tous les points du Canada et des États-Unis. Aujourd'hui, l'outillage moderne permet des conversations téléphoniques d'un bout à l'autre du globe.



Téléphonistes

En avant à gauche: Brigitte Lebrun, Hélène Lafrenière. En arrière: Gertrude Massé, Léa Vertefeuille, Antoinette Caron, chef téléphoniste: Cécile Coutu.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)

Plusieurs opératrices ont été à l'emploi de Bell comme Éva Rainville, une des premières employées, Gertrude Massé, Cécile Coutu, Brigitte Gagnon, Léa Desaulniers, Hélène Lafrenière, Raymonde Gagnon, Claire Paquin, Huguette Lemire, Claire Lesage, Andrée Lemyre, Thérèse Vanasse, Pierrette Saucier (Maskinongé) Liette Lupien (Louiseville) et peut-être quelques autres, jusqu'au temps où, en avril 1961, on inaugura une nouvelle centrale.

Plusieurs se rappellent des premiers numéros existants, comme ceux du Dr Roland Bernèche, 17, du magasin J.L. Lafrenière, 31, du magasin Paul & Jules Lacourse, 39, de M. Alcide Lemyre, 9, du moulin à scie Adélarde Lemyre, 7.

En novembre 1960, la Compagnie Bell, division Trois-Rivières, désire améliorer son système de téléphone à Maskinongé; ainsi, une équipe d'hommes travaillent à l'excavation et à la pose des câbles qui relieront la future centrale automatique, située sur la rue St-Luc et qui sera en opération au printemps 1961.

L'inauguration officielle de la nouvelle centrale, ainsi que la cérémonie de sa bénédiction, ont lieu en avril 1961. Ce sera: centrale 227. En prévision de la composition interurbaine directe, il y a le disque de carton des appareils à cadran qui portera le code régional 819. Un nouveau gérant est nommé responsable de la centrale: M. E.P. Blais, gérant régional. Plusieurs opératrices employées à l'échange du bureau local ont été transférées ailleurs après le changement.

La bénédiction de la centrale eut lieu le dimanche, 16 avril 1961, par l'abbé Arthur Rousseau, curé de cette paroisse, en présence d'autres personnalités: M. Lucien L'Heureux, président de la Commission scolaire, M. Albert Clément, St-Justin, préfet de comté, M. Odilon Rinfret, maire de Maskinongé Paroisse et de M. J. Adrien Gagnon, maire du Village, et son épouse, et M. E.P. Blais, gérant régional de la Cie de Téléphone Bell.

L'électricité

En 1906, 1908, 1911, à trois reprises, on tente, mais en vain, d'implanter l'électricité dans le village. Des requêtes reçues, au conseil de la paroisse de Maskinongé, dont l'une, le 5 novembre 1906, signée par Alphonse Piché de la Compagnie Piché et une autre, du 13 janvier 1908, de la «St-Maurice Light and Power Co», dans le but d'exploiter l'électricité pour fins d'éclairage et force motrice n'ont pas eu d'effet. Le 5 juin 1911, une autre requête de la «St-Maurice Light and Power Co», ayant son principal bureau à Shawinigan, renouvelle sa demande de poser, établir et maintenir des poteaux, fils et autres accessoires, pour distribuer l'électricité dans le village; mais encore sans résultat.



Inauguration de l'électricité à Maskinongé en 1914.

(Gracieuseté: Mme Maurice Paquin)

En février 1913, M. Édouard Paquin, de Maskinongé, adresse à son tour une requête au Conseil et expose qu'il serait disposé à faire des installations nécessaires pour fournir la lumière, la chaleur et la force motrice aux citoyens et industriels du village de Maskinongé. Il demande au Conseil de passer un règlement prévoyant l'établissement, avec droit exclusif, de la construction et l'exploitation, dans le village de Maskinongé, d'un système de distribution électrique, considérant que la proximité de la force motrice pourrait amener l'établissement d'usines et de manufactures dans ce village.

Considérant les avantages qui en résulteraient pour le village, soit l'éclairage des places et édifices publics, et aussi pour les citoyens, M. Paquin demande le droit exclusif d'établir ses lignes, dans les chemins, dans les rues, routes publiques de la paroisse, avec passage libre à ce qui pourrait nuire à l'installation des fils.

Le permis est accordé, le Conseil acquiesce à sa demande. D'autres privilèges lui sont aussi donnés, comme l'exemption des taxes pour une période de 20 ans à compter du jour où l'électricité pourra être livrée et l'exemption de taxes municipales pour une période de 5 ans au moment où l'électricité sera en opération.

Les travaux de construction des lignes électriques et d'installation devront être commencés dans les douze mois qui suivent la passation du présent règlement. Le taux d'éclairage sera fixé pour une période maximum de 10 ans. Édouard Paquin sera responsable de l'entretien de son système de distribution électrique.

Il fit ses plans et commence à réaliser son travail. Il a été le premier à réussir et à inventer le projet de l'électricité dans sa paroisse. L'électricité fonctionnait au moyen d'une turbine installée près de la «dame»; c'est un dynamo qui transmettait le courant.

En juillet 1915, M. Édouard Paquin demande la permission d'éclairer les rues du village. Le conseil accepte et donne \$50.00 pour l'éclairage du village pendant 12 mois et contribue aux frais d'installation pour une somme de \$25.00, payable à Édouard Paquin, pourvu qu'il y ait dans le village cinquante lampes de 25 watts chacune.

Au cours de l'année 1915, M. Édouard Paquin vend son réseau d'électricité à M. Adélarde Lemyre, mais M. Édouard Paquin continue de travailler avec lui.

En 1919, on demande d'éclairer les endroits publics. Le conseil-paroisse est disposé à payer mais à condition qu'ils soient choisis et déterminés par le conseil. M. Adélarde Lemyre, industriel, soumet des prix et des conditions; il informe que, dans les paroisses avoisinantes, les conseils municipaux paient \$1.00 par lampe de 40 watts; s'il contracte pour trois ans, les frais d'installation et d'entretien seront défrayés par lui. Il ajoute que chaque lampe sera munie d'un abat-jour et sera éloignée du poteau; il consent à mettre des lampes de 25 watts au lieu de 40 watts en chargeant un prix proportionnel; et s'il obtient le contrat, la corporation acquittera l'éclairage du Pont en fer.

Les rues qui seront éclairées devront être divisées en huit sections délimitées comme suit:

- 1° La première prendra à la route du Petit-Bois et se terminera au pont de fer sur la rivière.
- 2° La deuxième prendra au dit pont en fer sur la rivière et se terminera à la route du Pied-de-la-Côte.
- 3° La troisième comprendra la rue connue sous le nom de rue St-Charles et les routes qui en dépendent.
- 4° La quatrième comprendra cette partie du chemin de la Rivière-Sud-Ouest qui s'étend depuis la ligne nord du lot 807 jusqu'à la ligne est du lot 761.

- 5° La cinquième comprendra une autre partie du chemin de la Rivière-Sud-Ouest, depuis la ligne séparant les lots 726-727 jusqu'à la ligne nord du lot no 732.
- 6° La sixième comprendra le chemin connu sous le nom de Rue des chars et s'étendra depuis le chemin de fer C.P.R. jusqu'à la route nationale Montréal-Québec.
- 7° La septième comprendra le chemin connu sous le nom de Chemin Beauséjour s'étendant depuis la route nationale jusqu'à la ligne sud du lot 646.
- 8° La huitième comprendra le chemin connu sous le nom de Chemin-du-Moulin s'étendant de la dite route nationale jusqu'à la ligne séparant des lots 702-703, ainsi que la ruelle s'y greffant, depuis le Chemin-du-Moulin, jusqu'à la ligne des lots 699-700.

M. Adélarde Lemyre installa des dynamos, au moyen de deux turbines, une de 48 pouces et l'autre de 78 pouces qui produisaient l'électricité pour tous les besoins domestiques et les rues du village, Petit-Bois, Beauséjour. Les électriciens, M. Robidoux de Berthier et M. Camille Trempe ont été à son emploi. M. Héroux était le surveillant des dynamos.

En avril 1924, les tarifs fixés de l'électricité étaient les suivants: *Village Maskinongé au compteur: Dix centins du kilowatt heure par mois. Poêle, chaufferette et fer à repasser avec fil spécial et compteur spécial: deux centins et demi du kilowatt heure par mois. Dynamos: trois centins du kilowatt heure par mois.* Les rues et les chemins du village devront être éclairés par des lampes de 40 watts et de 60 watts, avec brochettes en fer et abat-jour. Les lampes de 40 watts installées à peu près tous les 180 pieds, et les lampes de 60 watts, à tous les 250 pieds coûtaient cinq piastres par lampe.

À prix fixe

35 centins	pour	chaque	lampe	de	25	watts
45 centins	"	"	"	"	40	watts
60 centins	"	"	"	"	60	watts

Les demandes de l'électricité devenaient plus nombreuses et le service à assurer plus exigeant. En mars 1926, M. Adélarde Lemyre se décide à vendre son réseau d'électricité à la compagnie «The Electric Service Corporation» et voici le règlement «100» du conseil concernant la franchise accordée à cette compagnie et quelques clauses ou conditions de la municipalité au sujet de l'éclairage des rues.

La municipalité, en raison des avantages qu'elle retirera en s'assurant un service électrique capable de répondre à tous les besoins qui pourront se présenter, accorde à «Electric Service Corporation», le droit d'installer et de maintenir dans les limites de la municipalité l'appareillage électrique nécessaire à la transmission et distribution du courant électrique requis pour fins d'éclairage ou d'industries.

La municipalité s'engage à acheter et à prendre, de la Compagnie, toute l'énergie électrique qu'il lui faudra pour l'éclairage des rues ou chemins publics, l'établissement de la municipalité, le chauffage ou la force motrice.

Les limites de la municipalité seront considérées comme étant celles de la dernière lumière de la rue. La compagnie ne sera pas tenue de faire l'extension de ses lignes au-delà de trois cents pieds de ce point de raccordement. La Compagnie devra maintenir cette installation en bonne condition et en opération pendant dix ans à partir de ce jour.

La Compagnie aura le droit d'établir, en-dessous ou sur la propriété de la municipalité, les voies de transmissions et appareils nécessaires; elle aura le droit d'émonder les arbres pour l'installation de tout son appareillage, avec l'approbation d'un officier de la municipalité nommé à cette fin, et elle ne sera pas responsable d'aucune réclamation résultant des dommages causés aux arbres. Quand la Compagnie devra ajouter des poteaux, elle devra s'entendre encore avec le préposé nommé officier au sujet de la localisation. Tous les inspecteurs surveillants de voies de transmission ou tout autre employé de la Compagnie devront porter sur leurs habits un insigne et l'exhiber comme étant représentant, pour avoir le droit, en temps convenable, de pénétrer dans les maisons. Les taux au compteur seront de 10 centins par kilowatt, paiement minimum \$1.00 par mois; il y aura escompte de 10% quand le paiement sera fait en-deça des 10 jours qui suivront le compte.

La municipalité devra passer un contrat de 10 ans avec la Compagnie pour l'éclairage des rues et chemins publics: 12 lampes de 100 watts placées à des distances n'excédant pas 300 pieds l'une de l'autre. Le taux pour l'éclairage des rues est pour chaque lampe de 100 watts, \$25.00 par année; une charge additionnelle de \$2.50 par année sera imposée pour chacune des lampes qui seront munies d'un globe. Le service devra être de «Shawinigan Power». Le paiement se fera le 25^e jour de chaque mois. S'il y a besoin de lampes additionnelles, la Compagnie s'engage à les fournir jusqu'au

nombre de 60, pourvu qu'elles soient commandées dans les cinq premières années.

En novembre 1959, les lumières de rue étaient des lampes de 4000 lumens; en mars 1969, il y a un nouveau système d'éclairage, les lumières existantes sont remplacées par des lampes au mercure de 20,000 lumens: c'est cinq fois plus de force, mais à un coût de 50% plus cher. Les contrats sont de 5 ans. En avril 1965, le nom de la Compagnie d'électricité, lors de son renouvellement de contrat, change de nom pour «Filiale de l'Hydro».

Aqueduc

En mai 1897, à une séance du Conseil, M. Victor Sicard, maire, accompagné à la table de Messieurs les conseillers: Noé Bruneau, Victor Dubé, Jean-Baptiste Ross, Pierre Giguère, Cléophas Bastien et du secrétaire-trésorier M. François-Xavier Évariste Béland, M. Édouard Lemyre, présente une requête accompagnée d'une pétition signée par 230 habitants propriétaires de la paroisse de Maskinongé, représentant la majorité des intéressés dans le dit aqueduc. Il demande un permis pour construire un aqueduc. Après délibérations, le conseil accorde le permis et voici quelques clauses du règlement: il s'engage à construire à ses frais et dépens un aqueduc, le présent règlement ne devant constituer aucune charge pour les contribuables de la municipalité. Il ne prolongera les lignes de tuyaux où il en sera requis dans les limites de la municipalité qu'en autant que le taux à être payé annuellement pour l'eau par les habitants de telle rue ou tel chemin représentera un pourcentage de 10% sur le coût des travaux à faire ainsi que sur le matériel requis pour y conduire l'eau.

Les tuyaux seront en fer galvanisé et d'une capacité suffisante. L'eau sera prise dans la rivière grâce à une turbine qui sera installée en-dessous du pont du village. Le conseil accorde le droit de passage et de faire toutes les excavations requises ou autres travaux dans tous les chemins, sous contrôle de la municipalité. Le conseil délègue tous ses pouvoirs de construction et autres au dit Édouard Lemyre et à ses ayant-causes pour exécuter les travaux sans aucun trouble. Les travaux devront être commencés le plus tard le 1^{er} juin 1898 et poursuivis sans interruption avec un nombre suffisant de personnes, c'est-à-dire pas moins de 15 hommes jusqu'à ce que le dit aqueduc soit terminé.

Personne ne sera tenu de prendre l'eau du dit aqueduc. Les conduites d'eau entre le tuyau de l'aqueduc et les preneurs d'eau seront à la charge du preneur.

Le taux pour la fourniture de l'eau sera basé sur le rôle d'évaluation: maximum \$15.00 pour la plus haute et un minimum de \$5.00 pour la plus basse au village. Toujours selon l'évaluation, pour la paroisse ce sera \$20.00 pour la plus haute et \$15.00 pour la plus basse. Ces taux seront payables le 1^{er} jour de novembre et le 1^{er} jour de mai.

La main-d'oeuvre à être employée pour cette installation devra être prise de préférence à Maskinongé. Il sera permis à M. Édouard Lemyre de fermer l'eau pour réparation ou amélioration; aucun dommage ne sera réclamé, si l'eau ne manque pas plus de 24 heures. Édouard Lemyre s'engage à poser 5 bornes-fontaines dans le village où il y a un plus grand besoin et la municipalité devra payer \$50.00 chacune. Toute personne qui ne prendra pas l'eau de l'aqueduc, n'a pas le droit d'en avoir pour le feu; cependant l'eau sera fournie gratis pour les abonnés. Donc un premier réservoir fut construit et la distribution de l'eau était alors faite par des tuyaux de 3 pouces en fer goudronné.



Premier réservoir à eau construit en 1902, le deuxième en 1946.

(Gracienseté Mme Huguette Gagnon)

En 1902, le réseau est allongé afin de desservir le sud-ouest de la rivière Maskinongé. M. Édouard Lemyre fait alors installer, en haut de la Côte, un moulin à vent à la place de la turbine pour pomper l'eau au réservoir. En 1905, il continua du côté nord-est de la rivière. Et en 1908, afin de desservir le Pied-de-la-Côte jusqu'au Village-des-Lebrun, un nouveau réservoir était construit plus haut que le premier. En 1910, encore une fois, la ligne est allongée afin de desservir le Village-des-Lebrun jusque chez Arclesse Brissette. En 1913, un moteur à gazoline servira à amener l'eau de la rivière au réservoir. Après le décès de son mari survenu en mai 1920, Mme Édouard Lemyre lui succède et prend la gérance de l'entreprise. À la mort de sa mère en 1927, J. Alcide Lemyre devint propriétaire de l'aqueduc. En 1936, toutes les lignes existantes étaient reconstruites et améliorées. Et en 1946, un deuxième réservoir est bâti un peu plus haut que le premier.



Bâtisse de M. Édouard Lemyre qui servait pour l'aqueduc et l'embaumement des défunts.

(Gracieuseté: M. Guy Otis)

Le syndicat coopératif du Pied-de-la-Côte

À la suite d'une requête datée du 7 août 1945, adressée aux abonnés du Pied-de-la-Côte, voici ce que déclare M. J. Alcide Lemyre, propriétaire de l'aqueduc de la paroisse de Maskinongé qui fournit l'eau à la paroisse et au village de Maskinongé: «Parmi les circuits qu'il dessert, il s'en trouve un, situé le long du Pied-de-la-Côte, en la paroisse de Maskinongé, qui ne dessert que 26 abonnés et nécessite une conduite d'eau de 15,460 pieds. Que cette ligne est entièrement défectueuse et aurait besoin d'être refaite. Que les pertes d'eau et les bris répétés de cette ligne nuisent au service dans les autres parties du territoire desservi. Que la construction d'une nouvelle ligne coûterait \$12,188.00 et que la construction du réservoir \$4,800.00, d'après le rapport d'un ingénieur. Que pour donner un service efficace à 26 abonnés, votre requérant serait forcé de faire une dépense de \$16,988.00 et qu'il n'a pas les moyens de faire cette dépense et que, même s'il pouvait le faire, il lui faudrait exiger de ces 26 abonnés des taux exorbitants et prohibitifs pour rencontrer le service des intérêts et de la dépréciation. Alors il se dit dans l'impossibilité de continuer à fournir l'eau à cette ligne dite du Pied-de-la-Côte, et il les prie respectueusement de l'autoriser à discontinuer immédiatement le service de l'aqueduc.

À la suite de cet avertissement, les abonnés songent à prendre une décision au sujet de leur aqueduc. Le premier décembre 1947, les intéressés, propriétaires du Pied-de-la-Côte, se sont réunis chez Moïse Coutu pour discuter de la reconstruction de l'aqueduc de J. Alcide Lemyre. M. Martin Ferron, agronome, dirige l'assemblée en vue d'une déclaration de société qui sera connue sous le nom de Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte de Maskinongé.

Tous sont mis au courant qu'on veut former un syndicat et les propriétaires qui veulent en faire partie signent la déclaration de société s'obligeant à prendre une action de \$100.00 payable sur demande. M. Jules Paquin a été désigné pour convoquer de vive voix l'assemblée de fondation. Alors les soussignés deviennent membres d'un Syndicat Coopératif à responsabilité limitée et signent séance tenante: Joseph Lebrun, Alphonse Lebrun, Moïse Coutu, Jules Paquin, Antonin Bastien, Charles Edouard Déziel, Léo-Paul Baril, Adrien Gagnon, Hervé Lebrun, Georges Lajoie, Arthur Sicard, Arclesse Brissette, Honorat Paquin, Antonin Doucet, Clément Sicard, Albertino Bergeron, Mme Charles Marchand, Honoré Gaboury, Joseph Edmond Clément.

La déclaration de société est envoyée à Québec le 24 janvier 1948; une annonce, dans la Gazette, annonçait officiellement que le syndicat existait et était en loi.

Le 6 février 1948, il y a élection au Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte: les élus sont: M. Moïse Coutu, président, M. Alphonse Lebrun, vice-président, Jules Paquin, secrétaire-trésorier, M. Charles-Édouard Déziel et Adrien Gagnon, directeurs, Antonin Bastien, Hervé Lebrun, Léo-Paul Baril, surveillants.

En mars, au cours d'une assemblée, la discussion porte sur les sujets suivants: «Est-ce qu'on accepte les conditions de J. Alcide Lemyre à fournir l'eau à \$200.00 par année et à refaire le parcours de la ligne d'aqueduc ou de s'affilier, avec un délai, à St-Justin?» Après délibérations et informations diverses, il est décidé de reconstruire l'aqueduc. Comme c'est impossible de se trouver du tuyau de fer, les membres sont d'accord pour le construire en bois. M. Alphonse Lebrun est autorisé pour acheter le bois pour construire l'aqueduc au nom du syndicat. L'assemblée propose à l'unanimité que les hommes pour travailler à la construction de l'aqueduc soient payés cinquante sous de l'heure et que les intéressés soient d'abord engagés; que M. Jules Paquin soit nommé surveillant des travaux et qu'il engage les hommes qu'il jugera à propos; et que le surveillant, M. Paquin, ait soixante sous de l'heure. Mille deux cent cinquante-cinq billots furent achetés.

Les billots de douze pieds de longueur se vendaient \$2.00 chacun, et des billots de dix pieds de longueur, \$1.70 chacun. Ils furent achetés chez Robert Bonin, Antonio Fontaine, Arthur Sicard, Gérard Lafrenière, Germain Brissette, Adolphe Lajoie, Edmond Brissette, Armand Noël. La préparation de ces billots creusés a été exécutée par M. Théophile Pelletier de la Durantaye et a coûté \$980.00. Ces travaux ont débuté en décembre 1948 pour se terminer en juillet 1949.

Le taux fixé pour l'eau a été de \$18.00 par année, pour une maison, un cabinet, \$5.00, un bain, \$2.00, un bâtiment, \$8.00, un champ, \$2.00.

En septembre 1963, la ligne de l'aqueduc est renouvelée en plastique.

En janvier 1974, le Syndicat Coopératif songe à vendre le réseau de l'aqueduc à la municipalité. Considérant le coût très élevé qu'ils payent à l'aqueduc de Maskinongé pour l'achat de l'eau, considérant qu'ils sont obligés de vendre l'eau à leurs abonnés à un prix très élevé, qu'ils ont de la difficulté à trouver le personnel pour

l'entretien de leur réseau, il est proposé que le réseau soit offert et vendu, s'il y a lieu, à la Paroisse de Maskinongé.

En mai 1975, il est décidé et proposé que le président et le secrétaire soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour la vente du réseau d'aqueduc à la municipalité, pour l'abolition de la charte et la dissolution du Syndicat.

En 1980, le tarif du prix de l'eau est à \$140.00 pour les maisons et à \$5.00 par tête de bétail; en novembre 1980, un dernier bureau de direction est nommé pour administrer le Syndicat jusqu'au 31 juin 1981. Vu la discontinuité du Syndicat, puisqu'il y a entente pour la vente du réseau à la Paroisse au prix de \$19,000.00, des améliorations devront être apportées pour un montant de \$12,000.00. Une dernière assemblée générale des membres eut lieu le 16 mars 1981 et le mémoire d'entente concernant l'achat du réseau d'aqueduc du Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte par la paroisse fut lu; les membres présents ainsi que le Conseil acceptèrent à l'unanimité que soit vendu le réseau d'aqueduc et que le président, M. Paul-Aimé Clément, et le secrétaire, M. Jean-Claude Baril signent tous les documents relatifs à cette vente pour et au nom du Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte. L'exécutif du dernier conseil du Syndicat était donc formé de M. Paul-Aimé Clément, président, M. Jean-Marie Lebrun, vice-président, et M. Jean-Claude Baril, secrétaire-trésorier. Messieurs Clovis Gaboury, Léo-Paul Baril et Dominique Paquin étaient directeurs.

Par le règlement 285, la Corporation municipale de St-Joseph de Maskinongé a été autorisée à acheter le réseau d'aqueduc, propriété du Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte, pour le prix de \$19,000.00, comprenant droits et privilèges, outils et accessoires, matériaux d'aqueduc en sa possession, à compter du 1^{er} juillet 1981.

La Corporation est aussi autorisée à effectuer certains travaux tels que pose de compteurs, boîtes de service; le coût de ces travaux est estimé à \$12,000.00, selon l'ingénieur M. Jean-Guy Caumartin.

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas \$31,000.00.

Ainsi de 1948 à 1981, l'aqueduc, pour le secteur du Pied-de-la-Côte, a été régi par une corporation indépendante appelée le Syndicat Coopératif du Pied-de-la-Côte.

Le réseau d'aqueduc de M. Lemyre continuait de desservir le reste de la population et a été amélioré. On signale par exemple,

qu'en 1950, M. J. Alcide Lemyre a fait la construction du réservoir; il a été en opération jusqu'au printemps de 1967, alors que l'usine nouvelle entra en opération.

Une date importante pour l'histoire de l'aqueduc

Le 28 décembre 1965, M. J. Alcide Lemyre vend son réseau d'aqueduc à la Municipalité. Et voici ce que dit le règlement no 100 du 4 février 1966 concernant cette vente: «Attendu que les contribuables de Maskinongé demandent une eau saine, filtrée, et à une pression qui réponde à leurs besoins; que l'aqueduc actuel, appartenant à un particulier, ne peut plus répondre aux désirs de la population; que le propriétaire actuel, M. J. Alcide Lemyre, désire vendre son système d'aqueduc et de distribution d'eau et que déjà une compagnie a une option sur le dit aqueduc; pour ces motifs, le Conseil accepte unanimement que le règlement no 100 soit adopté séance tenante. Voici donc quelques clauses:

«Qu'à partir de la mise en force du présent règlement, la Corporation du village de Maskinongé soit autorisée à négocier de gré à gré et à l'amiable avec le propriétaire actuel, M. J. Alcide Lemyre, afin d'en venir à une entente pour un prix n'excédant pas \$40,000.00 pour son aqueduc.

Que le Conseil soit aussi autorisé à construire une usine de filtration d'une capacité de 400,000 gallons par jour avec tout l'aménagement à un coût n'excédant pas \$65,000.00.

Que le Conseil, pour les fins du présent règlement, soit autorisé à faire une dépense totale n'excédant pas \$120,000.00. (Comme nous le verrons, le règlement 100 a été modifié plus tard par le règlement 101 et 102.)

Que le Conseil du village de Maskinongé désire faire exécuter les travaux d'hiver dans son territoire pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver, travaux d'aqueduc, construction et aménagement d'une usine de filtration et d'un réservoir d'eau potable selon les plans fournis à la Régie des Eaux, pour approbation par notre ingénieur, M. Romuald Lemay et associés et par le règlement 102 modifiant le règlement 100.

Que le Conseil soit aussi autorisé à construire une usine de filtration telle que les plans et devis soumis et acceptés par la Régie des Eaux du Québec, avec tout l'aménagement, à un coût n'excédant pas \$131,599.00.

Attendu que les plans et devis faits et fournis par Romuald Lemay & associés ont été soumis et acceptés à la séance du Conseil, le 23 novembre 1965, et acceptés par la Régie des Eaux du Québec, le 10 janvier 1966. Que le Conseil, pour les fins du présent règlement, a été autorisé à faire une dépense totale n'excédant pas \$200,000.00, incluant frais d'ingénieur et de contingences.

En 1967, grâce au programme des travaux d'hiver, on procède au 1^{er} parachèvement de l'usine de filtration. Et en février 1967 l'usine est terminée et commence à fonctionner.

Les résidents de la Rivière-Nord-Est et Sud-Ouest, constatent depuis longtemps qu'il y aurait avantage, pour l'hygiène et la santé, que l'eau de la rivière soit filtrée et ils demandent qu'une étude de l'eau soit faite. En novembre 1969, un relevé analytique de l'eau fait par le ministère de la Santé révèle que l'eau de la rivière donne un compte de coliformes qui la rend non potable et dangereuse. Le problème de l'eau a donc recommencé et il fallait trouver la meilleure solution possible et la plus pratique.

En 1971, au cours d'une session de conseil du 7 juin, une résolution est envoyée à la Régie des Eaux du Québec, au député, M. Yvon Picotte, ainsi qu'à M. Victor Goldbloom, à l'effet qu'il serait opportun de considérer la méthode et le coût pour la distribution de l'eau potable par un service d'aqueduc, aux résidents des Rangs Rivière Sud-Est et Rivière Sud-Ouest de la paroisse de Maskinongé, puisqu'un échantillonnage de l'eau de la rivière Maskinongé a été fait et publié dans un rapport soumis à notre municipalité, à la Régie des Eaux du Québec et au bureau de l'Unité Sanitaire de notre comté, et que l'eau employée par les résidents de ces deux routes est polluée à l'extrême et dangereuse; que l'eau, provenant des puits, l'est aussi. Que la longueur approximative pour la pose des tuyaux de distribution serait d'à peu près 11 milles pour les deux routes et de 14 milles, si l'on veut desservir la population des 50 à 60 résidents du chemin de «Langue-de-Terre». Qu'un ingénieur ou expert nous soit délégué pour nous donner les renseignements possibles: coût approximatif, genre de matériel, et le montant qui pourrait être octroyable pour un tel projet.

En septembre 1971, la Régie des Eaux, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, ordonne à la Corporation municipale de la paroisse de Maskinongé d'exercer ses pouvoirs et de retenir les services d'un ingénieur-conseil concernant le problème d'alimentation en eau des rangs Sud-Est et Sud-Ouest de la rivière, incluant la possibilité de desservir le rang Langue-de-Terre. Le mandat de

l'ingénieur devra aussi inclure une étude de possibilité, pour la Paroisse de Maskinongé, de se porter acquéreur des conduites d'aqueduc appartenant au Village de Maskinongé dans les limites de la paroisse St-Joseph de Maskinongé. L'ingénieur devra faire rapport d'abord sur la possibilité d'alimenter en eau potable les deux rangs de la rivière et celui de Langue-de-Terre, avant le 10 octobre 1971.

La Régie des Eaux se réserve toute ordonnance complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire pour donner plein et entier effet à cette ordonnance.

En mai 1972, une demande est faite, pour avoir un octroi, au ministère des Affaires municipales et à la Commission municipale pour un approbation de principe d'un règlement d'emprunt afin d'entreprendre en même temps des négociations officielles avec le Village de Maskinongé, pour la fourniture de l'eau.

D'après le rapport de l'ingénieur, le projet coûterait \$300,000.00. En juillet et les mois suivants, il y a des sessions pour prendre connaissance de la réponse du Village de Maskinongé à la requête de la Paroisse, leur demandant d'en venir à une entente pour déterminer le prix de l'eau et le prix de leur ligne existante.

En août 1972, M. le ministre des Affaires municipales offre une subvention de \$150,000.00 pour le réseau d'aqueduc. Ce projet des plus importants semble se compliquer au lieu de s'améliorer. Le Conseil (paroisse) s'adresse à l'honorable ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, pour faire augmenter la subvention afin de leur permettre un tarif d'eau plus favorable pour cette partie de leur population.

Le 13 novembre 1972, la paroisse reçoit une ordonnance de construire un aqueduc pour desservir la Rivière-Est, et la Rivière-Ouest en eau potable et une autre ordonnance de la Régie des Eaux pour retenir immédiatement les services d'un ingénieur en vue des plans finaux du système d'aqueduc devant desservir le Bas-de-la-Rivière Maskinongé.

M. Jean-Guy Caumartin, ingénieur, est engagé pour la préparation des plans et la surveillance complète des travaux de l'aqueduc. En mars 1973, le Conseil accepte la résolution des plans et devis du futur réseau d'aqueduc et veut que ces plans soient présentés à la Régie des Eaux pour les accepter.

En juillet 1973, on fait l'appel d'offre pour soumission en vue de la construction du réseau d'aqueduc. Trois soumissions sont remises au conseil:

- Laforge Beton Ltd: \$467,705.00
- J.A. Doyon Ltd: \$355,883.50
- Alide Bergeron: \$313,069.00.

Alors on procède à un règlement d'emprunt pour défrayer le coût de ce futur réseau et une demande d'octroi supplémentaire. Les travaux estimés d'abord à \$405,000.00 sont changés, après ajustement, à \$461,000.00. Le 17 juillet 1973, un octroi de \$250,000.00 est offert dont \$100,000 du ministère de l'Environnement, de \$150,000.00, du ministère des Affaires municipales. Ce n'est pas jugé suffisant.

Au même moment, soit en septembre 1973, le Service de la Protection et de l'Environnement envoie une ordonnance au Village, de fournir l'eau à la paroisse, et aussi une ordonnance à la Paroisse d'acquérir le réseau d'aqueduc appartenant au Village.

Le 13 septembre 1973, le Conseil-Paroisse reçoit la confirmation d'un octroi de \$426,000.00 de l'honorable Victor Goldbloom, ministre de l'Environnement, pour l'agrandissement de l'usine de filtration et la construction d'un réseau d'aqueduc. Comme l'interprétation des octrois prêtait à confusion, il paraissait sage d'obtenir des éclaircissements de Claude Morin, de Québec, ou de Roger Desjardins. Plusieurs voyages ont été faits à Québec, par les autorités municipales, pour recevoir des informations, afin d'en arriver à une décision au sujet de l'aqueduc et de l'usine de filtration et aussi des octrois possibles. Il semble que ce dernier octroi mentionné n'aurait pas eu de suite ou d'effet à ce moment-là ou aurait été corrigé plus tard.

Les travaux d'aqueduc ont finalement débuté en octobre 1973, sous les ordres de l'ingénieur, M. Caumartin, M. Cyrille Blais, et plus tard M. Charles Édouard Trudel avec une équipe d'hommes. Le Conseil avait décidé de ne pas accepter les soumissions des contracteurs mais plutôt de faire les travaux en régie. Ceci semblait être la formule la plus économique.

En mars 1974, le Conseil de la Paroisse envoie une résolution au Village afin de hâter les travaux d'aménagement de l'usine de filtration, car les travaux de la paroisse vont bon train et l'usine, même si elle avait reçu l'offre, en 1975, d'un octroi de \$428,801.50, n'avait pas commencé ses transformations ou réaménagement.

Malgré plusieurs démarches faites par les Conseils rien ne bougeait. Et les preneurs d'eau attendaient toujours, si bien que les conduites d'eau étaient prêtes en 1975, mais sans circulation d'eau. C'est alors, qu'en janvier 1976, M. Origène Lemyre, François Benoit, Adélar Lambert, Léonard Paquin, Dominique Lafrenière, des représentants du Conseil de la Paroisse et du Village, ainsi que M. Yvon Picotte, député et M. Marcel Lemyre, se sont rendus à Québec afin de rencontrer M. Robert Leboeuf, fonctionnaire des Affaires municipales, aux services des Prêts et subventions, concernant l'aqueduc et l'usine de filtration. Ils voulaient avoir des renseignements supplémentaires parce qu'il semblait y avoir confusion quant aux octrois déjà accordés à la paroisse pour la construction de son réseau d'aqueduc. Alors, ils devront présenter une nouvelle demande de subvention pour le projet dans lequel seront inclus: a) Le coût des travaux de construction du réseau d'aqueduc réalisés et à venir, incluant frais légaux, d'ingénieur, intérêts sur emprunt temporaire. b) Le coût d'achat, par la Paroisse, du réseau d'aqueduc existant, Boulevard Est, Boulevard Ouest, Rivière-Est et Rivière-Ouest. c) Le coût des travaux à être faits par le Village à son usine de filtration pour la paroisse. d) Le prolongement futur du réseau d'aqueduc afin de desservir les résidents Petit-Bois, Baie-des-Ouines, Brûlé et une partie du Boulevard-Est.

On comptait beaucoup sur l'obtention de subventions additionnelles et sur l'entière collaboration du député et du fonctionnaire, M. Leboeuf, afin de régler au plus tôt possible ce problème.

\$359,920.00: du ministère des Affaires municipales

\$19,787.00: de la Société de la Centrale d'hypothèque.

En novembre 1976, le Conseil de la paroisse demande à Jean Piette de prendre les moyens légaux à sa disposition, pour hâter le règlement final du cas de l'usine de filtration du village de Maskinongé.

Cette ordonnance no 10, en date du 20 septembre 1973, enjoignant le Village à fournir l'eau à la Paroisse, n'a pas été respectée, puisque le Conseil ne voulait pas agrandir l'usine de filtration pour desservir en eau potable la Municipalité Paroisse, sans, au préalable, avoir la garantie du gouvernement du Québec d'un octroi de 100%.

Au début de 1977, les autorités municipales continuent leurs démarches, rencontrent les ministres concernés. Des réponses arrivent, qu'à l'effet, les octrois de \$359,920.00 du ministère des Affaires municipales et de \$19,787.00 de la Société de la Centrale

d'hypothèque sont confirmés pour le réaménagement de l'usine de filtration; mais le Village hésite, n'accomplit pas les travaux. En juillet 1977, des résultats concrets arrivent. La Paroisse reçoit l'assurance que sa demande d'octroi, faite en janvier 1976, d'un montant de \$328,730.00 des Affaires municipales et des 100,000.00 de l'Environnement est accordée et approuvée, cette fois par le Conseil des ministres. Les ententes se sont faites entre les deux Conseils et les travaux pour le réaménagement de l'usine ont eu un aboutissement.

En février 1978, les plans et devis ont été soumis au directeur des Services de Protection de l'Environnement et le Village a obtenu l'autorisation de ces derniers de les exécuter. Ces travaux avaient pour but d'augmenter la capacité théorique de filtration de l'usine. Et pour ce faire il fallait exécuter:

- a) Les travaux de construction d'une prise d'eau, de conduite d'aqueduc et de poste de pompage d'eau brute.
- b) Les travaux de construction d'une chambre des pompes de haute pression.
- c) Les travaux de construction de la partie mécanique et électrique.

Le Village s'engage à faire un emprunt pour payer le coût des travaux et les frais contingents. Le terme de remboursement sera de 20 ans. La Paroisse et le Village s'engagent à former un comité intermunicipal qui sera responsable de l'usine de filtration dès la mise en marche de celle-ci. Le Village était seul maître-d'oeuvre des travaux, mais le Village et la Paroisse se partagent les coûts: la Paroisse participait à 82.9% et le Village à 17.1%. L'usine commence à fonctionner en 1979.

Le comité intermunicipal a été formé le 7 décembre 1979, d'après le règlement 146; entente pourvoyant à la formation d'un comité qui exercera les pouvoirs de gérance et d'administration appartenant aux Conseils, c'est-à-dire de voir:

- a) aux opérations pour la production de l'eau;
- b) à l'entretien des installations de l'usine de filtration et dépendances;
- c) à la fixation du prix de vente de l'eau;
- d) à la vente de l'eau tant aux parties qu'aux tiers.

Il est composé de six membres, chaque partie y étant représentée par trois membres de son Conseil; les membres de ce comité ne reçoivent aucun salaire, et la durée de leur terme est d'un an à compter de leur élection.

Bref, le réseau d'aqueduc de Maskinongé a une longue histoire parfois bien compliquée à démêler. En terminant ce chapitre, voici ce qui a marqué le début de l'usine de filtration et ce qu'elle a été jusqu'à nos jours.



Arthur Branchaud, l'abbé Charles-Édouard Garceau, Clément Lacoursière, Cyrille Blais, Guy Otis, Léo Vermette, Jules Paquin, Raoul De Serres, Honorius Lebeau, Romuald Lemay, J. Alcide Lemyre, Émile Lessard, l'abbé Roger Isabelle.

(Gracieuseté M. Guy Otis)

Première pelletée de terre sur l'emplacement de la future usine de filtration de Maskinongé.

Une brève cérémonie a marqué la première pelletée sur l'emplacement de la future usine de filtration, lundi avant-midi, le 28 mars 1966. M. le maire du Village, M. Guy Otis, a posé ce geste symbolique en présence de personnalités civiles et religieuses soit: l'abbé Charles-Edouard Garceau, curé, l'abbé Roger Isabelle, vicaire, tous deux de cette paroisse, M. Jules Paquin, maire de la Paroisse, Arthur Branchaud, Léo Vermette, Raoul DeSerres, conseillers du village, Romuald Lemay, ingénieur des travaux, Clément Lacoursière, entrepreneur de Berthierville, Cyrille Blais, secrétaire-trésorier du Conseil Village.



Usine de Filtration de Maskinongé, 36A, rue St-Denis.

(Gracieuseté: Mme Lyne Croisetière Gagnon)

Historique de l'usine de filtration

L'usine de filtration est donc entrée en opération le 9 février 1967. Elle fournit l'eau à quelques 345 abonnés, tant au village qu'à la paroisse. L'eau éprouvée, par le ministère de la Santé, est de très bonne qualité. L'inspection de l'équipement s'est effectuée par le gouvernement. Le coût de cette usine est approximativement de \$200,000.00. Elle a une capacité de 150 gallons à la minute, et un réservoir d'eau de 225,000 gallons impériaux. Son installation est l'une des deux seules électroniques et des plus modernes dans le Québec, avec celle de Jonquière, nous a-t-on informés. Les dimensions de l'usine sont de 23 × 53 pieds et le réservoir est de 48 × 48 pieds et 18 pieds de hauteur. Compte tenu de ses dimensions, cette usine sera entièrement automatisée et un seul homme suffira à la faire fonctionner. L'entreprise Clément Lacoursière de Berthierville a eu charge de la construction de l'usine; cependant, c'est la Simco de Ste-Thérèse-de-Blainville qui fit l'installation de la mécanique. M. Romuald Lemay, ingénieur de Louiseville, eut la surveillance des travaux.

Le réaménagement de l'usine a débuté en 1977; elle a maintenant une capacité de 338.2 gallons impériaux à la minute. Les travaux

ont été réalisés par la Firme Arsenault, Garneau, Villeneuve & Associés de Montréal. La surveillance des travaux fut confiée à la Compagnie Tecksol de Québec et l'ingénieur en chef a été M. Émilien Roy.

Les transformations réalisées ont été des travaux de construction d'une prise d'eau, conduite d'aqueduc, et poste de pompage d'eau brute, d'une chambre des pompes de haute pression de la partie mécanique et électrique. Le rôle de l'usine est de fournir de l'eau potable et aussi une protection contre l'incendie. Elle possède une génératrice en cas de panne de l'électricité et un laboratoire bien équipé.

Aujourd'hui deux employés travaillent à temps plein, M. Marcel Dupuis, surintendant de l'usine et M. Jacques Lincourt.

Le 5 mai 1982, le journal de l'Écho de Louiseville, mentionne le titre suivant: «Dans le litige à propos de certains travaux supplémentaires à l'usine de filtration de Maskinongé», et en gros caractère, «La Commission Municipale aura le dernier mot». Voici ce qui s'ensuit:

M. Bernard Godbout, conciliateur au ministère des Affaires municipales, a échoué dans sa tentative d'établir un terrain d'entente entre les Conseils Municipaux du village et de la paroisse de Maskinongé dans le litige au sujet du partage du coût de certains travaux supplémentaires effectués à l'usine de filtration, il y a quelques années. Un face à face de près de quatre heures, le 22 avril dernier, a permis de constater que les parties tenaient à demeurer strictement sur leurs positions.

Devant le constat d'échec du conciliateur, le dossier sera acheminé à la Commission Municipale du Québec (C.M.Q.) qui devra trancher la question. Sa décision est sans appel.

Rétrospective

Pour avoir un tableau global du dossier, il faut remonter en 1973, au moment où le directeur des Services de Protection de l'Environnement ordonnait au Village de Maskinongé de fournir l'eau potable à sa localité-soeur. L'ordonnance spécifiait également que le Village devait faire préparer, sans délai, les plans et devis de réaménagement de son usine de filtration, construite en 1967. Les années ont passé et ce n'est que le 14 février 1978 que les deux municipalités ont signé un protocole d'entente établissant que la Paroisse payait 82.94 pour cent, la différence allant au Village, d'une facture maximum de \$475,000.00. À la fin des travaux, on

devait toutefois constater qu'un montant de \$36,826.00 avait dû être déboursé pour divers frais supplémentaires (passerelle, laboratoire etc.)

Une nouvelle répartition pour ce dernier item fixa la participation de la Paroisse à 72 pour cent (\$26,514.00), laissant une facture de \$10,311.00 (28 pour cent) au Village. C'est là qu'est le noeud du problème.

Commentaires

La Paroisse allègue que sa participation de 82.94 pour cent à la première entente avait pour but de la placer sur un pied d'égalité avec le Village, au niveau des immobilisations de l'usine de filtration; ce qui fait que les frais supplémentaires devraient être partagés à parts égales. Le Village n'est pas de cet avis. Précisons ici que c'est la Paroisse qui a demandé la présence d'un conciliateur dans ce dossier.

Bénédition et inauguration de l'usine de filtration à Maskinongé

Dimanche, le 30 juillet 1967, la Municipalité du Village de Maskinongé a procédé dignement à la bénédiction et à l'inauguration officielle de sa nouvelle usine de filtration.

À compter de 1 hre jusqu'à 3 hres p.m. le public visitait l'usine, des préposés étaient sur place pour fournir toutes les informations désirées.

À 4 hres, notre corps de majorettes précédait la parade qui se composait d'une cinquantaine d'automobiles regroupant les invités d'honneur, et ensuite ils quittèrent le stationnement de l'église pour emprunter les rues St-Laurent, St-Charles et St-Denis, jusqu'à l'usine de filtration.

Les invités étaient les membres du Conseil Municipalité Village, M. le maire Guy Otis accompagné des conseillers, Gilles De Carufel, Raoul DeSerres, Donald Drainville, Louis-Georges Lambert, Camille Rinfret, Léo Vermette et notre secrétaire-trésorier, Cyrille Blais.

Et aussi étaient présents, le curé de la paroisse, Charles-Édouard Garceau, qui a bien voulu être l'officiant de la bénédiction, l'Honorable Rémi Paul M.P.P. et Mme Paul, M. Antonio Yanakis M.P. et son épouse, messieurs les maires et mairesses, messieurs les commissaires d'écoles, messieurs les marguilliers, messieurs les

présidents de groupes paroissiaux, tous accompagnés de leur épouse, ainsi qu'un groupe de contracteurs dont messieurs Clément Lacoursière, Roger Bellemare et autres, en plus un important groupe de marchands et résidents qui avaient bien voulu se mêler à la fête.

Avant la bénédiction, sur le terrain de l'usine de filtration, notre groupe de majorettes donna un concert qui fut très goûté des spectateurs.

La coupe du ruban fut faite par les deux députés, l'honorable Rémi Paul et M. Antonio Yanakis, accompagnés de notre curé, l'abbé Charles-Édouard Garceau, qui procéda après à la bénédiction de l'usine.

Dans son discours après la cérémonie, l'honorable Rémi Paul félicita le Conseil pour la réalisation de ce projet et assura les deux Conseils de son entier dévouement.

Avec l'esprit présent qu'on lui connaît, il décomposa le nom du maire du village en deux syllabes pour nous dire qu'avec un tel nom, il fallait bien qu'il y ait l'eau d'où notre usine tire son eau pour notre population.

De son côté, M. le curé Charles-Édouard Garceau présenta lui aussi ses félicitations au Conseil pour cette belle réalisation qui offre à notre population une nécessité de la vie à un prix très raisonnable.

Vers 5.30 hres, un cocktail et un excellent buffet froid étaient servis aux invités d'honneur à l'Hôtel Laurier, et plus de cent personnes étaient présentes à ce buffet.

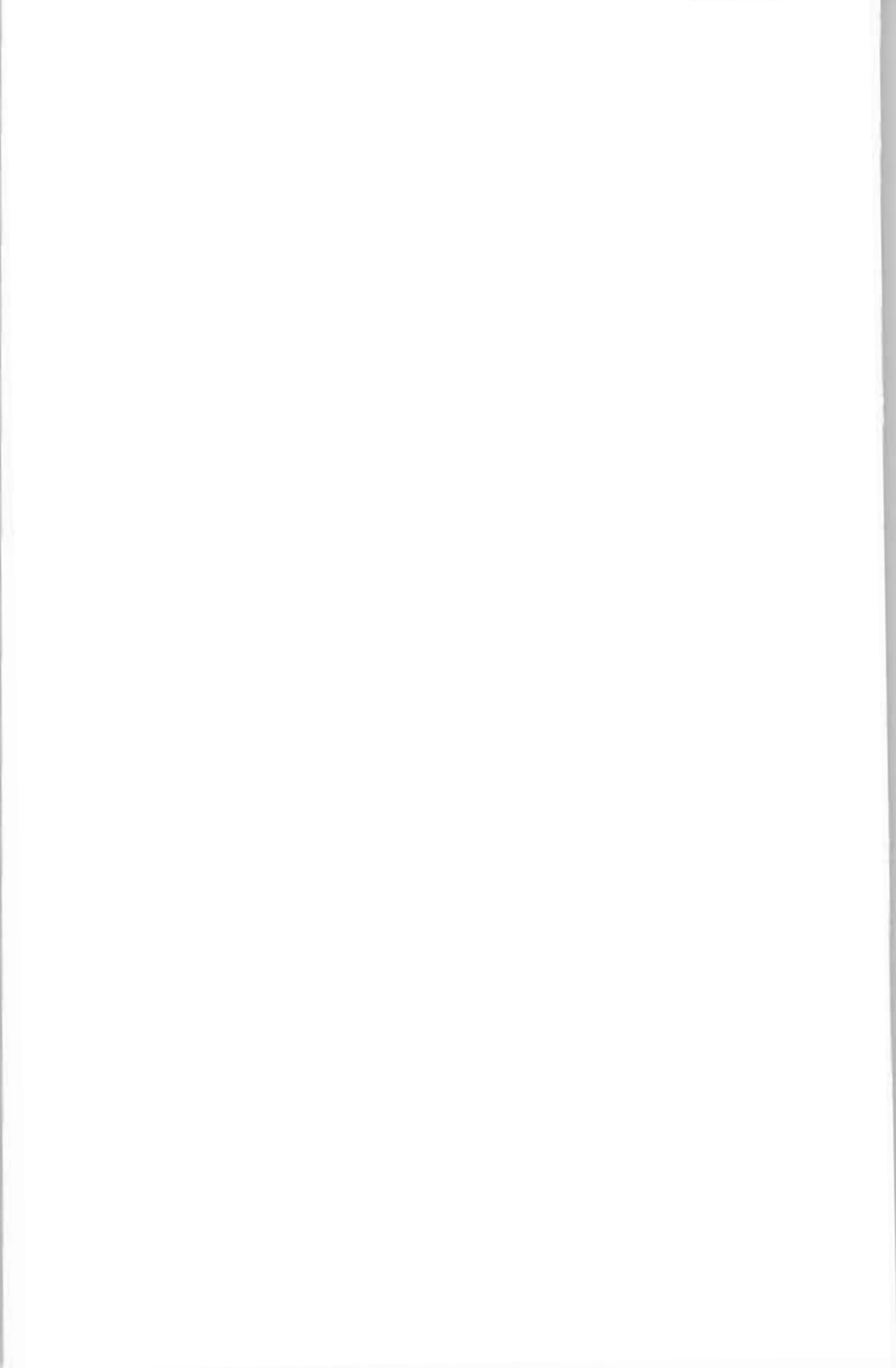
Pour la circonstance, on avait aussi invité M. Wilfrid Adam et son épouse dont l'anniversaire de mariage coïncidait avec les débuts de l'aqueduc à Maskinongé soit 70 ans. Nous espérons disait M. le Maire du Village que M. et Mme Adam seront encore assez longtemps parmi nous pour peut-être voir un jour la bonne eau de notre usine de filtration desservir le Bas de la Rivière Maskinongé.

La réussite de cette fête était due aux contracteurs et fournisseurs ainsi qu'à presque cent pour cent des marchands, professionnels, garagistes de la paroisse etc. Sans eux cette fête n'aurait pu être organisée avec autant d'éclats.

On leur adressa un sincère merci. À M. Thériault, propriétaire de l'Hôtel Laurier et à son personnel courtois furent aussi formulées des félicitations pour l'excellent service.

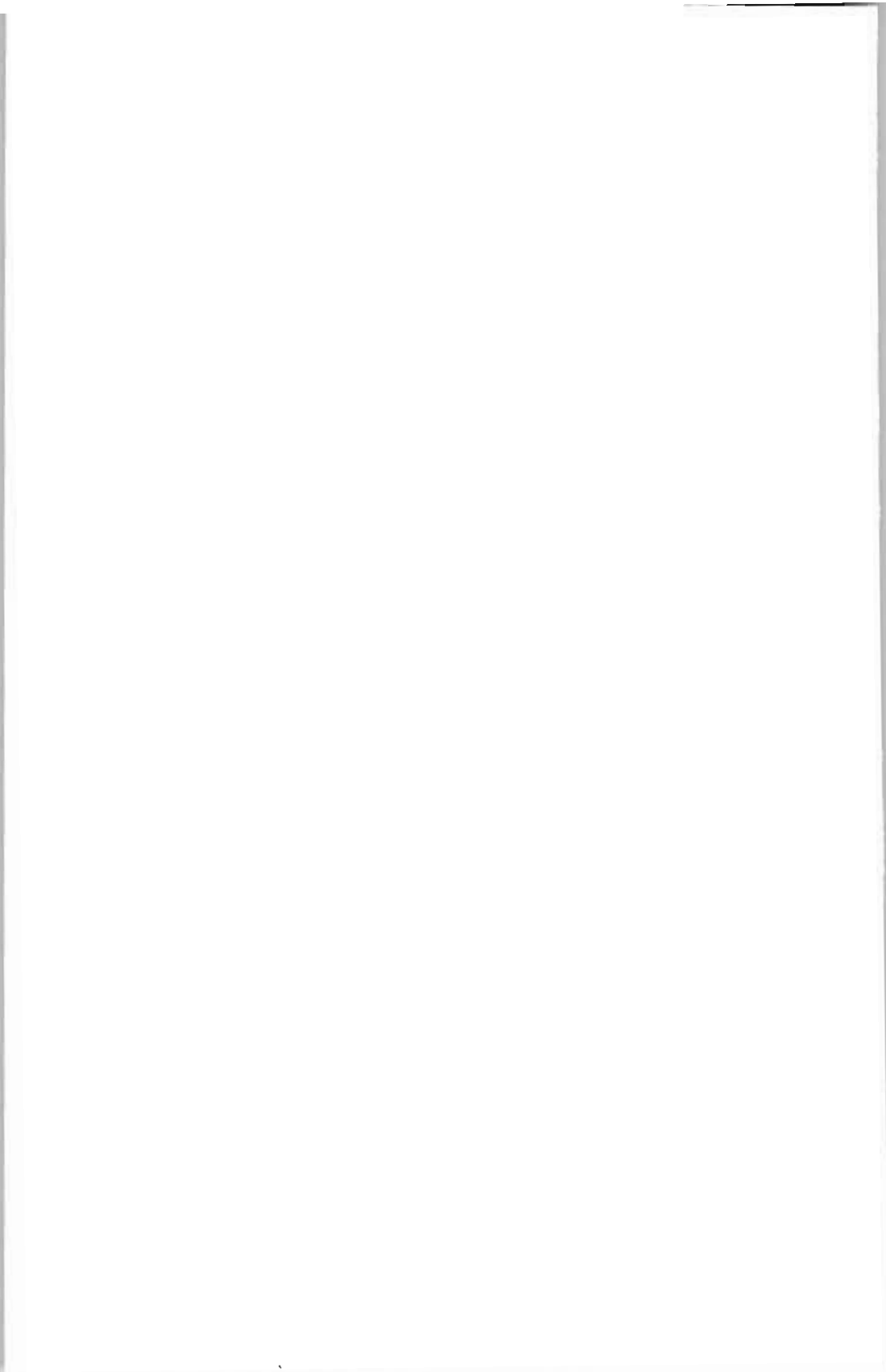
Enfin, les autorités municipales ont dit un merci spécial aux majorettes et à toute la population qui avait bien voulu décorer sur le parcours de la parade.

Le service d'ordre était confié au chef de police M. Camille Lajoie, qui fut à la hauteur de la situation.



CHAPITRE 4

LA VIE SCOLAIRE



Nos autorités scolaires

en 1982



Robert Hamelin
président de
la Commission Scolaire
De Grand Pré



Jean Béland
commissaire
de Maskinongé



Denis Chrétien
Directeur Général de
la Commission Scolaire
De Grand Pré



Roger Matteau
Directeur de la
Polyvalente l'Escale
Louiseville



Bernard Arseneault
Directeur des
écoles de Maskinongé
et des autres écoles de
Belle-Vallée



Réjean Baril
Directeur-adjoint
des écoles de Maskinongé
et des autres écoles de
Belle-Vallée.

Les écoles

Par la loi scolaire passée en législature en 1841, les habitants d'une municipalité avaient le droit d'établir dans la municipalité autant d'arrondissements scolaires qu'ils désiraient pourvu qu'un nombre suffisant d'enfants s'y trouvât pour fréquenter l'école à établir dans ces arrondissements; pourvu aussi que la cotisation des tenanciers de ces arrondissements et municipalités scolaires fut assez considérable pour égaler la somme d'argent que la loi accordait à ces arrondissements ou municipalités suivant le nombre d'enfants inscrits et fréquentant ces écoles.

Les municipalités scolaires sont divisées en arrondissements délimités par les commissaires d'écoles, ils ne doivent pas excéder cinq milles de longueur ou en largeur. Pour en motiver l'établissement, il suffit qu'il y ait vingt enfants âgés de cinq ans à seize ans dans une localité ou arrondissement.

De 1848 à 1857 à Maskinongé, il y a cinq écoles situées comme suit:

no 1 Pied-de-la-Côte Trompe-Souris	lot 952
no 2 Village de Maskinongé côté nord-est	lot 640
no 3 Sud-ouest de la Rivière Maskinongé	lot 898
no 4 Pied-de-la-Côte Ormière	lot 984
no 5 Pied-de-la-Côte Bois-Blanc	lot 1014

et entre 1857-59 il s'en ajoute une autre au village côté sud-ouest lot 806 désignée par le numéro 2 et celle du nord-est au village prend le numéro 6.

Nous remarquons qu'au début la majorité des écoles était au Pied-de-la-Côte, probablement due au site de l'église qui se trouvait à cet endroit et d'autres commerces ou notables qui s'y installaient.

C'est cette affluence de population qui déterminait l'organisation globale de la vie de ses résidents dans laquelle s'entremêlaient la vie religieuse, la vie sociale et économique et aussi l'implantation des trois écoles.

Entre les années 1859 et 1888, le nombre d'écoles n'a pas augmenté et elles semblent avoir toujours été localisées au même endroit. De 1888 à 1891, il s'est ajoutée une école au Bas-de-la-Rivière côté sud-ouest qui sera nommée école no 7 située sur le lot 551-552. Entre les années 1891 et 1900, nous pouvons compter une huitième école située au nord-est de la rivière sur le lot 605 qui s'appellera l'école no 8. Toutes ces écoles existeront jusqu'en 1963 à l'exception de celles du village. Elles durent fermer leurs portes à

cause du regroupement scolaire. En 1923, nous voyons s'ajouter le couvent près de l'église, où l'on dispensera, en plus de l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire.

Dans les écoles, il y avait des classes à divisions multiples, et il faut bien admettre que la clientèle scolaire était très nombreuse. L'instruction et l'éducation étaient dispensées par des «maîtresses», comme on se plaisait à les appeler. C'est à la petite école du rang que les enfants puisaient les premiers rudiments de leur instruction. Ces maîtresses de rang, femmes courageuses, se dépensaient sans compter, donnaient le meilleur d'elle-même parfois avec un manque de matériel didactique flagrant. Elles accueillaient tous les enfants même les plus espiègles, malgré l'exigüité de la classe, quelque soit le nombre, même plus de cinquante, à mesure qu'ils avaient six ans. Elles avaient six divisions dans la plupart des cas comme en témoigne un rapport de l'inspecteur F.X.G. Béland, le 29 juin 1898. L'école no 2 du village, tenue par J. Ernest Magnan, avait 82 élèves présents à l'examen. Et le 28 novembre 1899, on remarque dans le rapport du même inspecteur qu'à partir du 1^{er} septembre il y a deux institutrices: Louise Drainville et Anaïs Caron. Elles ont chacune leur classe. On a jugé bon de former deux classes, pour remédier au problème du trop grand nombre d'élèves pour un seul titulaire.

À l'école no 7 du Bas-de-la-Rivière où Mlle Yvonne Lemyre est institutrice, l'inspecteur M. Jos. V. Beaumier en octobre 1913, signale que la classe est trop nombreuse pour un seul titulaire. En effet, il y avait 68 inscriptions. En 1914, il y aura une deuxième institutrice. Le groupe sera divisé en deux. Ceux du «petit côté» de 1^{ère} à 3^e années, et les autres de 4^e à 6^e années dans le «grand côté». En 1916, on retrouve 84 inscriptions à cette même école.

Combien étaient admirables ces maîtresses qui enseignaient toutes les matières au programme: le catéchisme, l'écriture, la lecture, le calcul oral et écrit, l'histoire et la géographie, à des élèves studieux, attentifs et à d'autres moins doués, toujours distraits et intéressés plus à autre chose que l'école.

Quand elles se sentaient surchargées, elles réclamaient l'aide des plus avancés ou des plus talentueux pour la correction des devoirs ou la récitation des leçons. Qui n'est pas étonné du travail gigantesque de ces institutrices des temps historiques: elles travaillaient dans des conditions souvent insalubres, loin de tout confort, des locaux mal éclairés, mal chauffés avec un matériel des plus rudimentaires. Malgré tout cela elles gagnaient vite la confiance et attiraient vers elles leurs jeunes élèves, avec cette

conduite exemplaire, cette bonté maternelle sans limite, et d'une générosité à toute épreuve et d'un dévouement incalculable. Elles considéraient leurs élèves comme leurs enfants. Et parlons de rémunération. Elles étaient bien peu rétribuées, elles recevaient un salaire minime et ridicule parfois, en plus elles étaient obligées de fournir le bois de chauffage aux conditions demandées par le salaire. Comment décrire la salle de l'école, il n'y avait rien de luxe, pas même le nécessaire parfois. Six fenêtres assez hautes éclairaient mal deux des murs peints vert foncé et souvent tapissés de tableaux noirs et de cartes géographiques suspendues au-dessous desquelles il y avait des crochets pour manteaux.

Vers 1912, le vieux pupitre trônait sur une estrade et faisait face à des rangées de cinq ou huit bancs. Au milieu de l'appartement, l'antique poêle à deux ponts répandait sa chaleur. Dans le coin de la classe, un petit évier, sur lequel une chaudière contenant de l'eau était installée pour désaltérer ces nombreux élèves. Et pour ranger les revues comme «l'enseignement primaire» et autres publications du département de l'Instruction publique, une armoire à larges tablettes servait aussi aux archives de l'école. Il ne faut pas oublier l'horloge que l'on regardait souvent. Et il faut aussi penser aux toilettes qui étaient installées à l'extérieur.

Les petits garçons et petites filles se rendaient à l'école à pied, beau temps, mauvais temps; parfois pieds nus durant la belle saison folâtrant tout le long du chemin sans hâte de se renfermer à l'intérieur.

Reconstruction et réparation d'écoles

En 1902, on constate que l'école no 7 en Bas-de-la-Rivière est trop petite, on parle d'en faire la réparation, mais sans résultat. En 1910 ou 1912, on parle encore d'agrandir. Mais on diffère en accordant un nouveau délai. Les contribuables s'opposent, car ils jugent leur arrondissement pauvre, non en mesure de s'imposer cette dépense. Ce n'est qu'en 1914, qu'il est résolu de l'allonger de dix-huit pieds en séparant l'école en deux par une cloison sourde avec un tambour en avant et en dedans un escalier et un vestiaire dans la séparation, et en plus de percer d'autres châssis. Le contrat de réparation fut donné à M. Pierre Lemyre fils de Louis au montant de \$1100.00.

En 1907, la question de rebâtir une bonne grande école dans l'arrondissement de l'école no 6 au village est à l'étude. Des citoyens des arrondissements no 6 et 2 du village voudraient réunir les deux arrondissements pour avoir une grande école modèle. On

ne s'entendit pas. En 1909, on tente encore de réaliser ce projet mais ça échoue encore. On décide alors de réparer l'école no 2 et de laisser les choses telles qu'elles, une école pour chaque arrondissement. On répare l'école no 2 parce qu'elle est trop petite et on bâtit en neuf l'école no 6 qui sera l'école modèle. Les travaux de réparations et d'agrandissement de l'école no 2 sont confiés à M. Édouard Guinard pour le montant de \$1090.00. La construction de l'école no 6 fut donnée à M. Pierre Lemyre fils de Louis et fut acceptée au montant de \$2,725.00.

L'école terminée, la commission scolaire de la paroisse a fait l'acquisition d'une cloche qui a été bénite le 19 juin 1910 comme le mentionne ce rapport tiré d'un registre spécial de la paroisse:

Bénédiction d'une cloche à l'École Modèle du Village (19 juin 1910)

Dimanche après-midi, 19 juin 1910, en présence d'une assistance considérable venue de la paroisse de Maskinongé et des paroisses avoisinantes, M. le curé J.F. Béland, ptre. chanoine de la paroisse, a béni une cloche destinée à l'école modèle du village.

Après une instruction de circonstance dans laquelle M. le curé a parlé du rôle des cloches et des sentiments qu'elles doivent faire naître dans le coeur du chrétien et muni de pouvoirs spéciaux gracieusement octroyés le premier de ce mois par Mgr J.B. Comeau, vicaire général, administrant le diocèse en l'absence de Mgr l'évêque retenu à l'étranger par la maladie, assisté de Messieurs les abbés J.B. Émile Trudel, vicaire de la paroisse comme diacre, et Ernest Béland comme sous-diacre, M. le curé a béni solennellement et suivant toutes les prescriptions du Processionnal Romain, une cloche du poids de 200 lbs, donnant la note «la».

Achetée par la commission scolaire de cette paroisse de C.S. Bell Co. Hillsboro, Ohio et destinée à l'école modèle du village, située sur la rive N.E. de la Rivière, la nouvelle cloche, placée au milieu du choeur de l'église, richement et délicatement vêtue, grâce à l'adresse des demoiselles de la paroisse fut présentée au baptême sous les noms de Marie Sophie, Ferdinand, Jean-Baptiste de la Salle par les parrains et marraines dont les noms suivent:

Dame Marie Sophie Lesage de La Rivière-du-Loup, veuve de feu Sieur Henri Béland et mère du curé, accompagnée de son fils Révérend J. Arthur Béland, Chapelain au couvent de Ste-Ursule.

Georges Lafontaine, Écuyer M.P.P. de La Rivière-du-Loup accompagné de Mme Lafontaine, son épouse.

Antoine St-Pierre, Écuyer de la ville des Trois-Rivières, natif de Maskinongé accompagnant madame St-Pierre, son épouse.

Hector Livernoche, fils de Philorum, de La-Rivière-du-Loup accompagnant Mlle Antoinette Brousseau de cette paroisse. Les autres parrains et marraines sont tous de Maskinongé.

Dame veuve Georges Lemyre accompagnée de M. Docteur Louis-Thomas Caron.

Madame Pierre-Eustache Casaubon accompagnée de M. Joseph Paquin du Pied-de-la-Côte, président de la Commission scolaire.

Madame Félix Gonneville, accompagnée de M. Antoine Paré, bourgeois.

Madame Pierre Lemyre, épouse de l'entrepreneur de l'école accompagnée de M. le notaire Albert Lemyre.

Madame Charles Grenier du Petit-Bois accompagnée du secrétaire de la Commission scolaire M. J.B. Ernest Magnan.

Madame J. Rainville épouse du chef de gare accompagnée de M. Wilfrid Bélanger, agent d'assurance.

Madame Moise Paquin, du village, accompagnée de M. Norbert Paquin, bourgeois.

Madame Gustave Saucier, accompagnée de M. François Lemyre.

Madame François-Xavier Bastien, accompagnée de M. Onésiphore Dupuis.

Madame Jean-Baptiste Drainville, accompagnée de M. Antoine Rinfret.

Madame Gilbert Bareil, accompagnée du maire de la paroisse M. Arthur Bastien.

Mlle Eva Marchand accompagnée de M. Donat Dugas.

Mlle Rachel Lebrun, accompagnée de M. Donat Rinfret.

Mlle Agnésie Vertefeuille, accompagnée de M. Wilfrid Lebeau.

Les deux derniers couples étaient des élèves de l'école modèle: Julius Dupuis et Augusta Trempe et Welly St-Onge et Juliette Brousseau. La cérémonie de bénédiction donnée et terminée, le curé et ses assistants firent résonner la cloche et furent suivis de tous ses parrains et marraines et d'un certain nombre de paroissiens qui tinrent aussi à l'honneur de la faire parler et ils lui firent de riches offrandes.

La cérémonie se termina par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.¹

Référence: Registre des documents
à conserver.

1. «Registre des documents à conserver»: Fabrique de Maskinongé.

En 1920, l'école no 3 subit des transformations, à cause du grand nombre d'élèves. On décide de prendre tout le bas de l'école en enlevant le logis de l'institutrice, ce qui donnerait 10 pieds de plus, sur la profondeur et de faire le logement pour l'institutrice dans le haut de l'école. Les travaux furent faits par M. Pierre Lemyre fils de Louis au prix de \$990.00 et cela pour les modifications apportées à la couverture, pour lucarne, et pour réparation du plancher à redoubler, pour un vestibule et pour toute la peinture et autres réparations.

En 1917, on emploie le haut de l'école no 2 pour une classe pour les petits, à cause du trop grand nombre d'élèves et on augmente le salaire de Mlle Adéline Magnan, comme monitrice de ces petits à condition qu'elle donne tout son temps à l'enseignement pour ces commençants, soit toutes les heures de classe. En 1912, une troisième institutrice est ajoutée à l'école no 6, tel que recommandé par l'inspecteur J.V. Beaumier.

En 1916, ce même inspecteur dans son rapport fait mention de reconstruire l'école no 1, mais les propriétaires de cet arrondissement se trouvent précisément dans la partie du chemin macadamisé de la paroisse, et comme ils seront amenés à payer dans le cours de l'année le coût des travaux de \$8000.00 pour le dit macadam c'est-à-dire la route Montréal-Québec, ils demandent alors l'autorisation de retarder cette construction. En 1924, cette école se voit accorder encore un délai pour sa construction, à condition qu'elle soit réparée temporairement et ce n'est qu'en fin de juillet 1935, que l'on rebâtit cette école, avec l'aide d'un octroi consenti par l'Honorable L.J. Thisdel. L'école coûtera \$1,200.00. Elle fut construite par F.X. Gagnon et A. Gagnon. Durant les mois de septembre et d'octobre les élèves purent bénéficier d'une salle de classe pour le temps de la construction chez Monsieur Joseph Louis Paquin.

En 1926, la fabrique offre une des cloches de l'église à condition qu'elle soit installée sur l'école no 2 avec un clocher convenable; la commission scolaire accepte l'offre.

En 1952, on érige une nouvelle école sur le même emplacement de l'école no 2, il est résolu de vendre la vieille école de gré à gré à un prix pas moindre de \$700.00.

Depuis plusieurs années les paroissiens de Maskinongé souhaitent avoir une salle paroissiale. Ils avaient commencé à ramasser des fonds pour ce projet.

Voici donc la résolution adressée à la commission scolaire par les paroissiens pour prévoir l'usage d'une salle pour réunions.

Attendu qu'un groupe de citoyens de cette municipalité avait amassé une somme de \$6,000.00 pour fins d'oeuvres sociales et paroissiales.

Attendu que cette somme de \$6,000.00 est mise à la disposition des commissaires pour être appliquée à payer une partie du coût de la nouvelle école qui sera érigée sur l'emplacement de l'arrondissement no 2. Il est résolu que toute société d'oeuvres paroissiales et sociales désirant se servir de la salle de récréation de la dite école no 2 aux fins de faire progresser son oeuvre de bienfaisance et dont l'admission sera libre c'est-à-dire non payante, aura droit à la salle gratuitement. Si, au contraire, il est exigé une rémunération comme droit d'entrée pour le temps de la séance, cette société devra verser 10% des recettes à la commission scolaire de Maskinongé, à titre de loyer. Que la location de cette salle susmentionnée, soit sous les ordres de M. le Président, des commissaires en office pour l'accorder ou la refuser à sa discrétion.

L'autorisation est accordée de bâtir l'école et d'acheter un ameublement pour cette nouvelle école et le montant ne devant pas excéder \$56,288.00 et le montant d'une subvention est accordée de \$15,268.00 laissant un solde de \$41,019.00 à emprunter pour cinq ans. Le contrat a été donné à Louiseville Construction enrg. le 23 juin 1952. Cette école no 2 sera appelée École Marie-Immaculée.

Il y a deux écoles no 2, la première a été fondée en 1891 et réparée en 1909. La deuxième a été bénite le 8 novembre 1953 par Mgr Pelletier; assistaient M. L. Paquin curé, Omer-Jules Désaulniers surintendant Ins. Pub., M. Germain Caron député, M. W. Gagné inspecteur, M. le président et membres de la Commission scolaire, M. Odilon Rinfret maire de la paroisse, M. J.A. Gagnon maire du village, ce dernier gratifia l'école d'une belle Ste-Vierge Marie-Immaculée reposant sur une magnifique colonne.

En 1957, l'école Notre-Dame-de-Lourdes a été bâtie au Bas-de-la-Rivière, pour remplacer l'école no 7. Elle a coûté \$25,000.00. Elle fut bénite en même temps que l'école no 6, celle-ci construite en 1959, et appelée «école St-Joseph».

Dimanche, le 21 juin 1959 a eu lieu la bénédiction de ces deux écoles par l'évêque du diocèse de Trois-Rivières, Mgr Georges-Léon Pelletier.¹

1. Échos de Louiseville, jeudi 25 juin 1959.

Maskinongé est en liesse et avec raison. Mgr se rendit au début, en Bas-de-la-Rivière, où devant une foule considérable, il a procédé à la bénédiction. À cet endroit, M. le curé Arthur Rousseau s'est montré un digne pasteur et historien de la paroisse en rappelant aux assistants les diverses péripéties de la venue des premiers prêtres et des écoles dans cette partie de terre, située en bordure quasi-immédiate du fleuve.

C'est ainsi que le garçon de Mère d'Youville, aujourd'hui béatifiée, a fait du ministère à Maskinongé, il portait le nom de François d'Youville et a été actif de 1750 à 1752.

Une autre raison de notre fierté en faveur de Mère d'Youville est que l'une des deux miraculées qui ont servi de preuves au procès de béatification de cette pionnière de notre colonie naissante est native de Maskinongé même et c'est précisément Soeur Anna Desrosiers.

La première chapelle érigée à Maskinongé date de 1713 et Mgr de Saint-Vallier, alors évêque de Québec lui avait donné comme titulaire et patron, notre glorieux saint-Joseph.

Après avoir fait l'éloge de ceux qui aspirent à de plus grandes fonctions, ou à l'instruction qu'il prône fortement, notre curé a ajouté quelques mots à l'adresse de Mgr Béland, ancien curé de Maskinongé qui a été un champion dans le domaine de l'éducation et à qui on est redevable du couvent de Maskinongé. Mgr Pelletier bénit l'école et prononce une vibrante allocution après avoir dit toute sa joie d'être parmi ses ouailles de cette partie de son diocèse qui est une terre de prédilection. «Un bien immense a été accompli le long du St-Laurent, théâtre des luttes héroïques de nos pères qui ont peiné à l'année longue pour acquérir et conserver ce qu'il y a de plus cher à un peuple: la liberté d'esprit, de coeur et de foi.

Faites instruire vos chers enfants, et vous leur ferez à jamais aimer leur église, leur patrimoine, leur pays.»

Ensuite, ils se rendirent à l'École St-Joseph, la troisième du nom à être construite dans le village de Maskinongé. Une autre foule se pressait aux abords. Encore là, M. le curé après avoir souhaité la bienvenue à Son Excellence, a dit reprendre des paroles que Mgr avait lui-même prononcées au cours d'une récente cause-rie: «L'homme sans culture ne peut réussir dans la vie et que cette même culture est le pèlerinage de notre existence dans le temple du haut savoir».

M. le curé a aussi fait la remarque que les élèves de Maskinongé ne pouvaient poursuivre leurs études que jusqu'à la 9^e année et qu'il fallait ensuite aller étudier en dehors. Il a prôné la venue de classes aussi élevées que les 10-11-12^e années.

Outre Mgr Pelletier et son secrétaire particulier, plusieurs personnalités tant religieuses que civiles assistaient à ces deux cérémonies. On y remarquait l'abbé Arthur Rousseau curé de la paroisse, Mgr Donat Baril P.D.V.F. curé de Louiseville, Messieurs les curés J.E. Lamy de St-Léon, Omer Gaboury de St-Didace, un enfant de la paroisse, l'abbé Jean-Paul Pépin vicaire à Maskinongé, l'abbé Edmond Dubé principal de l'École Normale de Ste-Ursule, l'abbé C.E. Plourde de St-Léon. Messieurs les députés au fédéral et au provincial, Me Rémi Paul et Me Germain Caron, M. Armand Alain inspecteur régional, représentant de M. Omer-Jules Désaulniers surintendant de l'Instruction publique. M. W. Gagné, inspecteur de district. Messieurs les maires de paroisse et village Maskinongé M. Odilon Rinfret et M. Adrien Gagnon. M. Lucien l'Heureux président de la Commission scolaire de Maskinongé. M. Alexandre Dugré secrétaire de l'Association diocésaine des Commissions scolaires de T.-Rivières; les religieuses du couvent de Maskinongé, M.M. Paul Fréchette secrétaire-trésorier de la Commission scolaire de St-Léon, Léo Langevin président de la Commission scolaire de Louiseville et une foule d'autres qui ont marqué leur intérêt à cette digne cause de l'éducation en assistant à ces inoubliables cérémonies.

Faits divers:

En août 1935, M. Armand Deschesnes professeur, demande à la Commission scolaire l'usage gratuit du deuxième étage d'une école du village pour y établir une école indépendante de 7^e année pour garçons. Cette demande est accordée et il est autorisé à se servir du 2^e étage de l'école no 6. Plus tard en septembre 1942 une école de garçons, sous la direction d'Adolphe Lachance professeur, connue sous le nom de 6A, a permis de prolonger les cours aux 8^e et 9^e années. Et en 1947, trois garçons se préparaient au certificat de 10^e année.

En juillet 1935, M. l'inspecteur Alphonse L. Auger envoie une lettre à la commission scolaire annonçant qu'aux examens du département de l'Instruction publique, les élèves de 6^e année de Maskinongé sont arrivés au premier rang parmi les municipalités rurales. Et que dire des rapports de l'inspecteur sur le travail des institutrices et des élèves au sujet de la discipline, sur l'importance

de l'ordre et de la propreté des cahiers, sur le bon esprit de la classe et sur l'appréciation des matières importantes comme le français, l'arithmétique, la lecture, la religion etc. Parfois ces rapports apportaient des changements au niveau des titulaires, leur place était en jeu, il fallait toujours viser à un bon succès pour ne pas risquer un congédiement ou notification. Il serait peut-être intéressant de vous rapporter quelques-uns de ces rapports de l'inspecteur André Raymond en date du 19 octobre 1946: «J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la dernière visite à vos écoles. La façon de se tenir des enfants, leurs réponses, indiquent que les débuts sont bons et que l'année sera supérieure à ses précédentes pour peu que le zèle se maintienne et que les remarques faites au cours de ma conférence et de mon examen soient toutefois bien suivies par votre personnel enseignant. Cette année, celui-ci devra donner plus d'attention à l'arithmétique, à la lecture, à la prononciation et aux cahiers de devoir. Ces trois points ont été depuis trop longtemps négligés et ont causé plusieurs échecs.

L'examen de promotion de juin dernier a rendu de très grands services et seraient bien mal venus ceux qui oseraient prétendre le contraire. Par cet examen et avec l'aide des primes de succès, nous aurons refait le visage de nos écoles avant trois ans.

Aussitôt que les tableaux seront arrivés, je compte sur leur installation immédiate parce qu'urgente et indispensable au travail des élèves et de l'institutrice. De même, vous hâterez-vous d'acheter les autres que je vous ai recommandés.

Laissez-moi vous féliciter pour la belle toilette opérée à l'école no 5. Veuillez me croire, votre tout dévoué, André Raymond i.e.» Et le 13 novembre 1948, il écrivait:

«J'ai terminé le 10 novembre, la première visite officielle de vos écoles. L'on y trouve une légère augmentation de huit élèves qui porte l'inscription totale de cette année à 330 dont 38 sont des commençants.

Si je peux me baser sur le classement, la discipline, le tableau d'emploi du temps, et le dévouement des titulaires, l'année sera bonne. Cependant cela ne suffit pas. le matériel d'enseignement a son utilité et les bonnes méthodes sont indispensables au succès. Ma récente visite m'a permis de corriger certaines erreurs et d'imprimer un mouvement à quelques hésitations, mais n'a pu suppléer au manque de matériel. Avant d'exiger un bon rendement de l'ouvrier à qui l'on confie un travail, il faut lui donner tous les matériaux nécessaires.

Permettez-moi aussi de vous rappeler cette partie de mon rapport du printemps sur les bibliothèques. J'ose espérer qu'une décision sera prise en ce sens à notre prochaine visite.» André Raymond i.e. Et le 6 mai 1950, il s'exprimait en ces termes:

«Ayant terminé ma seconde visite officielle le deux mai, je vous présente sans plus de délai mon rapport sur le travail effectué depuis septembre et sur les succès qu'ont remportés les élèves.

Ainsi que vous pourrez le constater dans les remarques particulières à chaque école. Je vous dirai tout de suite que l'enseignement du français et de l'arithmétique n'a pas donné les résultats que j'attendais, étant encore au-dessous de la moyenne régulière et parfois déconcertante. D'autre part, la religion accuse une progression consolante tandis que l'anglais, le dessin, l'histoire, la géographie et le chant sont mieux enseignés.

À deux exceptions près, je vous recommande de garder votre personnel enseignant. André Raymond i.e.»

Dans d'autres rapports, il félicite les élèves pour les travaux manuels accomplis à l'école, tels que broderie, tricot, découpage de bois et entr'autres jouets et animaux.

En 1938, les institutrices organisent un jardin scolaire de 12 carrés et un musée agricole de 154 articles. Et à la fin de l'année, comme les élèves ont hâte à la distribution des prix qui se faisait par les commissaires accompagnés de M. le curé ou du vicaire de la paroisse et de connaître la note d'examen de fin d'année. Les élèves dont l'assiduité était parfaite avaient droit à deux prix, des chapelets, des livres d'histoire, des missels, des plumes-fontaines, des statuettes assorties, des crucifix, des coffres de crayon etc.

En 1939, les cabinets à l'eau sont installés dans les écoles du village.

Le projet de bibliothèque scolaire est souvent conseillé par les inspecteurs, en 1942, et ensuite à plusieurs reprises, mais ce n'est qu'en 1951, qu'on y consent et une armoire est installée dans chaque école pour y recevoir les volumes.

Le 5 décembre 1943, on fonde une caisse d'économie scolaire.

En 1943, des toilettes hydro-septiques sont installées dans les écoles au coût de \$2039.94 par la Compagnie «Shawinigan appareil sanitaire» par Octave Lafrenière. La Commission scolaire a pu bénéficier d'un octroi de \$800.00.

Toujours la même année, les écoles de rang ont eu l'installation de l'électricité, et c'est M. Gérard Handfied qui effectue les travaux pour le montant de \$1085.00.

En 1953, trois religieuses des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie reviennent enseigner à l'École no 2 appelée Marie-Immaculée. Il est à noter qu'en 1921 jusqu'en 1932, elles furent titulaires de cette même école.

Les inspecteurs qui ont visité les écoles de Maskinongé de:

1881 à 1895	M. Ambroise Tétrault
1895 à 1906	F.X.G. Béland
1906 à 1919	Joseph V. Beaumier
1919 à 1940	Alphonse L. Auger
1940 à 1952	André Raymond
1952 à 1961	W. Gagné
1961 à 1962	B. Lessard

En résumé, voici la situation géographique de nos écoles d'après une étude faite par M. Clément Plante.

Les écoles de Maskinongé

1848-1857

- D No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 952
- G No 2: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640
- I No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 898
- B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
- A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014

1857-1859

- D No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 952
- F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
- I No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 898
- B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
- A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
- G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640

1859-1888

- C No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 956
- F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
- I No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 898
- B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984



L A C S T -

MILES 0 1/4 1/2 1

DRESSÉ PAR CLÉMENT PLANTE, AVRIL 1962

- A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640

1888-1891

- C No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 956
F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
I No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 898
B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640
L No 7: S.O. de la rivière Maskinongé: lots 557 et 552

1891-1923

- C No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 956
F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
H No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 876
B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640
L No 7: S.O. de la rivière Maskinongé: lots 551 et 552
J No 8: N.E. de la rivière Maskinongé: lot 605

1923-1957

- C No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 956
F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
H No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 876
B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640
L No 7: S.O. de la rivière Maskinongé: lots 551 et 552
J No 8: N.E. de la rivière Maskinongé: lot 605
E Couvent: lot 805

1957-1963

- C No 1: Pied-de-la-Côte — Trompe-Souris: lot 956
F No 2: Village de Maskinongé, côté S.O.: lot 806
H No 3: S.O. de la rivière Maskinongé: lot 876
B No 4: Pied-de-la-Côte — Ormière: lot 984
A No 5: Pied-de-la-Côte — Bois-Blanc: lot 1014
G No 6: Village de Maskinongé, côté N.E.: lot 640
K No 7: N.E. de la rivière Maskinongé: lot 108
J No 8: N.E. de la rivière Maskinongé: lot 605
E Couvent: lot 805



L'ancienne école No 1, devenue la maison de M. Jacques Masson, 174, Pied-de-la-Côte.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'ancienne école No 2 face à l'église, devenue la propriété de Mme Aristide Croisetière rue St-Charles.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'ancienne école No 3, de Rivière-Sud-Ouest, devenue la propriété de M. Jean-Claude Beaulieu, 370, Rivière-Sud-Ouest.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'ancienne école No 4 du Pied-de-la-Côte, devenue la propriété de M. Claude Buisson, 191, Pied-de-la-Côte.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'école Notre-Dame de Lourdes du Bas-de-la-Rivière, devenue Adam et Lachapelle Confection au 237, Rivière-Sud-Est.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'ancienne école no 6 du Village devenue la propriété de M. Roland Lafrenière sur la rue St-Luc.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'ancienne école No 8, de Rivière-Sud-Est, devenue la propriété de M. Gérard St-Hilaire au 215, Rivière-Sud-Est.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'école Marie-Immaculée face à l'église.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



L'école St-Joseph rue St-Aimé.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)

**Les institutrices et instituteurs
à partir de 1931 jusqu'à nos jours**

Écoles:

1931-1932

- 1 Aline Lefebvre
- 2 Marguerite Dalcourt, Sartonia Lemyre
- 3 Geméline Lemyre
- 4 Jeanne Gaboury
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Léa Bérard, Florence Vanasse, Anna DeSerres
- 7 Fernande Lemire, Rosa St-Cyr
- 8 Charlotte Sylvestre

1932-1933

- 1 Aline Lefebvre
- 2 Sartonia Lemyre, Marguerite Dalcourt
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Jeanne Gaboury
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Olivette Lebrun, Florence Vanasse
- 7 Fernande Lemyre, Rosa St-Cyr
- 8 Charlotte Sylvestre

1933-1934

- 1 Claire Paquin
- 2 Sartonia Lemyre, Marguerite Dalcourt
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Olivette Lebrun
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Fernande Lemyre, Rosa St-Cyr
- 8 Charlotte Sylvestre

1934-1935

- 1 Jeanne d'Arc Bastien
- 2 Claire Paquin, Cécile St-Cyr
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Olivette Lebrun
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Cécile Saucier, Marie Lacourse
- 7 Fernande Lemyre, Rosa St-Cyr
- 8 Alice Picotte

1935-1936

- 1 Jeanne d'Arc Bastien
- 2 Claire Paquin, Arthur D'Argy, Cécile St-Cyr
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Olivette Lebrun
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier, Armand Deschesnes
- 7 Simone Bastien, Rosa St-Cyr
- 8 Alice Picotte

1936-1937

- 1 Jeanne d'Arc Bastien
- 2 Claire Paquin, Arthur D'Argy, Cécile St-Cyr
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Gertrude Lebrun remplace Olivette sa soeur, en mars.
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Rosa St-Cyr (décédée en mars), Anne-Marie Morin,
Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1937-1938

- 1 Évelyne Lebrun
- 2 Claire Paquin, Arthur D'Argy
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Gertrude Lebrun

- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1938-1939

- 1 Évelyne Lebrun
- 2 Claire Paquin, Simone Morrissette
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Gertrude Lebrun
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1939-1940

- 1 Évelyne Lebrun
- 2 Simone Morrissette, Claire Paquin
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Gertrude Lebrun
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1940-1941

- 1 Madeleine Vanasse
- 2 Claire Paquin, Simone Morrissette
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Rita Déziel
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Cécile Saucier, Marie Lacourse
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1941-1942

- 1 Madeleine Vanasse
- 2 Claire Paquin, Simone Morrissette
- 3 Marguerite Lebeau
- 4 Rita Déziel
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Marie Lacourse, Cécile Saucier
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1942-1943

- 1 Madeleine Vanasse
- 2 Claire Paquin, Simone Morrissette
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Adolphe Lachance, Marie Lacourse jusqu'en déc.,
Pierrette Saucier
- 7 Anne-Marie Morin, Simone Bastien
- 8 Simone Gagnon

1943-1944

- 1 Jeanne d'Arc Cloutier
- 2 Madeleine Vanasse, Simone Morrissette
- 3 Laurette Dupuis
- 4 Rita Déziel
- 5 Florentine Lebeau
- 6 Simone Gagnon remplace Françoise B. Lafrenière en déc.,
Pierrette Saucier, Armand Bélanger
- 7 Simone Bastien, Anne-Marie Morin
- 8 Rita Lebeau démissionne en déc. Fernande Lebrun la remplace.

1944-1945

- 1 Jeanne d'Arc Cloutier
- 2 Madeleine Vanasse, Simone Morrissette
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel
- 5 Julienne Lebrun
- 6 Laurette Dupuis, Pierrette Saucier, Armand Bélanger
- 7 Simone Bastien, Anne-Marie Morin
- 8 Fernande Lebrun

1945-1946

- 1 Jeanne d'Arc Cloutier
- 2 Madeleine Vanasse, Lucie Bastien
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel
- 5 Claire Bussièrès, Anita Philibert
- 6 Pierrette Saucier, Laurette Dupuis, Armand Bélanger
- 7 Thérèse Garand, Simone Bastien
- 8 Fernande Lebrun

1946-1947

- 1 Jeanne d'Arc Cloutier
- 2 Madeleine Vanasse, Lucie Bastien

- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel
- 5 Fortunata Bellemare et Claire Bussières
- 6 Laurette Dupuis, Pierrette Saucier, Armand Bélanger
- 7 Thérèse Garand, Simone Bastien
- 8 Fernande Lebrun

1947-1948

- 1 Rita Garceau
- 1 Simone Bastien, Lucie Bastien
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel
- 5 Claire Bussières, Fortunata Bellemare
- 6 Pierrette Saucier, Anita Philibert, Armand Bélanger
- 7 Suzanne Lajoie, Thérèse Garand
- 8 Fernande Lebrun

1948-1949

- 1 Estelle Desaulniers
- 2 Lucie Bastien, Simone Bastien
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel, Suzanne Lajoie
- 5 Claire Laurent, Gisèle Lamothe
- 6 Anita Philibert, Pierrette Saucier, Armand Bélanger
- 7 Françoise DeSerres, Thérèse Garand
- 8 Fernande Lebrun

1949-1950

- 1 Estelle Desaulniers
- 2 Simone Bastien, Lucie Bastien
- 3 Ursule Garand
- 4 Rita Déziel, Suzanne Lajoie
- 5 Claire Laurent, Gisèle Lamothe
- 6 Anita Philibert, Huguette Francoeur, Raoul Déry
- 7 Réjane Philibert, Thérèse Garand
- 8 Fermée

1950-1951

- 1 Marie Ange Béland
- 2 Monique De Grand Pré, Pauline De Grand Pré
- 3 Monique Lajoie
- 4 Rita Déziel, Suzanne Lajoie
- 5 Claire Laurent, Gisèle Lamothe
- 6 Anita Philibert, Huguette Francoeur, Raoul Déry
- 7 Réjane Philibert, Thérèse Garand
- 8 Fermée

1951-1952

- 1 Marie Ange Béland
- 2 Gertrude Lacerte, Madeleine Lacerte, Réjane Philibert
- 3 Marcelle Arvisais
- 4 Suzanne Lajoie et Rita Déziel
- 5 Jacqueline Bourque, Marguerite Marie Ladouceur
- 6 Raoul Déry, Jacqueline St-Antoine, Anita Philibert
- 7 Yolande Gaboury, Claire Vanasse
- 8 Fermée

1952-1953

- 1 Adrienne Lampron
- 2 Marie-Paule Baril, Jeanne Livernoche, Réjane Philibert
- 3 Claire Doyon
- 4 Anita Philibert, Aline De Carufel
- 5 Jacqueline Bourque, Marguerite Marie Ladouceur
- 6 Raoul Déry, Estelle Lacoursière, Jacqueline St-Antoine
- 7 Yolande Gaboury, Jeanne Mance Gaboury
- 8 Élise Bastien

1953-1954

- 1 Adrienne Lampron
- 2 Sr Osias-Marie, Sr Jean-de-la-Visitation, Jeanne Livernoche, Réjane Philibert.
- 3 Odette Bouchard
- 4 Anita Philibert, Aline De Carufel
- 5 Annette Lacombe
- 6 Raoul Déry, Gilles Dufresne, Jacqueline St-Antoine
- 7 Yvonne Lanteigne, Yolande Gaboury
- 8 Élise Bastien

1954-1955

- 1 Adrienne Lampron
- 2 Soeur Osias-Marie, Sr Jean-de-la-Visitation, Thérèse Champagne, Réjane Philibert
- 3 Odette Bouchard
- 4 Aline De Carufel, Anita Philibert
- 5 Marjolaine Paillé
- 6 Roger Deshaies, Jacques Lamy, Lise Robert
- 7 Yolande Gaboury, Nicole Bussièeres
- 8 Élise Bastien

1955-1956

- 1 Adrienne Lampron
- 2 Marie-Paule Lacourse, Réjane Philibert, Sr Jean-de-la-Visitation, Sr Marie-Alexis

- 3 Odette Bouchard
- 4 Cécile Plante, Anita Philibert
- 5 Marjolaine Paillé
- 6 Roger Deshaies, Jacques Lamy, Lise Robert
- 7 Andrée Livernoche, Colombe Desaulniers
- 8 Élise Bastien

1956-1957

- 1 Adrienne Lampron
- 2 Soeur Marie-Alexis, Pauline Bastien, Marie-Paule Lacourse,
Réjane Philibert
- 3 Odette Bouchard
- 4 Laure Coutu, Anita Philibert
- 5 Raymonde Robert
- 6 Simon Deschesnes, Jacques Lamy, Lise Robert
- 7 Mme Edgar Fréchette, Mme Guy Lafrenière
- 8 Fernande Lebrun

1957-1958

- 1 Lise Gagnon
- 2 Sr Gertrude-Yvonne, Sr Éliane-Marie, Marie-Paule Lacourse,
Réjane Philibert
- 3 Mme Roland Bastien
- 4 Laure Coutu, Anita Philibert
- 5 Lise Rinfret
- 6 Lise Robert, Simon Deschesnes, Jacques Lamy
- 7 Mme Jérôme Lambert, Pauline Lacoursière
- 8 Mme Réal Pelletier

1958-1959

- 1 Mance Trahan
- 2 Soeur Gertrude-Yvonne, Sr Arthur-des-Anges, Pauline et Noëlla
Bastien, M.-Marthe Masson
- 3 Mme Roland Bastien
- 4 Laure Coutu, Mme Angèle Milot
- 5 Lise Rinfret, Françoise Lebeau
- 6 Wilbrod Brosseau, Jacques Lamy
- 7 Claire Lebeau, Réjane Lebeau
- 8 Mme Réal Pelletier

1959-1960

- 1 Denise Lemyre
- 2 Soeur Marie-Adrien, Sr Arthur-des-Anges, Marie-Marthe Masson,
Pauline et Noëlla Bastien
- 3 Fermée
- 4 Laure Coutu et Raymonde Coutu

- 5 Lise Rinfret et Françoise Lebeau
- 6 Wilbrod Brosseau, Mme Roland Bastien, Jacques Lamy
- 7 Claire Lebeau, Réjane Lebeau
- 8 Mme Réal Pelletier

1960-1961

- 1 Raymonde Coutu
- 2 Sr Arthur-des-Anges, Sr Rose-de-la-Croix, Marie-Marthe Masson, Noëlla et Pauline Bastien
- 3 Fermée
- 4 Claire Lebeau
- 5 Françoise Lebeau
- 6 Monique Rinfret, Jacques Lamy, Lise Rinfret, Achille Lambert
- 7 Mme Roland Bastien, et Mme Guy Lafrenière
- 8 Mme Anita Pelletier

1961-1962

- 1 Raymonde Coutu
- 2 Soeur Rose-de-la-Croix, Soeur Arthur-des-Anges, Soeur Jeanne-du-Sacré-Coeur, Marie-M. Masson, et Noëlla et Pauline Bastien
- 3 Fermée
- 4 Claire Lebeau
- 5 Françoise Lebeau et Lise Rinfret
- 6 Yves Jean, Anita Damphousse, Jacques Lamy, Denise Boucher
- 7 Madame Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert
- 8 Mme André Guy L'Heureux. Secondaire au couvent: Soeur Odile-Lucie, Soeur Georgianna-Marie

1962-1963

- 1 Lise Gagnon L'Heureux
- 2 Noëlla et Pauline Bastien, Mme Paul-Emile Trudel, Sr Arthur-des-Anges, Sr Rose-de-la-Croix
- 3 Fermée
- 4 Claire Lebeau
- 5 Françoise Lebeau
- 6 Jacques Lamy, Carmen Lamy, Yves Jean, Anita Damphousse, Mme Gérard Lamy
- 7 Mme Roland Bastien et Mme Jérôme Lambert
- 8 Mme Thérèse Gagnon

1963-1964

- 1 Lise Gagnon L'Heureux
- 2 Sr Maria-du-Divin-Coeur, Andrée Hénault, Sr Rose-de-la-Croix, Pauline et Noëlla Bastien
- 3 Fermée
- 4 Lise Rinfret

- 5 Françoise Lebeau
- 6 Jacques Lamy, Robert Parenteau, Anita D. Pelletier, Mme Marcel Marchand, Mme Gérard Lamy, Carmen L. Bournival
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert
- 8 Thérèse Gagnon

1964-1965

- 1 Gaétane Baril
- 2 Sr Rose-de-la-Croix, Sr Léonard-Marie, Rolande Lacourse, Pauline et Noëlla Bastien
- 3 Fermée
- 4 Nicole Vadnais
- 5 Françoise Lebeau Pelletier
- 6 Anita D. Pelletier, Carmen L. Bournival, Mme Gérard Lamy, M. Gérard Lafrance
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert
- 8 Marguerite Déziel, (école fermée le 23 juin 1965)

1965-1966

- 1 Fermée
- 2 Sr Rose-de-la-Croix, Sr Léonard-Marie, Rolande Lacourse, Pauline et Noëlla Bastien
- 3 Fermée
- 4 Fermée
- 5 Fermée
- 6 Carmen L. Bournival, Jacques Lamy, Françoise Pelletier, Anita D. Pelletier, Mme Gérard Lamy, Mme Marcel Marchand
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert

1966-1967

- 2 Sr Charles-Émery, Sr Roméo-du-Carmel, Pauline et Noëlla Bastien, Rolande Lacourse, Marguerite Déziel
- 6 Carmen L. Bournival, Françoise Pelletier, Anita D. Pelletier, Mme Gérard Lamy, Mme Marcel Marchand, M. Jacques Lamy
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert

1967-1968

- 2 Pauline Bastien, Soeur Roméo-du-Carmel, Soeur Berthe Bergevin, Rolande Lacourse, Marguerite Déziel
- 6 Mme Gérard Lamy, Carmen L. Bournival, Jacques Lamy, Noëlla Bastien, Françoise Pelletier, Mme Marcel Marchand, Anita D. Pelletier
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert

1968-1969

- 2 Jeannine Lacourse (maternelle)
Sr Étienne Crête, Pauline Bastien, Marguerite Déziel, Rolande Lacourse
- 6 Jacques Lamy, Nicole Dupuis, Carmen L. Bournival, Françoise Pelletier, Mme Gérard Lamy, Noëlla Bastien
- 7 Mme Roland Bastien, Mme Jérôme Lambert

1969-1970

- 2 Jeannine Lacourse
Mme Roland Bastien, Carmen L. Bournival, Sr Étienne Crête, Nicole Dupuis (couvent) Marguerite Déziel, et Aline Lambert
- 6 Jacques Lamy, Françoise Pelletier, M. Marthe Masson Bellemare, Pauline et Noëlla Bastien, Mme Gérard Lamy

1970-1971

- 2 Jeannine Pichette
Carmen L. Bournival, Mme Roland Bastien, Hélène Boulanger, Nicole Dupuis, Sr Germaine Lafrance (couvent) Marguerite Déziel, Aline Lambert
- 6 Jacques Lamy, Marie-Marthe M. Bellemare, Françoise Pelletier, Pauline et Noëlla Bastien, Mme Gérard Lamy

1971-1972

- 2 Sr Germaine Lafrance, Aline Lambert, Marguerite Déziel, Françoise Pelletier, Pauline et Noëlla Bastien
- 6 Marie-Marthe M. Bellemare, Nicole Dupuis, Carmen L. Bournival, Hélène G. Boulanger, Jacques Lamy, Jocelyne Dupuis

1972-1973

- Maternelle:* Jeannine Lacourse
École Marie-Immaculée: Marie-Marthe Bellemare, Carmen Bournival, Nicole Dupuis, Hélène Boulanger
St-Joseph: Marguerite Déziel, Pauline Bastien, Françoise Pelletier, Noëlla Bastien, Aline Lambert

1973-1974

- Maternelle:* Josée Rhéaume
Marie-Immaculée: Marie-Marthe Bellemare, Carmen Bournival, Nicole Dupuis
St-Joseph: Marguerite Déziel, Pauline Bastien, Noëlla Bastien, Aline Lambert, Hélène Boulanger

1974-1975

Maternelle: Lise Lavergne

Marie-Immaculée: Hélène Boulanger, Carmen Bournival, Nicole Dupuis

St-Joseph: Noëlla Bastien, Annette Grenier, Pauline Bastien, Aline Lambert, Marie-Marthe Bellemare

1975-1976

Maternelle: Lise Lavergne

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Pauline Bastien, Aline Lambert, Marie-Marthe Bellemare

St-Joseph: Carmen Bournival, Nicole Dupuis, Hélène Boulanger, Annette Grenier

1976-1977

Maternelle: Dominique Pelletier

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Pauline Bastien, Aline Lambert, Marie-Marthe Bellemare

St-Joseph: Nicole V. Dupuis, Andrée Béland Lacombe, Hélène Boulanger, Annette Grenier

1977-1978

Maternelle: Dominique Pelletier

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Pauline Bastien, Aline Lambert, Marie-Marthe Bellemare

St-Joseph: Nicole V. Dupuis, Carmen Bournival, Annette Grenier, Hélène Boulanger

1978-1979

Maternelle: Dominique Pelletier

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Gisèle Lajoie, Pauline Bastien, Aline Lambert

St-Joseph: Marie-Marthe Bellemare, Nicole V. Dupuis, Hélène Boulanger, Annette Grenier

1979-1980

Maternelle: Gisèle Toupin

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Nicole Pichette Dupuis, Pauline Bastien, Aline Lambert

St-Joseph: Marie-Marthe Bellemare, Nicole Vadnais Dupuis, Hélène Boulanger.

1980-1981

Maternelle: Jeanne-d'Arc Mélançon.

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Pauline Bastien, Aline L. Lambert, Nicole V. Dupuis.

St-Joseph: Marie-Marthe Bellemare, Lise Dupuis, Hélène Gagnon.

1981-1982

Maternelle: Lise Noël.

Marie-Immaculée: Noëlla Bastien, Pauline Bastien, Aline Lambert.

St-Joseph: Marie-Marthe Bellemare, Lise R. Dupuis, Rita Deschesnes, Hélène Gagnon



1910

Classe d'élèves du Pied-de-la-Côte. Titulaire, Mlle Rinfret et Maurice Paquin est un élève de ce groupe.

(Gracieuseté: Mme Maurice Paquin)



1918

Élèves de Mlle Denommé Trudel. La 6^e à gauche Florence Lacourse.

(Gracieuseté: Mme Florence Lacourse L'Heureux)



1922

Première Communion avec le Vicaire Henri Rivard

Jérôme Bastien, Paul E. Plante, Legouri Lefebvre, Ferdinand Bellemare, Aimé Béland, Ferdinand Béland, Gérald Lemyre, Israël Lacombe, Émile Lessard, Domina Lefebvre, Raoul Gaboury, André L. Guinard, Henri Paul Lemyre, Henri Dupuis, Paul Trudel, Avelin Lebeau, Géméline Lemyre, Cécile Lemyre, Cécile Bastien, Germaine Bruneau, Marie-Anne Lupien, Cécile Bellemare, Cécile Rainville, Thérèse Gravel, Clémentine Béland, Simonne Dupuis, Alice Trudel, Marie-Ange Paré, Louisa Lacharité.

(Gracieuseté: Mlle Germaine Guinard)



1928

Classe de Soeur Louis d'Arles 3^e année

1^{ère} rangée: Carmen Guinard, Françoise Lemyre, Gertrude Bruneau, Aurore Trudel, Jeanne d'Arc Rainville, Yvette Dupuis, Gabrielle Paquin. *2^e rangée:* Louis Georges Guinard, Simonne Gagnon, Simonne Mayer, Soeur Louis d'Arles, Anne Marie Guinard, Rachel Béland, Jeannette Dupuis. *3^e rangée:* Henri Paul Sicard, Origène Lemyre, Alfred Béland, Viateur Lemyre, Clément Sicard, Stanislas Lacombe, Jean-Paul Gagnon. *4^e rangée:* Jean Beauchemin, Thomas Lacombe, Paul Mayer, Gérard Livernoche, Charlotte Lefebvre, Jérôme Guinard, Jean-Charles Paquin.

(Graciosité Mlle Germaine Gagnon)

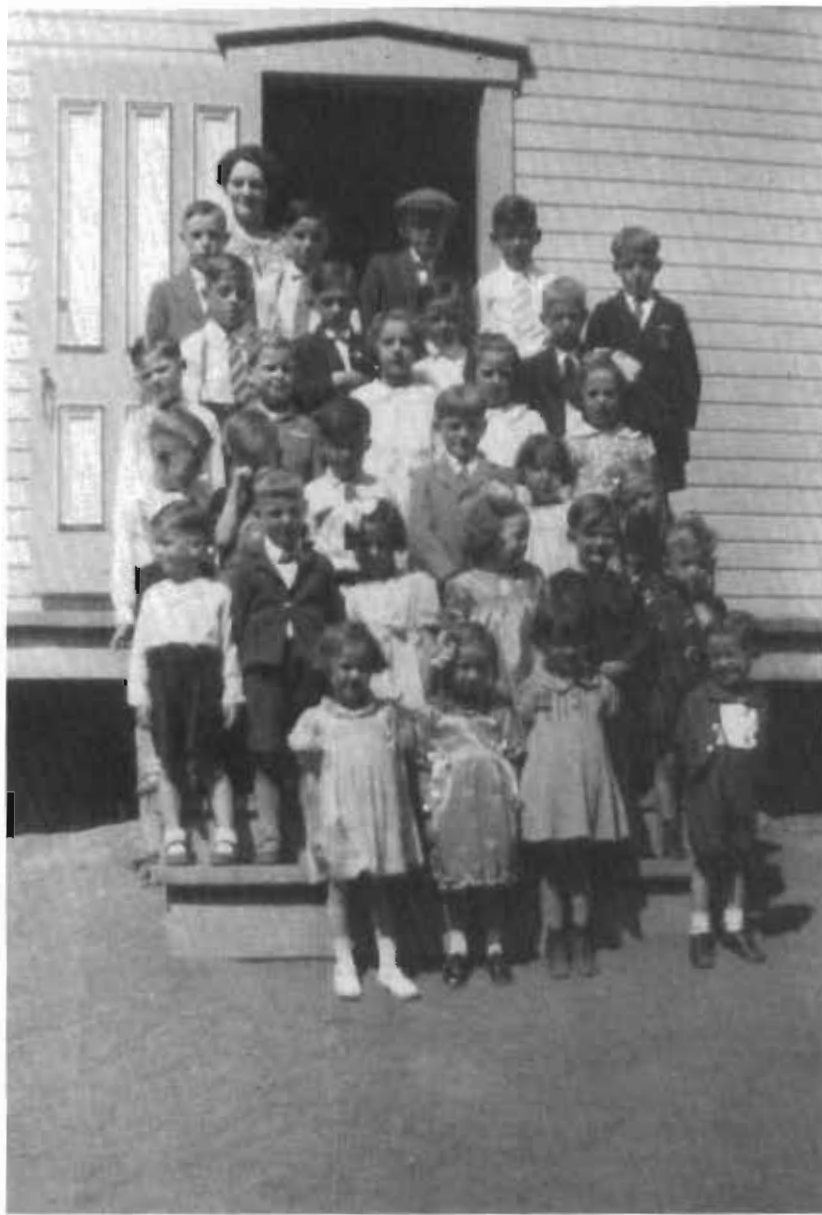


1928

Classe de Soeur Pierre Sienne

1^{ère} rangée: Maurice Lemyre, Armand Sicard, Georges Lemyre, Jean-Louis Landry, Ursule Dugas, Éva Rainville, Hélène Guinard, Florence Lemyre. *2^e rangée:* Raoul Plante, Jacques Beauvais, Paul Boulay, Georges L. Lafrenière, Alice Picotte, Madeleine Paquin, Yvette Lemyre. *3^e rangée:* Victorin Guinard, Marcel Vanasse, Henri P. Lemyre, Marguerite Dupuis, Suzanne Desaulniers, Thérèse C. Lemyre.

(Cracieuette Germaine Guinard)



1941
École No 7, Bas-de-la-Rivière
Groupe d'élèves et leur institutrice Simone Bastien.

(Gracieuseté de Mme Anne-Marie Trudel)



École No 3 vers 1945

Rangée du bas: à droite, Marcel Dupuis, Ronald Croisetière, Madeleine Baril, Gilles Rinfret, Richard Rinfret. *2^e rangée:* Fleurette Dupuis, Véronique Baril, Jacqueline Croisetière, Jeanne d'Arc Baril, Viateur Vertefeuille, Armand Vertefeuille. *3^e rangée:* Clémence Dupuis, Gérard Vertefeuille, Albert Croisetière, Benoît Baril, Institutrice, Ursule Garand.

(Gracieuoseté: Mme Ursule Lemyre)



École No 2 en 1952-53

De gauche à droite: 1^{ère} rangée: Marie-Paule Baril, Roland Rinfret, Gilles Casaubon, Gaston Lambert, Claudette Paquin, Gabrielle Paquin, Florence Gagnon, Jacques Casaubon, Édouard Rinfret. 2^e rangée: Réjean Lajoie, Yves Landry, Andrée Clément, Lisette Cournoyer, Jeanne d'Arc Déry, Réjean Lacombe, René Lacourse. 3^e rangée: Réjean Lemyre, Fernand Lajoie, Monique Bérard, Yolande L'Heureux, René Rinfret, Alphonse Gagnon. 4^e rangée: Jacqueline Croisetière, Claire Lamoureux, Pierre Morency, J.C. Cournoyer, Lise Nault, Claire Lacombe.

(Gracieuseté de Florence Gagnon)



École Marie-Immaculée

Maternelle a.m. 1981-82: Lise C. Noël, titulaire. 1^{ère} rangée: François Ross, Éric Gagnon, Yanick Rinfret, Chany Paquin, Angélique Lemyre, Lise Noël. 2^e rangée: Stéphane Girard, Michel Lebeau, Kurt Cardinaels, Yanick Clément, Vickie Laurendeau, Mélanie Thibault, Guylaine Dupuis. 3^e rangée: Pascal Rinfret, Geneviève Bastien, Éric Fafard, Steve Ross, Christian Ross, Claudine Bergeron, Judith Cardinaels.



École Marie-Immaculée

Maternelle p.m. 1981-82: Lise C. Noël, titulaire. 1^{ère} rangée: Éric Bérard, Patrick Brouillard, Pascal Brouillard, Marie-France Masson, Valérie Drouin, Lise C. Noël. 2^e rangée: Guylaine Baril, Claudy Patry, Pierre Lupien, Sophie Gélinas, Steve Branchaud, Mélanie Noël. 3^e rangée: Stéphane Alarie, Michel Lamarre, Yan Dupuis, Richard Patry, David Dauphinais, Annie Toupin, Dany Doucet.



École Marie-Immaculée

1^{ère} année 1981-82: Noëlla Bastien, titulaire. *1^{ère} rangée*: Karine Dupuis, Pascal Ross, Claudine Lebeau, Nicolas L'Heureux, Julie Lemyre, Maryse Low, Philippe Doyon, Noëlla Bastien. *2^e rangée*: Sonia Lavaute, Nancy Rinfret, Claude Ladouceur, Mélanie Bruneau, Daniel Beaulieu, Martin Rochette, Stéphanie Michaud. *3^e rangée*: Stéphane Marien, Stéphane Lescadres, Sylvain Gagnon, Yosé Paquin, Isabelle Letendre, Chantale Duhaime, Patrick Morin. *4^e rangée*: Patrick Beaulieu, Sonia Livernoche, Guylaine Déziel, Patrick Gaboury, Pascale Morin, Daniel Martin, Annie Lamontagne, Sylvain Vanasse.



École Marie-Immaculée

2^e année 1981-82: Pauline Bastien, titulaire. 1^{ère} rangée: Ginette Patry, Isabelle Rinfret, Hélène Caron, Mario Couture, Magalie Launier, Martin Lebrun, Isabelle Dupuis, Pauline Bastien. 2^e rangée: Stéphane Gagnon, Cathy Dupuis, Maryse Rinfret, Sylvain Savard, Sandrine Felten, Éric Dauphinais. 3^e rangée: Caroline Hamel, Kathleen Béland, Éric Noël, Sylvie Bellemare, Stéphane Laurendeau. 4^e rangée: Manon Gaboury, Katy Lesage, Annie Croisetière, Annie Bastien, Gilles Brodeur, Amélie Coutu.



École Marie-Immaculée

3^e année 1981-82: Aline L. Lambert, titulaire. *1^{ère} rangée*: Isabelle Dauphinais, Patricia Adam, Michel Rinfret, Chantale Dupuis, Henri Fournier, Nathalie Lupien, Aline L. Lambert. *2^e rangée*: Annick Dupuis, Annie Rinfret, Sonia Tremblay, Annick Lajoie, Marie-Josée Dupuis, Nathalie Paquin. *3^e rangée*: Danny Morin, Nancy Dupuis, Steve Doyon, Serge Croisetière, Patrice Gagnon, Marie-Claude Ross, Alexandre Felten. *4^e rangée*: Joey Low, Stéphane Morin, Nathalie Gaboury, Martin Ladouceur, Marie-Claude Audet, Suzy Dupuis.



École St-Joseph

4^e année 1981-82: Marie-Marthe M. Bellemare, titulaire. 1^{ère} rangée: Nancy Dupuis, Danielle Caron, Isabelle Bérard, Cathy Doyon, Marc Julien, Stéphane Ross, Yanick Paquin, Jean-Guy Gosselin, Fabrice L'Heureux. 2^e rangée: Manon Adam, Nancy Lavaute, Robert Lebeau, Maryse Lemyre, François Lafrenière, Jean-François Girard, Jacques Couture, Marie-Marthe M. Bellemare. 3^e rangée: Yanick Drouin, Eve Masson, Patrick Gervais, Julie Pichette, Isabelle Lachance, Pascal Gravel, Robert Letendre. 4^e rangée: Nynon Béland, Martin Gélinas, Chantale DeGrandpré, Claude Dupuis, Sylvain St-Jacques, Éric Chardain, Guylaine St-Louis.



École St-Joseph

5^e année A 1981-82: Lise R. Dupuis, titulaire. 1^{ère} rangée: Maryse Déry, Anabelle Dupuis, Raynald Guay. 2^e rangée: Patrick Bérard, Lyne Bastien, François Morin, Éric Masson. 3^e rangée: Kathia Paquin, Nathalie Marchand, Monique Lachance, Daniel Ruggeri. 4^e rangée: Éric Champagne, Patrick Gagnon, Pascal Gélinas, Lise R. Dupuis.



École St-Joseph

5^e année B 1981-82: Rita D. Deschênes, titulaire. 1^{ère} rangée: Daniel Gerbeau, Stéphane Adam, Alain Dupuis, Steve Alarie. 2^e rangée: Stéphane Masson, Charles Lajoie, Jean François Cournoyer, Manon Ross, Danie Dauphinais, Nathalie Fournier. 3^e rangée: Rita D. Deschênes, Jean Lafrenière, Hugo Beaudin, Marie-Claude Rémillard, Stéphane Felten, Raf Cardinaels.



École St-Joseph

6^e année 1981-82: Hélène Gagnon, titulaire. 1^{ère} rangée: Martine Déry, Nancy Lafrenière, Alain Casaubon, Daniel Lacombe, Paul-André Nadeau, Peter Cardinaels. 2^e rangée: Claudie Gagnon, Isabelle Dupuis, Chantale Bacon, Stéphane Deschênes, Dario Lambert, Michel Drainville. 3^e rangée: Hélène Gagnon, Rollande Plouffe, France Croisetière, Christian Bergeron, Patrice Fréchette, Guy Déziel, Guy Dupuis. 4^e rangée: Carmen Vertefeuille, Nathalie Lessard, Jean-François Beaudin, Ninon Lajoie, Yoland Dauphinais, Mario Gagnon.

Le couvent de Maskinongé

Les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, arrivées à Maskinongé le 30 août 1921, enseignèrent d'abord un an dans une école du village, sous le contrôle de la Commission scolaire, lorsque fut décidée l'érection d'un pensionnat. Les travaux de construction de cette maison furent commencés le 31 août 1922.

«Cet édifice a été construit selon toutes les exigences de l'art et du confort. De plus une particularité digne d'être soulignée, c'est qu'il est entièrement à l'épreuve du feu. De Montréal à Québec, pour ne pas dire dans toute la province, c'est le seul couvent de campagne qui se trouve dans ces conditions. Il est agréablement situé sur le bord de la rivière Maskinongé, à quelques minutes de la gare du «Canadien Pacifique». L'endroit est idéal.»¹

Cette maison, qui mesure 110 pieds de longueur par 54 de large et dont le coût s'élève à près de \$100,000.00 est due en grande partie à la générosité de son digne et dévoué curé, monsieur le chanoine J.F. Béland, aidé de ses paroissiens.

Il fut béni le 19 août 1923. La cérémonie fut présidée par sa Grandeur Monseigneur F.X. Cloutier, l'évêque du diocèse, assisté de Monseigneur U. Marchand, P.A.V.G. et de Monseigneur Jules Massicotte, curé de la cathédrale. Les classes s'ouvrirent le 2 septembre 1923.

Pour nous parler de la vie de cette institution, je laisse la plume à Soeur Rébecca Bourgon, s.n.j.m. dernière supérieure.

Couvent de Maskinongé

Nous sommes en 1921. La page d'histoire de la première guerre mondiale est à peine tournée. Maskinongé a le privilège d'avoir un curé clairvoyant, entreprenant, volontaire. Il est un brin orgueilleux de sa paroisse, il aime sa population et surtout convoite ce qu'il croit être le meilleur pour la jeunesse écolière. Il désire pour les jeunes filles une formation complète avec des principes qui donnent de l'ascendant à une mère dans son foyer.

Son idéal devient projet: M. le chanoine J. Ferdinand Béland veut des religieuses responsables d'un pensionnat. Il s'adresse à des communautés. Celles-ci refusent, comme le laisse entendre la chronique: «... la Providence nous voulait, faut-il croire, puisque d'autres religieuses ont été demandées avant nous.» M. le curé connaît sans doute nos soeurs qui enseignent avec succès à St-Barthélemy, paroisse voisine. Il s'adresse donc à notre Supérieure générale.

1. La Presse, 18 août 1923.



Mgr Ferdinand Béland.

Si M. le curé nous avait invitées à enseigner à l'école paroissiale, l'acceptation eût été plus facile. Mais nous rendre propriétaires d'un pensionnat, c'était plus onéreux. De plus, la Communauté était sur le point de construire notre actuelle maison mère sur le boulevard Mont-Royal. Toutes nos économies étaient calculées et réservées. C'était pour le moins imprudent de s'endetter davantage.

Alors une correspondance s'engage: une première réponse datée du 1^{er} avril 1921 et signée par soeur Marie-de-Bon-Secours, supérieure générale dit: «... Tout ce que nous pourrions faire, pour

le moment, ce serait d'inscrire votre demande en première ligne sur notre liste pour septembre 1922 et de compter la présente déclaration comme une réponse affirmative pour cette époque.»

Lettre du 27 avril 1921 et signée par la même: «... Il peut se faire qu'une certaine commission scolaire ne consente pas à nous accorder les améliorations demandées, ... ce qui ferait votre chance.»

Lettre du 16 mai 1921 et signée par la même: «C'est donc entendu nous irons à Maskinongé pour l'ouverture des classes en septembre 1921.»

Lettre de M. le chanoine J. Ferdinand Béland, curé, datée du 19 mai 1921 à Mère Marie-de-Bon-Secours, supérieure générale: «Votre lettre du seize mai... a été pour moi comme un beau soleil... elle a répandu dans mon âme une douce joie, une paix des plus reposantes.»



Première résidence des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie à Maskinongé. Aujourd'hui la maison de M. Albert Damphousse.

(Gracieuseté Sr Rebecca Bourgon)

UNE LUEUR D'AUBE

annonce «le beau soleil» de M. le chanoine Béland.

1921

Août 30. Nos soeurs arrivent à Maskinongé. On ouvre ainsi la chronique: «Nous partirons ce matin de notre maison mère à Hochelaga. Vers midi nous sommes dans notre résidence, en face de l'église. Nous y comptons 4 pièces en bas et 3 en-haut. À dix pas de notre demeure se trouve l'école divisée en trois classes spacieuses et bien éclairées mais très pauvrement aménagées.»

Septembre 1. Ce matin nous enregistrons 107 élèves: 47 garçons, 60 filles. Soeur Marie-du-Scapulaire, supérieure, prend la direction de l'école et enseignera les 2^e et 3^e années, aidée de Soeur Marie-Ernest. Soeur M.-Jules-Armand enseignera la 4^e année et en plus, le piano à six élèves. Mlle Stéphanie Laurent aura la charge de la classe préparatoire et de la première année. Soeur M.-Pierre-Fourrier est cuisinière et gardienne de la maison. (Soeur Marie-Ernest, malade, sera remplacée dès le 21 mars par soeur M.-Moïse-de-Rome).

Cet après-midi, nos aimables voisines de St-Barthélemy nous surprennent à l'oeuvre. Leur visite empressée est aussi agréable qu'opportune.

Octobre 19. M. l'inspecteur L. Auger écrit: «J'ai fait ma première visite à l'école No 2 tenue sur un très bon pied par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Le classement est très bien fait. Les débuts de l'année scolaire sont très satisfaisants et permettent d'augurer d'excellents résultats.»

Mars 22. M. L. Auger fait sa deuxième visite et écrit: «Note générale de l'examen: Excellente. Plusieurs élèves ont mérité des livres de récompenses.» M. J.-E. Magnan, qui l'accompagne, contresigne.

Pendant que nos soeurs se donnent avec ardeur à leur enseignement, M. le chanoine Béland, bien résolu, n'abandonne pas son projet d'un pensionnat. Il lance ses appels; le premier, il sacrifie son avoir. Ses paroissiens le suivent.

Septembre 1923 Fondation du pensionnat, 10 soeurs:

Soeur Marie-du-Scapulaire, supérieure
Soeur M. Jules-Armand
Soeur M. Jeanne-de-Lorraine
Soeur Marie-Alba



Les travaux du Couvent commencent...

Soeur M.-Agnès-de-l'Enfant-Jésus
Soeur M. Marguerite-de-France
Soeur Marie-Léontia
Soeur M.-Pierre-Fourrier

À l'école Saint-Joseph

Soeur M. Clément-d'Alexandrie
Soeur M. Moïse-de-Rome

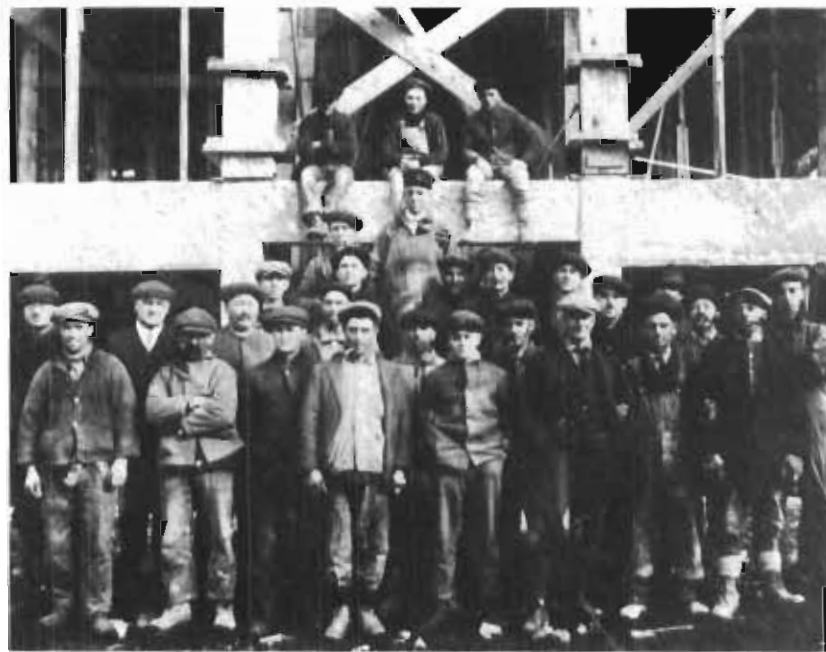
LE SOLEIL SE LÈVE

1922-1923

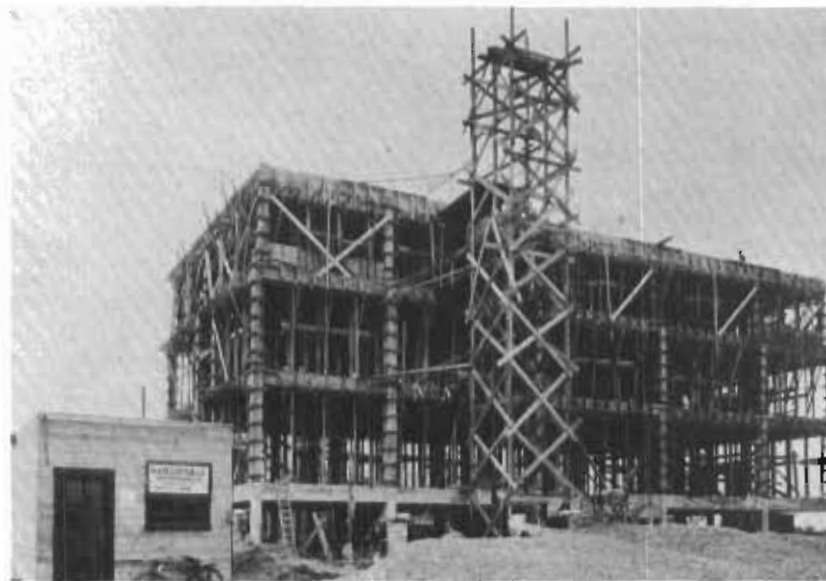
Août 30. Notre zélé pasteur fait tant et si bien qu'en ce premier anniversaire de l'arrivée de nos soeurs, les travaux de notre pensionnat commencent. C'est le jour de la semaine consacré à saint Joseph et la fête patronale de notre fondatrice, Mère Marie-Rose (Eulalie Durocher) native de St-Antoine-sur-Richelieu.

Novembre 15. C'est la bénédiction de la pierre angulaire. Nos élèves disposés en ordre devant les matériaux accumulés chantent leur joie et les nombreux assistants sont heureux.

Mars 28. M. l'inspecteur L. Auger visite nos 107 élèves. «... j'ai spécialement remarqué la bonne tenue des cahiers. Note générale des examens: Excellente. Neuf élèves reçoivent des récompenses».



Les gens qui ont travaillé à la construction du Couvent.



Le Couvent en construction.

(Gracuseté: Mme Maurice Paquin)

1923-1924

Août 19. Le haut-fait est accompli. Notre couvent, pimpant de fraîcheur, est prêt pour la bénédiction de Mgr F.-X. Cloutier, évêque du diocèse. Une assistance nombreuse de la paroisse et des paroisses environnantes se presse autour du couvent. Les zouaves de Trois-Rivières sont de la fête. Dans les allocutions, habilement, on fait valoir que cette maison est construite selon toutes les exigences modernes. Une particularité digne d'être soulignée, c'est qu'elle est à l'épreuve du feu. C'est le seul couvent de campagne dans ces conditions jusqu'à date.

Août 29. Aidées de nos élèves, nous déménageons avec entrain notre modeste mobilier. Chacun met en action son talent d'organisation pour que dès ce soir nous restions définitivement au pensionnat. Soeur Marie-du-Scapulaire en devient la première supérieure.

Septembre 5. Nous enregistrons 25 pensionnaires et 40 externes dont 19 musiciennes. C'est frappant! La musique prend son essor dès le départ.

Octobre 7. Audition musicale. Nos élèves se font entendre pour la première fois. Un grand nombre de parents viennent les applaudir. Dorénavant nous présenterons un concert chaque année:



Le Couvent de Maskinongé dirigé par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

chant, piano, saynètes, dialogues, etc. Et toujours on fait salle comble. Les concerts de *la Bonne Chanson* sont les plus goûtés. En 1945, nos élèves exécutent par coeur, sous les yeux d'un public nombreux, 35 chansons des Albums de l'abbé C.-E. Gadbois.

Mars 19. À l'occasion de la fête de saint Joseph, patron de la paroisse et du couvent, on organise une partie de cartes au profit de notre chapelle. Au-delà de 500 personnes y prennent part. Paroissiens, gens des alentours et religieuses sont déjà amis, ça se voit. Cette réunion deviendra annuelle avec la St-Joseph et prendra le ton d'un événement social digne du «carnet mondain».

Mai 9. Soeur Marie-Stéphane, directrice générale des études musicales, (Hélène Côté de St-Barthélemy) vient faire subir le premier examen à nos élèves musiciennes. Cette visite lui donne satisfaction. Alors c'est établi: un professeur reviendra chaque année pour juger du progrès des élèves en vue des certificats.

L'avenir prouvera que BIEN COMMENCER, BIEN POUR-SUIVRE amènent ordinairement à BIEN FINIR.

Mai 30. Nous inaugurons la fête de la reconnaissance, celle de M. le chanoine Béland, curé. Elle deviendra traditionnelle. Pour cette première fois nos élèves exécutent un programme élaboré. Elles rendent avec charme et simplicité l'opérette, «Les pantoufles de sainte Cécile».

Juin 2. L'opérette est reprise et présidée cette fois par M. le juge A. Monette. «On est émerveillé de ce qui s'est fait dans cette maison en si peu de temps», dit-il. Il disserte quelques instants sur cette parole restée célèbre: «Il est un bienfaiteur de l'humanité celui qui fait pousser un brin d'herbe où il n'en poussait pas.»

Juin 23. Ce soir nous clôturons notre première année scolaire au pensionnat. Les jolis volumes rouges ne figurent pas à la table d'honneur, nos humbles ressources ne nous le permettent pas. (Nous finissons l'année avec 10.00\$ en caisse.) Néanmoins lecture est faite des prix mérités par chaque élève. Dialogues, pièces de musique, cantate intéressent l'assistance. Élèves et professeurs sont heureux.

LE SOLEIL PREND DE LA FORCE

1924-1925

Août 15. Dix religieuses forment le personnel. Plus tard elles seront seize. Une d'entre elles, soeur M.-Louis d'Arles, (Yvonne Carignan, native de Champlain) ne se doute pas qu'elle arrive pour

y vivre sans interruption jusqu'en juillet 1975, date de la fermeture de notre couvent.

Février 28. Vers neuf heures ce soir, la maison est fortement ébranlée par une secousse sismique qui occasionne de nombreuses fissures dans les murs de notre couvent neuf. Même dommage se produit dans presque toutes les maisons du village.

Juin 1. Soeur Marie-de-Ste-Agnès et soeur Marie-Hermès viennent passer ici quelques mois pour travailler, loin des fumées de la ville, à de riches dalmatiques brodées à l'aiguille. Heureux villages d'autrefois!

1925-1926

Février 3. Un visiteur de marque, Monsieur Charles Marchand, folkloriste canadien, donne un concert dans notre salle de réception. Chaleureux applaudissements, il va sans dire.

1926-1927

Octobre 25. Elles étaient tristes nos cloches de l'église lorsqu'on les descendit de leur hauteur pour faire place à de plus sonores. Depuis cinquante ans, elles envoyaient leurs tintements à tous les échos. La grande famille paroissiale ne pouvait abandonner ses vieilles amies et en a doté l'école et le couvent. De leurs nouveaux clochers, régulièrement, toutes deux appelleront nos écoliers au devoir. Celle du couvent, en plus, annoncera la fin du jour. Elle se joindra aussi à celles de l'église lors de certains baptêmes, ou d'événements hors de l'ordinaire, telle que la fin de la guerre.

Mai 31. Nous inaugurons la fête de la Reine de mai. Plus tard elle prendra le nom de Fête du catéchisme. Mais ce sera toujours même déploiement pour honorer la Science des sciences.

L'élève de la classe des graduées ayant conservé la plus haute moyenne de l'année est proclamée Reine de mai et les premières des autres classes forment sa cour. C'est ainsi que plus tard on peut lire dans la chronique les noms de MM. Jacques Casaubon et Lucien Gagnon comme «pages d'honneur». Les homélies de M. le curé Casaubon ont pris germe dans son coeur depuis longtemps, n'est-ce pas?

1927-1928

Mars 10. Nos anciennes élèves donnent une séance au profit de notre couvent. Geste de retour et de reconnaissance renouvelé dans la suite. Notre mince revenu s'en trouve bien.

Notre portraitiste de la maison mère, soeur M.-Louise-de-Savoie, vient à Maskinongé rencontrer M. le chanoine Béland pour observer attentivement le coloris de son visage, la forme de ses mains et sa stature. Sans trop de délai, nous recevons la précieuse toile. Au bas, à gauche, sont les initiales de l'artiste et en dessous «1928».



Les dernières religieuses du Couvent de Maskinongé

De gauche à droite: Sr Marie Guillemette, Sr Angéline Bordeleau, Sr Pauline Côté, *Peinture de Mgr F. Béland*, Sr Rébecca Bourgon, Sr Louis d'Arles, Sr Bertha Guillemette.

(Gracieuseté: Sr Rébecca Bourgon)

Monseigneur est à son mieux: figure dominante éclairée par une belle intelligence, une prestance d'homme de coeur, décidé à influencer celui qu'il regarde. Il est comme se plaisent à le décrire ceux qui l'ont connu: le grand seigneur des années «20».

1928-1929

Août 22. Pour la première fois en juin nos élèves se présentaient aux examens du Bureau central de Québec. Ce matin nous

applaudissons à leur succès. Deux ont reçu le diplôme supérieur et sept, le diplôme élémentaire. Dans la suite, chaque année donnera ses succès, parfois plus qu'on ne s'y attendait.

1929-1930

Septembre 25. Après avoir dit adieu à ses paroissiens, notre bon M. le chanoine Béland vient définitivement habiter sous notre toit. Il est chez lui dans son couvent et le sera pendant seize ans.

Décembre 3. C'est au tour de l'enseignement ménager à être visité par une religieuse compétente, soeur Catherine-de-Cardone. Ma soeur reviendra chaque année questionner les élèves sur la tenue d'une maison, la coupe, la couture, l'art culinaire.

Février 10. Mère M.-Catherine-de-Suède, directrice générale des études, délègue deux religieuses pour faire la visite des classes. Chaque matière a son examen et l'on constate que le programme est bien rempli. Semblable contrôle se continuera chaque année.

Pour les élèves, félicitations et belles récompenses demeurent le souvenir de ces jours de revue. Le 19 novembre 1942 une religieuse note avec un plaisir goûté, semble-t-il: «Les élèves ont hâte d'exhiber leurs connaissances nouvelles devant la directrice provinciale des études. Aussi les examens deviennent-ils des plus intéressants et des plus utiles».

Quant aux jeunes soeurs, elles reçoivent des conseils en pédagogie et sont formées à l'enseignement par des spécialistes qui ont à coeur le plein rendement de ces débutantes.

De leur côté, les enseignantes chevronnées donnent de leur excellence, laquelle pour l'ordinaire produit le succès.

Il est clair qu'une telle convergence de moyens en vue d'un «toujours mieux», a fait de nos couvents des maisons de formation appréciées.

Juin 8. M. le chanoine Ferdinand Béland vient d'être nommé prélat domestique. On a beau dire: «il n'existe point d'orgueil légitime», le nôtre aujourd'hui se trouve des excuses.

1930

C'est le krach mondial.

Septembre 2. Malgré la crise générale qui paralyse l'industrie et l'échange commercial, nous recevons 40 pensionnaires et 30 externes. Il est surprenant, mais le nombre se maintiendra dans la suite. Ainsi en 1933 nous aurons 50 pensionnaires.

1931

À notre grand regret, au cours de l'année, nous perdons la direction de l'école paroissiale à cause d'une difficulté financière. En 1953 nous la reprenons mais pour une école toute neuve sous le vocable de «École Marie-Immaculée».

1932

Mai 30. Nos projets en vue des noces d'or de Monseigneur Béland sont à l'eau: Il défend formellement toute manifestation publique. Nous avons abandonné le drame déjà avancé pour un simple dialogue.

Septembre. Du nouveau! Les garçons sont admis à suivre les classes du primaire au couvent. Mais même avec ce surplus de ressources, du côté «finances», nous connaissons des années maigres.

Notre bilan financier doit être présenté à l'économat de la maison mère à la fin de juillet de chaque année. Dans les années «20» et les suivantes le surplus est de 14.15\$, 7.88\$ et autres semblables.

En 1937 fin juillet nous sommes en dette.

1938	nous finissons avec	3.94\$	en caisse
1939	"	1.24	"
1940	"	2.85	"
1941	"	4.32	"

Mais comme le jeûne des ascètes est favorable à leur montée spirituelle, ainsi la pauvreté inévitable de ces temps semble avoir eu pour effet d'inciter maîtresses et élèves à des dépassements.

LE SOLEIL EST À SON PLEIN MIDI

Il est normal qu'une maison d'enseignement enregistre des succès scolaires.

1934

Juin 4. Mlle Rollande Grenier, élève de musique, obtient son diplôme supérieur dans un examen subi à la maison mère devant les éminents professeurs Laliberté, Paquet et Champagne.

1935

Juin 21. Mlle Yvonne Lamarche arrive première de toutes nos élèves musiciennes de la province de Québec pour le certificat de 4^e année. Huit obtiennent leur certificat avec la note «grande distinction».

1944

Jun 20. Il faut se réjouir. Deux élèves de 10^e année obtiennent leurs certificats d'études avec la note «très grande distinction», note qui met à l'apogée tous les succès remportés jusqu'à présent dans notre pensionnat. Il faut remarquer que lorsque les premières obtiennent de tels résultats, la classe comme groupe est ordinairement bien cotée.

1945

Jun 19. À la distribution des prix, une mention d'honneur offerte par notre École Supérieure de musique d'Outremont à la chorale du couvent est remise aux élèves qui exécutent aussitôt le chant: «Le Rossignol et la Guitare».

1946

Jun 10. On remet une médaille d'or à Mlle Jeannette Paquin et à Mlle Hélène Bélanger, nos deux premières graduées en piano.

1947

Jun 17. M. le curé L. Paquin couronne d'oeillets blancs Mlle Marthe Croisetière et lui présente la médaille d'or de l'Institut (c'est-à-dire de notre congrégation). Comme diversion au palmarès, notre graduée récite son propre essai littéraire, «Ma Médaille» (de graduation). Les applaudissements éclatent.

1948

Jun 18. Mlle Claire Casaubon, élève en musique, reçoit une mention spéciale et un prix de la direction générale, Soeur Marie-Stéphane, comme première de l'Institut (de toutes nos élèves de la P. Q.) dans son année de cours.

À la distribution des prix, M. le curé fait mention des brillants succès dont s'honore notre pensionnat.

1954

Jun 18. Mlle Lyse Lemyre se classe première de toutes les candidates du cours supérieur aux examens de piano à l'École Vincent-d'Indy. Dans des études poursuivies à cette même école, elle gagnera plus d'un trophée.

Jun 19. Mlle France Lacourse reçoit l'honneur d'être primée aux examens de notre Institut. Elle-même et cinq de ses compagnes obtiennent leurs certificats d'études avec la note «grande distinction».

1955

Juin 18. Mlle Hélène Lacourse, élève de la 10^e année, se classe première des 24 pensionnats tenus par les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie dans le Québec. Elle reçoit un prix spécial de Mère Joseph-de-la-Providence, directrice générale des études. Mlle Lacourse obtient son certificat avec la note «grande distinction» ainsi que Mlle Élisabeth Gravel.

1957

À l'occasion d'un congrès de re francisation dans la province, Messieurs les inspecteurs d'écoles organisent un concours de composition française.

Le jury accorde 29 points sur 30 à Mlle Marthe Masson, élève de 11^e année. M. Wilfrid Gagné, inspecteur d'écoles, lui remet de la part du Conseil de la Vie française deux volumes et un trophée de bronze représentant une fleur de lys.

1964

Mars 6. M. l'inspecteur d'écoles, Fernand Bellerive, remet à soeur Marie-Léandre un diplôme d'honneur. Sa classe de 10^e année a obtenu la plus haute moyenne de français aux examens de juin dernier. Il remet à Mlle Ginette Damphousse deux volumes, puisqu'elle s'est classée première en français.

Non seulement à celles qui sont ici nommées, mais à toutes nos élèves studieuses qui se sont formé un caractère persévérant et chercheur, qui ont fait la joie de leurs parents et l'honneur de leur couvent, offrons les plus belles fleurs de nos félicitations.

Un ban pour toutes vos vaillantes filles, si jamais vous en avez l'occasion, chers parents.

LE SOLEIL POURSUIT SA COURSE

Action catholique

L'horaire d'une journée comporte six heures de classe, deux, d'étude. En plus, il y a du temps pour préparer des concours de Bon Parler français, la semaine étudiante, la semaine missionnaire et autres impromptus.

Il y a place surtout pour l'Action catholique, — la jeunesse étudiante catholique, ou encore (la JEC) — mouvement formateur de la jeunesse, si jamais il en fût.

On demande à la jéciste de la générosité dans le don d'elle-même. On éveille en elle le sens de la responsabilité vis-à-vis de son prochain. À son insu, elle développe en elle une qualité de vie humaine qui la dispose à reconnaître Dieu dans son existence et à choisir Jésus-Christ comme son modèle d'amour du prochain.

Cet idéal établit un courant dans le milieu étudiant. Il se fait grandement sentir à des jours de rencontre avec des groupes — de Louiseville, par exemple, — ou encore, à des grands ralliements à Trois-Rivières. Il y a des heures de joie assurément, mais aussi des temps de réflexion, des moments de promesses.

Témoins d'un renouveau spirituel dans ces jeunes, les aumôniers oublient leur fatigue, les religieuses responsables ne regrettent point le temps donné.

Quand les blés ondulent, le regard du semeur n'est plus sur sa peine, mais déjà sur l'avenir.



Soeur Louis-d'Arles dans son beau jardin.

Vocations

L'objectif de la JEC était donc de former des chrétiennes convaincues, d'ouvrir leur cœur à la fraternité dans leur milieu de vie. Le sentiment religieux qui prévalait dans la plupart des familles était pour les éducatrices une base de départ et une de soutien pour les jécistes.

Aussi à la fin de leur cours, pour plusieurs grandes, la question du jeune homme riche de l'Évangile se posait: Seigneur, que puis-je faire de plus pour toi?

Alors on ouvrait les yeux devant l'évidence: former une enfant à devenir une vraie chrétienne, c'est déjà l'initier à devenir une bonne religieuse, *si Dieu l'invite*.

Évidemment, l'influence des religieuses, — la personnalité de certaines — ont joué un grand rôle. Une titulaire compte 21 de ses finissantes qui sont devenues «des soeurs» chez-nous, sans compter celles qui optèrent pour d'autres communautés.

1943

Pour agrandir la cour de récréation des élèves, soeur Élisabeth-de-la-Visitation, supérieure, achète un terrain contigu au nôtre. Un incendie ayant dévasté sa maison, le propriétaire mit son lot en vente.

Monseigneur Béland reste généreux jusqu'à la fin. Lui qui n'a pas d'argent à échanger contre un paletot et une soutane porracés, offre néanmoins \$300.00 à Soeur supérieure pour l'aider à rencontrer ses obligations, lui enjoignant, par modestie, de n'en point parler.

Notre reconnaissance se doit, sinon d'étaler, du moins de consigner ses largesses dans nos annales comme preuve irrécusable.

1945

Août 30. C'est aujourd'hui la fête patronale de notre fondatrice et l'anniversaire de l'arrivée de nos soeurs à Maskinongé en 1921. C'est aussi le jour où commencèrent les travaux de construction de notre couvent en 1922. Ce 30 août est encore le jour choisi par Dieu pour rappeler à lui Mgr J. Ferdinand Béland. Autre coïncidence: à l'heure où Monseigneur expire, c'est le chant de l'absoute auprès de la dépouille mortelle de Mgr A. C. Comtois dans la cathédrale de Trois-Rivières.



Mgr Ferdinand Béland quelques jours avant sa mort.

On aime penser que ces deux grandes âmes se rencontrèrent au seuil de l'éternité. C'est plus que coïncidence. C'est un rendez-vous pour faire ensemble l'éternelle halte chez le Bon Dieu. Nos élèves restent très impressionnés de ces départs et de ce double deuil.

1948

Octobre 13. Dans sa causerie, M. l'abbé C.-E. Gadbois, compositeur, expose le but apostolique de son oeuvre. On en célèbre cette



Célébration soulignant les 25 années de présence des religieuses à Maskinongé.

année le dixième anniversaire. 30 millions de feuilles de *La Bonne Chanson* sont sorties à date de ses ateliers et dépassent les frontières de la Province pour se répandre en Ontario, aux États-Unis et même en France. Ce flot de musique reste une source de culture artistique et patriotique.



Voyage des religieuses à St-Barthélemy avec M. Léopold Bastien.

1949

Mars 13. À notre concert on annonce que *La Bonne Chanson* vient de recevoir sa consécration officielle par sa mise au programme des études dans le Québec. Elle entre dans le trésor national et dans nos traditions à conserver.

«Il ne s'agit pas tant de faire du beau», disait Claudel, «que de faire plaisir à cet habitant intérieur que nous logeons en nous.» Notre but est donc de créer une atmosphère de gaieté dans notre couvent. Nos élèves en feront autant, plus tard, dans les sanctuaires intimes de leurs familles.

Mars 19. Une médaille du mérite scolaire est présentée à notre chère soeur M.-Louis-d'Arles pour ses vingt-cinq ans d'enseignement à Maskinongé. Elle lui est offerte par M. le curé L. Paquin au cours de la soirée de la St-Joseph.

Septembre. Sous le titre d'École ménagère moyenne, notre couvent, tout en gardant le cours général, offre un cours supplémentaire aux jeunes filles désireuses de se mieux former à leur mission d'épouses et de mères chrétiennes.

Le directeur des Écoles ménagères moyennes obtient une subvention du gouvernement en notre faveur. Avec cette aide, soeur Fulgence-de-Rome, supérieure, croit bon de cesser la partie de cartes annuelle. Elle profite de l'année où le 19 mars est un Vendredi Saint.

En 1955, notre compte-rendu annuel comporte le dernier paiement de notre dette. Dans les années «60» les salaires des enseignantes, surtout celles des polyvalentes, connaissent une augmentation appréciable.

LE SOLEIL BAISSÉ

1962

Septembre. Le système scolaire du Québec connaît une mutation assez brusque: le gouvernement impose son contrôle. Il divise et subdivise les régions scolaires. Le ministère de l'Éducation étudie une nouvelle planification des études et l'adopte. En attendant sa mise en marche, il reconnaît notre couvent comme École secondaire indépendante.



Grotte du Couvent de Maskinongé.

1967

Jun 21. Le ministère de l'Éducation nous informe que notre couvent devient école sous le contrôle de la Commission scolaire des Vieilles Forges. C'est une transition. Nos jours comme religieuses enseignantes ici sont comptés.

1969

Septembre. Cette fois, c'est la dispersion. En effet, le changement prévu depuis deux ans s'opère: toutes nos élèves de la région au cours secondaire devront fréquenter la Polyvalente de Louiseville. Avec cette population étudiante, s'en va notre raison d'être à Maskinongé.



Réunion du Cercle de l'Âge d'Or

Sr Rébecca Bourgon, Mme Jérôme Bastien, présidente, Mme Léopold Bastien.

(Gracieuseté: Sr Rébecca Bourgon)

1970

Juin. Nous ouvrons les portes de notre demeure au Cercle de l'Âge d'Or pour ses rencontres amicales et culturelles. Avec plaisir nous offrons nos services. L'une d'entre nous devient secrétaire du comité. C'est à propos, car le Cercle commence une correspondance avec les représentants de «Nouveaux Horizons».

Soeur Roméo-du-Carmel prépare un local comme garderie. Sur la fin de l'après-midi, sa classe d'autrefois devient salle d'étude pour certains élèves de l'école Marie-Immaculée.

LE SOLEIL EST À L'HORIZON

1975

Mai 18. Ce soir, anciennes élèves et religieuses arrivent de partout. C'est la soirée d'adieu: chants composés pour la circonstance, adresses pleines de sentiments de reconnaissance et de formules de fidélité.

Soeur Jeanne Bois, notre supérieure provinciale, est invitée à venir dévoiler une plaque de cuivre portant les hommages de la population de Maskinongé aux Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Soeur provinciale s'adresse alors à l'assemblée et termine ainsi:

«... Certes vous avez beaucoup reçu de vos religieuses: compétence professionnelle, zèle apostolique, vie de prière depuis plus d'un demi-siècle.

Par contre, les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie tiennent à vous remercier publiquement, ce soir, pour l'apport de sympathie, de collaboration, de simplicité et de grandeur d'âme que vous avez si largement et si noblement manifesté auprès de vos religieuses depuis cinquante-quatre ans.

Merci à la population de Maskinongé de nous avoir aidées à réaliser nos objectifs apostoliques, éducatifs, religieux et sociaux.

Soyez assurés, chers amis et dévoués collaborateurs, de notre souvenir et des liens d'amitié que vous avez créés dans l'âme des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.»

Juillet — Vente du couvent. M. Jean-Charles Paquin de St-Joseph-du-Lac, comté des Deux-Montagnes, était autrefois enfant de chœur à Maskinongé. Depuis ce temps, il a gardé une vénération pour le couvent de son village.



Vente du Couvent à M. Jean-Charles Paquin — De gauche à droite Sr Louis-d'Arles, Sr Rébecca Bourgon, M. Jean-Charles Paquin.

En 1967, il apprend que les religieuses doivent en partir. Il ne peut s'y résigner, et encore moins, voir leur maison passer en des mains mercantiles.

Lors, il est épris d'un projet: acheter le couvent, le convertir en un manoir pour personnes retirées. Il ne peut se départir de cette idée et en 1975 il passe à l'acte. Le couvent devient sa propriété.

Il se met à l'oeuvre. En même temps, commence une série d'obstacles, de refus, de délais. Il en souffre, mais il semble inoculé d'un courage, d'une détermination à la mesure des difficultés. Il a foi en son rêve, car celui-ci promet d'être bienfaisant.

Le 15 octobre 1981, l'impossible est réussi. C'est la bénédiction et l'inauguration du MANOIR JÉSUS-MARIE. M. le curé Jacques Casaubon implore la protection de Dieu sur ceux qui l'habiteront.

On fait la fête. Sont félicités et admirés ceux qui ont mené l'action à bonne fin.

Dans cette jubilante assemblée où donc est le plus heureux?... Au Ciel et au milieu de nous, tout à la fois: Monseigneur Béland regarde M. et Mme Paquin et, souriant de bonheur, il les bénit sans fin...



Fête d'hommages et de reconnaissance aux religieuses qui ont fait du si beau travail à Maskinongé.

LE SOLEIL S'ÉTEINT

1975

Juillet 15. M. le curé Charles-Édouard Garceau vient chercher le très Saint-Sacrement. Notre chapelle n'a plus son Hôte. La lumière du sanctuaire annonçait sa présence. Un léger souffle et elle disparaît...

Juillet 17. Cet après-midi, les six religieuses du couvent: soeur M.-Louis-d'Arles, soeur Angéline Bordeleau, soeur Pauline Côté, soeur Berthe Guillemette, soeur Marie Guillemette et soeur Rébecca Bourgon rendent visite à M. le curé. Dire notre reconnaissance et un au revoir à notre pasteur, n'est-ce pas les dire à tous les paroissiens?

À notre retour, nous rencontrons M. Jean-Charles Paquin. Il vient nous saluer à cette dernière heure: un baume au moment de la séparation! M. Paquin se fait attentif: il veut adoucir notre peine.

17 heures. M. Armand Vertefeuille est à la porte. Ce fidèle paroissien nous rend un dernier service. Les religieuses montent dans son autobus scolaire, le cœur plus lourd que leur bagage. L'émotion est trop forte: pas un mot ne se dit. Pendant ce temps, soeur Pauline Côté et soeur Rébecca Bourgon promènent un

dernier regard d'inspection. Soeur Rébecca, la dernière à sortir, les yeux embués, met soigneusement le verrou au 25, rue St-Joseph. Intérieurement, elle étouffe un:

MISSION ACCOMPLIE
Rébecca Bourgon, s.n.j.m.

Liste des noms des parents dont les enfants
fréquentaient l'école no 2 lors de
l'arrivée des religieuses
pour l'année 1921-1922

	Enfants		Enfants
Ayotte, Adélar	1	Lafrenière, Médard	1
Bastien, Ovide	1	Landry, Louis	1
Béland, Joseph-O.	4	Lefebvre, J.-F.	3
Béland, Joseph-Théop.	7	Lemyre, Honoré Mme	1
Bellemare, Édouard Mme	1	Lemyre, Joseph-Fr.	3
Carufel, Arthur Sicard de	3	Lemyre, Joseph Théo. (J.F.)	2
Carufel, Napoléon	1	Lemyre, Pierre (Louis)	2
Croisetière, Ovila	2	Lessard, Ernest	2
Désaulniers, Joseph	4	L'Heureux, Fabrice	3
Dessert, Lorenzo	1	Lupien, Joseph	1
Dugas, Léopold	5	Magnan, J.B. Ernest	1
Dupuis, Gaspard	5	Mayer, Napoléon	3
Déziel, J. Onésime	2	Morin, F.X. Mme	3
*Gagnon, Joseph	2	Paquin, Édouard	6
Gervais, Onésime Mme	1	Plante, Noé	2
Giroux, Roland	2	Robert, Sévère Mme	5
Guinard, Donat	3	Sicard, Alfred	1
Guinard, Édouard	3	Thibodeau, Joseph	1
Guinard, Joseph	3	Trudel, Jérémi	2
Lacombe, Alphonse	1	Trudel, Joseph	3
Lacombe, Édouard Mme	2	Vertefeuille, Henri	4
Lacourse, Théophile	4		

43 familles — 108 enfants

*M. Joseph Gagnon est le seul survivant de cette liste. Avril 1982



Manoir Jésus-Marie le 15 octobre 1981.

Le Manoir Jésus-Marie

Le Manoir Jésus-Marie n'est pas arrivé tout seul. Si aujourd'hui, il fait la fierté de toute la population de Maskinongé et le bonheur de ceux qui l'habitent, il est le fruit d'un immense travail de ceux qui ont oeuvré à sa réalisation.

Il en aura fallu de la ténacité et de la persévérance pour que le Manoir Jésus-Marie existe aujourd'hui. M. Jean-Charles Paquin a mis énormément d'efforts dans la mise en marche du projet qui convertirait l'ancien couvent en résidences pour personnes retraitées, il n'a jamais abandonné la partie: les gens qui ont oeuvré à la réalisation du Manoir l'ont compris. M. Paquin, natif de Maskinongé et résident à St-Eustache, acquérait pour \$30,000.00 l'ancien couvent le 23 juillet 1975 avec l'espoir de concrétiser son projet; mais pour le rendre au terme, combien d'énergie, de temps, de contacts, il a consacrés.

Le 23 septembre 1977, à la demande des propriétaires et grâce à l'initiative de M. le curé Jean Neault, un groupe de paroissiens envisagent toujours la nouvelle orientation du couvent.

À l'automne 1978, M. Paquin qui n'avait pas obtenu les résultats désirés, prend la décision de former un comité pour l'épauler et le seconder dans ses démarches. Dès lors, les rencontres avec la Société Centrale d'hypothèques et de logement se font plus fréquentes. Il reprend avec plus d'ardeur l'affaire, si bien que pendant quatre mois, téléphones, démarches, réunions lui font apparaître une lueur d'espoir. Maintes assemblées se sont tenues entre le Comité, M. Jean-Charles Paquin, et la S.C.H.L. avant d'en arriver à une entente sur le projet. Après toutes ces discussions entre les administrateurs du comité et les autorités du gouvernement fédéral par l'entremise de S.C.H.L., le projet est finalement accepté et la Corporation reçoit ses lettres de noblesse le 21 février 1979. L'intervention du député Antonio Yanakis aura été d'un grand secours dans tout ce dossier puisque le programme Parel ne s'appliquait pas en temps normal sur des bâtisses comme celle du couvent. À compter du moment, où on a eu le feu vert pour le Parel, nous dit M. Claude Dupuis, les choses ont vraiment pris une allure différente.



M. Jules Lacourse, retraité, vient prêter main-forte aux peintres du Manoir.

Enfin le 9 septembre 1980, à la salle municipale du village de Maskinongé se signait la promesse de vente entre la Compagnie Habitat Maskinongé et la Corporation sans but lucratif du Manoir Jésus-Marie Inc. pour la rénovation du couvent où seraient érigées 27 unités de logement au montant de \$676,000.00.

Plusieurs personnalités prirent la parole en cette journée mémorable et toutes s'accordaient à dire que cet habitat répondait à un besoin, en plus de reconnaître le travail dans ce dossier par le député Antonio Yanakis, par le propriétaire du couvent M. Jean-Charles Paquin, à qui on a attribué le titre de «l'homme de l'année», et grâce à la ténacité du comité formé de Claude Dupuis président, Claude Doyon, Gilles Paquin, Jean-Claude Baril, Lucien Gagnon, Gaston Lebeau, et Andrée L. Masson (secrétaire).



Les travaux d'aménagement du Manoir ont été effectués par les contracteurs Gilles Dupuis, Yvon Gagnon, Désaulniers & Fils comme le fait voir cette photo.

Il est l'oeuvre des architectes Boudrias, Boudreau, St-Jean & Associés, sous l'habile direction du contracteur Gilles Dupuis de Maskinongé. Le nouvel habitat a été inauguré par M. Antonio Yanakis et béni par l'abbé Jacques Casaubon curé de la paroisse, le 15 octobre 1981. Les invités d'honneur et autres personnalités



Inauguration du Manoir

Gilles Paquin, Viateur Lemyre maire, Claude Robert S.C.H.L., l'abbé Jean Neault, l'abbé Jacques Casaubon, curé, M. Antonio Yanakis, député fédéral, M. Yvon Picotte, député provincial, M. Jean-Charles Paquin, promoteur du projet et Mme Andrée Livernoche Masson, secrétaire.



Bénédiction du Manoir

Gilles Paquin, Gilles Coutu, maire-paroisse, Viateur Lemyre, maire-village, Claude Robert S.C.H.L., Jacques Casaubon, curé, Antonio Yanakis, député fédéral, Yvon Picotte, député provincial, Andrée Livernoche Masson, secrétaire.

étaient: M. Claude Robert, gérant de la S.C.H.L., M. Antonio Yanakis, et M. Yvon Picotte tous deux députés au Fédéral et au Provincial, les maires Viateur Lemyre et Gilles Coutu et différents représentants des organismes. Le Comité du Manoir Jésus-Marie et les invités d'honneur ont été reçus dans la salle communautaire pour signer le livre d'Or. Après on procéda à l'inauguration et à la bénédiction. Ensuite ils ont pu visiter les différents logements et se sont rendus à l'École Marie-Immaculée pour une réception. Après la bienvenue et les bons mots du président M. Claude Doyon, les députés, les maires et M. Claude Robert ont fait leur discours avec beaucoup d'éloges et de satisfaction à l'endroit de ce projet et de son responsable M. Paquin. Ce dernier a su remercier avec humour et grande délicatesse tous ceux et toutes celles qui lui ont permis de réaliser le grand projet du Manoir, et d'une façon toute spéciale son épouse.

Sr Rébecca Bourgon, dernière supérieure, s'est faite le porte-parole des religieuses des Saints Noms de Jésus et de Marie. Elle a rappelé avec émotion le souvenir de leur magnifique travail et a souligné la présence de Sr Louis d'Arles qui a oeuvré plus de 50 ans à Maskinongé. Elle a offert des vœux aux responsables ainsi qu'aux locataires privilégiés du Manoir. De plus, une belle chanson a été composée par des religieuses et a été remise spécialement pour la circonstance.

Enfin, M. le curé a terminé en laissant parler son coeur et en faisant un peu l'histoire de cette magnifique bâtisse. Voici un résumé de son allocution:

«1921 a été une année de grâces pour les gens de Maskinongé. Le Chanoine Ferdinand Béland, curé de la paroisse, réussissait à fonder le couvent des Soeurs des Sts-Noms de Jésus et de Marie qui a été inauguré 2 ans plus tard.

1975 a marqué la fin de cette Institution avec l'avènement de la Polyvalente à Louiseville.

1981, donc environ 60 ans depuis sa construction, l'ancien couvent reprend une nouvelle vocation. C'est vraiment une deuxième carrière qui rejoindra celle de l'Âge d'Or, celle d'une retraite bien méritée, où, enfin, il pourra contempler dans la paix et la joie les efforts donnés pour former tant d'hommes et de femmes.

Maintenant vainqueur de bien des tempêtes, il a même eu peur par moments d'être écrasé par des robots d'acier. Grâce à la ténacité et à la persévérance des Paquin, Lacombe, Dupuis, Doyon, Lebeau, Rinfret, Baril, Morin, Gagnon, Livernoche, Yana-

kis, et combien d'autres..., il réussit à survivre, et à s'imposer à la grande Centrale qui accepte enfin de lui confier un nouveau ministère, une nouvelle vocation. St-Joseph, pour sa part, malgré des signes de vieillesse, semble accepter de demeurer le gardien, en espérant qu'on va lui prodiguer des soins spéciaux.

Désormais, le Couvent portera le nom de «MANOIR JÉSUS-MARIE». C'est presque un titre de noblesse. Il nous rappellera le travail extraordinaire de nos chères religieuses des Sts-Noms de Jésus et de Marie.

Désormais, il accueillera les aînés de la paroisse, et peut-être même des anciens paroissiens qui auront le goût de revenir parmi nous.

Désormais, la cloche ne se balancera plus pour appeler les écoliers, mais une étincelante lumière la remplacera pour rappeler aux gens de Maskinongé, leur fierté de voir leur ancien couvent revivre pour eux, et leur apporter encore l'espérance dans une nouvelle mission qui permettra aux plus anciens de vivre heureux, de se raconter de beaux souvenirs, et aux plus jeunes, d'admirer un Château qui a façonné la vie de leurs parents.

Dans 60 ans, il s'en passe bien des choses! Comme successeur de ce vaillant curé le Chanoine Béland et de tous les autres prêtres qui ont oeuvré ici, comme citoyen natif de la paroisse et ancien élève du Couvent, je me réjouis de l'événement qui marque une nouvelle page dans l'histoire de notre paroisse.

Je souhaite à notre Manoir prospérité et longue vie, et je félicite tous les grands responsables de ce projet. Puisse les nouveaux locataires y trouver sérénité, paix et bonheur.»¹

Voici enfin, une description de ce magnifique habitat.

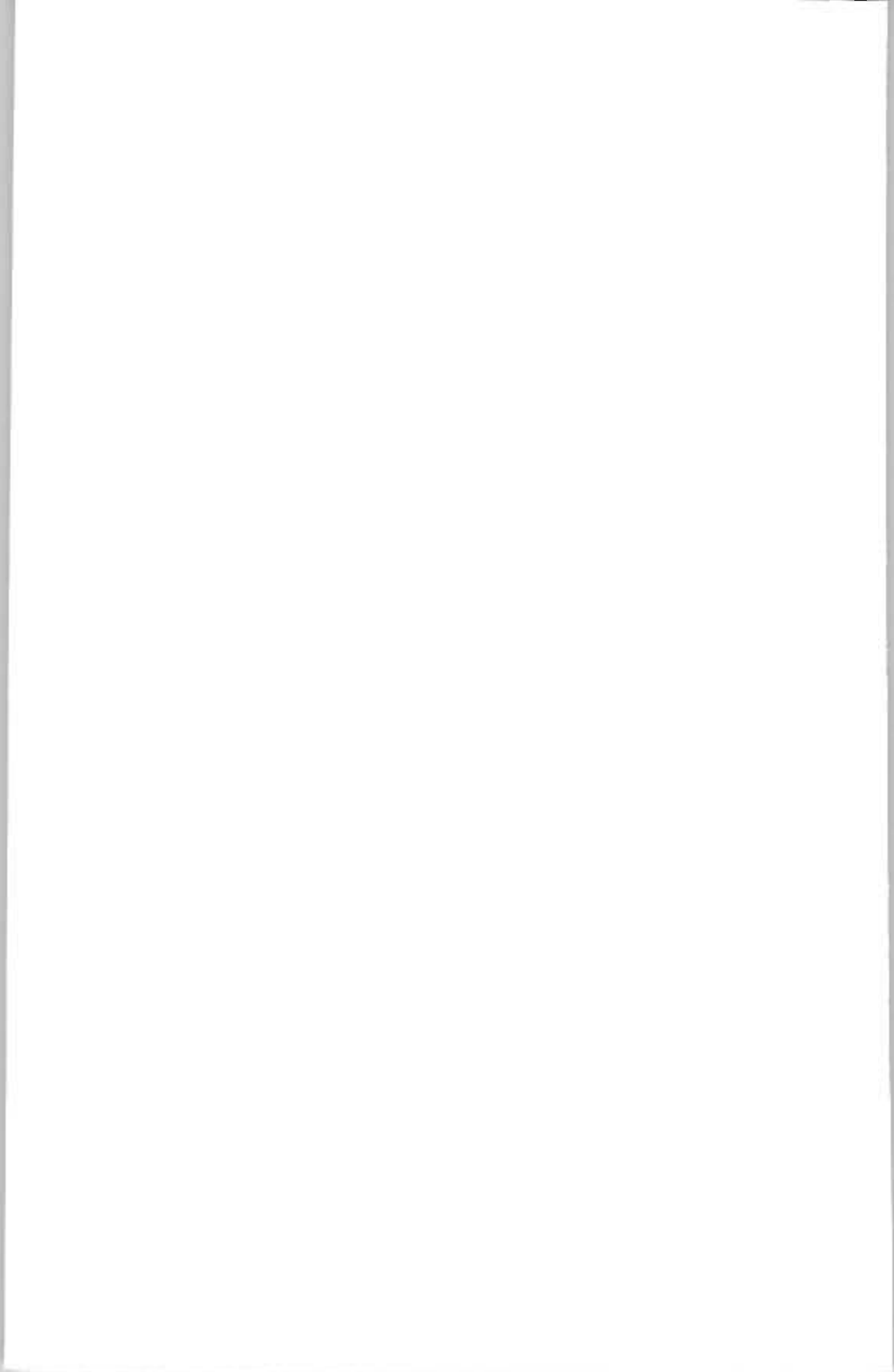
De très beaux appartements sont meublés avec goût et présentent tout le confort moderne; il est à noter la petite touche personnelle de chacun des résidents ce qui donne beaucoup de charme au Manoir. La salle de séjour est accueillante et très bien aménagée, c'est là que se retrouvent ceux et celles qui veulent passer d'agréables moments de détente en jouant aux cartes, ou en regardant leurs émissions favorites de télévision. Rien n'a été oublié, les résidents peuvent compter sur une salle de lavage spacieuse et des plus modernes. En parcourant le manoir, et en

1. Feuillet paroissial du 22 octobre 1981.

l'admirant de l'extérieur on peut qualifier cet habitat de «fantastique», où nos aînés aimeront y vivre leurs dernières années.

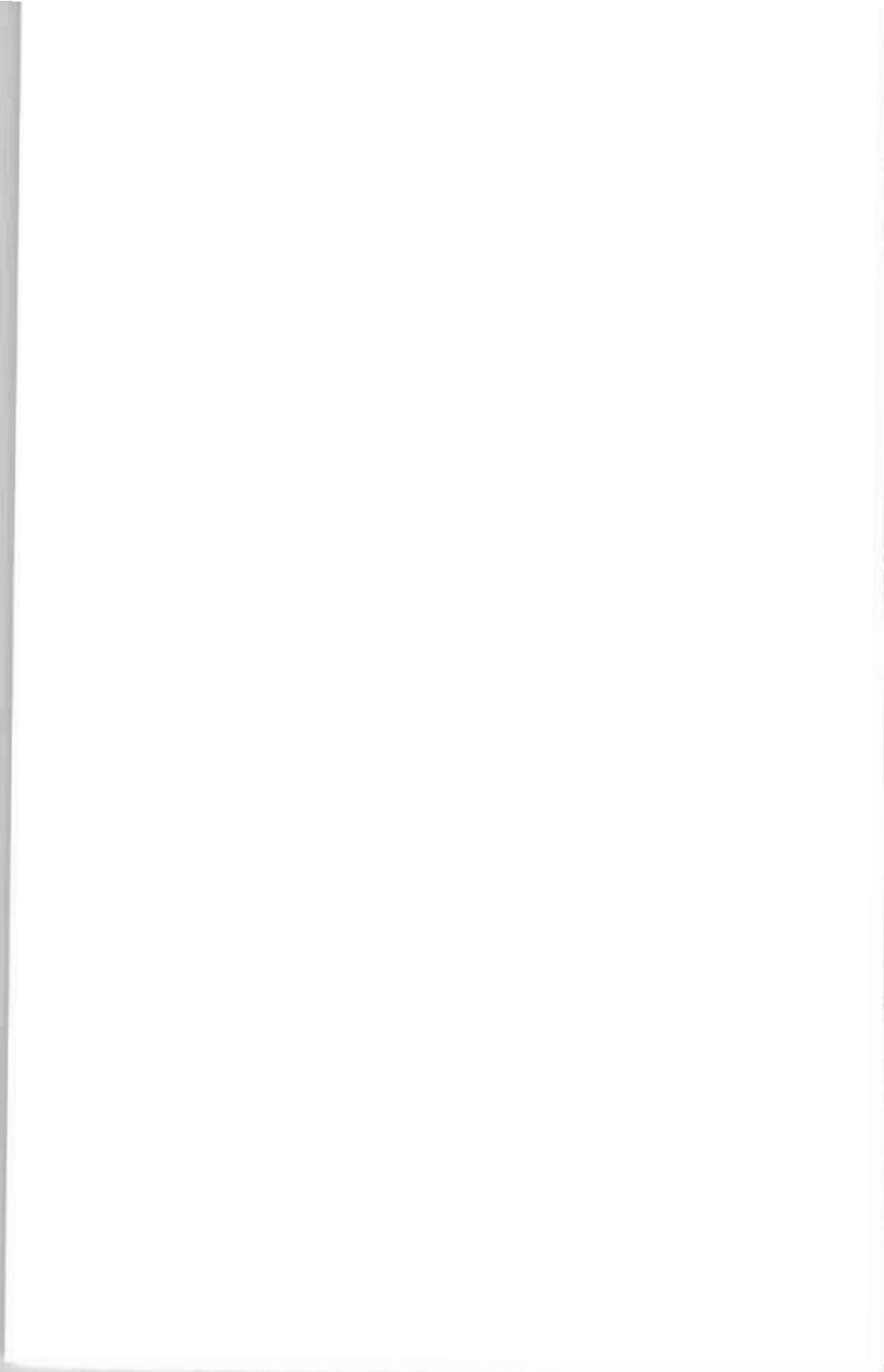
Dans le journal l'Écho du 14 octobre Mlle Guylaine Coutu présentait un bref historique du Manoir. C'est à cette source et à divers témoignages que nous avons puisé pour vous parler de notre ancien couvent qui fait toujours notre fierté.²

2. Écho du 14 octobre 1981.



CHAPITRE 5

**LA VIE COMMERCIALE
ET INDUSTRIELLE**



Les secteurs commerciaux de notre paroisse

Notre paroisse au cours de son histoire a vu se développer et se déplacer trois secteurs commerciaux. D'abord, au Bas-de-la-Rivière où a débuté la colonisation. En plus du commerce de la pêche et de tout ce qui s'y rattache, il y avait là de nombreux services, magasins, hôtels, puisque c'était l'époque de la communication par voie navale. Voici quelques souvenirs recueillis auprès des paroissiens les plus âgés de ce premier secteur.

LE PREMIER SECTEUR COMMERCIAL

Au dire de Mme Albany Ross, la renommée des cerises de Maskinongé date de plusieurs années. Cela remonte à la fin du siècle passé et au début du 20^e siècle, du temps où les cultivateurs offraient leurs produits de la ferme en vente au marché. Dès l'aurore, avant même le lever du soleil, les cultivateurs se rendaient au marché de Sorel dans le gros yacht à vapeur d'Ovide Cartier. Les femmes s'empressaient de rendre l'étalage aussi attrayant que possible. On pouvait y voir au printemps de la laine et des étoffes tissées à la main, ainsi que des carpettes de catalogue et des tapis nattés, des chaussons, du sucre d'érable et du sirop, de l'agneau du printemps, des poulets vivants et des oeufs frais sortant du nid, des petits cochons de lait dodus et rosés, du beurre frais moulé dans des moules de bois. À l'été, on offrait en plus, des légumes: pommes de terre nouvelles, paquets de carottes, navets, betteraves, concombres de table et à cornichons, oignons, échalottes, radis, laitues verdoyantes, fèves et blé d'inde. On vendait aussi de délicieuses fraises de jardin, sans oublier les fameuses cerises, le tout cueilli le soir de la veille même.

Dans le bon vieux temps, les gens se hâtaient de se rendre au marché à bonne heure, afin de profiter d'un meilleur choix. Moyennant la somme de cinq dollars, on pouvait autrefois se procurer les provisions nécessaires pour nourrir une famille de cinq personnes pendant une semaine.



1940

Au marché Bonsecours à Montréal

Mme Clara Bélisle a vendu du poisson pendant 15 ans.

(Gracieuseté: Mme Clara Belisle)

Au début du siècle, les industries se faisaient rares et une partie de notre population nous quitta pour trouver des emplois dans les filatures des États-Unis. Quelques-uns sont devenus citoyens américains mais la plupart d'entre eux rentrèrent au pays quelques années plus tard.

Aux alentours de 1950, il y avait une auberge. C'était une halte pour les voyageurs et les commerçants qui transportaient des marchandises entre Québec et Montréal. Les voyageurs y trouvaient le gîte et le couvert et leurs chevaux pouvaient se reposer et manger leur picotin d'avoine. Cette auberge, située face au pont actuel du côté ouest de la rivière, était la propriété de M. Joseph Ratelle père de Marie Ratelle qui épousa Ovide Cartier.

Il y eut aussi deux fromageries: celle de M. Grenier du côté est, et celle de M. Antonio Dalcourt du côté ouest. C'étaient deux bons fromagers qui fabriquaient d'excellents produits. Lorsque M. Grenier cessa ses opérations, on construisit le pont de broche qui permettait aux cultivateurs du côté est, de transporter leur lait à la

fromagerie de M. Dalcourt car il n'y avait pas encore de pont en Bas-de-la-Rivière. Ce pont de broche était situé où demeure aujourd'hui M. Réjean DeGrandpré. Le premier chaland fut opéré par M. Joseph Gladu qui, lorsqu'il devint dans l'incapacité de continuer à cause de la maladie, vendit son embarcation à M. Georges Cartier fils d'Ovide Cartier et de Marie Ratelle. Plusieurs utilisaient ce service pour traverser d'une rive à l'autre à un coût très minime; les cultivateurs désirant traverser de la machinerie ou des animaux, le boulanger, le boucher et le postillon. Ce chaland était tiré par le propriétaire au moyen de câbles d'acier. M. Cartier cessa d'opérer en 1927. Cette année-là, le pont du village n'étant plus assez solide pour la circulation croissante et le transport plus lourd, on le transporta en Bas-de-la-Rivière à la grande joie des résidents de l'endroit qui doivent ce service à l'honorable Galipeault. M. Cartier fut garde-chasse une dizaine d'années soit environ 1945-1955. À peu près durant la même période, Albert Ross qui était déjà apiculteur devint inspecteur pour les ruches.



Vers les 1900
Après une bonne chasse aux canards
1^{er} à droite Wilfrid Adam. 2^e à droite Arthur Adam.

(Grousette: Jeannine Lemyre)

Vers les années 1915-1925, il y eut un cordonnier M. Freddy Lacharité. Le dernier à demeurer à cet endroit jusqu'à ce que l'autoroute passe par là, fut M. Florent Carufel.

Autrefois à l'automne, c'était l'arrivage du bateau de Pierre Gladu avec sa cargaison de belles pommes rouges. C'était un événement. Les enfants s'écriaient: «v'là le bateau de pommes» et les gens se rendaient au bord de la rive pour acheter leurs pommes pour l'hiver.

N'oublions pas de mentionner les assemblées politiques lorsque venait le temps de la campagne électorale. Quand la température était belle, la foule se groupait à l'extérieur, et du haut d'un petit balcon ou d'une estrade, les candidats désireux de briguer le suffrage populaire adressaient la parole à leurs électeurs.



Magasin de M. Onésime Adam.

(Gracietsete: Mme Ghislain Ross)

Le plus ancien établissement commercial en Bas-de-la-Rivière fut celui d'Onésime Adam. Il ouvrit d'abord son commerce sur la rive sud-est, puis il vendit à Joseph Gladu pour venir s'établir de l'autre côté de la rivière. C'était un magasin général. En plus du commerce, il tenait un comptoir postal. M. Adam transportait le courrier tous les jours du bureau de poste du village à son comptoir et vice-versa. Cela remonterait environ au tout début du siècle. Plusieurs personnes ont tenu commerce dans cet établissement: Adrien Cartier, Freddy Ross, Édouard Ross, Arthur Ross

et finalement Réjean Gravel. Onésime Adam vendit son commerce à Freddy Ross; alors Adrien Cartier, qui avait tenu ce commerce, s'ouvrit lui aussi un magasin durant quelques années sur la rive sud-est à l'endroit où se situe aujourd'hui la propriété de Jacques Cartier.

Il y eut un temps où quatre magasins opéraient dans le Bas-de-la-Rivière. Au magasin général de M. Édouard Ross on pouvait se procurer aussi de l'essence. Chez Alcide Ross, en plus du magasin, on y trouvait une grande salle pour la danse et autres réunions: noces ou assemblées. Le samedi soir, c'était très fréquenté par les amateurs de danses canadiennes et populaires. Les gens venaient d'un peu partout à ces soirées. Plusieurs se souviendront du violonneux Émilien Dupuis qui n'avait pas son pareil pour jouer un set canadien des plus entraînants. Il y eut aussi le magasin de Mme Rosilda Adam.

Albany Ross, après avoir acheté la propriété d'Onésime Ross, son père en 1939, ouvrit son commerce en janvier 1946. C'était une épicerie-restaurant genre dépanneur. On y trouvait un peu de tout, même jusqu'à des articles de quincaillerie. Pendant trente ans, M. et Mme Albany Ross dirigèrent les affaires dans cet établissement et sont restés au service de la population de l'endroit. Ouvert du matin à la fin de la soirée tous les jours de la semaine, ce restaurant était un lieu de rencontres pour plusieurs. Les hommes aimaient bien s'y retrouver après une journée de travail et piquer une bonne jasette. Les jeunes eux, faisaient tourner un disque en buvant leur cola ou ils se taquinaient et s'amusaient entre eux.

Maintenant ces quatre commerces n'existent plus. Albany Ross a vendu sa propriété à Roger Ross. Le magasin, la maison, et la salle d'Alcide Ross ont été transportés sur la rue Dupuis à cause du passage de l'autoroute 40. Philomon Ross est maintenant le propriétaire de la maison de Mme Rosilda Adam. Et à l'endroit où s'ouvrit le commerce et le comptoir postal d'Onésime Adam, se trouve la maison de Réjean Gravel qui fut d'ailleurs le dernier propriétaire du magasin général.

Avec le passage de l'autoroute 40, en 1978, le secteur a été grandement affecté. Il reste encore une dizaine de familles qui font la pêche commerciale. Les autres ont de belles fermes laitières et font la culture fouragère.

Le rang Langue-de-Terre et le Boulevard-Montréal se sont développés comme secteur de villégiature, et ont vu apparaître la Marina Maski, et un peu plus loin l'Auberge des Col Verts.



1937

En chaloupe au lac St-Pierre

Deux jeunes invités accompagnent M. Ovila Bélisle tenant un brochet, M. Régis Ross tenant une anguille.

(Cracusesté: Mme Clara Bélisle)



Magasin M. Édouard Ross.

Magasin M. Édouard Ross

Les premiers occupants de ce magasin furent Onésime Adam, Adrien Cartier, Alfred Ross. En 1935, M. Édouard Ross en devint propriétaire, et y travailla avec sa femme pendant 34 ans sans relâche. En 1970, étant malade et voulant profiter d'un peu de repos, M. et Mme Édouard Ross louent leur magasin à M. Arthur Ross qui le garda pendant quatre ans. Ensuite ils le vendirent à leur fille Lise Gravel, qui l'opéra durant trois ans.

C'était un magasin général où l'on vendait presque de tout: épicerie, quincaillerie, peinture, broche, lingerie, vêtements de travail, matériel à la verge, grains de semence. C'était aussi un restaurant. Il n'y avait pas d'emballage préparé, tout se vendait à la livre, et à la mesure, comme les biscuits, le sucre, la mélasse. Mme Édouard Ross dit que c'était courant d'acheter 8 tonnes de mélasse par année. À cette époque, M. Ross prenait les commandes à domicile et livrait un autre jour et n'emportait pas la marchandise, c'était la coutume.

M. Ross et sa femme Véronique étaient à l'oeuvre sept jours par semaine du matin jusqu'à minuit parfois, le restaurant étant un lieu de rencontres, plusieurs avaient rendez-vous et s'amusaient à des heures tardives. Après quoi, il fallait faire le ménage, laver les planchers et remettre un peu d'ordre.

Ils desservait le Bas-de-la-Rivière, plusieurs clients du Nord de St-Barthélemy, Boulevard-Montréal et Langue-de-Terre, les rangs Rivière Est et Ouest. En plus de ce commerce, M. Ross cultivait sa terre. Il faut affirmer que Mme Ross l'a épaulé, et durant trente-quatre ans, ils s'y donnèrent avec tout leur coeur, voulant toujours bien satisfaire leur clientèle. Ils abandonnèrent en 1970, non sans oublier tout le travail imposé par ce commerce qui était prospère, mais il fallait songer à la retraite, et penser à leur santé. Mme Ross se remémore ces années de dévouement et de service au public et paraît très satisfaite de l'oeuvre accomplie. Elle vit seule présentement, son mari étant décédé le 18 décembre 1979.

LE DEUXIÈME SECTEUR COMMERCIAL

Un autre secteur de notre paroisse qui a été, au début du 19^e siècle, un centre d'affaires bien fréquenté, fut celui de l'Ormière appelé plus tard «Village-des-Lebrun», au Pied-de-la-Côte. N'ayant pu faire suffisamment de recherches dans ce secteur, nous nous rappellerons simplement l'importance du Magasin général Lebrun et Frères qui répondait aux besoins des gens de St-Justin, de St-Barthélémy et de Maskinongé.

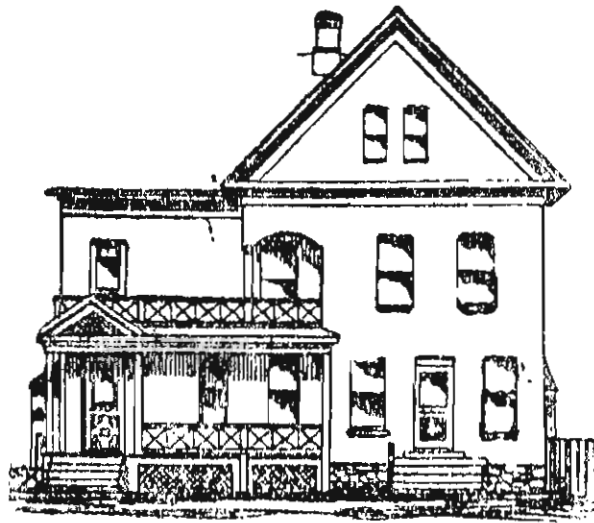
LE TROISIÈME SECTEUR COMMERCIAL

Enfin, avec l'avènement du train C.P.R., le développement des moulins, la route nationale, l'annexion du Petit-Bois et de Beauséjour, le centre commercial s'est déplacé au village. Voici ce que nous retrouvons dans ce troisième secteur de notre paroisse, en juillet 1897, d'après une carte fournie par la Compagnie d'Assurance Guardian, refaite par M. Denis Allard, dessinateur de Louiseville. De plus, un article du journal «La Patrie», daté du 7 mai 1898, est venu compléter nos recherches. Enfin, grâce au dénombrement fait par les prêtres de la paroisse, de 1903 à 1908, et consigné dans un livre, nous avons pu retrouver le vrai visage du village, à cette époque.

Édifices publics, commerces et industries en 1897 d'après la carte officielle de la Compagnie d'assurance Guardian¹ En juillet 1897

- 1- Église catholique et presbytère, Lot 805
- 2- Église baptiste, Lot 638
- 3- École no 2 (face à l'église), Lot 806
- 4- Magasin Romuald Hénault, Lot 771
- 5- Tannerie Louis Gonneville, Lots 722-21
- 6- Magasin F.X. Desjarlais, Lot 740
- 7- Boulangerie Victor Héroux, Lots 737-738
- 8- Moulin à cardes = Arthur S. de Carufel, Lot 727
- 9- Moulin à scie = M. Téléphore B. Piché, Lot 708
- 10- Moulin à farine = Jos. Théophile Gaspard Marchand, Lot 707
- 11- Ferronnerie (Magasin) David Gaucher, Lots 709-710
- 12- Épicerie Arthur Bernier, Lot 695
- 13- Magasin général Georges Dugas, Lot 693
- 14- Hôtel Antoine Paré, Lot 691
- 15- Magasin général Gustave Saucier, Lot 676
- 16- Bureau de poste = M. Joseph Marchand, Lot 665
Banque = Mme Catherine Bareil (Mme Joseph Marchand)
Téléphone = Mme Catherine Bareil (Mme Joseph Marchand)
- 17- Commerce de grain = M. Gaspard Marchand, Lot 664
- 18- Fromagerie = M. Ludger Ayotte — plus tard, M. Dauplais et Clément, Lot 664
- 19- Pharmacie = Dr L.-Thomas Caron, Lot 692
- 20- Fabrique de fromage: Mathilde Bélanger, veuve d'Antoine Saucier, Lot 807

1. Voir page couverture.



Pharmacie du Dr Louis-Thomas Caron.



Le Bureau de Poste de M. Joseph Marchand.

(Gracieuseté: Pierre-Léon Casaubon)



Magasin F.X. Desjarlais
Vente d'aubaine

À droite, Florence Lacourse, Marcel Lafrenière, Théophile Lacourse, Yvonne
Gonneville, Alphonse Dupuis, Arthur Bruneau, Eugénie Desjarlais.

(Gracieuseté: Mme Maurice Paquin)



1898

Magasin général de M. Georges Dugas, sa famille et quelques clients.

(Gracieuseté: Mlle Ursule Dugas)

**Autres maisons de commerces et professions
à cette même époque¹**

- Menuisier: M. Donat DeGranpré, (voisin de l'école en face de l'église).
- Boulangerie: M. Jérémie Trudel, rue St-Charles, (aujourd'hui: M. Hormisdas Croisetière).
- Petit magasin: M. Arthur de Carufel, (voisin de M. Émile Bastien).
- Épicerie-feronnerie: M. David Vertefeuille, (aujourd'hui: Mme Hubert Gagnon).
- Épicerie: M. Alphonse Lamy, (aujourd'hui: M. Eddy Vermette).
- Ferblantier: M. Félix Gonneville, (aujourd'hui: Mlles Landry).
- Menuisier: M. Pierre Lemyre (Modeste), (aujourd'hui: Dr Bernèche).
- Magasin: M. Paquin, (aujourd'hui: M. Arthur Désaulniers).
- Magasin dépanneur: M. Damase Lupien, (aujourd'hui: Barbier Ross).
- Cordonnerie: M. Louis Manseau, (aujourd'hui: M. Valério Bérard).
- Médecin: M. le Dr Dostaler, (aujourd'hui: Dr Paulin Hébert).
- Manufacture de chaises: M. Gaspard Marchand, (aujourd'hui: le dépanneur: France Branchaud).
- Charron: M. Dosithée Lessard, (autrefois M. Aldino Champagne).
- Médecin: Dr J.M. Pierre Sylvestre, (aujourd'hui: Joseph Lessard, dépanneur).
- Tailleur: M. Olivier Héroux, (aujourd'hui: M. Jean Béland).
- Ouvrier: M. Louis A. Bergeron, (aujourd'hui: M. Cyrille Blais).
- Notaire: M. Louis-Édouard Galipeault, (autrefois: Boulangerie Gagnon).
- Commerçant de foin: M. Wilfrid B. Lafrenière: aujourd'hui: M. Morin).
- Commerçant de foin: M. Arthur Baril, (aujourd'hui: M. Albert Bastien).
- Autre magasin: M. Joseph Bruneau, (aujourd'hui: M. Yvon Bellemare).
- Propriétaire de l'aqueduc: M. Édouard Lemyre, (aujourd'hui: M. Jean Boutet).
- Tanneur: M. Joseph Trudel, (aujourd'hui: M. Richard Lebeau).

1. Article du journal «La Patrie», Samedi 7 mai 1898.

1. Dénombrement de la Paroisse St-Joseph de Maskinongé, 1903 et 1908.

- Forgerons: M. Gaspard Lafrenière, M. Alphonse Lessard.
- Voituriers: M. Élie Lemire, M. Dosithée Lessard, M. Azarias Dugas.
- Orfèvre et accordeur d'orgues: M. Onias Caron, (aujourd'hui: M. Gaston Lebeau).

Les moulins

LE MOULIN À FARINE

Lors d'une entrevue faite par un représentant du «Nouvel-liste», en février 1974, chez Madame F.-X.-A. Bélanger, voici les renseignements communiqués:

«Madame F.-X.-A. Bélanger, âgée de 87 ans et toujours propriétaire du moulin, rapporte que la fondation du moulin à farine a eu lieu peu de temps après l'Acte d'Union de 1840 qui unissait le Haut et le Bas Canada. Un important recul dans l'histoire nous permet de fixer avec assez de précision l'origine de la Meunerie.»

La propriétaire, native de Maskinongé, conserve religieusement tous les transferts de titre et les actes notariés ayant marqué la succession des propriétaires. Selon ces documents, le moulin à farine aurait appartenu aux personnes suivantes:

c. 1846 — 17-09-1853:	Charles-Édouard Dunn
17-09-1853 — 04-09-1861:	James Kemby Ward
04-09-1861 — 19-02-1872:	Augustin Saucier
19-02-1872 — 19-02-1872:	James Kemby Ward
19-02-1872 — 31-08-1874:	Oswald et Henri Rhéaume
31-08-1874 — 07-02-1896:	Isaïe Marchand
07-02-1896 — 12-05-1898:	Jos.-Théophile-Gaspard Marchand
12-05-1898 — 09-04-1899:	Ludger Ayotte
09-04-1899 — 22-08-1899:	M.-Philomène Garceau, veuve de Ludger Ayotte
22-08-1899 — c. 1913:	Joseph-Onésime Bélanger
c. 1913 — 25-08-1913:	M.-Virginie Grenier, veuve de Joseph-Onésime Bélanger
25-08-1913 —	: F.-X.-A. Bélanger

Ce dernier devait mourir en 1937 et son épouse prenait ensuite la responsabilité de l'entreprise. Madame Bélanger ne manque pas de signaler, avec une bien légitime fierté, les états de service de son défunt mari, au sein de la Corporation municipale de Maskinongé. Au moment de son décès, il siégeait à ce Conseil à titre de Maire, pour un deuxième mandat consécutif.



Le moulin à farine vers 1890, propriété d'Isaïe Marchand.



Le moulin à farine de M. Arthur Bélanger.

En 1974, la meunerie F.-X.-A. Bélanger est dirigée par ses deux fils, Jean et Gabriel, respectivement gérant de production et comptable.

Érigé aux abords de la rivière Maskinongé, «Le moulin à farine» était à l'origine actionné par le débit de la rivière. Depuis longtemps, cette source d'énergie a été supplantée par l'électricité.

La meunerie s'approvisionne en grains de Canada Packers et s'inspire de ses formules pour la production des rations alimentaires animales. Les fermiers qui le désirent, peuvent apporter leurs propres produits et les faire préparer selon leurs spécifications. Parmi le personnel de l'entreprise, se trouve le fils de M. Jean Bélanger, François, un espoir du baseball dans la région, et aussi M. Camille Brousseau, un employé de 40 ans de service.

L'équipement de la meunerie comprend 2 camions qui livrent les moulées, grains et engrais à une clientèle de 200 fermiers environ, dans la région de Maskinongé, pour la plupart, engagés dans la production laitière. Cette entreprise séculaire de la région a été témoin d'événements nombreux et perpétue encore une remarquable adaptation aux besoins présents, des services nombreux et variés, pour le bénéfice de la classe agricole.» Voilà la fin de l'entrevue.¹

Madame Bélanger est demeurée en charge jusqu'en 1976. Son fils, Jean Bélanger, décédé dernièrement, avait pris la relève. Ce sont présentement Alain et Raymond Bélanger, fils de Jean, qui assurent la bonne marche de ce moulin.

LE MOULIN À CARDES

En octobre de 1854 et en février de 1855, James K. Ward, propriétaire du moulin à scie et du moulin à farine, tous deux situés du côté nord-est de la rivière Maskinongé, achetait de Louis Déziel-Labrèche et de François Boucher un terrain, du côté sud-ouest de la même rivière, pour y construire un moulin à cardes.

Ce moulin a appartenu aux personnes suivantes:

1855 - 03-09-1861:	James K. Ward
03-09-1861 - 09-03-1866:	Joseph Fitzpatrick et Jos.-Hercule Fleury

1. Journal «*Le Nouvelliste*», février 1974.



En 1898

Moulin à carder de M. Arthur Sicard De Carufel.

09-03-1866 - 23-03-1870:	Joseph Fitzpatrick
23-03-1870 - 25-02-1920:	Arthur Sicard de Carufel, puis Arthur Sicard de Carufel, son fils
25-02-1920 - :	Adélarde Lemyre, propriétaire du moulin à scie.

On y préparait la laine, on la cardait, et les cultivateurs étaient privilégiés d'avoir un moulin à leur disposition, si proche; c'est Gratien Lemyre, fils d'Adélarde qui s'en occupait.

Monsieur Wilfrid Lebeau rapporte que pour attacher les gros ballots de laine, il fallait des attaches; on se servait d'épines à cenelliers. Lui et d'autres compagnons en cassaient et en vendaient au 100 à un prix très minime. Il faut voir comme on était ingénieux. Tout dans la nature pouvait être utile.

LE MOULIN À SCIE

L'histoire du moulin à scie, dans ses débuts, est reliée à celle du moulin à farine, en ce sens que les deux moulins étaient situés dans la même bâtisse.

Vers 1855, le propriétaire, James K. Ward, construit une nouvelle bâtisse distincte pour le moulin à scie, laquelle fut incendiée vers 1870. Elle fut remplacée par une autre, à deux étages, telle que décrite ci-dessous et apparaissant sur les photographies.



Moulin à scie de Téléspore Piché.

(Gracieuseté: Pierre-Leon Casaubon)

Le moulin à scie a appartenu aux personnes suivantes:

c. 1846 - 17-09-1853:	Charles-Édouard Dunn
17-09-1853 - 20-03-1861:	James K. Ward
20-03-1861 - 22-02-1872:	George Quiggin et Edward Graves
22-02-1872 - 25-09-1874:	James Little
25-09-1874 - 26-02-1875:	F. M. Thomas et Al
26-02-1875 - 02-11-1882:	Montreal Lumber Coy
02-11-1882 - 10-01-1883:	Maskinongé Lumber Coy
10-01-1883 - 06-05-1891:	Duncan Dunbar Black
06-05-1891 - 22-09-1892:	Andrew Allan
22-09-1892 - 09-05-1896:	Philip Kitcham et Willis H. Gilbert

09-05-1896 - Jour de son décès:	Antoine Saucier
09-05-1896 - 02-08-1897:	Mathilde Bélanger, veuve d'Antoine Saucier
02-08-1897 - 02-07-1901:	Télesphore Piché
02-07-1901 - 06-10-1903:	Jeffrey-Alexandre Rousseau
06-10-1903 - 23-07-1907:	Aurélie Delisle, épouse de Télesphore Piché
23-07-1907 - 18-02-1947:	Adélarde Lemyre
18-02-1947 - 27-04-1972:	Roland Lemyre
27-04-1972 - :	Normand Provencher

En novembre 1972, Monsieur Provencher, à la suite d'un grave accident, abandonne son commerce du moulin à scie. Monsieur Roland Lemyre dut reprendre le moulin qu'il ne fit pas fonctionner, et vendit sa machinerie et son camion.

Monsieur Roland Lemyre a démoli le moulin en 1974 et le 19 novembre 1976 il vendit le terrain et la part du barrage à Odilon Lebrun.

En 1907, Monsieur Adélarde Lemyre acheta de Madame Piché le moulin à scie et les $\frac{8}{16}$ du barrage sur la Rivière; ce moulin desservait la région pour sciage et préparation du bois pour l'usage des cultivateurs. Monsieur Adélarde Lemyre possédait plusieurs terres à bois, et il faisait couper le bois, le sciait, et le préparait à son moulin pour le vendre. Ce bois arrivait au moulin par la rivière



Chaussée du village et moulin à scie Roland Lemyre.

(Gracieuseté: J.L. Lafrenière)

Maskinongé, dont le flottage du bois était le meilleur moyen de transport. Tout ce bois, vendu aux États-Unis, était livré par le Canadien Pacifique.

Le moulin avait deux étages; dans la partie supérieure, il y avait une manufacture d'articles en bois: balançoires, traîneaux, jouets, chevaux berçants, voitures avec chevaux, planches à repasser, séchoirs accordéons, boîtes de caisse de liqueur, bancs de cuve, chaises-escabeaux, paniers à ouvrage sur pattes, tables à bouquets et autres petites tables. Le sigle ou estampe sur chacun des articles était une tête de sauvage.

M. Lemyre avait à son service une vingtaine d'employés dont voici quelques noms: Justin Marchand, Paul Gervais, Israël Lacombe, Jacquot Lemyre, Edmond Bastien, Antoine Gervais, Harry Lacombe, Edmond St-Pierre, Narcisse Bastien, Ti-Noir Marchand, Jules Marchand, Denis Trempe, Jules Béland etc. Ils fournissaient des commerces importants tels que le Magasin de jouets Loranger Ltd T.-Rivières, People Montréal, Dupuis Frères, Eaton, Arsenault et Fils Montréal etc.

Ce moulin était actionné par des turbines qui marchaient avec l'eau fournie par les $\frac{5}{16}$ du barrage. Vers 1914, Adélarde Lemyre installa des dynamos pour faire l'électricité qui fournissait la force motrice à son moulin, et il posa aussi une ligne qui fournissait le village, le rang Beauséjour, le rang Petit-Bois jusqu'à Louiseville. C'était une grosse turbine «Volcan» de 78 pouces qui alimentait le moulin.

Les électriciens Robidoux et M. Camille Trempe ont travaillé pour M. Lemyre et M. Héroux, infirme, surveillait les contrôles du dynamo; il couchait près de ces installations.

En 1936, la grande débâcle près des moulins fut terrible pour le propriétaire; elle emportait une partie du moulin à Cardes, du moulin à scie, et le canal qui fournissait l'eau pour les turbines. Ce fut une grande perte, tout le matériel entreposé comme peinture, vernis et tous les jouets et articles déjà prêts pour la livraison flottaient sur l'eau et se détérioraient. M. Lemyre perdit ce qui était fait et n'a pu remplir les commandes données puisque toute sa machinerie était brisée et endommagée par l'eau. Il n'a pu remettre en marche cette industrie pourtant florissante.

M. Lemyre était aussi propriétaire du moulin à cardes qui à ce moment-là aussi a subi le même sort. Il possédait en plus un moulin à farine de 30 pieds par 50 pieds avec cheminée de 6 pieds

sur la rue St-Aimé, autrefois rue de la Gare; il fonctionnait à l'électricité. M. Orphir Brousseau et M. Narcisse Bastien étaient ses employés; il a été en opération durant une trentaine d'années. Les cultivateurs emportaient leur sarrazin, et y moulaient de la très belle farine de sarrazin. Un jour, un gros vent emporta la couverture, on cessa peu à peu de le faire fonctionner.

M. Mme Roland Lemyre, lors de cette entrevue signalent que la cloche qui était sur le moulin de même que celle sur l'école Modèle furent données au Père Lemyre des Missions étrangères pour une église en Honduras; ce même père leur écrit, qu'après avoir appelé les hommes à l'ouvrage, elle les appelle maintenant à la prière.

Le moulin à scie a joué un rôle important dans la vie économique et industrielle de notre paroisse.



La gare de Maskinongé vers 1915.

(Graveuse: Pierre-Léon Casabon)

La Gare de Maskinongé

Le chemin de fer, appelé d'abord Montréal Québec Continental Railway, qui passait à Maskinongé, a été ouvert à la circulation

vers 1867. Il est devenu par la suite le C.P.R. (Canadian Pacific Railway).

Voici la liste des chefs de gare, agents du C.P.R. fournie par M. Viateur Rainville: M. Lafontaine, M. Lamarche, M. Dusablon, M. J. Rainville, M. J.P. Destroismaisons, M. Bolduc, M. Morrissette, M. Grimard, M. Perreault, et le dernier M. Viateur Rainville jusqu'en mai 1972, date de la fermeture de la gare.

Au début du XX^e siècle, le transport le plus efficace et le plus sûr c'était le train. La gare était alors un lieu très fréquenté. On venait chercher et porter des marchandises de toutes sortes. On s'y rendait aussi pour accueillir des parents ou des amis. On prenait le train pour se rendre en ville.



C'était la coutume

Le dimanche soir les gens du village se rendaient à la gare. 1^{er} à droite: J.L. Lafrenière. Départ du voyage de noce pour M. Mme Lucien L'Heureux.

(Gracieuseté: J.L. Lafrenière)

Vers les années 1925-1930, on raconte que la gare était le rendez-vous des jeunes et des moins jeunes. Tous les jours on s'y rendait pour l'arrivée des trains, et spécialement le dimanche après-midi. Combien de mariés partaient pour faire leur voyage de noce en «gros char». C'était la coutume de l'époque.

Avec le développement des routes, et l'avènement des automobiles, des autobus et des camions de transport, le train a perdu de la vogue et la gare a été désertée. N'étant plus viable, elle a été fermée en 1972 et plus tard démolie.

L'histoire de certains commerces de Maskinongé saura sûrement vous intéresser:

- La Caisse Populaire.
- J.L. Lafrenière & Fils Inc. — Meubles «Prestige»
- Le Magasin Lacourse — Quincaillerie
- Le Magasin de Mme Donat Croisetière
- Les machineries agricoles:
 - (Clément & Fils) — Machinerie R.C. Inc.
 - Équipement G. Gagnon Inc.
- Magasins de chaussures:
 - Claude Doyon Chaussures Inc.
 - La Cordonnerie Lajoie
 - Magasin Ferdinand Lafrenière
- Épiceries — Boucheries:
 - Maurice Vertefeuille
 - Marché Claude Morin Inc.
- Salon Mortuaire Lucien Gagnon



Caisse Populaire de Maskinongé en 1982.

(Gracieuseté. Mme Lyne C. Gagnon)

La Caisse Populaire de Maskinongé

La fondation de la Caisse Populaire de Maskinongé remonte en 1935, alors que M. Joseph DeSerres était élu président-fondateur et que M. Arthur D'Argy était désigné comme premier gérant. Aujourd'hui en 1982, Mme Marcelle Leblanc est la septième à cumuler cette fonction.

Le premier bureau de la caisse était situé face à l'église, dans un local de l'école no 2 subséquemment dans la résidence privée de la famille Léopold Dugas, jusqu'en 1960, alors qu'on décida d'acheter une maison au village, située au 80 rue St-Laurent et qu'on inaugura en décembre 1960, pour y aménager une caisse devant mieux répondre aux objectifs de service que l'institution commandait. En cette même année, le rapport financier montrait un actif de \$369,640.00 pour un effectif de 664 membres associés.

Les progrès enregistrés au cours des années 60 furent tels que les dirigeants se devaient d'ériger un édifice autonome devant abriter les comptoirs et les multiples services qu'une caisse «pop» concentre dans un village.

En mai 1972, on achète un terrain au 62 rue St-Aimé et on décide de construire; l'inauguration officielle eut lieu en août 1972. L'édifice tout neuf de la Caisse populaire à Maskinongé est un modèle de bon goût et de modernisme tant par son architecture que par son aménagement sécuritaire bien ordonné à l'intérieur.

Sa structure de style chalet est revêtue de pierre et est éclairée de vastes verrières de sécurité.

L'immeuble est digne des importants services qui y sont offerts, comme les coffrets de sûreté, les dépôts de nuit, l'informatique, le service inter-caisse, les guichets automatiques «Les Gars sont en ville», les Cartes Visa, les différentes perceptions, les prêts Tandem, les prêts commerciaux, les chèques de voyage «American Express», les mandats en fonds américains et canadiens.

Avec tous ces services, un an après, en 1973, le rapport financier de septembre, présenté à l'assemblée générale, fait voir un actif de \$2,121,649.00 pour une présence de 1,624 membres associés.

Ce progrès remarquable qui a fait multiplier par 7 le chiffre d'affaires de cette caisse est significatif des besoins d'épargne et d'assistance financière manifestés par les sociétaires. En 1982, au 30 avril, l'actif de la caisse est de \$9,466,637.45 pour un nombre de 2157 membres.

Tout indique l'efficacité et la compétence des personnes qui dirigent avec doigté ces coopératives d'épargne et de crédit.

Depuis sa fondation, les présidents de la caisse populaire ont été M. Joseph DeSerres, M. Hormisdas Croisetière. M. Gaston Lebeau; les gérants aujourd'hui appelés directeurs ont été:

1935 à 1938	M. Arthur D'Argy
1938 à 1939	M. Aimé Dugas
1939 à 1941	M. Lucien Dugas
1941 à 1946	M. Léopold Dugas
1946 à 1960	Mlle Ursule Dugas
1960 à 1975	M. Marius Leblanc
1975 à 1982	Mme Marcelle Leblanc

Mme Marcelle Leblanc entrain en fonction le 1^{er} mars 1960 et occupait à ce moment le poste d'assistante-gérante. Les lois gouvernementales ne permettaient pas à une femme d'avoir le poste de secrétaire-gérante. Le poste de gérant était confié à son époux Marius Leblanc. Mme Leblanc compte 22 années de services au sein de la caisse: de 1960 à 1975, au poste d'assistante-gérante et de 1975 à nos jours, au poste de directrice de la caisse. Elle est assistée par un personnel qui se compose de: Mlle Danielle Livernoche, comptable, Mlle Manon Gaboury, commis, Mme Line D. Gagnon, Mlle Nicole Lesage, Mme Sylvie M. Drainville, Lise Lajoie, toutes caissières et de Mme Jocelyne R. Dupuis, commis surnuméraire. Les administrateurs qui font partie des trois conseils de la caisse populaire, en 1982, sont les suivants:

Au conseil d'administration

M. Gaston Lebeau, président
M. Léo-Paul Baril, vice-président
Mme Marcelle Leblanc, secrétaire
M. Victorin Gaboury
M. Roland Lafrenière

Au conseil de surveillance

M. Jean-Charles Lemyre, président
M. Réjean Gagnon, secrétaire
M. Benoît Baril

À la Commission de crédit

M. Bernard Pichette, président
M. Sylva Croisetière, secrétaire
M. Lucien Gagnon

Notre caisse populaire constitue un sujet de fierté pour tous ses membres et si les progrès sont de plus en plus grandissants

c'est grâce à tous ses membres, au dévouement de tous ses administrateurs, du personnel courtois et compétent, et de tous ceux qui les ont précédés à la direction de cette institution locale.

Magasin J.L. Lafrenière & Fils inc.

M. J.L. Lafrenière est un homme débordant d'énergie. Des modestes débuts à son temple du meuble au 88, St-Laurent, M. Lafrenière, à maintes occasions, a dû faire face à des circonstances pouvant justifier un abandon des affaires. Au contraire, ces difficultés fouettèrent son ardeur et renforcèrent sa détermination.

Le cheminement du succès de l'entreprise et de l'homme qui l'a construite présente un bel exemple de succès lié au travail. Après ses études, M. Lafrenière exerce quelque temps le métier d'orfèvre. Des ennuis de santé l'obligent à mettre fin assez rapidement à cette carrière. Ensuite avec \$150.00 en poche, il ouvre un restaurant à l'endroit où réside aujourd'hui M. Gratien Lemyre; nous sommes en 1924.

En 1927, un incendie détruit le modeste immeuble de fond en comble. Sans s'apitoyer sur son mauvais sort, M. Lafrenière reconstruit et en plus du restaurant, ouvre une salle de billards. Il fait aussi la vente d'appareils électriques qui inspiraient encore un peu de crainte chez certains aînés.

En 1930, répondant aux désirs de ses concitoyens, il greffe une épicerie à son commerce. Le Québec traversait alors une grave crise économique, le chômage sévissait dans une grande partie de la population. On venait de loin pour travailler chez J.L. Lafrenière, car il payait bien, \$2.50 par semaine, salaire respectable à cette époque. En 1932, non satisfait des progrès réalisés, J.L. Lafrenière ajoute une mercerie à son actif. En 1946, il décide d'abandonner l'exploitation du restaurant, il avait d'autres plans dans la tête. Deux ans plus tard, il se lance dans la grande aventure de l'ameublement. Il mise sur la qualité à prix raisonnables pour réussir. Et il réussit, puisqu'en 1963, devant l'ampleur prise par son magasin de meubles, il doit fermer son épicerie pour faire de la place. En 1968, le même scénario se répète avec la mercerie pour hommes. Il sacrifie ce commerce bien établi pour offrir un meilleur choix à sa clientèle et éviter l'attente. En 1968, également, il adhère à la chaîne Prestige, c'est un nouveau départ. L'affiliation à cette chaîne lui permet une grande expansion.

En 1972, on voit surgir, à Maskinongé, un entrepôt de 76 pieds par 30 pieds sur 12 pieds de hauteur. J.L. Lafrenière venait



Magasin de J.L. Lafrenière en 1943.



Épicerie, mercerie, appareils électriques et bureau de poste appartenant à J.L. Lafrenière en 1948.

d'agrandir pour la dixième fois, en construisant cet entrepôt chauffé. Et la course au succès continue: il a loué le garage municipal pour augmenter le stock de meubles. Il a aussi étudié la possibilité de rajouter un second plancher au magasin actuel.

En 1974, M. Lafrenière construit un entrepôt à deux étages, attaché à son magasin, de 24 pieds par 105 pieds. Le but premier était bien un entrepôt, mais très rapidement, la partie supérieure de l'entrepôt est employée comme magasin de meubles.

Aujourd'hui, J.L. Lafrenière dirige un empire du meuble avec 16,000 pieds de plancher pour la vente du meuble seulement; avec les entrepôts, ce chiffre augmente considérablement. Il garantit la livraison et l'installation de tous ses meubles et appareils électriques dans un rayon de 200 milles. On a même expédié un ameublement complet par bateau à Labrador City.

En 1975, J.L. Lafrenière a fêté son cinquantième anniversaire de vie commerciale et le chiffre d'affaires de son entreprise dépassera, selon les plus timides spéculations, le million de dollars.

Au printemps 1975, une inondation endommage une partie du magasin et de l'entrepôt contenant des appareils électriques et des meubles.

En 1980, des plans sont faits pour agrandir encore. Vu le climat économique qui est peu rassurant, on décide de retarder cet agrandissement.

En 1981, une inondation qu'on qualifiait de semblable à celle de 1936, occasionne des pertes pour au-delà de \$80,000.00 car cinq pieds et demi d'eau se répandent à la grandeur du magasin. Rien ne peut arrêter le courage de M. Joseph et de Raymond, qui se relèvent de ces dommages et recommencent.

Interrogé, à savoir quelles étaient les principales raisons de son succès, M. Lafrenière s'empresse de dire qu'il doit rendre hommage à son épouse, née Sartonia Lemyre, qui lui a toujours laissé les coudées franches.

Des débuts difficiles à aujourd'hui, cette dame seconda son mari, partagea avec lui les joies et les peines de cette longue et tortueuse ascension.

Au mérite de ce commerçant de Maskinongé, s'ajoute le fait qu'il n'eut jamais d'autre patron que lui-même. Sa modestie l'oblige à dire qu'une grande partie de son succès réside dans la chance de compter sur un personnel d'une probité rare. M. Lafrenière doit se

féliciter aujourd'hui d'avoir eu la sagesse de bien choisir ses employés et de l'avantage d'être assisté par son fils Raymond et sa fille Nicole qui lui assurent une relève des plus prometteuses. Ils forment ensemble un conseil d'administration dont M. Lafrenière est le président, Raymond, le vice-président, et Nicole, la secrétaire. La gérance des ventes est assurée par Léo Vermette, un collaborateur depuis 30 ans; M. Yvon De Carufel, diplômé de plusieurs stages techniques dans diverses compagnies, gère les services à la clientèle depuis 18 ans. M. Richard Rinfret est à la livraison depuis 14 ans. Les autres employés sont: Yves Gagnon, Mario Vermette, François Raymond, et les secrétaires, Sylvie Noël Lafrenière, Guylaine Massé.

Aujourd'hui, M. J.L. Lafrenière, malgré ses 76 ans, se rend régulièrement chaque jour au magasin et se permet encore de faire des ventes à des jeunes mariés. Il veut toujours faire profiter de son expérience commerciale et semble heureux de constater l'évolution de son commerce qu'il a vu naître.

Voilà l'histoire du magasin Prestige de J.L. Lafrenière et Fils Inc. qui fait non seulement la fierté de ses propriétaires, mais aussi celle des gens de Maskinongé.¹

Magasin Lacourse

Ce magasin fut ouvert en 1898 par F.X. Desjarlais. Il était situé au même endroit, et c'était alors la maison qu'occupe aujourd'hui la Boutique Louise Doyon.

En 1913, cette maison fut reculée là où elle est présentement et le magasin M. De Carufel, situé de l'autre côté, voisin de chez M. Émile Bastien, est venu prendre sa place.

En 1935, Paul Lacourse acheta le magasin et le convertit en ferronnerie. En 1938, il ajouta un étage et finit un sous-sol. Un peu plus tard, Jules Lacourse s'associa avec lui et ils ont chacun leur commerce respectif, d'un côté, la ferronnerie de M. Paul, de l'autre, l'épicerie de M. Jules et cela jusqu'en juillet 1970. À cette date, Jules Lacourse vend sa moitié à Paul et c'est une quincaillerie qu'il installe. Paul opère seul et est propriétaire jusqu'en 1976. Il vendit à Louis et André Lacourse qui formèrent une compagnie jusqu'en 1981. Et ensuite André vendit ses actions à Louis Lacourse qui est maintenant le seul propriétaire.

1. Le Nouvelliste du 16 février 1974. Et aussi l'entrevue avec J.L. et Raymond Lafrenière.



Magasin Lacourse en 1935.



Magasin Louis Lacourse.

Magasin de Mme Donat Croisetière

Madame Donat Croisetière, âgée actuellement de 86 ans, a été au service de la population de Maskinongé et des environs durant 46 ans. Elle opéra son commerce jusqu'en juillet 1976, alors qu'une chute l'obligea à cesser ses activités.

Aussi en avril 1976, à 9 hres du matin, deux individus armés avaient pénétré dans son magasin alors qu'elle était seule et l'avaient forcée à remettre tout l'argent en sa possession et l'avaient aussi attachée, en lui faisant des menaces. Cet attentat l'avait beaucoup ébranlée et a affecté sa santé.

La carrière de cette notable de Maskinongé se résume en une histoire fort simple peut-être, parce que le courage en devenait tellement quotidien, qu'on ne le percevait plus.

Elle est issue d'une famille de cultivateurs de Ste-Ursule, où il y a huit enfants; à l'âge de 14 ans, elle va rejoindre une tante de Montréal. Quelques années passées auprès de cette parente, qui est modiste, lui permettent d'apprendre les secrets de la couture qui lui serviront par la suite. En ce temps-là, dit-elle, les couturières offraient leurs services aux familles aisées qui faisaient faire leur couture à domicile. C'est ainsi qu'elle est appelée à coudre au sein de plusieurs familles dans la métropole.

À l'âge de 30 ans, elle épouse M. Donat Croisetière de St-Barthélemy, (décédé en décembre 1971). Il a neuf ans plus vieux qu'elle. En 1931, afin de suppléer au salaire de son mari qui est beurrier-fromager, elle aménage une pièce de sa maison privée à Maskinongé pour vendre des coupons. La fermeture d'une épicerie-ferronnerie dans le village, près de l'église, fournit l'occasion à Mme Donat Croisetière d'apporter une nouvelle dimension à son commerce.

Le couple Croisetière fait l'acquisition de cette propriété et lui fait subir d'importantes transformations à cause de l'état délabré des lieux. D'autres développements viennent s'ajouter par la suite pour devenir le magasin de confections pour la famille.

En 1932, une robe en crêpe rugueux se vendait \$3.00 dit-elle.

Le magasin a 45 pieds de façade par 40 pieds de profondeur, pourvu de rayons nombreux et d'étalages bien garnis. Les dames et demoiselles y trouvent chapeaux, manteaux, robes, blousons, vestes, gilets, sous-vêtements de toutes marques. Jeunes gens et messieurs y trouvent un choix de pantalons, vestons sport, coupe-



Magasin général de M. J.O. Déziel vendu à M. Croisetière en 1931.



Magasin de Mme Donat Croisetière.

vent, chemises et vêtements de toutes sortes; il faut aussi ajouter un assortiment complet de chaussures pour dames et enfants.

Un comptoir spécial de lingerie de maison offre une grande variété d'articles de literie, rideaux, linges de tables, nappes et serviettes pour la ménagère.

Enfin, l'établissement de Mme Croisetière s'identifie à un magasin de variétés indispensables pour Maskinongé et même pour la région qui l'entoure.

En 1974, Mme Croisetière est seule pour diriger son commerce. Dans les dernières années, occasionnellement, une dame vient l'aider le vendredi soir et le samedi après-midi, pour le service au comptoir et la mise en ordre de l'étalage.

Elle est l'aînée des femmes d'affaires dans la région; âgée de soixante-dix-huit ans, elle est une des rares personnes à être encore à la barre de leur propre entreprise.

Le dynamisme de cette citoyenne vénérable dans ce qu'elle entreprend, a de quoi surprendre les plus blasés. À travers les aléas de sa longue carrière, elle a appris la véritable signification du service à la clientèle. Elle a su également mener de front avec un rare mérite, sa double tâche de mère de famille et de dirigeante de commerce. J'ai presque élevé sur le comptoir, mes deux filles Suzanne et Marthe, dit-elle en riant.¹

Après son accident à la jambe, n'ayant pas de relève parmi les siens, elle doit prendre la décision de vendre le magasin mais M. Lemyre le loue et le garde pendant trois ans. Ensuite, ses deux filles Marthe et Suzanne réaménagent le magasin et partent une boutique de robes, costumes et d'importations, durant un an et demi. La fermeture définitive a lieu en novembre 1981.

Nous ne pouvons que féliciter cette grande dame qui a fait sa marque dans les activités commerciales de Maskinongé et a été un modèle de persévérance, de dévouement inlassable. Aujourd'hui, elle demeure dans un des loyers aménagés dans ce magasin et profite d'un repos bien mérité, malgré qu'elle regrette de voir que ce magasin ne sert plus aux mêmes fins.

1. D'après une entrevue du Nouvelliste, 16 février 1974.



Machinerie R.C. Inc.

Clément et Fils Machinerie R.C. Inc.

Ce garage fut ouvert en décembre 1965 par M. Paul-Aimé Clément. Celui-ci s'était associé à son fils Réjean en 1968 et le garage s'appelait Clément & Fils. Depuis le premier janvier 1981, M. Paul-Aimé Clément a vendu à Réjean et dès lors, ce commerce est appelé «Machinerie R.C. Inc.» Il est dépositaire d'Allis Chalmers et se spécialise dans la grosse machinerie de ferme et accessoires de jardins et pelouse.

M. Clément fait la vente, le service et l'entretien de toute machinerie agricole et de l'équipement, ainsi que tous les instruments de fenaison et d'ensilage.

M. Paul-Aimé Clément, sur sa ferme, face au garage, a déjà tenu une piste de course d'autos. Cette piste, inaugurée le 5 juin 1966 sous le nom de Maskinongé Stock Car Inc., a connu durant l'été et l'automne de cette même année, une grande popularité qui a attiré des foules de plusieurs milliers de personnes qui venaient voir les intrépides conducteurs se disputer les honneurs des différentes courses. La fameuse course de démolition aurait été une réussite parfaite, en présence de 5000 spectateurs, comme le rapporte le journal de l'Écho du 10 septembre 1966.

La piste de course de Stock Car à Maskinongé a donc connu des heures de gloire durant 3 ans. Malheureusement à cause des exigences de sécurité, le propriétaire a dû discontinuer ses activités.

Équipements G. Gagnon Inc.

Le Garage Germain Gagnon, situé au 179 St-Laurent, construit en 1966, fût tout d'abord conçu pour le service à l'automobile.

En 1968, l'entreprise prend une nouvelle orientation et se transforme en centre de machineries agricoles. En 1971, l'espace manquant, on entreprend donc la construction d'une annexe qui abritera une salle de montre, un département de pièces et les bureaux administratifs.

En 1974, l'entreprise prend de l'expansion en ouvrant une succursale à St-Thomas-de-Joliette.

En 1976, on procède à l'incorporation sous la raison sociale: «Équipements G. Gagnon Inc.».

Cette entreprise familiale est administrée par Marie-Claire et Germain Gagnon, appuyés par leurs cinq enfants et emploie présentement quelque douze personnes.



Équipements G. Gagnon Inc.

Claude Doyon Chaussures inc.

M. et Mme Claude Doyon ont ouvert leur commerce le 14 octobre 1972. À cette époque, Claude travaille à l'Associated Textile de Louiseville à titre de contremaître ou chef d'équipe. Pourquoi voulut-il abandonner ce travail et se lancer dans l'aventure de la chaussure? «Tout simplement, dit-il, pour désennuyer mon épouse, née Rita Désaulniers, qui partait de la ville pour vivre en campagne et qui avait peur de s'ennuyer», elle voulait se trouver un hobby.

Son premier pas «commercial» fut d'investir \$800.00 sur l'achat de 125 paires de chaussures. Dix ans plus tard, aurait-il pensé à une progression aussi importante. On peut qualifier son commerce comme l'un des plus florissants; puisqu'on y retrouve aujourd'hui 12,000 paires de chaussures et un grand choix de 2000 bourses dans 900 modèles.

En 1972, quand M. et Mme Doyon ont débuté leur commerce, ils opéraient dans le sous-sol de leur résidence familiale. La superficie de plancher utilisée était alors de 1,200 pieds carrés. Mais les choses n'allaient pas en rester là, c'était le premier barreau d'une très haute échelle que franchirent avec succès, à chaque jour, Rita et Claude qui se sont entourés d'un personnel qualifié et courtois. À la fin de l'été 1977, voyant rentrer la marchandise pour la saison future et constatant qu'en plus du sous-sol, deux chambres de la maison étaient pleines à craquer, Rita et Claude s'aperçoivent que les affaires vont bien, que les clients sont toujours plus nombreux. Ils songent à un agrandissement de 1,500 pieds. Les Doyon sont des gens qui aiment le progrès: nouveauté est un mot qui a beaucoup d'importance. Dans le but de suivre constamment l'évolution de la mode, ils participent à de nombreux défilés de mode, salons de commerce, s'intéressent à cette mode à l'échelle mondiale. Ils achètent leur marchandise d'au-delà de 80 fournisseurs au Canada soit dans les provinces de Québec, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique. Ils ont des marques aussi prestigieuses que White Cross, Lavallée, Christina, Pablito, Unico, Savage, Bonnie Stuart, Le Baron, Ducale, Raufman etc. La chaussure vendue chez Claude Doyon est de fabrication canadienne et aussi d'importation d'Espagne et d'Italie. Claude et Rita songent même à exporter un jour leurs propres chaussures afin d'obtenir, pour leur clientèle, de meilleurs styles et des prix encore plus avantageux.

En 1980, ils réalisaient un second agrandissement, cette fois, de 750 pieds carrés. Cette partie sert principalement à l'entreposage des chaussures. Ils ouvrent également ce qu'ils appellent «La

Cave aux aubaines» afin d'éliminer «les bouts de ligne». Nous y retrouvons des souliers pour femmes, hommes, enfants à des prix imbattables, ce qui n'enlève rien à la qualité de la marchandise. Ils offrent leur vente annuelle d'entrepôt, et d'autres, dites de balayage de fin de saison, dans le but de toujours faire place à de la nouvelle marchandise.

Bref le succès a souri aux Doyon, mais ils le doivent à leurs nombreux clients qui ont confiance en cette maison de chez-nous, aux connaissances acquises depuis maintenant 10 ans, qui en font de vrais professionnels au niveau des modèles, des coloris de chaussures et de bourses, à la fine pointe de la nouveauté. Ils n'ont qu'un seul souci: satisfaire leurs clients, peu importe le rang social ou le prix qu'ils paient les chaussures ou bourses, ne comptant pas leurs heures, ils veulent leur donner du service. Ce qui s'annonçait comme un hobby à première vue, devint un commerce prospère qui remplissait bien leurs journées, où le service et la marchandise sont de toute première qualité. Chez Doyon Chaussures au 303, Petit-Bois, à Maskinongé, vous magasinez dans une atmosphère de détente et parmi un choix formidable.¹

La cordonnerie Lajoie

M. Adrien Lajoie a ouvert une cordonnerie, en septembre 1937, dans la maison dont le propriétaire était M. Wilfrid Bergeron. Deux ans après, M. Lajoie demeura à la place de Rolland Livernoche. Quatre mois plus tard, il acheta la maison où il demeure présentement, de Denis Dupuis, de Louiseville, qui y était barbier, et sa femme, coiffeuse. Ensuite, à cet endroit, il y eut le dentiste Lamarre et sa dame qui était coiffeuse. En octobre 1942, ces derniers déménagèrent à Montréal. Depuis ce temps, M. Lajoie habite cette maison et exerce le métier de cordonnier.

Il répareit les attelages de chevaux, toiles de lieuses, tentes, et autres articles existant dans les premières années de son métier.

Magasin Ferdinand Lafrenière

M. Ferdinand Lafrenière, après ses études au Séminaire, n'aimant pas la ville, voulait s'établir dans sa place natale. Sa mère

1. Publi-reportage de l'Écho de Louiseville, le 9 juin 1982.

lui conseille de s'ouvrir un magasin. En 1930, il commence avec une épicerie. Il achète les fonds de deux épiceries et d'un restaurant, de Yvon Trudel, Édouard Casaubon et de Mme Prime Lajoie.

Les premières années, durant les mois de mai à décembre, il prenait les commandes à domicile qu'il livrait le lendemain, toujours dans le but d'augmenter sa clientèle.

Deux ans plus tard, il ajoute une autre ligne: la chaussure de travail pour hommes. Voyant que la vente allait bien, il augmente cette ligne de chaussures pour toute la famille.

Durant une trentaine d'années, il opère dans son magasin situé entre la fromagerie St-Onge et la boutique de forge de son père. En 1963, il déménage dans la maison de son père qu'il avait achetée six ans auparavant. Il rénove cette maison en convertissant la maison privée en magasin pour tenir son commerce de chaussures et un peu d'épicerie. Il allonge cette propriété pour se faire un logement pour sa famille.

En 1975, il loue son magasin durant trois ans. Après ce temps, il reprend magasin et continue de vendre la chaussure pour hommes et des graines de semence.

M. Lafrenière, durant ses quarante-six ans de vie commerciale, à Maskinongé, a toujours été bien épaulé par son épouse.



Extérieur du Magasin Maurice Vertefeuille.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)



M. Maurice Vertefeuille avec son auto et sa voiture à viande.

Épicerie-Boucherie Maurice Vertefeuille

Le propriétaire de ce commerce, M. Maurice Vertefeuille, fils de Joseph Vertefeuille et de Ida Béland, est né à St-Justin le 22 octobre 1919. Issu d'une famille de 12 enfants dont le père était épicier-boucher, Maurice fut attiré très jeune dans ce métier. Dès l'âge de 15 ans, il parcourait les rangs de la campagne, pour faire le commerce de la viande. En juin 1941, son père décida de lui ouvrir un commerce à Maskinongé; ce qu'il accepta de bon gré, malgré la crise qui sévissait à cette époque.

Trois ans plus tard, soit en 1944, il unissait sa vie à Mlle Madeleine Gagnon, fille de François-Xavier Gagnon et de Yvonne Fleury de St-Justin. De cette union naquirent trois enfants (Jean-Yves, Francine et Manon). Secondé pendant 15 ans par son frère Jacques, il travailla d'arrache-pied pour l'avancement de son commerce. Il y réussit fort bien.



Magasin Labonne en 1958.



Magasin Claude Morin en 1973.

La preuve: il opéra son commerce durant 37 ans avec son épouse Madeleine, et dut le vendre en février 1977 à M. Denis Côté de Granby, pour des raisons de santé.

Présentement le magasin est opéré par M. Marc Deschênes et son épouse, qui en ont fait l'acquisition, le 1^{er} octobre 1978.

Marché Claude Morin Inc.

L'ouverture de ce commerce date du mois d'août 1958, alors que M. Lucien Labonne décida de tenter sa chance comme boucher-épiciier à Maskinongé. Encouragé par son épouse et par un ami, M. Gérard Gagnon, il ouvre son commerce au coin de la rue St-Laurent et Ste-Julie, (au no 2 Ste-Julie).

Après le décès de M. Lucien Labonne, le 24 septembre 1964, son frère Alphonse acheta l'équipement et décida de continuer. C'était en novembre 1964.

Le commerce prenant de l'ampleur, Alphonse aidé de son frère Gérard décidèrent d'acheter la maison de Florian Bergeron, située sur le Boulevard-Est (route 138) en vue d'y construire un magasin plus grand sur le terrain voisin.

En novembre 1969, c'était l'ouverture du Marché actuel qui sera opéré par M. Alphonse Labonne jusqu'en septembre 1973.

À ce moment-là, son neveu Claude Morin et sa nièce Lucienne Labonne en firent l'acquisition avec le ferme désir de voir grandir l'oeuvre familiale si bien commencée quinze ans plus tôt. À trois reprises, ils voient la nécessité de procéder à des agrandissements.

L'essor sans cesse grandissant du Marché Claude Morin Inc. est dû à leur tenacité au travail, à la compétence du personnel, à la qualité de leurs produits et à leur clientèle toujours fidèle tant de Maskinongé que des paroisses environnantes.

Le Salon mortuaire

Autrefois le directeur de funérailles se rendait à la maison pour exposer les défunts avant le service religieux. Pour conduire la dépouille à l'église, on la déposait dans un corbillard tiré par deux chevaux.

Depuis 1952, nous avons un salon mortuaire. Aujourd'hui, M. Lucien Gagnon, gendre de M. Alcide Lemyre en est le directeur.



Funérailles de Jeannette Landry en 1925-26. (M. Georges Lemyre conduit le corbillard).



Salon mortuaire Lucien Gagnon de Maskinongé.



M. Paul-Émile Ross, barbier et coiffeur.

D'autres types de commerces ont joué aussi un rôle important dans notre milieu

- Le Barbier: — M. Paul-Émile Ross
- Les Boulangers: — Elzéar Lambert
— J.A. Gagnon
- Les Laitiers: — Henri-Paul Vanasse
— Paul-Émile Lafrenière

Paul-Émile Ross, coiffeur pour hommes et barbier

Il a appris son métier de barbier et coiffeur à l'école Moler à Montréal, et obtint son certificat le 2 mars 1939.

En 1937, il loue un appartement chez M. Amable Lafrenière, et débute comme apprenti durant un an et demi. Ensuite, il déménage dans un logement chez M. Alphonse Lessard qu'il occupe durant neuf ans et demi.

En 1948, il achète la même maison où il a commencé son métier, là où il habite présentement et pratique encore aujourd'hui.

Il s'est marié à Jeanne d'Arc Lambert, le 10 juillet 1939. M. Ross a quarante-cinq ans de pratique à son crédit. C'est bien admirable. Il est un des barbiers qui a fait carrière à Maskinongé.



M. Elzéar Lambert, boulanger.

M. Elzéar Lambert

M. Elzéar Lambert, devint boulanger en 1926, et installa son commerce sur la rue St-Charles. Il a exercé sa profession de 1926 à 1973. On se souvient de sa voiture à pain. M. Lambert était un petit homme au coeur généreux et dévoué. Toujours soucieux de satisfaire ses clients.

Boulangerie J. A. Gagnon

J. A. (Adrien) Gagnon s'associe avec son beau-frère Adrien Gagnon, alors à l'emploi d'une boulangerie de Ste-Thècle, pour acheter en 1927 le commerce de M. Omer Croisetière. Il est intéressant de noter que les deux nouveaux associés portent le même nom. Le premier fils de François-Xavier, le second, fils de Charles, tous deux de Saint-Justin. Deux ans plus tard, J. Adrien se marie à Germaine Dupuis en septembre 1929.

J. Adrien fait la livraison du pain en voiture à cheval, alors que l'autre Adrien pétrit la pâte. En 1934, une entente de dissociation à l'amiable. Adrien, sa femme Alice, qui était bien entendu la soeur de J. A., décide de s'établir sur une ferme à Beauséjour avec sa petite famille pour ensuite se retrouver au Pied-de-la-Côte, sur la ferme actuelle de son fils André. J. A. garde la boulangerie.



Boulangerie Adrien Gagnon.

Les plus âgés se souviennent de cette corvée mensuelle qui consistait à décharger les sacs de farine arrivant de Montréal par train C.P.R. Et que dire du transport des «croûtes» (rebut de l'équarrissage des arbres) ramenées de la scierie Lemire de Bel-Automne, pour alimenter le four durant l'hiver, avant la venue des brûleurs à l'huile. Ça donnait une saveur spéciale.

J. A. continua de livrer le pain de porte en porte jusqu'en 1967. Avec son cheval et sa voiture, il connaît toutes les sautes d'humeur de la température des longs hivers froids d'antan, avec ses tempêtes, ses routes enneigées à la hauteur des clôtures, sans oublier les livraisons en chaloupe en Bas-de-la-Rivière, lors de la crue printanière des eaux. Et ce jusqu'en 1952, où il parvint, après 25 ans, à se payer le luxe d'une camionnette «Chevrolet Pannel».

Durant ces 40 années, il a eu l'aide de différents employés boulangers: Messieurs Dominique Vanasse, Léonard Paquin, Horace Lafrenière, Léo Deshaies, Rodolphe Bouchard et son fils Lucien, s'appêtant à prendre la relève.

En 1967, Lucien assura la livraison du pain, tandis qu'à la boulangerie, Sylvio Normand et Rosaire Milot voyaient successivement à la préparation et à la cuisson de la pâte sous la surveillance assidue du patron J. A. afin d'assurer la continuité de la bonne vieille recette du pain à l'eau.

Mais l'envahissement des grosses boulangeries avec leur pâte à demi-mûrie, leur recette de pain boursoufflé, soi-disant «enrichi», le força, comme tant d'autres avant lui, dans d'autres petites municipalités, à éteindre son four et fermer définitivement boutique.

C'est dommage. Car elles nous manquent vraiment ces bonnes galettes au beurre (brioches) d'autrefois.

Vive le pain-maison.

Espérons que la génération montante nous le ramènera sur nos tables.



M. Paul-Émile Lafrenière, laitier.

Paul-Émile Lafrenière **40 ans laitier**

M. Paul-Émile Lafrenière a débuté dans cette carrière de laitier en 1931 et fut à l'oeuvre pendant 40 ans. Il pensait à se marier et voulait s'assurer d'un revenu convenable pour élever sa famille. Il débuta comme laitier lorsque son père lui donna une terre. Il s'en acheta une autre de M. Charlemagne Saucier pour s'agrandir et avoir tout le nécessaire pour son troupeau de vaches.

M. Lafrenière affirme s'être levé tous les jours à 4 heures du matin. Mais le plus difficile, c'était l'hiver, il lui fallait braver la noirceur, le froid et même les tempêtes. Il partait vers 6 heures et demi et passait son lait tous les jours pour une vingtaine de clients au début et plus tard jusqu'à une cinquantaine. Les vingt premières années, la livraison se faisait en voiture et vers 1950, il s'acheta un camion.

Il s'est toujours assuré de la collaboration de sa famille, surtout de sa femme, Corona Baril, qui lui fut d'une aide bien précieuse pendant ces quarante ans, et de qui il rend un bel hommage.

Il laissa en 1971, alors qu'il voulait un peu profiter de sa retraite. Il est père de six enfants dont il est très fier, il se dit satisfait du travail accompli.

Le 26 juin 1982, le couple Lafrenière fêtait son cinquantième anniversaire de mariage. M. Lafrenière nous signale aussi qu'il fut vendeur de trayeuses et autres équipements d'étable pour les compagnies Laval et Jutras.

On ne peut que louer sa persévérance à sa tâche et le remercier lui aussi pour ce service de livraison qu'il a dû acquitter avec courage et beaucoup de dévouement.

Laitier Henri-Paul Vanasse

M. Henri-Paul Vanasse, né à Maskinongé en 1899, était un élève prometteur, il sentait qu'il pourrait faire carrière dans les chiffres. Mais il dût interrompre brusquement ses études à l'âge de 13 ans.

«Mon père est tombé malade au printemps à la veille des semences, et comme mon année scolaire était presque finie, dit-il, j'ai dû arrêter d'aller à l'école pour m'occuper de la ferme.» C'est ainsi qu'il a commencé de se lever à 4.30h. chaque matin pour faire sa «run». Au début, se rappelle-t-il, on n'avait pas une grosse pratique je l'ai développée et après quelques années, on avait une assez grosse «run». Il parcourait tout le village.

Ce travail de laitier pendant 57 ans, était allié aux exigences de la terre. Il avait 74 ans quand il décide de vendre sa ferme. «Caillette» dit-il, exigeait des cultivateurs, certaines installations. Comme je n'avais pas de main-d'oeuvre et que je n'étais plus d'âge pour faire des investissements, c'est là que j'ai décidé de vendre. Il faut dire que la concurrence était devenue plus vive et que la

demande des clients pour du lait naturel avait commencé à faiblir. Les gens de la ville, habitués au lait pasteurisé, nous demandaient moins de lait naturel.

Des laiteries concurrentes lui ont souvent laissé entendre qu'il n'avait pas le droit de vendre son propre lait: «Mais je n'ai jamais reçu d'avis du gouvernement d'arrêter de livrer du lait naturel. Mais j'étais inspecté, ils faisaient souvent des prélèvements sur mon lait pour l'analyser.»

Homme d'action, M. Vanasse est un véritable boute-en-train dans les soirées familiales et aussi à celles de l'Âge d'Or. Il aime bien y aller de quelques chansons accompagnées au piano par son épouse, très bonne musicienne et y ajoute des déclamations apprises dans son jeune âge. Marié à Rosida Desrosiers de Louiseville en 1928, il fêta ses noces d'or en janvier 1978. Le couple eut six enfants. Il est à sa retraite, et demeure encore sur la même ferme, puisqu'il a gardé sa maison et s'occupe de menus travaux et jardinage. Après avoir marché sur les traces de son père, plus en raison des circonstances, que par goût véritable, il s'est acquitté de sa tâche avec une affabilité et un esprit de service vraiment remarqué. Il restera pour la population de Maskinongé un homme d'affaires des plus appréciés.



Les Industries Gervais Inc.

QUELQUES INDUSTRIES EN PLEINE EXPANSION À MASKINONGÉ

Les Industries Gervais Inc.

En mars 1977, les frères Yvon et Gabriel Gervais décident de travailler à leur compte. Ils se rendent chez un notaire pour s'associer; la petite entreprise, fondée par Yvon Gervais, prend le nom de Yvon Gervais Meubles Enr. Ils travaillent dans le meuble, plus précisément dans l'assemblage de la chaise. Ils louent, à Louiseville, un local dans les entrepôts de Paul Lessard. Yvon et Gabriel, ainsi que leurs épouses Hélène et Jeannine qui viennent prêter main-forte, étaient les seuls à l'oeuvre. Plus tard, trois employés sont engagés et on entreprend l'assemblage des tables et des vaisseliers.

En octobre 1978, les affaires vont si bon train, que l'entreprise obtient son incorporation sous la raison sociale de: «Les Industries Gervais Inc.» Les deux jeunes hommes d'affaires font l'acquisition de locaux désaffectés au 147, Boulevard Est, à Maskinongé, leur village natal, où ils ont choisi de travailler au milieu des leurs. Ils déménagèrent dans leur nouveaux locaux en 1978.

Après avoir fait un chiffre d'affaires de \$30,000.00 la première année 1977-1978, la compagnie est maintenant l'une des trois entreprises importantes de Maskinongé, les deux autres étant une manufacture de couture et une usine de produits laitiers.

En 1982, l'entreprise Gervais Inc. compte 36 employés. Ils font l'assemblage, la finition et la mise en marché de mobiliers de cuisine. En plus du travail à la manufacture, plus de cent cinquante employés sous-contractants préparent les pièces d'assemblage.

De nombreux modèles sont maintenant disponibles pour les acheteurs. Les «Industries Gervais» ont un avenir prometteur.

La famille Gervais a plus de 100 ans d'expérience dans le meuble.

Produits Caillette Inc.

De ses débuts à nos jours, Produits Caillette Inc. a connu deux propriétaires: M. Rosaire St-Cyr et M. Lino Saputo.

D'abord, M. Rosaire St-Cyr, le premier propriétaire en 1934, travaillait avec son père à Grondines, il s'initiait à la fabrication du beurre et du fromage. Son père décède un an après, en 1935. M. Rosaire prend la relève de l'entreprise pour continuer l'exploita-



Produits Caillette Inc.

tion, jusqu'en 1944, avec trois employés. À cette date, les circonstances l'amenaient s'établir à Ste-Ursule. Là, l'affaire prit de l'ampleur. En 1947, M. Rosaire St-Cyr s'associe aux Frères Dalpé de Verchères, et on commence la construction de l'usine. Mais le grand coup se donnait en février 1951, soit quatre ans plus tard, où quatre entreprises laitières venaient se fusionner: soit St-Barthélemy, Ste-Ursule, St-Onge et Dalcourt, pour donner naissance à une industrie: Produits Caillette Inc., à Maskinongé, dont M. Rosaire St-Cyr devenait propriétaire. M. St-Cyr fonda cette industrie québécoise afin de servir les besoins du milieu environnant, tout en essayant de doter Maskinongé d'une usine qui aurait un impact économique.

À l'époque, cette nouvelle industrie laitière opérait dans un local de 800 pieds carrés. On s'efforçait, et avec succès, de sortir un produit qui répondrait bien à la demande. Le chiffre d'affaire de la première année fut d'environ \$150,000.00 avec 15 employés. Cette même année, 97% de la production du fromage était classée no 1.¹

La réussite ne tarda pas à venir et on y ajouta d'autres champs d'action: en 1954, le pavillon des souvenirs est construit et constitue

1. *Écho* de septembre 1971.

un attrait touristique particulier, car il offrait aux touristes beaucoup d'oeuvres artistiques typiquement canadiennes soit en sculpture, soit en peinture et tissage.

En 1957, on apporta certaines transformations majeures à l'usine, aménagement immobilier plus adéquat et perfectionnement de l'équipement industriel qui permettront, à cette industrie, la création de nouveaux produits très en demande sur le marché et surtout qui lui donneront un marketing important de ses fameux fromages Caillette.

En 1960, toujours dans le but d'accroître la renommée de cette industrie laitière, on fit construire un magnifique restaurant, riche par sa décoration de style «Chez-nous». L'emblème des Produits Caillette ne tarda point à se faire connaître dans tout le Québec, d'autant plus que le restaurant attenant à l'usine attirait tous les voyageurs passant par le comté de Maskinongé. Ce restaurant, fort original, fait l'orgueil de notre localité et contribue à mettre Maskinongé sur la carte, comme on dit. Qui ne se souvient des têtes de vaches se balançant de gauche à droite, et de la queue de la petite vache folichonne se faisant aller de haut en bas. La publicité ne fut pas seulement la cause des progrès rapides enregistrés par Produits Caillette Inc.; cette cause fut aussi sans contredit la bonne présentation et l'excellente qualité de ses fromages.

En 1961, la construction d'une piste d'autos-miniatures augmentait davantage l'attrait touristique de cette entreprise. Les adultes comme les enfants trouvaient leur détente et leur agrément dans ces petites voitures de modèle ancien. Qui ne se rappelle pas aussi des beaux animaux, chevaux, vaches et autres, sculptés en bois, grandeur nature, exposés tout près de Caillette et sur ses parterres. Les gens admiraient ces chefs-d'oeuvre, sculptés par M. Émile Lessard de Maskinongé.

En 1971, vient une autre étape de l'histoire de l'entreprise de M. St-Cyr. Produits Caillette Inc. vend à Monsieur Lino Saputo. Ce nouveau propriétaire, conscient que cette industrie reposait sur de bonnes bases, désirait davantage, voulait continuer à en faire une industrie d'envergure de chez-nous. Voulant lui assurer un avenir plus prometteur, M. Saputo apporta des changements majeurs à cette industrie: agrandissement des locaux, installation de machines ultra-modernes, investissements importants. Des rénovations, au coût d'un million et demi, ont été complétées au cours de l'année 1980: l'ajout de nouvelles machines afin d'augmenter la production quotidienne, une recherche constante de l'amélioration des fromages, de nouveaux bâtiments réfrigérants et d'en-

treposage de 14,000 pieds carrés. Ceux qui se souviennent du magasin où l'on vendait des souvenirs, y voient maintenant l'emplacement de nouveaux «Frigos» et congélateurs où sont entreposées plusieurs tonnes de fromage et de beurre avant de prendre le chemin de l'expédition. Le laboratoire est doté d'équipements des plus modernes où l'on analyse tous les produits faits à l'usine.

Celle-ci couvre maintenant une superficie de 400 pieds de longueur par 130 pieds de largeur. Toutes les installations de cette machinerie proviennent du continent européen: elles sont importées d'Allemagne, d'Italie, de Suisse, de France, car on ne peut pas trouver des machines semblables fabriquées au Canada. Elles sont pourvues d'un système fort complexe et entièrement faites en acier inoxydable, (stainless-steel) car dans l'industrie laitière, pour obtenir les rendements désirés et la qualité du produit, l'on ne doit avoir que de ces installations, aucune autre n'est permise. La propreté à l'usine est à remarquer; on dirait des miroirs, tellement ces installations brillent. Tous les conduits imaginables sont faits en acier inoxydable: vous pouvez imaginer le coût exorbitant de ces équipements. Si l'usine est aussi propre, c'est qu'on exige beaucoup des employés. Nous pouvons énumérer quelques exigences telles: l'habillement en blanc, le port obligatoire du casque, l'interdiction de fumer, l'obligation de se laver les mains si on prévoit manipuler un produit, les visites interdites pendant la production.

Le Lys d'Or, une garantie d'excellence et de qualité des produits laitiers lui est décerné depuis 1975 et cela pour sa sixième année consécutive. Nombreux sont les critères de base pour accéder à ce titre prestigieux: qualité du produit, amélioration du produit fini, salubrité à l'usine et cela grâce à l'implantation d'un système de contrôle très sévère.

Les produits Caillette Inc. fiers de ce titre éloquent et vue la complexité de ses installations industrielles pouvant fabriquer des fromages hautement cotés, procéderont dans un avenir immédiat à la création de certains fromages qui à venir jusqu'à présent étaient importés d'autres pays. M. Gérard Lajoie, directeur général, déclarait: «Nous avons l'installation nécessaire, pourquoi ne pas en tirer profit. L'usine est dotée d'un perfectionnement industriel pratiquement encore inconnu des entreprises de ce genre, de plus, et ce qui est très important, nous pourrions utiliser une plus grande quantité de lait de notre région».

Quotidiennement les camions-citernes apportent 800 mille livres de lait sur une possibilité d'un million de livres par jour. Cette matière de base est assujettie à un contrôle de qualité bien

suivi, et acheminée à l'usine grâce à la collaboration de 600 fournisseurs de lait de notre région.

L'industrie produit pas moins de 65,000 livres de fromage par jour, 25,000 livres de beurre et 35,000 livres de poudre. Ce fromage qui fait l'orgueil de cette industrie, peut se classer ainsi pour sa variété: le cheddar, en meules ou en grains, le mozzarella (sert à garnir les pizzas) et le brick. Le beurre grimpa à un niveau tellement élevé qu'ils ont installé une nouvelle machine spécialement faite pour sa fabrication. Pour ce qui est de la poudre, elle est expédiée en majeure partie dans les boulangeries.

La demande de fromage a sextuplé depuis 1971; à ce moment elle était de 8 à 10,000 lbs de fabrication par jour. Cette productivité s'est accrue grâce à la mise en place de récentes installations ultra-modernes.

Le produit se vend d'un océan à l'autre. Au Canada, on possède de vastes entrepôts dans chacune des provinces du pays et ces lieux sont situés dans les principales villes de leurs territoires canadiens. Les Produits de leur industrie sont connus du Nouveau-Brunswick à la Colombie-Britannique. De plus, pour en assurer la vente, les Aliments Sapco sont l'agence de distribution formée par les actionnaires des Produits Caillette Inc.

Cette industrie, procure un emploi stable à plus de 25 personnes, constituant un essor économique fort appréciable pour Maskinongé. Grâce à un chiffre d'affaires important, Produits Caillette Inc. versent annuellement à ses employés plus d'un million en salaires et cela ne comprend pas les argents distribués au personnel administratif.¹

Produits Caillette Inc. ont deux autres usines qui sont des filiales dont l'une à Montréal depuis 1979 qui se spécialise dans la transformation du petit-lait en fromage et une autre à Mont-Laurier, celle-ci est un investissement de trois millions de dollars. Elle est en opération depuis mai 1982.

Cette imposante industrie laitière est dirigée et opérée entièrement par les «gens d'ici». Que se soit le personnel administratif, les contre maîtres, les employés (spécialisés) tous sont des figures bien connues de notre région. Les deux principaux artisans des Produits Caillette Inc. sont M. Gérard Lajoie, et M. Charlemagne Baril. M. Lajoie est le directeur général de l'entreprise, et

1. *Écho*, juillet 1980.



Les Ormes du Québec enrg.

M. Baril est le directeur à la comptabilité, sans oublier M. Lino Saputo propriétaire.

Des machines complexes, des nouveaux locaux, des employés consciencieux, un personnel compétent, des directeurs sérieux, et un propriétaire digne d'une grande expérience voilà ce qui permet l'avancement et le progrès de cette importante industrie de Maskinongé.

Les Ormes du Québec Enr.

Jean-Jacques Lafrenière, fils de Ferdinand Lafrenière et de Léa Bérard, fit ses études primaires à Maskinongé et les poursuit à l'École du Meuble de St-Gabriel de Brandon.

Son habileté pour travailler le bois l'amène à exercer le métier d'ébéniste comme contremaître d'abord, puis surintendant pour «Maskinongé Furniture». Malgré un emploi bien rémunéré, il décide, en 1972, de se lancer dans une grande aventure: ouvrir sa propre manufacture sous la raison sociale LES ORMES DU QUÉBEC, au rang Pied-de-la-Côte, à Maskinongé.

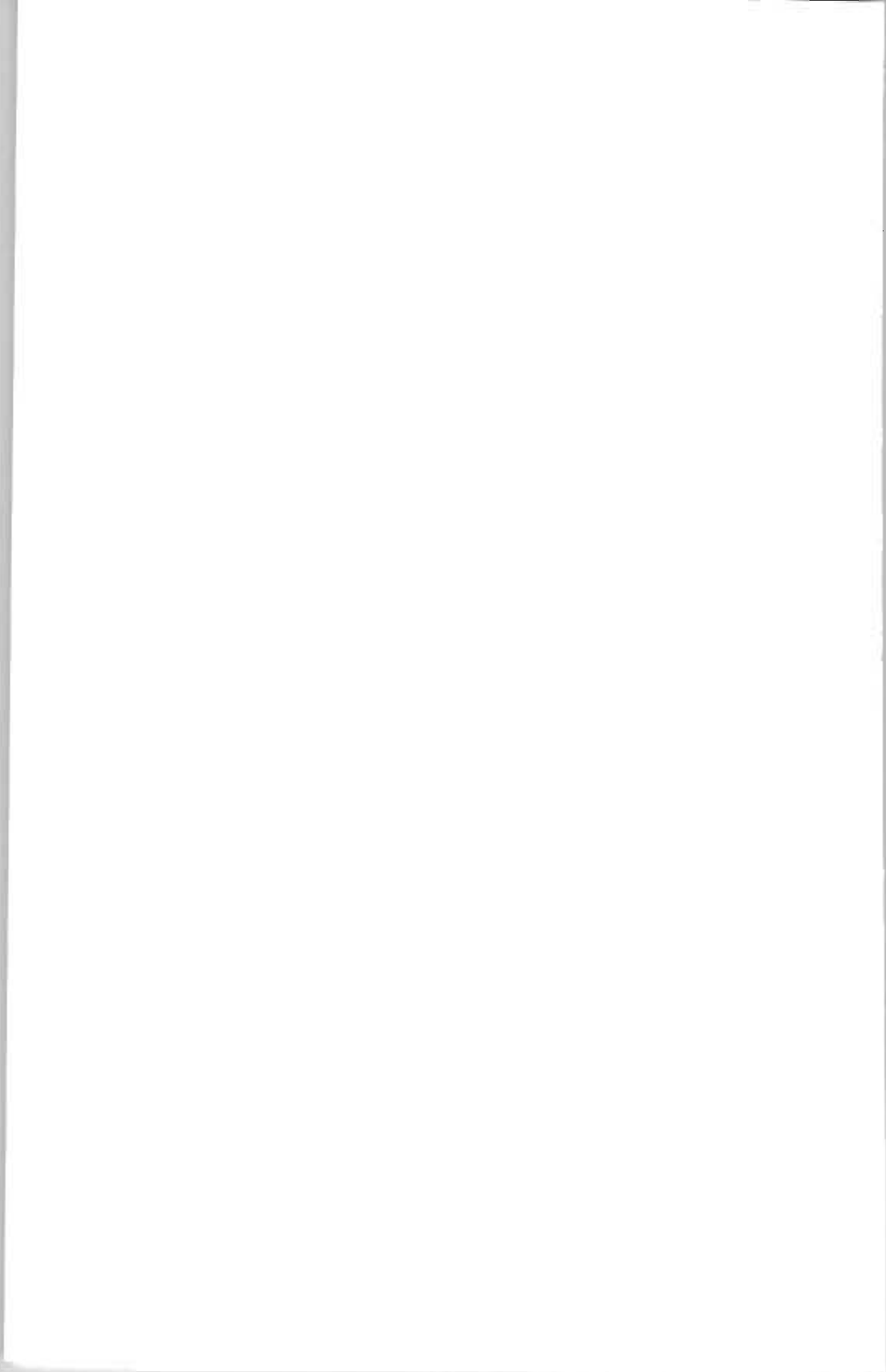
Il fabrique de superbes meubles de style canadien en orme: mobiliers de chambre et ensembles de cuisine. Bien soucieux de

produire des meubles de qualité irréprochable, il veille personnellement à la bonne exécution de toutes les tâches, allant du choix des matériaux à l'emballage du mobilier.

Pour l'assister dans ce travail, il retient les services d'artisans qualifiés, tous diplômés de l'École du Meuble et forts de l'expérience de plusieurs années dans l'ébénisterie industrielle.

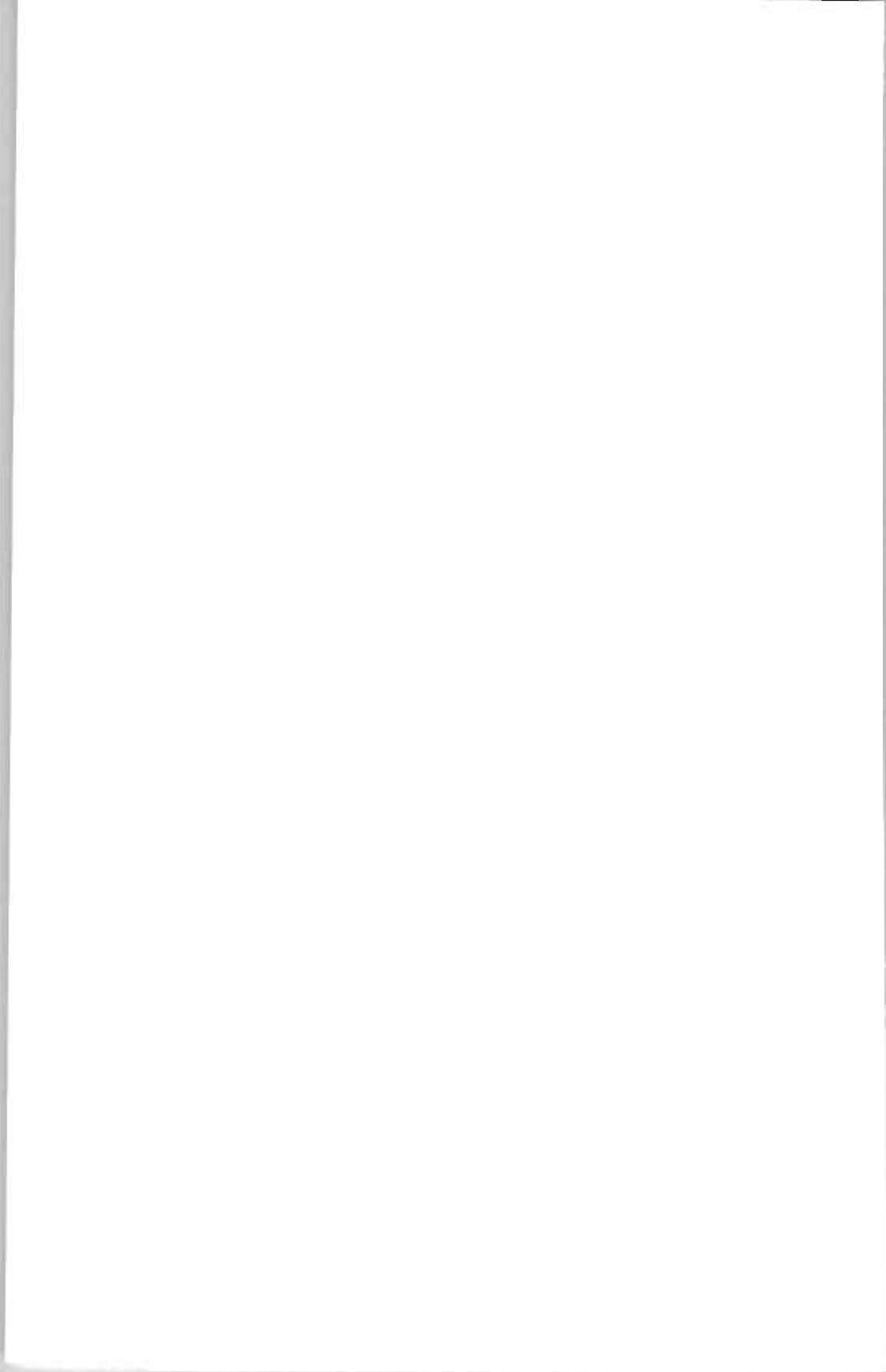
Ces meubles, en orme massif, font la fierté de nombreux foyers canadiens, car il y a de plus en plus de demandes pour ces mobiliers en harmonie avec nos traditions. Jean-Jacques Lafrenière est un industriel plein de cran, simple et sympathique.¹

1. L'Echo de Louiseville, 1974.



CHAPITRE 6

LES PERSONNALITÉS



**GABOURY, MARIE-ANNE (Lagemodière),
première Blanche à s'établir dans l'Ouest.**

Marie-Anne Gaboury, grand-mère de Louis Riel, née le 15 août 1780 à Maskinongé, dans le diocèse de Trois-Rivières, cinquième enfant de Charles Gaboury (Gabourie) et de Marie-Anne Tessier (Thésié), décédée le 14 décembre 1874 à Saint-Boniface, Man.

Après la mort de son père, le 7 décembre 1792, Marie-Anne Gaboury devint domestique chez le curé Vinet de Maskinongé, où elle aidait la ménagère. Elle y demeura jusqu'au 21 avril 1806, alors qu'elle épousa Jean-Baptiste Lagemodière (parfois orthographié Lagimodière, Lajimodière et Lagimonière), originaire de Maskinongé et trafiquant de fourrures dans les territoires de la Hudson's Bay Company.

Aussitôt après son mariage, la jeune femme se rendit en canot avec son mari de Montréal au fort Gibraltar, au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine, dans la ville actuelle de Winnipeg. Longue et pénible pour une jeune femme, cette expédition ne prit fin qu'à l'automne lorsqu'elle arriva dans un campement de Métis sur les bords de la rivière Pembina. C'est au fort Daer (Pembina, Dakota du Nord), qu'elle donna naissance à son premier enfant le 6 janvier 1807. Ils eurent cinq autres enfants, dont Julie, en 1822, qui devait être la mère de Louis Riel.

Marie-Anne vécut jusqu'à l'âge de 95 ans tandis que son mari était mort le 7 septembre 1855. Elle fut souvent privée des agréments et des nécessités de la vie, mais elle demeure un exemple de générosité et de don de soi. Elle vécut assez longtemps pour être témoin des progrès, en nombre et en puissance, de la colonie de l'Ouest, dont elle avait été la pionnière, et pour voir son petit-fils devenir le père de la province du Manitoba.¹

Georges F.G. Stanley

1. Extrait du Dict. biogr. du Can.



Jean-Baptiste Lagimonière (M. Georges Forest) et son épouse Marie-Anne Gaboury (Anita Gaboury).

(Gracieuseté: M. Mme Guy Otis)

Des visiteurs du Manitoba représentant M. et Mme Lagimonière viennent à Maskinongé en 1970

C'est grande fête au village de Maskinongé, puisque le grand voyageur du Manitoba était de passage à Maskinongé, berceau de son épouse Marie-Anne Gaboury. En effet le voyageur, Jean-Baptiste Lagimonière (M. Georges Forest) et son épouse Marie-

Anne Gaboury (Anita Gaboury) étaient en visite à Maskinongé pour faire la promotion d'un festival d'hiver qui a eu lieu à Winnipeg et St-Boniface les trois derniers jours de février et le premier mars 1970.

Les personnages représentent ceux qui ont été à l'origine de la colonie dans ces territoires. Aujourd'hui, on en fait des ambassadeurs pour attirer à Winnipeg des visiteurs tout comme le Bonhomme Carnaval à Québec le fait.

Un avion a été nolisé pour transporter ceux qui désiraient prendre part à ce festival d'hiver où l'on faisait revivre l'époque des origines de cette province.

En février 1970, M. Mme Guy Otis, alors que M. Otis était maire, sont allés faire le voyage au Manitoba accompagnés de plusieurs paroissiens de Maskinongé plus spécialement les parents de la famille Gaboury.

Près de 80 personnes de la région dont la grande majorité de Maskinongé y assistaient. Le voyage se faisait par avion d'Air Canada depuis Trois-Rivières jusqu'à Winnipeg.

Au cours du voyage et de leur séjour au Manitoba, la famille Gaboury a su être à la hauteur de la situation. Souvent anglophones et francophones saluaient ceux du voyage et recherchaient leur compagnie, parce qu'ils étaient du Québec. Après les scènes officielles, québécois et manitobains se sont mêlés dans un élan fraternel et des amitiés allaient s'intensifier par la suite.

Tous ceux qui ont participé à ce voyage ont tous vécu les 100 heures les plus intenses de leur vie, au cours de ce festival d'hiver unique en son esprit quelque soit l'angle sous lequel on peut aujourd'hui se remémorer ce voyage magnifique. C'était l'année centenaire de cette province, tous manifestaient beaucoup de fierté et d'intérêts pour leur passé commun.¹

L'Honorable Alexandre Bareil

1822 - 1862

Premier maire de la Paroisse de Maskinongé

Né à Maskinongé le 8 août 1822, d'Alexis Bareille dit Lajoie et d'Esther Roy. Baptisé par Louis Marcoux, curé. Parrain: Jacques Roy. Marraine: Élisabeth Duchesny.

1. Écho mars 1970.

Le père d'Alexandre fut député du comté St-Maurice du 12 août 1836 au 27 mars 1838. Dû au climat politique de cet époque la Constitution de 1791 fut suspendue le 29 mars 1838 et tous les députés remplacés par le «Conseil Spécial» dont les membres furent nommés par Sir John Colborne, le 2 avril 1838.

Il était aussi lieutenant au 5^e Bataillon de milice du comté St-Maurice. Durant les troubles de 1837 son Lieutenant-Colonel François Boucher et lui-même furent accusés de déloyauté par le Capitaine Charles Dunn de Ste-Ursule, faisant partie de la même compagnie.

Il participa activement à l'assemblée patriotique à Yamachiche en juillet 1837 avec François Caron ancien député de St-Maurice et au village Abénakis à St-François-du-Lac le 10 juin 1837 sous la présidence du capitaine Joachim Carpentier de La Baie-du-Febvre. Malgré toutes ces activités il ne fut pas importuné pour sa conduite durant les troubles de 1837-1838.

Le jeune Alexandre a fait ses études élémentaires à l'école de sa paroisse. Âgé de 12 ans, on l'envoie au Séminaire de Nicolet. Son cours classique terminé, il prit la soutane et fut professeur d'éléments en 1843-1844 et au cours commercial en 1844-1845. Dû à une santé précaire, il quitta le séminaire et revint dans sa paroisse natale et il se fit cultivateur sur la terre familiale.

La terre familiale était formée des lots 8, 9 et 11 dans la nouvelle concession de la partie de la Seigneurie de Maskinongé ayant appartenu à E.C. Cuthbert. Une superficie de 188 arpents.¹

Il épousa à St-Michel d'Yamaska, Marie Christine Arcand en 1856.

En 1855 il fut le premier maire de la Paroisse de Maskinongé et le premier préfet du comté la même année. Il occupa ces deux postes pendant trois ans.

En 1857 il était aussi secrétaire-trésorier des écoles. Et le 4 août de l'année suivante il était nommé Juge de Paix. Élu membre du Conseil Législatif comme représentant de De La Naudière le 2 octobre 1862.²

1. CADASTRE des seigneuries du District de Trois-Rivières Norbert Dionne, commissaire, 4 juin 1861.

2. Le comté De La Naudière comprenait tout le comté de Berthier, celui de Maskinongé (moins Louiseville, Rivière-du-Loup, St-Léon, St-Paulin, St-Alexis des Monts) et le comté de Joliette, moins St-Paul, St-Ambroise, St-Alphonse, St-Côme.)

Il ne jouit pas longtemps de cet honneur. Il mourut à St-Léon le 18 novembre suivant et fut inhumé le 24 dans la vieille église.

Le journal de Montréal «L'Ordre» du 4 décembre 1862 nous énumère les qualités de cet homme qui s'est dévoué pour ses concitoyens.

«La mort vient encore d'enlever à la fleur de l'âge un citoyen honnête et recommandable. Celui que la belle division de De Lanaudière venait d'élire à une majorité qui mettait hors de tout doute les titres qu'il possédait pour cette haute position sociale, l'honorable ALEXANDRE BAREIL-LAJOIE, est décédé mercredi dernier, le 10 courant, après une courte maladie soufferte avec tout le calme du chrétien, à l'âge de 40 ans, 3 mois et 14 jours. Né le 8 août 1822, de Alexis Bareil Ecr. qui fut un des représentants de cette province pendant les années 1835-36 et 37, et de Dame Marie Esther Roy. Il se distingua dès sa plus tendre enfance par la pratique des vertus qui seules font l'homme de bien. Il manifesta également de bonne heure son amour de l'éducation et commença en 1836 au collège de Nicolet son cours classique qu'il eut l'avantage de faire d'une manière très solide.

Il prit en 1844 l'habit ecclésiastique qu'il garda pendant 2 ans; mais alors le faible état de sa santé, qui avait été fortement ébranlée par une maladie qui avait faillit le conduire au tombeau, le décida à retourner chez son père dont il était le seul fils.

Il épousa en 1856 Mademoiselle Christine Arcand fille de J. Arcand Ecr. de St-Michel d'Yamaska. Tout le temps de sa trop courte carrière il a constamment donné l'exemple des vertus et les qualités du vrai citoyen.

Par son caractère conciliant, il a très souvent pu mettre un terme à ces difficultés et querelles intestines dont nous voyons malheureusement trop d'exemples dans nos paroisses. Depuis plusieurs années il remplissait, à la satisfaction générale, les devoirs bien souvent pénibles de magistrat. Il avait su également s'acquitter des charges municipales qu'on lui avait confiées.

Au commencement de septembre dernier il céda aux instances réitérées que lui faisaient ses nombreux amis pour les représenter au Conseil Législatif de cette Province et il y avait à peine sept semaines qu'il avait été proclamé l'élu de la Division de La Naudière que la mort est impitoyablement venu l'enlever d'au milieu de nous.

Ses funérailles ont eu lieu lundi, le 14 novembre 1862, à Maskinongé et son corps a été déposé dans le caveau de l'église, en présence d'environ 1500 personnes accourues de toutes les parties de la Division pour lui dire un dernier adieu.

Il laisse une veuve éplorée, 3 enfants en bas âge, plusieurs parents et un grand cercle d'amis que sa nouvelle position lui avait acquis et qui regretteront longtemps ce bon et vertueux citoyen.»¹

1. M. Richard Lessard, notaire, Ste-Ursule.
L'Écho de St-Justin (Charles Drisard).
M. Charles-Arthur Milot, de la Société d'Histoire de Louiseville.
(S H L)
Les Archives Publiques du Canada.
Francis J. Audet LL.D. Historien.
Journal L'Ordre
Journal La Minerve.



Dr Louis-Thomas Caron, premier maire du Village de Maskinongé.

Docteur Louis-Thomas Caron

Le docteur Louis-Thomas Caron était le fils de Antoine Caron et de Émilie L. Desaulniers. Il se mariait à Cécile Saucier le 13 avril 1891. Le couple eut 14 enfants dont 3 religieuses et un prêtre. Deux vivent encore, Antoine, ancien curé à St-Léon, et Claire, Soeur Louis-Thomas, des Soeurs de l'Assomption, qui réside aux Trois-Rivières et est à sa retraite.

Il a pratiqué sa médecine pendant 58 ans dont 57 à Maskinongé. En 1941, le cercle des Fermières a voulu lui rendre hommage, et a souligné son 50^e anniversaire de pratique médicale.

Il a été maire du village de Maskinongé de 1931 à 1936 et 1937 à 1939. Il fut le premier maire du village lors de son incorporation.

Il fut coroner durant longtemps. Ce fut un homme qui a su donner tout son coeur, il était généreux et accomplissait bien son travail. Il est décédé le 29 novembre 1949 à l'âge de 83 ans après une carrière bien remplie de sages conseils et de bons exemples qui ont fait de cet homme un noble citoyen et un médecin des plus appréciés.



M. Pierre Dalcourt, maire de la Paroisse de Maskinongé et rebouteur bien connu.

M. Pierre Dalcourt

M. Pierre Dalcourt, né à St-Barthélemy en 1875, est le fils de M. Pierre Dalcourt et de Mathilde Lemyre. Le 18 avril 1904, il épousa Delphine Dupuis, institutrice. De cette union sont nés cinq enfants dont deux vivent encore: Avellin médecin résidant à Louiseville et Marguerite Loranger, institutrice de Montréal.

Veuf le 23 janvier 1926, il se remarie plus tard, en deuxième noce, à Georgianna Nadeau qui lui a survécu.

Il fut conseiller en 1916, et maire de la paroisse en 1917-1918. Il fut marguillier de 1924 à 1927, et maire du village de 1939 à 1945. Il s'est toujours bien intéressé aux affaires publiques et à la politique.

Il fut aussi rebouteur, un spécialiste des os. Qui n'a pas bénéficié du service de M. Pierre Dalcourt. Plusieurs familles de la paroisse ont eu recours à lui, car il était extraordinaire. La guérison était parfaite et assurée. Et il voyageait partout; ce don de rebouteur l'a conduit en Abitibi, aux États-Unis, un peu partout dans la Province. Il était très charitable, il était toujours prêt à donner, donc un cœur très généreux, ne connaissant pas la rancune, même si quelqu'un lui faisait du chagrin et requérait ensuite son aide, il secourait sans retard, presque sans rémunération, puisque c'était laissé à la générosité du patient. Que de fois il recevait chez lui de ces gens affligés de fractures, d'entorses, de foulures et ils en repartaient soulagés, et souvent gratuitement. Il avait une foi profonde, il était jovial, et son amour de la taquinerie le conservait jeune.

Il exerça le métier de beurrier et fromager et fut propriétaire d'une fromagerie durant une trentaine d'années dans le rang côté Sud-Ouest de la Rivière Maskinongé, voisin de Messieurs Donat et Wilfrid Rinfret, jusque vers 1925, alors qu'il la vendit à son neveu M. Antonio Dalcourt qui l'opéra et la ferma définitivement en 1949.

Il desservait au début tous les cultivateurs du côté Sud-Ouest, mais ceux de l'autre côté de la rive voulaient devenir ses clients. Il songea donc à construire un petit pont en fil de fer pour les piétons. Mais auparavant, il s'adressa à la corporation municipale pour avoir des explications sur le droit de passage sur la rivière, et c'est à une assemblée de Conseil du 6 octobre 1924, qu'il exposa ce projet. Il savait bien que cette rivière était reconnue navigable parce que à l'époque, le transport de marchandises et du foin se faisait par bateaux et par barges.

La corporation, par voie de règlement se désiste de son droit au titre de rivière navigable, conféré à la rivière, et permet à M. Pierre Dalcourt la construction d'un pont en fil de fer pour les piétons, qui servirait à traverser les bidons de lait au moyen de chariot et de fil qui le tirait d'un côté de la rive à l'autre. Plus tard, vers 1929, il fut ponté de planches et on avait installé comme garde-fou de la broche carrelée. Les gens étaient bien heureux de profiter de l'existence de ce pont qu'on appelait: «le pont de broche Dalcourt». M. Dalcourt fut toujours bien soucieux de donner satisfaction à tous ses clients, et contribuait à leur faciliter ce moyen de transport qui épargnait du temps, parce qu'il aurait fallu passer par le village pour venir à sa fromagerie.

Après la vente de sa fromagerie, il a vécu au village jusqu'à sa mort, le 27 décembre 1954. Ses funérailles eurent lieu à Maskinongé, la veille du Jour de l'An. Malgré une tempête de neige, il y eut une assistance formidable; c'était rendre hommage à ce grand homme rebouteur et fromager qui avait accepté de grandes responsabilités publiques et s'était donné corps et âme pour le bonheur de ses concitoyens. Son fils, le Dr. Avellin Dalcourt, de Louiseville, natif de la paroisse, a pris sa relève comme spécialiste des os, et son petit-fils le Dr Jean-Pierre Dalcourt, fils d'Avellin, orthopédiste bien connu, continue aujourd'hui à faire profiter notre milieu des dons et talents exceptionnels de M. Pierre Dalcourt.

L'honorable juge Antonin Galipeault

L'honorable juge Antonin Galipeault est le fils du notaire Louis-Édouard Galipeault, qui fut président de la Chambre des Notaires de la province de Québec, de 1891 à 1893.

Il est né à Maskinongé le 7 août 1880.

M. Galipeault a fait ses études classiques au Séminaire de Joliette et ses études de droit à l'Université Laval, à Québec.

Admis au barreau le 6 juillet 1900, il fit d'abord partie de la société légale Lane et Galipeault, puis fonda le bureau Galipeault, Saint-Laurent, Gagné, Métayer et Devlin.

M. Galipeault a été pendant plus de quinze ans membre du conseil général du barreau. Bâtonnier du barreau de Québec en 1921, 1922 et 1923, il fut bâtonnier de toute la Province en 1923.

Dans le domaine municipal, M. Galipeault a été échevin de la cité de Québec, de 1906 à 1910. Il fut président des comités de police et des règlements, et pro-maire.



L'Honorable Juge Antonin Galipeault.

Dans le domaine politique, M. Galipeault a eu une carrière très heureuse. Dès 1904, il était candidat libéral pour l'Assemblée législative dans son comté natal de Maskinongé. Il fut défait. Élu par acclamation député de Bellechasse, à l'élection partielle de 1909, il est resté député de ce comté jusqu'à sa nomination au banc de la Cour du Roi, soit pendant vingt-deux ans.

En 1916, M. Galipeault était élu président ou orateur de l'Assemblée législative. Il en était le vice-président depuis deux ans. Après les élections générales de 1919, sir Lomer Gouin voulant infuser du sang nouveau dans son ministère, y appela M. Galipeault en qualité de ministre des Travaux Publics et du Travail. M. Galipeault conserva le même portefeuille, lorsque l'honorable M. Taschereau succéda à sir Lomer Gouin à la tête des affaires.

Le 2 mai 1930, l'honorable M. Galipeault devenait juge de la Cour du Banc du Roi.

Il a été membre du Conseil de l'Instruction publique et docteur en droit de l'Université Laval.



Notaire J.A.A. Lemyre.

Notaire J.A.A. Lemyre

Le notaire Joseph Albert Alfred Lemyre est né à Maskinongé le 22 août 1881 du mariage de Georges Lemyre et de Cécilia Champagne.

Il a fait ses études primaires aux écoles de sa paroisse, ses études classiques au séminaire de Joliette de 1893 à 1900 et ensuite ses études de droit chez maître L.E. Galipeault alors notaire à Maskinongé, pour être admis à la pratique du notariat en 1906

après un stage à l'Université Laval de Québec; il s'établit dans sa paroisse natale et y exerça jusqu'à sa mort.

Le 18 mai 1908, il épousa Florela Lemyre dit Gonneville fille du sieur Félix Gonneville, ferblantier et de Hermine Marineau de Maskinongé. Treize enfants sont issus de ce mariage, dont les premiers sont deux garçons jumeaux.

Tout en exerçant sa profession, il remplit les fonctions de secrétaire des Corporations tant Municipale que Scolaire durant 29 ans ainsi que diverses autres charges civiles avec la prudence et le talent que tous admiraient chez lui. Il fut un praticien modèle et conseiller averti.

Il fut membre de la Chambre des notaires durant trois triennats et remplit son mandat avec parfaite justice et connaissance légale étendue pour le plus grand honneur de la profession.

Le notaire J. A. A. Lemyre décède le 26 juillet 1942. Cette mort pratiquement subite, cause non seulement pour les confrères de la région mais pour tous les notaires et la chambre elle-même, une perte qui pourra être difficilement comblée. Ces concitoyens apprécièrent son dévouement inlassable, et lui rendirent un dernier hommage de reconnaissance et d'estime pour ses services rendus à la municipalité pendant de si longues années.

L'Honorable Aimé Marchand: Juge de la Cour Supérieure

Aimé Marchand est né à Maskinongé, le 26 novembre 1883. Il est le fils de Joseph-I.-M. Marchand et de Catherine Bareil-Lajoie, fille de l'honorable Alexandre Bareil-Lajoie, ancien conseiller législatif pour la division Lanaudière. Le père de l'honorable Bareil-Lajoie, Alexis, fut député du comté de Saint-Maurice, de 1836 à 1838.

Après avoir suivi les cours à l'école primaire de sa paroisse natale, on le plaça au Collège St-Joseph des Trois-Rivières où il obtint le degré de bachelier ès arts en 1901 avec le prix Prince de Galles. Son cours d'études terminé, il étudia le droit à l'Université Laval de Québec. Il fut admis au Barreau, en 1905. Il s'établit à Québec et exerça sa profession, d'abord avec M. Charles-Édouard Dorion et ensuite avec l'honorable juge A. Rivard, de la Cour d'Appel et le colonel C.-A. Chauveau.

En 1919, M. Marchand, qui était déjà conseiller du Roi, fut nommé professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, de



L'Honorable Juge Aimé Marchand.

Québec; il fut aussi choisi, la même année, comme examinateur du Barreau.

En 1920, il devint substitut du procureur-général à Québec. En 1922, le gouverneur provincial ayant créé une Cour de magistrats, Me Marchand fut nommé magistrat en chef de cette cour.

Me Aimé Marchand a épousé, le 15 juillet 1912, à Québec, Mademoiselle Alice Bélanger.

En 1926, l'honorable Aimé Marchand fut nommé juge de la Cour Supérieure aux Trois-Rivières, en remplacement de l'honorable juge Nérée Lenoblet-Duplessis.

L'honorable Marchand fut assermenté comme juge par Sire François Lemieux, à Québec. Il est monté sur le banc judiciaire, à l'âge de 39 ans et il n'était âgé que de 44 ans lorsqu'il fut nommé à la Cour Supérieure.¹

Le juge Marchand demeurait aux Trois-Rivières. Il fut inhumé le 1^{er} juillet 1957.

1. Lacertus.



Mme F.X.A. Bélanger.

Madame F.X.A. Bélanger

Madame F.X.A. Bélanger (Marianne Marchand) fille de Catherine Bareil et de Joseph Isaïe Médard Marchand est née à Maskinongé, le 25 juillet 1886.

Elle était la quatrième d'une famille de huit enfants: dont Alexandre, Aimé (juge à la cour d'appel), Omer, Marianne, Alice Éva, Marguerite Cécile, Annette.

Son père était marchand général, sa mère, a exercé les métiers de maître de poste, téléphoniste pour «Bell Téléphone» et banquière pour la banque d'Hochelaga devenue par la suite: «Banque Canadienne Nationale». Les trois entreprises faisaient partie de la maison familiale, par le fait même, Marianne et ses soeurs y ont travaillé jusqu'à leur mariage respectif.

Marianne Marchand a épousé en 1921, François Xavier Arthur Bélanger, propriétaire alors de la meunerie du même nom fondée en 1840. M. Bélanger veuf à deux reprises était père de deux filles Rita et Rosa. De son union avec Marianne Marchand sont nés quatre enfants: Jean, Annette, Gabriel, et Hélène.

En 1937, son mari décède subitement, donc seule elle prend en charge l'entreprise de son époux tout en continuant de s'occuper de la banque. Elle y travaillera durant quarante-neuf ans soit jusqu'en 1960. Elle y a aussi maintenu les services d'un bureau d'assurances de juillet 1937 à avril 1967. Le bureau portait la raison sociale de «Jean Bélanger assurances».

Femme d'affaires avertie et travailleuse infatigable, Mme Bélanger s'est portée acquéreur en 1960 d'une ferme destinée à la production des porcs. L'affaire étant florissante, elle a fait un premier agrandissement en 1963 suivi d'un deuxième en 1969.

Mme Bélanger aidée de ses fils, demeure à la charge du moulin et de la ferme jusqu'à l'âge de 88 ans, deux ans avant sa mort, survenue en janvier 1977. Son fils Jean en a pris la relève.

Femme de tête, administrative, mère attentive et courageuse, travailleuse acharnée, dévouée, compréhensive, on ne saurait exprimer tout le respect et l'admiration qu'inspire cette grande dame, figure marquante de l'histoire de Maskinongé.

M. Wilfrid Lebeau détenteur de la Médaille d'Or du mérite agricole

M. Wilfrid Lebeau a triomphé de douze aspirants à la conquête de la Médaille d'Or. On lui a décerné 905 points sur un maximum possible de 1000. Une caractéristique de cette ferme était la propreté des récoltes; note particulière que consignaient les juges dans leur rapport. M. Lebeau était membre d'un concours de fermes du comté qui en était à sa cinquième année. Le succès qu'il avait remporté au mérite agricole laissait présumer du résultat de ce tournoi local de perfectionnement agricole.

«La ferme Maski» désignait l'établissement de M. Lebeau. Il ne faut pas causer longtemps de questions agricoles avec le Commandeur Wilfrid Lebeau pour se rendre compte que ce cultivateur exceptionnel est à l'affût de toutes les techniques modernes qu'il applique en transposant intelligemment à l'échelle de son entreprise. Il était bien secondé en cela par son épouse et ses deux fils, André et Jules et ses belles-filles, précieux auxiliaires responsables du magnifique succès qui le couronna: Commandeur de la médaille d'Or 1958 du mérite agricole.

Le nouveau gagnant est un persévérant. Lauréat de la médaille de bronze en 1948, de la médaille d'argent en 1953, il se voit



M. Wilfrid Lebeau, détenteur de la médaille d'or du mérite agricole.

attribuer en 1958 la médaille d'Or avec le diplôme du Très Grand Mérite Exceptionnel et le titre suprême de Commandeur de l'Ordre du Mérite Agricole.

Plusieurs s'imaginent que le cultivateur qui conquiert ce titre est un privilégié, qu'il est riche et qu'il possède une ferme améliorée depuis longtemps par ses parents ou ceux qui l'ont précédé. C'est loin d'être le cas pour M. Lebeau. Il a hérité d'un magnifique domaine il y a 30 ans, (car on parle en l'année 1958) on ne voyait rien qui aurait pu justifier les juges du mérite agricole d'accorder le premier rang à son propriétaire, ne fut-ce que dans la catégorie des lauréats.

Ce cultivateur progressif, excellent père de famille était aussi un citoyen estimé. Il a rempli de nombreuses charges publiques et occupait à cette époque les fonctions de président de la Meunerie Coopérative de St-Barthélemy et du Syndicat paroissial de l'U.C.C. Il a vu le jour sur cette ferme qu'il cultive aujourd'hui et son fils André en assure la relève. Il affirmait qu'un arrangement équitable avec ses fils garantissait la concorde et la coopération de toute la famille à l'oeuvre commune.

Nous touchons là, l'explication des succès du Commandeur Lebeau qui reconnaît volontiers que, ce que la Province lui a décerné appartient autant à la famille Lebeau qu'à lui-même.¹

À une question que la journaliste posait à Mme Lebeau: «Vous attendiez-vous à l'honneur qui vous échoit? Pas une miette... On s'attendait à ne pas arriver mauvais, parce qu'on avait travaillé fort, mais on ne pensait pas à la Médaille d'Or. Je trouvais tout de même curieux que tant de photographies soient prises chez nous.»

«Jusque dans mon champ de tabac», a ajouté M. Lebeau. Le photographe avait remarqué que j'étais un gros fumeur. C'est ce portrait qui a paru dans les journaux.» Cela signifie beaucoup dans votre vie, cette récompense? — M. Lebeau: «J'aurais jamais plus haute décoration et si mes enfants ont bien travaillé avec moi, c'est encore à ma femme que je dois mon succès.» M. Lebeau a riposté malicieusement: « elle... cela l'a rajeunie.»

Mme Lebeau était douée d'une rare perspicacité et du sens de l'humour et d'un dévouement inlassable, et était mère de treize enfants. Elle racontait au cours de ce reportage: «Le grand-père Lebeau avait rêvé de faire de son petit-fils, un curé. Il lui payait ses

1. Reportage Fr. Fleury.

études au Séminaire de Trois-Rivières, mais le jeune Wilfrid s'ennuyait tant qu'il n'alla pas plus loin que les éléments latins. Il n'était pas fait pour l'étude, dit-elle, mais pour la terre.¹»

On rendit un vibrant hommage à M. Lebeau lors d'un banquet servi à l'école du village sise en face de l'église. Plusieurs invités d'honneur participèrent, tels les députés provincial et fédéral et les agronomes, Martin Ferron et J. Roland Brassard de Louiseville.

M. Lebeau est né le 4 février 1892 à Maskinongé. Il épousait Armandine Mayer le 11 janvier 1916, et est veuf depuis le 19 avril 1967. Il vit présentement avec son fils André, qui continue à travailler sur cette belle ferme assisté de Raymond son fils qui est de la troisième génération.

Il est encore bien alerte et jouit d'une bonne santé malgré ses 90 ans. Il est heureux de nous rappeler de nombreux faits passés dans la paroisse.

Nous sommes fiers de rendre hommage à l'un de nos doyens qui a su faire honneur à notre paroisse et qui a inculqué à sa famille des valeurs pour assurer sa relève.

M. Simon Vertefeuille mieux connu sous le nom du «Père Simon»

M. Simon Vertefeuille est né le 16 octobre 1894, fils de M. Henri Vertefeuille et d'Évina Toupin, baptisé à Maskinongé, il fit ses études au Séminaire de Trois-Rivières. Comme compagnon de classe, il avait M. le Chanoine Lucien Paquin, ancien curé et l'Honorable Maurice Duplessis, ancien premier ministre de la Province.

Malheureusement il eut la douleur de perdre sa mère à l'âge de seize ans, celle-ci décéda à la suite de la naissance de son dixième enfant, de la fièvre puerpérale.

Son père terrifié par l'épreuve qu'il venait de subir, mit terme aux études de Simon qu'il fit revenir, et il travailla sur la ferme avec son père Henri, puisqu'il était le plus âgé de la nombreuse famille.

À 21 ans, le 15 juin 1915, il prenait pour épouse Cécile Lafrenière fille de M. Hormisdas Lafrenière et de Georgiana

1. Reportage de Marthe B. Hogue.



M. Simon Vertefeuille, le «Père Simon».

St-Amant. Douze enfants naquirent de cette union dont dix survécurent.

Simon était un gars jovial, gai, serviable, généreux, aimant les gens de tout âge. Plusieurs enfants du temps, se souviennent que le «Père Simon» les faisait entrer et leur donnait des grosses croquettes de sucre du pays. D'autres s'en souviennent à cause de son chant, il chantait presque toujours dans les soirées, à la maison, en travaillant aux champs, surtout dans la chorale, dont il fit partie les trois-quarts de sa vie.

Je me souviens entr'autre, d'une anecdote qui s'est passée. M. Édouard (Bébé) Casaubon était directeur de la chorale et durant les exercices préparatoires à la fête de Noël, M. Édouard distribuait les solos à chacun «Les Anges dans nos campagnes» à l'un, «Ça bergers assemblons nous» à l'autre, et quand il a été rendu à «Dans cette étable», il dit à Simon: «ça c'est toi qui va le chanter.» Simon répond tout de suite: «c'est ça, s'il y a un trou sale, Simon est dedans, toujours dans l'étable.» Et durant plusieurs années, le Père Simon chantait avec fierté son traditionnel cantique de Noël.

Quand on connaissait son humour, on savait qu'il était heureux partout, avec tous, il savait dérider son entourage et ne manquait pas de serrer la main à tous ceux qu'il rencontrait.

Il y a plusieurs paroissiens qui se souviennent du chemin de la croix qu'il récitait tout haut le dimanche après la messe. Il le faisait avec beaucoup de sincérité et de foi, car on le sentait presque en extase. Il était de la ligue du Sacré-Coeur, qui existait dans le temps. Et pour Simon c'était un devoir de s'engager comme chrétien.

Il n'a pas manqué beaucoup de procession de la fête-Dieu non plus.

Il avait aussi son côté comique à ses heures. Il disait que c'était des faits mais c'était souvent des histoires. Et quand il voyait que son auditoire embarquait, il retournait, cela en conte.

Quelqu'un rapportait qu'à la cabane à sucre le printemps, tous les voisins s'assemblaient chez lui le soir, et il contait des histoires: «Barbe bleu», «la Corriveau», «Marie-Louise Latulippe», tout y passait, il faisait ressortir les légendes d'autrefois. Il les racontait si bien que certains craignaient de retourner à leur cabane dans la noirceur du bois.

Il ne comptait que des amis; il n'y a personne qui peut dire que Simon lui a fait du mal. Il avait tellement bon coeur qu'il ne pouvait rien refuser: du bois, des coups de main, parfois même il se faisait vétérinaire du Bas-de-la-Rivière etc.

En 1967, il fit une première attaque de paralysie cérébrale en janvier et demeura quelque peu handicapé, surtout ses cordes vocales, il ne pouvait plus chanter et cela l'a beaucoup chagriné.

Il fit une rechute en janvier 1968 et ce fut la fin; après deux jours, ce personnage légendaire allait rejoindre son Dieu, son Créateur comme il disait si bien.

Il laissait dans le deuil, son épouse Cécile, 10 enfants, 37 petits-enfants et une arrière-petite-fille. C'est dire que son passage sur la terre n'a pas été vain. Le bon Père Simon a marqué notre coin de terre.¹

M. Alcide Lemyre

M. Alcide Lemyre, né le 17 juin 1899, est le fils de M. Édouard Lemyre et de Ludivina Béland. Il épouse Alberta Racine à Louiseville le 5 octobre 1925. Six enfants naissent de cette union: Jean-Vital, René-Paul, Roland, Robert, Huguette et Pauline.

1. Entrevue avec Mme Thérèse St-Louis.



M. Alcide Lemyre.

En juin 1927, il remplace sa mère, Mme Édouard Lemyre, comme directeur de funérailles. Il suit des cours à l'Université pour se spécialiser dans ce domaine. Les premiers embaumements commencent vers novembre 1930, M. Lemyre se rendait au maison pour ensevelir les défunts. Il a été témoin de la douleur de plusieurs familles et sa délicatesse a toujours été très appréciée. En février 1952, M. Lemyre se construit un salon funéraire, près de sa résidence; le premier corps à être exposé fut celui de Mme Edmond St-Pierre. En décembre 1970, il vend son salon à son gendre M. Lucien Gagnon qui en assure la relève.

M. Alcide, devient propriétaire en 1928 de l'aqueduc, à la suite du décès de sa mère en décembre 1927. C'est encore un service à la communauté qui exigeait beaucoup de son temps, et M. Alcide, très soucieux et particulier, faisait de son mieux pour satisfaire ses clients. En décembre 1965, il vend son réseau d'aqueduc à la Municipalité Village de Maskinongé.

Il est conseiller de 1931 à 1933 lors de l'incorporation du Village de Maskinongé; marguillier de sa paroisse de 1960 à 1963. Il est le premier président de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, en 1945 jusqu'en 1955. Il s'occupe beaucoup des pompes à incendie de 1932 à 1956. M. Mme Alcide Lemyre ont fêté leur noce d'or en 1975. M. Lemyre est décédé le 7 juin 1978 à l'âge de 79 ans. Les gens de Maskinongé garde un excellent souvenir de cet homme qui a fait beaucoup pour la Collectivité.



M. Adélarde Lemyre.

M. Adélarde Lemyre

Il fut propriétaire du moulin à scie en 1907, et devint propriétaire du moulin à cardes en 1920. Il consacra toute sa vie au commerce qu'entraînaient ces moulins, aidé de ses fils Gratien et Rolland. Mais en 1947, M. Adélarde vend le moulin à scie à Rolland qui en assure la continuité jusqu'en 1972.

En 1914, voulant améliorer le mode de fonctionnement des moulins, il y installe l'électricité au moyen de turbines. Il a aussi fourni l'électricité pour les résidences et les rues du village jusqu'en 1924.

Très amateur de chevaux, il organisait des pistes de courses sur la glace, et y participait avec grand intérêt. Il était marié à Édouardina Chrétien, et il est décédé le 4 octobre 1950 à l'âge de 81 ans, laissant le souvenir d'un homme d'affaires dynamique et d'un honorable citoyen.



Dr Avellin Dalcourt.

Dr Avellin Dalcourt

Né à Maskinongé le 30 octobre 1906 de Delphine Dupuis et de Pierre Dalcourt. Il a fait ses études primaires à Maskinongé, son cours classique au Collège de l'Assomption, ses études universitaires à l'Université de Montréal.

Reçu médecin en 1935, il a pratiqué sa profession à Maskinongé 1935-1936. Au service du Gouvernement Provincial de 1936-1945 comme médecin à l'Unité Sanitaire du comté de Maskinongé.

Boursier de la Fondation Rockefeller, il a étudié à l'Université de Toronto 1937-1938 où il a obtenu son diplôme en hygiène publique. En 1940, il a dirigé une enquête publique provinciale en relation avec le problème de l'enfant dans les crèches et les institutions privées.

En 1945, il revient à la pratique privée à Louiseville. Membre actif de l'hôpital Comtois dont il fait partie du Conseil d'Administration depuis plusieurs années. Président de la Corporation du Centre d'Accueil de Louiseville de 1964-1972. Membre du Centre des Études Universitaires des Trois-Rivières. Vice-président de la Fondation du Centre des Études Universitaires 1978-1982.

Il a participé à de nombreuses organisations socio-culturelles: Jeune Chambre de Commerce, Chevaliers de Colomb dont il fut Grand Chevalier et Fidèle Navigateur du 4^e degré. Club Richelieu dont il fut président. Membre fondateur du club Nadomat. Maître de chapelle durant 26 ans. Marguillier de la paroisse St-Antoine de la Rivière-du-Loup. Maire de la Ville de Louiseville de 1961-1972, période durant laquelle eurent lieu les magnifiques fêtes du Tricentenaire. Marié à Margot Ducharme en 1935, et père de 4 enfants, Andrée, Jean-Pierre, Jacques et René.

Dr Roland Bernèche



Dr Roland Bernèche.

Né le 8 mars 1908 à St-Barthélemy Cté de Berthier du mariage de Urgel Bernèche et de Albina Cartier.

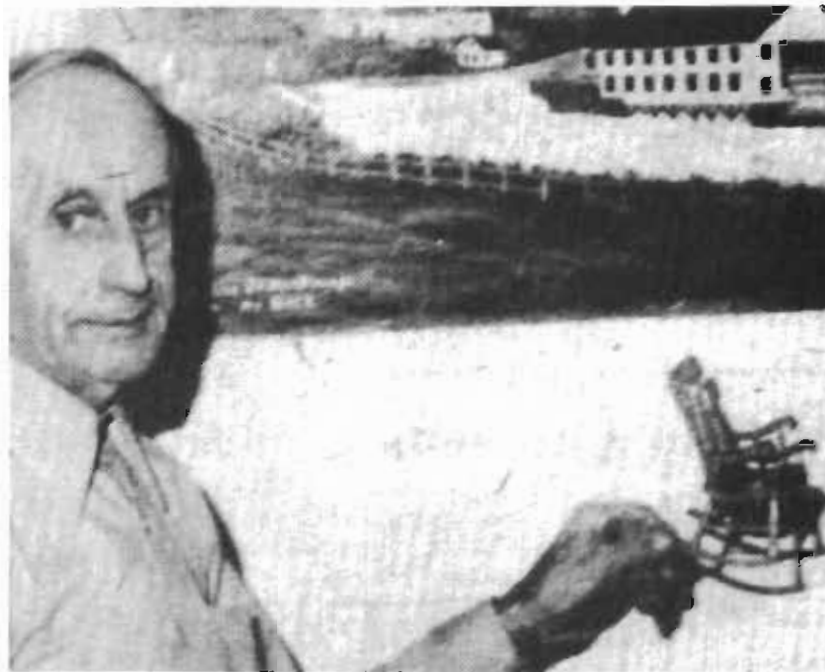
1922 à 1929: Études classiques au Collège de L'Assomption.

1929 à 1934: Études universitaires à Laval, Québec et reçoit son doctorat en médecine en juin 1934. La même année il s'installe à Maskinongé et pratique sa profession jusqu'à sa mort le 25 sept. 1973 à l'âge de 65 ans.

Il a été élu maire du Village de Maskinongé pendant 9 ans, c'est-à-dire de l'année 1945 à 1953.

1943 à 1971: Durant sa pratique, il érige une manufacture de meubles, dans le but de donner un gagne-pain à ses paroissiens et même à ceux des alentours.

Le 9 octobre 1939, il épousa Noëlla Vertefeuille fille de Joseph Vertefeuille et de Ida Béland de St-Justin, comté de Maskinongé. Le couple n'a pas eu d'enfants.



M. Émile Lessard, sacristain, artiste peintre et sculpteur.

M. Émile Lessard

Cet homme de 71 ans qui est né à Maskinongé et a toujours vécu à Maskinongé, résidant à proximité de l'église paroissiale, est bedeau depuis 54 ans et en même temps bricoleur, sculpteur et aussi peintre. Des talents d'artiste, il en a, puisque il a peint une centaine de tableaux, et un petit chef-d'oeuvre inusité: il a reproduit à l'échelle l'église et l'ancien presbytère du Pied-de-la-Côte qui sont installés à l'extérieur près de sa demeure, dans les parterres de l'église, répliques exactes des originaux avec des matériaux spéciaux. M. Lessard a consacré plus de 6,000 heures pour réaliser cette oeuvre remarquable.

Dans un esprit de reconnaissance et de gratitude envers la Fabrique, et pour que cette oeuvre reste à Maskinongé, M. Émile Lessard l'a donnée à la Fabrique de Maskinongé le 20 janvier 1982.

Comment lui est venue l'idée de la sculpture? Dès les premières années de mon mariage nous dira-t-il, je me suis décidé à faire une petite chaise berçante et comme outil, j'avais seulement un couteau. M. Lessard a encore cette pièce qu'il est très fier de



L'église du Pied-de-la-Côte réalisée par M. Émile Lessard.

montrer. En raison des bons résultats qu'il obtint avec cette première pièce, il y alla d'un métier à tisser, et ainsi commençait pour de bon, un passe-temps qui devint pour lui une véritable passion.



Le presbytère du Pied-de-la-Côte réalisé par M. Émile Lessard.

De la vraie sculpture, de lancer M. Lessard, j'ai commencé à en faire pour M. Rosaire St-Cyr de la Caillette. Il nous rappelle alors la création d'une vache à même un liard (arbre qui avait 4 pieds de diamètre). On alla chercher cet arbre, quelques hommes et moi, et il m'a fallu de six à sept mois pour réaliser le travail. Il fit aussi d'autres animaux, comme un chevreuil, un cheval, et bien d'autres choses.

En janvier 1979, la population de Maskinongé lui rendit un hommage bien mérité pour son 50^e anniversaire de sacristain au service de la paroisse, où près de cinq cents convives étaient au rendez-vous au Miss Louiseville. Un immense gâteau bien spécial représentant l'église paroissiale a été servi lors de cette fête et a attiré l'attention des invités.

Nous devons exprimer à ce paroissien extraordinaire nos hommages pour son dévouement exceptionnel envers l'église. Son épouse et ses enfants l'ont toujours appuyé dans sa fonction de sacristain. Enfin ses talents d'artiste-peintre et de sculpteur sont maintenant reconnus au moins dans notre Belle Province.



M. Gaston Fleury, maire de la Ville de Louiseville.

M. Gaston Fleury, C.L.U., maire de la ville de Louiseville

M. Gaston Fleury est né à Maskinongé le 11 juillet 1911 du mariage de Louis-Georges Fleury et d'Adéline Désaulniers.

Il a fait quelques années d'études primaires à l'école St-Joseph et à l'école du Bas-de-la-Rivière. Après la mort de sa mère, il poursuit ses études au Jardin-de-l'Enfance à Ste-Ursule, ensuite à l'Académie St-Louis-de-Gonzague à Louiseville, au Séminaire de Trois-Rivières, au Séminaire Ste-Anne-de-la-Pocatière, et à l'École de la vie (autodidacte).

Le 8 janvier 1938, il a épousé Irène Lambert à la paroisse St-Bernard de Montréal. Ils ont deux enfants: Isabelle et Daniel.

M. Fleury a toujours été un homme d'action et un travailleur exceptionnel. Il a travaillé vingt-deux (22) ans dans le textile dont quatorze (14) ans comme contremaître. En assurance-vie depuis vingt (20) ans; C.L.U. depuis 1957, gérant d'unité de 1956 à 1961, courtier en assurance depuis de nombreuses années.

HOMME PUBLIC ENGAGÉ

- 1938 - Chevaliers de Colomb 3^e degré.
- 1942 - Fondateur du Jeune Commerce.
- 1943 - Fondateur de la Caisse Populaire de Louiseville et Vice-président de 1955 à 1977. Depuis 1977, il assure le poste de Président avec un actif de \$44,520,000.00.
- 1945 - Co-fondateur du Syndicat coopératif industriel de Louiseville.
- 1945 - Co-fondateur et vice-président de l'imprimerie Art Graphique du Cap-de-la-Madeleine, fondée à Louiseville.
- 1945 - Administrateur de la Mauricie du Jeune Commerce.
- 1947 - Chevaliers de Colomb — 4^e degré.
- 1951 - Membre de l'Association des Commissaires Industriels du Québec.
- 1960-70 - Président de la Croix-Rouge pour le Comté de Maskinongé.
- 1961 - Administrateur de la Mauricie, Chambre de Commerce Provinciale.
- 1961-66 - Marguillier de la paroisse, principal instigateur pour l'organisation du Service d'Assistance Émélie Gamelin, (avec comme première responsable Sr. Madeleine Langevin que l'on appelait «la Petite Soeur des Pauvres»), et promoteur de l'éclairage extérieur de l'église de Louiseville.
- 1963 - Depuis cette date, Commissaire d'école.
- 1968-71 - Membre du Comité provincial du regroupement des Commissions scolaires de la Province.
- 1970 - Médaillé de la Croix Rouge.
- 1970 - Président de la Chambre de Commerce de Louiseville incorporée.
- 1971 - Président de la Commission Scolaire de Grand'Pré qui regroupe onze (11) municipalités.
- 1971 - Président du Comité des Artères au Coeur du Québec.
- 1971 - Homme de l'année de la Mauricie.
- 1971 - Maire de la Ville de Louiseville, poste qu'il occupe toujours.
- 1972 - Médaillé de la Fédération de la Commission Scolaire.

- 1972-73 - Réélu Président de la Commission Scolaire de Grand'Pré.
- 1974 à 82 - Toujours Commissaire à la Commission Scolaire de Grand'Pré.
- 1965 à 1980 - Président des élections fédérales pour le Comté Berthier-Maskinongé.
- 1977 - Médaillé de la Reine lors du 25^e anniversaire de son Couronnement.
- Depuis 1980, Administrateur au Port de Trois-Rivières.
- 1982 - Représentant de la Ville de Louiseville au M.R.C.

Cette longue liste de responsabilités et de fonctions à des postes importants nous montre le dynamisme de cet homme et sa grande détermination à travailler au mieux être de sa collectivité. Nous sommes fiers de voir toujours à l'oeuvre un homme de cette qualité. Il fait honneur à sa paroisse d'origine.

Notre petite sainte «Mlle Lucie Dugas»

Parmi les gens qui ont marqué notre paroisse, je pense qu'il faut parler de Mlle Lucie Dugas et sa famille. On peut dire qu'elles ont été de véritables paratonnerres, puisqu'elles ont accepté avec foi et amour la maladie incurable de Mlle Lucie. Aujourd'hui, Mlle Ursule Dugas s'occupe *seule* de ses deux soeurs alitées: Mlle Lucie et Mlle Marie.

Il y aurait un volume entier à écrire sur leur vie toute simple mais combien merveilleuse et remplie de messages.

Je me suis donc permis de rencontrer Mlle Lucie et de lui poser quelques questions. Voici un résumé de cette entrevue:

«Ma petite vie de malade a été toute banale... et, je me demande ce que je pourrais dire sur la maladie qui ne l'ait déjà été et par plus habile que moi.

Certains pourraient faire le récit de leurs révoltes, de leurs doutes, de leurs luttes et, comment de par la grâce de Dieu, ils sont parvenus à l'acceptation de leur état.

Moi? pas! car, dans sa condescendance divine, Dieu m'a favorisée de parents profondément chrétiens et qui, animés d'une foi ardente, m'ont fait comprendre, très tôt, les bienfaits et la valeur du sacrifice et de la souffrance, me rendant ainsi apte à accepter, sans révolte, la croix qu'Il m'avait préparée.



Mlle Lucie Dugas en mai 1948.

De plus, éduquée durant l'ère Thérésienne, j'ai appris de cette petite «Fleur du Carmel», à voir Dieu dans les moindres détails et événements de la vie, à accepter avec le même amour, les joies et les peines qu'Il daigne nous envoyer; et à Lui être fidèle dans les plus petites choses... ce que Thérèse appelait «son martyre à coups d'épingles»; sa «petite voie d'amour» nous a été grandement prêchée à cette époque.

C'est pourquoi, lorsque Dieu me présenta cette lourde croix du nom d'arthrite, j'ai pu dire, sans révolte, ce FIAT qu'Il attendait. J'avais 24 ans, l'âge des beaux rêves, des belles espérances, des grands enthousiasmes. Depuis plusieurs années déjà, je souffrais de faiblesse et de douleurs intermittentes aux pieds, au cou et à la mâchoire. Je travaillais avec peine, donc, dans l'impossibilité de choisir un état de vie, tout comme mes compagnes. Un dimanche à

la messe, au moment de la Consécration, songeant à ma vocation, je fis cette prière: «Mon Dieu, qu'attendez-vous de moi? Que voulez-vous que je fasse? Je ne puis songer à la vie religieuse, faute de santé; me marier? impossible vous le voyez bien, je n'ai même pas assez de forces pour être une «vieille fille vraiment utile»... À l'instant même, j'ai ressenti, au genou, une douleur aiguë, semblable, sans doute, à celle de Jacob, lors de son combat avec l'envoyé du Seigneur. Mon mal se généralisa rapidement et je réalisai, pour la première fois, que je faisais de l'arthrite... maladie incurable dont les douleurs persistantes ne laissent aucun répit au malade, sauf durant ses courts moments de sommeil et qui, de plus, rend souvent dépendant de son entourage.

ARTHRITE! Mot qui fait peur, et... j'ai eu peur! Car, le seul cas dont j'avais entendu parler alors, était celui d'un jeune homme de 25 ans qui, totalement ankylosé, ne pouvait remuer un doigt, ni même la mâchoire et qui, de plus était aveugle depuis 4 ans...

Sombre tableau qui fait naître l'angoisse dans l'âme: moments terribles à passer. Heureusement qu'on m'avait dit aussi que le pauvre Roma, c'est le nom du malade, était toujours joyeux, qu'il souffrait patiemment et qu'il faisait beaucoup de bien à ses compagnons de chambre à l'hôpital. Ce détail fut un baume sur ma douleur et un stimulant pour ma foi. Je dois dire ici que j'ai toujours été excessivement craintive. Je me souviens du jour où le médecin s'amena chez moi pour nous vacciner, ma soeur Ursule et moi. Ursule accepta, sans sourciller; moi, au contraire, je courus me cacher en pleurant, puis finalement, je subis la terrible épreuve... et cela sans douleur. Mais ma peur du médecin et de la maladie ne fut pas, par le fait même, dissipée. Et voilà que Dieu n'avait rien d'autre à m'offrir que cette démoralisante maladie, si pleine d'imprévu. Lui, la force des faibles, bâtissait sur ma faiblesse.

Je dis: «Mon Dieu, j'ai mal et j'ai peur! voyez j'ai mal dans tout mon corps; mille douleurs m'assaillent, je ne sais pas ce qui m'attend. J'ai peur de ce qui pourrait m'arriver! Jusqu'où irez-vous, mon Dieu? Je sais que vous m'aimez et ne voulez que mon bien; je sais aussi que toutes ces souffrances infligées, le sont en vue de ma sanctification; je crois tout cela, et cependant, ma peur persiste. Vous me comprenez, Vous mon Jésus qui avez sué le sang au Jardin des Oliviers; j'unis mes craintes et mes angoisses aux Vôtres; donnez-moi la force de dire: «OUI, avec Vous et comme Vous.»

Le plan divin se dessinait clairement: j'étais appelée à une vocation toute spéciale, celle de la souffrance. Le Christ m'avait

choisie comme associée afin de travailler avec Lui à l'expansion de son Règne dans les âmes.

Je suppliai la très Sainte Vierge de soutenir mon courage et de me donner la force de me soumettre avec amour aux volontés de Dieu. C'était en 1938... En 1941 à Noël, j'étais alitée définitivement.

Subito... du soir au lendemain, pour plusieurs, je devenais: la Petite Sainte! Certains mêmes, avec dévotion, cherchaient à me faire toucher leur chapelet, afin d'y ajouter une puissance nouvelle... pensez donc!

Je trouvais tout cela ridicule et je protestais, car l'idée que je me faisais alors de la sainteté, correspondait si peu à ce que j'étais en réalité, que j'aurais crû manquer à l'humilité en me reconnaissant comme telle.

Plus tard, je compris que toute âme en état de grâce vit dans un état de sainteté et que la véritable humilité ne consiste pas à renier cet état de sainteté, mais d'y reconnaître l'oeuvre de Dieu et de lui en rendre gloire.

Souvent encore, aujourd'hui, on m'appelle «la petite sainte», mais j'en ris et, dans mon coeur, je dis: «Faites, mon Dieu que je sois toujours de plus en plus sainte. Donnez l'état de grâce à ceux qui l'ont perdu». Oui, je veux devenir une grande sainte, non pour ma propre gloire, mais pour celle de Dieu, pour le mieux aimer et consoler, et lui sauver des âmes.»

Vous me demandez, monsieur le curé, ce que le malade attend du bien portant. Moi, je n'attends rien d'autre que ce que j'ai reçu jusqu'à ce jour: j'ai été comblée et je remercie le ciel qui a daigné placer sur ma route, non pas un, mais plusieurs «Cyrénéens» qui m'ont aidée à franchir avec sérénité, les douloureuses étapes de ma maladie.

J'ai beaucoup souffert, c'est vrai, mais j'ai aimé ma maladie, l'ayant toujours reconnue et acceptée comme un don de Dieu, pour ma sanctification; je l'ai aimée aussi et préférée à toute autre, parce que, non contagieuse, je pouvais sans crainte, dire comme Jésus: «Laissez venir à moi les petits enfants,» je les aimais tant.

J'ai été servi à souhait; j'étais rarement seule. Souvent même, de 15 à 18: «enfants, adolescents et adolescentes» partageaient ma galerie. Dans ce cocktail de caractères et de tempéraments, on en décelait des sages, mon petit Jacques, par exemple, notre bon curé

d'aujourd'hui; mais aussi des dissipés, des espiègles, des malcom-modes, des timides, des doux, des querelleurs, etc. Mais à mon endroit, tous étaient polis et serviables.

J'étais pour ce petit monde: Mlle Lucie, celle qui les aimait, savait les écouter, rire de leurs espiègleries, s'intéresser à leurs jeux et travaux, consoler, conseiller, catéchiser à l'occasion, gronder parfois, et même «catiner» avec eux au besoin...

Aucune place pour l'ennui sur ma galerie, mais que d'inoubliables heures divertissantes et enrichissantes, vécues avec mes jeunes.

À ces nombreux petits garçons à qui j'avais le bonheur d'enseigner les réponses de la messe en latin, je m'efforçais de leur faire apprécier ce grand privilège de servir à l'autel, rôle comparable, en tout, à celui des anges dans le ciel, auprès du Tout-Puissant.

Je sais gré à ma famille d'avoir évité de trop me plaindre et de se plaindre eux-mêmes; d'avoir su, au contraire, accepter généreusement et chrétiennement cette épreuve. Car, il faut le reconnaître, ma maladie n'était pas seulement mon épreuve, mais celle de toute ma famille; et pour elle comme pour moi, elle fut parfois pénible à supporter. Cependant, au cours de mes quarante-quatre années de maladie, jamais, ils ne m'ont fait sentir par leur attitude ou leurs paroles, que j'étais une charge pour eux. Et pourtant, Dieu sait ce que je leur ai coûté de sacrifices et de renoncements. J'ai eu en partage, de la part de ma famille et souvent de gens amis, tout ce qu'un malade peut souhaiter: prévenances, compréhension, sympathies, ponctualité, empressement à répondre à mes besoins, constant dévouement, encouragement tendre et patiente sollicitude, belle humeur, douceur, calme sérénité et divertissements. J'aimerais voir tous les malades bénéficier des mêmes avantages que moi.

Certains diront que j'exagère... eh! bien non. Vous, monsieur le curé qui avez connu ma soeur Ursule, et avez été témoin de son attitude envers moi, savez que je n'exagère pas: je suis toujours sa principale occupation.

De son côté, le malade pour être heureux et endurable, doit éviter de se replier sur lui-même; accepter sans aigreur son état de malade et de dépendance des siens; et, cesser de se prendre en pitié, de se croire le seul misérable. Qu'il songe, un peu, à la tâche épuisante de celui ou celle qui, déjà aux prises avec ses tracas

journaliers, doit, en surplus, interrompre son travail ou son sommeil et souvent plusieurs fois par jour ou par nuit, pour répondre, au besoin du malade. Celui-ci en retour, se doit de sourire à qui se dévoue pour lui, c'est souvent l'unique moyen à sa disposition de lui prouver sa gratitude; ça ne coûte pas cher, mais ça console et réjouit qui le reçoit (le sourire), tout en apportant une détente salutaire à celui qui l'accorde.

Ne soyons pas non plus avares de nos «S'il-vous-plaît» et de nos «merci», ils font plaisir et attirent. Que le malade s'avise, un jour, de calculer tous les mercis qu'il a eu l'occasion de dire dans une journée, il constatera avec émotion qu'il a été l'objet d'une attention soutenue de la part des siens, et de ce fait de la part de Dieu lui-même.

Malades et «bien-portants», nous avons un rude calvaire à monter: aidons-nous mutuellement à le gravir, avec courage dans un but bien défini de servir Dieu et le prochain. Si le bien-portant doit voir le Christ dans celui qu'il soigne, celui-ci doit aussi voir dans le bien-portant, le Christ qui se penche sur sa douleur; alors, il pourra mettre en pratique ce conseil qui m'a été donné dans ma jeunesse: «Si on vous donne quelque chose, dites «merci!» et dans votre coeur, ajoutez: «mon Dieu». C'est simple et consolant, et pour celui qui vous donne, et pour Dieu vers qui monte votre action de grâces».

Je m'en voudrais de passer sous silence les nombreuses faveurs spirituelles dont j'ai été favorisée: prêtres dévoués, directions éclairées, communions hebdomadaires, messes à domicile, etc, etc. Ma reconnaissance m'incite à prier pour tous ces prêtres qui souvent, malgré le froid et les intempéries, ont été fidèles, chaque semaine à m'apporter le précieux réconfort de la sainte communion.

Je ferai ici mention d'une expérience personnelle, preuve évidente de la manifestation de Dieu par l'intermédiaire de son prêtre. Tout comme les années précédentes, je devais, cette année-là, communier le Jeudi-saint. La veille, par hasard, je tombai sur un article qui dénonçait l'égoïsme de certains malades vis-à-vis du prêtre en réclamant de lui, des services supplémentaires. J'en fus troublée, me demandant si, moi-même, je n'avais pas fait preuve d'égoïsme en acceptant cette communion hebdomadaire qui m'avait été offerte. Songeant à ma communion du lendemain, j'avais peine à m'y préparer; toujours ce mot «d'égoïsme» me revenait, et je m'interrogeais à savoir s'il n'aurait pas été plus agréable à Dieu d'y avoir renoncé, d'en avoir fait le sacrifice et je

me promis bien d'y songer à l'avenir. Le lendemain, après ma confession et sans que j'aie parlé de mes inquiétudes, mon confesseur commença ses exhortations par ces mots: «Le bon Dieu est heureux de venir dans votre coeur, beaucoup plus heureux que de rester dans le tabernacle». Consolantes paroles! Par son prêtre, Dieu m'avait éclairée et réconfortée.

Monsieur le curé, vous m'avez demandé un bien gros sacrifice, celui de me raconter... Pour Lucie, c'est dur!!! Cependant, je puis dire que ce sacrifice m'a été salutaire à tout point de vue, et je vous remercie de me l'avoir demandé.

Merci aussi à Dieu qui, une fois de plus s'est servi de son prêtre pour m'inviter à collaborer à son oeuvre. J'espère que par mes prières et mon babillage, je pourrai contribuer quelque peu au succès de votre ministère.

À votre dernière question, à savoir s'il y a possibilité de bonheur dans la maladie, je réponds: OUI. Dès que le malade est convaincu de l'amour de Dieu pour lui, qu'il croit à la valeur rédemptrice de la souffrance et accepte de suivre le Christ, et de travailler avec Lui et selon Lui, tout, même les plus grands sacrifices deviennent cause de joie. À celui qui aime, le sacrifice est doux.»



Sr Suzanne Gélinas et Sr Rose-Hélène Bouchard, Oblates de Béthanie.

Les Oblates de Béthanie

Depuis 1978, notre paroisse a le privilège d'avoir au presbytère deux religieuses Oblates de Béthanie. Cette communauté religieuse a été fondée par le Père Eugène Prévost pour aider les prêtres à réaliser leur mission sacerdotale. Actuellement nous avons les services de Soeur Suzanne Gélinas, secrétaire, et de Soeur Rose-Hélène Bouchard, cuisinière.

Des paroissiens plutôt originaux dont nous avons encore le souvenir.



M. Jos. Vadnais. (Gracieuseté Jacques Vertefeuille)

M. Jos. Vadnais

M. Joseph Vadnais, qu'on surnommait le patriarche, avait une grande barbe. Il se promenait et transportait tout ce dont il avait besoin en bicyclette. Il a vécu ses dernières années à l'ancien presbytère du Pied-de-la-Côte. Trop âgé pour voir à l'entretien de cette maison historique, il l'a laissée à l'abandon. Ce cher «Jos» on ne pouvait pas lui en demander plus.

M. Louis Lacharité

M. Louis Lacharité qu'on appelait familièrement «Ti-Louis Chainier» était pêcheur et chasseur de grenouilles. Pour vendre ses poissons ou ses cuisses de grenouilles, il les transportait en brouette à bras, l'été, et en grand traîneau, l'hiver. Pour faire la pêche, il avait l'aide de son frère Lucien, mais c'était Louis qui en faisait la livraison à pied. Il était un marcheur infatigable; parfois pour tout vendre, il se rendait dans les paroisses voisines. Au cours de cette longue marche, des personnes charitables lui donnaient à dîner; souvent M. Pierre Dalcourt était heureux de l'inviter à sa table.

Il vendait son poisson, ses cuisses de grenouilles à bon prix, même parfois à un prix ridicule, certains profitant de son ignorance en calcul, se permettaient de le tricher. Pauvre Ti-Louis, il a bien travaillé pour gagner sa vie et celle de ses proches.

UNE PAROISSE OÙ L'ON VIT VIEUX

En 1941, Maskinongé compte 23 personnes âgées de 80 ans et plus

D'après un recensement fait par le vicaire de la paroisse, en 1941, Maskinongé avait une population de 1928 âmes réparties en 393 familles.

Les statistiques démontraient que 23 citoyens et citoyennes de Maskinongé avaient 80 ans ou dépassaient cet âge; deux étaient nonagénaires.

Il s'agissait de: Mme Onésime Gervais, la doyenne, 98 ans et 2 mois, Mme Simon Girard, 91 ans et demi.

Mme Rosalie Bastien, 89 ans.	Mme Louis Brousseau, 84 ans.
Mme Adélaïde Pellerin, 89 ans.	M. Joseph Marchand, 84 ans.
M. Antoine Lemire, 88 ans.	Mme François Lafrenière, 83 ans.
Mme Théophile Lemire, 87 ans.	M. Ovide Marchand, 82 ans.
M. Ovide Trempe, 87 ans.	Mme France Lemire, 82 ans.
Mme Paul Vadnais, 86 ans.	M. Edmond Clément, 81 ans.
Mme Céline Lafrenière, 86 ans.	M. Téléphore Drainville, 81 ans.
Mme Alexis Bastien, 86 ans.	Mme Joseph Marchand, 80 ans.
Mgr J.-F. Béland, P.D., 85 ans.	M. Alexandre Doucet, 80 ans.
Mme Onésime Adam, 85 ans.	M. Victor Brousseau, 80 ans.
	Mme Bouchard, 80 ans.

La plupart de ces vieillards étaient alors en excellente santé. Il est remarquable de constater que quelques-uns seulement portaient des lunettes et que presque tous entendaient encore très clair et étaient bien alertes.

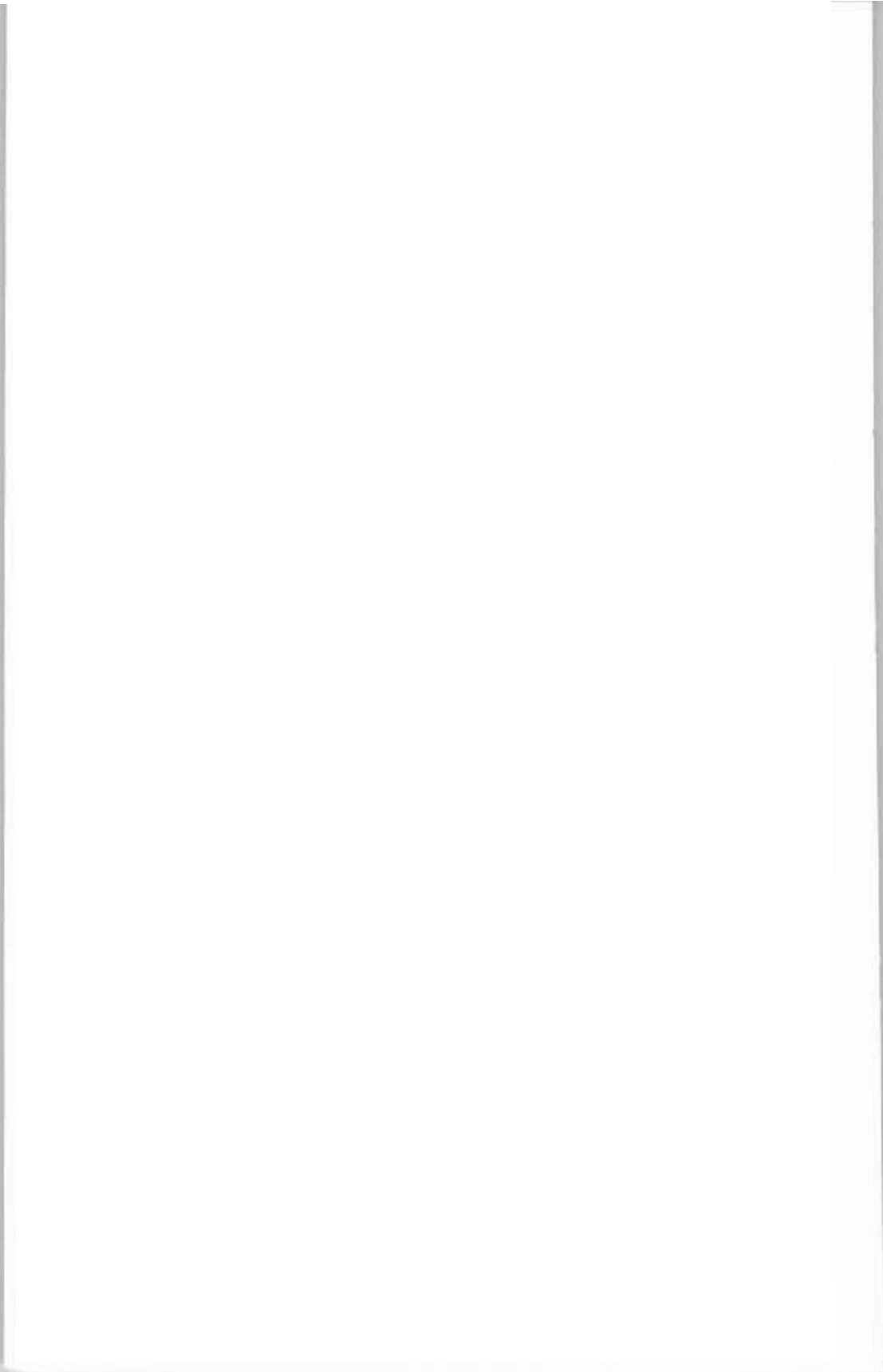
L'une des octogénaires déclarait au représentant du «Petit Journal»: «Je ne demeure pas dans Maskinongé depuis longtemps, mais dès que j'ai appris qu'il y avait beaucoup de vieillards, je me suis empressée d'y déménager vu que la longévité est devenue une tradition dans cette paroisse».¹

C'est dire que même à ce temps-là, Maskinongé était l'endroit idéal pour vivre longtemps.

1. Le Petit Journal en date du 23 novembre 1941.

CHAPITRE 7

**LES MOUVEMENTS ET
ASSOCIATIONS**

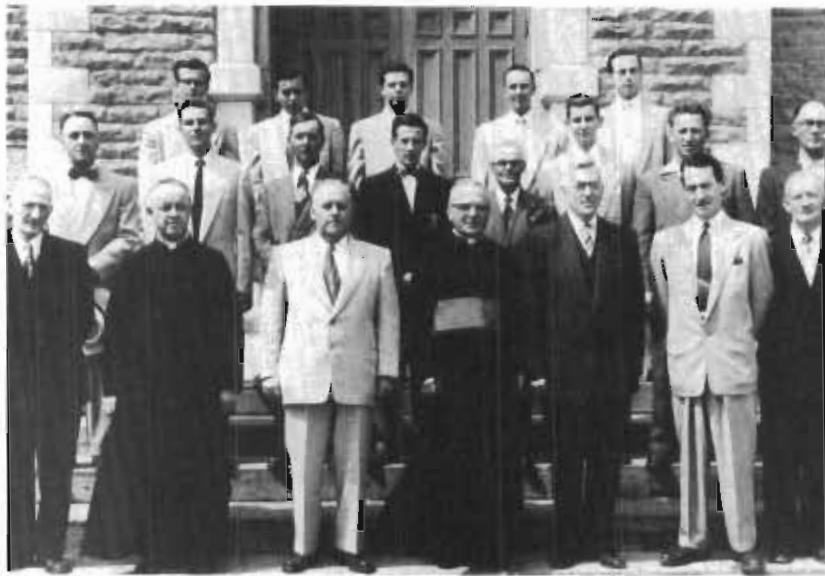


Les chorales à Maskinongé

La paroisse de Maskinongé compte plusieurs chorales depuis nombre d'années. La plus ancienne a été celle des hommes. Au fil de son histoire, nous remarquons qu'au début elle était composée uniquement d'hommes. Elle a chanté sa première messe en parties à la messe de minuit, à Noël, au temps où l'église paroissiale était au rang du Pied-de-la-Côte, vers 1888-1889. Elle fut dirigée, vers les années 1900, par le docteur M. J.P. Sylvestre, M. Édouard Dugas et pendant de nombreuses autres années par M. Pierre-Eustache Casaubon, ensuite par son fils M. Edouard Casaubon et enfin par M. Roland B. Lemyre. Il y eut aussi une chorale féminine dirigée par Marguerite Dalcourt, et tour à tour par le notaire Joseph-Élie Langlois, Marthe Croisetière, Mme Marius Leblanc. Ces cantatrices offraient du magnifique chant le dimanche à la messe de huit heures et demie. Il y eut la chorale de l'Union



La Fanfare de Maskinongé en 1886.



Chorale des hommes dirigée par Édouard Casaubon, vers 1955. *1^{ère} rangée:* Simon Vertefeuille, l'abbé Charles Pellerin, Édouard Casaubon, Chanoine Lucien Paquin, Jos. Élie Langlois, M. Jean Lafrenière, M. Dugas. *2^e rangée:* Antonin Laurendeau, Roland Gagnon, Armand Dupuis, Gilles Jutras, Jules Paquin, Lucien Gagnon, Viateur Lemyre, M. Honorius Lafrenière. *3^e rangée:* Roland B. Lemyre, Gilles Dupuis, Pierre Casaubon, Gérald Lebeau, Robert Lemyre.

Catholique des Femmes Rurales. Cette chorale devait son origine à M. le curé Rousseau, lui-même parfait musicien et déjà organisateur de plusieurs chorales et à une organisatrice bien connue de la paroisse, Mme Viateur Rainville.

Il y eut aussi le chœur des élèves du couvent, composé d'une soixantaine d'étudiantes que nous avons le bonheur d'entendre au mois du Rosaire, au mois de Marie, durant les quarante heures du couvent et parfois à l'église à certaines messes. Il était dirigé par une religieuse du couvent. Une autre chorale s'était formée, avec des étudiants de l'école St-Joseph, grâce au dévouement de M. Wilbrod Brosseau, professeur à cette école, et au concours de M. Antonin Laurendeau. Durant le mois de St-Joseph, cette chorale exécutait des cantiques avant et après les messes. Elle comptait de magnifiques voix de soprano, chacune de ses voix aiguës enchantait les oreilles des auditeurs.



Chorale de jeunes en 1960. *Première rangée:* Curé Rousseau, Henri-Paul Masson, Germain Branchaud, Réal Cournoyer, Raymond Lemyre, Raymond Lincourt, André Patry, Gaston Lincourt, Luc Lacourse. *Deuxième rangée:* Claude Guinard, André Bastien, Luc Casaubon, Gérard Guinard, Normand Lemyre, Michel Gaboury, Cléo Marchand, Michel L'Heureux, Raymond Gagnon, Rinfret. *Troisième rangée:* Robert Frappier, André Lajoie, Marcel Lemyre, Germain Rinfret, Lucien Lemyre, Michel Gagnon. *Quatrième rangée:* Roch Beaudin, Jean-Claude Alarie, Daniel Gaboury, Pierre Lemyre, Jean-Yves Vertefeuille, Jacques Lajoie. *Cinquième rangée:* Roland Croisette, Armand Cournoyer, Yvon Alarie, Wilbrod Brosseau, Marcel Lemyre et Michel Bruneau.

En 1978, une autre chorale de jeunes garçons et filles a été formée et chante toujours à la messe de onze heures et quart ayant comme directeur M. Dominique Lafrenière; les accompagnateurs à l'orgue sont, tour à tour, Daniel Lafrenière, Chantale Letendre et comme suppléants Jean Benoît et Denis Morin. Il faut souligner aussi la participation et la qualité de la chorale mixte actuellement sous l'habile direction de Mme Renée Bruneau qui assure le chant à la messe de 9.30 hres et aux célébrations spéciales. Son accompagnatrice est Mme Thérèse Pelletier, organiste de la paroisse.

À la célébration eucharistique du samedi soir nous avons eu le bonheur d'avoir, durant deux ans, de 1978-1980, Mlles Louise et Lyne Cormier; présentement, elles sont remplacées par Mme



1962

Chorale sous la direction de Mme Marcelle Leblanc.



Chorale des jeunes, fondée par M. Dominique Lafrenière en 1978.



Chorale mixte des adultes dirigée par Mme Renée Bruneau.

Renée Cournoyer qui possède une voix remarquable. Elle est habituellement accompagnée par Jean Benoît. Maskinongé a toujours eu la chance d'avoir d'excellents chanteurs (ses) et de très bonnes chorales. C'est peut-être que celles-ci ont eu l'avantage d'avoir des directeurs compétents.

Il ne faudrait pas omettre le nom de Mlle Marie-Rose De Carufel et du Dr Roland Bernèche comme organistes et d'autres qui les ont précédés comme: Mlle Antonia Paquin qui fut la première à toucher l'orgue, et M. Onias Caron. Et que dire des messes du matin chantées par un seul chantre, où successivement Messieurs Édouard Dugas, Léopold Dugas et son fils Éphrem ainsi que M. Antonin Laurendeau en ont été de grands assidus.

L'Ordre franciscain séculier

L'Ordre franciscain séculier, appelé au début le tiers-ordre séculier de Saint François, est une association de chrétiens qui, dans le monde, sous la direction de l'Ordre franciscain et selon son esprit, s'efforcent de tendre à la perfection chrétienne d'une



Photo du conseil actuel

1^{ère} rangée: Mme Brigitte Lebrun, Jacques Casaubon curé, Mme Ursule Lemyre. *2^e rangée:* Mme Aimé Croisetière, Mme Clémence Caron, Mme Léopold Bastien, Mme Rachel Trudel.

(Gracieuseté: Jacques Vertefeuille)

manière compatible avec la vie séculière selon la Règle que le séraphique Père Saint François d'Assise leur a proposée et que le St-Siège apostolique a approuvée et interprétée.¹

De par son caractère de vie de perfection et d'apostolat, il peut répondre à la diversité de toutes les conditions de vie. Au XIII^e siècle, lorsque parut François d'Assise, l'enthousiasme des foules ne connut plus de bornes. Les premiers biographes du saint nous apprennent qu'hommes et femmes, clercs et religieux accourraient pour entendre l'homme de Dieu. Ils ne se contentaient pas d'un vague désir de perfection; les hommes étaient résolus à entrer chez les Frères Mineurs, les femmes, chez les Clarisses.

1. Réf.: Const. art. 1.

«Saint François se trouvant dans l'impossibilité d'ouvrir le cloître à tous ceux qu'attirait à lui de tous côtés, le désir de se former à son école, résolut de procurer à ceux-là mêmes qui vivent au milieu de l'agitation du monde le moyen de tendre à la perfection chrétienne. Il fonda donc un Ordre proprement dit de Tertiaires» (Benoît XV Sacra Propediem 1921).

Le Tiers-Ordre fut érigé dans notre paroisse de Maskinongé le 10 juin 1894 par le curé Napoléon Caron. La première Fraternité de Saint François était composée de femmes seulement. Plus tard, une deuxième Fraternité, celle-ci composée d'hommes s'érige le 18 juin 1901 par le Père Gaston o.f.m. sous le nom de Frères de la Fraternité St-Joseph. Une première réunion est tenue le même jour, et il se forme un premier conseil appelé: le discrétore dont voici les noms:

Frère ministre ou supérieur: Louis Manseau
Assistant: Alphonse Lamy
Secrétaire: Ernest Magnan
Trésorier: Wilfrid Lafrenière
Maître des novices: Dr Louis-Thomas Caron
Sacristain: Louis Déziel
Discrets: Paul Bérard, Antoine Lemyre, Frs-X. Gravel.

Nous ne pouvons pas donner les noms du premier Conseil des dames, nous n'avons pas de procès-verbaux des premières années. Ce n'est que le 19 mars 1914, que nous connaissons l'élection du discrétore des soeurs tertiaires.

Présidente: Mme Félix Gonneville
Assistante: Mme Ernest Magnan
Maîtresse des novices: Mlle Éloïse Gonneville
Secrétaire: Mme François Lemyre
Trésorière: Mlle Léocadie Dionne
Infirmière: Mme Cléophas Bastien et Mme Édouard Lemyre
Sacristine: Mme Adolphe Wolfe
Discrètes:

- 1- Mme Charles Grenier (La Côte)
- 2- Mme Flavien Rinfret (Rivière Sud-Ouest)
- 3- Mlle Maria Grenier
- 4- Mme Vve Joseph Lemyre, (Rivière Nord-Est).

Pour être un bon membre, il ne s'agissait pas seulement de porter le scapulaire et le cordon, de réciter ses douze Pater, Ave, Gloria, d'assister à la réunion de la Fraternité et d'assister aux exercices de la Visite Canonique, de payer sa cotisation, il fallait

prier ensemble, approfondir l'enseignement de l'Église, rechercher la justice et la paix. Le 22 décembre 1929, la fraternité des hommes achète une statue de Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus au prix de \$25.00 pour acquiescer au désir de leur curé de paroisse.

En juin 1931, la Fraternité fit l'achat d'une bannière de Saint François pour le montant de \$55.00.

Le 26 février 1939, il y a ouverture officielle de la bibliothèque paroissiale fondée par la Fraternité des Soeurs tertiaires. Elle était installée dans le chemin couvert de la sacristie. C'est mademoiselle Thérèse Trudel qui s'occupait de la distribution des livres. La cérémonie d'ouverture fut présidée par notre dévoué directeur, M. le curé Dionis Gélinas.

Après la lecture des règlements, M. l'abbé André Morin, vicaire, principal animateur du mouvement, démontra brièvement les avantages de posséder une bibliothèque appropriée aux besoins du temps présent, et souligna l'influence de l'apostolat de la bonne lecture. Tous les membres et le discrétore purent se rendre compte de la valeur et de la variété des ouvrages contenus dans les rayons. Au début on y comptait 153 volumes alors que peu de temps après on en notait 220. On pouvait même y trouver des auteurs classiques tels que: Lacordaire, Boileau, Pierre l'Ermitte et d'autres. On admit aussi des jeunes qu'on appelait les cordigères. La tâche de réunir et de s'occuper de ces petits était confiée à Mlle Ursule Dugas.

Le 29 janvier 1963, il est jugé opportun de réunir les deux Fraternités, hommes et femmes, en une seule Fraternité mixte, lors d'une visite canonique par le Père Fabien-Marie Viens o.f.m.

Le Conseil, sous la présidence de Mme Jérôme Bastien, en mai 1970, décide d'organiser une petite soirée avec les talents de gens de chez-nous à l'occasion du dimanche de l'Âge d'Or dont les profits ont été versés pour aider à la fondation du Club de l'Âge d'Or.

Le 24 juin 1978, Paul VI, lui-même franciscain séculier, quelques jours avant de partir au paradis, approuva la nouvelle règle de l'Ordre Franciscain Séculier, afin de l'adapter aux exigences et aux attentes de l'Église dans les conditions du monde actuel. Le Tiers-Ordre change de nom et s'appellera Ordre Franciscain Séculier.

Le Conseil actuel se compose comme suit: Présidente, Mme Brigitte Lebrun, vice-présidente, Mme Rachel Trudel, secrétaire, Mme Clémence Caron, trésorière, Mme Ursule Lemyre, conseil-

lères, Mme Léopold Bastien, Mme Aimé Croisetière. Notre Fraternité compte 130 membres et nous avons comme aumônier M. le curé Jacques Casaubon.

Il serait peut-être intéressant de connaître quelques-uns des premiers membres:

		Reçu dans l'Ordre
Catherine Lemyre	Mme François B. Lafrenière	17 déc. 1894
Marie Trempe	Mme Lactance Lachance	17 déc. 1894
Marie-Louise Saucier	Mme Adolphe Lacombe	18 nov. 1896
Éloïse Périgord	Mme Onésime Gervais	17 déc. 1894
Exilia Boucher	Mme Charles Grenier	26 mai 1895
Anaïs Lamy	Mme Alexis Guinard	8 déc. 1898
Aurélie Desaulniers	Mme Alphonse Lessard	4 oct. 1897
Marie Grenier		17 déc. 1894
Dr Louis-Thomas Caron		17 déc. 1894
Honoré Lemyre		17 déc. 1894
Évariste Béland		1 avril 1894
Louis Jacques		17 déc. 1894
Jean-Baptiste Vanasse		17 déc. 1894
Élie Lacharité		1 avril 1894
et nombre d'autres.		

Le mouvement s'efforce de recruter des membres et a toujours pour mission d'affermir et de fortifier la vie chrétienne dans l'Église.¹

Aféas

Le 18 mai 1939, naît une organisation, ou une association féminine paroissiale appelée: «Cercle des Fermières», grâce aux démarches de M. le curé Dionis Gélinas. Celui-ci fait la demande au service de l'Économie domestique. Mlle Rita Chabot vient et expose clairement le but de cette organisation qu'est un Cercle de Fermières. M. l'agronome Martin Ferron l'accompagne et donne une intéressante causerie. M. le curé et trente-cinq dames assistent, mais quinze seulement s'inscrivent et adhèrent et ainsi forment le Cercle de fondation dont Mme J. O. Paquin devient la première présidente. Voici la liste des membres du conseil de 1939:

1. Procès-verbaux des Fraternités de la paroisse de Maskinongé.

Mme J. O. Paquin, présidente,
Mme Georges Lajoie vice-présidente,
Mme Henri Laurendeau secrétaire-trésorière,
Mme Joseph Vincent bibliothécaire, lectrice,
Mesdames Eugène Gagnon, Jos. France Lemyre, Henri-Paul Vanasse, Léonidas Garand, Wilfrid Lessard, Arcade Michaud, Bernardin Bélanger, Donat Marchand, Louis-Joseph Gravel, Théophile Sicard, Thurible Lambert, Jos. Edmond Clément, Mlles Madeleine Sicard, Marie-Jeanne Gravel, Jeanne d'Arc Clément, Rose Saucier, Salomé Beaulieu, Béatrice Brousseau.

Dès juin, on se met à l'oeuvre, Mme la présidente J. O. Paquin leur apprend la chanson: «La bonne fermière» et Mme Wilfrid Lessard donne la démonstration: «Garniture d'un bas». On parle de l'achat d'un métier à tisser et d'une machine à coudre.

En juillet, des dames proposent de monter le métier et de tisser à la salle. Mesdames J.O. Paquin et Donat Marchand apprennent à leurs compagnes à faire la boutonnière à lingerie et française. Il faut mentionner que les réunions se tiennent le 2^e mercredi du mois à la salle paroissiale dans l'après-midi, et cela douze mois par année.

On constate que dès les premières assemblées, des dames habiles se prêtent au service du Cercle pour des démonstrations et font profiter leurs talents et leur expérience aux membres, tels gants tricotés, pantoufles faites dans du linge usagé, couvre-pieds, tricots de dentelle, poches de culottes, recettes données, filage de lin, échange de patrons. En plus, des conférences sont données par l'agronome Martin Ferron sur la taille des arbres fruitiers, sur les jardins, la mise en conserve des légumes, sur la comptabilité domestique et l'inventaire. M. Avellin Dalcourt, médecin à l'Unité Sanitaire donne des informations sur les premiers soins, sur le lait, sa valeur et les précautions à prendre pour l'utiliser dans l'alimentation des malades et d'autres sujets. En décembre 1940, Mlle Lalonde, conférencière, vient donner la démonstration: «Comment filer le lin». Toutes les dames et filles de la paroisse sont invitées.

En août 1940, le directeur des arts domestiques fait appel aux Cercles des Fermières en faveur de la mise en conserve du surplus de légumes et de fruits pour parer à la grande misère et à la famine qui guettent les peuples éprouvés par le fléau de la guerre. La Société de la Croix Rouge s'engage à fournir les boîtes, le Cercle décide d'en faire venir quatre douzaines. Elles ont été remplies gratuitement grâce à la générosité de nos dévouées fermières.

En juin 1941, le Comité d'organisation du Congrès Eucharistique des Trois-Rivières s'est adressé aux Fermières de tout le diocèse pour avoir soin d'un très grand nombre de boîtes de fleurs pour décorer le reposoir. Les Fermières de notre paroisse y ont répondu avec générosité, il s'agissait pour elles de fournir les boîtes et la terre, le plant de fleurs (St-Joseph) leur était fourni gratuitement. Elles en eurent soin jusqu'au mois d'août alors qu'un camion les a ramassées. Maskinongé était représenté magnifiquement auprès de Dieu durant ce congrès.

En août 1941, le cercle prend part à l'exposition de Louiseville et remporte le premier prix, et en août 1944, il décroche encore le même honneur.

Un cours d'art culinaire en juin 1942 donné par Claire Nadeau amène plusieurs nouvelles fermières, c'est la dernière fois que tout le monde profite gratuitement des démonstrations ou cours; à l'avenir chaque visiteuse non-membre, paiera dix sous à chaque séance.

En novembre 1943, soixante-dix membres font partie du Cercle. En mai 1944, on fait l'achat d'un autre métier de 90 pouces chez M. Clément au prix de \$110.00 avec accessoires. Le Cercle possédait alors trois métiers et le tissage se faisait à domicile. Le métier circulait chez les membres qui en faisaient la demande et elles avaient droit de s'en servir pendant trois semaines à tour de rôle.

En novembre 1944, un premier souper du bon vieux temps, suivi d'une veillée de folklore au restaurant Picotte est organisé par Mmes Joseph Lacombe et Théophile Béland et d'autres aides. Le Cercle profita de cette occasion pour exprimer publiquement sa reconnaissance au Dr Louis-Thomas Caron, médecin depuis 52 ans dans Maskinongé. M. le curé Paquin, dans des termes élogieux présenta le vénérable docteur qui répondit par des paroles très sympathiques.¹ M. l'agronome Ferron offrit également ses meilleurs voeux au jubilaire, après quoi, il expliqua en deux mots le but des Cercles des Fermières. Il fit bien plaisir aux membres en classant le Cercle des Fermières de Maskinongé parmi les plus progressifs. Il expliqua qu'un Cercle de Fermières est une véritable école publique d'enseignement ménager et agricole et une oeuvre d'éducation rurale qui embrasse toutes les autres oeuvres: charité, service social, action catholique, organisation de loisirs, bibliothèque, etc. Comme on le voit, il y a de la place pour tous les dévouements.

1. Echo, novembre 1944.

Le 26 mars 1946, commence un cours de tissage donné par Yvonne Rouleau et Jeanne d'Arc Guertin et se termine le 5 avril. En août de la même année, il y a participation des Fermières à la grande tombola au profit d'une salle paroissiale.

En 1949, le Cercle des Fermières prend le nom de l'Union Catholique des Fermières. (U C F)

Le 29 juin 1954, le congrès diocésain de l'U C F a lieu dans notre paroisse. D'abord à 9 heures, la messe est dite par le chanoine L. Paquin, et le chant est exécuté par la chorale féminine de notre paroisse. Après l'office, la foule se rend à la salle de l'école pour l'ouverture du Congrès diocésain. Mgr Pelletier est présent. Madame Raoul Provencher, présidente diocésaine souhaite la bienvenue, et présente les conférenciers de la journée: Mgr Albert Tessier et l'abbé Ernest Jacob. Mgr Pelletier se retire au cours de la journée à cause de ses nombreux engagements.

Le 10 mai 1959, Mme Joseph Lacombe, présidente et son Conseil soulignent le 20^e anniversaire de fondation du Cercle et la fête des mères. On rend hommage à deux mamans, en particulier, Mme Adrien Gaboury, mère de seize enfants et de Mme Pierre Bellemare, mère de dix-huit enfants et aussi à Mme Joseph Rainville, dont l'anniversaire de naissance, 76 ans, tombe ce jour-là, et qui fait partie du Cercle depuis 19 ans.¹ Le 12 mai 1964, une magnifique soirée-souvenir est offerte à l'occasion du 25^e anniversaire de fondation du Cercle, et la fête des mères. Mme Ubald Gaboury, présidente souhaite la bienvenue, Mme Camille Livernoche nous fait lecture d'une adresse de sa composition sur la vie passée du mouvement et du travail zélé de cinq pionnières jubilaires qu'on honore ce soir-là: Mesdames Georges Lajoie, Henri-Paul Vanasse, Henri Laurendeau, Maurice Paquin et Madeleine Alarie. Un magnifique chapelet leur est remis et un petit souvenir est distribué à chacune des autres membres présentes.

Au Congrès général du 22 septembre 1966, il y a fusion de l'U C F R et du Cercle d'Économie Domestique. Ce fut l'heureuse conclusion de 3 ans d'efforts en vue d'unir les deux associations à buts semblables pour former ce qu'on appelle: l'A F E A S.

En 1972, Maskinongé gagne le trophée perpétuel pour le Cercle qui a maintenu ou augmenté le nombre de membres durant l'année.

1. Écho 21 mai, 1959.



1964

Fête de l'Aféas, «25 ans»

Madeline Alarie, Jeanne d'Arc Livernoche, Mme Maurice Paquin, Mme Henri Laurendeau, Mme Henri-Paul Vanasse, Mme Georges Lajoie, M. le curé Charles É. Garceau et Mme Ubald Gaboury, présidente.

(Gracieuseté. Mme Maurice Paquin)

À l'Aféas, nous n'oublions pas les enfants de nos membres, puisque le 12 décembre 1973, la présidente Mme Marcel Masson, et son exécutif organisent une fête enfantine. Un cadeau est distribué à chacun des enfants présents. Tous ces cadeaux neufs et usagés étaient des dons des membres. Il y a visite du Père Noël et du personnage Patof qui distribuent des bonbons et les membres s'échangent des cadeaux.

Le 23 mai 1979, le quarantième anniversaire de notre Cercle est souligné à l'École Marie-Immaculée par un souper et une partie récréative donnée par des élèves de la Polyvalente l'Escale de Louiseville. Parmi les invités, on remarque Mme Thérèse Vendramini vice-présidente et Marie-Marthe Paquin trésorière de la région de Trois-Rivières, M. l'abbé Jacques Casaubon, Mesdames Véronique Vallières et Marie-Reine St-Yves, directrices de secteur, les pionnières fondatrices: Mme Rose Paquin, Madame Rose-

Ida Vanasse, Marie-Jeanne Gravel, et Madeleine Alarie, (cette dernière fait encore partie du Cercle) et, toutes les ex-présidentes du Cercle.

À cette occasion Mme Ursule Lemyre, présidente s'exprima en ces termes: «C'est grande fête à Maskinongé, car l'Aféas vit un jour mémorable: ses quarante ans d'existence. C'est ainsi qu'un frêle bourgeon se transforme avec le temps en une fleur vivace. Malgré le nombre minime de membres au début, le Cercle a toujours augmenté, et depuis plusieurs années dépasse la centaine. Ce qui a germé, il y a 40 ans, a progressé et est une association qui a continué le travail si bien amorcé par nos aînées, ces personnes dévouées qui en ont jeté les bases solides et qui ont suivi son évolution».

D'ailleurs, il est à noter qu'à Maskinongé comme dans toute la province, le Cercle des Fermières a changé de nom au cours des années. En 1939 c'était le Cercle des Fermières. En 1949, l'Union Catholique des Fermières d'où les initiales U. C. F. Vers 1957, la lettre «R» s'ajoute pour U. C. F. R. pour Union Catholique des Fermières Rurales. Enfin en 1966, l'U. C. F. R. devient l'A. F. E. A. S. qui travaille toujours à améliorer les conditions de vie des femmes et celles de leur milieu en éveillant ses membres à leurs responsabilités. Elle incite ses membres à se prendre en main comme femme et citoyenne et à s'impliquer dans leur milieu. Lors de ce quarantième anniversaire des félicitations sont adressées aux dames fondatrices et les noms de toutes les présidentes qui ont oeuvré au sein du mouvement depuis le début et les années de leur terme d'office sont mentionnées:

1939-1947	8 ans	Mme J. O. Paquin
1947-1948	1 an	Mme Théophile Béland
1948-1950	2 ans	Mme Louis-Joseph Gravel
1950-1959	9 ans	Mme Joseph Lacombe
1959-1962	3 ans	Mme Jean-Noël DeSerres
1962-1963	1 an	Mme Jules St-Louis
1963-1965	2 ans	Mme Ubald Gaboury
1965-1968	3 ans	Mme Benoît Baril
1968-1970	2 ans	Mme Bertrand Rinfret
1970-1972	2 ans	Mme Benoît Baril
1972-1976	2½ ans	Mme Marcel Masson

Terme fini par les deux vice-présidentes: Mmes Jules St-Louis et Carmen Lavoie.

1976-1977	1 an	Mme Carmen Lavoie
1977-1982	5 ans	Mme Ursule Lemyre

Aujourd'hui, comme depuis les débuts, l'encouragement de la part de Messieurs les aumôniers n'a jamais fait défaut, actuellement, M. Jacques Casaubon est aumônier et on peut affirmer, qu'il est très assidu à nos réunions et assure une précieuse participation. Ce jubilé a été un véritable succès grâce au Comité d'organisation sous l'habile direction de Mme Huguette Gagnon et aussi à de nombreux bénévoles.

En 1982, l'A.F.E.A.S. est toujours bien vivante. Les membres se réunissent à tous les troisièmes mercredis du mois pour discuter de sujets tels: les droits des femmes, la santé, les loisirs qui les amènent à agir dans le milieu, et une période est consacrée à la consommation, à l'artisanat, à la culture. Ces études se font sous forme de sketches, forums, tables rondes et sont intéressantes grâce au talent et au dévouement des responsables du Comité.



Le conseil de l'Aféas en 1981-1982

1^{ère} rangée: Mme Simone Baril, Mme Jeannine Béland, M. Jacques Casaubon, Mme Ursule Lemyre, Mme Yvette Pratte. *2^e rangée:* Mme Claudette Lesard, Mme Gratia Desserres. *3^e rangée:* Mme Huguette Gagnon, Mme Thérèse Bellemare, Mme Jeanne Morin, Mme Anita Croisetière.

(Gracieuseté. Jacques Vertefeuille)

Il serait intéressant de présenter les personnes qui oeuvrent au sein du Conseil actuel. Présidente: Ursule Lemyre 1^{ère} vice-présidente Thérèse Bellemare, 2^e vice-présidente Anita Croisetière, secrétaire Yvette Pratte, trésorière Simonne Baril et comme conseillères Jeanne Morin comité d'éducation, Claudette Lessard comité art et culture, Huguette Gagnon comité d'organisation, Jeannine Béland publiciste, Gratia DeSerres comité relations humaines, M. le curé Jacques Casaubon agent de pastorale.

C'est vous dire que ce qui a émergé il y a quarante ans, ce qui est né dans la modestie, n'a jamais cessé de se développer, car les membres et les conseillères forment une équipe dynamique qui n'hésite pas à prêter son concours dans toutes les activités qui sollicitent leur collaboration. Ce simple résumé est loin de couvrir le vaste champ d'action et l'histoire édifiante du Cercle de Maskinongé.¹

L'Oeuvre des Terrains de Jeux

Le 2 mai 1945, on reconnaît une corporation civile sous le nom: l'Oeuvre des Terrains de Jeux, et les membres de l'administration demande au Conseil des clubs de balle et de tennis. En juin 1949, un terrain de tennis est aménagé sur la propriété de M. Hormisdas Granger et celui-ci le met à la disposition de l'organisation sportive grâce à sa bienveillance et générosité. En février 1951, on adresse une requête signée par le président de l'Oeuvre des Terrains de Jeux: M. Alcide Lemyre et des directeurs, au Conseil pour avoir un terrain de jeux et les signataires sollicitent une souscription de \$175.00 pour l'aide à la jeunesse qui leur fut accordée.

Vers 1930 à 1936, il y avait bien des joutes de balle organisées par des particuliers, tels Jos. L. Lafrenière, Marcel Lafrenière, Doria Boucher, Viateur Rainville, etc. sur les terrains prêtés bénévolement, comme à la route du Pied-de-la-Côte, chez Wilfrid Lemyre (Poilu) au Boulevard, chez Paul Béland, chez Olivier Croisetière en entrant par la rue St-Denis. Mais en 1952, la Fabrique prête ou loue un terrain pour \$1.00 par année, pour être le terrain de jeu actuel mais lequel a eu des agrandissements par la suite.

1. Extraits des procès-verbaux des registres de l'Afés de 1939 à 1982 par Mme Ursule Lemyre.

En juillet 1967, le terrain de la Fabrique où se trouve l'Oeuvre des Terrains de Jeux est municipalisé. En juillet 1970, l'O.T.J. change de nom et devient le «Service des Loisirs inc.» Au mois d'août 1970, la Fabrique offre deux terrains à la Municipalité pour fins de terrains de jeux à la valeur nominale soit \$1.00.

Voici l'extrait du procès-verbal de la Fabrique au sujet de la vente des terrains pour fins exclusives de l'Oeuvre des Terrains de Jeux et d'ouverture d'une rue.

Attendu que la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, offre un terrain pour fins de terrain de jeux aux conditions mentionnées ci-après: il est proposé par Jacques Lafrenière appuyé par Guy Tessier et unanimement résolu que la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé vende à la Corporation Municipale du Village de Maskinongé au prix de «un dollar» \$1.00 les terrains suivants, savoir: 1° Un terrain, situé dans la Municipalité du Village de Maskinongé, faisant partie du lot numéro huit cent cinq (P. 805) du cadastre de la paroisse St-Joseph de Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant soixante-six (66) de longueur, sur trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384) de largeur environ, mesure anglaise. 2° Un autre terrain également situé dans la Municipalité du Village de Maskinongé, faisant également partie du lot numéro huit cent cinq (P. 805) du cadastre de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, mesurant six cent quatre-vingt-neuf pieds et trois pouces (689'3") environ de longueur sur trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') environ de largeur, mesure anglaise.

L'acte de vente devra comporter les conditions suivantes:

- 1° D'en payer les frais et honoraires, y compris une copie pour le vendeur.
- 2° Le terrain vendu et désigné en premier lieu devra être utilisé pour fin de rue seulement; l'acquéreur devra dans le plus bref délai possible ouvrir une rue prolongeant le terrain désigné ci-dessus en premier lieu, sur la partie du terrain appartenant à Mlle Ursule Dugas (lot huit cent quatre) partie contiguë à l'emplacement de dame Henry Lesage; le défaut de s'acquitter de cette obligation dans un délai d'un an entraînera la résiliation du contrat. Comme nous avons pu constater, cette clause a été extensionnée d'un an.
- 3° Le terrain vendu et désigné en second lieu devra être utilisé aux seules fins de terrain de jeux ou loisirs organisés. Si ce terrain

cessait de servir à des terrains de jeux ou de loisirs organisés, il retournera à la Fabrique de Maskinongé par le fait même; la Municipalité Village de Maskinongé ne peut vendre ce terrain à un particulier ou organisme quelconque même s'il devait servir aux mêmes fins.

- 4° La Municipalité du Village de Maskinongé s'engage à acquérir dans le plus bref délai de l'Oeuvre actuelle des Terrains de Jeux de Maskinongé, la ruelle actuelle qu'elle possède étant partie du lot sept cent soixante-dix-huit (P. 778) entre la propriété de dame Édouard Casaubon (lot sept cent soixante-dix-neuf) et la partie du lot sept cent soixante-dix-huit appartenant à Léo Vermette et de la garder à perpétuité à la disposition de la Fabrique de Maskinongé, gratuitement, comme rue ou passage afin de lui permettre d'avoir accès à la partie du terrain ou partie du lot huit cent cinq qui lui est contiguë.

Jouissance: Usage et possession du terrain

La Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé permet par l'acte de vente à la Municipalité du Village de Maskinongé, d'utiliser la partie de terrain appartenant à la Fabrique sur le lot huit cent cinq (P. 805) entre le cimetière actuel et le morceau vendu pour l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Maskinongé, soit environ cent soixante-sept pieds (167') de largeur et ce à titre gratuit. La Fabrique pourra selon les besoins futurs en reprendre la jouissance sur un avis de trois mois. On ne devra édifier aucun édifice permanent sur cette partie de terrain, de plus la Municipalité du Village de Maskinongé, s'engage à maintenir en permanence sur cette partie de terrain une police d'assurance responsabilité-accident, la Fabrique dégageant toute sa responsabilité dans l'utilisation de ce terrain.

Il est résolu que Monsieur le curé Charles-Édouard Garceau et Monsieur le marguillier désigné soient autorisés à signer au nom de la Fabrique de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, le contrat de vente des terrains ci-haut mentionnés à la Municipalité Village de Maskinongé, après que le procès-verbal de la présente assemblée aura été accepté par son Excellence Monseigneur Georges-Léon Pelletier, Évêque du diocèse.

Le procès-verbal de cette assemblée a été lu et approuvé par les marguilliers présents: Jacques Lafrenière, Jérôme Lambert, Gaston Lebeau, Guy Tessier et le secrétaire Jean-Paul Pépin, vicaire et M. le curé Charles-Édouard Garceau ptre curé président.

Les marguilliers absents sont: Georges Lemyre, et M. Odilon Lebrun.

Vu et approuvé le 10 août 1970, signé par Mgr Georges-Léon Pelletier Év. des Trois-Rivières.¹

Déjà en 1970, on songe à un système de lumières pour ce terrain. Il est installé à l'été 1971, défrayé par un octroi de \$5,000. et une subvention de \$2,000. de chacune des Municipalités Village et Paroisse et par d'autres sources de revenus, telles que gazorama, souper de fèves au lard, campagne de peanuts organisés par le service des Loisirs inc. Le système électrique a été installé gratuitement par Yvon Gagnon électricien et les frais de fournitures lui sont payés sans profit, donc au prix du gros.

Le 5 mai 1971, la Municipalité achète l'Oeuvre des Terrains de Jeux; en novembre de la même année, Marcel Lemyre cède un terrain de 37,500 pieds pour \$1.00 au Service des Loisirs inc. En 1972, on refait et améliore les estrades qui avaient déjà été installées en 1967 grâce à un programme des travaux d'hiver, par des plus grandes, soit 30 pieds par 20 pieds de haut.

En avril 1978, on améliore le système de lumières en y installant deux poteaux additionnels, ce qui permet les joutes de balle le soir.

Le Service des Loisirs inc. est donc une association à but non lucratif administré par sept membres. Il a pour rôle de fournir des loisirs à la collectivité de Maskinongé: jeunes ou adultes.

Il y a un parc d'amusements muni de balançoires et autres accessoires pour les petits, un terrain de tennis bien éclairé pour les plus grands. Les activités pour l'été sont: le baseball, la balle lente, le 12-18, les Pee Wee, la ligue du Bas-de-la-Rivière toujours dans la ligue de la balle. L'hiver, une très belle patinoire est entretenue pour les parties de hockey et le patinage libre pour tous. Notre Club de baseball s'appelle les Tigres et il est très actif.

Durant les mois de juillet et août des étudiants(es), moniteurs et monitrices grâce à des projets de «Jeunesse Canada Travail», surveillent et amusent toute cette gent écolière en vacance. Le Service des Loisirs inc. possède une petite bâtisse servant à la fois de restaurant et de petit local pour leurs besoins de remisage et de réunions.

1. Registre des procès-verbaux de la Fabrique p. 34 à 38.

Le Conseil actuel se compose de Pierre De Carufel président, Marcel Dupuis vice-président, Romulus Grenon, Marcel Lemyre, François Brousseau, Michel Corbeau directeur et de Gisèle Sirois Couture directrice et secrétaire.

Depuis 1952, le Service des Loisirs inc. a connu comme président: M. Alcide Lemyre, M. Léonard Paquin, M. Robert Adam, M. Alide Bergeron, M. Serge Therriault, M. Jules Ross, M. Denis Cournoyer, M. René Doyon, M. Rénald Coutu et nombre d'autres directeurs qui se sont dépensés à cette cause des loisirs, à ce bénévolat qui demande tant d'énergie et d'heures consacrées pour rendre service à ses semblables et faire fonctionner tant d'activités sportives.¹

1. Procès-verbal du Service des Loisirs et de la Fabrique de Maskinongé.



Le Club Maski des années 1950

1. Adrien Gagnon, 2. Robert Lemyre, 3. Roger Morin, 4. Odilon Lebrun, 5. Laurent Vanasse, 6. Gaston Lebeau, 7. Jean-Jacques Lafrenière, 8. R. Desrochers, 9. Marcel Morin, 10. René Désaulniers, 11. Jean Sicard, 12. Léo Lebeau, 13. Gabriel Laurendeau, 14. Yvon Gagnon, 15. Jules Ross, 16. Marcel Déry.



Le Club Maski des années 1960

Première rangée: Yvon Lambert, Gaston Lambert, Gaston Lincourt, Roch Beaudin, Jacques Lajoie et Cyrille Landry. *Deuxième rangée:* Adrien Lajoie, Alcide Lemyre, Réjean Lajoie, Marcel Lemyre, Fernand Lajoie, Claude Morin, Yvon Alarie, Albert Béland et Jean-Paul Pépin.



Le Club Maski des années 1964-65

Première rangée: Émile Mineau, Gaston Lambert, Léo Beaudin, Cyrille Landry, Roch Beaudin, Louis Beaudin et André Lajoie. *Deuxième rangée:* Raoul de Serres, Claude Gervais, Yvon Gervais, Normand Gervais, Yvon Arpin, Réjean Lajoie, Gabriel Gervais, Jean-Jacques Lajoie, Jean-Claude Alarie, Yvon Alarie et Viateur Rainville.

Société Saint-Jean-Baptiste

Le 10 décembre 1961, à l'école Marie-Immaculée, sur l'invitation du Dr Conrad Godin, président diocésain de la société Saint-Jean-Baptiste, a lieu l'assemblée de fondation.

Quinze personnes signent une requête et demandent la permission de se constituer en corporation sous le nom de Société Saint-Jean-Baptiste locale de Maskinongé en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 161 avec juridiction territoriale s'étendant et avec siège social dans la paroisse de Maskinongé. Ce sont: Serge D. Therriault, Rolland Livernoche, René Livernoche, Dr Paulin Hébert, M. Mme Marius Leblanc, Hervé Masson, Léonard Pelletier, M. Mme Alphonse Livernoche, Jérôme Bastien, M. Mme Valmore Drainville, Camille Livernoche et Mme Léonard Paquin:

- 1) Ils s'engagent à signer une déclaration de société,
- 2) à transmettre une copie de cette déclaration à l'honorable secrétaire de la Province de Québec,
- 3) à adopter des règlements acceptables par le conseil d'administration de la Société Saint-Jean-Baptiste régionale,
- 4) à s'affilier à la Société régionale et à se conformer à la Charte et aux règlements généraux de la Société régionale.

Le 21 décembre 1961, le Dr Conrad Godin les informe: que conformément à une résolution du Conseil d'administration de la Société, la permission est accordée de vous constituer en Corporation en vertu de la Charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de la Région de Trois-Rivières aux conditions sollicitées et acceptées dans votre requête. En signant cette déclaration de Société ils deviennent membres pour le développement de leurs intérêts religieux, culturels, sociaux, éducatifs et économiques, et l'avancement de la culture française. Le 19 janvier 1962, l'honorable Secrétaire de la Province envoie leur charte qui sera remise officiellement par le Dr Conrad Godin, lors d'une assemblée des membres à l'école Marie-Immaculée, mardi le 27 février 1962.

Des élections sont à l'ordre du jour et voici les personnes qui firent partie du premier Conseil:

Président: M. Serge D. Therriault
Vice-président: Dr Paulin Hébert
Secrétaire-trésorier: René Livernoche
Directeurs: Jacques Lafrenière
" Martial Laurendeau
" Marius Leblanc
" Hervé Masson



Le char du St-Jean-Baptiste en 1949.



Le St-Jean-Baptiste en 1978.

La Société Saint-Jean-Baptiste organise des activités, comme les défilés ou parade de la Saint-Jean-Baptiste, des expositions artisanales, la mise en valeur de la semaine du patrimoine, et d'autres réalisations.



Le St-Jean-Baptiste en 1981.

En 1977, la Société Saint-Jean-Baptiste entreprend un projet dont elle rêve depuis toujours celui de mettre sur pied une bibliothèque. Par ce projet du Gouvernement, en collaboration avec la société étudiante, ils ont recueilli des livres usagés que les gens ont bien voulu leur donner. Deux mille volumes ont été donnés, classés et réparés par Jacqueline Lafrenière, Lucie Croisetière et Lucette Grenier.

Il y a aussi la fête du drapeau que les dirigeants n'oublient pas à chaque année en allant voir les écoliers de la paroisse.

Le 6 mars 1976, le quinzième anniversaire de fondation a été souligné à la Seigneurie de GrandPré par une soirée de danse, avec dégustation de vin et fromage.



Un arbre est planté sur les terrains de la Fabrique à l'occasion des fêtes de la St-Jean le 24 juin 1981. Sur la photo: Mme Thérèse St-Louis, Mme Madeleine Vertefeuille, M. Ghislain Ross, tous trois marguilliers et quelques paroissiens dont Mme Gilberte Livernoche présidente de la SSJB à droite.



Le St-Jean-Baptiste en 1982 lors du défilé aquatique à l'occasion du festival de la St-Jean.



Conseil actuel de la SSJB

Mme Andrée Masson, M. Armand Vanasse, Mme Thérèse St-Louis, Mme Gilberte Livernoche, Mme Pierrette Dupuis.

Le 21 novembre 1981, on fête le 20^e anniversaire de la locale et le 10^e anniversaire de la présidente Mme Gilberte Livernoche au Miss Louiseville.

En 1982, le Conseil se compose de Thérèse St-Louis, présidente, Gilberte Livernoche, vice-présidente, Armand Vanasse, vice-président, Andrée Livernoche, secrétaire-trésorière, archiviste, Pierrette Dupuis, publiciste. Directeurs: Louise Baril, Lucille Cartier, Rita Croisetière, M. André Dauphinais, Noëlla Drainville, M. Ferdinand Gaboury, Rose Lincourt, M. André Nadeau, Jeanne d'Arc Ross, Angèle Sergerie, Nicole Thibodeau, Claire Vanasse, Marie-Claire Nadeau.

Les Scouts à Maskinongé

Grâce à l'initiative de l'abbé Jean-Paul Dugré, une troupe scout et une meute de louveteaux ont été fondées à Maskinongé en 1963. Les jeunes se rappellent encore les camps formidables qu'ils ont réalisés à St-Alexis et à St-Paulin.

Le vicaire Dugré ayant été changé de paroisse en juillet 1964, le mouvement scout n'a pu continuer très longtemps faute de chefs. C'est à regret que les jeunes de Maskinongé ont vu mourir ce mouvement si formateur.



Les scouts de 1964

Première rangée: Alain Lefebvre, Martin Pelletier, Denis Lacombe, Sylvain Charbonneau, Michel Lemyre, André Lambert, Jacques Béland, Jean-René Lacombe, Jacques Lincourt, Paul Lessard, Louis Deveault, Jean-René Déry, Clément, Jean St-Cyr. *Deuxième rangée:* Yves Sicard, Gabriel Lacombe, Roger Rinfret, Luc Desjarlais, André Vertefeuille, Jean Boisvert, Pierre Brousseau, Léo Beaudin, Ghislain Vertefeuille, François Brousseau, Paul Plante, Jean-Pierre Lacombe, Michel Lemyre, François Bélanger. *Troisième rangée:* Serge Bureau, André Gagnon, Alain Bélanger, André Béland, Jacques Lemyre, Pierre Vermette, Gaston Gaboury, Jacques Gagnon, Réjean Bergeron, René Massé, Jacques Bastien. *Quatrième rangée:* Pierre Grenier, Abbé Jean-Paul Dugré, Michel Gaboury, André Bastien, Marcel Bastien.



Les Majorettes de Maskinongé en juin 1982.

Les Majorettes de Maskinongé

Les Tourterelles en 1963

—

Les Tourne-Sol en 1974

En 1963, plusieurs petites filles de Maskinongé rêvaient et voulaient faire partie d'un corps de majorettes. Elles rencontrent et supplient Pierrette Handfied qui faisait partie d'un corps de majorettes à Louiseville de s'unir à elles pour essayer d'en former un à Maskinongé. Ne pouvant rien faire seules, dix jeunes filles s'adressent à M. Cyrille Blais et lui demandent si elles pouvaient compter sur son aide. Devant leurs instances, il accepte et il fait les démarches à ce sujet. Il ne ménage ni son temps ni son argent. D'autres se joignent à lui, comme Jeannine Béland, Thérèse Pelletier pour la pratique de la musique; Pierrette Handfied fournit une très grande collaboration. Trente-cinq jeunes filles sont recrutées en peu de temps, mais il faut trouver les fonds pour équiper le corps de majorettes. M. Cyrille Blais, aidé d'un groupe qui s'intéresse à ce mouvement, organisent des activités, des soirées, sollicitent même des dons; ces collectes viennent à fournir assez

d'argent pour fonder le Corps de majorettes tant désiré par les jeunes filles. Le costume blanc et bleu est dessiné par Mlle Champagne, taillé et cousu par Colette Vermette. Des instruments, au moins une vingtaine, sont achetés, des drapeaux sont commandités par J.L. Lafrenière, la Caisse populaire etc.

À la séance du 1^{er} avril 1964, au temps du maire Roland Livernoche, le Corps de majorettes envoie une résolution au Conseil pour lui permettre de se former en corporation civile; le Conseil accepte. Le Corps de majorettes s'appellera: «Les Tourterelles». Les sorties à l'extérieur de Maskinongé, les parades seront très nombreuses grâce à d'autres qui ont occupé des fonctions de président et de directeur comme M. Odilon Lebrun, M. Fernand Bouchard, Colombe Fréchette et M. Boucher qui donnait des leçons de musique.

Ce Corps de majorettes, très bien discipliné et très bien formé, qui a compté jusqu'à 55 filles, faisait l'honneur de Maskinongé. Tous appréciaient leur distinction, leur belle tenue, leur bonne musique; cela grâce au travail de M. Cyrille Blais et de tous les collaborateurs qui ont pris à coeur cette activité pour nos jeunes filles.

Malheureusement, il ne durera que quatre ans. Il y eut un arrêt de quelques années; c'est en 1974 que M. Serge Thériault, président de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, manifeste le désir de reformer un autre Corps de majorettes. Il fait de nouveau appel à Mme Pierrette H. Lajoie qui décide alors de s'adjoindre d'autres bénévoles. Un Conseil se forme: M. Claude Doyon est président; Mesdames Margot Gerbeau et Colombe Fréchette, Mlles Doris Fréchette et Danielle Ayotte acceptent de diriger le nouveau Corps. Ils bénéficient des fonds modestes restés en banque de l'autre Corps «les Tourterelles», et de quelques instruments de musique et des tambours que l'on a fait réparer, car à cause de l'entreposage, plusieurs étaient devenus inutilisables.

Un nouveau costume est choisi car l'ancien avait subi le même sort que les instruments de musique et de plus, on voulait accepter quelques garçons. Margot Gerbeau fait le patron sur un dessin de Mme Danielle F. Ayotte: il est blanc garni de satin couleur or. Au début, le costume était simplement un pantalon bleu marin et un chandail blanc à col roulé sur lequel était apposé un écusson «Tourne-Sol». Des dons, provenant de diverses activités, procurent des fonds pour acheter les costumes et compléter le nombre des instruments de musique: trompettes, lyres. Le Corps de majorettes parraine les activités du Festival des Neiges depuis

sept ans; les reines ont été Josée Gerbeau, Josée Thibault, Marie-France Pichette, Louise Gerbeau, Manon Paquin, France Paquin. En plus, il a participé à la parade St-Jean-Baptiste et à d'autres événements comme le 150^e anniversaire de St-Sévère, et une initiation des Chevaliers de Colomb.

C'est un groupe d'une cinquantaine de petits garçons et filles qui évoluent et recréent la population grâce à la grande participation des parents de ces jeunes et de ses directeurs qui y consacrent tant de dévouement. Le Conseil actuel se compose ainsi: Jean-Marie Bureau, président, Margot Gerbeau, vice-présidente, Danielle Fréchette, secrétaire-trésorier; ses directeurs (trices): Claude Doyon, Ginette Ayotte, M. Mme Marcel Bastien, M. André Dauphinais, Mme Colombe D. Fréchette, Nicole Thibodeau, Daniel Ayotte; Josée et Louise Gerbeau occupent la fonction de tambour-major, aidées de Guylaine Nadeau.

L'Âge d'Or

Le 17 juin 1970, vingt-quatre personnes se réunissent chez M. Mme Darius Lebeau pour discuter de la fondation d'un Club de l'Âge d'Or. M. P. Germain de Trois-Rivières et Mme Pierrette Thisdel de Louiseville viennent expliquer les structures et les règlements des cercles de l'Âge d'Or.

Un Conseil se forme: Mme Jérôme Bastien est choisie présidente, Mme Eugène Trudel, vice-présidente, Mme Joseph Bruneau, secrétaire, Mme Jean-Charles Lemyre, trésorière, et mesdames Léopold Bastien, Maurice Paquin, Freddy Désaulniers comme conseillères. On choisit le mercredi, comme jour de rencontre.

Un goûter est servi par Mme Darius Lebeau, et quelques parties de cartes complètent le reste de l'après-midi. Le Club est fondé; l'invitation est faite aux gens de la paroisse d'y rejoindre les premiers membres. En juillet et août, les rencontres des membres ont lieu à l'École Marie-Immaculée, mais en septembre, avec l'entrée scolaire, il sera impossible de continuer à cet endroit.

Le Club est à la recherche d'un local: on songe à une salle au couvent. On rencontre la supérieure, Soeur Rébecca Bourgon, et elle consent à louer le réfectoire déjà pourvu de tables et de chaises. Une demande est adressée aux deux Conseils Municipaux pour pouvoir aider le Club à défrayer le coût de ce loyer. Ceux-ci acceptent de payer chacun 50% du prix demandé.

Le 2 septembre, les activités du Club se poursuivent au couvent; le Club de l'Âge d'Or est heureux de bénéficier de l'ameublement, des armoires, et d'avoir aussi la compagnie des religieuses.

En février 1973, le Conseil exécutif décide de profiter d'un programme d'aide du Gouvernement Fédéral offert aux Clubs de l'Âge d'Or de la Province: «Nouveaux Horizons», et fait la demande d'une subvention. On dresse une liste des besoins principaux: ameublement, vaisselle, cours de tissage, métier et si possible, un piano. On pense au nécessaire, on détermine les priorités. En mai 1974, le Club reçoit une première subvention pour se procurer ce qui est dans les normes de «Nouveaux Horizons».

En décembre 1974, sur l'invitation de Soeur Rébecca Bourgon, une invitation spéciale est faite aux membres de l'Âge d'Or vivant seuls, de venir prendre le repas du 27 décembre au couvent. Voici un extrait du rapport rédigé par Soeur Rébecca: «Au couvent, le marteau de la grande horloge frappe la demie de onze heures. Dehors, à l'entrée, de vénérables dames et messieurs dans leurs habits des grands jours descendent de voiture. Ils paraissent dignes et heureux tout à la fois. C'est beau de les voir, si beau que celle qui signe ici aurait souhaité que ce fut la saison des décapotables.

Qui sont-ils? Ils sont de l'Âge d'Or, mais un groupe spécial: les solitaires, au nombre de 18. Ils sont les invités des religieuses. Celles-ci les accueillent avec cordialité et leur souhaitent la joie de Noël.

Monsieur le curé Charles-Édouard Garceau, un solitaire s'il en est un, arrive à son tour. Presqu'aussitôt les quatre cloches de l'église sonnent l'angélus. On reste saisis. Comment peut-on les entendre si clairement, les fenêtres closes? On comprend tout de suite. C'est un enregistrement sur cassette et c'est le signal que le dîner est sur le point d'être servi.

Alors au son du plus beau carillon du diocèse (au dire des paroissiens), on entre dans la salle à manger. Les tables sont soigneusement dressées et un joli cadre doré, celui de mère Marie-Rose, est placé devant chaque convive. Ainsi présente à chacun, elle semble la première hôtesse ici. On la regarde et on ne peut se défendre d'aimer cette chère canadienne de 1843.

M. le curé bénit personnes et mets. À l'instant, Soeur Jeannine Cornellier entre avec le premier plat. On la présente puisqu'elle est de Montréal, professeur à l'Institut de Tourisme et de l'Hôtellerie

du Québec. N'est-ce pas heureux qu'une personne de son expérience soit ici pour l'occasion?

Avant le met principal, un petit arrêt, le temps d'expliquer pourquoi la fondatrice des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie est de la fête. C'est avec intention que les religieuses vous présentent cette image-souvenir, dit l'une d'elles. Il nous faudra vous quitter avant longtemps peut-être. Alors nous demandons à Mère Marie-Rose de demeurer dans vos foyers, de prolonger son action parmi vous et de parfaire son oeuvre ici selon les vues de Dieu. Si ce n'était que de vous continuer sa protection contre le feu, ce serait déjà beaucoup.

Soeur Élizabeth Gravel s.n.j.m., fille de M. Alide Gravel, est au piano, et tel que convenu elle donne l'air de «Nouvelle agréable» et l'on chante. Après le refrain, M. Cyrille Blais se lève, propose un toast à la santé des religieuses et a des paroles d'appréciation à leur endroit.

Avant le dessert, Madame Jérôme Bastien, présidente, loue les responsables pour leur geste de fraternité envers les solitaires de l'Âge d'Or et les félicite pour ce repas préparé avec tant de soin. Il est très réussi, mais plus encore, il donne du bonheur.

Les félicitations vont à Soeur Pauline Côté. Le menu au complet est le fruit de son travail et de son habilité, (fins biscuits, bonbons, même les petits pains sont simplement délicieux). Ma Soeur, de dire la Supérieure, a tenu à en pétrir la pâte de ses mains de ménagère diligente. Il faut excepter le contenu de la coupe. Il vient d'un pays ensoleillé.

Monsieur le curé remercie à son tour. Ses paroles pleines d'émotion ont la chaleur d'un coeur reconnaissant et la couleur d'un beau bouquet.

L'après-midi se passa en agréables amusements car Mme la présidente nous fait étrenner des jeux achetés avec notre budget «Nouveaux Horizons».

Et... fin du plaisir, cinq heures sonnant! Madame Merritt, âgée de 84 ans, dit à Soeur Jeannine Cornellier à l'oreille, en grande confiance, «c'est beau quand on arrive, mais que c'est donc dur quand on vient pour partir». Consolez-vous, Mme Merritt, il y aura encore une invitation spéciale de Soeur Rébecca.»

Au début de l'année 1975, des cours de tissage se donnent et déjà plusieurs membres se font de belles pièces artisanales.

Des soirées, des déjeuners de fèves au lard, des repas communautaires sont au programme en y ajoutant les pique-niques, quelques voyages pour visiter des industries et des coins enchanteurs de notre Province.

En juillet 1975, le couvent est vendu à M. Jean-Charles Paquin. Nos religieuses quittent Maskinongé pour la Maison-Mère. Avec quel regret et quelle amertume les membres de l'Âge d'Or ont accepté ce départ; elles étaient si accueillantes qu'il faisait bon de profiter de toutes leurs petites attentions et délicatesses.

Mais M. Jean-Charles Paquin continue quand même de loger le Club de l'Âge d'Or. Vu le nombre grandissant de membres, il effectue des travaux d'agrandissement à notre salle de réfectoire. Il défait un mur et réunit deux salles contiguës, pose un beau tapis sur le plancher, en refait une partie en parqueterie, les murs sont peints. En décembre 1975, les membres se réjouissent de voir le beau local rénové.

Le 8 septembre 1979, un premier mariage entre deux membres de l'Âge d'Or: M. Armand Gariépy et Mme Maria Gervais. Plusieurs membres sont de la fête.



Dixième anniversaire de l'Âge d'Or

De gauche à droite: M. l'abbé Jacques Casaubon, curé de Maskinongé; M. Gilles Coutu, maire de la paroisse de Maskinongé; Mme Jérôme Bastien, fondatrice et présidente de l'association; M. Antonio Yanakis, député de Berthier-Maskinongé à la Chambre des Communes et M. Léonard Paquin, maire du village de Maskinongé.

Le 25 mai 1980, lors du dimanche de l'Âge d'Or, on fête le dixième anniversaire de fondation du Club. Deux cent quatre-vingt-cinq convives se rendent au Miss Louiseville pour le souper, après avoir assisté à une messe à 16 hres 30.

À la table d'honneur, décorée d'un coussin de fleurs donné par M. Mme Gilles Coutu, maire, on remarquait M. le curé Jacques Casaubon, M. Antonio Yanakis, député au Fédéral, Mme Madeleine Picotte, Mlle Cécile Gélinas et M. Iréné Bergeron tous deux représentants de secteur ainsi que l'épouse de ce dernier, Mme Jérôme Bastien, présidente et son époux, les deux maires et leurs épouses, Messieurs Léonard Paquin et Gilles Coutu.

M. Léonard Paquin était le maître de cérémonie. Il s'acquitta de sa tâche avec brio. Mme Jérôme Bastien, présidente depuis le début du Club, fit un exposé du travail accompli par les exécutifs qui se sont succédés et par l'encouragement et l'assiduité des membres qui ont su assurer une constante activité. Des premiers 24 membres qui se sont inscrits, le Club n'a jamais cessé de progresser. Il en compte aujourd'hui 143. Une gerbe de fleurs et une plaque commémorative lui furent remises pour ses 10 ans de dévouement au sein de ce Club. Ses deux soeurs, Mme Marie-Laure Bellemare et Thérèse Guinard lui ont donné un magnifique tableau.

Mme Gertrude Paquin, vice-présidente, se fit l'interprète des membres pour honorer les jubilaires doyens. Des fleurs furent offertes pour rendre hommage aux personnes les plus âgées: M. Odilon Rinfret, 91 ans, Mme Robert Merritt, 92 ans, et le couple le plus âgé: M. Charles-Édouard Déziel, 88 ans et Madame Déziel, 82 ans; pour la doyenne du Conseil, Mme Berthe Croisetière, aux ex-conseillères, Mme Marie-Ange Trudel, Rose Paquin, Mélanie Désaulniers qui se sont retirées après neuf ans et qui en faisaient partie depuis le début. Des félicitations à Mme Léopold Bastien qui est conseillère depuis la fondation du Club et qui oeuvre encore au sein du Conseil. Des remerciements à Mme Jean-Charles Lemyre pour son bénévolat durant ces dix ans.

En mars 1980, M. Jean-Charles Paquin se prépare à rénover le couvent pour le convertir en un habitat pour personnes âgées. Il doit malheureusement avertir le Club de l'Âge d'Or de quitter la salle de notre beau couvent qu'il habitait depuis 10 ans. Quelle triste nouvelle pour le Club qui ne sait où loger! M. Ferdinand Lafrenière loue son magasin pour dépanner. En septembre 1980, le Club déménage à nouveau dans le restaurant Margot, local un peu plus pourvu de commodités et y demeure présentement.

Les rencontres ont lieu à chaque mercredi pour les amateurs de cartes et à chaque mardi, jour spécialement consacré à l'artisanat. Des cours de coupe, de couture, de bricolage, de tricot, de confection de courtes-pointes occupent nos talentueuses dames.

Le Club a bénéficié de deux autres projets de «Nouveaux Horizons», et a pu organiser d'autres activités telles des cours de danse et effectuer l'achat de métier à tisser.



Conseil actuel de l'Âge d'Or

1^{ère} rangée: Mme Ursule Lemyre, Mme Gertrude Paquin, Jacques Casaubon, Mme Berthe Croisetière. *2^e rangée:* Mme Aldéa Cournoyer, Mme Marguerite Déziel, Mme Bérangère Rinfret. *3^e rangée:* Mme Anne-Marie Trudel.

Le Club compte cent soixante-dix membres. Le Conseil actuel se compose de: Gertrude Paquin, présidente, Berthe Croisetière, vice-présidente, Marguerite Déziel, secrétaire, Ursule Lemyre, trésorière, Mesdames Aldéa Cournoyer, Anne-Marie Trudel et Bérangère Rinfret, conseillères et M. le curé Jacques Casaubon, aviseur moral.

L'Équipe liturgique paroissiale

Pour permettre une plus grande participation à la liturgie, M. le Curé Charles-Édouard Garceau, avait fait appel à Mme Jeanne d'Arc Livernoche, afin qu'elle demande des paroissiens pour le service de l'autel: lecteurs, servants, préposés à la quête. Devant l'ampleur du travail, Mme Livernoche s'est adjointe des collaboratrices représentant les différents secteurs de la paroisse.

Mme Jeanne d'Arc Livernoche, responsable de l'équipe célébrait cette année son 10^e anniversaire comme présidente.

Grâce au dévouement extraordinaire de ces dames, notre liturgie paroissiale est bien vivante. Signalons simplement quelques activités plus spéciales qui sont réalisées au cours de l'année: le pèlerinage au cimetière, la fête du mariage chrétien, le repas du Jeudi Saint, le reposoir de la Fête-Dieu. La photo ci-dessous regroupe les membres de notre équipe liturgique à l'oeuvre présentement.



L'Équipe liturgique paroissiale

1^{ère} rangée: Mme Jeanne d'Arc Livernoche, Mme Jacqueline Vertefeuille, Mme Anita Croisetière, Mme Thérèse Bellemare.

2^e rangée: Mme Huguette Gagnon, Mme Brigitte Lebrun, Mme Alice Croisetière, Mme Jeanne d'Arc De Serres, Mme Lucienne Vertefeuille, M. Jacques Casaubon, curé, Mme Thérèse Lavaute, Mme Yvette Branchaud, Mme Colombe Gaboury, Mme Jeannine Béland, Mme Colette Vermette.



Mme Anne-Marie Rousselle, présidente.

Le mouvement de L'Armée de Marie

Le 3 septembre 1975, M. le curé Jean Neault ainsi que quelques paroissiens assistent à une journée de prières mariales en la basilique Ste-Anne-de-Beaupré. Ils furent impressionnés et touchés par les cérémonies qui se sont déroulées en hommage à la Sainte Vierge.

M. le curé Jean Neault, très fervent dévot à la Sainte Vierge, veut que le chapelet se récite à tous les jours à l'église, il invite donc Mme Anne-Marie Rousselle à assumer cette fonction.

Dimanche, le 12 octobre 1975, à une hre et trente, une réunion est convoquée dans le but de former l'association: L'armée de Marie. Une centaine de personnes répondent à l'invitation. M. le curé Jean Neault ainsi que M. Jean-Claude Marcotte, animateur diocésain, président l'assemblée et expliquent les points importants de ce mouvement spirituel qui est d'intensifier et de stimuler la dévotion envers la Sainte Vierge et inciter les gens à la récitation quotidienne du chapelet.

Alors un Conseil se forme: Mme Anne-Marie Rousselle est choisie comme présidente, Mme Lucienne Vertefeuille, secrétaire,

Mmes Aline Guinard, Germaine Rinfret, Lucie Bourque. Berthe Croisetière, Lucie Lebeau, comme conseillères.

En mai 1976, à l'occasion du mois de Marie, le chapelet se récite à l'église dans l'après-midi, et des célébrations eucharistiques s'organisent dans les différents endroits de la paroisse; elles ont lieu chez Messieurs Jérôme Lambert, Charles-Édouard Déziel, Sylva Croisetière, Philomon Ross, Ozanie Caron, Armand Vertefeuille. Les résidents de chaque rang répondent à l'invitation avec générosité. Ce fut une réussite.

En octobre 1976, mois du rosaire, un voyage est organisé pour les paroissiens de Maskinongé à la chapelle de la Réparation, Pointe-aux-Trembles, où avait lieu un grand rassemblement marial. Marie-Paule Giguère de Québec, l'instigatrice ou fondatrice du mouvement Armée de Marie, assiste avec d'autres membres de son Conseil aux cérémonies organisées en l'honneur de la Ste Vierge. Douze prêtres concélébrent la messe. M. le curé Jean Neault est du nombre.

Le 5 mai 1977, à l'occasion d'une heure mariale, on bénit et dévoile le drapeau de l'Armée de Marie en présence de plus de deux cent cinquante personnes.

Le 7 octobre 1980, fête de Notre-Dame-du-Rosaire, M. le curé Jacques Casaubon souligne le cinquième anniversaire de la récitation quotidienne du chapelet qui a toujours été assurée grâce à la collaboration de Mme Anne-Marie Rousselle. Elle est remerciée d'avoir assumé cette responsabilité durant ces cinq ans. M. le curé Jean Neault, curé de Ste-Croix de Shawinigan, fondateur du mouvement à Maskinongé, est présent et concélébre la messe avec M. le curé Jacques Casaubon.

Les Ministres de Communion

Suite au Concile Vatican II, l'Église autorise certains laïcs à aider le prêtre pour la distribution de la communion. Un groupe d'une vingtaine de paroissiens et deux religieuses Oblates de Béthanie, Sr Suzanne Gélinas et Rose-Hélène Bouchard, employées au presbytère, sont désignés pour accomplir cette fonction liturgique. Ils s'acquittent de leur tâche avec beaucoup de dévouement et de dignité. La photo nous fait voir une douzaine de ministres de communion qui entourent le curé à l'occasion du repas du Jeudi Saint.



Quelques ministres de Communion

M. Armand Gariépy, M. Marcel Bastien, M. Jean-Noël DeSerres, M. Jean Caron, M. Arthur Gaboury, M. Ghislain Ross, M. Jacques Casaubon, curé, M. Gilles Casaubon, M. Ovila Gagnon, M. André Lebeau, M. Ferdinand Lafrenière, M. Robert Lebeau, M. Urbain Lacharité.

Comité des activités culturelles de Maskinongé

C'est le 8 mars 1976 que ce Comité a pris naissance dans le but d'organiser des concerts dans l'église paroissiale.

Il est bien précisé par les membres fondateurs que les fonds recueillis devront servir aux besoins de la Fabrique St-Joseph de Maskinongé pour des rénovations de l'église ou autres besoins semblables. La première équipe responsable était:

- Présidente: Mme Thérèse Pelletier
- Vice-présidente: Mme Renée Bruneau
- Secrétaire: M. l'abbé Jean Neault
- Trésorière: Mme Marcelle LeBlanc
- Publiciste: M. Jacques Lafrenière
- Responsable des billets: Mme Pierrette Dupuis
- Accueil et ordre: M. René-Paul Paquin

Le Comité actuel est le même à l'exception du secrétaire l'abbé Jean Neault devenu curé à Ste-Croix de Shawinigan en 1978, et remplacé par l'abbé Jacques Casaubon qui occupe maintenant cette fonction.

Grâce à ce Comité, nous avons pu réaliser des soirées formidables à la Fête de St Joseph et le 8 décembre en préparation à la Fête de Noël.

Le Club Maski-Jeunes

Ce Club de Jeunes a été fondé le 15 décembre 1975 par l'abbé Jean Neault.

Le Conseil était composé d'Odette Constantin, présidente, France Croisetière (Trésorière), Alain Béland (Vice-Président), Danielle Livernoche (Directrice) et Diane Guinard (Secrétaire).

Plusieurs activités comme des soirées de danse, des excursions de ski, des bercetons ont été organisés par ces jeunes et quelques autres qui ont pris la relève.

Actuellement Mario Grenier et le curé Jacques Casaubon assurent le soutien de certains projets comme les excursions de ski l'hiver.

Ce Club de Jeunes pourrait éventuellement faire beaucoup pour notre milieu.

Les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle

Ces deux mouvements comptent un grand nombre de membres dans notre localité, mais l'un et l'autre sont rattachés à Louiseville sauf quelques Chevaliers qui appartiennent au Conseil de St-Justin.

Les Chevaliers de Colomb de Maskinongé ont l'honneur de compter parmi leurs membres le Député de District, ancien Grand Chevalier du Conseil 2783 de Louiseville M. Urbain Lacharité. De plus, c'est le Curé, M. l'abbé Jacques Casaubon qui est aumônier du Conseil.

Le responsable de paroisse auprès du Conseil 2783 est nul autre que M. Ovila Gagnon, notre aimable facteur rural.

La responsable pour les Filles d'Isabelle de Maskinongé auprès du Conseil de Louiseville est une dame dynamique qui occupe aussi le poste de Marguillier de la Fabrique, Mme Madeleine Vertefeuille.

La régente actuelle des Filles d'Isabelle du Conseil de Louiseville Mme Madeleine Bélanger a succédé l'an dernier à Mme Jeannette B. Latourelle. M. l'abbé Jean Matteau, curé de Louiseville, est leur aumônier.

Le poste de grand Chevalier du Conseil de Louiseville est présentement occupé par M. Serge Beaudoin. Le grand Chevalier du Conseil de St-Justin est un paroissien de Maskinongé M. Michel L'Heureux.

Les membres de ces deux fraternités sont bien actifs dans notre paroisse. Nous sommes fiers d'avoir parmi nous ces deux mouvements qui ont pour mission de soutenir l'Église et de travailler à faire régner partout l'Unité, la Charité et la Fraternité.

Nos hommages aux dignes Filles d'Isabelle et à nos distingués Chevaliers de Colomb du troisième degré, ainsi qu'à nos Sires Chevaliers du 4^e degré représentés par M. Jean-René Lemyre.

Le Conseil de Pastorale Paroissiale

Ce Conseil fondé en 1982 répond aux besoins de notre belle localité qui au niveau de sa Communauté chrétienne veut donner à sa pastorale paroissiale un souffle nouveau où prêtre, religieux et laïcs s'engagent en co-responsabilité.

La tâche de ce nouveau Conseil sera d'aider le pasteur et tous les organismes à promouvoir des activités pastorales qui répondent aux besoins du milieu.

Les membres de ce Conseil sont:

- M. l'abbé Jacques Casaubon ptre curé
- M. Robert Lebeau
- M. Édouard et Mme Liliane Rinfret
- M. Roger et Mme Nicole Livernoche
- Mme Marie-Marthe Bellemare
- Soeur Suzanne Gélinas
- M. et Mme Ovila Gagnon

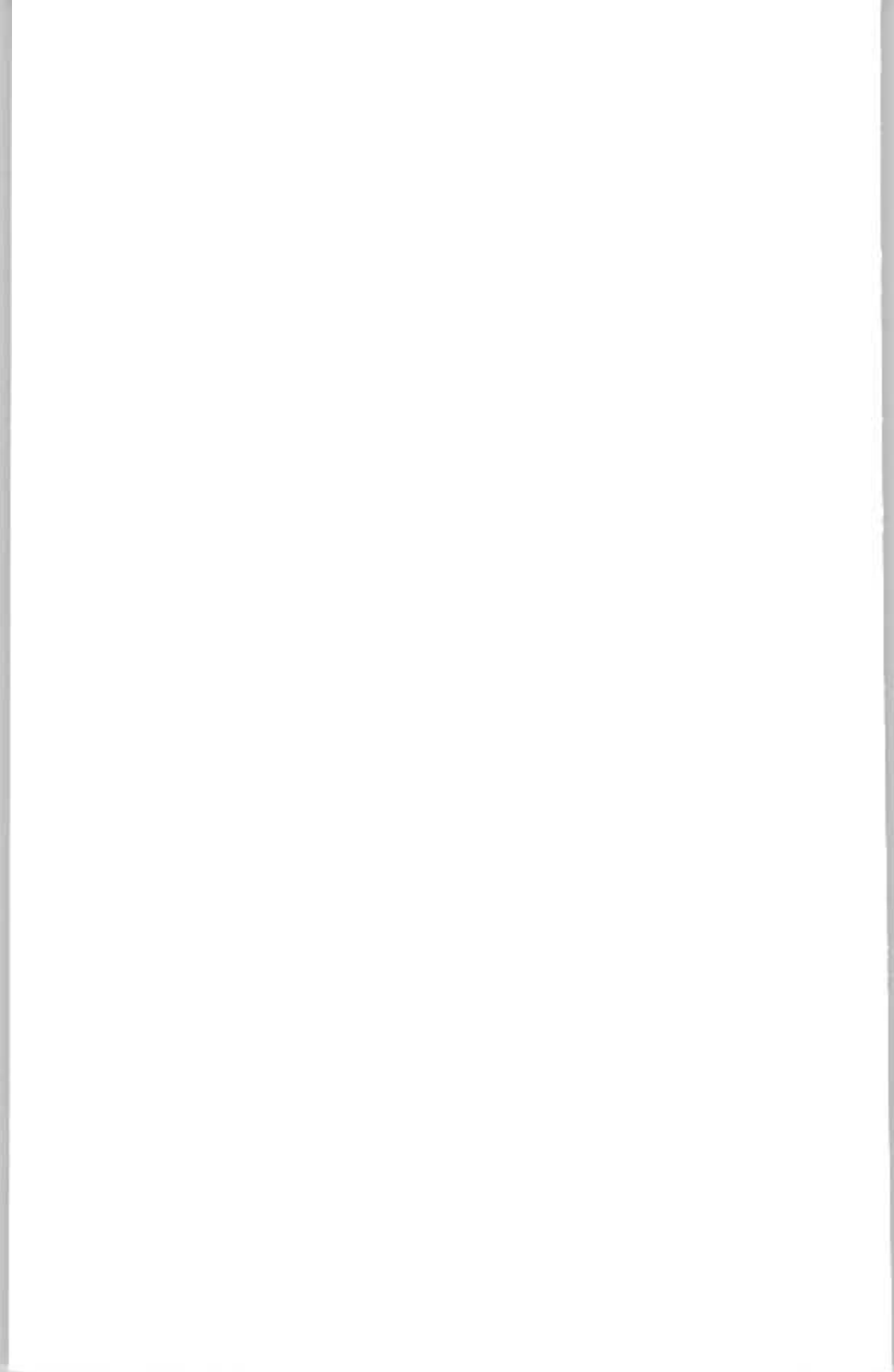
La Société d'Histoire de l'Ornière

Cette Société d'Histoire regroupe surtout des gens de St-Justin et de Maskinongé qui ont le goût d'en savoir davantage sur l'histoire de la région de Maskinongé et de faire quelque chose dans ce domaine. Fondée en février 1974, elle a déjà à son crédit de nombreuses réalisations, signalons par exemple: l'exposition tenue en 1981, qui avait pour thème: «Seigneurs et Seigneuries de la région de Maskinongé». À cette occasion, M. Clément Plante, fondateur de la Société, publiait une brochure d'une cinquantaine de pages sur le sujet. En 1981-82, la Société a collaboré à l'organisation de diverses expositions de peintures, de photos historiques, d'oeuvres d'artistes locaux, etc.

Le bureau de direction pour l'année 1982-83 est formé de M. Serge Martin, président, M. Normand Brissette, vice-président, Mme Ginette Brisson, secrétaire-trésorière et de M. Clément Plante, directeur et responsable de la recherche historique.

CHAPITRE 8

QUELQUES ÉPHÉMÉRIDES



**Les éboulis à Maskinongé
de 1917 à 1976**

Nov. 1917:	Éboulis Rivière Nord-Est vis-à-vis la route Lefrançois.
Juin 1922:	" sur la rue de la Gare, chez Félix Cloutier, Mlle Drouin et l'ancienne église Baptiste.
Déc. 1923:	" chez M. Joseph Lemyre.
Août 1929:	" chez M. Desjarlais.
Mai 1931:	" chez M. Hervey Dupuis.
Mai 1931:	" chez M. Napoléon Mayer.
23 août 1932:	" chez M. Ernest Vanasse et M. Joseph Dupuis.
13 nov. 1935:	" chez M. Azarias Gagnon et Pierre Bellemare.
Mai 1936:	" chez M. Augustin Lambert.
Mai 1936:	" chez M. Omer Baril et Léon Morin.
Mai 1937:	" chez M. Joseph Gladu.
Mai 1937:	" chez M. Joseph Cournoyer.
Mai 1938:	" chez M. Alphonse Masson.
Mai 1938:	" chez M. Adrien Ross.
Mai 1942:	" chez M. Régis Ross.
Juin 1943:	" chez M. Téléphore Adam.
Août 1943:	" chez M. Alfred Ross et Arcadius Michaud.
Oct. 1944:	" chemin Riv. Sud-Ouest face à Azarius Gagnon, Joseph Cournoyer.
Avril 1946:	" chez M. W. Bernèche.
Mai 1948:	" chez M. Louis P. Brown, Île-aux-Grues.
Septembre 1948:	" chez M. Adolphe Bastien.
Juillet 1951:	" chez M. Gérard Rinfret et Régis Ross, Téléphore Adam.
Mai 1954:	" chez M. Adrien Ross.
Mai 1955:	" chez M. Ernest Ross.
Mai 1957:	" chez Messieurs, Adrien Ross, Adolphe Déziel, Hosanna Dupuis, Albert et Philomon Ross.

- Mai 1958: " Éboulis route Lefrançois.
 Mai 1958: " chez M. William O'Brien, Île-aux-Grues.
 1 juin 1970: " face à la résidence de René Dupuis
 (Rivière Est).
 Mai 1972: Éboulis sur la route de la Rivière Sud-Ouest,
 Georges Lemyre, Jean-René Gagnon.
 27 oct. 1973: Éboulis en face de Maurice Paquin.
 3 sept. 1974: " chez M. Jean-René Gagnon
 (même place qu'en 1973).
 Mai 1976: Crue des eaux, zone sinistrée.



Éboulis Rue de la Gare en 1922.

Un éboulis en 1922

«Un éboulis considérable s'est produit, entre huit et neuf heures, le 19 juin 1922, sur la rue de la Gare. Une partie de la rue, à quatre cent pieds de la route nationale, s'est effondrée à la suite des grosses pluies que nous avons eues ces derniers jours, sur une longueur d'un arpent et demi et une profondeur de 50 pieds, sur le lot 638, entre la rivière Nord-Est Maskinongé et les propriétés Gaspard Lafrenière, Cordélia Derouin, Félix Cloutier, Adolphe

Lacombe, dans la rue des Chars ou de la Gare. Plusieurs maisons entr'autres, celles de M. Félix Cloutier et de Mlle Derouin, ainsi que l'ancienne église baptiste menacent de s'effondrer dans la rivière.

Le même jour, dans le cours de la soirée, une autre partie du chemin s'est effondrée, rendant le passage impossible pour les voitures. M. B. Rocher, un ingénieur du département de la voirie, est venu visiter les lieux et conformément à ses ordres, M. le maire a fait fermer la rue des Chars et s'est entendu avec M. Denis Plante pour l'ouverture d'un chemin temporaire sur sa propriété, chemin devant passer également sur la propriété de Dame Gustave Saucier, actuellement louée à Prime Lajoie.

Le 12 juillet, un deuxième éboulis se produit au même endroit. Alors l'ingénieur ordonne d'autres travaux à ceux déjà en marche; il suggère la plantation de pilotis: deux rangées de poteaux de 25 pieds de long près de la rive et 5 rangées de poteaux de 30 pieds de long à l'intérieur pour servir plus spécialement d'appui au chemin et au remblai à y faire. Ces poteaux devront être en pruche, en sapin ou en tremble; le tout devra être couvert de fascines entremêlées de terre. Comme modification: la 1^{ère} rangée en bas devra être renforcie, en ajoutant un poteau ou deux dans l'espace actuel entre les poteaux, de manière à la rendre plus étanche et devra être reliée par des madriers de 3 pouces d'épaisseur de chaque côté et planter 50 saules ou plus pour renforcer les travaux exécutés.

On engagea la main-d'oeuvre nécessaire au prix de 0.20 de l'heure, pour un homme avec un cheval, 0.30 et 0.35, avec deux chevaux. Les travaux étaient sous la direction de M. le maire Arthur Baril, fils de Dieudonné. On a évalué les dommages au-delà de \$15,000.00.»¹

Le Conseil, à ce moment, se composait de M. le maire Arthur Baril, fils de Dieudonné et des conseillers, Joseph Desaulniers, Onésime Ross, Omer Déziel, Joseph Rinfret et Charles-Édouard Vanasse et comme secrétaire, le notaire J.A.A. Lemyre.

Éboulis **8 septembre 1948**

«La semaine dernière, le malheur a frappé un de nos concitoyens, dans la personne de Monsieur Adolphe Bastien, lisait-on

1. La Presse, juin 1922.



Éboulis chez Adolphe Bastien en 1948.

(Gracuseté Germaine Guinard)

dans le journal local l'Écho de Louiseville. En effet, mercredi soir, vers 7 heures, un désastreux éboulis emporta vers la rivière, une bonne partie de son terrain, ainsi que son hangar rempli de bois de chauffage. Durant la nuit, la cuisine d'été fut également emportée. On a pu heureusement sauver la maison, en la transportant à l'extrémité du terrain. Dimanche après-midi, avec la permission de monsieur le curé, des hommes libres se sont donnés la main pour aider monsieur Bastien à monter son bois et à défaire les bâtisses». ¹

Incendie à Maskinongé en 1912

«Un désastreux incendie sévit à Maskinongé: cinq maisons, une boulangerie, un magasin etc. réduits en cendres hier après-midi. Les pertes sont évaluées à \$20,000.00 environ.

Hier vers 3 hres p.m., un incendie dont l'origine n'est pas encore connue, s'est déclaré dans la maison de M. Cléophas Bastien, de ce village, et en dépit des efforts de nos pompiers volontaires qui d'ailleurs n'avaient aucune pompe à leur disposition,

1. L'Écho de Louiseville 1948.

s'est propagé aux quatre maisons. Vers 7 hres, des pompiers de Trois-Rivières, commandés par le chef Émile Berthiaume, arrivaient à notre secours avec une grosse pompe à vapeur, deux dévidoirs, et des chevaux, par le train spécial. Il a fallu lutter avec une grande énergie contre les flammes pour éviter une conflagration désastreuse car les maisons qui ont été détruites étaient toutes en bois.

On a sauvé une certaine quantité de meubles. Mais cinq maisons, ainsi que leurs dépendances, ont été complètement détruites.

Les sinistrés sont:

- M. Cléophas Bastien; les pertes s'élèvent à \$2,000.00
 - M. Alphonse Lamy qui, en outre de sa maison, perd un magasin et dont les pertes sont de \$5,000.00
 - M. Félix Gonneville; pertes de \$5,000.00
 - M. Victor Héroux, boulanger, dont la boulangerie a été brûlée ainsi que la maison; pertes de \$6,000.00
 - M. Éphrem Saucier; pertes de \$1,000.00
 - M. Adolphe Lupien; la maison fut sauvée mais il a perdu ses hangars etc.; pertes de \$1,000.00
- Les pertes totales sont donc évaluées à \$20,000.00 environ.

À 11 heures du soir, le feu couvait sous la cendre et les pompiers de Trois-Rivières n'ont pas quitté le lieu du sinistre avant minuit.»¹

Incendie à Maskinongé 1928

«Le magasin de M. P.-E. Casaubon, le restaurant de M. J.-E. Lafrenière ainsi que les dépendances de l'Hôtel Lemire sont détruits.

Le vent fait redouter une conflagration et les pompiers des Trois-Rivières sont appelés d'urgence.

LE TOCSIN DANS LA NUIT

Le village de Maskinongé a été menacé d'une conflagration, dans la nuit du jeudi, le 9 février, alors qu'un incendie a détruit plusieurs bâtisses, dont un magasin général contenant des huiles et autres matières inflammables. Environ \$35,000.00 de dommages

1. Journal La Patrie, 1912.



Magasin de M. P.E. Casaubon, avant son incendie en 1928.

ont été causés. Il ne reste plus que des décombres fumants du magasin de M. P.-E. Casaubon et du restaurant de M. J.-E. Lafrenière. La tempête faisait rage, et le vent poussait des essaims d'étincelles crépitantes qui allaient envelopper entièrement les maisons du côté opposé de la rivière. La neige abondante qui recouvrait les toits a seule empêché un désastre épouvantable, car le système de protection contre le feu était pratiquement nul.

Les pompiers des Trois-Rivières furent appelés au secours vers 11 heures, alors que la nouvelle parvint que le village de Maskinongé était en feu.

Le feu se déclara vers 10.30 hres à l'arrière du magasin de M. P.-E. Casaubon, dans un entrepôt où se trouvaient entassées des marchandises de toutes sortes. Le magasin est situé à côté du pont qui coupe la route nationale, dans le village. M. Casaubon était à écouter la radio, quand les voisins vinrent l'avertir que son magasin était en feu. L'alarme fut donnée, et les gens accoururent de partout. Mais déjà les flammes sortaient, menaçantes, de tous les châssis, et se divisaient en gros paquets que le vent poussait très loin. Mais le vent portait du côté de la rivière et cela diminuait quelque peu le danger.

On sortit les boyaux d'arrosage, à force d'hommes, à travers les bancs de neige, puis on les installa pour fonctionner. Mais après quelque temps, le courant électrique manqua, et il fallut activer la station de pompage par un moteur à gazoline. Pour comble de malheur, le mécanicien qui s'occupe habituellement de ce travail était malade au lit.

La bâtisse de M. Casaubon était très grande, ainsi que nous l'avons dit. Elle devint un brasier ardent duquel il était impossible de s'approcher. Bientôt le feu se communiqua à la maison de M. Adélarde Lemire, occupée, au premier étage, par le restaurant de M. Joseph Lafrenière, et au second, par le logement privé de M. Alfred Trempe.

À ce moment, le carillon de l'église paroissiale sonna à toute volée, et son appel lugubre dans la nuit, amena sur les lieux toute la population éloignée. Dans les dépendances de M. Casaubon, il y avait du foin en quantité, et cela formait un aliment persistant à l'élément destructeur.

Les gens des alentours se mirent à sortir leurs effets, et ce fut un spectacle de désarroi incomparable. Partout l'on apercevait, sur la blancheur de la neige, les objets les plus divers. La tempête recouvrit bientôt ces effets. Il y en avait jusque sur la glace de la



M. Roland Lemyre et M. Chrétien dans les ruines du magasin Casaubon.

rivière. Parfois, un coup de vent arrivait en sens inverse, et l'ancienne maison de pension de Mme Lemire se mit à chauffer. Elle n'était située qu'à quelques pieds du magasin Casaubon. On se mit alors à craindre une conflagration, car si le vent avait cessé de pousser les flammes du côté de la rivière, il était évident qu'une bonne partie du village aurait passé au feu.

À l'extrémité nord-ouest du foyer principal de l'incendie se trouvaient un moulin à scie et un moulin à farine.

M. Honoré Bernier, marchand-général, résidait juste en face de chez M. Casaubon. La chaleur était tellement forte que les vitrines éclatèrent. La marchandise que l'on avait sortie prit feu.

Les pompiers de Trois-Rivières ne tardèrent pas à arriver. Le chef Vachon mit le capitaine Cossette en tête d'un détachement. Le Pacifique, avec une rapidité surprenante, équipa un train spécial et la pompe à vapeur et une voiture à boyaux furent chargées. Le convoi ne prit que 36 minutes pour se rendre à destination.

En arrivant, le capitaine Cossette se rendit examiner les lieux, et il constata qu'il était impossible de passer la pompe à vapeur à travers les bancs de neige de 5 à 6 pieds d'hauteur que le vent avait accumulés. Il n'y avait pas non plus d'endroit propice pour l'installer. Il aurait fallu procéder à un travail préliminaire trop long.

À ce moment les bâtisses étaient écrasées et il s'agissait d'empêcher le foyer de se communiquer au moulin et à la pension Lemire. Il y avait, à un endroit, du charbon et du papier-goudron ainsi que des barils d'huile. On entendait parfois une explosion se produire, et le feu se ranimait. Les pompiers trifluviens se lancèrent bravement au milieu du foyer, et travaillèrent ferme pour circonscrire le feu. Comme les citoyens avaient fait avant leur arrivée, ils durent pelleter de la neige qu'ils jetaient partout sur les bords pendant que quelques-uns se servaient du petit boyau d'arrosage.

Ce fut un travail pénible qui dura jusqu'à 5.30 hres du matin. Durant toute la nuit, le ciel demeura embrasé et les étincelles continuèrent d'envelopper les maisons avoisinantes. Mais partout, sur les toits, il y avait des hommes pour prévenir cette menace.

Le capitaine Cossette fut vivement félicité pour la façon dont il avait conduit ses hommes, et pour le dévouement dont ceux-ci ont fait preuve.

Le lendemain les gens commencèrent à rassembler leurs meubles que la neige avait recouvert. M. Lafrenière, restaurateur,

put sauver une partie de son stock, mais pratiquement tout ce que contenait la vaste bâtisse et les dépendances de M. Casaubon furent détruits. Une automobile Sedan et un camion furent brûlés. On put sortir cependant deux chevaux de l'étable. Les dépendances de la maison de pension Lemire furent aussi détruites. Il n'y avait guère d'assurances pour couvrir ces pertes, car M. Casaubon, n'avait, dit-on, que \$16,500.00 d'assurances.

Les pompiers suivants étaient présents, sous la direction du capitaine Cossette: Sergent Ross, du poste No 2, MM. Babin, Jos. Bellemare, Claude Martin, Alex. Francoeur, Maurice Beauchesne, Alex. Vallières, Louis Dusseault, Ant. Gauvain, Théo. Fournier.»¹

Incendie à Maskinongé le 1^{er} mai 1929

«Un violent incendie qui se serait changé en conflagration et aurait détruit une bonne partie du village de Maskinongé sans l'arrivée des pompiers de Louiseville, a rasé de fond en comble, en plein centre du village, au cours de la nuit du premier mai, le magasin de M. W. B. Lafrenière, occupé depuis quelques années par Monsieur Honoré Bernier, la manufacture de jouets de MM. Legris et Boulay, deux bâtiments appartenant à Monsieur Lesard. Le magasin de M. P. E. Casaubon a été légèrement endommagé et les autres bâtisses ont été détruites l'an dernier par le feu.

Les dommages sont de \$15,000.00 à \$20,000.00.

Monsieur Paul Baril, de St-Justin devait prendre possession de ce magasin, le lendemain matin.»²

Débâcle en mars 1936

«Trois moulins différents et une maison ont été éventrés par des glaces flottantes quand la rivière s'est mise à monter. Le pont Galipeault, sur la route nationale, a subi un assaut qui semblait devoir l'emporter.

Un moulin à farine, une scierie, un moulin à carder la laine et une grande maison servant à embouteiller de l'eau gazeuse ont été éventrés par des blocs de glace, dans le village de Maskinongé,

1. Journal l'Écho, février 1928.

2. Journal l'Écho, mai 1929.



Débâcle du 21 mars 1936 à Maskinongé.

(Gracieuseté: Mme Lucien Bellefeuille)

quand la débâcle se produisit sur la rivière Maskinongé. Les fondations d'une autre maison ont été ravagées, et l'édifice menaçait de s'écrouler.

Durant plusieurs heures, le pont du Canadien Pacifique, le pont Galipeault, sur la route nationale, et un autre pont, ont été sérieusement menacés. Mais on est parvenu, en utilisant une grande quantité de dynamite, à briser les embâcles.

D'après M. Joseph Desjarlais, maire du village de Maskinongé à cette époque, les dommages s'élevèrent à environ \$20,000.00 ou \$25,000.00.

C'était dans la nuit de samedi à dimanche, que le danger commença. On constata que l'eau montait rapidement. Une quarantaine d'hommes furent alors employés pour construire un barrage temporaire, afin d'empêcher l'inondation de gagner la rue voisinant la rivière, dans le coeur du village, du côté bas de la berge.

Un peu après minuit, ils entendirent un bruit formidable et virent des bataillons de blocs de glace qui dévalaient à une vitesse vertigineuse. Le groupe eut à peine le temps de s'enfuir; M. E. Bastien faillit même y rester.

Pendant quelque temps, la glace passa sous le pont Galipeault mais se bloqua tout à coup, secouant la structure d'acier du pont avec une force telle, que les maisons des alentours en furent



Débâcle de 1936.

ébranlées. Les glaçons s'empilèrent, alors, jusqu'à la hauteur des garde-fous.

La rivière se fraya alors un chenal nouveau et s'engouffra dans la rue voisine, où les eaux se mirent à passer, fauchant tout sur leur passage. Des arbres furent coupés, des pièces de bois charroyées sur les maisons.

Le maire Desjarlais communiqua alors avec les ingénieurs du département de la Voirie, pour les aviser de la situation.



Débâcle de 1936.

Tout au coin du pont, se trouvait une maison à deux logements. Le rez-de-chaussée était occupé par le restaurant et l'épicerie de M. J.-L. Lafrenière, et le second étage, par la boutique de coiffeur de M. Lucien Lemire. On se hâta de tout sortir, car, à tout moment, la maison était secouée par des blocs de glace qui la heurtaient. Les fondations furent percées complètement, à deux endroits, et sur une surface suffisamment grande pour permettre à des chaloupes d'y pénétrer.



Débâcle de 1936.

Toutefois, c'était le moulin à farine de M. F.-X.-A. Bélanger qui avait subi, le premier, l'attaque des glaces. Tout un pan fut emporté, et l'eau inonda vite toute la bâtisse, dont la plus grande partie a disparu dans le torrent furieux.

Il y avait, à l'intérieur, environ 1,500 poches de farine; tout fut ravagé, ainsi que la machinerie dont des pièces furent transportées sur les terres. Ce moulin était le plus important de la région, on y faisait une spécialité de préparer la farine pour fabriquer le pain de blé entier. Les pertes, à ce seul endroit, étaient d'au moins \$5,000.00.

Tout à côté, se trouvait la scierie de M. Adélarde Lemire. La bâtisse fut éventrée, les machineries tordues, arrachées. Du bois de construction s'étagait en piles immenses; le torrent en balaya la plus grande partie. Là encore, les dommages étaient de \$5,000.00.



Débâcle de 1936.

M. Adélarde Lemire était certainement le plus affecté, car il était aussi propriétaire de la maison qu'occupaient MM. Lafrenière et Lucien Lemyre. Il possédait, également, un moulin à carder la laine, situé de l'autre côté de la rivière. Ce dernier fut éventré comme les précédents, et seuls deux pans restèrent debout; toute la machinerie fut emportée.

À côté de ce dernier moulin, se trouvait une bâtisse pour l'embouteillage de l'eau minérale, propriété de M. Édouard Mé-



Débâcle de 1936.

nard, de St-Jean d'Iberville; les glaces l'ont à moitié démolie et emporté tout ce qu'il y avait à l'intérieur.

Le Canadien Pacifique envoya sur les lieux une équipe d'hommes, sous la direction de M. Émile Lecavalier, du Département de la Voirie. On dynamita l'embâcle qui menaçait le pont du chemin de fer, puis, à la demande du maire Joseph Desjarlais, on fit la même chose au pont Galipeault. Mais il fallait procéder prudemment, pour ne pas faire sauter le pont lui-même.

Des blocs de glace et des pièces de bois furent projetés à des distances considérables, par-dessus les maisons avoisinantes, et jonchaient les rues.

Une dizaine de résidences, dont l'hôtel Lemire, furent envahies par l'eau qui montait de plusieurs pieds dans les caves.

Sur la fin de l'après-midi, l'embâcle principale se rompit et l'eau s'est mise à couler librement. Auparavant, les glaces avaient enfoncé toute une section de la garde du pont.

La circulation fut interrompue une partie de la journée, mais fut rétablie par la suite.»¹

Le déraillement du «Viger» à Maskinongé

30 sept. 1941

C'est le plus terrible accident survenu dans notre district depuis de nombreuses années. Il n'est inférieur qu'à l'effroyable tuerie du passage à niveau de Louiseville, au mois d'août 1936, lorsqu'un train de fret happait au passage un camion chargé d'une trentaine de personnes et en plongeait d'un seul coup plus d'une vingtaine dans l'éternité.

DÉTAILS DE L'ACCIDENT

«D'après les autorités du C.P.R., le rapide filait à une vitesse de 75 milles à l'heure au moment de l'accident. Le Viger se composait de huit wagons. C'est le quatrième, un wagon du Canadien National, qui fut le premier à quitter la voie ferrée. Il resta quand même attaché au corps principal du train, mais se détacha du wagon-restaurant. Ce dernier, entraîné par sa vitesse, abandonna la voie et parcourut une longueur d'une dizaine d'arpents avant

1. Le Nouvelliste, mars 1936.



Déraillement du «Viger» a Maskinongé en septembre 1941.

(Gracieuseté: Mme Maurice Lemyre)

d'aller se renverser dans la rivière Maskinongé, juste à l'entrée du pont. Les trois autres wagons, des wagons-salons, abandonnèrent aussi la voie ferrée et versèrent sur le côté. Au dire des voyageurs que nous avons interrogés, ce fut une scène indescriptible. Sous la violence du choc, tous les voyageurs furent bousculés.

Le déraillement produisit un bruit sinistre et ébranla les environs au point qu'on crut qu'il s'agissait d'un tremblement de terre, d'après la version que nous donnaient les occupants de la maison de Wilfrid Lincourt, à quelques centaines de pieds seulement de l'endroit de la rivière où s'écrasa le wagon-buffet.

Ils avertirent immédiatement M. Jérôme Landry, qui conduisit son auto sur le bord de la rivière et illumina de ses phares le théâtre de la tragédie. Laissant son auto avec ses phares allumés, M. Landry se rendit en toute hâte téléphoner aux hôpitaux, ainsi qu'aux autorités du Pacifique Canadien.»¹

LES SECOURS AUX BLESSÉS

«C'est le Dr Louis-Thomas Caron, de Maskinongé, qui fut le premier à arriver sur les lieux, pour s'occuper des blessés. Durant ce temps, l'abbé Albert Tessier et le capitaine Jean-Baptiste Carignan, aumônier militaire, qui voyageaient à bord du même convoi, s'occupaient d'encourager les blessés et particulièrement d'organiser des secours.

1. La Patrie, 1^{er} octobre 1941.

En moins de quelques minutes, toute la population du village était rendue sur les lieux et travaillait à libérer les blessés et les autres occupants des wagons renversés.

Les blessés furent conduits dans les maisons du voisinage, en attendant l'arrivée des ambulances qui devaient les conduire à Trois-Rivières. Nous avons vu des habitations transformées, pour quelques heures, en véritables salles d'hôpital. Ce fut particulièrement le cas pour la maison de M. Wilfrid Lincourt, où il y eut, à un certain moment, 14 blessés; chez MM. Gaspard Dupuis et Édouard Guinard, chez Mme Jos. Bastien et au garage Aimé Lemire.

Les appels au secours lancés dans toute les directions par les autorités du C.P.R. et les gens de Maskinongé firent accourir plusieurs médecins de Trois-Rivières et des paroisses voisines. Nous avons vu sur les lieux, prodiguant leurs soins aux victimes, les docteurs Bernèche, Landry, Chauveau, Latourelle, Plante, Milot, Neveu, Marchand, Tremble et Tessier. De Trois-Rivières étaient venus les docteurs J.-A. Denoncourt, Henri Beaulac, J.-A. Tétréault et Charlemagne Baribeau, Hudon, Jos. Normand, J.-B. Leblanc et autres.

Le Dr Charlemagne Baribeau se porta tout d'abord à la recherche de sa femme qui voyageait justement sur ce train. Il la trouva souffrant d'un violent choc nerveux. Mme Baribeau avait quitté le wagon-restaurant juste quelques minutes avant le plongeon funeste. Les abbés Albert Tessier et Jean-Baptiste Carignan avaient pris place dans le wagon précédent celui qui, le premier, quitta les rails.

TRAIN-HÔPITAL ORGANISÉ À MONTRÉAL

À Montréal, dès la réception de la nouvelle, les autorités du Pacifique Canadien organisèrent en toute vitesse un train-hôpital et demandèrent l'assistance à plusieurs médecins et infirmières. Elles devaient quelque temps plus tard le contremander en apprenant que les secours médicaux envoyés de Trois-Rivières étaient suffisants.

Parmi ceux qui contribuèrent au travail des équipes de secours, il faut mentionner les militaires des casernes du Côteau et les membres des diverses unités de l'armée, de la marine et de l'aviation, qui se trouvaient à bord du train. Le centre du Côteau dépêcha aussi son ambulance et une voiture avec quelques militaires.

Signalons aussi le travail fait par le maire de Trois-Rivières Arthur Rousseau qui mit cinq automobiles à la disposition des blessés. Une de ces voitures conduisit aussi plusieurs infirmières sur les lieux. La police de la route, les gardes-frontières et le directeur de la police Alide Bellemare se rendirent sur la scène de la tragédie pour organiser la circulation et prêter main-forte aux équipiers.

À Trois-Rivières, le Pacifique Canadien organisait en vitesse un train de secours qui devait ramener les voyageurs dans notre ville vers une heure du matin et continuer ensuite vers Québec.



Déraillement du « Viger ».

(Gracieuseté Mme Lucien Bellefeuille)

LE WAGON-BUFFET BRÛLÉ

Plusieurs heures après la catastrophe le wagon-buffet, couché sur son toit dans moins de trois pieds d'eau de la rivière Maskinongé, prit feu. Les charbons du poêle de cuisine allumèrent l'incendie qui atteignit bientôt une très grande violence. Les pompiers de Berthier, appelés sur les lieux, maîtrisèrent l'incendie en peu de temps.

Dans leur trajet hors des rails, les wagons ont complètement détruit le petit hangar qui servait à abriter les draisinnes des cantonniers. Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls dommages causés à la propriété du Pacifique Canadien, les rails ont été tordus sur une longueur assez considérable et le pont de la rivière fortement ébranlé.»¹

1. Le Nouvelliste, octobre 1941.



Le déraillement du «Viger».

(Gracieuseté: Mme Maurice Lemyre)

Le soir même, le cadavre du serre-frein J.-A. Couture fut transporté à la morgue de Louiseville. Le Dr Louis-Thomas Caron, coroner du district, a tenu l'enquête sur cette affaire.

Ce qui donna une note tout particulièrement lugubre et contribua à augmenter le désarroi des premiers instants, ce fut la pluie torrentielle qui avait débuté quelques minutes auparavant. Cela rendit aussi plus difficile le travail des équipes de secours.



Le déraillement du «Viger».

(Gracieuseté: Mme Maurice Lemyre)

LISTE DES VICTIMES

«Un mort:

M. J.-A. Couture, 6596 rue Delanaudière, contrôleur du train, tué sur le coup. Apparemment il s'apprêtait à ouvrir les portes au moment de l'accident et il aurait été coincé entre deux wagons.

Voici la liste officielle des blessés remise par les autorités du Pacifique Canadien:

À l'hôpital Saint-Joseph des Trois-Rivières:

L'hon. Maurice Dupré, de Québec, inconscient, fracture du crâne et du bassin, contusions au bras droit.

L'hon. juge A.-R. Hall, 426 rue Sherbrooke, Montréal, fracture du crâne état très grave.

L'hon. juge J.-L. Saint-Jacques, de la Cour d'appel, fracture de l'épaule.

L'hon. juge G. Pratte, 346 chemin S.-Louis, Québec, fracture des côtes.

M. Riépert, 2045 avenue Grey, N.-D.G., contusions à l'oeil droit, lèvre supérieure sérieusement coupée.

Mme Dion, de Québec, blessure au bras gauche et à la main droite.

Mlle Grace MacMaster, 629 ave. Clark, Montréal, blessures légères à la tête.

M. C. Gascon, steward du wagon-buffet, 9635 rue Foucher, Montréal, coupures au cuir chevelu, 30 points de suture.

Le lieutenant Charles White, d'Ottawa, en route pour Québec où il allait s'établir, fracture apparente du bras gauche, douleurs au dos; examiné aux Rayons X.

M. Georges Oakes, chef-steward, graves contusions au nez, graves brûlures et fracture du bras.

William Goyette, 4438 rue des Érables, Montréal, garçon de table, blessure à la jambe droite et blessures légères au corps.

Mlle Yvette Beaubien, de Québec, coupure à la tête et contusions au bras.

Mme Arthur Hicks, de Toronto, blessures à la tête et au corps; non grièvement blessée.

Mme Émile Fortier et Mlle Claire Fortier, 310 Grande Allée, Québec, choc nerveux et blessures légères.

M. W.-E. Donald, 3238 avenue Cedar, Westmount, fractures de côtes et blessures au front.

M. Thomas Foster, de Toronto, choc, blessures à la tête.

M. T. Hall, 82 avenue Chesterfield, Westmount, choc, coupure à l'oreille gauche.

- M. Guy Roberge, 305 Grande Allée, Québec, blessures à l'épaule droite et aux hanches.
- M. Jos.-Daniel Côté, du village Montmorency, contusions au poignet gauche.
- James Bridge, inconscient, côtes fracturées, poumons perforés, crâne fracturé et coupure à la tête.

À l'hôpital Normand et Cross:

- L'hon. juge Gregor Barclay, 1336 Redpath Crescent, Westmount, de la Cour d'appel, fracture du bras droit.
- M. W.-B. Scott, C.R., 611 Sydenham Ave, Westmount, fracture de l'épaule gauche.
- Edmond Gingras, 3096 rue Saint-André, Montréal, fracture de la jambe gauche et large coupure à la tête; cas sérieux.
- Harry Davis, de Montréal, chef cuisinier, cuisse gauche fracturée, contusions à la main droite et au dos; cas peut-être sérieux.
- Le troisième cuisinier Paul Fournier, 1044, 4^e avenue, Verdun, contusions au dos, à la tête, et au bras droit.
- Le soldat John Coey, Barryfield, Ont., contusions aux deux jambes, au bras et à l'oeil droit.
- Le soldat William Tapper, 216 Alton Ave, Toronto, contusions au dos et à la tête, coupure à un doigt.
- Le matelot Jack Rycroft, légèrement blessé au dos.
- Raoul de B. Corriveau, 21 Broadway, Ottawa, blessé au dos.
- Paul Fontaine, 56 Marlboro, d'Ottawa, contusions au bras droit et au dos.
- Mme France Dinan, 39 D'Auteuil, Québec, crâne fendu au-dessus de l'oeil droit.
- M. et Mme Gordon-T. Treggett, 742 S.-Cyrille, Québec, blessures légères.
- M. W.-J. Greenway, 382 Ashbury Road, Rockliffe, Ottawa, luxation de l'épaule droite et d'un os.
- Mme Emily Kennear, 511 rue S.-Cyrille, Québec, large blessure dans le dos et contusion de l'épaule gauche.
- James Freeman, cuisinier, 397 boul. S.-Joseph, Montréal, contusions au dos et à l'épaule droite et petite coupure à la tête.

À l'hôpital Notre-Dame de Montréal:

- M. Harry Miller, 50 ans, conducteur, 263 rue Murray, Montréal, contusions et choc.
- M. et Mme John McWilliam, 4637, rue Coolbrook, Montréal, contusions et choc nerveux.

Il y a eu en outre un bon nombre de personnes pansées sur place et qui n'ont pas été hospitalisées.

À cette liste s'ajoutent encore les blessés suivants, selon l'United Press:

J.-D. Converse, gérant de l'usine des C.I.L. à Shawinigan, fracture de la clavicule.

M. Wiley, de Shawinigan, blessures légères.»¹

Et selon les correspondants du Nouvelliste:

L'hon. juge Séverin Létourneau, de la Cour d'Appel.

M. Adrien Morin, sous-ministre suppléant au ministère provincial de l'agriculture.

GRIPPE ESPAGNOLE

1914

Décès

«La grippe a fait de nombreuses victimes à Maskinongé. Ont succombé déjà: M. Omer Dupuis, 43 ans; Mme Joseph Adam, 55 ans; M. Charles-Édouard Cantin, 17 ans; M. Oscar Lebrun, 44 ans; Mme Napoléon Lemyre dit Gaucher, 24 ans; M. Arthur Gaboury, 24 ans; M. Hormisdas Dupuis, 18 ans; M. Donat Adam, 27 ans; M. Edgar Grenier, 19 ans; M. Georges Adam, 48 ans; M. Joseph Lemyre, fils d'Adolphe, 46 ans; Mlle Béatrice Marchand, 21 ans; M. Michel Boucher, 38 ans; Mme Flavien Rémillard, 43 ans; quelques enfants en bas âge.

M. François Marchand, époux de Rose-de-Lima Lajoie, est décédé le 25 octobre, après une longue maladie.

Aussi sont décédées ces jours derniers: Mmes veuves Antoine Marineau (Hermine Duval) et Ernest Morin, (Aurore Landry).»²

Un fait d'armes sans arme de quelques patriotes de Maskinongé.

C'était en 1839 ou 40 suite à l'Insurrection du Bas-Canada. Une douzaine de patriotes avaient été condamnés à l'échafaud et, un grand nombre de prisonniers furent déportés en Australie, (colonie de l'Angleterre qui servait de prison d'État).

1. La Presse, mercredi le 1^{er} octobre 1914.

2. Journal La Patrie. 1914.

Un jour, quelques citoyens du Bas-de-la-Rivière de Maskinongé: (Ross — Boulay — Gladu — etc. ils étaient six) ces citoyens donc, furent informés qu'un ami prisonnier devait passer par notre paroisse, accompagné de deux soldats armés, lesquels l'emmenaient à Québec pour le confier au navire-prison qui servait à la déportation.

Nos braves décidèrent donc de libérer leur ami. Aucun d'eux ne sachant l'anglais, ils sollicitèrent, pour agir comme interprète, les services de Jacques Dugas, lequel était bilingue et, malgré ses 88 ans écoulés, affichait une stature imposante.

Le Chemin-du-Roi, dans ce temps-là, aboutissait à proximité de la demeure de Jacques Dugas à quelques cents pieds en aval du Blvd actuel (route no 138), où nos braves, armés uniquement de leurs bras et de leur courage, s'étaient installés pour intercepter les soldats, au passage.

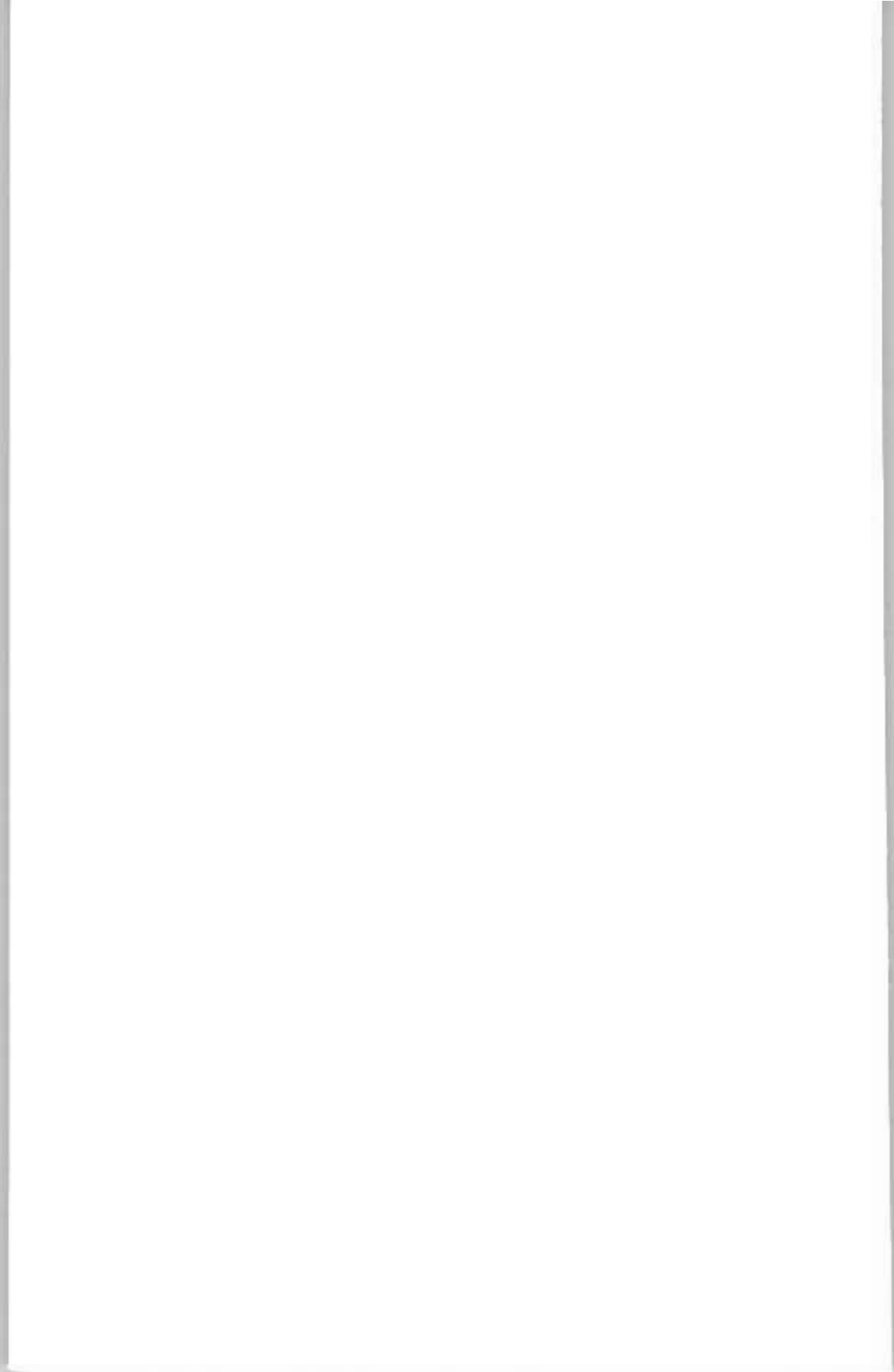
À l'arrivée du cortège, Jacques Dugas arrêta les chevaux et, en anglais, somma les soldats de libérer leur ami. Ceux-ci protestèrent, disant qu'il y aurait du sang de versé si on persistait à les empêcher de passer. Jacques Dugas, qui avait les sourcils épais et croisés entre les yeux, répliqua en s'arrachant un paquet de poils au dessus du nez: «Je n'ai pas peur de mon sang»... et le sang gicla sur ses mains et dans sa figure. «Qu'est-ce qu'ils disent, qu'est-ce qu'ils disent? demanda l'un des braves. Le vieux Jacques leur fit part du refus et des menaces. «À l'eau les blockhead» cria le plus petit des six, et les autres de renchérir «À l'eau, à l'eau» en s'élançant vers la voiture.

Nos colosses aux mains nues, (gaillards et costauds) étaient si menaçants, si résolus, que les Anglais, pâles et tremblants, délivrèrent leur prisonnier et désarmés par nos braves, s'enfuirent aussi vite que leur monture voulait bien les emmener.

Ursule Dugas, Maskinongé

CHAPITRE 9

LES BIENS HISTORIQUES



LES BIENS CULTURELS À MASKINONGÉ CLASSÉS OU RECONNUS PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le classement du Maître-autel de l'église de Maskinongé

Le 22 novembre 1976, une lettre est adressée au ministère des Affaires culturelles par l'abbé Jean Neault, alors curé de Maskinongé, demandant d'étudier la possibilité de déclarer objet historique, le maître-autel de notre église paroissiale qui est une oeuvre de François Baillargé. «Récemment disait-il, nous avons rafraîchi la peinture des murs de l'église, des autels latéraux. Nous n'avons pas osé toucher à cet autel avant d'avoir eu l'avis de vos spécialistes.»

Dans le but de conserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel des Québécois, le Gouvernement du Québec s'est doté depuis 1972, d'une loi sur les biens culturels. En vertu de cette loi, une oeuvre d'art, bien meuble ou immeuble dont la conservation présente un intérêt public d'un point de vue historique ou artistique, au niveau national ou local, peut faire l'objet de certaines mesures en vue de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. La population du Québec dans son ensemble, prenant de plus en plus conscience de la valeur de son patrimoine a manifesté le désir de conserver intact le caractère traditionnel et pittoresque, légué par les générations précédentes du milieu où elle vit.

C'est dans cet esprit, que le Gouvernement a pris des mesures destinées à sauvegarder les témoins du passé historique, préhistorique, artistique et culturel. Suscité par l'intérêt croissant de la population québécoise pour leurs nombreuses richesses qui témoignent de son passé culturel, le recensement des oeuvres d'art constituait une mission importante et on précise des modalités d'application d'un classement, d'une reconnaissance ou d'une aire de protection concernant un bien culturel.

Vous vous demandez peut-être quelle est la différence entre la reconnaissance et le classement d'un bien culturel? Voici quelques précisions. *La reconnaissance* est une mesure de protection prise par le ministre des Affaires culturelles sur avis de la Commission des Biens culturels à l'égard d'un bien dont la conservation présente un intérêt public. Si vous êtes propriétaire d'un bien reconnu, vous pouvez 30 jours après en avoir avisé le ministre, modifier ce bien reconnu, le réparer ou le détruire ou s'il s'agit d'un immeuble, l'utiliser comme adossement à une autre construction (art. 8). Vous pouvez 30 jours après en avoir avisé le ministre, aliéner, c'est-à-dire, vendre ou donner votre bien (art. 20). Pendant ce délai, le bien peut-être acheté par le ministre s'il date de plus de 50 ans. Si le ministre n'a pas réagi à l'issue des 30 jours vous pouvez céder votre bien à quiconque (art. 23). Vous ne pouvez pas le transporter hors du Québec sans l'autorisation du ministre qui prend avis de la Commission (art. 17). Vous ne pouvez pas bénéficier de la détaxation prévue à l'article 33 de la loi sur les biens classés, ni recevoir une contribution du ministère des Affaires culturelles pour des réparations ou modifications à votre immeuble et vous ne pouvez pas demander l'application d'une aire de protection. *Le classement* d'un bien culturel, c'est aussi une mesure de protection qui prend effet à l'expiration d'un délai minimum de 60 jours (art. 26) après que le propriétaire se voit signifier un avis d'intention de classer son bien (art. 25) et qu'un avis de la Commission des biens culturels ait été obtenu.

Vous pouvez demander une contribution ainsi qu'une assistance technique du ministère des Affaires culturelles pour les travaux que vous effectuez sur votre immeuble (art. 51d). Vous pouvez être exempté de taxes foncières jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, si le bien classé n'est pas exploité à des fins commerciales (art. 33). Vous ne pouvez pas aliéner votre bien classé (art. 32) ou le transporter hors du Québec (art. 17) sans l'autorisation du ministre qui peut lui-même en faire l'acquisition si ce bien existe depuis plus de 50 ans. Vous ne pouvez pas le détruire, l'altérer, le détériorer, le restaurer, le réparer, le modifier ni, dans le cas d'immeuble, l'utiliser comme adossement d'une construction sans l'autorisation du ministre.¹

Voilà en quelques mots la distinction entre un bien culturel qui reçoit un classement ou une reconnaissance. Ici, à Maskinongé, parmi les biens culturels, seul le magasin Lebrun a obtenu une

1. Brochure du Ministère des Affaires Culturelles qui a pour titre «La protection du patrimoine et vous», p. 6 et 7.

reconnaissance. La maison Doucet, l'ancien presbytère du Pied-de-la-Côte et l'autel de l'église ont eu leur classement.

Le Service de l'inventaire des biens culturels existe sous sa forme actuelle depuis avril 1974. Après toutes les règles de procédure sujettes à cette demande de classement du maître-autel de l'église de Maskinongé, M. le curé Jean Neault a reçu une réponse affirmative du ministre M. Denis Vaugeois. Il lui faisait part de sa décision de classer certaines parties du maître-autel de notre église: à savoir, le tabernacle, les quatre statuette et le tombeau. La direction générale du Patrimoine ajoute M. Vaugeois a étudié la requête que vous lui adressiez en novembre 1976 et suite à l'avis d'intention de classement qui vous était signifié le 10 mars 1978, ce cas a été soumis à la Commission des biens culturels qui s'est prononcée en faveur du classement. Le ministre précise:



Maître-autel de l'église et tabernacle.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)



Le Bon Pasteur au-dessus du tabernacle.

(Gracisette: Inventaire des biens culturels du Québec)

«Le maître-autel de l'église de Maskinongé est le seul que nous connaissons de Pierre-Florent Baillargé; François Baillargé y a aussi contribué en sculptant les quatre statuettes et la porte du tabernacle. L'ensemble présente d'autant plus d'intérêt qu'il a été fort bien conservé. Il en profite en même temps pour remercier de la prudence avec laquelle est entretenue cette oeuvre d'art».

Ce maître-autel est dans l'église de Maskinongé construite en 1891-1893 par Joseph Héroux, architecte et Georges Félix Héroux et Joseph Héroux, entrepreneurs. Le tabernacle serait l'oeuvre de Jean et Pierre-Florent Baillargé vers 1790 à remarquer le détail de la monstrance et du bas-relief du Bon Pasteur, cependant la coupole centrale est disparue de même que le faite du tabernacle. La peinture du manteau du Bon Pasteur et du sol est une addition



Tombeau du maître-autel.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)

récente. Le détail des prédelles et des travées latérales, en bois sculpté, est peint et orné de dorure. Pour sculpter les quatre petites statuettes, deux hommes, deux femmes, François Baillargé a travaillé environ 21 journées et il aurait sculpté aussi le Bon Pasteur sur le tabernacle.

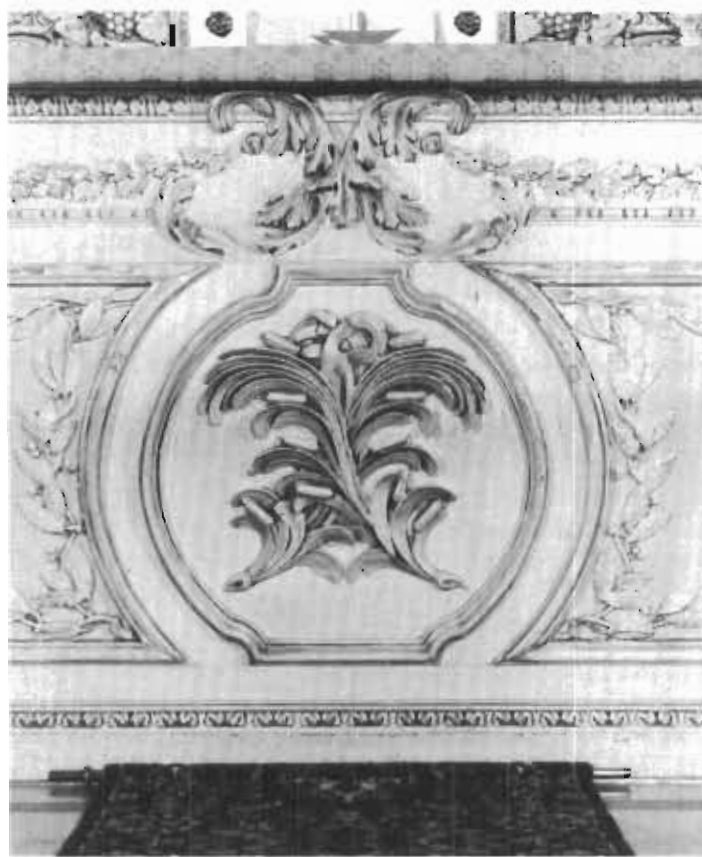
Type des tabernacles des Baillargé, comme à Saint-Joachim et à Sainte-Louise. Il comprend cinq travées en portique corinthien à colonnes torses. La travée centrale comporte un bas-relief du Bon Pasteur; les autres sont ornées de niches. Au-dessus, quatre reliquaires sculptés. Les prédelles sont les mêmes qu'à Sainte-Louise. La coupole centrale a disparu.

Dans le journal de François Baillargé, du 21 juin 1791, il écrit: finit le bas-relief sur la porte du tabernacle de Maskinongé. Travaillé: 2 jours à faire le modèle et six jours à le sculpter.

En 1879-1880, «Les deux tabernacles des chapelles de l'ancienne église n'étant pas faits dans la même forme, le plus joli sera choisi pour être placé dans une des chapelles à l'église neuve, en lui faisant un tombeau convenable; l'autre sera posé dans la nouvelle sacristie en lui faisant un tombeau neuf et convenable; il sera fait un nouveau, parfaitement semblable à celui qui sera posé dans l'église neuve.»¹

Remarques: Il y avait donc dans l'ancienne église deux tabernacles différents dont l'un avait été fait par Bernard et Pelletier en 1879. Nous ignorons si le tabernacle de 1879 est celui qui est

1. Inventaire de l'église de Maskinongé. Ministère des Affaires culturelles février 1977.



Détail du tombeau du maître-autel.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)

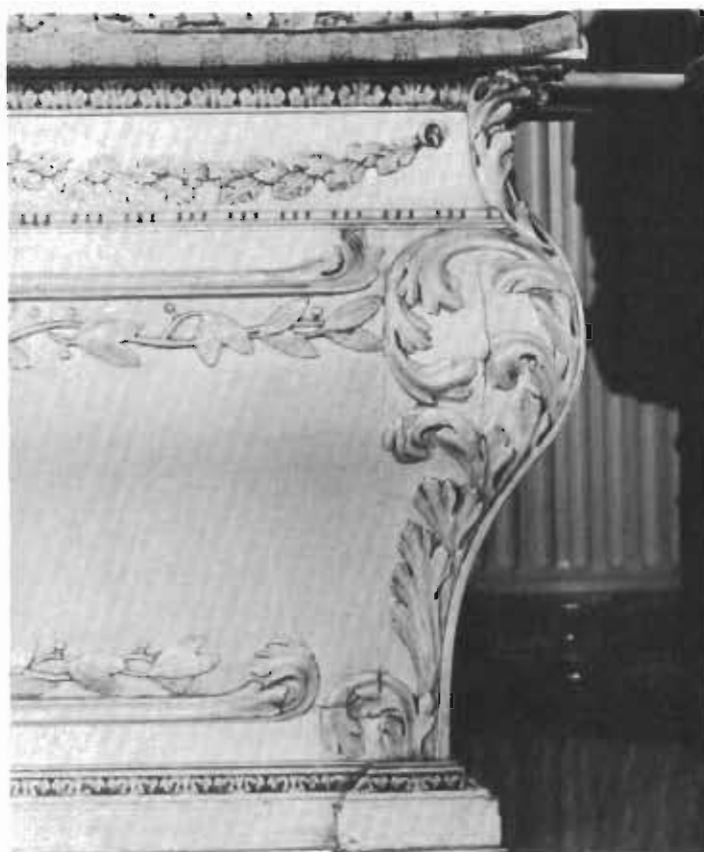
présentement dans la sacristie ou celui qui a été copié par l'architecte Joseph Héroux en 1891-1893 et qui est l'un des deux tabernacles latéraux placés dans l'église actuelle. Ce qu'on lisait au livre de comptes 1877-1910.

1879

Au menuisier Pelletier pour tourner ornements
 tabernacle St-Jean..... \$1.50
 M. Bernard, compte d'ouvrage pour l'année,
 tabernacle St-Jean.....\$136.06

1880:

Au menuisier pour pentures et serrures
 des tabernacles\$1.00
 Placer le tabernacle St-Jean, boiser le mur..... \$2.50



Détail du tombeau du maître-autel.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)

Payé au Sr. Milet pour dorure tabernacle de
l'autel St-Jean..... \$80.00

L'intérieur de l'église et le baptistère en bois sculpté serait
probablement l'oeuvre d'Alexis Millette avec les Frères Héroux.

C'est donc le 11 novembre 1978, que le ministre des Affaires
culturelles a donné l'avis du classement du tabernacle, des quatre
statuettes et du tombeau du maître-autel de l'église St-Joseph de
Maskinongé. Ces biens entrent dans la catégorie Oeuvre d'Art et se
voient conférer le statut de bien culturel classé.



Statuette de François Baillargé: étage de la monstrance du tabernacle.

(Gracieuseté Inventaire des biens culturels du Québec)



Statuette de François Baillargé: étage de la monstrance du tabernacle.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)



Statuette de François Baillargé: étage de la monstrance du tabernacle.

(Graciensote - Inventaire des biens culturels du Québec)



Statuette de François Baillargé: étage de la monstrance du tabernacle.

(Gracieuseté: Inventaire des biens culturels du Québec)

RECONNAISSANCE DES MAGASINS LEBRUN, À MASKINONGÉ

Pour le Ministère des Affaires culturelles
9 avril 1981

Le ministre des Affaires culturelles, Monsieur Denis Vaugeois, annonce la reconnaissance à titre de site historique des magasins Lebrun, situés au 192 Pied-de-la-Côte, Maskinongé, propriété de Mme Gisèle Saucier et de M. Serge Martin.

Les magasins occupent un emplacement stratégique sur l'ancien chemin du Roy (Pied-de-la-Côte) à la jonction du chemin menant à Saint-Justin. Ce lieu, habité depuis la fin du XVIII^e siècle, porta d'abord le nom de «l'Ormière» puis au XX^e siècle, celui de «Village-des-Lebrun».

Le site historique qui vient d'être reconnu comprend trois bâtiments d'époques différentes qui représentent chacun une période dans l'évolution du site et rappellent la vocation commerciale qui fait son intérêt principal.



Les Magasins Lebrun, à Maskinongé, propriété de Mme Gisèle Saucier et de M. Serge Martin.

(Gracieuseté: Jacques Verzeuil)

La maison-magasin

Érigée en 1827, la maison-magasin d'Eugène Trudeau (appelée ainsi parce qu'elle fut construite comme habitation avec une pièce servant de magasin) est le plus ancien des commerces du site.

Son propriétaire, un marchand, a joué aussi un rôle dans la vie politique de son temps après son déménagement à Québec en 1830; lors des troubles de 1837, il fut arrêté pour son appui aux Patriotes et au journal *Le Libéral*. La maison-magasin qu'il laissa à Maskinongé fut occupée par plusieurs autres commerçants au cours du XIX^e siècle. Puis vers 1916, à l'époque des frères Oscar et Odilon Lebrun, elle fut déplacée de quelques pieds et recouverte de briques rouges. Elle conserva toutefois une partie de son aménagement original à l'intérieur, y compris des cloisons à caissons que les propriétaires actuels ont découvertes récemment.

Le vieux magasin

Le «vieux magasin», genre de petite annexe, fut déménagé sur le même terrain probablement vers 1870 et servit aussi de bureau de poste.

Sous son revêtement de papier-brique, on découvre une construction en pièces sur pièces et madriers qui a gardé la trace de sa vocation commerciale d'antan.

Le magasin principal

En 1916, les frères Lebrun construisirent le magasin principal à deux étages en briques rouges. Le bâtiment est impressionnant par ses dimensions, ses grandes vitrines et son bel ameublement. Celui-ci a été conservé comme à l'époque de sa construction. Ce fut le magasin général régional jusqu'en 1975.

En procédant à la reconnaissance de ce site, le ministère des Affaires culturelles enrichit le réseau des biens culturels de Maskinongé qui compte déjà deux monuments classés: la maison Doucet et l'ancien presbytère de la paroisse de Saint-Joseph de Maskinongé, tous deux situés sur le chemin du Pied-de-la-Côte.¹

1. — Ministère des Affaires culturelles
Direction des communications
Yolande Lesieur

Telbec: Code 23



L'ancien presbytère du Pied-de-la-Côte, propriété de Mme Clotilde Pouliot, épouse de M. Florent Philibert.

(Gravé par Jacques Vertefeuille)

L'Ancien presbytère du Pied-de-la-Côte a été classé «bien culturel» dans la catégorie «Monument Historique»

Le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Louis O'Neill, a donné avis le 3 mai 1977, à Mme Clotilde Pouliot, épouse de Florent Philibert, pour le classement comme «bien culturel immobilier» de sa maison, (l'ancien presbytère), située au 167 Chemin du Pied-de-la-Côte, sur le lot P-936 du cadastre officiel de la Paroisse St-Joseph de Maskinongé.

L'inscription au registre du bien culturel a été faite en date du 30 juin 1977, sous le numéro du dossier 111-146, dans la catégorie «Monument Historique» avec le statut de bien culturel classé.

L'ancien presbytère a été construit en deux étapes. En 1811, on procéda à sa construction et la maçonnerie était alors réalisée par Michel Latour de Lavaltrie. Jean Fleury de Maskinongé devait s'occuper de la charpenterie, la menuiserie et la couverture, tandis que les bardeaux étaient posés par Étienne Fleury également de Maskinongé.

En 1850, on fit des travaux d'agrandissement et réaménagement intérieur en plus de quelques réparations. C'est M. Amable Gauthier, entrepreneur, qui a effectué ces travaux.

Cette maison typiquement québécoise et construite de pierres est unique dans la région.

En mars 1980, M. Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles, accorde une subvention de \$10,000.00 pour des réparations mineures à la toiture, au sous-sol, aux soupiraux, aux cheminées, au revêtement du pignon est, aux fenêtres et pour l'isolation et l'entrée souterraine de l'électricité. Le coût total des travaux était évalué à \$25,000.00. La contribution du ministère s'inscrivait dans le cadre de son programme de sauvegarde et de mise en valeur des biens culturels.

Il est bon de signaler que M. Émile Lessard a fait la réplique exacte de ce monument historique. Ce chef-d'oeuvre est situé à proximité de l'église paroissiale près de la maison du sacristain.

La maison Doucet, située au 184 Chemin du Pied-de-la-Côte, a été aussi classée «Monument historique»



La Maison Doucet du Pied-de-la-Côte, propriété de Mme Lorraine Brissette et M. Gérard Frénette.

La maison Doucet aurait été construite entre 1765 et 1794, par Charles Doucet, un Acadien d'origine, et est demeurée propriété de la même famille pendant cinq générations. Elle est maintenant la propriété de Lorraine Brissette et Gérard Frénette.

Cette habitation en pièces sur pièces, revêtue de planches posées à la verticale, a subi quelques modifications au toit, à la cheminée, aux ouvertures et à son aménagement intérieur. Cependant sa belle charpente et son gabarit témoignent de son ancienneté. Elle est actuellement la plus vieille maison connue à Maskinongé.

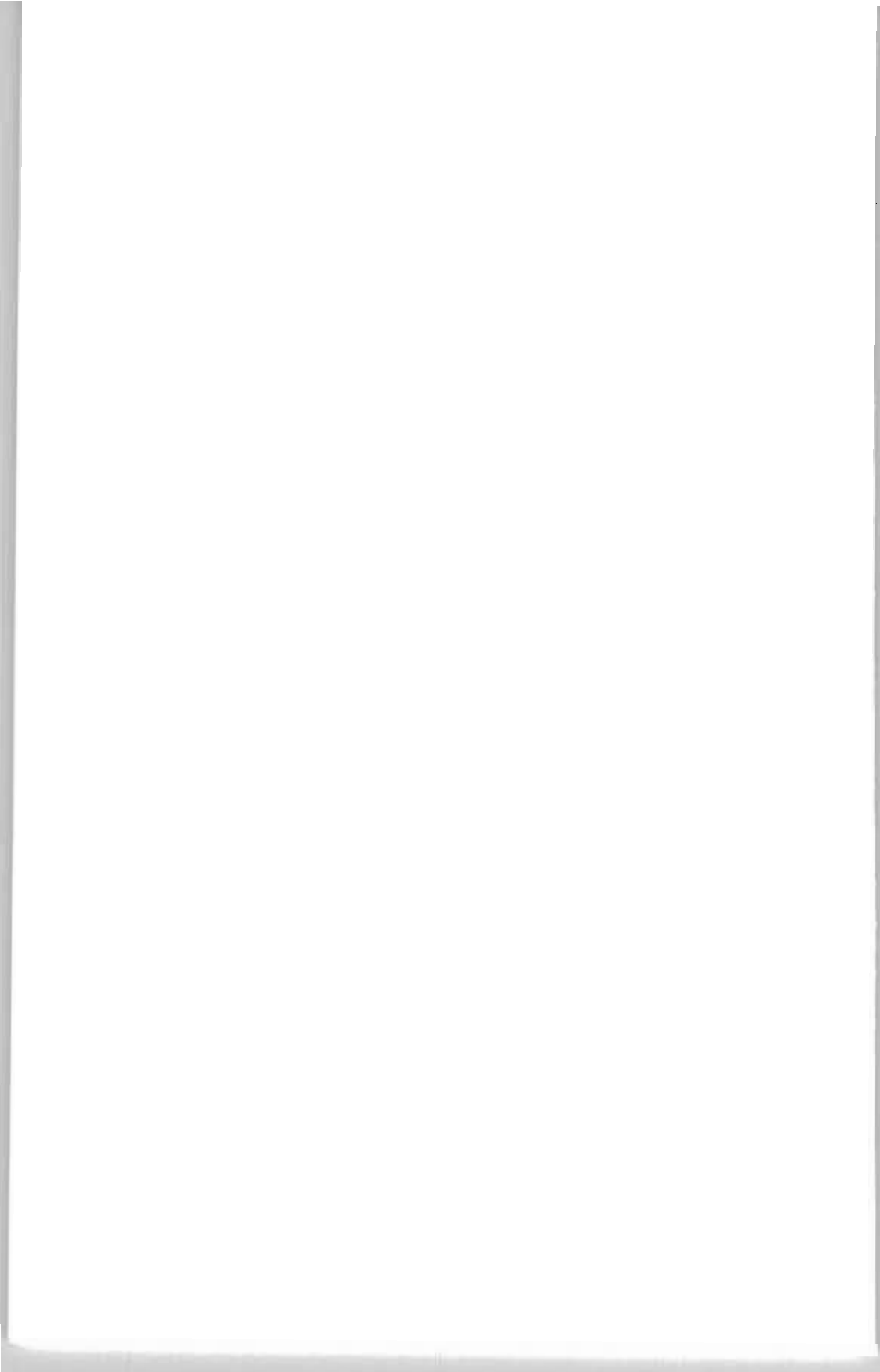
Michel Doucet, fils de Charles, aurait été capitaine de milice et agent du seigneur James Cuthbert, seigneur de Maskinongé. Les rentes et autres redevances au seigneur étaient payées à la maison Doucet, lieu de collection des recettes de la Seigneurie de Maskinongé¹.

Cette belle maison vient s'ajouter à toutes nos richesses historiques déjà connues et à celles que nous ignorons encore.

1. Document René Charest.

CHAPITRE 10

**LA FÊTE DE ST JOSEPH
À MASKINONGÉ**



La fête de saint Joseph à Maskinongé

Depuis des temps immémoriaux, la fête de saint Joseph est célébrée avec grandeur, à Maskinongé. On peut se demander d'où vient cette tradition. Le premier seigneur Petit Bruno avait une dévotion bien particulière envers saint Joseph. C'est lui qui le choisit comme saint patron pour Maskinongé.

Toute sa vie, Joseph Petit Bruno se distingua comme excellent et fervent chrétien. Les Ursulines des Trois-Rivières le tenaient en haute estime, tant à cause de ses vertus que de son zèle à promouvoir la colonisation. Sa fille aînée, Marie-Madeleine, entra dans cette communauté, le 23 juin 1703, et y vécut comme une sainte.

Habituellement, parmi les clauses des contrats de concession, les seigneurs inscrivaient diverses charges onéreuses, telles que des sommes d'argent à leur verser annuellement, des denrées agricoles à leur apporter. Pour sa part, le seigneur Petit Bruno n'exigea, dans plusieurs cas, qu'un bouquet de fleurs que le censitaire devait aller déposer à l'église, pour la fête de saint Joseph. Comme on sait, la fête de saint Joseph est le 19 mars. On s'imagine difficilement comment on pouvait se procurer un bouquet de fleurs, à pareille date, à cette époque. Ce n'était pas une obligation facile à remplir.

Revenant à la célébration de la fête de saint Joseph, à Maskinongé, nous aimerions rappeler celle que l'on fit en 1780, dans la chapelle du presbytère du Pied-de-la-Côte. Le curé Pétrimoux avait invité les paroissiens des autres paroisses qu'il desservait (Yamachiche et Louiseville), à venir célébrer la saint Joseph à Maskinongé. Les gens vinrent en grand nombre. Il ne restait pratiquement plus personne à Yamachiche. Pendant la cérémonie, il y eut un orage électrique qui mit le feu à l'église d'Yamachiche. Lorsque les paroissiens d'Yamachiche retournèrent chez eux, ils trouvèrent leur église en cendres.

Toujours fervent à la dévotion à saint Joseph, Mgr Ferdinand Béland, de vénéré mémoire, nommé curé à Maskinongé, le 26 septembre 1902, ne tarda pas à vouloir célébrer cette fête avec solennité. Voici la première fête de saint Joseph sous sa direction ou égide: «Le 19 mars 1903, sur la demande et les exhortations du curé Béland, la fête patronale a été célébrée le jour même, pour la 1^{ère} fois, à l'instar des fêtes de précepte; jusqu'ici, on se contentait de la solenniser le dimanche qui suivait la fête, comme cela se faisait partout. Comme la fête tombait un jeudi, les magasins et les moulins étaient fermés tout le jour, chacun s'abstenant du travail. Comme le dimanche, tout le peuple s'est rendu à l'église avec zèle et empressement. Dans la matinée, beaucoup de gens, presque la moitié, communièrent. À 9½ hres, il y eut messe solennelle pontificale, chantée par Mgr Louis Richard, Pronotaire apostolique, assisté du diacre et du sous-diacre, en présence de Mgr l'Évêque des Trois-Rivières, François-Xavier Cloutier, à son trône, et assisté des chanoines N. Caron, curé d'Yamachiche, et J.N. Tessier, curé de Louiseville. Le sermon fut donné par Mgr, qui fit aussi, avant la messe, après son entrée solennelle dans l'église, la bénédiction de l'orgue, achetée quelques mois auparavant. Sa Grandeur, exprimant sa joie et son entière satisfaction, annonça aux paroissiens, en chaire, qu'elle viendrait, tous les ans, célébrer la fête de saint Joseph avec eux. À 2 hres p.m., eurent lieu les vêpres solennelles, les exercices du mois de saint Joseph et le salut solennel, présidés par M. Caron, ex-curé de Maskinongé. Les prêtres présents étaient, en plus de ceux déjà nommés, Jos. Charette, curé de St-Barthélémy, D. Gérin, curé de St-Justin, A.O. Savoie, curé de Ste-Ursule. Art. Dusablon et A. Lemire, de l'évêché de Trois-Rivières, l'abbé Dubuc, vicaire à St-Barthélémy, M. Bastien, ecclésiastique de St-Justin. Monseigneur ne laissa la paroisse que le soir, par le train de 8 hres.» Voilà un 1^{er} rapport de cette fête par M. le curé Béland.

À tous les ans, ce fut toujours grande fête dans la paroisse. Le 15 mars 1904, Mgr l'évêque envoya une lettre pastorale proclamant que cette fête soit célébrée le jour même. Voici le texte intégral de cette lettre, proclamant l'autorisation solennelle de la fête de saint Joseph dans la paroisse de Maskinongé.¹

Et par la suite, à la demande de Mgr l'évêque au Pape, une indulgence plénière pouvait être gagnée, chaque année, par les fidèles de Maskinongé. Le 19 mars 1905, un fait spécial est à noter:

1. Voir Annexe 1, p. 538.

la statue de saint Joseph, qui surmonte l'autel principal, a été couronnée, pour la première fois, d'une splendide guirlande de fleurs dont le travail fut dû aux dames Ursulines de Trois-Rivières. Ce fut un don d'une dame de la paroisse. Conformément à la lettre pastorale, la fête patronale, par la suite, fut célébrée comme fête de précepte; elle attira une foule considérable à l'église; c'était un vrai dimanche. De cinq heures du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, les offices se succédaient; l'église suffisait à peine à contenir cette foule qui s'y pressait, même beaucoup d'étrangers des paroisses avoisinantes. On distribua la communion, souvent, à près de 1,500 personnes. En 1907, on étrenna un magnifique tapis couvrant les degrés de l'autel et tout le sanctuaire de l'église. Ce fut un hommage à saint Joseph, fait par un paroissien qui, dans son humilité, voulut absolument rester inconnu.

Le fête eut toujours un cachet de piété remarquable, d'année en année. Il fallait voir comme la saint Joseph était fêtée avec solennité et constater la générosité, la ferveur avec laquelle les paroissiens honoraient leur saint patron. Mgr persista à remplir sa promesse; quel honneur et quelle joie pour les paroissiens d'apprécier sa présence qui rehaussait l'éclat de la fête. Il n'hésita pas à mettre de côté ses nombreuses occupations et à s'exposer à un voyage rapide. Reçu à la gare, à 7 hres du matin, par une foule nombreuse qui lui faisait cortège jusqu'au presbytère, il portait sa parure de fête. À la messe solennelle de 9½ hres, il faisait son entrée solennelle, accompagné de nombreux prêtres. Mgr, revêtu des ornements pontificaux, la crosse à la main, faisait le tour de l'église, en bénissant son peuple, aux sons de l'orgue, qui, par ses notes les plus suaves, se faisait l'interprète de toute la population pour souhaiter la bienvenue à notre cher évêque et autres prêtres. L'église fut toujours richement et pieusement décorée de banderoles et d'inscriptions. L'autel, garni de fleurs et magnifiquement illuminé, offrait un beau coup d'oeil.

Le chœur de chant rendait souvent une messe de Gounod, avec le credo de W. Moreau et plusieurs morceaux appropriés; les chantres montraient beaucoup d'habileté et de talent. Le chant, véritable succès, méritait une mention spéciale, si bien que Mgr Cloutier aurait dit: je n'ai pas la compétence pour apprécier à sa juste valeur la belle musique et le chant que nous avons entendus. Il félicitait chaleureusement, à maintes reprises, lors de sa visite à la fête de saint Joseph, les membres du chœur de chant disant que la messe et les différents morceaux exécutés étaient très beaux, très difficiles et qu'ils étaient rendus avec beaucoup d'art et de précision. L'on vit rarement, dans les campagnes, un chœur de

chant le faire avec autant de facilité. Et si, à Maskinongé, nous avons eu des fêtes religieuses si grandioses, c'était grâce, en partie, à notre chœur de chant. De plus, il faut dire, que la quête était faite par les maires ou notables, ou encore par des demoiselles accompagnées de leur ami; c'était pour donner plus de cérémonie. Grâce à la générosité des paroissiens, des messes étaient recueillies dans chaque rang et même, avant la grand'messe, il se disait six messes à leurs intentions.

À la grand'messe, Mgr s'adressait à la foule et donnait le sermon; il savait captiver l'attention en leur parlant de leur illustre patron et de la confiance que les fidèles doivent avoir en lui. Si bien que, saint Joseph n'a pas été insensible à une si grande preuve d'amour pour sa gloire. En 1912, à la fête de saint Joseph, deux protestants abjuraient publiquement leurs erreurs et revenaient à la foi catholique. Ce jour-là, notre fête patronale n'était pas seulement une supplication pour les pauvres égarés, elle était encore un témoignage de reconnaissance, une hymne d'action de grâces rendue à la bonté, à la puissance de l'illustre saint Joseph. C'est bien une preuve à l'appui, lorsque Mgr Béland insista pour que la fête de saint Joseph fut célébrée avec solennité. Une des raisons premières qu'il fit valoir, était de réparer le malheur qui affligeait Maskinongé depuis l'époque de la construction de l'église actuelle, et de prier saint Joseph non seulement d'empêcher la contagion du mal déjà fait, mais encore, de convertir ces pauvres âmes qui vivaient dans l'erreur depuis 20 ans.

Un autre fait que plusieurs se rappelleront encore: en 1919, pendant la messe solennelle, au Sanctus, apparurent, dans le chœur, portés par des clercs en surplis, douze beaux flambeaux de couleurs variées que l'on étrennait en l'honneur du saint patron, dons encore des paroissiens. En 1924, la fête ne devait pas se finir par seulement des exercices religieux; le soir eut lieu, au couvent, ce qu'il est convenu d'appeler la partie profane. Il y eut une partie de cartes organisée par les révérendes Soeurs des SS.NN. de Jésus et de Marie, au profit de leur chapelle. L'encouragement qu'elles ont reçu de la paroisse et de celles avoisinantes surpassa toutes leurs espérances. À peu près 600 personnes prirent part à la partie de cartes. De magnifiques prix furent distribués aux vainqueurs. Il y eut vente de paniers à l'enchère, au moyen de la roue de fortune, ce qui amusa beaucoup les spectateurs. Durant plusieurs années, la partie de cartes à la fête de saint Joseph fut toujours très populaire.

Ceci s'est passé dans le début des années 1900 et nous y avons puisé ces souvenirs dans les rapports de Mgr Béland sur la fête de

saint Joseph. Toujours la tradition de célébrer cette fête s'est continuée. Mgr Comtois, Mgr Pelletier ont rempli la promesse de leur prédécesseur et en ont profité souvent pour y donner la Confirmation à nos enfants. En 1980, à la cérémonie religieuse, un anniversaire particulier a été souligné, celui du 50^e anniversaire de prêtrise de l'abbé Théophile Trudel et de l'abbé Charles-Édouard Garceau, ancien curé de la paroisse. Toujours selon la coutume établie, notre curé actuel, M. l'abbé Jacques Casaubon, rend encore cette fête très solennelle.

En 1981, Mgr Laurent Noël, qui célèbre son anniversaire de naissance, le 19 mars, est venu fêter avec nous et a présidé la célébration comme nous le voyons sur cette photo.



Célébration eucharistique présidée par Mgr Laurent Noël le 19 mars 1981.

En 1982, Mgr Noël était encore des nôtres et il a donné le sacrement de Confirmation à une vingtaine de nos jeunes de 5^e année.

Depuis quelques années, cette belle fête est soulignée, soit par un concert de nos chorales, soit par une autre activité culturelle. Nous avons raison d'être fiers d'avoir comme patron saint Joseph; et chaque année, toute la grande famille paroissiale est heureuse d'avoir la présence de Mgr l'Évêque pour la fête.

Annexe 1

Lettre Pastorale
de Monseigneur des Trois-Rivières
autorisant la célébration solennelle de la fête de St-Joseph
dans la paroisse de Maskinongé.

François-Xavier Cloutier, par la miséricorde de Dieu et la
grâce du Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières
aux fidèles de la paroisse de St-Joseph de Maskinongé, Salut et
Bénédictio en N.S.J.C.

Mes Très Chers Frères,

À diverses reprises, Nous avons été l'heureux témoin de votre
dévotion particulière envers le glorieux patron de votre paroisse,
saint Joseph.

Cette dévotion est assurément des mieux justifiée. Saint
Joseph, à cause de ses relations avec le Fils de Dieu incarné et avec
sa divine Mère, tient un rang à part dans l'ordre de la sainteté et
dans la gloire.

Sanctifié dès le sein de sa mère, selon l'opinion commune, il
naquit dans la grâce. La croissance de son âge fut celle de sa vertu
et de ses mérites, de sorte que advenant pour lui plus tard le temps
d'être, selon les desseins du Très-Haut, l'époux de Marie et le père
adoptif de Jésus, il fut admirablement préparé pour remplir ces
fonctions sublimes.

Ce double rôle, auquel rien ne saurait être comparé parmi les
choses humaines, lui fit acquérir un degré de sainteté qui ne fut
surpassé que par celui de Marie. Son union avec Dieu était
continue, et tout dans ses pensées, ses désirs et ses actions avait
pour but l'accomplissement du bon plaisir divin.

Sa mort fut la plus douce et la plus sainte. Ressuscité, suivant
l'opinion reçue, au moment où le Sauveur sortait vivant du tombeau,
il monta au ciel avec lui au jour de sa glorieuse Ascension.

Dans la gloire, St Joseph jouit d'un pouvoir illimité par voie
d'intercession. Marie, sa virginale épouse, ne saurait rien lui
refuser, et Jésus, la toute-puissance, ne peut rien refuser à sa
mère.

Attaché au mystère de l'Incarnation, et par là à celui de la
Rédemption, qui couvre tous les besoins de l'humanité, il est le

patron obligé de toutes les causes des hommes. Quelques-uns cependant semblent être l'objet d'une plus grande affection et d'une protection toute spéciale de sa part.

Saint Joseph a surveillé la naissance de l'Enfant-Dieu, et il est mort entre les bras de Jésus et de Marie. Voilà pourquoi il a reçu pour office de protéger les deux extrémités de la vie.

Les mères chrétiennes tiennent compte de cela, et lui confient leurs enfants naissants; tandis que les mourants en face de l'éternité, lui recommandent leurs combats suprêmes et leur dernier soupir.

Entre ces deux termes de la vie, il y a mille besoins de l'âme et du corps. Pour l'âme, il faut surtout la conserver pure et l'unir à Dieu, ce qui est le prélude de la vision béatifique. St Joseph, si chaste qu'il mérita de protéger l'innocence de Jésus et la virginité de Marie, nous défend contre les ardeurs de la chair et du sang. Aussi est-il représenté un lis à la main. Le cordon appelé de son nom, qui a reçu l'approbation de l'Église, ceint les reins de ceux dont le coeur, épris de la belle vertu, veut à tout prix, rester chaste.

St Joseph vivant à Nazareth, dans la retraite et le silence, sans cesse occupé de Jésus et de Marie, est le patron des âmes intérieures, qui ne veulent s'ouvrir que du côté du ciel, pour établir en elles le royaume de Dieu.

Pour ce qui en est du corps, ses nombreuses nécessités présentes requièrent aussi protection. Saint Joseph, père nourricier de Jésus, pourvoyeur de la sainte Famille, est prêt à y répondre. Les ouvriers, les travailleurs, les pauvres le savent bien, eux qui traversent la vie les épaules meurtries par une lourde croix. Que de fois n'ont-ils pas entendu cette parole pleine d'assurance: *Ite ad Joseph!* Allez à Joseph! Que de fois n'ont-ils pas reconnu la main de ce grand saint soulageant leur misère, séchant leurs larmes, dénouant les situations les plus difficiles de leur existence, et faisant briller un rayon de soleil sur l'avenir incertain et peut-être compromis de leur famille!

Cette efficacité du pouvoir de St Joseph à nous secourir dans les tribulations de la vie présente, a porté le Souverain Pontife, Pie IX, de sainte mémoire, à le proclamer en 1870, patron de l'Église universelle.

La tourmente révolutionnaire était alors furieuse. Les Prémontais venaient de s'emparer de Rome, après avoir volé les États

Pontificaux; le pouvoir temporel était détruit. «En ces temps lamentables, dit le Souverain Pontife, où l'Église violemment assaillie de tous côtés par ses ennemis, est accablée sous le poids de maux si extrêmes, que les impies se flattent de voir les portes de l'enfer prévaloir contre elle, Nous, répondant aux vœux des Évêques et des Fidèles de tout l'univers, proclamons St-Joseph patron de l'Église catholique. De même qu'il fut autrefois constitué par Dieu le maître de la Famille sainte pour la nourrir et la garder, à l'instar du patriarche Joseph placé à la tête de l'Égypte pour la sauver, ainsi est-il chargé maintenant de veiller sur la barque de Pierre et de la défendre contre les flots soulevés des passions humaines et contre la rage de l'enfer.»

C'est donc N.T.C.F.¹ un avantage inappréciable pour votre paroisse d'avoir pour patron un protecteur si puissant. Sous son égide vos richesses spirituelles et vos biens temporels sont en sûreté. Protégés par lui, vos enfants vous béniront et feront votre joie; votre jeunesse restera bonne et florissante, en dépit des orages qui la viennent assaillir, les tribulations de vos jours seront apaisées, et votre vieillesse achèvera dans le calme de la vertu, les préparatifs de son départ pour l'éternité. Heureuses les familles dont St Joseph est constitué le gardien, comme il le fut autrefois de la Famille bénie de Nazareth! La paix est leur partage, parce que le service de Dieu y est constant. On s'y entoure d'une sainte affection et d'un intarissable dévouement, les joies de l'un sont les joies de l'autre, toutes les croix s'y portent en commun et deviennent ainsi légères, l'avenir n'inspire aucune inquiétude, car toutes les volontés sont vouées au travail, et celui qui nourrissait l'Enfant Jésus et sa Mère est chargé de nourrir tous les habitants du foyer.

Toutes vos familles peuvent recueillir ces avantages, N.T.C.F.¹ puisque St Joseph est particulièrement dévoué à vos intérêts. Il n'y a qu'une chose qu'il requière pour vous couvrir de sa protection si efficace: c'est que vous montriez du zèle pour le prier,

Au reste, ce zèle est loin de manquer chez-vous; il se traduit au contraire, avec un éclat digne de remarque en diverses circonstances, et tout spécialement dans la célébration de la fête de St Joseph, ce saint patron, à laquelle vous désirez pour l'avenir donner toute la pompe des jours les plus solennels. Ce vœu de votre part nous a été communiqué par votre dévoué pasteur, et

1. Nos très chers frères.

c'est avec une joie marquée que nous nous empressons d'y répondre.

Nous vous autorisons donc, en vue de la gloire de Dieu et du bien des âmes, à faire désormais de la fête de St-Joseph, qui tombe le 19 mars, une solennité de première classe, avec grand'messe et vêpres comme les dimanches, et pendant laquelle, on s'abstiendra des oeuvres serviles, ainsi que cela se fait dans deux paroisses avoisinant la vôtre. Pour la bonne direction des âmes, qu'il soit bien connu cependant que, ni cette suspension du travail, ni cette assistance à la messe et aux vêpres, n'obligent sous peine de péché. Ce sont là de votre part, des engagements de pure dévotion, dont le mérite sera grand aux yeux de Dieu et qui honoreront grandement votre glorieux patron.

Il y a de votre côté une raison toute spéciale et vraiment forte de faire annuellement cette manifestation de foi et de piété, qui revêt en même temps un caractère de pénitence et d'expiation. Chacun de vous se rappelle toujours avec amertume le malheur qui a frappé votre paroisse, il y a une douzaine d'années, lorsque plusieurs des vôtres, dans un moment de faiblesse et d'égarement, ont abandonné la vraie foi pour passer à l'hérésie. En votre qualité de co-paroissiens, d'amis, de parents peut-être, vous n'avez cessé de déplorer le sort de ces infortunés, comme Nous, nous les pleurons toujours. Que peut-il y avoir, en effet, de plus désastreux que le naufrage dans la foi? Une seule ressource reste alors à l'âme coupable, c'est le repentir, le retour au Dieu trahi, méprisé, mais toujours plein de miséricorde. S'il est vrai de dire que quelqu'un qui est né et a grandi dans l'erreur, peut être sauvé, s'il est dans la bonne foi et qu'il y persévère, il n'en est pas de même de celui qui, ayant connu la vérité, l'abandonne et persévère dans son égarement. La bonne foi n'est pas possible pour celui-là, et une seule chose peut le sauver: la conversion sincère et efficace. Mais que d'obstacles s'opposent souvent à cette conversion, obstacles soulevés par l'ennemi du salut, qui met alors en jeu les intérêts du moment et les plus mauvais penchants du coeur! La prière toutefois triomphe de tout: elle rend l'homme victorieux de lui-même, du monde et de l'enfer. Vous priez donc, N.T.C.F.¹ et nous prions avec vous. Vous priez en toutes circonstances, mais surtout dans cette fête solennelle de votre illustre patron, où toute la paroisse ne fera qu'un coeur et qu'une âme pour demander à Dieu par l'inter-

1. Nos très chers frères.

cession de St Joseph, que les brebis égarées reviennent au bercail, et que tout le troupeau jouisse de la paix et de la joie dans la charité du Christ Jésus.

Donné aux Trois-Rivières, ce 15 mars 1904.

† F.X. Év. des Trois-Rivières.

Copie conforme à l'original,
Maskinongé, 31 mars 1904
J.F. Béland, ptre, Chan.
Curé.

Conclusion

Nous voici arrivés à la dernière page de ce premier livre sur l'histoire de Maskinongé. Je suis vraiment heureux d'avoir pu vous transmettre une partie de cet immense trésor.

N'étant pas historien de profession, je compte que d'autres encore mieux qualifiés que moi, prendront la relève pour approfondir et compléter ce premier volume.

Je remercie bien sincèrement tous ceux et toutes celles qui ont collaboré à la production de cet ouvrage.

Avec ma plus vive gratitude

Jacques Casaubon, ptre, curé.

Table des matières

Préface	9
Avant-propos	11
Chapitre 1 - Origines historiques	13
Origines du mot Maskinongé	15
Maskinongé avant ses Seigneuries.....	15
Les Seigneuries de Maskinongé	16
La Fondation de Maskinongé en 1700	18
Le régime Seigneurial.....	18
La fin du régime Seigneurial.....	21
Joseph Petit dit Bruneau, fondateur de la paroisse.....	21
Le Seigneur François Boucher	24
La vie du colon.....	25
Les premiers habitants de Maskinongé	27
Démembrement seigneurial.....	30
Décrets d'érection de la paroisse de Maskinongé.....	30
Démembrement de la paroisse.....	31
Annexion à la paroisse	34
Chapitre II - La Vie Religieuse.....	35
Les églises de Maskinongé.....	37
Le site	37
La première chapelle-presbytère en 1713.....	38
La deuxième chapelle-presbytère en 1730	38
Nouveau site. 3 ^e église en pierre et presbytère en 1783-1785	42
L'église actuelle, la 4 ^{ième} en 1891 et le presbytère.....	44
Lettres de Mgr L.F. Lafleche au sujet de cette construction	44
Le schisme en 1891	56
Achats, travaux et célébrations spéciales (Bénédictions).....	94
Démolition de l'ancienne église du Pied-de-la-Côte en 1915	94
L'orgue de l'église installée en 1903.....	98
Réparation du clocher penché en 1913.....	99
Importants travaux d'isolation en 1981.....	100
Bénédiction des cloches en 1876 et en 1926	101
Bénédiction d'une grotte mariale 1982.....	105
Reposoir de la Fête Dieu 1982.....	106
Le Calvaire du Petit-Bois 1896-1969	106

Les Évêques du diocèse de Trois-Rivières.....	109
Les desservants et les curés de Maskinongé	111
Les Vicaires, les prêtres séculiers et les Pères natifs de Maskinongé, les religieux et religieuses originaires de Maskinongé.....	129
Les marguilliers de 1891 à 1982	164
Les premiers registres (1697-1733).....	170
Chapitre III - La Vie Municipale	179
Les Municipalités.....	181
L'érection de la paroisse 1721-22.....	181
Son érection civile en 1855.....	181
Premier Conseil de comté 1855.....	181
Travaux du Conseil à partir de 1874.....	181
La Municipalité Village remonte à 1931.....	183
Travaux du Conseil du Village.....	185
Maires et conseillers de 1974-1982.....	192
Secrétaires-Trésoriers.....	220
Les rues du Village	222
Les Ponts 1882 - 1902 - 1927 (2 Ponts)	229
Pont Dalcourt 1924.....	239
Le téléphone en 1899.....	241
Inauguration de l'électricité en 1914	245
L'aqueduc de 1897 à 1965	250
L'Usine de filtration en 1967.....	263
Chapitre IV - La Vie Scolaire.....	269
Nos autorités scolaires.....	271
Les écoles de Maskinongé de 1848-1982.....	272
Organisation interne.....	273
Travaux	274
Visites des inspecteurs.....	280
Situation géographique	283
L'emplacement actuel de ces écoles	286
Les instituteurs et institutrices de 1931 à 1982.....	290
Des étudiants et leur professeur.....	301
Le Couvent de Maskinongé de 1922 à 1975 avec les Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.....	317
Le Manoir Jésus-Marie 1981	341
Chapitre V - La Vie Commerciale et Industrielle	349
Les trois secteurs commerciaux de notre paroisse.....	351
Le Bas-de-la-Rivière.....	351
Le Village des Lebrun	357
Le Village du Pont de Maskinongé.....	358
Les Moulins	362
La gare.....	369
Certains commerces	371
Autres types de commerces	391
Quelques industries en pleine expansion	397

Chapitre VI - Les Personnalités.....	405
Marie-Anne Gaboury	407
L'Honorable Alexandre Bareil	409
Docteur Louis-Thomas Caron	413
Pierre Dalcourt.....	414
L'Honorable Juge Antonin Galipeault	415
Notaire J. A. Lemyre	417
L'Honorable Juge Aimé Marchand	418
Mme F. X. A. Bélanger	420
M. Wilfrid Lebeau.....	421
M. Simon Vertefeuille.....	425
M. Alcide Lemyre.....	426
M. Adélarde Lemyre.....	428
Dr Avellin Dalcourt.....	429
Dr Roland Bernèche	430
M. Émile Lessard	431
M. Gaston Fleury.....	434
Mlle Lucie Dugas et ses soeurs.....	436
Les Oblates de Béthanie	442
Messieurs Jos Vadnais et Louis Lacharité	443
Chapitre VII - Les Mouvements et Associations	445
Les Chorales depuis 1888	447
L'Ordre franciscain séculier depuis 1894	451
L'A.F.E.A.S. depuis 1939	455
L'Oeuvre des Terrains de Jeux depuis 1945	462
La Société St-Jean-Baptiste depuis 1961	468
Les Scouts 1963-64.....	473
Les Majorettes depuis 1963	474
L'Âge d'Or depuis 1970.....	476
L'Équipe liturgique depuis 1975.....	482
L'Armée de Marie depuis 1975	483
Les Ministres de Communion	484
Le Comité des activités culturelles depuis 1976	485
Le Club Maski-Jeunes depuis 1975	486
Les Chevaliers de Colomb et les Filles d'Isabelle.....	486
Le Conseil de Pastorale Paroissiale 1982	487
La Société d'Histoire de l'Ornière depuis 1974	488
Chapitre VIII - Quelques éphémérides.....	489
Des éboulis de 1917-1976	491
Des incendies 1912 - 1928 - 1929	494
La Débauche de 1936	499
Déraillement du Viger 30 sept. 1941.....	504
La grippe espagnole en 1914	511
Un fait d'armes en 1840	511
Chapitre IX - Les Biens historiques classés ou reconnus par le Ministère des Affaires Culturelles.....	513
1° Le maître-autel de l'église actuelle de Maskinongé classé bien culturel le 11 novembre 1978	515
2° Le Magasin Lebrun reconnu site historique le 9 avril 1981.....	526

3° L'Ancien presbytère du Pied-de-la-Côte classé comme «Monument historique» le 3 mai 1977.....	528
4° La Maison Doucet du Pied-de-la-Côte classée «Monument historique».....	529
Chapitre X - La Fête de St Joseph à Maskinongé.....	531
Conclusion.....	542
Table des matières	543
Dates et Faits à retenir	547

**Dates et Faits importants
dans l'histoire de Maskinongé**

- 1672: Concession de la Seigneurie de Maskinongé.
- 1700: Fondation de Maskinongé par Joseph Petit Bruneau.
- 1713: Construction de la première chapelle-presbytère au Bas-de-la-Rivière
- 1721-22: Érection canonique de la paroisse St-Joseph de Maskinongé.
- 1730: Construction de la deuxième chapelle-presbytère de l'autre côté de la Rivière.
- 1782: Arrivée du premier curé résident: M. l'abbé Antoine Rinfret.
- 1783-85: Construction de la première église en pierre et d'un presbytère au Pied-de-la-Côte.
- 1841: Organisation d'un système scolaire.
- 1855: Érection civile de la Paroisse St-Joseph de Maskinongé.
- 1867: Premier chemin de fer.
- 1891: Construction de la 4^e église avec presbytère au Village du Pont de Maskinongé.
- 1891: Le Schisme.
- 1897: L'Aqueduc.
- 1899: Le téléphone
- 1914: L'électricité
- 1915: Démolition de l'église du Pied-de-la-Côte.
- 1922: Construction du Couvent des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.
- 1931: Érection de la Municipalité du Village. (séparation d'avec le Conseil de la paroisse).
- 1936: Débâcle remarquable.
- 1941: Déraillement du Viger
- 1945: Fondation de l'Oeuvre des Terrains de Jeux.
- 1967: Première usine de filtration.
- 1975: Fermeture du Couvent, départ des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.
- 1981: Ouverture du Manoir Jésus-Marie. (Ancien couvent)



Vue à vol d'oiseau, Village de Maskinongé.

(Gratuité: Mme Paul Lacourse)



Vue aérienne d'une partie du village de Maskinongé en 1972.

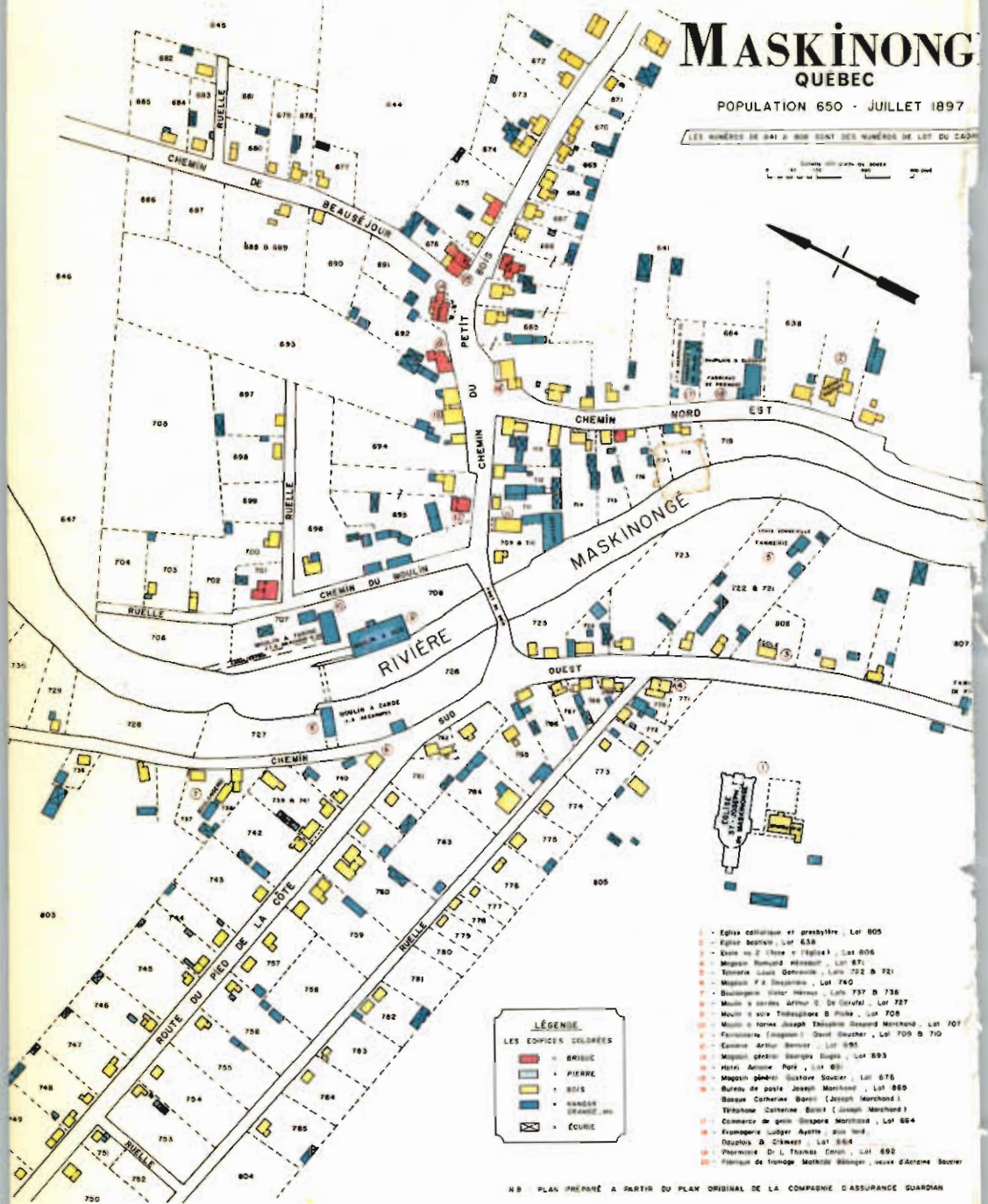
(Gracieuseté: Mme Paul Lacroix)

MASKINONG

QUEBEC

POPULATION 650 - JUILLET 1897

LES NUMÉROS DE 641 à 800 SONT DES NUMÉROS DE LOT DU CADASTRE



LÉGENDE

LES EDIFICES COLORIÉS

- BRICQ
- PIERRE
- BOIS
- CHANGÉS DE BOIS
- ÉCURIE

- Eglise catholique et presbytère, Lot 805
- Eglise baptiste, Lot 638
- Centre de l'Église, Lot 806
- Maison Raymond Hébert, Lot 871
- Écurie Louis Gauthier, Lots 752 & 751
- Maison F. X. Desjardins, Lot 740
- Bâtiment "Saint-Henri", Lots 737 & 738
- Moulin à vent Arthur G. De Gervais, Lot 727
- Moulin à eau Théophile B. Poiré, Lot 708
- Maison à terre Joseph Théophile Gossard Marchand, Lot 707
- Ferme "L'Éclaircie", David Guicher, Lot 709 & 710
- Écurie Arthur Bessier, Lot 691
- Maison "Gauthier", Georges Dupuis, Lot 693
- Hôtel "Armée", Paris, Lot 691
- Maison "Gauthier", Gustave Soucier, Lot 675
- Bureau de poste Joseph Marchand, Lot 665
- Bâtiment Catherine Gauthier (Joseph Marchand)
- Écurie de bois "Gauthier", Marchand, Lot 664
- Écurie "Gauthier", Auguste Gauthier, Lot 664
- Bâtiment de bois "Gauthier", Lot 664
- Pharmacie Dr. L. Thomas, Lot 662
- Bâtiment de bois "Gauthier", veuve d'Armand Soucier

N.B. PLAN PRÉPARÉ À PARTIR DU PLAN ORIGINAL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE GUARDIAN